

RÉVOLUTION EN BRETAGNE.

A NANTES,

DE L'IMPRIMERIE DE MELLINET.



HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DANS LES DÉPARTEMENTS

DE L'ANCIENNE BRETAGNE,

OUVRAGE COMPOSÉ

SUR DES DOCUMENTS INÉDITS;

PAR A. DUCHATELLIER.

III



A PARIS,
CHEZ DESESSART, 9, RUE DE SORBONNE.
A NANTES,
CHEZ MELLINET, ÉDITEUR.

1836.

830.

SUITE

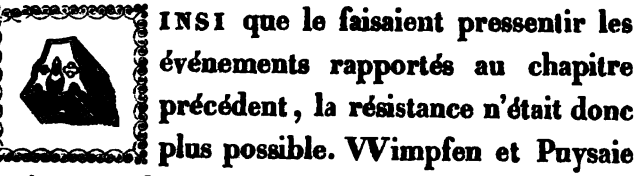
DU

LIVRE CINQUIÈME.



CHAPITRE III.

RETRAITE DES FÉDÉRÉS SUR CAEN. — DÉPART DES DÉPUTÉS POUR LE FINISTÈRE. — LES DANGERS QU'ILS COURENT; — LEUR RETRAITE DANS LES ENVIRONS DE QUIMPER; — LEUR FUITE ET LEUR DÉPART POUR BORDEAUX.



INSI que le faisaient pressentir les événements rapportés au chapitre précédent, la résistance n'était donc plus possible. Wimpfen et Puysaie avaient été les agents cachés de l'émigration, et, après le triomphe des troupes montagnardes, les populations normandes ne manifestèrent aucune intention de résister plus long-temps. Soit donc

que la terreur les comprimât, soit, comme plusieurs l'on dit et Louvet entre autres, que les assignats répandus à pleines mains eussent facilité ces succès, tant est-il que Caen, au lieu d'offrir les éléments d'une lutte plus long-temps prolongée, devint la proie d'un mouvement révolutionnaire qui porta plusieurs sections et quelques autorités à aller juqu'à proposer d'attaquer les Bretons et de leur couper le passage.

Mais laissons Louvet lui-même raconter cette retraite :

« Les Administrateurs du Calvados avaient fait secrètement leur paix avec la Montagne ; le troisième jour seulement, ils nous prévinrent, en envoyant placarder à la porte même de l'*Intendance*, où ils nous logeaient, l'affiche montagnarde qui portait notre décret de HORS LA LOI. Les Bretons, qui partaient le lendemain, furent indignés de cette perfidie ; ils nous offrirent leurs armes. Nous les acceptâmes, non pour exercer des vengeances, mais afin de pourvoir à notre sûreté. Quand nous eûmes déclaré à leurs députés que nous comptions aller au milieu d'eux chercher une retraite et sauver la liberté dans leurs départements, ce ne fut qu'un cri de joie.

» Le lendemain fut, en effet, le jour du dé-

part. Nous nous divisâmes en trois troupes, qui chacune alla se réunir à l'un des trois bataillons. Nous marchions comme simples soldats, et ceux qui nous avaient reçus paraissaient contents et fiers d'avoir pour camarades cette vingtaine de représentants, pour qui la France presque tout entière venait de s'insurger. Je trouvai pour moi fort agréable de faire avec ces braves gens ma journée à pied, de boire et manger avec eux sur la route, le verre de cidre, le petit morceau de beurre et le pain de munition; puis, à la couchée, d'aller avec un billet prendre modestement mon logement chez un particulier qui, me croyant un volontaire, ne se gênait nullement avec moi, et me dispensait par là de toute espèce de cérémonie. Cette manière de faire charmait nos Bretons; il est vrai que l'*Ille-et-Vilaine*, la *Mayenne* et surtout le *Finistère*, n'étaient point tombés dans l'énorme faute qu'avait faite le Midi, de n'armer que des mercenaires. La plupart de ces volontaires étaient des jeunes gens bien élevés, très-instruits de la querelle qu'ils allaient soutenir, et qu'il eût été difficile d'acheter. Mais quelque précaution que l'on eût prise, on n'avait pu empêcher des brouillons, des hommes ardents ou faibles, et quelques anar-

chistes déguisés, de se glisser dans les compagnies; et quoique en très-petit nombre, aidés de leur vile tactique et de toutes leurs intrigues, ils finissaient souvent par donner la loi. Nous l'avions vu déjà dans Lisieux; nous eûmes bientôt occasion d'en faire une expérience plus triste.

» Après plusieurs marches, nous étions arrivés à *Vire*. J'y avais appris que la Montagne, enhardie par nos revers, faisait dans Paris des arrestations multipliées; je tremblais pour ma femme. Un peu fatigué, je m'étais couché à six heures : il était minuit, je n'avais pu fermer l'œil; on vient me dire qu'une dame me demande : c'était elle! Qu'on juge des transports de ma joie.

» Digne amie! à peine les aboyeurs des journaux de Paris avaient-ils beuglé la grande victoire de Vernon, remporté sur les royalistes du Calvados, que, pressentant le reste de nos désastres, elle s'était hâtée de vendre tout ce qu'elle avait de bijoux. Elle venait me déclarer que, désormais attachée à mon sort, elle accourait chercher auprès de moi l'exil, la misère peut-être, et certainement une foule de dangers.

» A Fougères, les bataillons se séparèrent : Mayenne pour regagner Laval; Ille-et-Vilaine

pour rentrer dans Rennes; le Finistère continuait sa route sur Brest. Chacun des trois désirait nous garder et nous promettait sûreté chez lui. Sûreté ne suffisait pas. Nous avions dépêché devant nous à Rennes, un ami, B......, qui nous mandait que nous devions nous rendre dans cette ville, où nous trouverions des moyens de gagner la mer, et là, quelque chasse-marée qui nous conduirait à Bordeaux. Barbaroux combattit vivement cette mesure. Il fit sentir qu'il valait beaucoup mieux nous rendre du côté de Quimper, où Kervélégan, notre collègue, parti depuis plusieurs jours, nous aurait infailliblement préparé une retraite momentanée et des moyens d'embarquement. Cette opinion prévalut, et je crois que ce fut très-heureusement pour nous (1).

---

(1) Kervélégan qui, à la suite des journées du 31 mai et du 2 juin, avait été mis en arrestation, comme membre de la commission des douze, parvint à s'évader de Paris le 28 ou le 29 juin, et à regagner le Finistère, où il comptait de nombreux amis. L'un de ceux-ci, le prêtre Lehars, curé constitutionnel de Plogonnec, l'ayant un jour chez lui, monta en chaire le lendemain pour annoncer à ses paroissiens, que ceux qui arrêteraient les députés en fuite, auraient bien mérité de la patrie. Et cette confiance détourna les soupçons.

» Nous prîmes donc, avec le seul bataillon du Finistère, le chemin de Fougères à Dol. Nous allâmes coucher à Antrain. Ce lieu était fort jacobinisé. A peu près deux cents coquins avaient formé le doux projet de désarmer, pendant la nuit, le bataillon dispersé chez les particuliers, puis de tomber sur les députés, pour les envoyer à la Montagne, s'ils se laissaient prendre, ou les massacrer, s'ils tentaient quelque résistance. La partie fut découverte comme on achevait de la lier; pour la rompre, nous fîmes doubler les postes et promener de bonnes patrouilles: les égorgeurs s'allèrent coucher.

» Mais un peu avant Dol, l'alerte devint plus chaude; nous reçûmes la nouvelle certaine que la municipalité de cette ville venait de mettre ses volontaires sous les armes, de braquer ses canons à la municipalité, et d'envoyer à Saint-Malo demander les secours de la garde nationale et de la garnison de cette place, qui pouvaient, selon Messieurs de Dol, arriver chez eux dans la soirée, et par conséquent assez tôt, puisque nous comptions y être avant midi et séjourner jusqu'au lendemain. Sur cet avis, nos braves finistériens se préparèrent; les armes et les canons furent chargés; nous doublâmes le

pas ; nous y entrâmes au pas de charge, la baïonnette au bout du fusil ; nous allâmes nous mettre en bataille devant l'Hôtel-de-Ville ; les canons étaient effectivement braqués, mais ils se turent ; des volontaires allèrent en députation sommer le maire de s'expliquer sur les mauvais bruits qui couraient. Il avoua ses démarches, protestant qu'elles n'avaient point pour but d'arrêter le retour du bataillon, mais de saisir les députés *traîtres à la patrie*, qu'il recélait dans ses rangs. Cette réponse, rapportée aux Bretons, les indigna ; si le commandant et nous, ne nous étions réunis pour les calmer, la guerre civile commençait dans Dol. Enfin, ils consentirent à ne pas coucher dans cette ville ; mais il y fallait dîner du moins. Ils ne voulurent point nous quitter ; nous mangeâmes presque tous ensemble sur la place ; si vous avez tant envie de les prendre, criaient-ils aux passants, battez donc la générale, et venez. Tout ceci ne nous préparait guère à ce qui devait arriver le lendemain.

» A trois lieues au-dessus de Dol, sur la grande route de Dinan, où nous devions coucher, se trouvait un passage dangereux, c'était un défilé sur une hauteur, à l'entrée d'un bois ; les trois mille hommes de Saint-Malo, qu'on disait en mar-

che, pouvaient se porter là et attendre, avec un immense avantage nos huit cents bretons. Ils le savaient, n'en faisaient pas moins bonne contenance, presque tous juraient de périr plutôt que de nous abandonner. Nous étions, nous, dans leurs rangs, bien décidés de ne pas tomber vivants dans les mains des satellites de la Montagne. Ma Lodoïska et quelques femmes suivaient dans une voiture. On peut se représenter leurs alarmes. Enfin, parvenus au lieu redouté, nous n'y rencontrâmes personne (1). — A Dinan, nous fûmes

---

(1) Dol et Saint-Malo se signalèrent, en effet, entre les villes qui furent promptes à abandonner la cause des Girondins. Elles furent des premières à rappeler ceux de leurs concitoyens qui avaient marché à Caen, et la municipalité de Saint-Malo particulièrement, voulant témoigner de son zèle, fit brûler en grande pompe les papiers de la commission centrale de Caen et amener sur le champ de l'auto-dafé, *une volière remplie d'oiseaux de toute espèce, au col desquels étaient attachés les articles de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La liberté leur ayant aussitôt été donnée, ajoute le procès-verbal, ils allèrent en chantant, publier dans toutes les contrées de l'univers la régénération glorieuse du peuple français.* On peut voir aux numéros 273 et 277 du Journal de l'Ille-et-Vilaine, les détails que nous rap-

parfaitement reçus; c'était à qui nous offrirait des lits.

» A la pointe du jour, un grand bruit nous réveilla; c'étaient nos finistériens qui se disputaient sur la place; les motionneurs de Lisieux avaient passé la nuit à travailler les faibles; les faibles étaient entraînés; ensemble ils avaient provoqué cette assemblée générale, ensemble ils criaient que la Convention étant reconnue, puisqu'on venait d'accepter la Constitution, protéger encore les députés qu'elle venait de mettre hors de la loi, c'était se constituer faction. Les honnêtes gens, pénétrés de douleur, répondaient que la majorité des départements ne reconnaissait pas encore les dominateurs de la Convention; que d'ailleurs, livrer ou seulement abandonner de vertueux représentants qui, prenant confiance entière aux promesses du bataillon, l'avaient préféré aux autres fédérés bretons, c'était déshonorer le Finistère. Cette pensée, surtout, donnait à nos amis, encore les plus nombreux, une vigueur qui ne leur était pas ordinaire. Vainement un courrier

---

portons et une rétractation de la Société populaire de Saint-Malo, signée Lecerf, président; Saluzeau, Ledeuc, Pottier et Durville, secrétaires.

venait d'arriver, apportant l'étrange nouvelle que les trois mille hommes de Saint-Malo venaient sur Dinan, et que de l'autre côté, Saint-Brieuc faisait marcher des troupes ; de sorte que le bataillon allait se trouver entre deux feux : les nôtres disaient que rien de tout cela n'était vraisemblable ; mais que tout cela, fût-il sûr, on ne devait pas composer avec ses devoirs, et que la mort était préférable à la honte. Enfin, les partis s'échauffaient ; il était possible qu'on en vînt aux mains ; nous résolûmes de prévenir ce malheur et de n'espérer désormais notre salut que de nous-mêmes. Quand les braves gens apprirent notre résolution de quitter le bataillon et de nous aventurer vers Quimper par des chemins de traverse, il n'y a sorte d'efforts qu'ils n'essayassent pour nous retenir. Le parti était pris, ils le virent bientôt ; et alors, du moins, ils nous prodiguèrent les moyens qui nous manquaient : nous ne voulûmes rien accepter de tout l'argent qui nous fut offert, mais nous souffrîmes qu'on nous complétât notre ajustement de volontaires ; c'était en cette qualité que nous allions nous mettre en route ; il fallait, pour notre sûreté, que rien ne nous manquât. On alla nous choisir les meilleurs fusils, de bons sabres, une giberne bien garnie de car-

touches, et nous couvrîmes encore nos uniformes d'un de ces sarraux blancs bordés de rouge, que les soldats en route ont coutume d'avoir; on nous donna pour escorte six hommes éprouvés, armés comme nous; enfin, un officier que je ne nommerai pas, nous signa des congés qui portaient que nous étions des volontaires du Finistère qui retournions, par le chemin le plus court, à Quimper, lieu de notre domicile.

» Mais voici le moment de savoir quels et combien nous étions; Pétion, Barbaroux, Sales, Buzot, Cussy, Lesage (d'Eure-et-Loire), Bourgoin (de la Gironde), Giroust, Meillant et moi; puis Girey-du-Pré, et un digne jeune-homme, nommé Riouffe, qui était venu nous trouver à Caen; enfin, nos six guides; Buzot avait encore son domestique, tous aussi bien armés que nous; en tout dix-neuf. Il nous manquait Lanjuinais, qui n'avait fait que passer à Caen, pour nous embrasser; Guadet, qui s'écartait toujours du bataillon, et, ne s'étant pas trouvé à Dinan au moment critique, fut obligé de continuer seul vers Quimper, par la grande route. Il ne fut point reconnu. Valadi, resté en arrière avec un ami, et qui nous rejoignit après une suite d'aventures très-favorables. Larivière, resté long-

temps du côté de Falaise. Duchâtel et Kervélégan, partis d'avance pour les environs de Quimper, où ils devaient préparer nos logements; Mollevaut, parti depuis quelques jours; l'espagnol Marchena, digne ami de Brissot; enfin, Gorsas qui était allé avec sa fille à Rennes, où il avait des amis, et d'où il sortit pour venir si imprudemment braver ses assassins jusques dans Paris. »

Suivant ainsi leur route et ayant successivement évité ou traversé Lamballe, Montcontour et plusieurs autres bourgs, nos députés et six hommes sous les ordres de Souché la Brémaudière, commandant de la force du Finistère, arrivaient aux approches de la petite ville de Rostrenen, après avoir conféré et marché quelque temps de conserve avec le citoyen B........ que plusieurs d'entre eux avaient connu à Paris, et qui s'était présenté à eux comme un ami soucieux de leur sort. Il fut mis en question de savoir si l'on traverserait la ville qui était un chef-lieu de district, si on la tournerait, ou bien, si, pour donner moins de soupçon, l'on s'arrêterait à un village distant d'une lieue, où les députés en fuite se trouvaient en ce moment. Ce dernier avis parut le plus sage et fut suivi. La petite troupe, retirée dans une grange,

s'y reposait des fatigues du jour, quand à une heure du matin les cris de : *ouvrez au nom de la loi !* se firent entendre avec force. « Notre unique chandelle était éteinte, dit Louvet, l'un de nous entr'ouvrit doucement la porte et la referma sur le champ. — La maison est entourée, nous dit-il. — Une voix menaçante et plus forte répéta du dehors, *au nom de la loi ouvrez !* — Aussitôt au profond silence, qu'un premier mouvement de surprise avait causé parmi nous, succéda un seul cri, un cri unanime et vraiment terrible *aux armes !* Chacun les cherchait, chacun s'habillait à tâtons. Cela ne pouvait être fort prompt. De temps en temps le *nom de la loi* se faisait entendre, mais d'un ton moins assuré. Nous ne sortirons que quand nous serons prêts, lui répondait-on. Je me souviens que mon fusil se fit long-temps chercher, je l'appelais à grand cris et j'avoue que m'accommodant, comme tous les autres d'ailleurs, au rôle que la situation commandait, je ne criais ni plus ni moins qu'un cordelier. Enfin nous ouvrîmes. Un personnage à ruban tricolore barrait la porte. Un peu derrière lui était un groupe assez fort de gardes nationales. Des flambeaux éclairaient la scène. Que faisiez-vous là, demanda brusquement l'adminis-

trateur de district ! Barbaroux répondit : Nous dormions. Pourquoi dans une grange ? poursuivit l'autre. Nous aurions préféré votre lit, répliquai-je. Qui êtes-vous, monsieur le rieur ? — Riouffe lui dit en riant : Comme tous ses camarades, un volontaire bien las, qui ne s'attendait pas à être éveillé si matin ; mais d'ailleurs pas tant *monsieur* que vous le croyez bien. — Vous ! des soldats ! c'est ce que nous allons voir. — L'un de nos guides, que nous avions fait notre commandant, parce qu'il avait servi et bien servi, cria d'une voix plus que gaillarde : Certes, vous le verrez. — Montrez-moi vos papiers, reprit l'administrateur. — Pétion dit : Sur la place, citoyen, si vous voulez bien. Oui, oui, crièrent plusieurs ; ce n'est pas dans cette grange qu'il faut s'expliquer. — Notre commandant nous comprit. Un peu de place, je vous prie, dit-il, au questionneur qu'il fit doucement reculer ; puis, en sortant, il cria : A moi, Finistère ! — Le Finistère accourut tout entier, se rangea sur une ligne et en un clin d'œil, au premier mot du commandant, chaque fusil s'alla coller sur chaque épaule ; le magistrat paraissait très-étonné. La suite nous fit voir qu'il avait cru trouver, dans notre compagnie, dix à douze élégants en petite robe de

chambre le bâton blanc à la main, et seulement cinq ou six hommes armés. Dans cette hypothèse, il avait bien pris ses mesures pour qu'en cas de résistance l'avantage lui restât. Non-content de ces cinquante fantassins, il amenait de la cavalerie, une brigade de gendarmerie caracolait à quelques pas de nous. Malgré la grande infériorité de nombre, des hommes qui savaient bien qu'ils ne pouvaient échapper à l'échafaud que par la victoire, pouvaient se flatter d'écraser, si on les y réduisait, cette bande d'agresseurs; mais il ne suffisait pas que nous y fussions fermement résolus, il était bon aussi que les assaillants en fussent convaincus: aussi n'épargnions-nous aucun propos pour le leur apprendre. Ils sont armés jusqu'aux dents, murmuraient quelques-uns de la garde. En effet, nous avions tous, outre nos fusils, de forts pistolets.— J'étais porteur d'une espingole qui pouvait vomir vingt balles à la fois. Pourquoi donc avez-vous tant d'armes, demanda enfin l'un des plus hardis. Je crois que ce fut Buzot qui répondit : C'est que nous n'ignorons pas qu'il y a dans ce district quelques brigands qui se plaisent à vexer la force départementale, et nous voulons que quiconque ne l'aime pas, apprenne du moins à la respecter. Il y avait dans notre petite troupe sept beaux

grenadiers, et parmi les six autres, le plus petit portait, comme moi, cinq pieds et quatre pouces.

» Observez que tout le colloque, dont je n'ai rapporté que la moindre partie, avait lieu pendant que l'administrateur longeant le front de notre ligne, examinait nos congés que nous produisions successivement. Il finit par faire avec humeur cette remarque qu'ils étaient tous d'une même écriture; à quoi il lui fut répondu que cela venait de ce que notre officier se servait toujours de la même main pour les signer; et que si chacun de nous eût fabriqué le sien, ils seraient tous d'une écriture différente.

» He bien! Messieurs, qu'allez-vous faire actuellement? Nous demanda-t-il d'un air contraint; moi, je vous conseille de vous recoucher. Le piége était grossier. Nous répondîmes que puisque nous avions été réveillés si tôt, nous profiterions de la mésaventure pour avancer notre route.

» Il tira à l'écart quelques officiers, avec lesquels il délibéra; puis, revenant à nous: à la bonne heure, dit-il; aussi bien, faudrait-il toujours que vous allassiez au district, où l'on vous attend; et nous l'entendîmes ordonner la marche: deux gendarmes en tête, dix fusiliers pour l'avant-

garde; Messieurs du Finistère ensuite, puis quarante fusiliers et deux gendarmes à la queue.

» Au bruit de ces dispositions menaçantes, notre commandant cria: Finistère, chargez vos armes! — Elles le sont! — La baïonnette au bout! A l'instant les baïonnettes furent mises.

» L'administrateur accourut tout effrayé, et d'une voix tremblante nous demanda si nous voudrions opposer quelque résistance? — A l'oppression, dit Cussy (du Calvados), n'en doutez pas! sommes-nous des hommes libres, oui ou non? — Si nous voulions vous traiter en prisonniers, nous vous ôterions vos armes. — Il faudrait auparavant nous ôter la vie, dit Pétion. Et nos six braves de l'escorte, qui tous avaient fait la guerre dans la Vendée, criaient: Vous! nous désarmer! oh! vous êtes beaucoup, mais vous n'êtes pas encore assez! — Mais citoyens, refusez-vous de venir avec nous jusqu'à Rostrenen? — Nous ne le refusons pas, car c'est notre chemin, seulement nous nous mettons sur nos gardes.

» En marchant, nous chantions à plein gosier le bel hymne des Marseillais. Cependant quelques curieux, autorisés sans doute à quitter leurs rangs, venaient interrompre nos chants, pour nous faire des questions souvent captieuses. Avez-vous vu

Charlotte Corday à Caen? — Me demanda l'un d'eux. — Notre bataillon n'y était pas encore, lui répondis-je, lorsque le meurtre se fit. — C'était bien un assassinat, répliqua-t-il. — Oui, sans comparaison de Marat à César, comme celui que commit Brutus. Le questionneur, mécontent, continuait néanmoins, et comme je craignais que quelque collègue, interrogé de son côté, ne fît quelque réponse contradictoire, je repoussai mon homme par un: *dansons la carmagnole*, si fort et si constamment crié, qu'il ne me fut plus possible d'entendre qui que ce fût..

» Dans le nombre, néanmoins, il y avait aussi des bienveillants; et quelques-uns nous avaient reconnus. Un vint me frapper sur l'épaule: Bravo! bravo! nous sommes frères: on nous avait dit que vous étiez des prêtres refractaires. — Il est vraisemblable que ceux qui l'ont dit, n'en croient rien. — Je le parierais, me répondit-il. — Un autre vint prendre la main de Pétion, et en la lui serrant, lui dit: Tenez bon, vous trouverez des amis!

» Enfin, nous entrâmes dans la ville redoutée; et quoique plusieurs maisons y fussent éclairées, tout y dormait dans une paix profonde. On nous dit de monter au premier étage d'une maison

qu'on nous montra; tous les administrateurs y étaient rassemblés; ils revirent nos congés, mais d'un air beaucoup moins malhonnête; ensuite ils se retirèrent dans un coin. Le président revint, et nous dit : Nous allons vous donner séjour. — Nous répétâmes notre intention formelle de presser notre marche, et d'arriver chez nous le jour même; il nous objecta qu'il y avait treize grandes lieues; nous répliquâmes qu'il n'était pas trois heures du matin. — Nouvelle délibération; elle fut plus longue; un officier fut appelé; il alla, vint et revint plusieurs fois; enfin, on nous dit : Citoyens, vous accepterez du moins un verre de cidre. — Nous craignîmes qu'il y eut trop d'affectation à refuser. On nous fit descendre au rez-de-chaussée dans une grande salle. — Un quart d'heure s'était écoulé, point de cidre. Que faisons-nous là? disais-je, partons; et puis de chanter à tue-tête, toujours nos fusils en main. — Quoi! nous perdrons une heure pour un verre de cidre, criai-je enfin; partons! — Mais le cidre arriva; pendant que nous buvions, un administrateur (je laisse à pénétrer son motif) vint nous dire : Citoyens, vous allez voir que nous étions fondés à vous suspecter; voici la dénonciation que nous avions reçue, il plia le haut et le bas de la lettre et lut :

Pétion, Barbaroux, Buzot, Louvet, Salles, Meillant et plusieurs de leurs collègues, doivent passer, et probablement s'arrêter dans les environs de votre ville ; ils ont cinq hommes d'escorte. Le magistrat cessa de lire ; et nous, pour la plupart, nous ne cessâmes de chanter ou de crier, n'ayant pas même l'air de prêter l'oreille. Pour le moment, nous conclûmes que l'ordre de nous arrêter était donné ; et comme, après que nous eûmes vidé nos verres et pris congé, l'on ne nous signifiait pas qu'il fallait rester, nous nous avançâmes en masse, les baïonnettes basses, vers la porte, où nous pensions qu'on allait nous attaquer, quand nous voudrions déboucher. Quelle fut notre surprise de ne plus apercevoir une âme sur la place ! nous avons su depuis que, dès notre entrée dans la maison, tous les bien intentionnés ou les indifférents s'étaient retirés. Les maratistes, réduits à la trentaine avaient quitté à leur tour. (1)

---

(1) Pour comprendre ces faits et les expliquer, il faut voir dans les mémoires de Louvet ce que ce député rapporte d'un citoyen B** qui vint les joindre à la sortie de Montcontour avec *des démonstrations d'amitié peut-être déplacées*. — Hélas ! oui, elles était déplacées, car

Ainsi forcés de poursuivre leur route, épuisés de fatigue, nos pauvres députés n'eurent bientôt plus d'autre ressource que de se cacher le jour pour s'échapper la nuit par les chemins détournés dans lesquels les dirigeaient des guides qui leur avaient été fournis par quelques amis. Mais rien de déchirant et de sombre comme la lutte et les perplexités que la difficulté des chemins, la maladie, la fatigue et les plaies saignantes de quelques-uns, réduits à marcher nu-pieds, firent naître dans l'âme de ces hommes aux approches de Carhaix, où plusieurs brigades de gendarmerie les attendaient.

Toutefois, ils évitèrent Carhaix, et haletant de fatigue et d'inanition, s'avançant comme des ombres qui tombent et se relèvent incessamment, ils cheminaient sur la route de Corlay à Quimper quand un cavalier (M. Clément de la Hubaudière),

---

elles étaient mensongères comme nous l'a prouvé une lettre de ce misérable, à l'adresse de la commission extraordinaire de Landerneau, qu'il éclairait sur la marche des Girondins, en s'appuyant de ce que son ancienne liaison avec quelques-uns des réfugiés ne leur permettait pas de le suspecter. — Et cet homme avait été député à la constituante.

parti de Quimper pour se mettre à leur recherche, les rencontra et les conduisit successivement chez un paysan où ils se ravitaillèrent, et chez le curé constitutionnel de la commune du grand Ergué (le sieur Loëdon) où ils trouvèrent gîte et bon feu pour le reste du jour. Dans la nuit, guidés par de nouveaux amis qui avaient conduit avec eux des chevaux pour les blessés, ils arrivèrent à Quimper, où ils se distribuèrent de la manière suivante : Duchâtel, Salles, Cussy, Girey-Dupré et Bois-Guyon (1) chez Kervélégan ; Buzot chez Daniel du Coloë, alors capitaine de gendarmerie et demeurant à l'ancien couvent du Calvaire ; Pétion et Guadet, chez Roujoux, accusateur public près le tribunal criminel ; Riouffe, Barbaroux (2) et Louvet, chez M. de la Hubaudière père, d'où Louvet se rendit avec sa

---

(1) Ces deux derniers, dont l'un était adjudant-général et l'autre Girey-Dupré, rédacteur du Patriote français, sont les auteurs du fameux chant : « *Veillons au salut de la patrie, etc.* »

(2) Le Malheureux Barbaroux qui avait sa mère avec lui se trouva atteint de la petite-vérole au moment où le feu prit chez son hôte. C'est dans cette retraite qu'il composa ses mémoires, et c'est entre les mains de ma-

Lodoïska à Penhars, village à un quart de lieue de la ville.

Ainsi proscrits par les décrets de la Montagne, et chaque jour recherchés par les agents de cette faction ardente, ces malheureux ne pouvaient échapper long-temps à leurs persécuteurs, et tout les portait à faire une dernière tentative pour tâcher de rejoindre Bordeaux. De là leur projet était de se jeter dans le midi que Barbaroux et les députés de la Gironde espéraient toujours pouvoir soulever contre la Montagne, et, s'il le fallait, ils étaient résolus, comme l'a souvent répété Barbaroux dans la famille de La Hubaudière à constituer une république du Sud, formée des provinces méridionales.

Or, Duchâtel, jeune, intrépide, et dont l'im-

---

dame de La Hubaudière qu'il les déposa, quand les actives poursuites de la Montagne le forcèrent, lui et M. de Lahubaudière, à chercher un autre asile. Des perquisitions faites chez cette dame, dont le mari ingénieur attaché à l'armée d'opération dans la Vendée fut plus tard assassiné par les chouans, la forcèrent, pour sauver sa propre tête, de brûler le manuscrit de l'illustre député e Marselle; il n'est resté de cet écrit que quelques fragments de peu d'importance.

prudence allait jusqu'à la témérité, avait, peu de temps après son arrivée à Quimper, quitté la première retraite qui lui avait été assignée. Installé à l'auberge, sous le nom de *Le Blanc* négociant, il se promenait et parlait hautement de ses projets; une barque, amarrée au quai de la ville, lui parut enfin devoir réaliser ses projets. Elle appartenait d'ailleurs au citoyen de La Hubaudière, et une vente simulée au profit de *Le Blanc* eût bientôt réglé l'affaire. Duchâtel ou *Le Blanc*, préside lui-même aux réparations jugées nécessaires, et calculant sur trois jours de vents favorables, lui et ses compagnons d'infortune Cussy, — Bois-Guyon, — Girey-Dupré, — Salles, — Meillant, — Bourgoin, — l'Espagnol Marchena, — et Riouffe, — s'en remettent au capitaine Scanvic qui a descendu la rivière de Quimper pour mettre le cap sur Bordeaux, où il est censé aller chercher un fret. (1)

---

(1) Le capitaine Scanvic après avoir exécuté son voyage et déposé sur les bords de la Gironde les députés qui lui avaient été confiés, prit son retour pour Quimper, avec des lettres de gratitude pour la famille de La Hubaudière et un compte simulé, rédigé dans le but de faire croire réellement à l'opération commerciale par laquelle

Quant aux autres députés Buzot, Pétion, Guadet, Barbaroux et Louvet, ils remirent leur départ et durent à Pouliquen, de Brest, et à ses amis Belval et Binard, de s'enfuir plus tard sur

---

la barque qui avait servi aux fugitifs leur avait été remise. Mais, contrarié par les vents, le capitaine Scanvic au lieu d'arriver à Quimper, relâcha à Concarneau, au moment même où le montagnard Guermeur qui s'était attaché avec tant d'acharnement à la perte de l'administration départementale, faisait des recherches pour s'assurer des soupçons que le club de Quimper élevait depuis quelque temps sur la présence et la fuite des députés girondins. Or, Mor... était à Concarneau l'agent de ce Guermeur, et il venait de se faire remettre par Scanvic, qu'il avait surpris, les lettres écrites à la famille de La Hubaudière par les députés qui avaient pris passage pour Bordeaux. Ces papiers sont envoyés par exprès à Guermeur, et celui-ci se rend immédiatement au club qui se tenait dans la chapelle du collége de Quimper, monte en chaire à l'ouverture de la séance et donne lecture de toutes les pièces saisies. Jugez de la rumeur, mais jugez aussi de la froide terreur qui dut saisir l'un des assistants, ce même Clément de La Hubaudière que nous retrouvons à chaque danger à côté des députés en fuite, et qui ce jour s'était rendu au club pour y prendre connaissance des mesures que les maratistes pourraient arrêter contre les fugitifs ou leurs partisans. — Qu'on le saisisse ! qu'on le saisisse ! dit la

une barque appartenant au premier de ceux-ci. Cependant ils avaient quitté Quimper avant de se rendre à Brest; et, pour profiter d'une occasion favorable à leur fuite, ils s'étaient arrêtés chez le citoyen Chappuis à Kervern, maison de campagne près de Douarnenez. Ils y étaient avec Roujoux, l'ex-président du comité insurrectionnel de Caen. Chappuis détournait habilement les soupçons des nouvelles autorités montagnardes par des fêtes brillantes et des bals où tous les habitants des environs se donnaient rendez-vous. Cependant le décret, portant peine de mort contre tout citoyen qui recélerait un homme *mis hors la loi*, vint à paraître. Les réfugiés ne tardèrent point à apprendre cette nouvelle, et tous voulaient partir immédiatement pour ne pas compromettre Chappuis, sa femme, sa mère et les

---

foule, et chacun de chercher des yeux si le coupable n'était point dans l'assemblée, quand un ouvrier placé sur la table d'une corniche de l'édifice où il grattait les armes de la ville cria: il est allé faire *Coucou*! — Et, en effet, ils furent aussi en fuite lui et son père à quelques jours de là. Quant au malheureux Scanvic, je trouve un ordre de le traduire au tribunal révolutionnaire de Brest.

personnes qui l'entouraient. Pars, dit Chappuis à Roujoux; mais, comme je ne veux pas voir tomber ta tête sur l'échafaud, je te brûle la cervelle, si tu quittes le seuil de ma porte. — Mais ta femme. — Je te parle d'après ses ordres. (1)

Quelques jours, heureusement, suffirent pour que Pouliquen fit les dernières dispositions qui devaient assurer leur fuite. Binard et Belval étant venus au-devant d'eux, et M. Clément de La Hubaudière s'étant chargé une seconde fois de leur conduite, ils se rendirent de nuit à Lanveoc où les attendait une barque qui les mit à bord d'un chasse-marée à la destination de Bordeaux.

Un tonnelier du Finistère, employé à cette époque par un sieur Coste, notaire à Castillon sur la Dordogne, s'est *trouvé*, par un singulier hasard, en position de nous apprendre ce qu'étaient devenus deux de ces illustres réfugiés, Pétion et

---

(1) Chappuis, homme bon, aimable et dévoué, fut administrateur du département en l'an 3. Entré pauvre dans des fonctions où beaucoup d'autres se sont enrichis, Chappuis en sortit comme il y était entré, sans avoir même prévu que le malheur ou la misère pourrait l'atteindre. — Et quelles ne sont point, en effet, les tribulations souvent réservées aux cœurs les plus élevés: Chappuis est mort à l'hospice de Quimper.

Buzot, dont la fin n'a jamais été bien connue. J'étais jeune, a souvent répété cet homme à M. de La Hubaudière, et je me trouvais au service de M. Coste; il me chargea bien des fois d'aller trouver trois réfugiés qu'on disait être des députés de la Convention, et auxquels il envoyait de temps en temps des vivres qui leur servaient pour plusieurs jours. Un jour que je les avais rejoints dans une vigne, ils me parurent plus fatigués que de coutume, et je remarquai que deux d'entre eux étaient atteints d'une fièvre ardente qui devait les épuiser. A quelques jours de là, en effet, nous nous rendîmes non loin de la vigne où je leur avais porté un dernier repas, moi et un autre ouvrier de M. Coste; et y ayant creusé une fosse, nous y plaçâmes les deux hommes que la mort venait de frapper. M. Coste avait sans doute jugé que cette précaution, prise dans le plus grand secret, pourrait favoriser le troisième des réfugiés, en faisant perdre la trace de ses compagnons; mais il n'en fut rien, et, jouissant à peine d'un dernier souffle, il tomba aux mains des gendarmes et fut immédiatement conduit à Bordeaux, amarré sur une barque. C'était Barbaroux.... Sa tête tomba sur l'échafaud.

CHAPITRE IV.

ATTAQUE ET SIÉGE DE NANTES PAR 75,000 VENDÉENS.

On a vu, par ce qui précède, que Nantes, ville de premier ordre par sa position, sa population et son commerce, était entrée sans hésitation dans le mouvement qui s'était prononcé en faveur de la Gironde. A la date des 10 et 12 juin, c'était d'elle que le Finistère et les autres départements attendaient l'organisation définitive des forces qui se levaient dans le Midi, et en particulier dans les villes de Bordeaux et de Marseille, dont la réunion aux mouvements de la Bretagne devait être d'un si grand poids.

Mais si tel était l'esprit des citoyens et des administrateurs de la ville de Nantes, qu'en adoptant

la cause des Girondins ils dussent lui être d'un grand secours, il faut dire que les événements de la Vendée ne tardèrent point à mettre cette ville dans une position tout exceptionnelle, où chaque patriote, oubliant ses affections et ses haines ne dut plus songer qu'au salut de la ville et au maintien intégral du régime révolutionnaire que la Vendée venait attaquer en masse.

Refoulée d'abord, la Vendée avait grandi par ses propres revers. Elle s'était, en effet, tout à coup animée d'une nouvelle énergie, sublime et grandiose, qui s'inspira de toutes les misères qu'elle souffrait pour s'élancer désespérée sur ses adversaires, qu'elle écrasa à Saumur, à Machecoul, à Ingrande, et généralement partout où elle les rencontra, sur l'une ou l'autre des rives de la Loire. Des hommes, des chevaux, des canons, des armes, des munitions de tous genres, furent le résultat de ces succès inespérés, presque tous obtenus dans le courant du mois de juin 1793, alors que la Convention se décimait, alors que la Montagne et la Gironde se livraient une guerre à mort.

Cependant les patriotes de la Loire-Inférieure ne sommeillaient pas, et envisageant sans crainte, le danger qui les menaçait, ils prenaient hâti-

vement toutes les mesures qui pouvaient sauver la ville de Nantes. C'était ainsi que cela arrive, quand un pouvoir est menacé ; une adresse aux habitants des campagnes pour leur dire qu'on les trompait, que la révolution avait été faite pour eux ; qu'on n'avait jamais songé à les réduire par les armes, mais seulement à réprimer les fauteurs de désordre, les brigands qui troublaient leur repos. Et quelques sourdes rumeurs ayant circulé dans les sections de la ville, un ordre du jour fut affiché, portant peine de mort contre quiconque proposerait de se rendre aux brigands, comprenant d'ailleurs leur position et faisant plus de fond sur leurs armes que sur les paroles doucereuses adressées aux paysans qu'on disait égarés, les patriotes des clubs, après avoir formé eux-mêmes un comité de soixante membres, offrirent au comité central de s'adjoindre à lui en se divisant en trois sections : *police*, *armée et approvisionnements intérieurs*, pour concourir au salut de Nantes et de la Patrie. Ces propositions étaient acceptées le 8 juin, et dès lors on put juger que la résistance serait vigoureuse, pourvu que l'Autorité militaire secondât le zèle des citoyens.

Dès ce moment, en effet, les dernières dis-

positions de l'Autorité furent promptement faites et promptement exécutées.

Quatre commissaires, Sottin, Bougon, Phelipes-Tronjolly et Giraud reçurent, le 11, l'ordre de se transporter rapidement dans les départements limitrophes, afin de solliciter des patriotes de l'Ouest tous les secours disponibles en hommes et en munitions de guerre. Et écrivant le même jour aux généraux Canclaux et Beysser, le comité recevait le 13 la réponse suivante, datée de Lorient.

« Le 12 juin 1793.

» *Citoyens Administrateurs*,

» J'ai reçu ce matin votre lettre du 11, qui a porté dans mon cœur l'amertume la plus vive, mais non le désespoir.

» Les représentants du peuple vous écrivent et vous disent les dispositions que nous avons pu arrêter avec nos faibles moyens. Je voudrais que ma présence pût y suppléer. Au moins je serai parmi vous après-demain, j'y porterai tout le zèle pour la chose publique, pour votre sûreté, et mon plus entier dévouement.

» Le bataillon du 109ᵉ régiment, que je vous mènerai, escortera 200,000 cartouches et dix milliers de poudre; j'en ferai encore venir de Saint-Malo; vous devez avoir reçu 1500 fusils de Rennes depuis que je vous ai quittés.

» Le général en chef de l'armée des côtes de Brest.

» CANCLAUX. »

Quant à Beysser, que les insurrections du Morbihan et de la Vendée avaient si rapidement élevé du titre de volontaire au grade de général, conférant le 12 à Lorient avec Sottin et Bougon, qui s'étaient adjoint Huet et Le Gris, il ne demandait qu'à marcher, heureux de pouvoir courir de nouveau à la rencontre des Vendéens. Sur un autre point, Phelippes et Giraud, qui s'étaient rendus à Rennes et dans les Côtes-du-Nord, obtenant quelques secours, malgré le mouvement fédératif des départements de l'Ouest alors dans toute son activité, décidaient aussi quelques corps isolés à se mettre en marche pour Nantes. Nous avons déjà dit comment le Finistère, levant dans ces circonstances 4,400 hommes, put disposer de presque toutes les troupes réparties dans ses cantonnements pour le Morbihan et la Loire-Inférieure.

Cependant, les administrateurs et les patriotes nantais ne croyaient pas avoir tout fait, et le 16, ils dirigeaient sur Paris et les départements de l'intérieur quatre membres des sociétés populaires réunies, Chaux, Gondet, Pointel et Poupon, leur donnant pour mission de se présenter à la Convention, et partout où ils le jugeraient convénable, afin d'obtenir les prompts

secours dont Nantes avait besoin. — « Nous avons vu plusieurs sections, écrivent ces députés en arrivant à Paris; nous avons été reçus comme de véritables frères, on nous a baignés de larmes, et Paris va faire marcher à notre secours une force imposante. »

Parlant de Versailles, ils ajoutaient : « Oh! quels hommes ! tous veulent voler à notre secours, tous les habitants sont debout. Ils nous ont dit que déjà ils avaient fourni trois bataillons pour la Vendée, mais qu'ils avaient encore des hommes et du sang !.... Et ils ont décidé de lever et d'équiper sans retard un bataillon d'infanterie, 4 pièces de campagne et 200 hommes de cavalerie.

D'ailleurs le Ministre de l'Intérieur leur remit 500,000 liv., et réservant 40,000 liv. pour leurs besoins, ils s'en servirent pour procurer des armes aux volontaires qui se dirigèrent sur Nantes.

Mais ces mesures étaient tardives, et Nantes allait être attaqué. Les députés en mission près de l'armée des côtes de l'Ouest, Merlin, Gillet et Cavaignac avaient toutefois quitté Lorient, et depuis quelques jours ils étaient à Nantes ainsi que Canclaux et Beysser. Les Vendéens,

maîtres des campagnes voisines, occupaient Saumur, Angers, Ingrande, Doué, Chollet, Mortagne, Montaigu, Machecoul et Ancenis. Le 28 juin ils pénétrèrent jusques sous les murs de Nantes, et, s'adressant aux autorités, ils les sommèrent de se rendre en leur prescrivant de remettre leurs armes, leurs munitions et les caisses publiques, d'arborer le drapeau blanc, de prêter serment de fidélité à Louis XVII, et de désigner des ôtages, en outre des trois représentants qui leur seraient remis, sans quoi la ville serait forcée et la garnison passée par les armes.

Pour toute réponse, les autorités firent arrêter les porteurs de la dépêche et mettre la ville en état de siége.

En un instant les postes sont doublés, les entrées sont barricadées et protégées par des pièces d'artillerie ; des batteries sont établies à *Gigant*, à la *Hautière*, à la *Piperie*. Une autre batterie est établie près du Château, de manière à balayer la prairie de *Mauves* ; partout règne le plus grand mouvement. Quelques troupes campaient à *Saint-Georges* sur la route d'Ancenis. Le 109.e placé aux *Sorinières*, couvrait les routes de Rennes et de Vannes. Enfin

les fédérés des Côtes-du-Nord gardaient le faubourg de *Pont-Rousseau*.

Canclaux dirigeait la défense avec une grande habileté. Bientôt le bruit courut dans la ville, que les royalistes s'avançaient sur trois colonnes, savoir: 40,000 du côté du Sud, 20,000 par la route de Paris, et 15,000 par celle de Rennes et de Vannes. Le 27 au soir le poste de *Nort* fut attaqué; la garde nationale de ce bourg, et le 3.e bataillon de la Loire-Inférieure, commandé par le lieutenant-colonel Meuris, s'y défendirent vaillamment jusqu'à cinq heures du lendemain matin; alors il fallut céder au nombre et se retirer, heureux de sauver le drapeau, mais sans pouvoir enlever les canons qui tombèrent au pouvoir de l'ennemi. La nouvelle de ce succès, répandue dans l'armée royaliste, augmente son ardeur. Aussitôt 50 à 60 cavaliers partent de la lande de *Ragon* et viennent insulter les avant-postes de *Pont-Rousseau*, en pénétrant dans la rue de ce faubourg, où ils allumèrent un feu de joie autour duquel ils dansaient en rond, quand un coup de canon dirigé par les artilleurs Nantais leur tua quatre ou cinq hommes. Mais Beysser ayant évacué le village des Sorinières assura promptement la défense de Pont-Rous-

seau et plaça ses troupes dans une position respectable. Canclaux, de son côté, débordé dans le camp de *Saint-Georges*, et pressé de concentrer sur la ville les troupes qui pouvaient en assurer la défense, ordonna la retraite; et pendant que l'avant-garde repoussait l'ennemi, les équipages et le parc d'artillerie rentrèrent dans le plus grand ordre. A 11 heures du soir, tout se trouvait en place, et chaque batterie était à son poste.

Le lendemain, à 2 heures du matin, une canonnade assez vive du côté de Pont-Rousseau, annonce l'attaque. Aussitôt la générale est battue dans l'intérieur de la ville; en un instant les quinze bataillons de la garde nationale sont sur pied et rendus à leurs postes. A quatre heures du matin, le bataillon des vétérans, entièrement composé de vieillards, se montre sous les armes. *Citoyens*, leur dit Paimparay, qui les commande, *ce jour va couvrir les Nantais d'une gloire ou d'une honte éternelle; persuadé de leur courage et de leur énergie, jurons tous de ne point parler de capitulation, et de mourir plutôt que de nous rendre*. Et tous s'écrièrent : *Nous le jurons. Vive la république !*

Cependant la canonnade devient plus vive; les femmes, renfermées dans leurs maisons, préparent de la charpie; les vétérans font des patrouilles ; ils veillent à ce que les boulangers travaillent, ils dissipent les rassemblements, et font fermer les cabarets et les cafés.

L'attaque de Pont-Rousseau ne pouvait être, et n'était en effet qu'une diversion qui avait pour but d'attirer sur ce point les forces des républicains. Les Vendéens se portèrent aux Sorinières, comme Beysser l'avait prévu, avec trois canons et deux perriers, tandis que deux autres colonnes, après avoir quitté les camps du *Clion* et de la *Croix-Moriceau*, se déployèrent sur le poste de *Saint-Jacques* avec plusieurs pièces. Le combat fut vif: l'artillerie des Vendéens était servie avec activité; mais celle des Républicains, avec plus de sang-froid ; aussi conservèrent-ils toutes leurs positions. Vers six heures du matin l'attaque commença sur les routes de Paris, de Rennes et de Vannes. Sur celle de Rennes, une colonne d'environ 14,000 hommes, soutenue d'une grosse artillerie, s'avança jusqu'à demi-portée de canon. Elle plaça ses batteries sur une éminence, au milieu du grand chemin. Un corps nombreux se porta sur la

gauche, entre deux moulins, tandis que plusieurs divisions occupaient les routes de Vannes et de Paris, et que de forts pelotons, s'avançant à la faveur des blés, s'emparaient de diverses maisons d'où ils tiraient sur les Républicains.

A dix heures, l'attaque fut générale et extrêmement vive aux portes d'Ancenis et de Rennes où se tenait le général en chef. Sur un autre point, à la porte de Vannes, les rebelles déployaient la même énergie, et des forces quadruples de celles qui leur étaient opposées. Quatre cents hommes du 109.e régiment, dont le nom avait acquis une haute célébrité dans la guerre de l'indépendance Américaine, firent cependant des prodiges, et ils soutinrent le feu de l'ennemi pendant douze heures, aidés d'un seul bataillon de la Mayenne. Sur la route de Paris, le succès était dû en particulier à l'artillerie Nantaise et aux canonniers Parisiens que dirigeait l'adjudant-général provisoire Billy.

Le combat fut long ; mais plusieurs pièces des Vendéens ayant été démontées et leur meilleurs pointeurs tués ou blessés, le feu se ralentit sensiblement vers deux heures de l'après-midi. Cependant quelques Royalistes, ayant à leur tête l'intrépide Cathélineau, qui comman-

dait sur la rive droite, pénétrèrent jusque sur la place *Viarme*, où il fut tué. Dès-lors les autres perdirent cette confiance en eux-mêmes, sans laquelle un succès est impossible. Excellents pour un coup de main, mais très-mauvais soldats, chaque fois que la discipline et l'ordre devenaient nécessaires, les Royalistes se retirèrent après 18 heures de combat, abandonnant une pièce de canon avec un caisson, et découragés par la résistance qu'ils avaient éprouvée. On ne jugea pas à propos de les poursuivre, crainte de surprise, et les troupes bivouaquèrent à leurs postes. Le lendemain matin, les Vendéens firent encore quelques démonstrations hostiles. Sur la route de Paris, ils tentèrent d'établir deux pièces de canon pour protéger leur retraite ; mais, dans une sortie, les Nantais enlevèrent l'une d'elles, et leur tuèrent quelques hommes, le reste prit la fuite.

Nous n'avons, dit M. Guépin dans son histoire des progrès de Nantes, aucune donnée précise sur la perte des Vendéens, que l'on a beaucoup exagérée en l'évaluant à cinq mille hommes, ni sur celle des Républicains. Ces derniers dont les forces s'élevaient à 10,000 hommes, eurent 200 blessés transportés à l'Hôtel-

Dieu et peut-être une centaine dans les autres hospices. Beaucoup succombèrent, surtout les amputés dont presque aucun ne survécut, quoiqu'ils eussent été opérés avec une grande habileté. Quelques faits prouveront l'enthousiasme qui régnait parmi eux. Le poste de Nort était commandé par un Nantais, nommé Foucaud; dans la retraite, il se jette à la tête de quelques braves pour faire face à des cavaliers qui le poursuivaient : seul, n'ayant qu'un sabre, il en tue cinq qui l'entouraient, mais reçoit plusieurs blessures, et l'une de ses joues coupée lui retombe sur le cou; cependant il achève la route à pied et se rend à l'hospice, où il crie en entrant : *Vive la république !* Un canonnier parisien était malade : aussitôt qu'il apprend l'approche des Vendéens, il se transporte à Pont-Rousseau. Du premier coup, il leur démonte une pièce; du second, il brise une roue de la charrette sur laquelle on l'avait replacée, lorsqu'il reçoit un biscayen qui lui coupe le petit intestin, alors il s'entoure le ventre d'un mouchoir et revient à pied à l'hospice, heureux, dit-il, d'avoir fait son devoir. Un garde national avait eu les deux mains coupées et la figure brûlée par l'explosion d'un caisson; il était horriblement défiguré;

lorsqu'on fut parvenu à lui ouvrir la bouche, son premier cri fut : *Vive la république ! les brigands sont-ils battus ?* Au moment où l'on apprit la retraite de l'armée royaliste, ce fut dans tout l'hospice une joie inexprimable, à laquelle plusieurs blessés succombèrent. Nous n'oublierons pas, non plus, le trait admirable d'un garde national, le prêtre *Gambart*, qui, voyant un père de famille trop exposé, le prit par le bras, en lui disant : *Retire-toi ; c'est à moi d'affronter le plus grand danger*, et il fut tué aussitôt en prenant sa place. Tel était l'esprit de cette grande époque, où vivre, c'était aimer vivement ; haïr de même, et priser plus que l'existence le succès de sa cause.

Les Vendéens qui vinrent assiéger Nantes ne comptaient qu'un petit nombre de bataillons organisés. Parmi eux se trouvaient beaucoup de déserteurs et de réfractaires, une grande partie de la Légion Germanique, des contrebandiers, des gardes-chasses, les anciens employés des fermes, et des échappés du bagne et des prisons. Les soldats se promettaient le pillage ; les nobles et les prêtres voyaient plus loin : ils comprenaient que Nantes était une position militaire excellente, qui leur permettrait de s'unir aux insurgés de la Bretagne ;

ils y voyaient un arsenal, la libre navigation de la Loire, la facilité de recevoir, sans opposition, des secours de toutes espèces de l'Angleterre, et la presque certitude de posséder avant peu, les neuf ou dix départements qui forment l'Ouest de la France. Sans doute, s'ils avaient réussi, la république eût été perdue; la prise de Nantes leur eût donné de nouvelles forces et de puissants moyens d'organisation. Le courage et l'énergie des Nantais sauvèrent le pays, et l'on ne saurait trop louer la conduite soutenue de tous les hommes qui prirent part à cette belle défense.

Parmi les généraux, il faut surtout citer Canclaux, pour son courage froid et réfléchi. Toujours aux postes avancés, il fut frappé d'une balle qui lui enleva les broderies de son habit. Le général de brigade Gilibert mérite aussi une mention particulière pour le désintéressement avec lequel il offrit ses services et se porta au poste le plus périlleux, au moment où un ordre du pouvoir exécutif lui retirait son commandement et lui était signifié. Le général Beysser, commandant temporaire de la ville de Nantes, est également présenté par le général en chef et par le comité central de la ville, comme un de ceux qui, avec l'adjudant-général Cambray

et les aides-de-camp Lavalette et Saint-James, contribuèrent le plus puissamment au succès de la journée.

De leur part, les Administrateurs de la Loire-Inférieure, Beaufranchet, — Le Tourneux, — Musset, — Huard, — G. David, — Legall, — Bougon, — Douillard, — Jullot, — Bautruche, — et P. Grelier, formés en comité central et pourvus de leurs armes, concentraient à l'hôtel du Département avec les citoyens Merlin, Gillet et Cavaignac, représentants du peuple, tous les avis qui pouvaient éclairer les chefs militaires, et les leur transmettaient de demi-heure en demi-heure. Quant au maire de Nantes Baco, constamment placé à la tête des citoyens armés, avec Piter-Deurbroucq, commandant général de la garde nationale, on sait quel zèle il déploya et comment il fut atteint d'un coup de feu à la cuisse. Tout le monde, d'ailleurs, dans cette journée, se rendit utile, et si nous avons à citer les veuves Orillard et Chiron pour avoir porté au département le linge qu'elles possédaient au moment où plusieurs boulets frappaient les murs de cet édifice, nous pouvons nommer aussi le citoyen Coustard, représentant du peuple, qui, laissant à ses collègues le soin de se joindre aux Admi-

nistrations chargées du maintien de l'ordre, se jeta dans un escadron de cavalerie et combattit tout le jour en simple soldat.

Mais revenons à la question politique. L'attaque de Nantes qui avait eu lieu le 29 juin, fut assez vive et assez sérieuse, comme on le voit, pour que généraux, administrateurs, soldats et citoyens n'eussent eu qu'une même pensée, une même résolution, le salut de la république et de la cause révolutionnaire. Honneur à eux! Car en cela ils se montrèrent dévoués au pays. — Mais le lendemain de ce brillant succès, dès l'éloignement du danger et de l'armée Vendéenne, les partis durent reprendre leurs positions et faire valoir leurs prétentions, avec d'autant plus de résolution que chacun d'eux s'attribua le mérite de la journée.

Cependant, le général Canclaux, que sa belle défense de Nantes venait de placer si haut dans l'estime du peuple, ayant parfaitement compris sa position de soldat et de citoyen, ne parut avoir désormais qu'un seul désir, celui de servir activement la cause de son pays, sans acception des partis qui le divisaient. N'ayant pas jugé à propos de sortir de Nantes, aussitôt la défaite des Vendéens, il se mit en marche sur Nort et Ancenis, dès que les ordres transmis au général Avril,

qui commandait Redon, Roche-Sauveur, Savenay et Ancenis, eurent déterminé de la part de ce chef un mouvement en avant, que cinq mille hommes du Finistère, annoncés par le général Serre de Gras, devaient appuyer incessamment (1). Ce mouvement importait d'autant plus, qu'un instant Blain avait été au pouvoir des Vendéens et que leurs masses, s'étendant jusques vers Redon, avaient menacé cette ville, Roche-Sauveur et tout le cours de la Vilaine.

Les représentants du peuple Merlin, Gillet et Cavaignac suivirent ce mouvement, et se mirent dans les rangs de Canclaux pour l'aider à rétablir les communications avec Angers et Tours, si la jonction des corps échelonnés sur les deux rives de la Loire devenait possible.

---

(1) Si l'on recherche quel fut l'effectif en hommes que le seul département du Finistère présenta à cette époque pour la défense du pays, on trouve: au mois de février 3,030 réquisitionnaires; au même mois et en mars 3,392 gardes-de-côtes; en avril 1000 ouvriers terrassiers; en juin 900 fédérés d'une part, et de l'autre 4,400 gardes nationaux mobiles; en tout, et dans l'espace de six mois, 12,702 hommes.

CHAPITRE V.

SUITES DU SIÉGE DE NANTES. — LUTTE DES PARTIS DE LA MONTAGNE ET DE LA GIRONDE DANS CETTE VILLE. — MISE HORS LA LOI DU GÉNÉRAL BEYSSER, DE BACO ET DE COUSTARD. — ACTES ET PROTESTATIONS DE LA VILLE DE NANTES. — MISE EN ARRESTATION DU MAIRE BACO.

Le siége de Nantes et la belle défense de ses habitants fixèrent un instant toute l'attention de la république. Ce fut, en effet, de la part des Administrateurs et des citoyens de cette ville, un glorieux acte de patriotisme. Mais avoir repoussé les *brigands*, comme on appelait alors les bandes de Delbée et de Charette, ne pouvait satisfaire complétement la pensée des Administrateurs qui, au milieu du pressant danger des derniers jours de juin, avaient cru devoir envoyer leur bannière

à Caen et sous les murs de Vernon. Depuis longtemps, en effet, Nantes s'était prononcé contre les anarchistes. Le succès du 29 juin vint, sous ce rapport, donner aux Administrateurs et à la partie modérée des citoyens, une énergie, d'autant plus grande, que le général Beysser, enfant de la Bretagne par ses exploits militaires dans le Morbihan et la Vendée, penchait ouvertement pour les mesures de résistance prises à la suite des événements du 31 mai. Ce général s'était d'ailleurs trouvé, après la journée du 29 juin, temporairement saisi du commandement en chef de la ville de Nantes, qu'il avait si bien défendue de son épée, et cette circonstance l'avait engagé à prendre sur les visites domiciliaires et sur les scandaleux désordres occasionés par d'innombrables filles publiques, des mesures civiles qui parent lui faire croire, qu'étant d'accord avec les membres du département, il pourrait facilement déterminer avec leur concours, l'issue de la lutte engagée dans l'Eure et le Calvados. Aussi bien placé, et mieux peut-être que VVimphen pour seconder la cause de la Gironde, il s'était donc cru appelé à diriger les forces combinées du Midi, dont la jonction semblait devoir se faire sur les bords de la Loire, et cette idée l'avait

promptement entraîné vers le parti de la résistance.

Mais Nantes, qui, en outre de sa population réelle, comptait dans ses murs un grand nombre de patriotes réfugiés des villes environnantes dévastées par les corps belligérants de la Vendée, avait vu se former dans son sein l'un de ces clubs montagnards, où se rendaient tous les hommes dont la tête et le bras animés de l'esprit de destruction, ne comprenaient le salut de la patrie que par l'extermination complète de tout ce qui ne pensait pas comme eux. Là, au club Vincent-la-Montagne, sous l'inspiration de l'évêque Minée, de Houdet, de Le Minihy, de Forget, de Le Peley et de Paul Métayer, plus tard élus de Carrier, il y eut donc d'autres idées et d'autres projets que ceux de Beysser et du département. Montagnards par essence et par position, les clubistes de Vincent-la-Montagne s'attribuaient d'ailleurs aussi le succès de la journée du 29 juin, et, loin de condescendre aux mesures prises par Beysser et le département, ils ne cessèrent, en se ralliant aux représentants Merlin et Cavaignac, de présenter leurs adversaires comme des intrigants et des fédéralistes qui voulaient le démembrement de la république et l'exploitation du pays à leur profit. Vainement le club des Halles où figuraient

Mais les habitués du club Vincent-la-Montagne n'avaient garde de céder à ces mesures, et s'ils parurent s'y soumettre, ce ne fut point sans une vive répugnance. Bientôt ils eurent dénoncé aux représentants qui suivaient l'armée de Canclaux, les administrateurs de la Loire-Inférieure comme des fédéralistes et des contre-révolutionnaires qui voulaient le démembrement de la république. Ces représentants, de leur part, avaient des agents au sein même des sections de la ville de Nantes, et, retrouvant en eux toute l'énergie de la Montagne, ils écrivirent sans délai à Beysser pour qu'il eût à se rétracter dans les 24 heures, ou à se voir immédiatement suspendu de ses fonctions. L'adhésion et le concours des autorités qui avaient avec lui délibéré l'arrêté du 5 juillet ne lui manquèrent pas cependant, et il y eut des délibérations nouvelles qui portèrent fort loin la résolution de Beysser. Mais Merlin et ses collègues Cavaignac

turel des principes et des vues qui déterminèrent la conduite des administrateurs Nantais, nous avons cru devoir le conserver sous le n.° 37 des pièces justificatives.

et Gillet, qui avaient à s'excuser près de la Montagne de leur arrêté du 14 juin-daté de Lorient, n'hésitèrent point; et, appuyant d'une proclamation sur les événements qui se passaient, l'arrêté qu'ils prirent en date du 11 juillet, ils présentèrent Beysser comme un ambitieux qui avait plusieurs fois méconnu l'autorité de Canclaux, et essayé d'affamer l'armée d'opération en retenant les farines qui lui étaient destinées. Suivant ces mêmes représentants, Beysser allant plus loin, aurait même proposé au général en chef de marcher sur Paris; mais nous n'avons trouvé aucune preuve de ce fait. Quoi qu'il en soit de ces tentatives de résistance, la Convention, prenant une grande résolution, venait d'expédier à toutes les communes le projet nouveau d'une constitution et l'ordre de réunir les assemblées primaires pour que les citoyens eussent à se prononcer sur son acceptation. Déjà informée des désastres de Vernon et vivement inquiétée par la rude opposition du club Vincent-la-Montagne, l'administration centrale de la Loire-Inférieure commença à tergiverser, et plusieurs de ses membres, alarmés des menaces faites par les représentants, songèrent à obtenir leur par-

don. C'est du moins ce qui ressort d'un arrêté pris par cette administration en date du 13 juillet, où il est dit que l'arrêté du 5, notifié à Canclaux a été mal compris des représentants, et que la suspension de Beysser ne peut être que le résultat d'une erreur de leur part; l'intention de la ville de Nantes n'ayant jamais été de se séparer de la Convention. « Le plan d'une constitution est offert à l'acceptation du souverain, disent-ils en terminant: hâtons-nous de saisir ce moyen de salut qui nous est présenté; le temps presse. » Mais le conseil municipal et la ville, que le maire Baco dirigeait toujours avec une fermeté soutenue et courageuse, n'acceptèrent point d'emblée une telle transaction. L'article 4 des représentants du peuple prononçant la destitution de Beysser, disait : « Qu'il serait tardé à statuer sur le compte des administrateurs jusqu'à ce que Beysser eût été entendu sur la dénonciation portée contre quelques membres des corps administratifs qui auraient proposé de capituler avec les rebelles. » — C'était là, sans contredit, de toutes les injures celle qui devait le plus affliger le maire et les patriotes de Nantes. Aussi la séance du conseil municipal de la commune, en date du 14 juillet, se ressent-elle de cette grave accusation.

Jacques Le Cadre, Godebert, Gaudin, Hardy, Peccot, Van Neunen, Prévost, Brière, De la Haye, Tourgouillet, Colas, Bellot et Baco étant présents, Beysser fut invité à se rendre à la séance. — La lecture de l'arrêté et de l'article ci-dessus relatés ayant été faite par le greffier, Beysser se leva avec l'indignation la plus prononcée, et prenant la parole, il s'écria : *Citoyens, je n'ai qu'un mot à répondre : Sur mon honneur, le fait est faux.* Puis il ajouta qu'il avait un devoir à remplir, celui de prouver à tous les Nantais qu'il n'était point un rebelle, et qu'il n'avait point désobéi aux ordres du général en chef. Et, donnant immédiatement lecture de sa correspondance avec Canclaux et des réponses de celui-ci, l'assemblée resta convaincue de la pureté de ses démarches et le lui exprima de la manière la plus vive. « Ami, lui dit Baco, en le serrant dans ses bras, le général en chef t'a destitué, la loi commande d'obéir. Tu te justifieras, et la république ne perdra pas un de ses plus intrépides défenseurs, tu resteras avec nous; ton courage et tes conseils nous aideront encore ; — Beysser reste avec nous ! » Et le cri de *vive Beysser!* s'étant fait entendre, l'on vit, ajoute le procès-verbal, des soldats de la ligne

verser des larmes. — Beysser, en se retirant, protesta de son inviolable attachement à la république une et indivisible.

Mais, dès le lendemain, Baco, se jetant en homme de cœur au-devant du danger, convoqua de nouveau le Conseil-Général de la commune et lui fit prendre les résolutions suivantes, que nous extrayons de ses registres.

» Le Conseil-Général de la commune de Nantes au peuple Français, à la Convention, contre les Représentants Gillet et Merlin.

» Nantes a scellé du sang de plus de 800 de ses habitants, son union inaltérable à la République, et aujourd'hui elle est calomniée par des mandataires du peuple. Le devoir de ses magistrats est de repousser les odieux soupçons dont on environne sa gloire; leur devoir est de demander vengeance.

» Les Représentants, Gillet et Merlin, ont calomnié la ville de Nantes; ils ont commis le crime de haute trahison. Si les faits ci-dessous sont prononcés, s'ils sont prouvés, Gillet et Merlin doivent être livrés à toute la sévérité de la loi contre les calomniateurs et les traîtres à la patrie; car la loi est pour tous; autrement l'égalité ne serait qu'un vain mot.

» Premier chef de calomnie.

» Le jour de leur entrée dans la salle du département, où les trois corps administratifs étaient assemblés, ils ont dit, par l'organe de Merlin, que les Nantais

étaient des lâches, pour avoir souffert que le drapeau blanc flottât à la vue de ses murs.

» Mais, du 10 mars jusqu'à ce jour, les Nantais, presque seuls contre cinquante mille révoltés, avaient défendu la rive droite de la Loire, depuis Ancenis jusqu'à Guerande; c'est-à-dire dans un espace de près de vingt-cinq lieues; et la rive gauche, depuis Nantes jusqu'à Paimbœuf, dans un espace de 12 lieues; ils avaient livré sept combats à Clisson, au Pont-du-Cens, à S.t Georges, à Mauves, à S.t-Philbert, à la Louée et à Sautron; ils en étaient sortis vainqueurs à cette époque; ils occupaient hors la ville, les postes de Mauves, Oudon, Ancenis, Nort, Savenay, le château d'Aux, S.t-Jean-de-Boizeau, le château d'Indret et Paimbœuf, indépendamment des quinze postes qu'ils gardaient jour et nuit dans l'intérieur de la ville. Lors même que le drapeau blanc eût flotté à la vue des murs (ce qui n'était pas), la faute en serait au pouvoir exécutif qui dédaignait leurs constantes réclamations, aux généraux inhabiles si régulièrement battus, aux Représentants du peuple à la suite des armées, qui ne semblaient y paraître que pour présider à de honteuses défaites.

» Appeler le découragement par l'injure est une tactique dont l'effet est connu, mais qui sera sans succès près des braves Nantais.

» Ce premier chef de calomnie est prouvé.

. . . .

» Second chef du crime de haute trahison.

» Merlin et Gillet disent: *que les corps adminis-*

tratifs sont coupables d'avoir repoussé de leur territoire des Représentants du peuple que la Convention avait envoyés pour accélérer le développement des forces nationales contre les rebelles qui menaçaient la ville de Nantes.

» Eh bien! oui, les corps administratifs ont rempli un devoir impérieux en cherchant à éloigner des Représentants, dont, suivant les sections, la présence est un attentat à la *souveraineté nationale*.

» Gillet et Merlin, à leur retour à Nantes, eurent connaissance de la sommation des rebelles; le Maire en était porteur; à sa lecture, ils en pâlirent d'effroi. Pour première condition, on demandait que leurs personnes fussent livrées. La promesse du Maire de tenir cette sommation secrète les rassura. Ils demandèrent des secours; les secours n'arrivèrent pas; ils se crurent perdus. Dès lors ils tramèrent le plus noir des complots.

» Le 21 juin, un poste gardé par des volontaires de Nantes, après une vigoureuse résistance, fut enlevé; 400 hommes furent taillés en pièces à Nort. Les rebelles étaient en nombre; deux bataillons partis pour secourir nos malheureux frères, furent obligés de se replier sur le camp que le général Canclaux avait placé à une demi-lieue des faubourgs de la route de Paris. Dès ce moment, l'évacuation du camp fut résolue et effectuée; Gillet et Merlin, pour sauver leurs personnes ou pour un autre motif, décidèrent Canclaux à faire replier son armée, forte de quatre mille hommes, vers Nort, ou plutôt vers Redon, puisque c'était la route

de Rennes que l'armée devait suivre. Ses ordres avaient été donnés, les bagages de l'état-major étaient emballés; les voitures du général étaient couvertes de leurs vaches; le congé aux fournisseurs était notoire; six millions conduits à Nantes quelques jours avant, pour le paiement des troupes étaient sur les charrettes, et le payeur de l'armée avait ordre de suivre. Nantes, dépourvu d'une force aussi imposante, était menacé d'être réduit à ses propres moyens. Des officiers de la garde nationale s'aperçurent de ces mouvements; l'inquiétude était naturelle. Guillemé, l'un d'eux, se hâta d'en faire part au commandant de la place, Beysser; il se rendit ensuite vers le général Canclaux, qui trois fois se refusa à l'invitation pressante de rentrer à Nantes, sans doute pour obéir aux Représentants, dont le projet était de fuir sous bonne escorte. Cependant on savait que l'attaque de la ville était prochaine; diviser ses forces, c'était les livrer toutes. D'aussi sages représentations eussent été repoussées, si Gillet et Merlin n'eussent été, par adresse, ramenés dans la ville et chez Coustard. Là, on les fit s'expliquer; ils ne dénièrent pas le projet d'éloigner l'armée, ils y tinrent toujours, et si on ne leur avait manifesté ouvertement l'intention de les garder dans la ville, c'en était fait de l'armée, c'en était fait des six millions, de l'artillerie, des fournitures, peut-être de la cité de Nantes, qui, privée de ce secours, n'aurait pu résister à quarante mille hommes qui l'attaquèrent dans la nuit même, c'est-à-dire quatre heures après le moment que les Représentants avaient assigné pour leur fuite. Le gé-

néral Canclaux étendit donc son armée sur les avenues de Rennes, Paris, etc., le combat s'engagea à trois heures du matin, et ne finit qu'à huit heures du soir. La valeur des Nantais et de leurs frères d'armes sauva les cinq départements et la République. Vannes, Rennes, eussent été sans défense. Les campagnes, récemment réduites au nord, se fussent soulevées; les événements étaient incalculables; Merlin et Gillet évidemment avaient machiné la prise de Nantes. Pour récompense de ses longs et douloureux sacrifices, elle eût été livrée au pillage, aux horreurs de la dévastation.

» Gillet et Merlin, vous êtes donc des calomniateurs et des traîtres, qui, repoussant des explications franches et fraternelles, vous êtes retirés au milieu du camp, pour, de là, lancer les foudres de l'arbitraire; enlever de Nantes un chef dont le plus grand tort est de s'être opposé aux effets de votre horrible perfidie, dont le nom seul répandait la terreur au milieu des rebelles, et qui, sous le rapport de sa valeur et de son activité, devenait intéressant et cher aux Nantais. Il prouvera sans doute son innocence. Une cité intéressante, la république entière ne sont rien auprès de vos intérêts, de vos petites passions, représentants Gillet et Merlin; il faut que votre conduite soit connue, et que la nation prononce qui de vous ou de nous sont des lâches, des rebelles, des traîtres à la patrie.

» Le conseil vous déclare que l'instruction va commencer, et que, dès que les témoins auront été entendus, les pièces seront envoyées à la Convention, qui, sans doute, se hâtera de faire de vous une justice éclatante. »

Mais les représentants Merlin et Gillet n'avaient garde de se laisser surprendre par cette accusation : le même jour, ils s'adressèrent aux membres des corps administratifs de la Loire-Inférieure par la lettre suivante :

» Ancenis, le 15 juillet 1793, l'an 2 de la république.

» En enregistrant, citoyens, la loi du 30 avril dernier, vous avez reconnu solennellement que la Convention avait le droit d'envoyer auprès des armées et dans les départements, des représentants du peuple, investis de ses pouvoirs, et vous vous êtes bien gardés de lui contester ce droit, lorsque vous avez vu votre ville menacée par une armée formidable de brigands, vous nous avez dans ce moment, juré *confiance, amitié, fraternité*; à votre voix nous avons volé dans vos murs, sans consulter nos dangers personnels. C'est sur votre proposition que nous avons déclaré la ville de Nantes en état de siége, et nous y sommes restés, quoique bien convaincus, d'après la capitulation qui nous avait été proposée, que nous eussions été sacrifiés, si les armes de la république n'avaient pas triomphé. Elles ont triomphé par l'effet des sages dispositions du général Canclaux, et, nous osons le dire, des mesures que nous avions prises en vertu de nos pouvoirs, pour écarter toutes les entraves qui s'opposaient à l'exécution de ses plans de défense. Qu'est-il arrivé alors ? Vous ne nous avez plus considérés que comme des intrus, et vous avez consigné votre opinion dans un arrêté, où, prenant pour loi le vœu de vos sections, vous avez consacré le fédéralisme. S'il

n'eût été question que de nous personnellement, épuisés de fatigues, accablés de dégoûts, mais satisfaits du témoignage de notre conscience, nous nous serions retirés, et par là nous aurions devancé l'effet des ordres que nous avons demandés à la Convention nationale par notre lettre du 10 de ce mois, pour qu'elle nous permette de rentrer dans son sein. Mais la souveraineté du peuple était méconnue ; la représentation nationale était outragée ; de nouveaux dangers menaçaient la République ; nous sommes restés...... Que la nation entière prononce entre vous et nous : qu'elle déclare qui de vous ou de nous l'ont mieux servie ; nous attendons son jugement avec confiance ; mais tel qu'il soit, vous aurez éternellement à vous reprocher d'avoir associé à vos discussions politiques des militaires à qui la loi défend de s'en occuper ; et, par cette violation des premiers principes, d'avoir contribué à perdre un homme qui pouvait encore servir la patrie. Beysser, au moment où il trahissait avec vous, était (sur la foi des témoignages publics et réitérés que nous avions rendus de ses vertus civiques dont nous voyons maintenant qu'il n'avait que le masque) nommé général en chef des côtes de la Rochelle, par une commission qui nous est parvenue hier soir, et que nous avons renvoyée à la Convention nationale..... Ah! croyez-en des représentants du peuple qui ne cherchent que son bonheur ; abdiquez les funestes principes qui ont dicté votre arrêté du 5 juillet ; cessez, après avoir excité la révolte de Beysser, de la seconder et de la soutenir, concourez par tous vos moyens à faire accepter la Constitution républicaine qui attend le vœu du

souverain: en hâtant par là le terme des travaux de la Convention nationale, vous éteindrez le feu des discordes qui agitent plusieurs départements, et vous sauverez la patrie.

» MERLIN. — GILLET. — CAVAIGNAC. (1) »

Ainsi engagée, la lutte évidemment devait être funeste aux uns ou aux autres. De leur part, les représentants avaient à racheter quelques faiblesses près de la Montagne, et ils semblaient déterminés à user de toutes les rigueurs de la loi. De l'autre, les administrateurs de la Loire-Inférieure, pénétrés du service qu'ils avaient rendu à la patrie, en sauvant la ville de Nantes, s'attachaient à peindre Beysser comme l'un des plus fermes appuis de la République. Au même moment cependant, les sections se trouvaient réunies pour se prononcer sur l'acceptation de la Constitution. Il parut convenable et habile peut-être à quelques-uns de porter ces mêmes sections

(1) Peut-être serait-il téméraire à nous d'établir, d'après la vive sortie de Baco et les arrêtés du Conseil-général de la commune de Nantes, que les représentants Merlin, Gillet et Cavaignac aient été au moment de compromettre le sort de Nantes: mais toujours est-il, à en juger d'après leur arrêté du 14 juin sur les événements du 31 mai, comparé aux arrêtés qu'ils prirent à Ancenis, que leurs déterminations furent souvent tardives et plutôt subordonnées aux événements que propres à les déterminer.

à demander la réintégration de Beysser en même temps qu'on recueillerait les votes émis sur la Constitution ; c'est du moins ce qui eut lieu, et les procès-verbaux des sections ayant constaté que, sur 2638 votants, 2635 avaient voté pour l'acceptation, les mêmes procès-verbaux établirent que les dix-huit sections s'étaient prononcées unanimement sur le compte de Beysser, dont la destitution avait été surprise aux représentants et regardée par tous les citoyens de Nantes comme une manœuvre secrète des rebelles de la Vendée qu'on supposait avoir eu connaissance de sa suspension avant qu'on en fût informé à Nantes. — Il ne fut plus dès lors question que de la manière dont ces vœux seraient transmis à la Convention. Le département, la commune, les corps administratifs intervinrent, et des pouvoirs furent donnés à Baco de la commune, Beaufranchet et Le Tourneux du département, pour porter à la Convention une adresse où il fut dit que les administrations et les sections de Nantes avaient repoussé les représentants et les délégués de la Convention, en raison des *abus désastreux* attachés à ces missions qui *provoquaient l'anarchie et la désorganisation*, *en même temps qu'elles ruinaient les finances*. Et,

parlant de cette multitude de commissaires du pouvoir exécutif, *si mal choisis*, *si indignes de confiance par leurs principes*, *leur impéritie et leur conduite*, ils terminaient en disant que si quelques administrateurs étaient coupables, tous l'étaient; mais qu'il fallait prononcer entre eux et leurs calomniateurs.

Partant dès le lendemain, les députés de la ville de Nantes et du département adressèrent leurs adieux à leurs concitoyens par une adresse qui fut affichée à tous les carrefours. — Arrivés à Paris dans les derniers jours de juillet, ils furent admis à la Convention, le 2 août 1793. Baco, comme maire de Nantes, lut l'adresse de ses concitoyens et demanda la réintégration de Beysser et du représentant Coustard qui avaient été mis hors la loi par décret du 17 juillet. Mais à peine le président Danton invitait-il les Nantais aux honneurs de la séance, que Thuriot s'écria: « Que ceux qui insultaient la représentation nationale en faisant l'apologie des conspirateurs » étaient indignes de siéger à côté des représentants du peuple. » Plusieurs membres demandèrent alors lecture des pouvoirs des députés nantais; et, sur l'observation faite que ces pouvoirs ne faisaient aucune mention du repré-

sentant Coustard, Collot-d'Herbois demanda que Baco fût renvoyé devant le comité de sûreté générale. Ce citoyen donnait des explications sur ce fait, quand un autre représentant, Fayau, prenant la parole, s'écria que : *Baco, dénoncé par tous les patriotes de Nantes comme le chef des contre-révolutionnaires de cette ville, n'ignorait pas qu'on y avait préparé une table de 1,200 couverts pour y recevoir les révoltés. — ...... Tu en as menti*, répartit le maire de Nantes dont l'indignation ne put se contenir; et alors toute l'assemblée se trouvant entraînée par un membre qui demanda l'arrestation de Baco, il fut décrété que le Maire de Nantes serait envoyé à l'Abbaye, et que les autres pétitionnaires se rendraient devant le comité de sûreté générale.

On se figurera facilement, sans doute, l'émoi que l'annonce de cette scène répandit dans les sections et les corps constitués de la ville de Nantes. A peine fut-elle connue, que le conseil général de la commune prit une délibération pour que les citoyens Le Cadre, — Nouel, — Godebert, — et Douillard, se rendissent, les premiers, près du représentant Gillet pour qu'il s'expliquât franchement et en républicain sur le compte

de Baco; les deux autres près de Canclaux pour qu'il certifiât avec les officiers de son armée, la conduite du maire de Nantes dans la journée du 29 juin. Et les citoyens Dorvo, Douillard et Bachelier ayant été chargés en même temps de rédiger une adresse à la Convention, il fut arrêté que six des membres du Conseil porteraient cette adresse à la Convention, et s'y rendraient sans délai pour solliciter l'élargissement du maire de Nantes.

« Nous avons appris que le citoyen Baco, disait cette adresse, était détenu comme suspect d'intelligence avec les rebelles de la Vendée (lui qui avait été ramené du combat sur un tombereau, blessé à la cuisse) ; sûrs de son innocence, nous venons apporter le démenti le plus formel à ses accusateurs........... Que l'accusateur du citoyen Baco paraisse, qu'il prouve son accusation, ou qu'il soit déclaré calomniateur............... Voici les pièces d'après lesquelles vous pouvez prononcer avec certitude entre l'accusé et son accusateur. »

Cependant les affaires du Calvados se terminaient en ce même moment au désavantage des Girondins, et la présence de Ruelle et de Philippeaux à Nantes, qui secondaient de tous leurs

moyens les résolutions montagnardes du club Vincent-la-Montagne, achevèrent de jeter le trouble dans le parti modéré. Les rétractations et les actes de soumission arrivèrent de toutes parts aux représentants. Quelques-uns des hommes les plus influents du département furent destitués, et Baco se trouva remplacé dans la mairie de Nantes par Jean-Louis Renard, peintre en bâtiments, que son influence à la Société populaire recommanda aux représentants.

CHAPITRE VI.

SITUATION DU PAYS APRÈS LA DÉFAITE DES GIRONDINS. — DERNIERS ACTES DU PARTI DE LA GIRONDE DANS L'OUEST. — DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS DU FINISTÈRE.

Une aussi terrible lutte n'avait pu s'engager entre la Montagne et la Gironde sans remuer le pays jusque dans ses fondements. La vengeance et les rigueurs du parti vainqueur devaient donc être d'autant plus violentes que la République avait été à deux doigts de sa perte ; car au Nord et à l'Est d'innombrables armées pressaient nos frontières, et la Vendée triomphante n'avait trouvé d'obstacle que dans le courage des Nantais.

Qu'on se reporte à ces malheureux temps, à l'effroyable crise qui déchirait la France, et l'on

concevra quelle force, quelle redoutable énergie durent montrer les hommes du comité de salut public pour resserrer l'unité révolutionnaire qui pouvait seule sauver le pays, alors que cent mille vendéens étaient au centre et menaçaient Nantes, alors que soixante et quelques départements se détachaient de la Convention pour se fédérer. Encore une fois, je ne sais si le parti de la Gironde eut sauvé le pays contre l'étranger et la Vendée; mais, rendu au point où l'on en était, après tous les excès commis et les déchirements survenus dans le sein même de la Convention, il est manifeste, à tel parti qu'on attribue ces déchirements, et notre opinion n'est pas douteuse à cet égard, il est manifeste, dis-je, que les Montagnards, restés seuls au pouvoir, étaient seuls aussi en position de sauver le pays. Mais il est également manifeste, et je ne crois point devoir dissimuler aucune des rigoureuses exigences de leur position, qu'il y eut nécessité pour eux de comprimer leurs adversaires et de faire marcher par une égale force de terreur et de crainte tous les éléments dispersés de la grande nation vers le salut commun de l'unité républicaine. Il y avait dans les esprits et dans les pouvoirs, désorganisation profonde :

l'exaltation frénétique du moment put seule suppléer à ce désordre.

Cette pensée de la part des hommes alors au pouvoir, ne tarda point à se manifester. Les décrets du mois de juin avaient mis hors la loi les députés en fuite; de nouveaux décrets, en donnant des missions particulières dans les départements de l'Ouest aux représentants les plus exagérés de la Montagne, organisèrent cette terrible répression. Ce furent à la fois Merlin, Cavaignac, Pochole, Carrier, Prieur de la Marne, Tréhouart, Jean-Bon-Saint-André, Bréard, Turreau, Bourbotte, Esnue-Lavallée, etc. Mais voyons où portèrent les premiers coups; et les faits qui vont se dérouler à nos yeux nous donneront un sentiment exact de la situation générale des départements de l'Ouest après la chute des Girondins et la défaite des Vendéens aux portes de Nantes.

Ainsi que nous l'avons vu, tous les départements de l'ancienne Bretagne, sans en excepter les Côtes-du-Nord, qui parurent hésiter un instant, avaient spontanément accepté le mouvement de résistance qu'amena la dispersion des députés girondins. Mais ce n'était là qu'une partie du débat. Si la loyale et naïve probité du breton s'était si énergiquement prononcée contre les

excès de la Montagne, et si le seul souvenir des journées de septembre et du garde-meuble y avait excité tant d'indignation, les plus fortes têtes du pays et les masses avec elles avaient compris que ce n'était pas assez de s'armer et de résister, qu'il fallait aussi et en même temps rejeter tout acte constitutionnel qui aurait pour objet de consacrer la puissance des nouveaux tyrans que l'on combattait. Et d'une autre part, cependant, on sollicitait une constitution républicaine qui fixât définitivement les bases du gouvernement sous lequel la France avait passé. En la faisant paraître, la Montagne sembla dire aux masses et à la nation, que la présence seule des Girondins avait retardé la promulgation de cet acte important, et que sa stricte observation pouvait donner au pays la force nécessaire pour échapper aux dangers sans nombre qui le menaçaient.

Peut-être eût-il été prudent aux Bretons, partisans d'un système de gouvernement plus en harmonie avec les intérêts généraux et pacifiques du pays, de saisir de suite l'opportunité que les Montagnards donnaient à la présentation de leur Constitution. Mais comment attendre cet acte de prévision des hommes que la lutte venait de compromettre? Cela était impossible: et ceux qui,

après avoir soutenu les Girondins, admirent la Constitution, ne le firent que pour sauver leurs têtes.

Aussi, à peine le premier avis de l'émission d'une constitution républicaine fut-il arrivé dans les départements de l'Ouest, que l'assemblée centrale de résistance des départements, réunie à Caen, et le bureau de correspondance séant à Rennes, lancèrent dans le public un bulletin ayant pour titre: *Egalité, plus de Montagne*, où ils se prononcèrent ouvertement contre l'adoption de l'acte présenté.

« De tous les moyens qu'ont présentés jusqu'ici les ennemis de la liberté, disent les chefs de la résistance pour allumer la guerre civile parmi nous, la convocation des assemblées primaires aux fins d'accepter le projet de constitution qu'on va leur présenter, est à la fois le plus perfide et le plus sûr.

» Dans quel moment, en effet, cette convocation est-elle ordonnée ? C'est lorsque la France est évidemment divisée en deux partis, dont l'un reconnaît la Convention nationale, dont l'autre ne la reconnaît pas; dont l'un demande réparation de l'outrage fait à la souveraineté du peuple, dont l'autre approuve cet outrage, ou du moins le tolère : c'est lorsque la majorité des Français se lève et se déclare en insurrection contre les factieux, qui, après avoir violé la représentation nationale, osent faire des débris de cette représentation l'instrument de leurs

proscriptions, de leurs brigandages et de leurs fureurs! C'est lorsque du midi, du nord et de l'ouest de la France, de nombreux bataillons s'avancent vers Paris pour y contenir les brigands et demander à la Convention nationale, réintégrée et libre, vengeance de l'attentat commis contre elle dans la journée du 2 juin et celles qui l'ont précédée : c'est enfin lorsque les agents, soit publics, soit secrets, de l'infâme Centumvirat qui nous opprime, sont répandus sur tout le territoire de la république, investis des pouvoirs les plus effrayants, et prêts à frapper du glaive terrible dont ils sont armés quiconque oserait dire que la Convention n'existe plus depuis le 2 juin; que consacrer son existence ce serait consacrer le mépris de la souveraineté......

» Il est, ce nous semble, un moyen bien simple de prévenir d'aussi grands malheurs, c'est de ne rien précipiter, c'est de renvoyer l'examen du projet de constitution au moment où les départements, coalisés pour la conquête de leurs droits et des vôtres, auront fait entendre leurs voix. Nous ne disons pas: Rejetez ce projet. Nous vous disons : Ajournez-en l'examen. Que l'esprit de parti, qui empoisonne tout ce qu'il touche, et qui n'a jamais fondé de gouvernement durable, ne préside pas à l'acte le plus solennel des nations. Ne vous exposez pas, par un assentiment prématuré, aux maux que la résistance de vos frères, si elle est légitime, pourrait entraîner pour vous et pour eux-mêmes. Encore une fois, attendez que leurs voix aient pu se faire entendre. Sans doute, vous ne ferez pas aux courageux Bordelais, aux fiers Bretons, aux intrépides Normands, aux indomptables

Marseillais, l'injure de croire qu'ils veulent autre chose que la liberté, l'anéantissement des factions, le régne de l'ordre et des lois : Eh bien! s'ils sont dans l'erreur, si, malgré toutes les précautions qu'ils ont prises pour reconnaître la vérité, ils sont abusés, souffrez qu'on les détrompe ! Mais, au nom de la patrie, au nom de la liberté qui nous a coûté à tous tant de sacrifices, n'allez pas accepter une constitution qu'ils ne regardent pas, que, dans la conviction intime qu'ils ont du défaut de liberté et de la non-intégralité de la Convention nationale, ils ne peuvent regarder comme l'ouvrage de leurs représentants une constitution que dès lors ils ne pourraient accepter sans trahir leur serment de vivre libres ou de mourir, puisque cette acceptation serait un premier acte de soumission à la tyrannie.

» Telles sont, citoyens, les réflexions que nous avons cru devoir vous soumettre ; nous nous flattons que vous les croirez dictées par l'amour de la liberté et du désir de vous prouver les sentiments de fraternité qui nous unissent à vous.

» L.-J. Roujoux, *président ;* Le Graverend, *secrétaire ;* Lucas, *président ;* Terrien et Seguinville, *secrétaires;* Dorville ; Senechal ; Robert ; Dissez ; Ribault ; Hubert ; Sottin ; Villenave. »

Mais ici, comme en toute autre mesure de résistance, les administrateurs du Finistère devaient aller plus loin que leurs collègues des autres départements ; et, s'adressant aux municipalités des campagnes, ils leur dirent :

« Lorsque vous nous avez revêtus de votre confiance pour vous administrer, nous avons contracté l'engagement de surveiller avec activité vos intérêts. Le plus doux comme le plus sacré de nos devoirs est de remplir cet engagement avec fidélité.....

» Eh bien, citoyens nos frères, malgré l'intégrité de la représentation nationale violée, les partisans de l'anarchie n'ont pas rougi de brocher dans un court intervalle, un projet de constitution, et de le présenter à la France entière. Nous nous dispensons, pour le moment, de vous dire si, oui ou non, ce projet est recevable. Nous nous bornerons seulement à vous observer que le dessein des factieux est de le faire présenter directement à l'acceptation des assemblées primaires, ils n'ignorent pas que voici le moment où, entièrement livrés aux travaux pressants et précieux de la moisson, vous n'aurez pas le temps de discuter, si cela pourra opérer votre bonheur et celui de vos enfants. Ils savent que si la majorité des assemblées primaires acceptait ce travail, toutes les démarches antérieures seraient approuvées et sanctionnées par le souverain : C'est leur vœu, et pour vous surprendre plus facilement, ils vous présenteront des modèles imprimés d'acceptation, dans lesquels vous n'aurez que deux ou trois mots à remplir.....

» Citoyens cultivateurs, nous trahirions nos devoirs et la confiance dont vous nous avez revêtus, si nous ne vous invitions dans ce moment à vous tenir sur vos gardes. N'apposez pas légèrement le sceau de votre approbation à un acte dont dépend le bonheur de la

génération actuelle et des générations futures. Si, comme nous nous plaisons à le croire, vous avez quelque confiance dans vos administrateurs, ne négligez pas de les consulter avant de prendre une détermination finale.

» Quimper, 9 juillet, l'an 2 de la République.

» Kergariou, président; Le Gac, Doucin fils aîné, Descourbes, Le Roux, Le Prédour, Expilly, Daniel (Kersaux), Postic, Derrien, Le Baron, Piclet, Le Goazre, Le Moan, Poullain, Le Thou, Déniel, Brichet, procureur-général-syndic, Aymez, secrétaire-général (1).

Leur lettre d'envoi aux administrateurs de district est encore plus explicite :

« Nos ennemis intérieurs nous travaillent en tous sens. Ils enveloppent dans les ténèbres toutes leurs opérations. Les factions de la Montagne paraissent vouloir exécuter dans le moment un projet qui tendrait à faire approuver toute leur scélératesse, par la majorité des communes rurales. Leur intention est de faire passer directement à ces hommes simples l'acte constitutionnel produit par la violence et l'oppression la

(1) Ce même jour, les sections de la ville de Quimper, apprenant que Saint-Brieuc et Lamballe s'étaient rétractés, envoyaient des commissaires à Lorient, à Quimperlé et dans les Côtes-du-Nord pour engager les patriotes à persister dans la résistance qui avait été entreprise. Bosc et Cambry reçurent une mission semblable des habitants de Quimperlé.

plus despotique. Les moyens qu'ils doivent employer sont connus aujourd'hui. La séduction et la corruption ne sont pas au-dessous de ces êtres immoraux.

» Dans des moments aussi critiques, il est du devoir des administrations de prémunir nos bons habitants des campagnes contre toutes les espèces de piéges que l'on pourrait leur tendre. Nous vous prions donc instamment de surveiller aux bureaux des postes tous les paquets qui pourraient être adressés ministériellement aux municipaux des communes de votre ressort et d'inviter ces derniers à en suspendre l'envoi jusqu'au moment où ils aient reçu notre adresse de ce jour ; nous vous prions aussi de leur faire passer des exemplaires de l'adresse ci-jointe.

» KERGARIOU, *président* ; AYMEZ, *secrétaire-général.* »

Mais ce n'était point tout, le conseil-général du Finistère, informé depuis plusieurs jours des désastres du Calvados, ne renonçait point à la résistance, et réuni extraordinairement le 15 août, sous la présidence de Kergariou, il arrêta, vu l'imminence du danger, que les *Conseils Généraux des districts*, les *Conseils Géné-*

raux des communes et les *Sociétés populaires* enverraient leurs députés au siége du chef-lieu pour y délibérer en commun sur les moyens de sauver la chose publique, s'il en était encore temps. Or, le 18, le 19 et le 20 juillet ces délégués se réunirent, et presque unanimes sur les mesures à prendre, ils décidèrent :

« Que l'acte constitutionnel serait adressé aux municipalités;

» Que l'administration ne convoquerait pas les assemblées primaires et qu'il serait, au contraire, écrit pour suspendre ces réunions jusqu'à ce que les justes griefs des départements fussent redressés;

» Enfin, qu'il serait formé un comité pour rédiger une instruction motivée relative à l'utilité de différer l'acceptation de l'acte constitutionnel. »

Il n'en était pas de même sur tous les points de l'ancienne Bretagne, et déjà les patriotes divisés acceptaient la Constitution ou se tenaient sur la réserve sans se prononcer.

Mais, en ce moment, un acte législatif était rendu contre l'administration du Finistère, et le décret du 19 juillet dit : qu'il y avait lieu à accusation contre Kergariou, président; Le Gac, Doucin fils aîné, Descourbes, Le Roux, Le Prédour,

Expilly, Daniel Kersaux, Postic, Derrien, Le baron (Bois-Jaffray), Piclet, Le Goazre, Le Moan, Poullain, Le Thou, Déniel, Brichet, procureur-général-syndic et Aymez, secrétaire-général (1).

Cependant huit des membres du département, que des missions particulières ou des causes de maladie avaient tenus éloignés de Quimper au plus fort de la crise, ne se trouvaient pas compris dans l'acte d'accusation rendu par la Convention, et ils eurent l'idée de continuer leurs fonctions jusqu'à ce que la commission provisoire, qui devait se former à Landerneau pour y prendre la direction des affaires départementales, se fût complétée.

Quant aux administrateurs décrétés, tous les hommes de cette époque, qui les ont approchés au moment de leur mise en accusation, nous ont répété que leur contenance ferme et calme les montra sans crainte et sans regrets aux yeux de tous. Leurs collègues, restés en fonction, s'étaient cependant formé, dès le premier moment, une autre pensée de cette accusation et ils insistèrent

(1) Voir les pièces justificatives, n.° 38.

pour qu'ils détournassent l'orage ; et prenant eux-mêmes un arrêté, (24 juillet) (1), par lequel ils prescrivirent la dispersion de la force départementale, comme étant désormais sans objet, ils prièrent instamment leurs amis en accusation de vouloir bien souscrire la lettre ci-dessous comme un moyen de désarmer la Convention.

« Citoyens représentants,

» Nous venons d'apprendre par les papiers publics que vous avez rendu contre nous un décret d'accusation pour avoir envoyé aux municipalités des campagnes de notre ressort une adresse tendant à jeter des doutes injurieux sur l'acte constitutionnel et à insinuer aux cultivateurs de ne pas le recevoir. La vérité est que cette adresse n'a été ni délibérée ni signée individuellement, ni consignée sur nos registres, ni envoyée officiellement et qu'elle n'a pu être livrée à l'impression que par une erreur de bureau. Vous aurez sans doute difficilement conçu, citoyens représentants, qu'un département que vous avez déclaré deux fois avoir bien mérité de la patrie, ait voulu subitement séparer son sort de celui du reste de la république. Non, les administrateurs du Finistère sont toujours francs et loyaux républicains, et si, malgré la pureté connue de nos intentions, il s'est commis dans nos bureaux une fâcheuse méprise, cette

---

(1) Voir les Pièces Justificatives, n.° 39.

erreur n'est pas sans doute un crime à vos yeux. Nous déclarons devant vous et devant la France entière, que nous désavouons l'adresse du 9 juillet, et nous déposons en vos mains notre nouveau serment de maintenir la liberté, l'égalité et la république, une et indivisible.

» Les membres absents par congé adhéreront à la présente déclaration, nous vous en répondons citoyens représentants.

» Pour copie conforme à l'original,

» Yv. Jh. L.[s] Le Denmat, président par intérim;

» Le Pourhiet, secrétaire-général.

Mais que pouvait cette rétractation, et même qu'était-elle, si l'on veut bien remarquer que la plupart des administrateurs du Finistère se constituèrent prisonniers de leur propre mouvement, et ne cessèrent de solliciter comme une grâce le jugement qui les conduisit à l'échafaud.

Ce fut ainsi que se terminèrent, dans nos départements, le mouvement du mois de juin et la résistance que tentèrent contre la Montagne les hommes qui, par amour de l'ordre, s'étaient insurgés contre les excès de la faction. Ils furent poursuivis; et Nantes, Rennes, Vannes, virent arrêter successivement, sur la dénonciation des Sociétés populaires et sur les ordres des Représentants en mission, la plupart des citoyens qui avaient fait partie des administrations départe-

mentales ou des corps de fédérés. Nulle part, toutefois, la répression ne fut plus complète et plus rigoureuse que dans le Finistère. Ailleurs c'étaient de simples actes de suspicion rendus par les délégués de la Convention; ici ce fut un décret même de cette Assemblée, rendu sur le rapport de Jullien, dans le but de frapper la tête du complot.

Nous avons eu sous les yeux la correspondance des députés du Finistère Blad et Guezno, alors à la Convention, relative à cette malheureuse affaire, et nous sommes resté convaincu par les soins mêmes de ces deux citoyens près de Barrère et de Jullien de Toulouse, que si ces derniers Représentants, après en avoir presque donné l'assurance, ne firent point rapporter le décret d'accusation du 19 juillet, c'est que des ennemis particuliers voulurent venger sur les Administrateurs du Finistère l'ordre d'arrestation donné en 1792 contre Guermeur et Jullien, agents de la commune de Paris et amis de Marat, et que, d'une autre part, deux citoyens de Carhaix s'étaient rendus à Paris même pour y dénoncer les Administrateurs accusés, ainsi que le prouve la présence de ces deux citoyens à la barre de la Convention, le 26 juillet, et leur dénonciation en forme.

Un instant encore les citoyens du Finistère, les plus probes et les plus dévoués, ceux-là mêmes qui avaient suivi et vu de près les administrateurs accusés, espérèrent obtenir le rapport du décret du 19 juillet; et, pour y parvenir, ils s'empressèrent, eux et leurs amis, d'accepter la constitution proposée, et ils dépêchèrent dans ce but Mallassis de Brest, près de la Convention, avec leur acte d'adhésion; mais cette démarche fut inutile; la commune de Brest, elle-même avait été dénoncée au Comité de Salut Public par Martin, Lenôtre, Rouxlo, Couriette et plusieurs autres, alors maîtres du club.

D'ailleurs, et comme manifestation des vues de la Montagne, le décret d'accusation du 19 juillet, qui frappa les administrateurs du Finistère, porta promptement ses fruits; et les adhésions, ainsi que les félicitations des communes et des gens les plus compromis, affluèrent à la Convention et remplirent bientôt les longues colonnes du bulletin de l'Assemblée. Nous pourrions peut-être nous dispenser de relater ici ces actes de faiblesse; et plusieurs nous en sauraient sans doute gré; mais quand nous avons là, devant nous, les vingt-six têtes des administrateurs du Finistère, c'est un devoir et un acte de

justice à la fois, de dire quels furent les plus empressés à faire leur paix et à traiter de leur soumission. Et pourquoi, en effet, cet enseignement serait-il perdu pour nos enfants; les journaux de l'époque, et notamment celui qui s'imprimait à Rennes, n'ont-ils pas été sommés d'enregistrer ces rétractations? — La première que j'y trouve, à la date du 12 juillet, n.° 253 du journal, est celle du District, de la Municipalité et de la Société populaire de Morlaix, qui envoyèrent à la Convention une rétractation de leurs arrêtés, en lui faisant savoir que depuis le 31 mai, l'administration départementale n'avait transmis aucun des décrets de la Convention, ni aux Districts, ni aux Municipalités. Les administrations départementales du Morbihan, le 14 juillet; de la Loire-Inférieure, le 15; de l'Ille-et-Vilaine, le 26, faisaient, d'ailleurs, des soumissions analogues: celle de Vannes, en disant que *la Constitution était comme une planche de salut qu'il fallait saisir dans le naufrage;* celle de Rennes, en disant *que la force départementale n'avait jamais eu qu'un caractère moral, et qu'elle avait eu pour but de fraterniser avec les citoyens de Paris; et que si elle avait fait usage de ses armes, c'est*

qu'elle avait dû repousser la force par la force.

Mais recueillons les paroles mêmes de trois citoyens de cette dernière Administration : « *Un décret de la Convention nationale accorde aux Administrateurs égarés trois jours pour se rétracter et désapprouver tous actes qu'un moment d'erreur leur aurait pu faire souscrire. Ce délai fixé par la loi expire aujourd'hui. Je demande que toutes les signatures apposées par moi, etc., soient regardées comme non avenues.*

TALHOUET, JUSTON aîné, ELIAS aîné.

Quant aux administrateurs et aux officiers municipaux de Redon, ils disaient à la date du 16 juillet que, *lorsqu'ils avaient organisé une force départementale, ils n'avaient pas cru attaquer la Convention, mais concourir à sa splendeur et à sa gloire. — L'expérience nous a prouvé qu'on nous trompait. Frappés d'étonnement et de douleur, nous jurons une haine immortelle à ces ennemis de l'ordre, etc., etc.*

Mais à quoi servirait que nous continuassions ces citations. Les masses comme les individus, à de rares exceptions près, ne déserteront-elles

pas toujours un principe qui peut leur devenir funeste, et ne diront-elles pas, comme les subtils citoyens de Redon, que l'expérience leur a prouvé qu'on les *avait abusées*, qu'on *les trompait*. Quant à la rentrée en grâces près des maîtres du jour, ou ce sera de la *haine* pour les vaincus, ou ce sera une admiration sans réserve pour la sublime puissance qu'ils vont adorer. — Facilement encore nous eussions cité bien des noms et des lâchetés aussi, à l'appui de nos dire; mais que pourrait la connaissance de ces turpitudes pour les mânes de nos vingt-six compatriotes du Finistère! Alors que nous les suivrons à l'échafaud, ne sera-ce pas la Marseillaise, l'Hymne de la liberté qu'ils chanteront encore!

CHAPITRE VII.

MISSION DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE ENVOYÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST. — CARRIER, POCHOLE, BRÉARD, TRÉHOUART. — LES ÉVÊQUES LE COZ ET LINDET, L'EX-PRÉSIDENT DE TALHOUET.

Le parti de la Gironde ainsi abattu, le mouvement révolutionnaire prit à Paris et dans les départements un élan de terrorisme qui fut partout accepté comme le principe fondamental des mesures exigées. Rennes, Nantes et Brest furent choisis comme centres d'action sur les départements fédéralisés de l'ancienne Bretagne. — Dès ce moment tout le système se modifie, et les administrations départementales, qui avaient eu jusques-là la direction immédiate des affaires du pays, se subordonnent à la volonté toute

puissante des représentants, sans autre responsabilité que celle de l'obéissance passive.

Et, en effet, toutes les administrations départementales de l'Ouest étaient suspectes de fédéralisme : le premier acte des représentants fut de les suspendre. Puis, s'adressant aux plus énergiques volontés du pays, ils eurent soin de s'entourer de toutes les notabilités de club; se plaçant ainsi, comme ils le disaient eux-mêmes, au haut de la *Montagne*, pour, de là, foudroyer tout ce qui n'avait pas secondé le mouvement convulsif de l'anarchie. C'est donc aux clubs que les représentants s'adressèrent; et quand ceux-ci ne leur parurent pas en position de les seconder, ils appelèrent quelques fidèles auxquels ils confièrent leur pensée intime. Le travail d'organisation révolutionnaire à Rennes, à Nantes et Brest, par les représentants chargés de cette mission, est des plus curieux, et mérite d'être rapporté.

Nous commençons par Rennes : Carrier, destiné à *montagnardiser* la ville de Nantes, avait résolu au préalable de visiter Rennes et Saint-Malo : on l'y attendait de jour en jour. Cette circonstance avait inspiré à la Société populaire de Rennes un élan de sans-culotisme dont elle

s'était défendue tout le temps qu'elle était restée sous la direction de l'administration départementale. Car, bien que quelques-uns de ses membres eussent hésité à prendre part au mouvement fédératif du mois de juin, la masse l'avait puissamment secondé. Cependant le sieur Talhouët, ancien président du parlement, est porté à la présidence du club, et il s'y manifeste une volonté déterminée de contrarier les mesures du département et de le renverser, s'il est possible, pour s'en faire un mérite près de Carrier. L'abbé Le Coz, évêque métropolitain du Nord-Ouest, était alors l'un des membres de cette administration, et son caractère, sa députation à l'assemblée législative, ses vertus, son talent, lui avaient donné sur ses collègues une juste influence, qui le désignait naturellement à la vindicte des montagnards.

Talhouët, homme faible, et qu'un philosophisme peu éclairé avait facilement entraîné à se faire l'instrument des meneurs, lui demanda compte de sa conduite à l'assemblée législative (1). « J'y ai dit et fait, répondit Le Coz, ce que

(1) Quand Talhoüet se rétracta de son adhésion aux mouvements fédératifs de Caen, il était collègue de Le Coz au département.

mes lumières et ma conscience m'ont inspiré. Je suis affligé de ce que des ennemis de la patrie qui vous séduisent, se servent de vos mains pour attiser le feu qui va bientôt vous dévorer. » Telle fut sa réponse. Elle ne devait pas calmer des esprits entraînés par des succès qui laissaient la Montagne et ses agents sans contrôle : aussi, peu de jours s'étaient-ils écoulés depuis ce premier appel, que de nouvelles exigences se préparèrent.

Mais, au préalable, et pour reproduire l'état momentané des esprits à cette époque, nous devons rappeler ici les doctrines de Lindet, évêque de l'Eure; les attaques qu'il dirigea contre Le Coz, au sujet du mariage des prêtres; l'inébranlable fermeté de l'évêque de Rennes sur ce point de doctrine, et l'exemple contradictoire que lui opposaient déjà quelques prêtres constitutionnels de son diocèse fort avancés dans la faveur des clubs.

Il y avait quelque temps que les doctrines de Torné sur le célibat des prêtres commençaient à se répandre, l'évêque Lindet avait été des plus ardents à y adhérer, et, soutenant son dire par des publications pleines de licence, il appela les prêtres au mariage. Le Coz crut devoir lui

écrire à ce sujet, et sa lettre que nous n'avons pas retrouvée dans ses papiers, dut être ce que furent tous les morceaux sortis de sa plume, pleine de sens et de modération. Lindet toutefois lui répondit; voici ce qu'il écrivit à son collègue.

« Paris, 27 décembre 1792.

» *Citoyen évêque*,

» Faire imprimer votre lettre et vous dénoncer à la France, comme l'auteur et l'instigateur des maux dont vous la menacez, telle devrait être ma réponse, et j'aurai peut-être à me reprocher de n'avoir pas pris cette mesure, si je ne puis vous inspirer des idées plus sages. Vous prétendez que Jésus-Christ a ordonné le célibat des prêtres, et que Saint-Paul en ordonnant qu'on choisît pour évêque, prêtres et diacres, des hommes qui n'eussent qu'une femme, ordonna qu'on consultât leurs épouses et qu'on leur fît promettre de ne plus vivre maritalement, et c'est pour ces pieuses rêveries que vous espérez que les Français s'entrégorgeront. Déjà votre imagination se repaît de ces torrents de sang que vous allez faire répandre; vous préparez vos foudres et vos anathêmes, et vous allez sonner

le tocsin pour inspirer les mêmes fureurs à vos collègues. Il me semble lire l'homélie d'un apôtre du siècle de la Saint-Barthélemy. Le mensonge et le fanatisme sont-ils donc l'apanage éternel et indestructible des ministres du culte catholique ? Non citoyen évêque, et je crois pouvoir vous promettre que vous trouverez peu d'imitateurs. Ce serait une grande calamité pour la religion, que vous en trouvassiez de disposés à partager vos fureurs. Les ministres du culte catholique, sages et vertueux auront peine à sauver le vaisseau de l'église de la tempête qui le menace en France. Nous hâterons le naufrage, si nous suivons les traces de ceux que nous avons remplacés.

» Au lieu d'imiter les pamoisons de quelques dévotes auxquelles vous avez donné ma lettre à lire, ayez le courage de la lire avec réflexion et de jeter un regard assuré sur les circonstances qui nous entourent. Je n'ai pas voulu faire un ouvrage, j'ai présenté de grandes et d'utiles vérités. Ceux qui savent lire pourront les approfondir.

» Citoyen évêque, avec vos vertus il vous faut l'esprit de discernement.

» Votre collègue,

» LINDET, évêque de l'Eure. »

Le Coz répondit :

« Faites imprimer, de mon côté je vous démasquerai : la France nous jugera. Si vous avez l'audace du vice, comptez que vous trouverez en moi le courage de la vertu; et l'apologiste des horribles journées des 2 et 3 septembre recevra au tribunal du public la flétrissure qui lui est due. » (L'homme menaçant est dès-lors devenu silencieux) porte une note écrite de la main de Le Coz, au bas de la lettre de Lindet.

Mais les esprits allaient toujours s'exaltant, et les révolutionnaires exagérés, prêts à attaquer à-la-fois les assermentés et les insermentés, traînaient déjà ceux-ci devant les tribunaux qui devaient servir aux vengeances nationales. Or, un prêtre non assermenté fut en ce moment accusé d'avoir pris part aux troubles survenus dans les départements de la Bretagne. Son caractère et son refus de prêter le serment étaient les griefs les plus plausibles que l'on eût contre lui...... Les juges le condamnèrent à mort. Cette nouvelle est rapidement portée aux oreilles de Le Coz, qui avait été son évêque. Vivement ému en faveur d'un jeune lévite qu'il connaît pour un homme plein de foi et de candeur, Le Coz vole au tribunal et demande à se faire entendre. — L'é-

vêque de Rennes n'était pas éloquent; mais fortement nourri de la lecture des anciens, et longtemps exclusivement livré à l'éducation de la jeunesse, il avait quelque chose de cette simplicité évangélique des premiers pères de l'Eglise. Il demande à parler, il demande qu'on l'entende; et la victime est ramenée au milieu de ses juges. — Le Coz n'essaie point d'émouvoir leur sensibilité ou de contredire leur jugement : il raconte la vie du jeune diacre, ses scrupules religieux, sa réserve et son attachement à la loi de ses pères qu'il craint de blesser en prêtant un serment dont il n'a pu comprendre la portée, entouré qu'il est, au fond d'une campagne, de gens tous hostiles à la révolution..... Les douces et simples paroles de Le Coz furent comprises.... Le premier jugement est rapporté, le jeune prêtre est mis en liberté....

Mais cette scène touchante, ce sublime dévouement n'auraient su arrêter l'effervescence du club et de ses meneurs.

A peu de jours de là, en effet, un prêtre nommé Collet ayant répudié son caractère et contracté mariage devant le club, cette apostasie fut un acte de triomphe pour la Société Populaire, et il y fut décidé, séance tenante (18 sep-

tembre 1793), que le président Thalouët ferait parvenir à l'évêque l'acte de ce mariage, avec invitation à Le Coz de suivre ce *grand exemple.* Thalouët ajouta à l'arrêté du club une lettre où débordait toute la philosophie dont il faisait usage.

On conçoit l'indignation de l'évêque et quelle fut sa réponse; en voici quelques extraits : « Comme évêque, je dois maintenir parmi vous la religion dans toute sa pureté : j'y travaillerai même au péril de ma vie; comme citoyen, je dois de toutes mes forces éloigner de vous ces doctrines d'immoralité, qui tendent à avilir, à dégrader l'homme..... — Vous parlez de marier les Ministres de notre religion !.. Voudriez-vous qu'ils imitassent un empereur dont le nom est devenu synonyme d'infâme! Héliogobale avait réussi à corrompre une vestale : et comme il était grand-prêtre du Soleil, il osa écrire au sénat qu'il contractait un mariage sacré, et que l'alliance de deux Ministres des autels ne pouvait produire que des demi-Dieux. — Prêtres de Jésus-Christ, que ce trait fameux dans le répertoire des turpitudes humaines vous ouvre les yeux. — Le délire passé, le scandale se répand, l'opprobre devient ineffaçable, et la conscience, ainsi que le dit un poëte anglais, réveillée de son

long sommeil, se dresse comme un géant terrible au-dessus de la tête du coupable..... »

Lue en séance, cette pièce fut applaudie par les uns, conspuée par les autres. Mais les montagnards l'emportèrent, et la proposition d'arrêter Le Coz fut immédiatement posée. Une nombreuse phalange d'hommes honnêtes accourut cependant pour protéger le prélat. — « Je suis sensible à votre dévouement, et vous m'honorez, dit le prêtre constitutionnel, mais n'ayez aucun souci de ma personne, seulement trouvez-moi un imprimeur, et j'en appellerai au peuple qui prononcera entre eux et moi.... » — « Mais personne n'eut le courage de se charger de ma lettre, » nous apprend l'abbé Le Coz lui-même.

Les clubistes reculèrent toutefois, et n'osèrent encore l'arrêter.

Ce fut, à ce moment et pendant que l'évêque Le Coz, pour se soustraire à ses ennemis, parcourait son diocèse afin d'y ranimer la foi chancelante des fidèles, que le représentant du peuple Carrier arriva à Rennes.

La plupart des membres du département furent arrêtés. Le représentant, ayant convoqué une assemblée générale des autorités militaires et civiles, se donna la satisfaction de trôner dans la grande

salle du Palais de Justice, autrefois affectée au Parlement de Bretagne. Entouré des clubistes et des sans-culottes armés de la pique citoyenne, le jeune représentant affectait, au haut d'une estrade recouverte de riches tapis, ces airs libres et dégagés que le pouvoir du temps appelait de la *force* et de l'*égalité*. Tout, autour de lui, était tendu de draperies aux trois couleurs, et le bonnet phrygien ombrageait sa tête, encore juvenile, mais déjà profondément sillonnée par les passions qui dévoraient si rapidement l'âme et la vie de ces hercules du terrorisme. Quelques instants après son entrée, lorsqu'il eut annoncé aux fidèles, dans un discours vivement empreint des idées de 1793, l'objet de sa mission, un groupe d'hommes armés s'avança..... L'abbé Le Coz était au milieu d'eux. — A peine est-il aperçu de Carrier, que le proconsul, le fixant de ses yeux ardents, lui demanda, dans les termes les plus grossiers, pourquoi il s'avisait de contredire la volonté du peuple, pourquoi il n'avait pas suivi l'exemple qui lui avait été donné par le ministre du culte, dont l'acte de mariage avait fait l'édification de tous les patriotes..... — *Il faut que tu me fasses la remise de tes lettres d'ordre! Toutes ces jongleries doivent finir, il en est temps, et*

tu aurais dû te convaincre, par l'exemple de ton confrère Collet, que la conquête de la philosophie sur les préjugés est désormais assurée. Le Coz le fixa, et le regardant quelques instants, il se contenta de lui réciter les vers qui suivent :

Abandonner un Dieu que l'on craint dans son cœur,
C'est le crime d'un lâche et non pas une erreur;
C'est trahir à la fois, sous un masque hypocrite,
Et le Dieu que l'on prend, et le Dieu que l'on quitte;
C'est mentir au ciel même, à l'univers, à soi.....

Puis s'avançant d'un pas, il prend la main de Carrier, et ajoute : Regardez-moi bien, citoyen, et voyez si je vous parais capable d'une telle lâcheté !

Le Coz fut arrêté, saisi, mis en détention ; mais son caractère de prêtre resta intact..... A quelques jours de là, il était sur la route du Mont-Saint-Michel, garrotté et conduit entre deux haies de soldats, à la tête de 300 prêtres insermentés, aux yeux desquels, quoique victime lui-même, il passait pour un traître (1).

---

(1) Nous avons cru devoir renvoyer aux pièces justificatives d'autres détails concernant ce même fait ;

L'œuvre de Carrier à Rennes n'était point toutefois terminée, il y attendait son collègue Pochole, auquel il devait laisser son dernier mot sur ce qu'il y avait à faire, et employant une quinzaine de jours qu'il passa dans cette attente à pérorer au club, à se montrer aux autorités réunies, à faire parader les troupes et la garde nationale ; il profita de chacune de ces rencontres pour exposer ses principes sur les Girondins, sur les journées des 1.er et 2 juin, sur le *maximum*, les Droits de l'Homme, etc. — « Une fois, nous apprend le journal de Rennes, qui se rend son écho, il a déchiré le masque qui cachait l'âme hideuse de ces traîtres (les Girondins) et fait voir que leur infâme projet aurait fait renaître la monarchie. — Une autre fois, il a démontré que la force armée qui avait entouré la Convention, n'avait intimidé que les conspirateurs embourbés dans les fanges du marais et qu'elle n'avait porté aucune atteinte à la liberté des braves représentants qui siégeaient à la Mon-

---

deux noms recommandables y sont rapprochés, ceux de l'évêque de Rennes et de son ami Corret de Latour d'Auvergne. Voir le n.° 40.

tagne, parce que leurs cœurs sont aussi purs et aussi imperturbables que la nature. » — Et rendant compte de ses allocutions sur le prix excessif des grains, le même journal ajoute que : « S'étant rendu au sein de ses frères, le représentant a attribué l'élévation du prix des grains à l'égoïsme mal entendu du cultivateur, à la cupidité insatiable de l'accapareur et à l'avidité du Régisseur des vivres, plutôt occupé de ses intérêts que de ceux de la République. » D'ailleurs cet état de choses doit cesser; et Carrier a promis qu'aussitôt le renouvellement des autorités dont il allait s'occuper, il ferait mettre en pratique dans le département d'Ille-et-Vilaine les mesures dont il a professé la théorie et dont l'efficacité lui est démontrée. Et c'est à l'une de ces séances, qui promettaient un si fécond avenir à la ville de Rennes, qu'il est tout à coup interrompu par l'entrée de plusieurs citoyennes ornées de guirlandes en feuilles de chêne, qui viennent lui offrir leur témoignage de fraternité. « L'une d'elle, dit le journal que nous consultons, après avoir chanté quelques couplets en l'honneur de la Montagne, lui a présenté la couronne civique comme une récompense due aux glorieux travaux des incorruptibles législateurs

qui ont sauvé la liberté! ». — Et c'est au milieu de ces *scènes attendrissantes* que le citoyen Pochole entrant au club, fait dire aux témoins de ces heureuses journées, que *la vue de cet autre Caïus a de nouveau dilaté tous les cœurs.* — Comment en douter, d'ailleurs, quand nous savons que Pochole, après avoir reçu les étreintes fraternelles de son collègue et du président Helliot (1), répondit aux témoignages d'estime et d'amitié qu'il venait de recevoir par *un discours où son âme républicaine se livra tout entière au plaisir de se voir entouré d'un aussi grand nombre de citoyens qui partageaient ses principes et ses sentiments.*

Ce fut ce même représentant d'ailleurs, qui, à peu de jours de là, quand son collègue Carrier fut parti pour Nantes, réorganisa le comité de surveillance de la ville de Rennes par un arrêté du 10 octobre 1793, où il fut dit que deux membres de ce comité resteraient en permanence, que ses séances ne seraient jamais publiques; qu'un registre de dénonciation civique y serait

---

(1) Les secrétaires du club de Rennes, à cette même séance, étaient : Louis, — Talhouët — et Languedoc.

ouvert pour recevoir tous les renseignements concernant les contre-révolutionnaires et les fédéralistes ; qu'un extrait en serait adressé au représentant tous les quatre jours, et que le tribunal révolutionnaire serait réservé à ceux de ses membres qui se permettraient quelque indiscrétion.

Mais Carrier, comme nous venons de le dire, avait déjà quitté Rennes ; il lui tardait d'atteindre Nantes, où de grands travaux lui étaient réservés.

Sur un autre point, à Brest, ce sont les mêmes errements et les mêmes mesures. Les représentants Bréard et Tréhouart y arrivent dans les derniers jours de septembre avec un crédit sur la trésorerie nationale. Quelques jours sont employés par eux à observer les esprits, et, écrivant le 7 octobre à leurs collègues du comité de salut public, l'un d'eux accuse réception d'une somme de 300,000 livres dont ils ont déjà en partie disposé, en tirant de l'emploi de ces fonds *le double avantage, dit-il, de secourir de bons patriotes indigents et de savoir par eux tout ce qui se passe dans l'intérieur des familles ; connaissances bien précieuses pour nous dans la position où nous nous trouvons.*

Puis se rendant au sein de la Société populaire

(15 brumaire an 2), alors réunie à la salle de spectacle, le même député s'écrie :

« Citoyens,

» Au moment où les représentants du peuple ont paru dans vos murs, ils se sont empressés de se rendre au milieu de vous, ils savent que c'est au sein des Sociétés populaires que vit et s'alimente le feu sacré du patriotisme......

» Mais les Sociétés populaires ne sont pas toujours à l'abri de l'erreur ; si la masse en est constamment bonne, elles comptent quelquefois, au nombre de leurs membres, des intrigants adroits qui, abusant de quelques talents, et couverts du masque du patriostisme, viennent y combattre la liberté au nom de la liberté même, et préparer le malheur du peuple en affectant de se proclamer ses amis ; s'ils jouissent d'une certaine popularité, s'ils ont rendu quelques services à la chose publique, l'erreur qu'ils veulent accréditer se propage, et souvent elle n'est connue que quand elle a produit les plus funestes effets.

» Telle était, citoyens, la situation de la ville de Brest, quand nous y sommes arrivés. Des représentants indignes de votre confiance, avaient été les complices de Brissot, de Barbaroux, de

Gensonné, etc.; ils avaient adopté ce système dangereux qui avait pour objet de fédéraliser la France pour la ramener au despotisme....

» Il ne pouvait donc pas être douteux pour nous que les fédéralistes n'eussent des complices à Brest. Il ne l'était pas davantage que ces complices étaient dans votre sein. Nous avons ordonné l'arrestation des plus coupables. L'un d'eux a fui et vous a donné par son évasion la juste mesure de son innocence.

» Cet acte de sévérité nécessaire devait produire un grand effet sur vous, et nous avions d'autant plus lieu de l'attendre, que vous avez parlé de sociétés épuratoires. Dès lors nous avons dû penser que, prenant en main la serpe du républicanisme, vous alliez élaguer sans pitié ces branches parasites, étrangères au tronc dont ils pompent la substance. Mais l'intrigue s'est encore agitée. Cependant tels sont les principes des Sociétés populaires qu'elles ne doivent souffrir aucun alliage impur.....

» Si l'épurement de la Société se fût fait d'après ces principes, nous aurions gardé le silence. Mais les ennemis des fédéralistes, les amis de la patrie, plusieurs même de ceux qui ont été de bonne foi dans l'erreur et qui l'ont sincère-

ment abjurée réclament notre intervention, et nous la leur devons.

» Ne pensez donc pas que nous usurpions vos droits, quand nous les défendons. Vous aider, ce n'est pas vous opprimer ; vous débarrasser de vos fers, ce n'est pas porter atteinte à votre liberté.

Par ces considérations, nous arrêtons :

Art. 1.er « La Société populaire de Brest actuellement existante sera dissoute.

2. » Douze citoyens dont les noms seront préalablement présentés, se réuniront pour former le noyau d'une nouvelle Société.

3. » Ces douze citoyens en nommeront douze autres qui, réunis au premier, en nommeront vingt-quatre.

4. » La Société portée au nombre de 48 membres fera elle-même son réglement, et déterminera son régime intérieur, la forme d'admission et les autres objets qui pourront l'intéresser, sans qu'elle puisse être troublée ni gênée dans ses travaux. »

Et quels seront les purs qui auront la pensée des représentants et demeureront chargés de ranimer le feu sacré dans la ville de Brest ? — Voici une lettre digne de l'appel fait aux sans-culottes de la Société populaire :

» Brest, 6e jour du 2e mois de l'an 2 de la république Française, une et indivisible.

» Liberté — Egalité.

» Aux représentants du peuple sur les côtes de Brest et de Lorient, honneur, gloire, salut et fraternité.

» LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI.

Citoyens Représentants,

» Nous vous bénissons de l'arrêt de mort que vous avez prononcé contre les feuillants de cette ville : une Société vraiment républicaine va donc enfin pouvoir être la boussole des sans-culottes. Il est urgent d'agir : ainsi, en exécution de votre arrêté d'hier, voici le nom de douze montagnards intrépides qui pourraient former le noyau révolutionnaire que vous désirez.

» François Gauthier, officier ; — Le Clerc, officier ; — Boniface, officier ; — Beranger, commis ; — Julien Julien, commis ; — Philippe, sergent ; — Palis, chirrugien ; — Tampier, lieutenant de port ; — Pradier ; — Decombe ; — Villars ; — Roex, adjudant.

» Une observation sage et constante des maximes que dicte la raison, que commande l'égalité ; un choix scrupuleux des sociétaires, une surveillance active ; voilà en quatre mots l'évangile que suivront ces apôtres zélés de la démocratie ; ils subjugueront les plus opiniâtres par la force de leurs principes et la vigueur de leurs résolutions. Guerre au fanatisme et à l'aristocratie, mort aux fédéralistes, aux muscadins, aux intrigants.

» Citoyens représentants, comme vous êtes les rochers de la montagne sainte, dont les explosions font trembler les tyrans et pâlir les conspirateurs, vous nous aiderez à bâtir l'édifice Jacobin que nous avons dessein d'entreprendre, et vous en formerez la pierre angulaire.

» Nous attendons vos conseils et saurons en profiter.

» Nous sommes avec respect,

» Citoyens mandataires du peuple,

» Vos Concitoyens,

» Au nom d'un grand nombre de sans-culottes, DAMOUR, médecin, et ex-membre du comité de surveillance révolutionnaire de la section du Panthéon Français de Paris.

» A Brest, rue d'Aiguillon, n.° 9. »

Le lendemain de cette lettre, le comité régénérateur était en effet constitué. Il fut composé des citoyens : Julien Julien ; — Le Clerc ; — Boniface ; — Philippe ; — R[illegible]lo ; — Moras ; — Gauthier ; — Simon ; — Tempié ; — Bélanger ; — Le Roux et Baron père.

Mais ce n'était là qu'une partie de la mission des représentants envoyés dans les départements de l'Ouest, et ce n'étaient que quelques points épars de la république qu'ils atteignaient ainsi de leur souffle propagateur. Ils avaient d'ailleurs trop à faire dans les grandes communes vers lesquelles la Convention les avait dirigés pour

s'en éloigner. Ils eurent donc pour porter leur pensée au loin et jusques dans les plus petits hameaux, des commissions et des délégués qui exagérèrent encore leur frénétique exaltation et dépassèrent le but proposé.

Quelques détails sur ces nouveaux missionnaires de sans-culotisme formeront le chapitre qui suit; mais, au préalable, et pour avoir une idée complète des vues de la Montagne et de ses représentants à l'égard de nos départements, il faut que nous rapportions les passages suivants textuellement extraits de leur correspondance avec le comité de salut public.

« Brest, 9 brumaire an 2.

« Nous commençons à voir un peu clair dans les abus des administrations. Il y a beaucoup à réformer, soit pour les personnes, soit pour les choses. Un travail partiel serait peu utile, et il ne remplirait pas vos vues. Une des indécences les plus criantes, c'est de voir la même famille occuper les principales places; quelles horribles dilapidations, quelles criminelles condescendances doivent suivre cette espèce de coalition contraire à tous les principes et à l'intérêt public. Nous frapperons bien sur les individus, mais la racine du mal ne sera pas

arrachée. Il faut que la loi s'explique et qu'un décret formel déclare qu'il ne sera pas permis de placer dans la même administration plus de deux personnes de la même famille, depuis le père jusqu'au cousin germain. Nous vous invitons à solliciter une pareille loi. . . . .

» Un autre objet qui mérite d'être pris en considération, beaucoup plus qu'il ne le paraît au premier coup d'œil, c'est le changement de pavillon: celui que nous avons est purement monarchique, et les couleurs nationales qui y apparaissent à peine y sont presque insultées. D'après ces motifs, il nous faut promptement un pavillon républicain, nous vous en proposons le modèle, s'il vous convient, la Convention nationale, en le décrétant, devrait fixer un délai auquel il serait définitivement adopté. » (Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé ce modèle.)

CHAPITRE VIII.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT. — DÉLÉGUÉS DES REPRÉSENTANTS. — RÉORGANISATION DES CLUBS ET DES COMITÉS DE SURVEILLANCE. — ACTION RÉVOLUTIONNAIRE DE CES DERNIERS.

Epurer les clubs, créer des comités de surveillance, détenir les citoyens soupçonnés de fédéralisme, réorganiser les administrations départementales et de district, frapper tout ce qui ferait résistance, terrifier les masses, telle fut l'œuvre dont se chargèrent les représentants accourus hâtivement à Rennes, Nantes et Brest.

Nous venons de les voir se rendant eux-mêmes au club; suivons les ordres intimes qu'ils

vont donner aux hommes de confiance qu'ils répandent tout à coup sur la surface de nos départements.

A Rennes, c'est un nommé Jean-Baptiste Boüet, prêtre constitutionnel, homme sans mœurs, se disant parent de l'infâme Carrier et cousin germain de Couthon, qui est chargé par le représentant Pochole, des missions les plus secrètes pour la réorganisation des clubs et les approvisionnements de la guerre. Une plainte contre lui, que nous avons sous les yeux, porte qu'à la fin de sa mission il enleva de Rennes 200,250 livres, et que, quand il arriva dans le pays, il était obligé de rester au lit pour faire blanchir ses bas, tant était grand le dénuement où il se trouvait. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ayant fait des réquisitions de grains dans la commune de Martigné, il appert d'une délibération dont nous avons copie que, malgré leurs plaintes et leurs instances, les officiers municipaux ne purent jamais en obtenir le reçu. Ce fut ce même homme qui voulut exiger de l'avocat Kerdellant, alors chargé à Rennes de la conservation des registres de l'état-civil, que ces registres fussent anéantis, afin, disait-il, que la régénération du peuple fût

complète, et que toute trace des anciennes familles aristocratiques disparût. Kerdellant, qui eut la force de résister, passa un an dans les cachots.

A Brest, le comité de surveillance a aussi été réorganisé, des commissaires et des délégués reçoivent en outre la pensée intime des représentants, et il y eut bientôt, sur touts les points, des hommes chargés de pouvoirs discrétionnaires, auxquels le pays et ses intérêts furent entièrement abandonnés. La ville et le district de Quimper, qui avaient donné asile aux réfugiés de la Gironde, et que les représentants et la Convention persistaient à regarder comme le foyer primitif de l'insurrection fédéraliste, furent l'objet d'une attention particulière. Les deux montagnards, Jullien et Guermeur que nous y avons déjà vus en 1792, y furent envoyés avec des pouvoirs cumulés du conseil exécutif et des représentants alors en mission à Brest.

Arrivés à Quimper, le 22 ou le 23 vendemiaire, ces délégués appelèrent à eux un petit nombre de fidèles, auxquels ils communiquèrent leurs projets. Tout tremblait dans la ville, et l'on savait qu'ils devaient briser les autorités en

exercice, qu'ils feraient de nombreuses arrestations, etc., etc. — Quoi qu'il en soit, une assemblée générale du peuple est convoquée pour le 25 du mois à six heures de l'après-midi, à la ci-devant église du collége, afin que les citoyens puissent *énoncer leur vœu sur le renouvellement des autorités*.

Or, le mois de vendémiaire, comme on le sait, correspondait au mois d'octobre ; et, dès six heures dans cette saison de l'année, il fait nuit close. Un fanal et quelques luminaires annonçaient au public le lieu des séances. Depuis long-temps occupée par les sociétés populaires, la chapelle du collége, avec ses larges frises en pierres blanches et ses murs dépouillés de tout ornement, était encombrée de bancs sur lesquels s'asseyaient les patriotes. La chaire, autrefois occupée par les jésuites, propriétaires du collége, était encore debout, et cinq à six flambeaux y jetaient une lumière assez vive. Les bancs s'étaient garnis de bonne heure, et l'arrivée de Guermeur et de Jullien fut bientôt saluée d'un triple cri de *Vive la République !* Jullien, à peine âgé de 20 ans, s'élança aussitôt à la tribune. Son collègue Guermeur l'y avait suivi, et déjà il avait donné connaissance de leurs pouvoirs communs,

quand Jullien, prenant la parole, annonça que : « la Convention nationale avait jeté un vaste regard sur la situation de la république, et qu'elle avait cru devoir s'occuper en particulier du département du Finistère où l'étendard du fédéralisme avait été arboré par quelques députés conspirateurs qui s'y étaient réunis à des administrateurs perfides, pour tromper et trahir le peuple......... Envoyé par les représentants en mission à Brest, en leur nom et au nom du peuple souverain, j'ai voulu m'entourer de la masse des citoyens, les prendre pour guide et les rendre témoins et juges de ma conduite...... Eh! bien, des complots liberticides ont été tramés parmi vous, des *fédéralistes* ont levé la tête, et leur nom n'était qu'un palliatif à celui de *royalistes*, car ils étaient de la faction de Pitt, et ils se sont opposés à la mort du tyran, à la création d'une constitution populaire....... Ce sont eux, ces mêmes royalistes, qui ont divisé la république; ce sont eux qui ont fait tomber la tête de Marat, l'ami du peuple; qui ont allumé dans le midi le feu de la guerre civile, et dont les efforts constants ont eu pour but de donner un roi à des républicains, à des Français un anglais pour maître... Que ceux qui, un instant, ont été

chargés par le peuple de veiller à ses intérêts et ont pu ainsi méconnaître leurs devoirs, soient punis, et qu'à l'instant même ils soient déchus de leurs fonctions...... » Et lisant ensuite, dit le procès-verbal, des lettres de Kervélégan et autres pièces *authentiques* sur les députés et les administrateurs décrétés d'accusation, desquelles il ressort qu'ils ont voulu *livrer le port de Brest à l'Angleterre*, il établit que la municipalité et le comité de surveillance de la ville de Quimper sont plus que suspects, et qu'ils sont en un mot composés de contre-révolutionnaires entachés de fédéralisme qu'il est instant de briser. — Et proclamant une nouvelle liste des *municipaux*, *des notables* et des membres devant former le *comité révolutionnaire*, ils soumettent à l'approbation du peuple le nom des nouveaux fonctionnaires qu'ils ont eux-mêmes choisis.

Les deux arrêtés relatifs, l'un à la nouvelle municipalité, l'autre au comité de surveillance, sont ainsi sanctionnés *par le peuple souverain*, et la séance, dit le procès-verbal, souvent interrompue par les cris de *vive la Montagne! vive la Convention! vivent les Sans-Culottes! etc., etc.*, se termine au milieu des acclamations

réitérées de la foule et au chant des Marseillais. — Les esprits s'étaient électrisés, les cœurs s'embrâsent, et, à une heure avancée dans la nuit, tous les citoyens, se livrant à la plus touchante allégresse, se répandent dans la ville pour danser la Carmagnole à la lueur des torches.

Voilà l'enthousiasme que créent ces nouveaux missionnaires de la foi républicaine et dans quels termes ils rendent compte du mouvement général des esprits. Mais qui ne connaît déjà assez les événements que nous reproduisons, pour savoir ce qu'il en est de *ces pièces authentiques* qui démontraient que Kervélégan et les fédéralistes avaient voulu livrer le port de Brest aux Anglais? — Je laisse à penser si ceux-là, leurs amis inquiets et toute cette masse de population si facile à intimider dans les revirements de pouvoirs, suivaient d'un œil tranquille les farandoles qui se déroulaient ainsi à la faveur des ténèbres dans les rues tortueuses de la vieille ville, aux cris emportés de *vive la Montagne! vivent les Sans-Culottes!*

Mais ce n'était là cependant que le prélude d'autres épurations, et le peuple entier était encore convoqué pour le lendemain à six heures, afin de procéder à la réorganisation de l'adminis-

tration du district et des tribunaux. « Je me suis » concerté avec quelques patriotes qui me sont » connus, dit Guermeur, et voici la liste de vos » nouveaux magistrats. » Ils sont accueillis par le murmure flatteur du peuple. — Un seul, cependant, le citoyen Danillon, demande à se faire entendre. — Cultivateur, Danillon fait observer que sa nomination en qualité de membre du district le flatte extrêmement, mais qu'il a déjà son fils et son domestique à la frontière, et que, s'il se consacre lui-même au service de la patrie, ses champs resteront sans être cultivés. Il atteste néanmoins qu'il est prêt à tout faire pour répondre au vœu de ses concitoyens. — Jullien, prenant alors la parole, rappelle la mémoire de ces généreux républicains qui labouraient les champs de ceux dont la main abandonnait la charrue pour tenir les rênes du gouvernement, et il est aussitôt proposé et arrêté, à l'unanimité, que les champs de Danillon seront labourés aux frais de l'assemblée, qui ouvre une souscription à cet effet.

« Mais ce n'est pas tout, dit Jullien, si comme les anciens Romains qui prenaient leurs consuls à la charrue, vous avez aussi, pour vous diriger ces bons laboureurs, pères nourriciers du peuple, il faut que, vous épurant vous-mêmes, la Société

populaire que vous allez former, soit composée de ce que votre ville compte de plus patriote et de plus dévoué. Voici le moyen que je vous propose : que tous les citoyens ici présents apposent leurs signatures au bas des procès-verbaux des séances que nous venons de tenir, et, cela terminé, un citoyen fera la lecture des noms inscrits ; ceux qui exciteront le plus léger murmure des patriotes seront marqués d'une croix, signe de réprobation, et, comme tels, déclarés suspects, indignes de faire partie de la Société populaire de Quimper. »

Et ces procès-verbaux signés de Jullien et de Guermeur, équivalent à des actes de proscription pour tous ceux qu'un murmure approbateur n'a pas accueillis. Beaucoup furent donc détenus ; plusieurs prirent la fuite, et quelques montagnards sortis des classes inférieures du peuple eurent une autorité sans borne sur leurs concitoyens.

Cependant Jullien et Guermeur réunis, ou se partageant la besogne, parcoururent successivement les diverses villes du Finistère et du Morbihan, Lorient, Vannes, Josselin, Ploërmel, etc., et tout se réorganisa par leurs soins, en même temps que d'autres émissaires désignés

par le club de Brest aux représentants en mission dans cette ville, se répandirent dans les districts de Lesneven, de Morlaix, de Carhaix, de Quimperlé, etc. Parmi ces derniers, sorte de délégués secondaires, encore plus dévoués que les premiers à la volonté de leurs maîtres, il faut remarquer surtout Roxlo, simple sous-officier de l'un des bataillons maratistes arrivés à Brest, et qui, de prime-abord, et dès son arrivée à Carhaix, destitue en masse le tribunal de ce district et le remplace par des hommes de son choix. Hérault et Le Clerc suivent de près Jullien et Guermeur à Quimper même, que ces derniers viennent de quitter, et Pradier et Le Roux, membres de la Société régénérée de Brest, parcourent les mêmes villes avec une mission spéciale relative aux Sociétés populaires. Suivant les principes posés par les représentants, c'est à cinq, six patriotes seulement qu'ils s'adressent à leur arrivée dans chaque ville; ces cinq ou six patriotes s'adjoignent eux-mêmes un nombre égal de montagnards, et c'est sur ce noyau que se forment les nouvelles Sociétés. — *Je jure exécration aux rois et à leurs suppôts, fidélité entière aux lois de la République une et indivisible*, porte le serment d'organisation; *je jure de pré-*

férer mille morts à l'infamie d'abandonner le poste que la patrie m'aura confié ; et, procédant partout aux mêmes épurations, il est dit, que les véritables signes de la *sans-culotterie* sont :

» Un attachement invariable à la cause du peuple, même antérieurement à la révolution.

» Une haine implacable à tous les tyrans, surtout depuis la journée du 10 août.

» Une amitié constante pour nos frères les Jacobins, ces immortels défenseurs de la liberté.

» Applaudissements aux efforts généreux des sauveurs de la patrie dans les journées des 31 mai et 2 juin 1793.

» L'acceptation de la Constitution conventionnelle et montagnarde. »

D'ailleurs les femmes, les enfants, les vieillards assistent à ces réunions; l'accolade fraternelle, sorte de sceau populaire confié au président, devient pour tous les actes de la moindre importance, une sorte de complément à leur sanction.

La femme du citoyen Guermeur, représentant du peuple en ce moment à la Convention assiste-t-elle à Quimperlé à la réorganisation de la société populaire alors présidée par *Bienvenu*, il est décidé par la Société régénérée que le premier

diplôme qui sortira de son sein sera expédié au citoyen Guermeur. Et la femme de celui-ci, ayant pris la parole pour remercier l'assemblée, les délégués des représentants demandèrent à lui donner l'accolade fraternelle ; ce qui fut exécuté au milieu des plus vifs applaudissements, dit le procès-verbal, et *dans le doux épanchement de tous les cœurs*. Des chansons, des hymnes, des danses et des bals, terminèrent plusieurs de ces réunions.

Mais ce n'était là qu'un point isolé de cette vaste action qui allait amener l'organisation du gouvernement révolutionnaire du 14 frimaire an 2 : tout cependant faisait, dès lors, présager ce terrible et formidable gouvernement ; et les autorités locales de nos districts, animées de la puissante volonté des représentants, y procédaient par un zèle et des mesures de la plus haute vigueur.

Un arrêté en date du 6 octobre 1793, en est un témoignage frappant ; il appartient à la commission administrative de Landerneau, chargée provisoirement de la direction des affaires départementales du Finistère.

» La commission administrative, faisant droit sur les remontrances du procureur-général-syndic, arrête :

» Art. 1.er Toutes les lettres et paquets de quelques

endroits qu'ils partent, adressés à des personnes suspectes, seront interceptés.

2. Des commissaires de surveillance nommés par la commission administrative, se transporteront à l'arrivée de chaque courrier, au bureau de la poste de leur résidence, et concourront avec le directeur au triage des paquets. Ils arrêteront ceux désignés ci-dessus, et en feront ouverture.

3. Si les lettres et paquets ne contiennent rien de suspect, les commissaires les remettront ou les feront parvenir à leurs adresses; dans le cas contraire, ils retiendront les lettres et paquets et en rendront compte à la commission administrative, qui statuera ainsi qu'elle verra.

Les administrations, les Sociétés populaires, les comités de surveillance, étant ainsi régénérés, voyons comment vont fonctionner ces nouveaux corps politiques sur eux-mêmes et sur les populations qui les entourent.

Y a-t-il dans la commune un suspect, un ex-prêtre, un ancien gentilhomme ou une vieille religieuse que quelque âme charitable a recueilli, soyez sûr qu'une dénonciation viendra découvrir le coupable. Aussitôt un ordre émané du comité prescrit au district ou à l'administration municipale de visiter avec des forces suffisantes, telle ferme, tel château, tel grenier ou telle cave qui ont été désignés.

— D'ailleurs, près de ces comités, il y a des commissions de recherches ; et chaque jour des rapporteurs désignent tel citoyen pour avoir été faible, en telle et telle circonstance ; tel fonctionnaire, pour n'avoir pas dénoncé ou arrêté un fédéraliste que la loi a décrété ; tel citoyen, comme suspect d'avoir recelé des titres féodaux qui auraient dû être livrés aux flammes ; tel autre pour n'avoir pas été porté sur la liste des émigrés, grace aux complaisances d'un parent qui siège encore dans l'administration, et qu'il faut en chasser. — Voilà l'esprit qui règne dans ces nouvelles commissions, et comme si ce n'était assez des pouvoirs que la loi leur a attribués, je vois que c'est à elles que sont souvent renvoyées par le conseil exécutif et les représentants en mission, les demandes d'avancement formées par les employés du gouvernement. D'une autre part, le citoyen le plus patriote et le plus dévoué a-t-il la moindre demande à former près d'une administration ou d'une autorité quelconque, il faut au préalable qu'il ait sa carte civique visée par le comité. Enfin, ces comités correspondent directement avec les comités-directeurs de la Convention, et tout ce qui tient à la politique générale ou particulière des différents points de la

république est de leur ressort; de là ils descendent jusqu'aux moindres détails de l'administration locale; l'exécution de la loi du *maximum* leur a été confiée en grand; ce sont eux qui décident le prix auquel les boulangers vendront leur pain, la manière dont ils le composeront; la quantité de pain qui sera attribuée à chaque citoyen; et, à cet effet, il y aura des bons qui ne seront délivrés que sur le vu des cartes civiques. Toutes les denrées suivent cette loi, et il y a bientôt, au fur et à mesure de l'accroissement de la crise, une règle pour la délivrance de la viande, une autre pour celle du vin, de la chandelle, des épices, etc. — Un caboteur chargé de vin arrive-t-il au port, le comité nomme des commissaires pour prélever des échantillons qui devront être déposés au bureau de la municipalité, et s'il advient que quelque plainte soit plus tard portée contre les marchands de la ville pour falsification, il y aura descente d'experts et sévère répression pour avoir trompé le peuple souverain.

Mais, pour comprendre cette puissance nouvelle et sa force extra-légale, il faut encore suivre la délivrance des certificats de civisme qui sont exigés de tous les citoyens. Hommes, femmes,

enfants, pour les obtenir, doivent se présenter eux-mêmes à leur municipalité, en faire la demande écrite, et attendre que le peuple ait eu le temps de manifester son veto pour le cas où il y aurait lieu. — Cette femme qui demande un certificat, dit un municipal, ou le premier venu, habitué du club ou du comité, n'a payé sa contribution patriotique qu'à la troisième sommation; cette autre à l'un de ses fils émigré ou absent; cette troisième appartient, par son mariage, à une famille noble, et elle a conseillé l'émigration de l'un de ses neveux; celle ci, lors de la suppression des couvents, prêta sa maison pour recevoir des matelas et des lits de plumes appartenant à une ex-religieuse, on peut s'en assurer par une visite... Et le soir, la malheureuse, privée de carte civique, l'était en même temps de sa couchette. — Mais était-ce donc, nous demandera-t-on, le plaisir du mal que ces hommes s'étaient promis, et ces nouveaux pouvoirs n'ont-ils d'autre mission que d'exercer leurs tracasseries dans le but de vexer les citoyens? Non, car ils imprimèrent un grand et terrible élan aux masses, et leur main, plus d'une fois ensanglantée, arracha aussi des postes les plus importants des traîtres et des lâches qui eussent vendu la république. —

Le comité de Brest successivement présidé par Blot, P. Philippe, Baron, Moreau, Félix Nouvel, Palis, etc., en offre de terribles exemples. Le citoyen Chevalier, commandant du 7.ᵉ bataillon de la Somme, alors en garnison à Brest, est-il dénoncé par l'un de ses sous-officiers pour avoir vendu des congés de réforme à plusieurs soldats de son bataillon, il est atteint, convaincu, livré aux mains de l'accusateur public. — Un autre chef de bataillon au 4.ᵉ régiment d'infanterie est-il accusé par le comité de surveillance de Mont-Sarrazin d'être vendu à la faction nobiliaire, à laquelle il appartient par sa naissance, ce sont les investigations du comité de Brest qui font écarter ce citoyen comme suspect et incapable de servir convenablement la république qu'il ne peut aimer.

Tout se ravive à cette épuration formidable, et s'il se trouve sur les vaisseaux de l'état, dans les garnisons, dans les corps administratifs, quelque citoyen qui fasse commerce de sa place ou de son crédit, à moins que, caché sous l'aile des représentants, il ne soit en dehors du contrôle des comités et de leurs limiers, comptez qu'il sera comprimé ou puni, et que s'il échappe quelquefois par des complaisances en-

vers ses dénonciateurs, souvent aussi, il sera contenu par une terreur salutaire qui portera ses fruits quoique fantasque, jalouse et immorale. Nul bientôt ne saurait en effet se soustraire à cette terreur : je n'en citerai pour exemple que les faits qui suivent :

Forfait, ingénieur-constructeur, ancien membre de l'assemblée législative, vient d'être attaché au port de Brest par un ordre de Jean-Bon-Saint-André, alors à Lorient, et il se rend à son poste. — Qui es-tu, lui demande le comité de Brest ? — Il exhibe son ordre d'installation, et croit que la signature de Jean-Bon répond à tout. — Cela ne se peut, lui dit le comité, tu as été dans le temps attaché au ministre Bertrand de Molleville, c'est toi et lui qui essayâtes, en 1792, de remettre notre armée sous le commandement des ci-devant nobles, tu n'auras jamais la direction de notre port. — Un autre citoyen, nommé Berger, qui avait eu des relations avec les colonies insurgées de Saint-Domingue, arrive-t-il à Brest, muni d'ordre du ministre de la marine ; le comité qui soupçonne que ce peut être un émissaire de l'Angleterre chargé d'observer les armements, ordonne qu'il sera attendu aux messageries, et que sa

valise sera visitée par deux membres du comité aussitôt son arrivée. — Il est bientôt saisi et détenu malgré ses lettres de passe.

Terminons, en disant que ces hommes qui s'étaient ainsi dévoués à la plus terrible tâche, ne jouissaient, d'après la loi, que d'une faible indemnité, et que presque partout ils furent cinq et six mois en exercice sans pouvoir se faire rembourser les premiers frais de leur installation.

CHAPITRE IX.

LOI DU 17 SEPTEMBRE 1793. — INCARCÉRATION DES SUSPECTS. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX ET DES REGISTRES D'ÉCROU.

Mais alors que la Convention et la Montagne présentaient les départements de l'Ouest et du Midi comme désertant la cause sacrée de la république, la prise de Toulon par les Anglais, (septembre 1793) vint ajouter tout ce que les détails d'une trahison ont de sombre et de sinistre aux désastres d'une lutte ensanglantée soutenue par les partisans divisés de la révolution.

« Ce forfait, que vous ne vouliez pas croire, dit la Convention dans une proclamation aux départements du Midi, parce que vous ne pouviez pas en concevoir l'idée, ce forfait a été commis

.... des Français se sont donnés aux Anglais !

. . . .

» Vengeance, citoyens ! qu'ils périssent tous, ceux qui ont voulu que la république pérît ! »

— Et ils ajoutèrent :

« En adoptant la constitution républicaine que nous lui avons présentée, le peuple français nous a imposé le devoir sacré d'anéantir par sa force toute-puissante tout ce qui combat sa volonté suprême, de contraindre à vivre sous les lois de la république, de forcer à être républicains tous ceux qui veulent vivre sur le sol de la France. Le peuple français a voulu la république, nous sommes chargés par lui de la faire vouloir. »

Tel fut le thême donné, et, dans chaque département, les clubs, les comités et les autorités, redisant ces paroles de Billaud-Varennes, alors président de la Convention, répétèrent qu'il fallait unir tous les efforts des patriotes pour *propager les bons principes*. Chaque localité, chaque corps constitué ou armé, eut dès-lors sa motion et ses actes de dévouement, et il s'éleva un effroyable cri de vengeance que nous reproduisons par l'adresse suivante prise entre plusieurs.

» Périssent les traîtres.

» Vive la république.

Brest, 26 septembre 1793.

» Considérant que le crime horrible qui vient de se consommer à Toulon, n'a point été enfanté par le peuple et les subordonnés qui en sont incapables, mais bien par les autorités civiles ou militaires, traîtres à leur patrie ;

» Considérant que le peuple revenu de l'erreur momentanée où des monstres l'ont plongé, apercevra la profondeur de l'abîme où ses vrais ennemis l'ont fait descendre, frémira d'indignation et vengera la nation d'une manière à servir d'exemple aux races présentes et futures ;

» Nous, citoyens composant l'équipage de la frégate de la république la Galathée ne pouvant supporter l'idée d'être un jour entre les mains des esclaves, des satellites du despotisme, des barbares qui violent à la fois toutes les Conventions sacrées parmi tous les peuples ;

» Nous jurons de dénoncer tous les traîtres, toutes les propositions perfides qui nous seraient faites, en nommant les auteurs, quels que soient leurs places et leurs grades.

» Nous jurons de mettre dans ces dénonciations, fermeté et vérité, qualités inséparables d'un vrai républicain.

» Nous jurons tous que si, malgré notre surveillance et notre zèle, nous avons le malheur d'être trompés, de nous faire sauter en l'air, plutôt que de participer

à la trahison, en nous rendant lâchement et sans faire acheter au prix de notre sang une aussi indigne victoire.

» Nous jurons d'être toujours unis parmi nous, sachant que l'union produit la force, et détruit l'action des vils intrigants.

» Nous jurons obéissance aux décrets de la Convention nationale et subordination à nos chefs, lorsqu'ils nous commanderont au nom de la loi et pour le bien de la République que nous voulons tous une et indivisible. »

Suivent les signatures.

Une autre adresse de l'un des districts du Finistère (Pont-Croix), contenait le passage suivant :

« Nous avons appris le forfait de Toulon, et nous en avons frémi d'horreur. Que la vengeance égale s'il se peut le crime! Qu'elle soit incroyable comme lui ! que là, comme dans la Vendée, il ne reste aucun vestige de la conspiration ni des conspirateurs, et que les esclaves des tyrans, engloutis dans sa rade, soient un exemple effrayant du résultat des trahisons! (1) »

---

(1) Le bulletin de la Convention (13 septembre 1793) sur les désastres de Toulon, signala à la vindicte publique le sieur Trogoff de Morlaix comme ayant concouru à la reddition de cette place. L'administration de

Voici ce que la Société populaire de Lorient dit sur le même sujet :

« Ville infâme, que tes maisons s'écroulent sur tout ce qui respire dans ton enceinte, s'engloutissent sous la terre qui te porte ; que les flots qui battent tes murs, après t'avoir détruite de fond en comble, abandonnent ton rivage ; que tous les éléments sensibles à notre juste indignation s'unissent pour ta destruction totale.

» Que ton nom, l'exécration des races futures, soit déchiré sur toutes les pages de l'histoire de la République française. »

Et, suivant les exigeances du moment, l'adresse se terminait par cette phrase de commande : « Que la Convention reste à son poste jusqu'à la paix, afin d'anéantir les monstres de l'agiotage et de l'accaparement, l'infâme royalisme et le stupide fédéralisme. »

Qu'on se reporte d'une autre part à cette crise,

---

ce district arrêta en conséquence que l'un de ses membres et deux dragons nationaux se rendraient immédiatement dans la commune de Lanmeur où était la demeure dudit Trogoff, afin de mettre en arrestation le sieur Trogoff, son frère, et de saisir leur correspondance et leurs papiers.

qu'on en suive les détails, et qu'on saisisse pour un instant la vive émotion que dût causer ce désastre, alors que Nantes venait d'être attaqué par près de cent mille Vendéens, alors que l'on présentait partout les fédéralistes comme des royalistes déguisés qui voulaient le renversement de la République, et l'on comprendra la portée, le but d'un article de loi (17 septembre 1793), conçu ainsi qu'il suit :

« Sont réputés suspects : 1.° Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2.° Ceux qui ne pourront pas justifier de leur manière d'exister et de l'acquit de leurs droits civiques ; 3.° Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; 4.° Les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions ;—Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution....... »

Et qui sera chargé de l'exécution de cet article, qui a tout prévu contre les citoyens qu'il plaira de suspendre, de destituer, de désigner

comme inciviques ou aristocrates : qui en sera chargé ? — Les comités de surveillance dont nous venons de suivre la réorganisation, les comités et les clubs qui doivent régénérer le pays.

Mais un volume entier ne suffirait pas pour retracer cette œuvre révolutionnaire, car il y aura partout des suspects ; il y a partout des clubs et des comités, et ceux-ci ont tout pouvoir d'agir. S'ils ont droit et qualité pour incarcérer les traitres, ils ont aussi le droit de les désigner, car, d'après la loi même, qui n'aura pas de carte civique sera suspect. Ainsi sont arrêtés : l'un *pour ses relations avec les riches et les nobles* ; l'autre comme *prévenu d'incivisme ;* un troisième *pour l'absence de son fils ou de son neveu*, *supposé émigré ;* celui-ci *comme étant aristocrate par éducation ;* cet autre *pour avoir caché dans son jardin deux sacs de jetons et fiches en nacre armoiriées ;* d'autres *pour être de caractère et de relations inconnus ; d'opinions secrètes ; pour regretter l'ancien régime ; pour avoir des relations avec des béguines ; pour avoir vécu avec des parents qui ne sont pas dans les bons principes.*

Et les mêmes errements seront suivis dans tous les départements de l'ancienne Bretagne, dans la

France entière. Ici, comme à Ploërmel, c'est un gentilhomme nommé Fabroni, dont le fils âgé de 43 ans a émigré ; vainement il prouve qu'il a satisfait aux réquisitions qui lui ont été faites, qu'il a toujours assisté au club : il est réputé suspect et arrêté. — A Rennes, le citoyen Le Roi, curé constitutionnel de Malon, est accusé par des aristocrates intéressés à le perdre : le comité n'y regarde pas ; dès qu'il y a une dénonciation, c'est assez pour qu'il soit détenu. Dans un autre département, dans le district de Châteaubriant, on se montre encore plus susceptible : une jeune fileuse, Françoise Nabonne, âgée de 18 ans, est détenue étant soupçonnée de *s'être trouvée avec les chouans, et pour avoir montré de l'incivisme et du goût pour les rebelles.* — Pierre Pichon, mendiant du même district, est arrêté comme *prévenu d'avoir dit qu'il n'aimait pas les bleus.*

Dans les Côtes-du-Nord, nous comptons, dans le seul district de Lannion, du 26 sep-au 14 octobre 1793, 61 détenus pour cause de tembre suspicion, au nombre desquels sont : Robion, dit Troguindy, âgé de 66 ans, arrêté comme père d'émigré, *ambitieux de gloire et de distinction ;* — Marie-Anne-Rose

Pontho, sa femme, *fortement entachée d'aristocratie, babillarde recherchant les cercles des personnes de sa caste, etc.;* — Jeanne-Françoise Robion, dite Guiliamou, *pour avoir avalé, afin de le soustraire à deux commissaires du district, un papier écrit;* — Marie-Anne Saliou, femme Cresolles, *pour n'avoir jamais manifesté en public aucune opinion sur les principaux événements de la révolution;* — Marthe Cresolles, soeur d'émigré, *pour avoir partagé les opinions de son père en témoignant dans toutes ses manières une morgue aristocratique;* — Marie-Gabrielle Kergrist, femme de Charles du Tré... fils, *pour avoir décidé l'émigration de son mari et être aussi spirituelle qu'il est simple;* — Joseph Jehan, *pour avoir fait le serment avec restriction, ainsi qu'il a été prouvé;* — Marie-Renée Jehan, *pour avoir fait collationner en* 1791, *ses soi-disant titres de noblesse, afin de les envoyer à Coblentz;* — Thérèse Jehan, femme Henri Hingant, *pour être en correspondance avec son mari émigré.*

Dans un autre district du même département, à Guingamp, je trouve, du 12 au 19 octobre 1793, 67 personnes saisies et détenues

comme suspectes, dont l'écrou aussi laconique que peu explicatif, ne donne pas généralement d'autres motifs d'arrestation, *qu'une indifférente froideur pour la liberté, l'égalité et la révolution.* Parmi ces détenus, Marie-Jeanne Rollon est cependant accusée *d'avoir reçu à son adresse des lettres à double sens;* — René Nouel, cultivateur à Ploubazlanec, est aussi accusé *d'avoir préféré la perte de son bien à l'observance des lois révolutionnaires;*—la femme Kerusec est coupable de *s'être réjouie des événements fâcheux survenus aux patriotes;* — Joseph-François Sillard, *égoïste et ennemi du nouvel ordre de choses, a voulu tromper la surveillance des autorités constituées, en leur déclarant une route opposée à celle qu'avait prise un émigré;* — et Rolland Tromelin *est ennemi de la liberté et de l'égalité, au point qu'il hait sa femme, parce qu'elle a donné des marques de patriotisme.*

Voilà pour les Côtes-du-Nord. Passons au Morbihan, où la susceptibilité révolutionnaire dut naturellement être encore plus ombrageuse, et suivons dans leurs détails quelques-unes des arres-

tations alors opérées par les comités pour avoir toute la pensée de ces mesures exceptionnelles, dont le poids pesa sur bien des innocents, mais dont l'atteinte réduisit aussi à l'impuissance un grand nombre d'hommes hostiles.

Un des premiers soucis des comités du Morbihan, sans doute à raison de la position particulière de ce pays, fut, à ce qu'il paraît, après avoir frappé les nobles et les prêtres que la loi du 17 septembre 1793 désignait d'une manière précise, de rechercher les agents de ces deux classes d'hommes comme la source secrète des troubles qui agitaient le pays. Ce sont d'abord les notaires qu'ils poursuivent; et, leur refusant à presque tous, les certificats de civisme exigés, ils les déclarent suspects et les incarcèrent à ce titre. Les trois plus anciens notaires de Vannes, au nombre desquels est le citoyen Jollivet, sont dans ce cas. Le citoyen Hervieux, également notaire à Vannes, mais pourvu d'une carte civique, n'en est pas moins arrêté, sous le prétexte qu'il est agent d'émigrés; et c'est vainement qu'il justifie, par un acte authentique, que le citoyen Coué, dont on le dit homme d'affaires, n'a pas émigré. Ni les dix enfants dont il est père, ni le service qu'il a toujours fait dans la garde nationale, ni la pré-

sence de son fils aîné sous les drapeaux de la république, rien ne peut faire qu'il ne soit détenu. Le citoyen Léridan, âgé de 72 ans, ancien notaire de la Sénéchaussée de Vannes, est dans le même cas; vainement il prouve, par des certificats de résidence, que le citoyen Gibon du Pargo, au nom duquel il a reçu quelques rentes, n'a pas quitté le territoire de la république: — n'importe, il a pu ou dû suivre les affaires de quelques familles nobles; suspect. — Mais ce n'était point assez d'atteindre ainsi, dans la suite de leurs affaires et le débat de leurs intérêts, les familles qui avaient émigré; les comités recherchent jusqu'aux personnes qui ont eu des liaisons avec ces familles, et je vois, par la pétition adressée en l'an III aux représentants Guermeur, Guezno et Brue, par deux jeunes filles de Vannes, Françoise et Anne Symon, que le grand âge de leur mère (84 ans), qui avait été femme de charge d'une maison noble, ayant empêché de l'incarcérer, ce sont elles qui sont détenues et réputées suspectes, parce qu'elles pourraient continuer les soins que leur mère avait autrefois donnés à des familles émigrées depuis la révolution.

Du reste, comme on le pense, il ne manque

point de prétexte aux comités de ce département, non plus qu'à ceux dont nous avons déjà parlé, pour arrêter les hommes supposés hostiles à la révolution.

Le sieur Duplessis Grenedan, sa femme et sa fille, sont-ils arrêtés comme suspects, c'est en vain que cet ancien gentilhomme prouve qu'il a prêté les serments exigés, et qu'il a été l'un des premiers *à acheter des biens nationaux et à donner par là l'exemple de la confiance*. Une autre, la citoyenne Reine Becdelièvre, prouve-t-elle, par contrat en règle, que son frère s'est marié à Londres, avant 1789, et qu'il y demeure: ces preuves sont superflues: elle est supposée soeur d'émigré et suspecte!

Mais voici la jeune Désirée Lescouble, âgée de quinze ans, détenue à Ploërmel, parce que sa mère est supposée émigrée. — Et quelle est cependant la position de cette mère? — Elle est roturière, et elle a perdu son mari quand sa fille n'avait que six mois. Passée aussitôt à l'Ile-Bourbon chez une tante, qui l'a mariée depuis, elle n'a pas remis les pieds en France: sa fille n'en est pas moins classée comme parente d'émigré. Quant à la citoyenne Lalandelle, veuve Lesquen, vainement observe-t-elle que son frère

avait soixante-dix ans lorsqu'il a émigré et qu'il n'avait jamais demeuré avec elle: qu'importent ces détails, elle peut avoir des liaisons hors du pays; elle devra rester sous les verroux jusqu'à la paix, et s'y entretenir à ses frais. — Mais, dit-elle, je n'ai pour vivre qu'une rente qui m'est due sur les biens sequestrés d'un émigré, et, pour toucher cette rente, je dois présenter un certificat de non détention........

Mais entrons dans l'un des comités qui exercent cette suprême autorité. Ce sera à Josselin, au chef-lieu de l'un des districts les plus agités par la chouanerie. Les membres du comité sont sur leurs siéges. Leur salle de délibération n'a d'autre voûte que les ais multipliés et entrecroisés d'une vaste toiture, qui abrita autrefois la juridiction du lieu; une table de bois de chêne et quelques bancs forment l'ameublement du comité. — Un jeune homme âgé de 27 ans, Eon fils, paraît entre deux fusiliers; un carré de papier servant de plainte écrite, d'après le voeu de la loi, est déposé sur la table des commissaires comme pièce de conviction. — « Interrogé (nous copions le procès-verbal) s'il connaît le motif de la dénonciation qui a été faite contre lui à la société populaire: répond que non. — Interrogé

s'il n'a point été de service depuis que la garde nationale est soldée : répond qu'il a été de service le premier jour, mais qu'il ignorait qu'elle dut être soldée. — Interrogé pourquoi il a refusé le paiement que la loi lui accordait : répond que jeudi dernier le citoyen Thétiot, chef du poste, se présenta chez lui pour lui donner de l'argent, mais qu'il ne voulut pas l'accepter croyant que les journaliers avaient seuls droit à la paie. — A lui représenté qu'il n'eût pas été repréhensible s'il eût fait un sacrifice de sa paie à la république, mais que l'air méprisant qui accompagna son refus, le rend coupable et suspect : répond qu'il n'a affiché aucun mépris et qu'il a dit seulement qu'il n'en voulait pas, parce qu'il ne connaissait aucun décret qui autorisât à payer la garde nationale. — Interrogé s'il a fait le serment prescrit par la loi : répond qu'il s'était présenté un soir au club, mais que la porte était fermée. — Objecté que si le soir qu'il s'est présenté, la porte du club était fermée, il pouvait revenir aux séances suivantes : répond qu'il veut bien le prêter entre *quatre-s-yeux*, mais qu'il ne se soucie pas, vu sa timidité, de le prêter en public. — Répondu à l'interrogé que s'il est bon citoyen il doit regarder les membres du club comme ses

frères, et que par conséquent sa timidité n'est pas excusable, puisqu'il ne doit jamais être plus libre qu'au sein de ses frères : répond qu'il est timide au club, mais qu'au surplus, il prêtera le serment exigé, si la chose est absolument nécessaire........ »

D'ailleurs, qu'il prête ou non le serment, Eon est réputé suspect ; car s'il a primitivement refusé ce serment, c'est sans doute qu'il a cédé aux suggestions de quelque aristocrate : ainsi l'établit le procès-verbal.

Soit un autre procès-verbal du même comité. Ce sont les citoyens Jean-Pierre Dano, et Pierre-François Le Bot, agissant en vertu d'avis, à eux donnés par l'accusateur public du tribunal criminel du Morbihan. Accompagnés d'un piquet d'hommes armés de la garnison, ils sont descendus chez le citoyen Voissey pour y faire une recherche. « Nous déclarons, disent les commissaires, y avoir trouvé dans un grenier, un fusil dont Voissey n'a pas fait la déclaration; plus, dans une armoire, différentes pièces très-aristocratiques, dans lesquelles on injurie le club, les municipalités, l'évêque constitutionnel de Vannes et les dragons nationaux de Lorient, différents autres ouvrages aristo-fanatiques, tels

qu'une exhortation aux vrais catholiques, un petit catéchisme sur le neuvième article du symbole, un extrait des registres de l'assemblée du Manège et de celle des Jacobins-S.t-Honoré, *le pourquoi du peuple et de ses représentants*, et quantités d'autres pièces et lettres reçues ou adressées par Voissey et sa sœur ex-religieuse. »

. . . .

Vainement Voissey objecte-t-il que le fusil saisi est crevé et incapable de servir, on lui répond qu'il en devait la déclaration. — Objecte-t-il, d'un autre côté, que la liberté de la presse et les droits de l'homme lui permettaient d'avoir chez lui des feuilles et anciens journaux formant l'histoire contemporaine du pays : on lui dit que c'est de la contre-révolution. Mais ce n'est pas tout : une armoire est ouverte, et on y trouve trente-deux draps de lits ; une cave est fouillée, et on y trouve un charnier plein de lard. Dans un autre coin de la maison on a remarqué soixante et quelques livres de savon ; ces approvisionnements exagérés dans un temps de disette, manifestent l'intention formelle de priver les patriotes du nécessaire...... Suspect ! — Quant au citoyen Harscouet, visité

exécutées, et s'il y a au nombre des détenus des malheureux qui n'aient pas le moyen de pourvoir à leurs besoins, comme les du Couëdic, il leur est attribué, sur les deniers de l'état, des frais de nourriture, et il est pourvu à leur coucher par des réquisitions de lits et de linge chez ceux des détenus qui ont une aisance et une maison connues (1).

Nous croyons devoir le répéter, pour juger toutes ces mesures et en apprécier la portée, il ne faut pas se borner à en considérer les formes âpres et sanguinaires, il faut aussi voir le pays luttant contre l'Europe et tourmenté au même moment d'une convulsion interne, qui a poussé ses propres enfants à se déchirer les uns les autres.

---

(1) Un arrêté des représentants du peuple en mission à Brest, prévit ce service et le régla. Un ordre pris par le district de Pont-Croix, en conséquence de cet arrêté, prescrivit à la citoyenne Anne-Jacquette Sorel, veuve Carné-Marcin, alors détenue à Quimper, de remettre ses clefs à l'agent du district, chargé de prendre à la maison de campagne de la détenue, tout le linge et les effets nécessaires pour les prisons. Et, passant outre, le district, après avoir vidé la maison, jugea qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de la louer. La veuve Carné objecta, avec raison, qu'étant détenue, elle n'était point émigrée. Mais ce fut en vain.

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

MOUVEMENTS DES ARMÉES RÉPUBLICAINES DES COTES DE LA ROCHELLE ET DE BREST. — CANCLAUX ET ROSSIGNOL. — BATAILLE DE CHOLET. — PASSAGE DES VENDÉENS A ST.-FLORENT.



LA guerre de la Vendée, proprement dite, aurait peut-être dû rester en dehors de notre plan ; mais ce désastre, si souvent décrit, ne fut pas sans influence sur l'avenir des départements de la Bretagne, et il devient nécessaire que nous nous en occupions pour reproduire l'histoire de la chouannerie dans son ensemble (1). Or, tout le monde

(1) Cette nécessité est, en effet, d'autant plus impérieuse pour nous que le traité de la Mabilaye et la paci-

sait que si, jusqu'à la fin de 1793, quelques soulèvements partiels eurent lieu dans la Bretagne, jamais ces soulèvements n'eurent une liaison intime avec les mouvements de la Vendée, et le siège de Nantes ne laisse aucun doute sur ce point, puisque le Morbihan entier, la Roche-Bernard et Savenay ne firent, à bien dire, aucune démonstration pour concourir à cette attaque. Mais les choses devaient bientôt changer de face, et déjà, plusieurs fois, les chefs vendéens avaient pensé, non sans raison, que s'ils pouvaient s'établir sur la rive droite de la Loire, il ne leur serait pas difficile de soulever les départements de l'ancienne Bretagne, et d'étendre ainsi le théâtre de la guerre à sept ou huit départements de plus. Les mouvements comprimés mais hostiles du fédéralisme, les éléments dispersés mais non détruits de la conspiration de la Rouërie, l'empire des prêtres sur l'esprit des habitants des campagnes, la prépondérance de fortune et de posi-

---

fication de Hoche nous ramèneront encore vers la Vendée. De nouveaux et de nombreux documents sur certains faits appartenant à cette pacification et aux opérations de l'armée vendéenne vers Granville nous eussent d'ailleurs, à eux seuls, conduit à étendre notre plan.

tion de la noblesse bretonne, si nombreuse et alors réunie presqu'en masse aux îles de Jersey et de Guernesey, tout annonçait qu'un mouvement sur la Bretagne et les départements de l'Ouest serait utile, peut-être décisif. C'est évidemment dans ce but que Nantes avait été attaqué ; et ce fut, dans ce but encore, que, concentrant leurs forces aux environs de Chatillon et de Cholet, les chefs vendéens tinrent sous leurs mains, des masses formidables prêtes à faire irruption vers l'Ouest, dès que l'occasion s'en présenterait.

Mais quels qu'eussent été, quels que fussent leurs projets, sur ce point, la levée du siége de Nantes et les succès de l'armée de Canclaux les avaient évidemment ajournés. Long-temps d'ailleurs, les divisions qui régnaient entre les chefs militaires chargés de la direction des troupes républicaines, dans la haute et la basse Vendée, avaient secondé ces projets et favorisé les mouvements de l'armée rebelle. Mais cette espérance fut encore enlevée aux Vendéens; et la sévérité dont usa le comité de salut public envers Ronsin et Santerre, auxquels on retira plus tard les commandements qu'ils avaient dans l'armée d'opération, imprima une impulsion nouvelle aux républicains et chan

gea bientôt la face des affaires en donnant une destination à l'armée de Mayence.

Un conseil de guerre, tenu à Saumur le 2 septembre, auquel assistèrent Reubell, Merlin, Richard, Choudieu, Bourbotte, Turreau, Cavaignac, Méaulle, Philippeaux, Ruelle et Fayau, tous représentants du peuple en mission dans les départements insurgés, servit toutefois de point de départ aux opérations qui allaient devenir la base d'un nouveau système d'attaque.

Le lendemain, Canclaux ayant soumis aux membres du conseil le plan général de ses mouvements, il fut convenu entre lui et Rossignol, chef de l'armée des côtes de la Rochelle, que les deux masses républicaines, sous leurs ordres, marcheraient de front, et sur des lignes séparées, pour faire leur jonction à Mortagne, regardée comme le foyer principal de l'insurrection. En conséquence de ces arrangements, et malgré les menées secrètes de Rossignol, qui ne cessa de se plaindre de ce qu'on lui eût enlevé l'armée de Mayence pour la remettre à Canclaux; celui-ci, Aubert-Dubayet et Kléber, accompagnés des deux représentants Reubell et Merlin de Thionville, arrivèrent à Nantes, le 5 septembre.

Attaqués ce même jour par les Vendéens qui

s'étaient concentrés sur Torfou, ils les repoussèrent vivement sur la route de la Rochelle, et reprirent, dès les jours suivants, l'offensive, qui avait été abandonnée pendant la tenue du conseil de Saumur.

Tout fut habilement conduit dans cette nouvelle attaque. Canclaux, après avoir divisé son armée en deux corps principaux, commandés par Beysser et Aubert-Dubayet, donna l'ordre de se diriger simultanément sur Machecoul et Bourgneuf, en longeant la rive gauche de la Loire, pour de là se porter en masse sur Legé, Montaigu et Mortagne. Cet ordre, daté du 8 septembre, qui fixait le jour où chaque point devait être enlevé, fut ponctuellement exécuté, et tout céda devant les républicains. Machecoul fut pris le 12, Légé le 14, Montaigu le 16, Clisson le 17. Mais, pour que ce plan reçût sa pleine exécution, l'armée de la Rochelle, sous les ordres de Rossignol, qui avait son quartier général à Saumur, devait de son côté se mettre en marche d'après ce qui avait été convenu, et se trouver, le 17, aux approches de Mortagne. L'humeur et le mauvais vouloir de Rossignol firent manquer cette opération, dont les préliminaires avaient été si brillants. Canclaux réunissant ses gé-

néraux à Clisson, leur exposa donc les motifs qui semblaient devoir retarder sa marche, et l'obligation où il était de remettre l'attaque de Mortagne, jusqu'à ce que l'armée de la Rochelle se fût rapprochée. Ainsi retardé, pendant que Ronsin et Santerre, chefs de deux divisions de l'armée de Rossignol, se faisaient battre à Coron, Canclaux se contenta de faire éclairer les environs de Clisson. Mais l'ennemi, qui jusques-là n'avait point paru en mesure de faire tête à l'armée de Canclaux, ne tarda point à reprendre l'offensive. L'armée royale et l'armée d'Anjou venaient de se réunir sur la route de Cholet, en avant de Tiffauge, et la journée du 19 fut fatale aux Mayençais que commandait Kléber. Ils perdirent six pièces de campagne, et le général lui-même fut atteint d'un coup de feu à l'épaule. Les généraux d'Elbée, Charette, Bonchamp et Lescure assistèrent à cette action et furent à la tête de leurs troupes. Profitant de leur avantage, ils attaquèrent, le 21, Beysser qui occupait Montaigu sans avoir pris les précautions nécessaires pour s'y défendre, et le mirent en déroute complète. Dès lors Canclaux se replia encore une fois sur Nantes, où il fallut combiner un nouveau plan de campagne pour réparer les échecs

qu'avait fait essuyer le mauvais vouloir de Rossignol, joint à l'impéritie de Santerre et de Ronsin.

Toutefois, le représentant Philippeaux, profondément ému des malheurs de la patrie, osa attaquer le mal à sa source ; et, démasquant la conduite de Ronsin et de Rossignol, dans un rapport général sur ce qui venait de se passer, il dit au comité de salut public, le 22 septembre, que désormais on ne pouvait plus douter que les généraux de Saumur n'eussent l'intention de prolonger indéfiniment la guerre de la Vendée.

« Le général Rossignol, qui, depuis un mois, accuse à la Convention de prétendues victoires obtenues par sa vigilante bravoure, tandis qu'il n'est pas sorti de sa baignoire ou de son lit, n'a dirigé dans le fait que des mouvements désastreux. »

Et, développant la suite des opérations militaires, il ajoutait :

» Vous voyez, citoyens collègues, le mal et ses causes. Nous n'accusons pas directement Rossignol d'une perfidie caractérisée; mais Ronsin qui dirige en maître absolu tous les mouvements militaires, peut encourir ce reproche; et il nous semble qu'un homme sans expérience, sans la moindre notion du commandement, qui ne désempare pas de sa chambre depuis son retour de Paris, et que le premier intrigant fait mouvoir dans tous les sens possibles, fera périr la République, s'il continue à être dépositaire de sa destinée. »

Mais Rossignol et Ronsin n'eurent garde de se laisser ainsi attaquer jusqu'au sein de la Convention ; et, bientôt rendu à Paris, Ronsin, dont le crédit était tout puissant aux Jacobins, ne manqua point d'y dénoncer Canclaux et Aubert Dubayet comme ayant désorganisé l'armée et tout perdu par leur entêtement.

Cependant les représentants Gillet, Philippeaux, Turreau, Reubell, Merlin, Ruelle et Cavaignac, en ce moment réunis à Nantes, prirent sous la date du 24 septembre un nouvel arrêté pour confirmer et rendre exécutoire le deuxième plan de campagne, présenté par Canclaux. Ce plan consistait à porter de rechef et inopinément l'armée des côtes de Brest au centre de la Vendée, persuadé qu'était le général qu'avec les soldats de Mayence et les grenadiers du général Bloss rien n'était impossible.

Mais, au moment où ces nouvelles opérations étaient entreprises, le comité de salut public, envoyant des émissaires à Saumur et à Nantes, changeait une grande partie du personnel des deux armées Républicaines. A dater du 1.er octobre, le département de la Loire-Inférieure fut détaché de l'armée des côtes de Brest, et réuni à l'armée des côtes de

la Rochelle, qui prit la dénomination générale d'armée de l'Ouest, sous le commandement du général Lechelle. Canclaux et Rossignol furent ainsi écartés du théâtre de la guerre. Ce dernier obtint, cependant, le commandement de l'armée des côtes de Brest, et il passa de la Vendée dans la Bretagne.

Prieur de la Marne, membre du comité de salut public, était chargé de se rendre à Nantes et de faire connaître ultérieurement au général Lechelle le plan qu'on devait suivre pour la réduction des rebelles. Les généraux Salomon, Rey, Gauvillier, Grouchy, Miesz Kowsky, Beffroy, Nouvion, Burac, Menou, Duhoux et Turreau, des deux anciennes armées de Brest et de la Rochelle, furent en même temps révoqués ou suspendus. Ces ordres arrivèrent sur le champ de bataille où Canclaux venait de remporter un avantage signalé sur d'Elbée et Bonchamp, qu'il avait rencontrés à la hauteur de Tiffauges.

« Le génie de la liberté, écrit-il aux Représentants, m'avait sans doute inspiré le projet de cette marche en avant qui a déjoué ceux de l'ennemi et dont le succès a dû arrêter l'effort des autres colonnes. Je lui rends grâces à ce génie conservateur qui m'a rendu jusqu'au

bout de ma carrière. Puisse-t-il en guider d'autres ! Je n'ai plus de droit qu'à former ce vœu qui est bien dans mon cœur; et venant de recevoir ma lettre de rappel, je me retire avec la soumission d'un républicain qui ne sert sa patrie que quand, et comme elle le veut. »

Dès le lendemain, il se rendit à Nantes, où il résigna le commandement de l'armée entre les mains de Prieur.

Mais laissons les deux représentants Gillet et Philippeaux, qui avaient concouru à l'adoption de ce deuxième plan d'attaque, et qui étaient aussi sur le champ de bataille, quand l'ordre de révocation de Canclaux lui fut remis, s'expliquer sur ces mêmes faits et sur la conduite que tint l'armée de Rossignol dans cette nouvelle campagne, comme dans la première.

« Nous retournions croyant n'être plus trahis. Nous parvenons à reprendre tout ce qu'on nous avait forcés d'évacuer; pendant trois jours nous attendons les colonnes auxiliaires. Le brave Marigny a l'intrépidité de percer avec trente chasseurs l'armée rebelle, pour donner la main aux divisions de Chalbot, et l'instruire de notre position. Qu'arrive-t-il encore ! Un nouvel ordre expédié de Saumur, le 3 octobre, avait changé, pour la seconde fois, toutes les dispositions dont on était convenu, et Marigny trouve ces mêmes colonnes qui devaient

et qui pouvaient, le même jour, se joindre à nous, fuyant les nôtres, et faisant leurs retraites de Chantonnais sur Bressuire.

» Notre douleur et notre indignation ne peuvent se peindre en apprenant cette nouvelle perfide; notre armée se trouve en flèche abandonnée à elle-même au milieu de la Vendée, ayant trois armées formidables en tête, à droite et à gauche. Cependant, dominés par la seule passion du bien public, et comptant sur le courage de nos braves soldats, nous prenons la résolution d'affronter la mort pour aller rejoindre, à travers les plus grands périls, les colonnes fuyardes, qu'une évolution perverse dirigeait vers Bressuire.

» C'est dans cette marche que notre avant-garde a eu à combattre 25,000 rebelles: elle les a vaincus. Les suites de cette victoire pouvaient être décisives; l'armée, profitant de la terreur des ennemis, allait incontinent fondre sur les deux autres colonnes, leur faire éprouver le même sort, brûler Tiffauges la nuit suivante, et braver tous les dangers avec nos faibles moyens pour envahir Mortagne. Toutes ces dispositions étaient faites, lorsqu'un courrier apporte aux généraux Canclaux et Dubayet l'ordre du ministre de la guerre de cesser leurs fonctions et de quitter l'armée. Leur devoir était d'obéir, et ils l'exécutent à l'instant; mais, en prenant cette mesure, le ministre n'avait point eu la prévoyance d'envoyer leurs successeurs. Rossignol qui, selon les ordres du ministre, doit remplacer Canclaux, n'est point arrivé; Lechelle, qui devait commander l'armée de l'Ouest, ne peut être rendu, dit-on, d'ici à plusieurs jours; il en

résulté que toutes les opérations sont paralysées, que l'armée reste seule et sans chef au cœur du pays ennemi, cernée par les brigands et abandonnée de la nature entière; quel triomphe pour Pitt et ses agents !.....

» Citoyens nos collègues, nous vous devions la vérité : il importe que vous sachiez que si la guerre de la Vendée n'est pas finie dans cette campagne, la faute n'en peut être attribuée, ni à nous, ni aux braves soldats de l'armée de Mayence. Les faits parlent ; les preuves existent au Comité de salut public: jugez, et punissez les coupables.

» GILLET; — PHILIPPEAUX. »

Priéur et Hentz, munis de pleins pouvoirs pour la nouvelle organisation qui allait être donnée à l'armée, étaient cependant déjà rendus sur les lieux, et ils annoncèrent l'arrivée du général Lechelle par la proclamation suivante :

« *Soldats républicains*,

» Seize cent mille Français sont en ce moment sous les armes : ils exercent la vengeance nationale sur deux villes rebelles (Lyon et Toulon); ils sont en marche pour chasser les rois et leurs vils esclaves du sol de la république. Votre tâche est de purger la Vendée d'une horde de brigands qui la désolent.

» Les deux armées des côtes de la Rochelle et de Brest n'avaient pas l'unité nécessaire dans leur direc-

tion, parce qu'elles étaient conduites chacune par un général en chef séparé, dont les vues se croisaient quelquefois. Cet ordre de choses n'a pas encore présenté à l'ennemi une masse de forces suffisantes, et nos armes n'ont pas toujours été heureuses.

» Mais la Convention nationale, dont vous fixez sans cesse l'attention et l'intérêt, vient de faire cesser cet inconvénient. Elle a décrété qu'un général en chef commandera tous les soldats qui combattent dans la Vendée, et cette armée sera appelée *Armée de l'Ouest.*

» Le souvenir des Lafayette, des Dumouriez, des Custine, qui, pour mieux voiler leur trahison, ont signalé les commencements de leur carrière par des victoires, donne à la nation de justes inquiétudes sur les hommes d'une caste qui a soulevé l'Europe contre nous, qui grossit les bataillons de nos ennemis. Il n'y en a plus à la tête de nos armées : Canclaux et Dubayet, ci-devant nobles, sont rappelés. Lechelle, homme du peuple, ancien soldat, est votre général en chef.

» Soldats! un homme n'est rien, la république est tout; vous n'êtes pas l'armée d'un général, mais l'armée de la république : vous n'appartenez à personne, vous n'obéissez qu'à la loi. Ce ne sont pas les généraux qui jusqu'ici ont remporté des victoires ; c'est votre audace, c'est votre seule bravoure.........

» La guerre a formé des républicains, nous pouvons nous passer des nobles, dont la plupart n'étaient que des conspirateurs. Tout a les yeux sur vous, les représentants du peuple sont là ; les traîtres sont livrés à la

justice ; *les ignorants sont éloignés ;* les intrigants sont connus et chassés.....

» Nantes, 9 octobre 1793.

» HENTZ, PRIEUR. »

Et le Comité de Salut Public s'adressant aux mêmes armées, leur disait :

« Lyon la rebelle est subjuguée, l'armée de la République vient d'y entrer en triomphe ; à cet instant elle taille en pièces tous les traîtres. Il n'échappera pas un seul de ces vils et cruels satellites du despotisme.

» Et vous aussi, braves soldats, vous remporterez une victoire ; il y a assez long-temps que la Vendée fatigue la République; marchez, frappez, finissez ; tous nos ennemis doivent tomber à-la-fois, chaque armée va vaincre; seriez-vous les derniers à moissonner des palmes, à mériter la gloire d'avoir exterminé les rebelles et sauvé la patrie ? La trahison n'a pas le temps d'agir devant l'impétuosité du courage; précipitez-vous sur ces hordes insensées et féroces, que la victoire vous présente ; écrasez-les, que chacun se dise : *Aujourd'hui s'anéantisse la Vendée,* et la Vendée sera vaincue.

» HÉRAULT, — BILLAUD-VARENNE, — BARRÈRE, — ROBESPIERRE. »

Le 8, Lechelle arriva à Montaigu, et le 9 il y passa la revue des troupes, annonçant, devant le front des lignes, comme au conseil, qu'il fallait *marcher en ordre, majestueusement et en masse.*

Merlin, qui eût bientôt deviné l'homme, se retournant vers Kléber, qui venait de dérouler la carte pour lui rendre compte de la situation de l'armée, dit assez haut pour être entendu : *Je crois en vérité qu'on a pris à tâche de nous envoyer ce qu'il y a de plus ignorant.* Le malheureux, qui avait en effet un instant commandé à la Rochelle, ne savait même pas où était l'île de Noirmoutier, et quand on lui annonça, à quelques jours de là, le 12 octobre, que ce poste important était tombé au pouvoir de Charette, il demanda : *Qu'est-ce donc que ce Noirmoutier? Où est cela?*

Aussi les représentants, comprenant l'importance d'avoir un homme d'action et d'intelligence pour diriger les opérations militaires, décernèrent à Kléber des pouvoirs suffisants pour tout diriger, sauf à rendre compte à Lechelle qui se tint constamment sur les derrières de l'armée.

Les mouvements militaires prirent dès-lors une précision et un ensemble qui permirent aux colonnes de Saumur et de Luçon de faire leur jonction sur le centre et de marcher réunies sur Tiffauges et Montaigu. L'ennemi, repoussé le 15 octobre, se retira au-delà de Mortagne, et

Kléber, y entrant immédiatement, s'y reposa quelques heures pour ravitailler ses troupes. Plusieurs divisions, et celle du général Beaupuy entre autres, se portèrent de là en avant pour se rapprocher de Cholet.

Il y eut vers Saint-Christophe et la Tremblaye un engagement très-vif, qui suspendit un instant la marche de l'armée.

L'ennemi, repoussé, s'était cependant retiré de Cholet. Des dispositions générales furent aussitôt prises pour le poursuivre; et le général-Kléber suivait tous les détails de cette importante opération avec les représentants Bourbotte, Choudieu, Fayau, Bellegarde, Merlin, Carrier et Turreau, dont les quatre premiers venaient d'arriver à l'armée, quand, vers les deux heures de l'après-midi du 17, on apprit qu'une partie de l'armée Vendéenne se disposait à passer la Loire, en même temps qu'un corps de quarante mille hommes, commandé par d'Elbée et Bonchamp, marchait sur Cholet, où ils espéraient surprendre les troupes républicaines.

Les Vendéens, en effet, s'étaient ralliés à Beaupreau dans la matinée et leurs chefs, parmi lesquels étaient Talmont, Stofflet, Bonchamp, d'Elbée, La Rochejaquelin, Royrand et plu-

sieurs autres, avaient tenu conseil sur ce qu'il convenait de faire. Talmont, qui exerçait une grande influence sur quelques cantons de la Bretagne, ouvrit l'avis de se retirer dans cette province, et en cela il renouvelait la proposition qu'il avait déjà faite le matin du combat de la Tremblaye, engagé contre son opinion. Cette fois, il trouva beaucoup moins d'opposition, et plusieurs chefs se rangeaient à son avis, quand le valeureux Bonchamp obtint qu'on tenterait un dernier effort avant d'effectuer le passage de la Loire.

Cette résolution prise, les troupes de Stofflet et de la Rochejaquelin attaquent immédiatement les républicains qui s'étaient formés sur les hauteurs, à l'est de Cholet, et, tandis que les ailes de droite et de gauche sont ainsi vivement serrées par les colonnes vendéennes, Bonchamp et d'Elbée, se portant sur le centre où commandait le général Chalbos, ébranlent à-la-fois toute la ligne républicaine. Mais le général Bard, qui avait été blessé en chargeant à la tête des grenadiers de la Convention, se sentant appuyé des Mayençais, que Kléber avait tenus en réserve, s'écrie: *Camarades, voulez-vous passer pour des lâches aux yeux de ces braves,* et le

combat prend une nouvelle face. Bientôt l'artillerie républicaine, soutenant ce nouvel élan, jette le désordre partout. C'est en vain que Bonchamp, d'Elbée, La Rochejaquelin veulent rallier les Vendéens qui se dispersent; il n'y a plus de combat; mais une lutte corps à corps dans laquelle le général républicain Beaupuy est renversé et au moment d'être tué quand d'Elbée et Bonchamp tombent percés de coups. Cependant la division vendéenne de Lyrot de la Patouillière, qui n'avait pu se réunir au gros de l'armée au départ de Beaupreau, accourait en toute hâte. Mais la journée était perdue; une troupe d'avant-garde, commandée par Piron, parut seule sur le champ de bataille au moment où d'Elbée et Bonchamp succombaient; Piron écarte tous ceux qui entouraient ces deux chefs et parvient à les enlever. D'Elbée fut transporté d'abord à Beaupreau, et de là à Noirmoutier; Bonchamp, porté par ses soldats, gagna Saint-Florent. L'effort de Piron fut le dernier que firent les Vendéens dans cette action; et, d'après les rapports les plus exacts, leur perte, dans cette journée et celle du 16, s'éleva à 10,000 hommes hors de combat.

Chassés, le lendemain 18, de Baupreau, la voix de La Rochejaquelin n'est pas écoutée au milieu du désordre que l'irruption imprévue de VVesterman a fait naître. Dix pièces d'artillerie, trente mille rations de pain, un magasin à poudre, un grand nombre de prisonniers sont abandonnés aux républicains; et il ne reste d'autre réfuge aux rebelles dispersés que la petite ville de Saint-Florent, placée sur une éminence de la rive gauche de la Loire. C'est sur ce point que les fuyards, en désordre, se sont portés, et que la masse des habitants, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux, leurs meubles, se sont aussi dirigés. Le temps était froid, et la rigueur de l'automne commençait à se faire sentir: tous ces malheureux errant sur la plage, mesurent la largeur du fleuve et calculent comment ils pourront le franchir.

La Rochejaquelin et Piron sont cependant à cheval, et vont d'un point à l'autre, essayant de rallier les combattants, pour pouvoir convenablement protéger le passage du fleuve et sauver, s'il est possible, l'artillerie et les munitions qu'ils possèdent encore. Cette nouvelle pensée de guerre et de résistance anime un instant les plus déterminés, et un long cri d'exaspération

s'élève tout à coup du milieu de la foule. On demande que cinq mille prisonniers républicains, alors renfermés dans l'église de Saint-Florent, et confiés à la garde de Cesbron d'Argone, chef de l'armée royaliste et ancien chevalier de Saint-Louis, soient fusillés et passés par les armes. Les chefs vendéens réunis en conseil en délibèrent eux-mêmes; et, cédant aux cris de la multitude, que l'espoir du sang rend furieuse, des ordres sont déjà donnés pour cette horrible exécution, quand l'épouse de Bonchamp quitte le lit de son mari qui n'avait plus que quelques heures à vivre, et vient sur la place même s'opposer à la rage de Cesbron et des misérables qu'il entraînait. Au même moment le jeune Lescure, qu'une blessure reçue à Cholet retient sans espoir de recouvrer la vie, s'écrie : *Voilà un acte infâme!* Bonchamp recueille ses dernières forces, et, sûr que sa voix sera entendu, il s'oppose formellement à la résolution du conseil, et, prenant un ordre du jour qu'il fait proclamer, il défend, sous peine de mort, d'attenter à la vie des prisonniers. (1)

(1) Parmi les prisonniers sauvés ainsi de la fureur

A quelques heures de là, jeté dans une barque, il traversait le fleuve, emporté par ses soldats.... Mais il n'arriva point à l'autre rive, et son souffle s'éteignit dans les bras de cette même femme

---

des Vendéens, était un négociant de Nantes, dont le nom doit figurer dans l'histoire à côté de celui des hommes qui se sont le plus distingués par l'élévation de leur caractère, et surtout par leur constance à la foi jurée. Haudaudine, fait prisonnier en combattant contre les Vendéens à l'affaire de Legé, fut renvoyé à Nantes, sa patrie, avec deux autres habitants de cette ville, sous la promesse solennelle qu'ils firent de revenir se constituer prisonniers, si la mission dont on les chargeait ne réussissait point. Il s'agissait de négocier un échange; le délai était fixé à trois jours. La proposition des Vendéens ne fut point agréée, et l'on défendit aux négociateurs de retourner chez l'ennemi. Deux d'entre eux se laissent intimider; Haudaudine, fidèle à la parole qu'il a donnée, ne veut rien écouter, et, nouveau Regulus, malgré les sollicitations, les instances, les prières de sa famille, les menaces mêmes que lui font ses concitoyens de le traiter en émigré, il part pour remplir sa promesse, et sauver la vie à ses compagnons d'infortune, dont le sort dépendait de son retour. Les Vendéens accueillirent cet homme généreux avec une sorte de respect; mais le voyant inébranlable dans son opinion politique, ils crurent devoir le retenir dans les

qui arrêta le féroce d'Argone. C'est dans ces circonstances, et lorsque le parti de la Vendée perdait l'un de ses chefs les plus braves, que la masse des Vendéens, forcée de se porter sur l'autre rive de la Loire, traversa le fleuve à l'aide de quelques barques qui se trouvèrent à sa portée.

Tous les historiens de la Vendée ont donné à ce grave événement une attention qui nous dispense de le reproduire dans ses détails, et il n'est personne qui ne se figure la confusion, le désordre qui durent régner dans un mouvement ainsi exécuté sous l'empire de la crainte et au milieu des femmes, des vieillards, des enfants et du matériel que cette foule traînait à sa suite. Beaucoup se noyèrent, d'autres n'arrivèrent sur la rive opposée qu'en s'attachant à leurs chevaux qu'ils lancèrent dans le fleuve avec ce qu'ils avaient de plus précieux.

Il est manifeste que les républicains pouvaient

---

fers. Depuis lors, errant de prison en prison, il avait été conduit à Saint-Florent, où l'héroïsme de Bonchamp lui sauva la vie et le rendit à la liberté. Cet estimable citoyen, qui vit encore, s'est retranché depuis dans la vie domestique.

dans cette circonstance, et d'un seul coup, anéantir le parti royaliste de la Vendée. Il eût suffi pour cela, qu'au lieu de s'arrêter à piller Cholet et Beaupreau, pendant trois jours, ils se fussent portés à marches forcées sur Saint-Florent, pour de là foudroyer les fuyards au moment où ils traversaient la Loire. Soit imprévoyance des chefs ou indiscipline de la part du soldat, ils ne le firent point, et une masse encore formidable de combattants fut ainsi naturellement portée vers l'Ouest et les départements de la Bretagne.

CHAPITRE II.

MARCHE DES VENDÉENS SUR LAVAL. — MOUVEMENTS DE L'ARMÉE RÉPUBLICAINE ET PROCLAMATIONS DES REPRÉSENTANTS. — DÉROUTE DES RÉPUBLICAINS A LAVAL ; LEUR FUITE SUR LE LION-D'ANGERS.

L'affaire de Cholet et le passage de la Loire par les Vendéens allaient changer le théâtre de la guerre. Varades, Ancenis, Ingrande, tombèrent successivement au pouvoir de l'ennemi, et les chefs républicains ne surent quelle route prendre pour suivre leurs adversaires, dans la crainte que Nantes ou Angers ne fussent tout à coup attaqués par la masse des rebelles. Dans cette irrésolution, et après un conseil de guerre tenu le 19 au matin à Beaupreau, l'armée républicaine se partagea en divers corps, dont l'un se porta sur

Saint-Florent, pour de là gagner le Pont-de-Cé et Angers, tandis que le général en chef se dirigeait sur Nantes, en allant bivouaquer à la Chapelle-Heulin.

En arrivant à Saint-Florent, le général Beaupuy écrivit au général en chef:

« La Loire est sous nos yeux; plus de rebelles de ce côté, quelle satisfaction! Mais quelle différence, si les nôtres eussent tenu à Varades! La France entière en serait purgée, la Loire eût été leur tombeau; ils s'y seraient précipités, tant la terreur était grande parmi eux. »

Et, en effet, Varades, muni de quelques troupes et suffisamment pourvu d'artillerie, eût évidemment empêché ou considérablement retardé le passage de la Loire. Mais le général en chef Lechelle n'avait rien prévu, ainsi que le fit remarquer Kléber, qui pouvait bien, en vertu des demi-pouvoirs qui lui furent confiés, diriger une action partielle, mais non l'ensemble de la campagne.

Arrivé à Angers, le 21 octobre, le général Beaupuy rendit compte de ses mouvements au général en chef, ainsi qu'il suit :

« Nous allons, nous allons toujours, rien n'arrête l'avant-garde, elle suit les représentants du peuple.

» A Saint-Florent, j'ai fait de nouvelles dispositions d'attaque sans votre participation, mais j'étais avec les représentants du peuple, qui, non-seulement les ont agréées, mais même me les ont conseillées.

» Le citoyen Merlin, avec un détachement, s'est chargé d'observer la partie d'Ancenis et d'empêcher le général Canuel de passer la Loire avec la colonne de Luçon ; et moi, avec l'avant-garde, je suis arrivé après douze heures de marche, à Angers, où les rebelles se dirigeaient. Il paraît que déjà ce mouvement a produit quelques effets. L'ennemi, qui paraissait très-irrésolu, s'est décidé ; il marche sur Candé, et moi aussi je vais marcher sur Candé. Je vous promets, général, avec les représentants qui me secondent, de ne pas cesser de les poursuivre, qu'ils ne soient tous rendus ou détruits. D'après l'état actuel des choses, je suis décidé à partir demain à trois heures du matin ; je me dirigerai sur Candé. Je ne puis attendre vos ordres : trop de distance est entre nous deux ; mais je me concerterai avec le général Canuel et le général Olagnier qui occupe une position à Saint-Georges, et j'espère que la République verra dans peu de jours la fin de cette étonnante et affreuse guerre. »

De son côté, le général en chef, marchant à grandes journées, avait atteint Nantes dès le 20 octobre, et, traversant la ville sans s'y arrêter, il prit position au camp de Saint-Georges, pour y faire reposer ses troupes et les pourvoir de vivres et de munitions.

C'est à ce moment que furent affichées les

proclamations suivantes, dont la première fut rédigée par le Comité de salut public, à la demande de Merlin, qui, dans la fougue de son exaltation, et encore échauffé des journées de Cholet et de Beaupreau, avait écrit, le 20, au Comité de salut public, en lui disant :

« Faites une proclamation, montrez Lyon rasé, la Vendée en cendres, et le sang des traîtres inondant le pays. » — Ce conseil fut suivi, et le 23 octobre, l'adresse suivante fut transmise aux armées :

« *Soldats républicains*,

» Les lâches satellites de la tyrannie ont fui devant vous à votre approche. Ils ont abandonné Dunkerque et leur artillerie; ils se sont hâtés d'échapper à leur ruine entière en mettant la Sambre entre eux et nos phalanges victorieuses. Le fédéralisme a été frappé dans Lyon. L'armée républicaine est entrée dans Bordeaux pour lui porter le dernier coup; les Piémontais et les Espagnols sont chassés de notre territoire; les défenseurs de la république viennent de détruire les repaires des rebelles de la Vendée; ils ont exterminé leurs cohortes sacriléges. Cette terre coupable a dévoré elle-même les monstres qu'elle a produits; le reste va tomber sous la hache populaire. Partout où la tyrannie n'a point trouvé l'appui de la trahison, la victoire a suivi les drapeaux de la liberté, et le génie du peuple français triomphe.

» Soldats républicains! il reste encore au-delà de la Sambre, il reste encore sur les bords du Rhin et de la Moselle, des esclaves féroces, armés contre la sainte cause que nous défendons; ils sont couverts du sang de vos femmes et de vos enfants; ils le sont du sang des représentants de la nation; ô douleur! il en reste jusques dans nos cités, il en reste dans l'exécrable Toulon. Le moment est venu de punir tous leurs forfaits. L'heure fatale aux tyrans sonne, et c'est par vos mains qu'ils doivent périr.

» Soldats républicains! les mânes de vos frères égorgés vous implorent, la gloire vous appelle, la patrie vous regarde, les représentants de la nation vous encouragent et vous guident; marchez, frappez; que dans un mois le peuple français soit vengé, la liberté affermie, la république triomphante; que les tyrans et les esclaves disparaissent de la terre; qu'il n'y reste plus que la justice, le bonheur et la vertu.

» Les membres du comité de salut public.

» Robespierre, — Hérault, — Carnot, — Billaud-Varenne. »

Le 25 et le 27, les représentants, en mission, s'adressèrent eux-mêmes à l'armée et aux habitants, dans les termes qui suivent:

« *Frères et Amis,*

» Les brigands de la Vendée, battus et mis en déroute par les soldats de la république, viennent de passer la Loire; ils vont porter dans vos contrées les

fléaux qu'ils ont répandus si long-temps dans un pays dont ils se croyaient les maîtres, et qui n'offre en ce moment qu'un *monceau de cendres et de cadavres.*

» Tels sont les funestes effets des guerres civiles : tel est le sort qui vous attend, si vous n'employez toutes vos forces pour chasser de votre territoire les monstres qui vous portent la désolation et la mort.

» Nous poursuivons sans relâche cette horde épouvantée ; hâtez-vous de lui opposer des barrières impénétrables, marchons ensemble, et noyons dans la Loire et exterminons sur sa rive les lambeaux de l'armée catholique et royale. »

On lisait dans la seconde :

» *Braves soldats*,

» *Vous avez mis tout à feu et à sang sur le territoire des brigands ;* vos victoires ont été terribles comme la loi qui vous avait chargé de venger la république. Il ne fallait rien moins que ce grand exemple aux rebelles et aux ennemis du dedans. Vous vous êtes couverts de gloire, et la patrie est satisfaite.

» Il ne vous reste plus qu'à détruire une partie des scélérats que vous poursuivez sans relâche ; bientôt vous allez les atteindre et les exterminer. Mais ils ont passé la Loire ; vous quittez la terre de proscription, et vous êtes déjà sur la terre de la liberté.

» Là, le fer et la flamme vous avaient été remis pour exercer une juste vengeance ; ici, l'honneur et la loi vous disent de respecter et de protéger les propriétés. C'en est assez pour de braves républicains qui con-

naissent leurs devoirs : ils n'oublieront pas qu'ils sont chez des frères et amis, ils ne flétriront pas les lauriers qu'ils viennent de cueillir.

» Les représentants du peuple aiment à croire que les défenseurs de la liberté ne porteront aucun dommage aux propriétés des patriotes (1); ils ne laissèront dans les départements soumis aux lois que le souvenir de leur courage et de leurs vertus.

» Si l'espoir des représentants du peuple était trompé, si quelques individus se livraient au pillage, alors ils appelleraient sans pitié le glaive de la loi sur leurs têtes coupables; ils ne veulent pas laisser une seule tache à l'armée victorieuse des côtes de l'Ouest.

» Les représentants du peuple,

» BELLEGARDE, — RUELLE, — BOURSAULT, — CARRIER, — FAYAU, — GILLET, — MÉAULLE. »

Mais que faisait pendant ce temps l'armée

(1) Ces recommandations étaient, en effet, d'autant plus instantes, que, d'après le rapport même du général Grouchy, sur la prise de Vertou, la garde qu'il avait préposée à la conservation des propriétés des patriotes ayant été forcée, ces propriétés comme celles des rebelles furent indistinctement dévastées. Quant au caractère général de cette guerre, d'ailleurs bien connu, il faut se rappeler que, lors de la retraite des républicains de Clisson (septembre 1793), les ambulances et les officiers de santé furent plusieurs fois égorgés par les rebelles; que de leur part les républicains mettaient le feu partout, et qu'on vit, clouées, à la porte de l'écurie des cavaliers du Bas-Rhin, les oreilles de plusieurs malheureux tués les armes à la main.

vendéenne : elle s'organisait, autant du moins que la chose était possible, dans la crise et le dénuement où elle se trouvait. Bonchamp venait d'expirer, et d'Elbée, couvert de blessures, avait été transporté à Noirmoutier. Quel chef succèdera à ces deux hommes et prendra le commandement suprême? Cette question long-temps débattue en faveur de la Rochejaquelin, de Donissan et du prince de Talmont, fut enfin résolue par l'élection du jeune la Rochejaquelin, que le suffrage de l'Escure, frappé au front d'une balle mortelle, désigna à ses compagnons d'armes: la Rochejaquelin avait à peine vingt-et-un ans.

Bientôt sorti de Varades, le jeune chef Vendéen, vit s'ouvrir devant lui, les portes d'Ingrandes, de Candé et de Segré; un instant le conseil Vendéen, tenu à Varades, avait opiné pour que l'on marchât sur Nantes dans l'espoir de le surprendre; ensuite l'avis d'attaquer Rennes avait prévalu; mais pendant ce temps les Républicains avaient concerté leurs mouvements, et les Royalistes remontèrent un instant la rive droite du fleuve sans savoir au juste sur quel point ils se dirigeraient. Gênée par ses bagages et sa propre masse, l'armée vendéenne

s'étendait au loin dans sa marche. En tête était le généralissime avec 12,000 combattants environ. Venaient ensuite les femmes, les enfants, les vieillards, les blessés, les bagages, les chariots, des meubles et quelques troupeaux amaigris que protégeaient un petit nombre de cavaliers. La plus grande confusion régnait dans cette partie de l'armée. L'arrière-garde était composée des meilleures troupes et de la plus grande partie de la cavalerie; Donissan et Duhoux la commandaient, et M. Perraut y dirigeait l'artillerie. C'est au milieu de cette division qu'était Lescure, lentement traîné dans sa voiture, la tête enveloppée de bandelettes. Un chef nommé la Forêt veillait aux jours de ce général. Plus de quatre lieues étaient ainsi occupées par les Vendéens dont les lignes se prolongeaient sur la route de Château-Gontier.

Les Républicains cependant, s'étaient remis en marche le 22, avec ordre, suivant les expressions ordinaires de Lechelle, de se porter *majestueusement et en masse*, sur Château-Gontier et Laval. Beaupuy parti d'Angers, se dirigea sur Candé; VVesterman eut ordre de prendre la direction de Nort, et Kléber de suivre la rive droite de la Loire jusqu'à Ancenis

pour se porter ensuite sur les derrières des rebelles. — Mais déjà les Vendéens s'étaient emparés de Château-Gontier sans trop de résistance, et les quelques bataillons de garde nationale, que les administrations départementales de la Mayenne portèrent en avant de Laval, ne tinrent pas contre les bandes de la Rochejaquelin, malgré l'invitation de leurs députés Grosse, Durocher et J.-F. Bissy, qui les avaient engagés, par une proclamation, à mourir en héros !

Beaupuy et Westerman arrivèrent à Château-Gontier le 25, à 5 heures du soir; leurs troupes étaient harassées. Le corps d'armée et la division Canuel n'étaient qu'à une journée de marche.

» Westerman, dit Kléber, toujours pressé d'agir et de faire parler de lui à tout prix, fut d'avis de marcher de suite sur Laval; Beaupuy lui fit observer qu'ayant encore six lieues à faire, on n'arriverait à Laval qu'au milieu de la nuit, et que le soldat, accablé de lassitude, serait hors d'état de rien entreprendre; qu'en différant cette attaque jusqu'au lendemain, on pourrait non-seulement prendre des dispositions plus sûres, mais que l'on serait renforcé par l'armée. Toutes ces considérations ne purent déterminer Westerman à renoncer à son projet; avide de gloire, il voulut profiter du moment où l'ancienneté lui donnait le commandement, pour faire un coup d'éclat, et il se mit en marche.

Arrivé à la *Croix-de-Bataille*, près Laval, Wester-

man donna l'ordre au capitaine Hauteville d'aller reconnaître l'ennemi. L'ardeur de cet officier l'emporta, il chargea les premiers postes et les poursuivit vivement. L'alarme se répandit aussitôt, et le tocsin sonna. Au moment où les troupes républicaines se déployaient, l'ennemi, revenu de sa première frayeur, l'attaqua de ses masses nombreuses, et, malgré le courage de Beaupuy et de Westerman, leurs troupes, accablées par le nombre, furent forcées de céder, après une perte de 12 à 1,500 hommes. Le combat fut des plus opiniâtres, et l'obscurité de la nuit le rendit encore plus sanglant. Quelques pièces de canon, servies par les Vendéens et placées au pont d'Entrames, portèrent le plus grand ravage dans les rangs républicains. Westerman et Beaupuy se replièrent sur Château-Gontier.

Toute l'armée s'y trouva donc réunie le 26, l'avant-garde épuisée d'un combat inutile et sanglant, le corps de bataille fatigué d'une route longue, faite sans vivres, sans souliers, et à travers les boues de l'automne. Westerman et les représentants voulaient de nouveau se porter en avant. Kléber s'y opposa avec force et fit décider qu'on ne s'avancerait pas au-delà de Villiers, moitié chemin de Château-Gontier à Laval.

Pendant ce temps, les Vendéens entrés à Laval depuis trois jours, et ranimés par les succès de la veille, faisaient de nouvelles dispositions.

Les instances du prince de Talmond ne purent déterminer les habitants de la ville à prendre parti dans l'armée royaliste, bien qu'ils fussent pour la plupart dévoués à cette cause; mais un grand nombre de paysans venus des campagnes environnantes avaient offert leurs bras.

Vêtus de peaux de chèvres, portant de longs cheveux et de larges chapeaux, il était curieux de voir ces hommes former leurs lignes, n'ayant pour armes que des fusils de chasse, des pieux, ou des fourches.

Vingt-cinq à trente mille combattants se trouvèrent réunis dans la matinée du 27, au moment où des femmes, des enfants et des bagages sans nombre obstruaient les places et les rues de la vieille ville.

Pourvus de leurs munitions et de leurs cartouches qu'ils portaient dans des mouchoirs attachés autour de leurs reins, ces hommes se formèrent au sud de Laval animés par la voix de Lescure, qui s'était fait transporter sur le terrain. La Rochejaquelin, de Royrand, Stofflet, Fleuriot, d'Autichamp et Duhoux étaient chargés des intérêts de cette armée et en dirigeaient les masses.

Mais laissons Kléber, le sage et généreux chef

des Mayençais, nous donner lui-même le récit de cette journée.

« Savary connaissait Laval ; il nous donna, sur sa position, les renseignements les plus détaillés. Il nous fit sentir que l'attaque faite sur la rive gauche de la Mayenne réussirait difficilement, parce qu'il suffisait de couper le pont de Laval ou d'y établir une batterie, pour la rendre presque impossible ; que l'on trouverait beaucoup plus d'avantages en dirigeant cette attaque par la rive droite, parce que, de ce côté, on arriverait sur les hauteurs qui dominent la ville, et qu'il ne se présenterait aucun obstacle ; que si l'on s'obstinait à continuer la marche sur la rive gauche, il fallait du moins faire une diversion sur l'autre rive, en faisant marcher, sur cette direction, la colonne de l'armée des côtes de Brest, commandée par l'adjudant-général Chambertin, qui se trouvait à Craon ; qu'ainsi il fallait rester dans ces dispositions et différer l'attaque d'un et même de deux jours, pour donner à la troupe le temps de se refaire, et prendre des mesures pour attaquer à la fois sur tous les points.

» Cet avis fut goûté de tout le monde ; le général Dembarrère, qui survint, l'approuva également. Marceau se chargea d'en faire la proposition à Lechelle ; Savary se rendit aussi chez lui le lendemain matin, et insista sur l'exécution de ce plan. Léchelle consentit à l'adopter, et renvoya Savary vers moi pour m'en prévenir. Il donna même l'ordre à Olagnier, qui arrivait avec sa colonne et dont on n'avait pas entendu parler jusqu'alors,

d'aller rejoindre Chambertin à Craon, pour marcher avec lui sur Laval; mais il ne fut donné aucun ordre ni avis à Chambertin.

» Cependant la colonne de Beaupuy arrive de Château-Gontier et continue sa marche en avant. La générale bat, et je reçois l'ordre suivant :

» *L'armée va se mettre en mouvement, l'avant-garde, commandée par le général Beaupuy, sera éclairée dans sa marche par les tirailleurs; les généraux de division auront soin de faire tenir l'ordre dans la marche. Arrivé au champ de bataille dit Croix-de-Bataille, les officiers d'infanterie mettront pied à terre et enverront leurs chevaux à la queue de l'armée. Arrivée au champ de bataille, on enverra un parti pour reconnaître la position de l'ennemi.*

» 27 octobre. LÉCHELLE.

» On conçoit mon indignation, s'écrie Kléber, à la lecture d'un ordre marqué au coin de la plus crasse ignorance : mais il fallait obéir!

» Beaupuy avance toujours, ma division le suit; celle de Chalbos était prête à s'ébranler. Les généraux se réunissent de nouveau et se déterminent à envoyer encore une fois près de Léchelle pour lui faire des représentations sur cet ordre imprévu. Vingt mille hommes filant sur une colonne, pour attaquer un poste accessible par plusieurs grandes routes, sans faire aucune fausse attaque, aucune diversion, nous paraissait une chose bien extraordinaire; d'autant plus que l'ennemi pouvait envoyer dix à quinze mille hom-

mes par la rive droite de la Mayenne, pour forcer le poste de Château-Gontier et nous mettre entre deux feux. Westerman fut chargé de cette mission, et ne fut point écouté.

» Cependant le canon se fait entendre. Marceau, qui accompagne Beaupuy, vient me dire que toute l'armée ennemie était en bataille sur la hauteur d'Entrames. Je fais avancer ma division, je me concerte avec Beaupuy qui en est déjà aux mains; et, dans le fort de la mêlée, je fais déployer mes bataillons à droite et à gauche de la route; en un mot, je dispose tout pour soutenir l'avant-garde. Léchelle, suivant son habitude, ne paraît point; il arrête même, sur la grande route, la seconde division (celle de Chalbos) sans la déployer, tandis que, par la manœuvre la plus simple, il eût pu aisément déborder la gauche de l'ennemi, et le prendre en flanc. Dembarrère et Savary s'en apercevant, coururent pour la chercher; ils parlèrent au général en chef; mais celui-ci ayant déjà perdu la tête, au lieu d'avancer se disposait à la retraite. Bientôt la déroute se met, non dans ma division qui se battait, mais dans celle de Chalbos qui ne se battait pas; et Léchelle, le lâche Léchelle donne lui-même l'exemple de la fuite. J'avais encore deux bataillons disponibles de ma division. Dans ce désordre, je les envoie occuper le point que nous avions derrière nous (celui où s'était tenue la deuxième division), afin qu'au moins, notre retraite, par ce défilé, fut assurée. Le soldat, qui toujours a *un œil sur le dos*, s'apercevant que la seconde division est en fuite, s'ébranle aussitôt pour la suivre.

Cris, exhortations, menaces sont vainement employés; le désordre est à son comble, et pour la première fois, je vois fuir les soldats de Mayence. L'ennemi nous poursuit; il s'empare successivement de nos pièces qu'il dirige contre nous. La perte des hommes devient considérable.

» Bloss, qui n'avait reçu que vers midi, l'ordre de se porter à Villiers, sortait de Château-Gontier pour s'y rendre; il n'avait pas fait cinquante pas, qu'il voit arriver les fuyards et le général en chef à leur tête. Il barre la route avec ses grenadiers; mais ses efforts sont inutiles, il est lui-même entraîné jusqu'au-delà de la ville.

» Les représentants Merlin et Turreau, qui toujours avaient été à la tête de la colonne, s'efforcent en ce moment de rallier les soldats; quelques centaines seulement arrêtent l'ardeur des Vendéens. Enfin, l'ennemi nous surprend, et nous avions à peine passé le pont de Château-Gontier, que déjà il était entré dans la ville, et nous tirait des coups de fusil par les fenêtres. Je trouve au pont de cette ville l'adjudant-major des *Francs*, nommé Kuhn, qui avait rallié autour de lui une vingtaine d'hommes de bonne volonté pour le garder et le défendre. Je le loue de son courage et lui promets de venir à son secours, dès que j'aurai pu réunir une centaine d'hommes; j'en rencontre, les uns conduits par le chef de bataillon Okelli, du soixante-deuxième régiment, vieillard de soixante-dix ans; les autres par Gérard, capitaine au deuxième bataillon du Jura. Je les mets en bataille sur la place, ayant le pont devant eux.

» Le brave général Bloss arrive aussi, et comme un autre Horatius Cocles, il reste le dernier pour défendre le pont, et reçoit un coup de feu.

» Je vis alors que le seul parti qui nous restait à prendre, était de mettre quelque ordre dans notre retraite pour aller occuper la position derrière la rivière d'Oudon au Lion-d'Angers.

» Dans cet instant, Bloss, sans chapeau, la tête ceinte d'un mouchoir qui bandait sa plaie, reparaît escorté de cinq à six chasseurs, se dirigeant vers le pont; Savary court à lui: — Viens avec moi, lui dit-il, tâchons de rétablir l'ordre dans la retraite. — Non, répond vivement Bloss, il n'est pas permis de survivre à la honte d'une pareille journée...... A peine a-t-il fait quelques pas sur le pont, qu'il est frappé d'un coup mortel; il tombe, et plusieurs de ses camarades, voulant venger sa mort, expirent à ses côtés. Ainsi périt l'un des plus vaillants et des meilleurs officiers de l'armée.

» L'ennemi, de la hauteur qui domine et enfile la route, tire plusieurs coups de canon à boulets et à mitraille, qui jettent dans notre colonne la confusion, l'effroi et la mort. La nuit était obscure, il ne fut plus possible de faire observer aucun ordre de marche, et les soldats ne s'arrêtèrent que là où ils n'entendirent plus le bruit du canon.

» Nous abandonnâmes à l'ennemi, dans cette horrible déroute, la première dont je fus témoin, dix-neuf pièces de canon, autant de caissons, plusieurs chariots chargés d'eau-de-vie et de pain, et je perdis plus de mille hommes de ma division, qui donna seule.

» Le général Beaupuy se battit avec son intrépidité ordinaire. A la tête de son avant-garde, au plus fort de la mêlée, il reçoit une balle qui lui traverse le corps. Transporté dans une cabane, à peu de distance de Château-Gontier, sur la route d'Angers, on mit le premier appareil sur sa plaie, et l'on se disposait à le transporter plus loin, lorsqu'il dit avec ce calme qui ne l'abandonna jamais: *qu'on me laisse ici, et que l'on présente ma chemise sanglante à mes grenadiers*..... Il fut conduit à Angers.....

» Léchelle, continue Kléber, en se retirant à Château-Gontier, tandis qu'on se battait encore à Entrames, s'écria : *qu'ai-je donc fait pour commander à de pareils lâches?* Un soldat de Mayence, blessé, lui répondit : *qu'avons-nous fait pour être commandés par un pareil jean f*..... Cette réponse donna beaucoup d'humeur au général, qui affecta ensuite d'apostropher les Mayençais d'une manière dure et mortifiante, tandis qu'il traitait très-familièrement les autres.

» L'armée étant rangée en bataille, Léchelle voulut en parcourir les rangs avec moi, mais alors il n'y eut qu'un cri : *à bas Léchelle! vive Dubayet! qu'on nous le rende, vive Kléber!*..... — Il n'osa continuer, et s'échappa pour aller porter ses plaintes aux représentants.

» Je voulus parler aux soldats, et leur faire sentir qu'en eux-mêmes, dans leur peu de fermeté, se trouvait en grande partie la cause de la défaite honteuse qu'ils venaient d'éprouver; mais lorsque je me vis au milieu de ces braves gens, qui jusqu'ici n'avaient connu que des victoires, et qui tant de fois s'étaient

couverts de gloire ; lorsque je les vis se presser autour de moi, dévorés de douleur et de honte ; les sanglots étouffèrent ma voix, je ne pus proférer un seul mot, je me retirai......

» A deux pas de là, je rencontrai Choudieu, Merlin et Turreau. Le premier me dit : — Je suis bien fâché que les soldats aient crié *vive Dubayet*. — Sachez donc, lui répondis-je, accorder quelque chose à leur douleur et à leur confusion ; c'est la première déroute qu'ils essuient, c'est la première fois qu'ils éprouvent la honte d'avoir fui devant un ennemi que jusqu'ici ils avaient toujours vaincu. — Je leur passe d'avoir apostrophé Léchelle, reprit Choudieu, ils l'ont vu fuir, il ne mérite plus de confiance ; mais ils auraient dû s'en tenir là (1).

» Alors, continue Kléber, on me fit la proposition de prendre le commandement en chef, et comme je la rejetai formellement : — *Tu ne peux refuser*, me dit-on, *c'est en toi que le soldat a le plus de confiance, tu peux seul relever son courage.* — Je le relèverai son courage, sans commander en chef, et je le ferai obéir à quiconque vous mettrez à notre tête, à Léchelle lui-même, s'il ne veut plus fuir. D'ailleurs, vous avez ici un général divisionnaire (Chalbos), qui, à l'expérience de quarante ans de service, joint le ton du comman-

(1) Westerman, toujours imprudent, disait hautement au milieu de la route. — *Non, je n'obéirai point à un lâche.... Je suis un insubordonné.... Je demande un congé ou ma démission....* — Il obtint la permission de s'absenter, et partit pour Niort.

dement et les formes nécessaires pour inspirer de la confiance. Je souffrirais chaque fois que je serais obligé de donner des ordres à un tel homme. Enfin, ajoutai-je, supposons que vous n'ayez pas la plus haute idée de ses talents militaires, ne pouvez-vous pas lui prescrire, par votre arrêté, de se faire assister du conseil des autres généraux, lorsqu'il s'agira d'une opération importante? Vos collègues à l'armée des Pyrénées, dans une semblable circonstance, ont pris cette mesure et ont eu lieu de s'en applaudir.

» On se rendit à mes raisons. Le représentant Belle-Garde fut chargé par ses collègues d'engager Léchelle à demander un congé pour le rétablissement de sa santé. Il fut arrêté que Chalbos prendrait le commandement en chef par intérim, et qu'il se ferait assister par le conseil des autres généraux. Le général de brigade Nouvion, très-bon officier, fut nommé par Chalbos, chef de son état-major.

» Sitôt que Léchelle eut connaissance de cet arrêté, il commença à tousser violemment; il dîna néanmoins le même jour avec nous, et là, il eut l'absurde impudeur de vouloir donner à entendre que cette défaite n'était due qu'à l'*or de Pitt*, qui avait séduit l'armée de Mayence; mais, ajouta-t-il, je découvrirai le complot et *malheur aux traîtres!*.... Je voulus parler; on me poussa. Déjà mes yeux et mon geste s'étaient expliqués. Mais chacun ayant le sourire du mépris sur les lèvres, que me restait-il à dire?

» Le lendemain matin, on tint conseil de guerre. On mit en question si on garderait la position du Lion-

d'Angers, ou si on se porterait de nouveau sur Château-Gontier pour attaquer l'ennemi. Merlin, Turreau et plusieurs autres étaient d'avis de faire avancer l'armée. On m'invita à m'expliquer à ce sujet. — Je crois, dis-je, qu'il faudrait d'abord mettre en question, si nous avons une armée, ou si nous n'en avons pas. Déjà vous auriez décidé cette question, si, comme moi, avant le jour, vous aviez parcouru le front du camp; si vous aviez vu le soldat mouillé jusqu'aux os, sans tentes, sans paille, sans souliers, sans culottes, quelques-uns sans habits, dans la boue jusqu'à mi-jambe, grelottant de froid, et n'ayant pas un seul ustensile pour faire sa soupe; si, comme moi, vous aviez vu des drapeaux entourés de vingt, trente ou cinquante hommes au plus, qui forment les divers bataillons; si, comme moi enfin, vous les aviez entendus s'écrier : *les lâches sont à Angers, et nous, nous sommes ici dans la plus profonde misère.* Alors vous penseriez comme moi, qu'il n'est pas possible de rien entreprendre avant d'avoir réorganisé l'armée, avant de l'avoir remontée, tant au moral qu'au physique; or, je déclare que, dans l'état où je vois nos soldats, il est impossible que l'on puisse en espérer la moindre chose. — Tu conclus donc, me dit-on..... — Je conclus, qu'il faut faire entrer les débris de l'armée à Angers..... — Et comment les tireras-tu ensuite de ce gouffre?..... — Plus facilement que vous n'en retireriez actuellement plus de la moitié de l'armée qui y est déjà, et sans laquelle, je vous défie de rien entreprendre. — Mais ils vont se livrer à la débauche..... — C'est là le pire, aussi mon intention serait-elle de ne

les y laisser que le temps nécessaire pour réorganiser l'armée dans sa totalité, et pour lui procurer des souliers et autres effets indispensables dans une saison rigoureuse. De fréquents appels, des revues, les tiendront en haleine..... Ils iront au café, au cabaret, tant mieux, chaque verre de vin qu'ils boiront ranimera leur courage. Ils raconteront à leurs hôtes, à leurs maîtresses, leurs exploits passés; ceux-ci applaudiront et les rendront avides de nouveaux lauriers. Vous aurez ainsi dans quelques jours une armée, non-seulement réorganisée, mais pour ainsi dire régénérée.

» Mon avis passa; il fut arrêté que le lendemain l'armée se rendrait à Angers. »

CHAPITRE III.

RETRAITE DES RÉPUBLICAINS SUR ANGERS. — RÉORGANISATION DE L'ARMÉE. — MISE EN RÉQUISITIONS DE TOUTES LES RESSOURCES DU PAYS, HOMMES ET CHOSES. — PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ, PRIEUR DE LA MARNE, TRÉHOUART, BOURSAULT, ALQUIER, ESNUE LA VALLÉE, POCHOLE, TURREAU, FRANCASTEL, RUELLE, GILLET, PHILIPPEAUX, ETC., ETC.

Ainsi que le fit observer, avec justesse, le général Kléber en conseillant la retraite sur Angers, il n'y avait donc plus d'armée républicaine, puisque les vêtements, l'énergie, tout manquait à la fois aux soldats découragés. Il y avait à peine un mois cependant que la brillante affaire de Cholet avait eu lieu.

Eh bien, quelques semaines, quelques jours,

vont encore une fois suffire à tout réorganiser; et si l'on s'est souvent étonné de la manière dont les armées vendéennes se dispersaient, pour reparaître un instant après, cet effort magique de l'énergie nationale me semble encore plus spontané, chez le parti républicain, quand, arrivé au paroxisme de son exaltation, il décide par une loi que tout, hommes et choses, est en réquisition permanente pour le maintien de l'intégralité du territoire.

Kléber et les autres chefs militaires qui avaient appartenu à l'armée de Mayence, avaient d'ailleurs trop l'habitude de la guerre pour traîner en longueur une réorganisation qui ne demandait que quelques jours. Le décret de la Convention, qui prescrivit la dissolution de l'armée de Mayence, quoique provoqué par le comité de salut public, sur les basses dénonciations de Léchelle, vint fort à propos seconder les vues de Kléber. Et, bien que ce même comité écrivît confidentiellement au représentant Turreau, qu'il eût à se défier de *Kléber et Haxo, comme deux royalistes à observer et à mettre hors d'état de nuire*, rien ne put arrêter le général Kléber. Il avait déjà compris, en effet, que les services rendus par les Mayençais devenaient un

objet de dangereuse jalousie pour leurs camarades, et il s'empressa de les disperser dans les rangs des autres colonnes, sûr que l'exemple de ces braves formerait l'esprit de la masse ; Marigny, Marceau, Cannel, Muller et Klingler, reçurent des commandements supérieurs ; et le nouvel effectif de l'armée d'opération se trouvant porté à 16,000 hommes environ il fut bientôt reconnu que l'on était en mesure de reprendre la campagne et de poursuivre l'ennemi.

Mais, pour comprendre cette réhabilitation prompte et rapide de l'armée, pour saisir la pensée du nouvel effort que les républicains vont faire, nous avons besoin de nous arrêter un instant à considérer l'impulsion donnée du même coup et par les mêmes ordres, aux chefs militaires, aux administrations, aux clubs, aux comités révolutionnaires, aux hommes et aux choses, qui, suivant les expressions de la loi, furent en *réquisition permanente* pour le service de la république.

« Les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places

publiques, pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la république. »

Telle avait été l'expression de la loi, et, de toutes parts, du moins dans l'Ouest et la Bretagne, ces dispositions devinrent des faits. — Ainsi que le voulait la loi, en effet, tous les jeunes gens non mariés ou veufs sans enfants, de 18 à 25 ans, sont réunis dans les chefs-lieux de district; toutes les maisons faisant partie du domaine national, sont converties en casernes, et si elles ne suffisent pas, celles des citoyens, qui sont assez spacieuses, sont remises aux commissaires du recrutement. D'ailleurs, il n'est aucune exemption qui soit admise comme règle, et les représentants, leurs délégués, ou les agents des districts, sont seuls aptes à en décider. Une fois, ce sont les ouvriers en fer appelés à convertir les grilles et les balustrades des églises en piques, qu'un ordre des représentants dispense de partir; une autre fois, ce sont des meuniers et leurs garçons, mais pour un temps seulement, et jusqu'à ce que l'armée et les arsenaux soient pourvus de farine. D'ailleurs, ne croyez point que cette levée en masse atténue ou détruise l'énergie nationale : des officiers, couverts de blessures et rentrés chez eux, s'empressent de se

mettre à la tête des réquisitionnaires, et je vois des communes entières des environs de Brest faire observer aux représentants qu'au lieu de laisser dans les lignes de la place des jeunes gens provenants des réquisitions précédentes, on peut les faire marcher à l'ennemi, et que les pères de famille les remplaceront dans la garde des côtes. S'agit-il de s'organiser, les grades sont déférés par l'élection aux plus expérimentés et aux plus déterminés; dans quelques localités, toutefois, les représentants et leurs délégués, donnant à la loi une interprétation qui réponde à leurs vues, au lieu de faire procéder au choix par la voie du scrutin, désignent eux-mêmes les chefs et les présentent à la simple acclamation des recrues, composant ainsi l'armée d'hommes à eux et entièrement dévoués à la *Montagne*.

Le général de brigade Damas est chargé, comme agent supérieur, de la direction de ces hommes sur Nantes, Brest, Vannes, Saint-Brieuc et Saint-Malo; et les troupes organisées, qui tenaient garnison dans ces places, sont aussitôt mises à la disposition du général en chef de l'armée des côtes de Brest alors à Rennes.

Quant à l'armement et aux approvisionnements

de ces nouvelles troupes, des arrêtés des représentants mettent successivement en réquisition et sur tous les points: une fois, tous les cuirs disponibles, les ateliers de tannerie et leurs ouvriers, les cordonniers, les tailleurs, les charpentiers, etc.; une autre fois, tous les bois de lits et les couvertures qui peuvent se trouver chez les particuliers; les fers, les plombs qui pourront être recueillis. — Mais on manque aussi de poudres; un arrêté de Bréard, daté de Brest, oblige tous les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments qui voudront démolir des édifices, à livrer leurs décombres à la commission des salpêtres, et si des navires sur lest se dirigent d'un port à l'autre, ils doivent prendre, sur les lieux de leur départ, pour les amasser dans les places de Brest, de Lorient, de Nantes et de Saint-Malo, tous les plâtres et décombres provenant de démolition. Quant aux chevaux et aux armes à se procurer, il y a un arrêté de Boursault, daté de Rennes, qui prescrit la levée de six chevaux par canton; c'était d'ailleurs le vœu de la loi. Quelques cantons observent-ils qu'ils sont entièrement dépourvus de chevaux propres au service: — qu'ils en achettent, répond le représentant; la république ne peut souffrir aucun

retard. Et il ajoute: « — Si la voie de la réquisition n'a pu faire obtenir de la première fois, les objets de sellerie, les sabres, les pistolets qui doivent compléter l'équipement de ces chevaux, que de nouvelles réquisitions soient faites, et s'il n'y est pas satisfait immédiatement, que tout ce qui n'a pas été déclaré par les propriétaires ou les marchands, soit confisqué au profit de la république. » Les mêmes cantons doivent aussi pourvoir à la nourriture des chevaux requis, pour un an, par des dépôts d'avoine qui seront ultérieurement dirigés sur les points désignés par les représentants eux-mêmes. Y a-t-il hésitation, retard: des commissaires sont nommés pour courir toutes les fermes, et chaque commune doit un recensement détaillé, de ses avoines, de ses fourrages, de ses chevaux. D'une autre part, les chevaux de luxe sont désignés pour être levés en masse, et des instructions fixent le caractère de cette levée ainsi qu'il suit: « Est réputé cheval de luxe, tous ceux qui sont de pur agrément, qu'il ait six pouces ou non, qu'il aille le trot ou l'amble, peu importe. Il y a dans les villages mêmes beaucoup de chevaux de selle, on les envoie à la charrue cinq ou six fois par an, ensuite ils servent à promener des propriétaires

riches et paresseux ou leurs amis. Ces chevaux inutiles sont mieux nourris que ceux qui travaillent journellement aux armées ; il faut que cet abus cesse. On distribuera ces chevaux aux conducteurs, chefs des différents services, en remplacement de ceux qu'ils montent, et l'on aura, par cette opération, plusieurs milliers de chevaux à remettre à la cavalerie. »

Quant aux armes : toutes sont en réquisition, et il est défendu à tout citoyen d'en vendre ou d'en acheter. Dans trois jours, les citoyens doivent déclarer celles qu'ils possèdent, et toute fausse déclaration, ainsi que nous l'avons vu en parlant de l'action des comités révolutionnaires, entraîne l'arrestation comme suspect du citoyen qui n'a pas satisfait à cette instruction. Une circulaire de Vergnes, chef d'état-major près de l'armée des côtes de Brest, apprend aux districts que tous les fusils à un coup, n'y eût-il que le canon de bon, doivent être dirigés sur l'arsenal de Rennes ; mais, malgré ces mesures, c'est à grand'peine, si l'on peut armer les recrues qui sont en marche, c'est à grand'peine, si on a pu les pourvoir des objets de première nécessité. Une lettre de Prieur de la Marne vient imprimer un dernier élan à ce mouvement ; et, s'adressant aux administrations départementales, il leur dit :

« Hâtez-vous d'organiser vos jeunes gens, de les armer, de les équiper; si tous ne peuvent marcher sur le champ, choisissez les mieux exercés, les plus en état, les plus robustes. Organisez aussi de bonnes compagnies de canonniers; prenez-les dans les jeunes gens de première réquisition, donnez-leur sur le champ des instructeurs, faites préparer des vivres pour les postes, où nous en aurons besoin. Mettez toutes les femmes en réquisition pour coudre les chemises et les habits; faites faire des souliers; mettez en réquisition les habits et autres objets d'équipement qui se trouvent chez les particuliers et chez les marchands; organisez toutes les réquisitions de vos districts; allons! de l'action! sauvons la patrie! et ne souffrez pas que vos départements soient souillés par les brigands; ils commettent des ravages affreux dans les départements du nord...

Et, en conséquence à ces ordres, les draps et les cuirs manquant de toutes parts, plusieurs administrations comme celles de la Loire-Inférieure, du Finistère, mettent en réquisition les souliers, les bottes et les habits des citoyens qui restent dans leurs foyers (1). Des ateliers de

---

(1) A Nantes, un arrêté de la commune décida en

tailleurs et de cordonnerie sont formés sur tous les points. — A Rennes, on établit ces travailleurs dans les appartements de l'ancien évêque Le Coz, au milieu de ses livres et de ses meubles, et nous voyons qu'à Landerneau, la salle à manger et le salon de la famille Goury sont requis pour un service du même genre. Dès lors ces mesures jusques-là isolées, deviennent une règle, et il est dit dans un arrêté signé des représentants Bourbotte, Esnue-Lavallée, Turreau, Prieur de la Marne et Pochole, que :

« Art. 1.er Tous les ouvriers en cuir des départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, sont en état de réquisition permanente, et seront tenus de fournir, par décade, chacun cinq paires de souliers ou deux paires de bottes.

. . . .

» Art. 3. Tout citoyen qui ne marchera pas à la défense de la patrie, sera tenu de remettre à sa municipalité, les souliers et bottes qu'il a, sous peine d'être réputé suspect (1). . . . .

---

outre, que les scellés seraient levés chez tous les détenus, afin d'y prendre tous les vêtements et ustensiles qui pourraient être utiles aux patriotes.

(1) Plusieurs communes, ne pouvant satisfaire à cet

Mais de pareils mouvements d'hommes et de choses, une lutte comme celle de la France contre l'Europe et une partie de ses propres habitants, ne pouvaient avoir lieu sans que les besoins les plus pressants se fissent sentir aux populations que la crise avait détournées de leurs occupations.

Le cours des assignats s'étant affaibli avec rapidité, on décréta un emprunt sur les riches; et, pour le service de la caisse nationale, une réquisition de 100 millions en valeurs commerciales sur l'Etranger. Nous avons sous les yeux les rôles concernant ces deux opérations dans les départements de la Bretagne. La dernière fut simplement une visite de tous les portefeuilles du haut commerce; et, que le négociant taxé eut ou n'eut pas dans le moment d'effets sur l'étranger, ce fut à lui de s'en procurer, et la réquisition qui lui en fut notifiée par l'administration, dut s'exécuter à quelque prix que ce fût.

L'emprunt forcé eut à peu près le même carac-

---

arrêté d'une manière satisfaisante, requirent les sabots disponibles; d'autres fabriquèrent avec des lisières et des semelles en bois, des chaussures qui furent d'une grande utilité dans le dénuement où l'on se trouvait.

tère; le seul département du Finistère y figura pour 3,724,614 livres, et la règle adoptée fut que tout capital au-delà de 15,000 liv. serait soumis à une cote de 600 liv. Les autres cotes sont proportionnelles, et l'on trouve par exemple, que, dans la seule ville de Morlaix, il y eut douze cotes au-delà de 1000 liv., desquelles, une, celle de la veuve Le Gal Lalande, s'éleva jusqu'à 9,716 liv. D'ailleurs, aucune fortune n'était exempte de la taxation; et, bien qu'il fût dit que ce serait un emprunt sur les riches, nous voyons dans la commune de Scaër, l'une des plus pauvres du Finistère, plusieurs familles imposées à 50 liv. dont le capital n'est censé monter qu'à 2,000 liv. — Mais la suprême loi en cette affaire, fut de tout régler d'après le patriotisme des individus, et nous avons sous les yeux deslistes où nous remarquons des cotes de 1,000 et 1,200 liv. attribuées à des personnes suspectes, mais qui ont à peine de quoi vivre, quand d'autres que nous avons vues sortir de la révolution avec 25 et 30,000 liv. de revenu, ne sont soumises qu'à une taxation de 2 à 300 liv. — Mais quelle autre marche pouvait-on suivre en effet: il n'y avait alors au rang des contribuables que des amis ou des ennemis, des patriotes ou des suspects.

Ces efforts et ces mesures de rigueur ne pouvaient cependant suffire. Depuis-long-temps, en effet, le gouvernement s'était aperçu que les marchés passés avec les fournisseurs pour le service des armées le ruinaient, en raison de l'élévation exorbitante que ses besoins avaient décidée dans les prix courants. Pour y aviser, il avait décrété qu'un maximum de prix serait réglé pour toutes les marchandises; et, soumettant à cette loi ses fournisseurs, comme le reste des particuliers, il s'était ainsi placé dans une position moins difficile pour ses finances. La guillotine, d'ailleurs, fit raison des financiers les plus récalcitrants. — Mais, ni le terrorisme, ni les tribunaux révolutionnaires, chargés de faire agir la fatale machine, ne parvenaient à comprimer la masse des petits marchands; et c'était avec peine que l'on avait fait dresser dans nos départements des tables de maximum. Aussi, les magasins, les marchés, avaient-ils cessé d'être approvisionnés, et la loi s'exécutait difficilement; le vendeur ne cédait sa marchandise qu'autant qu'on lui offrait du numéraire. Il fallait donc rapporter la loi ou en régulariser l'application, sous peine de voir les assignats rejetés par tout le monde, et tous les services publics compromis à la fois.

La fermentation qui commençait à régner dans le Morbihan, dans les Côtes-du-Nord, dans quelques communes d'Ille-et-Vilaine et du Finistère à la suite des désastres de Laval et d'Entrames, rendaient évidemment ces mesures d'autant plus difficiles. Et, si les réquisitions d'hommes et d'approvisionnements avaient déjà si fortement indisposé les populations rurales, que ne devait-on pas craindre des nouvelles mesures qui allaient *déclarer propriété de l'état* tout ce qui avait constitué jusque-là la propriété particulière. Mais qu'importent ces considérations secondaires, et tout au plus admissibles pour un temps de paix générale. Ecoutez les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient, s'adresser aux autorités constituées et aux citoyens des cinq départements de l'ancienne Bretagne :

« Il est temps d'assurer d'une manière certaine les subsistances des flottes et des armées de la République ; il est temps que les citoyens qui se dévouent à la défense de la patrie n'aient plus d'inquiétudes sur leur existence et qu'ils n'éprouvent plus, comme par le passé, une désolante pénurie des besoins de première nécessité. Ne sont-ils donc pas assez heureux, les cultivateurs, les propriétaires ; ils peuvent vaquer journellement à leurs affaires domestiques, ils dorment paisiblement au sein de leurs familles, tandis que leurs concitoyens, leurs

frères, abandonnent leurs foyers, leurs femmes, leurs enfants, se livrent à l'abnégation la plus entière des affections les plus chères de la nature, et bravent tous les dangers des batailles et des mers pour la conservation des possessions de tous les citoyens, et pour assurer la liberté et le bonheur public. Calculent-ils, ces guerriers généreux, combien vaut le sang qu'ils versent pour leur patrie? Et il pourrait encore exister parmi nous des hommes assez inhumains, assez avides, pour fonder l'accroissement de leur fortune sur le haut prix du morceau de pain nécessaire à l'existence de leurs intrépides défenseurs.

« Magistrats du peuple, dites aux propriétaires et aux cultivateurs que leurs récoltes sont une propriété nationale, et qu'ils n'en sont que les dépositaires; pénétrez-les de leurs devoirs envers la république, dites-leur qu'ils sont dans l'obligation de garnir les marchés, que la loi le leur prescrit, et que le patriotisme le leur ordonne impérieusement; dites-leur que, dans ce moment, la Convention nationale s'occupe du soin de taxer toutes les denrées de nécessité journalière; dites aux négociants, aux marchands, aux artisans, que s'ils croient juste d'avoir à un prix raisonnable les denrées nécessaires à leur subsistance, il est juste aussi qu'ils usent de réciprocité envers leurs frères, et qu'ils livrent leurs marchandises à un taux proportionné.

« Dans un pays libre, obligé de combattre pour le maintien de sa constitution et de ses droits, les produits de l'industrie sont comme les productions de la terre, une propriété nationale, et chaque citoyen a des

sacrifices à faire. Ce langage est celui de la vérité : il sera, nous n'en doutons pas, entendu avec plaisir par des Français républicains.

» Si, contre notre attente, il existait encore, au sein de la grande famille, de ces vils égoïstes, de ces avides spéculateurs, pour qui les maux de leur patrie sont des jouissances, vous leur direz que le peuple français s'est levé tout entier pour exterminer ses ennemis extérieurs, mais qu'il est aussi debout pour anéantir les insatiables vampires qui depuis long-temps s'abreuvent de son sang ; qu'ils tremblent de pousser à bout la patience de ce peuple bon et généreux, sa vengeance serait terrible : c'est là le langage de leur propre intérêt ; les spéculateurs, les agioteurs, les accapareurs, s'il y en a, l'entendront........

» BRÉARD. »

D'ailleurs, d'autres mesures complètent celles-ci : quelques différences existent-elles entre les taxes adoptées pour le maximum d'un district à l'autre, elles seront uniformisées pour couper court à toute spéculation. D'un autre côté, chaque marchand est tenu, outre le tableau des prix fixés, d'avoir dans son magasin l'énumération et la quantité des marchandises qu'il possède ; et, sur la plainte des consommateurs, les clubs prirent de nombreux arrêtés pour vérifier si tels et tels articles faisaient partie des approvisionnements du marchand dénoncé.

Mais, outre que ces mesures entravent la circulation des marchandises, les grandes consommations qui se font par les armées et dans les arsenaux, ont aussi rapidement épuisé les ressources du pays; et, au plus fort de la crise, quand tout est requis et que tout est nécessaire, il se déclare, sur plusieurs points à la fois, un embarras, une obstruction qui faillit tout perdre.

Dès lors en effet que tout fut requis pour le service des armées, les villes et les citoyens restés dans leurs foyers manquèrent des objets de première nécessité. Vainement les représentants et les administrations départementales ont-ils déterminé le nombre de marchés, avec des peines sévères pour ceux qui vendraient en dehors de ces marchés; vainement ont-ils réglé que telle ville, telle commune aurait droit à un approvisionnement de telles et telles quantités en froment, en seigle, en viande, en pain, en cuir, en savon, etc., etc., il n'y manque qu'une chose, les objets mêmes dont on a réglé la distribution. Plusieurs fois, comme à Brest (1), Lorient, Landerneau et S.t-Malo, le gouverne-

(1) Voir les pièces justificatives, n.° 41.

ment lui-même fut obligé d'ouvrir ses magasins pour empêcher les citoyens de mourir de faim. Mais un tel état de choses ne pouvait subsister long-temps, il fallut donc y porter remède : et comment ? Par des mesures assez audacieusement énergiques pour surmonter les difficultés : et l'on arrêta qu'un gendarme porterait aux communes imposées pour les marchés à approvisionner, l'état des denrées à fournir par les habitants ; que les officiers municipaux donneraient reçu de ces réquisitions, et qu'ils les feraient remplir sous leur responsabilité. Et, en effet, trois cultivateurs de la commune de Loperhet ont-ils négligé d'apporter au marché de Landerneau trois boisseaux de grain qui leur ont été demandés, ils sont aussitôt saisis par la gendarmerie et détenus jusqu'à ce qu'ils aient fourni une quantité de froment double de celle qui leur a été requise ; trente lits sont-ils demandés à la commune de Loc-Éguiner, et les officiers municipaux de cette commune observent-ils qu'il n'y a dans leurs campagnes aucun lit de la forme voulue, le district de Landerneau est aussitôt autorisé à faire confectionner les trente lits demandés, et il est en même temps décidé que les soixante hommes pour lesquels ces lits étaient destinés, seront

logés dans les auberges de Landerneau aux frais des officiers municipaux de Loc-Éguiner. Sur un autre point, la commune du Faou fait-elle valoir quelques raisons pour motiver le retard qu'elle apporte à verser sa contribution mobilière, aucune excuse n'est admise : le maire et les officiers municipaux seront solidairement contraints à payer, dans les 24 heures, le quart de la contribution arriérée. Et ne croyez pas qu'il y eut alors quelque moyen de se soustraire à ces foudroyantes rigueurs. Un officier municipal qui eût donné sa démission, eût été dans le même cas qu'un soldat qui eût quitté son drapeau. Déclaré suspect, il eût été incarcéré et livré, sans désemparer, à l'accusateur du tribunal révolutionnaire.

Mais la règle qui maintenait ou comprimait ainsi tous les services publics, dans le but de sauver le pays, dut bientôt devenir également indispensable pour le service des besoins particuliers. Tout étant en réquisition, nulle industrie ne put en effet continuer à s'exercer. Celui-ci veut-il faire des souliers, il faut qu'il soit autorisé à requérir les cuirs qui lui sont nécessaires; même embarras, mêmes mesures pour les vêtements, pour l'alimentation des particuliers,

pour leur chauffage, pour tous leurs besoins en général.

Cependant, au fur et à mesure que ces difficultés grandissent ou se multiplient, les pouvoirs donnés aux agents nationaux sont étendus de manière à ce que rien ne puisse les arrêter. —

Plusieurs terres, plusieurs villages sont-ils restés sans culture : il y a aussitôt des arrêtés du comité de salut public et des représentants qui prescrivent à des commissaires de parcourir les campagnes pour s'assurer des terres qui n'ont point été ensemencées. Sur le rapport de ces commissaires, les représentants désignent des soldats pour aller les travailler ; et, si la chose est nécessaire, la charrue, les attelages du voisin sont requis, mis à la disposition de celui dont le champ est resté en friche.

C'est dans ces circonstances et sur le rapport des représentants en mission dans les départements, qu'une loi fut rendue au commencement de frimaire, portant pour premier article que :

« Tous les étangs et les lacs de la République, qu'on est dans l'usage de mettre à sec pour les pêcher ; ceux dont les eaux sont rassemblées par des digues et chaussées ; tous ceux enfin dont la pente des terrains permet le desséchement, seront mis à sec avant le 15 du mois

de pluviose prochain, par l'enlèvement des bondes et coupures des chaussées, et ne pourront plus être remis en étang; le tout sous peine de confiscation au profit des citoyens non propriétaires des communes où sont situés lesdits étangs. »

Et dans quelles circonstances s'exécutaient ces mesures, alors que les Vendéens se dirigeaient sur Granville, et que leurs succès de Laval et de Château-Gontier avaient ranimé les espérances de tout le parti royaliste dans la Bretagne. Disons-le nettement, il n'y avait qu'une pareille énergie qui pût sauver le pays; et, comme il n'y avait que les Bretons et les Vendéens qui fussent capables de faire tête à la République, il n'y avait aussi que les Bretons, peut-être, qui fussent capables de l'effort que nous venons de signaler. Qu'on ne s'y trompe pas, en effet, si des villes entières marchèrent contre les chouans et les Vendéens; si, comme nous l'avons dit, le seul département du Finistère fournit, en trois mois de l'année 1792, au-delà de 12,000 hommes pour les armées; si, comme nous venons de le rapporter au commencement de ce chapitre, les hommes mariés des environs de la rade de Brest, proposèrent de remplacer les jeunes gens qui occupaient les batteries, afin que ceux-ci marchassent

à l'ennemi; c'est encore à ces mêmes hommes, à ces mêmes populations que nous devons l'exemple touchant que nous donne la petite commune d'Ouessant, qui, lorsqu'elle apprit que les magasins de la République venaient de s'ouvrir pour alimenter les malheureux habitants de Landerneau, vinrent de leur propre mouvement, ayant leur maire en tête, offrir à l'administration de cette ville, 67 quintaux d'orge, seul blé qui soit récolté sur leur île presque déserte. — Et quelle sera la récompense de ces braves gens : il est arrêté par le conseil, touché de ce procédé, que le président du district donnera l'accolade fraternelle au maire de Ouessant, et que deux cuirs forts seront mis à la disposition des habitants de l'île, pour leur usage privé. — Quelle terrible et sublime chose, cependant, que la crise qui a remué ces hommes grossiers, et les fait ainsi se dévouer au seul nom de la patrie en danger.

Mais n'oublions pas, tout en gémissant sur le sort d'un grand nombre de patriotes sacrifiés à l'esprit de parti, que nos départements furent alors sillonnés en tous sens par les représentants Jean-Bon-Saint-André, — Bréard, — Prieur de la Marne, — Boursault, — Alquier, — Esnue la Vallée, — Pochole, — Turreau, — Francas-

tel, — Ruelle, — Gillet, — Philippeaux, et que, présents à l'armée, dans les arsenaux, dans les communes, chez le fermier et chez le riche, au club et au comité révolutionnaire, ils imprimèrent aux services publics un élan subit et prompt qui porta sur les points menacés, toutes les forces disponibles du pays.

CHAPITRE IV.

MARCHE DES VENDÉENS SUR GRANDVILLE. — SITUATION DES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST ET DE L'ARMÉE RÉPUBLICAINE. — LES REPRÉSENTANTS JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ, PRIEUR DE LA MARNE ET LECARPENTIER. — LEVÉE DU SIÉGE DE GRANDVILLE. — L'ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL LE COZ AU MOMENT D'ÊTRE BRULÉ VIF PAR LES VENDÉENS.

Pendant que l'armée républicaine se réorganisait à Angers et que les représentants parcouraient en tous sens les départements de l'Ouest, pour ranimer les masses et les porter à la résistance, les Vendéens concentrés à Laval, et ne voyant plus rien qui s'opposât à leur marche, ne savaient cependant quel parti prendre, sur quel théâtre porter la guerre. Il s'en présentait deux également avantageux : ils avaient à choisir entre

la Bretagne et la Normandie. L'extrême Bretagne et le Morbihan, en particulier, étaient entièrement fanatisés, la population des campagnes n'attendait que l'heure de s'insurger, et les levées extraordinaires exigées, à la suite du passage de la Loire, venaient d'y causer un mouvement dont le résultat fut l'occupation, par les insurgés, de plusieurs communes peu distantes de Vannes. Un bataillon du 92.e régiment de ligne et 300 gardes nationaux de Brest, avec deux pièces de quatre et deux caronades, s'étaient toutefois mis en marche pour Vannes et se grossissaient le long de la route (1). Prieur de la Marne, qui dirigeait ce mouvement, se rendit en toute hâte sur le point menacé. Son collègue Tréhouart requérait à Lorient 1200 hommes qui ne tardèrent

---

(1) Les clubs régénérés de Quimper et de Landerneau, entre autres, se levèrent en masse et marchèrent sur Vannes. Leur exemple entraîna les hommes mariés disponibles, et nous avons sons les yeux une pétition signée de 72 citoyennes de Landerneau, nourrices, mères de famille, ou enceintes, qui demandent à l'administration le pain qui leur manque par l'absence de leurs maris. Les représentants pourvûrent à leur entretien.

point à se joindre aux premiers. Mais, ni ces forces, ni quatre à cinq mille hommes mal organisés que le général Rossignol avait réunis à Rennes, ni les recrues qui s'ébranlaient en ce moment, n'auraient pu tenir tête aux Vendéens qui avaient triomphé à Laval de l'armée républicaine. La terreur qui précédait cette armée était telle qu'en se dirigeant vers la Bretagne, elle se fût facilement emparée d'un port sur la Manche qui l'eût mise en communication avec l'Angleterre et l'émigration (1).

Mais des renseignements inexacts sur les garnisons de Rennes et de Saint-Malo, la détournèrent de ce projet, et sans trop savoir s'ils devaient se porter sur le Cotentin et Cherbourg qui leur offraient une excellente position, ou sur Caen et le Calvados qui les rapprochaient de Paris, ils abandonnèrent l'idée de s'ouvrir un passage dans la Bretagne par Dinan. Leur armée se mit cependant en mouvement; elle se porta le 1.er novembre sur Mayenne. Le général républicain Lenoir avait été détaché de l'armée des côtes de Cherbourg pour prendre le comman-

(1) Voir les pièces justificatives, n.° 42.

dement de cette ville, et y faire toutes les dispositions nécessaires pour une résistance en règle. Voici ce qu'il dit de sa défense et de l'attaque des Vendéens :

« J'ai trouvé à mon arrivée, l'armée fort mal organisée, les officiers absolument incapables de commander, presque point d'armes, point de munitions, cinq mauvaises pièces de canon ; peu de canonniers. Cette armée composée de réquisitionnaires était hier matin d'environ dix-sept mille hommes. Six cavaliers des rebelles s'étant montrés du côté de Martigné, gardé par douze cents hommes, tout le poste a pris la fuite....

» Martigné et Commer sont au pouvoir des rebelles.

» J'ai fait battre la générale à quatre heures du matin ; il en est huit, et il y a tout au plus cinq cents hommes réunis ; j'ignore ce que le reste est devenu. »

Le lendemain, Mayenne était au pouvoir des Vendéens, et le général Lenoir rendait compte de l'occupation de cette ville ainsi qu'il suit :

« Hier, à 11 heures, les rebelles se portèrent sur Mayenne, et cherchèrent à nous envelopper. Ne pouvant espérer aucune défense de l'armée, je pris le parti de me retirer sur Pré-en-Paille. La plus grande partie de la troupe était en fuite, ou prête à fuir au premier coup de fusil. A une demi-lieue de Mayenne, quelques éclaireurs ennemis parurent à deux portées de carabine de l'arrière-garde ; je voulus faire mettre l'armée en bataille pour recevoir l'ennemi ; chose impossible, la déroute devint générale......

» Ce matin on est venu m'avertir que l'ennemi était à quatre lieues ; à ce bruit, toute l'armée s'est débandée dans le plus grand désordre. J'ai retrouvé à Alençon tout au plus trois mille hommes, parmi lesquels beaucoup armés de piques, de bâtons, etc. Ils n'osent retourner dans leur pays, occupé par les rebelles....

» Le représentant Le Tourneur n'est pas moins affecté que moi; il a été témoin de tout; il a voulu haranguer la troupe ce matin: on lui a répondu par des invectives.

» Les rebelles se sont beaucoup grossis et peuvent nous conduire jusqu'à Paris, s'ils ont le projet d'y aller....

Ce rapport, et la nouvelle de la prise d'Ernée et de Fougères parvinrent le même jour au Comité de salut public alors composé de Carnot, C.-A. Prieur, B. Barrère, R. Lindet, Billaud-Varennes. Leurs yeux se portèrent naturellement sur leurs collègues de Brest, dont l'énergie pour l'armement des troupes et la compression des suspects avait été si décisive ; et, s'adressant à Jean-Bon-Saint-André, ils lui transmirent la dépêche suivante, sous la date du 6 novembre :

« Les brigands de la Vendée se sont échappés à travers le département de la Mayenne qu'ils ont affamé ; ils ont battu trois de nos bataillons à Fougères. Cet échec peut favoriser leur arrivée à la mer par la terreur qu'ils ont inspirée. Plusieurs représentants sont

dans les départements environnants, mais il leur manque de l'énergie; il leur manque cette chaleur républicaine qui a créé des bataillons, qui leur donne de l'audace et qui double le courage. C'est toi que nous avons cru pouvoir choisir pour remplir cette importante et pressante mission. Nous t'engageons à partir pour Cherbourg sur le champ, et tu sauveras la république dans cette partie qui communique d'une manière si dangereuse avec nos plus cruels ennemis; les mesures fermes que tu as prises à Brest te permettent cette petite absence, et sont la caution de tes succès dans le département de la Manche..... »

Le lendemain, Jean-Bon-Saint-André, ayant requis de la commune de Brest une voiture d'émigré, courait sur la route de Cherbourg, soufflant son zèle et son activité aux clubs et aux administrations de district qu'il visitait en poste.

Le Comité s'adressa aussi à Prieur de la Marne, que son zèle avait successivement porté de Vannes à Rennes, et de là sur Dinan, point alors menacé.

« *Citoyen collègue et ami*,

» Rien n'est plus urgent que ton départ vers les départements où les brigands fugitifs de la Vendée portent la terreur et obtiennent des succès. C'est à l'armée de Rennes que tu dois te porter, tandis que Jean-Bon-Saint-André se portera vers l'armée de Cherbourg. Nous lui avons écrit à ce sujet le 6 de ce mois.

» Nous nous plaignons de ce qu'on ne poursuit pas

les rebelles avec assez d'activité, et surtout de ce qu'il n'y a point d'ensemble dans les mesures militaires, ni dans la réunion des forces. Rossignol n'agit point, Vitré et Fougères n'ont pas été défendus, ou l'ont été fort mal. Nous nous plaignons de ce que Pochole, Letourneur, Lecarpentier et Garnier ne montrent pas assez d'énergie; qu'ils sont toujours tremblants sur les mesures, *douteux* sur les succès, disséminés dans leurs forces, et ne harcelant pas assez fort les officiers et les chefs militaires. Nous nous plaignons de ce que les trois colonnes de nos républicains sont conduites par des officiers destitués ou suspendus, tels que Vergnes et Nouvion. Cependant le ministre de la guerre leur a écrit, en leur envoyant leur destitution. Nous nous plaignons de ce que les représentants n'opposent à cette horde de brigands, qui cherchent à attaquer des places maritimes, que des forces disséminées, incomplètes, et des bataillons isolés, qu'ils exposent à être massacrés par la disproportion énorme de nos forces opposées à celles des brigands. Nous espérons qu'avec ton âme de feu, ton éloquence militaire et ton patriotisme prononcé, tu vas réparer tant de fautes....

» Nous avons cru devoir prendre de grandes mesures, les ordres sont donnés pour leur exécution. Prépare de ton côté les moyens locaux, rassemble les Républicains, réunis les forces, électrise les âmes et frappe un grand coup. Aussitôt que tu seras arrivé, tu pourras renvoyer ici les représentants Garnier, Lecarpentier, Letourneur et Pochole. Un décret les rappelle, aussitôt qu'ils seront remplacés, leur présence

a été trop peu active, trop peu efficace, pour que nous puissions espérer quelque chose de leur séjour dans ce pays-là. — Adieu : activité, énergie, réunion des forces.

» CARNOT; — C. A. PRIEUR; — BARRÈRE; — LINDET;
» — BILLAUD-VARENNE. »

Et, en effet, par les soins de Bréard et des deux représentants, Jean-Bon ét Prieur, le général Tribout (1) et 1100 hommes, pourvus de huit pièces d'artillerie, partent le 16 brumaire de Brest, pour se porter sur Dinan. En même temps quatre frégates et plusieurs corvettes suivies de trois vaisseaux de ligne, sous les ordres du contre-amiral Vaustabel, reçoivent ordre de prendre des munitions et de faire voile sur Saint-Malo, Grandville ou Cherbourg, pour appuyer celle de ces places qui viendrait à être attaquée. (2) Le tout s'exécute avec la plus grande célé-

(1) Tribout, qui avait été promu du grade de tambour-major à celui de général, venait d'épouser recemment, au pied de l'arbre de la liberté, La Fleury, première chanteuse du théâtre de Brest. Pour témoigner de ses principes d'égalité, il lui permit de continuer à paraître sur le théâtre, sous le nom de la *citoyenne Tribout.*

(2) Voir les pièces justificatives, n.° 43.

rité, et en même temps que Dinan recevait Tribout avec trois à quatre mille hommes, Prieur de la Marne, après s'être concerté à Rennes avec Rossignol, s'était reporté vers le Morbihan, pour en expédier des approvisionnements et des recrues que son collègue Guermeur avait organisées. (1)

Cependant l'armée vendéenne s'était emparée sans coup férir, de Dol et d'Antrain; mais elle avait, dès-lors, abandonné le projet de pénétrer en Bretagne pour se porter sur la Normandie, et son but paraissait être de forcer une place qui la mît en communication avec la mer.

Mais un siège devait amener la perte de cette armée, nous avons déjà donné une idée de sa composition et de sa force, lorsque, s'échappant de Varades, nous l'avons vue passer sous les ordres du jeune la Rochejaquelin. On pourrait croire que ses succès de Laval et d'Entrames, que plusieurs jours consacrés à se ravitailler auraient pu donner le moyen aux chefs qui la dirigeaient, de régulariser ses mouvements, et de lui imprimer une organisation plus forte:

(1) Voir aux pièces justificatives les n.os 44 et 45.

il n'en fut rien. C'est toujours cette même masse que nous avons vue se développer lentement et sans ordre, sur les routes de Candé et de Château-Gontier, composée de soixante à quatre-vingt mille individus, desquels, trente mille fusiliers, et quatre à cinq cents cavaliers, plus ou moins mal équipés, que les royalistes désignaient eux-mêmes, sous le nom de *marchands de cerises*. L'armée, comme au moment où elle passa la Loire, menait à sa suite une masse considérable de femmes, d'enfants, de prêtres et de religieuses, dont deux à trois mille montaient des chevaux de ferme. Leur artillerie se composait d'une pièce de douze, de trois à quatre pièces de huit, de trente à quarante pièces de quatre, d'une trentaine de caissons et de deux forges. Les blessés étaient conduits dans des charrettes, et plus de deux cents voitures, carrosses et cabriolets, servaient à transporter des particuliers et leurs effets. C'était dans l'une de ces voitures, en se rendant d'Ernée à Fougères, que Lescure rendit le dernier soupir. Ses entrailles furent déposées à Fougères, et son corps embaumé par les soins des chirurgiens de l'armée, suivit quelque temps les Vendéens, qui le déposèrent, dans le plus grand secret, non

loin d'Avranches sur le bord de la route, craignant les profanations des Républicains.

La Rochejaquelin, que ses compagnons d'armes avaient porté au commandement en chef, dirigeait l'armée, mais en semblait y regretter Bonchamp ; et une douzaine d'individus, qui formaient un conseil-général où se prenaient toutes les décisions importantes, y exerçaient peu d'influence. Stofflet, seul de ces conseillers, avait le pouvoir de se faire entendre, grâce à quelques-uns de ses anciens compagnons qui faisaient près de lui le service d'adjudants, et se répandaient dans l'armée quand il voulait faire opérer quelque mouvement. Jamais d'ailleurs, il n'avait été possible d'organiser les combattants en divisions, de manière à les faire marcher, suivant le besoin, en corps détachés. D'Autichamp, Scépeaux, Duhoux et Desessarts, pleins de jeunesse et de bravoure, savaient quelquefois rallier les soldats et les conduire au feu ; Pérault et Marigny avaient souvent dirigé les mouvements de l'artillerie, mais chaque chef de pièce était un commandant séparé, qui agissait à sa tête et que les servants suivaient sans hésitation. Il en était de même des autres corps ; et si quelques hommes des plus braves se recherchaient et formaient dans l'action un

noyau que dirigeait la plus intrépide bravoure, le crédit et l'autorité de Stofflet ne suffisaient point à en régulariser les mouvements. Suivant que l'affaire se présentait avec plus ou moins de faveur, une partie des combattants, sur lesquels on devait compter, s'élançait sur les ailes, quand on croyait que l'ennemi pliait, ou prenait la fuite dès que le combat se prolongeait.

D'ailleurs, le conseil n'inspirait de confiance à personne. Ceux qui auraient voulu être du conseil, et qui avaient des commandements, dénigraient ses opérations, et chacun de ses membres en particulier. Quant aux prêtres, qui, dans les mouvements militaires ne pouvaient être consultés, privés d'une influence directe sur les événements, ils entraînaient souvent les paysans à des dispositions hostiles contre leurs propres chefs. La misère la plus profonde régnait d'un autre côté au milieu de ces masses; les privations, les campements de nuit, les pluies froides de l'automne, avaient fait naître, chez les plus faibles, des dyssenteries et des fièvres qui en enlevaient chaque jour un grand nombre. Ce fut dans ces circonstances que le bruit se répandit tout à coup, que les chefs et les gentilshommes qui dirigeaient ainsi l'armée, ne cherchaient à

s'approcher des côtes de la Manche, que pour les abandonner et fuir à l'étranger.

Telle était la position de l'armée vendéenne, quand, deux émigrés venus d'Angleterre avec des dépêches du ministère anglais, la rejoignirent à Fougères. La lecture de ces dépêches, dit un écrivain royaliste, auquel nous empruntons ce fait, prouva que les Anglais ne savaient ou ne voulaient rien savoir, et l'offre faite de secours en argent, quand de l'artillerie de siége et une flotte eussent mis les Vendéens en position de s'emparer de n'importe quelle place de la côte, prouva, aux membres du conseil, qu'il y avait peu de fonds à faire sur les promesses du cabinet Anglais. Et, en effet, ce même cabinet exigeait, avant tout, que l'armée royale s'emparât d'une place sur la Manche. Cette circonstance détermina les Vendéens à attaquer immédiatement Grandville. On écrivit en conséquence au Ministre anglais, Dundas, pour l'informer de cette résolution et le prier de favoriser cette attaque, en faisant paraître quelques vaisseaux devant Grandville.

On était au 14 novembre (24 brumaire an 2). L'armée vendéenne, libre de ses mouvements, après avoir traversé Mayenne, Ernée, Fougères,

n'avait rencontré aucune armée républicaine qui pût lui offrir un obstacle sérieux.

Le 12, les Vendéens étaient entrés à Avranches; quelques coupures près le pont au Bau et quelques abbatis à l'entrée d'Avranches avaient été pratiqués, mais personne ne les avait défendus, et sept à huit cents républicains, qui avaient occupé un instant la ville, s'étaient retirés à l'approche de l'ennemi.

Le lendemain, une partie de l'armée fut dirigée sur la route de Grandville: on laissa à Avranches les bagages et les bouches inutiles. Lorsque Marigny croit que ce qui a déjà défilé sur la route est suffisant, il donne l'ordre à une forte garde placée à la sortie d'Avranches, d'arrêter le surplus et de l'empêcher de suivre. Par ce moyen, un peu plus de la moitié des combattants marche sur Grandville avec environ la moitié des canons, mais sans haches, sans fascines, sans pétards, sans aucun des ustensiles nécessaires à un siége.

Il y avait six lieues d'Avranches à Grandville. Les Vendéens s'y portèrent rapidement, et, dès le soir du 14 novembre, l'armée, ayant rencontré à une demi-lieue en deçà de Grandville une partie de la garnison qu'on avait envoyée en observation,

la suivit de si près qu'ils étaient déjà dans le faubourg, lorsque les républicains achevaient de rentrer. Des dispositions avaient cependant été prises pour mettre la place en défense, et le représentant Lecarpentier, en mission près de l'armée des Côtes de Cherbourg, s'était renfermé dans la ville avec trois à quatre mille hommes de troupes régulières qu'il avait placées sous le commandement du général Peyre. Des volontaires mis en réquisition et quelques fuyards de Fougères, s'étaient réunis à ces forces. Quatorze canons de gros calibre étaient placés sur les remparts, et deux corvettes embossées, entre la ville et le Môle-Neuf, battaient l'entrée du port sur la rivière, la grève et les approches du vieux port.

Le faubourg était toutefois tombé au pouvoir des Vendéens, et ils avaient dans cette position de grandes facilités pour attaquer la place. Les chefs sommèrent la ville de se rendre, la menaçant des plus vives représailles, si elle persistait à résister: mais ces menaces furent vaines. Tous les habitants prenaient part à l'exaltation que Lecarpentier était parvenu à communiquer à la garnison, et tous les bras furent occupés à préparer une vigoureuse résistance. Il fallut donc attaquer de nouveau. Le feu des Vendéens se

dirige sur la crête des remparts et sur les palissades qui défendent le front de la place. Mais ces feux mal combinés, non plus que celui de quelques pièces de campagne placées sur les hauteurs, ne peuvent intimider la garnison ou lui faire un mal sensible. Cependant, inquiété par les tirailleurs qui se sont embusqués dans les maisons et les greniers du faubourg, Lecarpentier prend un arrêté pour que le faubourg soit brûlé. Aussitôt l'adjudant-général Vachot s'élance hors des murs à la tête de quelques braves armés de torches et qui se portent sur le faubourg: ils y mettent le feu et en délogent les assiégeants. D'ailleurs les habitants de Grandville rivalisaient de zèle, et un officier municipal, en écharpe, venait de tomber mort sur les remparts au moment où des femmes et des enfants y portaient des boulets, des pierres et des munitions de tout genre. Mais le feu et les flammes, qui s'élèvent des maisons du faubourg, se dirigent tout-à-coup vers la ville et menacent de l'embraser. Les troupes sont obligées d'abandonner un instant leurs armes pour se défendre de l'incendie, bien que les Vendéens, à ce moment faisant rougir leurs boulets, et les dirigent sur la ville. Vainement les assiégeants essaient-ils de profiter du trouble qui

règne dans la place pour donner l'assaut ; c'est inutilement que Stofflet et la Rochejaquelin parcourent les rangs, et que l'évêque d'Agra, revêtu de ses habits pontificaux, se montre aux Vendéens découragés et peu capables d'une attaque réglée à l'avance. Quelques-uns toutefois se dirigent par l'isthme et la grève, s'approchent des palissades et gravissent le roc par plusieurs points, mais partout les assiégés se soutiennent avec une égale valeur. Un grand nombre de pièces vendéennes sont démontées, et les canons de la place, chargés à mitraille, atteignent, par leur longue portée, jusqu'aux derniers rangs des assaillants. Un grand nombre de blessés, parmi lesquels MM. de Beauvolliers, Le Maignan, de Pérault, Roger, Molinier, de Villeneuve et Renou, sont forcés de se replier ; leur vue déconcerte le reste des assaillants et achève de les décourager. Dès lors, et sans consulter ses chefs, chacun songe à son salut ; et, de toutes parts, on voit courir à travers champs, des hommes qui s'empressent de gagner Avranches. En moins d'une demi-heure, la route qui conduit à cette ville est couverte de 15 à 20,000 hommes qui atteignent Avranches dans peu d'instants.

« Ainsi se termina le siége de Grandville, qui

ne dura que 28 heures, comme le dit Lecarpentier dans sa correspondance, mais qui présenta l'exemple d'un acharnement inoui. — C'était un bien beau spectacle, ajoute ce représentant, que de voir au moment de l'incendie ces mêmes soldats qui venaient de soutenir un assaut le fusil à la main, déposer leurs armes pour saisir et faire circuler les paniers et combattre le feu de l'incendie avec la même intrépidité qu'ils avaient soutenu le feu de l'artillerie..... Mais partout les rebelles ont été culbutés et enfouis sous la foudre de notre artillerie qui a fait voler en éclats les affûts de leurs canons.... depuis hier soir (25 vendémiaire. an 2), nous n'avons plus rien vu de l'ennemi que ses nombreux cadavres. »

Mais complétons ce tableau par un épisode que nous empruntons au journal et à la correspondance de l'abbé Le Coz, évêque métropolitain de Rennes, alors détenu au Mont-S.t-Michel.

En marchant de Dol sur Avranches, les Vendéens avaient détaché quelques-uns de leurs hommes vers le Mont-S.t-Michel, avec ordre d'ouvrir les portes de cette prison aux nombreux prêtres insermentés qui s'y trouvaient détenus.

Vainement l'abbé Le Coz essaya-t-il de les dissuader de fuir, en leur représentant que les Vendéens ne tarderaient pas à être défaits, et que s'ils étaient ressaisis, ils perdraient inévitablement la vie. Presque tous, profitant de la terreur des municipaux, prirent cependant la fuite. Quant à l'abbé Le Coz, il n'eut garde de se montrer, et c'est tout ce qu'il put faire que d'échapper à la colère des insurgés ; il n'y parvint qu'en donnant à entendre à tous ceux qui l'approchaient, qu'il fuyait aussi, et qu'il allait au loin chercher un asile. Mais un homme bienfaisant, le geolier Mezière, comprenant la position de l'évêque constitutionnel à l'égard des Vendéens, l'avait recelé dans un cachot obscur et bas, dépendant de l'ancienne abbaye. Il y était depuis plusieurs jours, quand une nouvelle bande de Vendéens se présenta accompagnée de quelques-uns des prêtres insermentés qui avaient pris la fuite. Ils demandèrent que l'évêque constitutionnel, le *jureur Le Coz* leur fût livré.

« De mon asile, qui donnait sur l'entrée de la prison, dit Le Coz, dans une lettre écrite plus tard au représentant Boursault, j'ai entendu ces malheureux me demander et délibérer sur le sort qu'il conviendrait de me faire subir, Il fut arrêté

entre eux qu'on me conduirait au quartier-général de l'armée vendéenne, et que là, on me brûlerait vif. — Je passai quinze jours dans ce sombre réduit, craignant à chaque instant qu'on ne m'y découvrît. J'y vivais de grosses galettes qu'on me jetait pendant la nuit. Le geolier ayant été obligé de s'absenter, j'ai été près de quarante-huit heures privé de tout aliment.

Cependant, ainsi que l'avait prévu Le Coz, les Vendéens, défaits devant Grandville, sont obligés de battre en retraite. Quelques-uns des prêtres qui s'étaient évadés, jugent qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver leur tête que de se reconstituer prisonniers. Parmi eux, sont ceux mêmes qui, il y a quelques jours, décidaient à la porte de la vieille abbaye que Le Coz serait brûlé vif, et qu'il serait dévoué comme une victime à la colère de Dieu, que l'impiété des constitutionnels avait irritée suivant les Vendéens. Mais le fougueux Lecarpentier, que la levée du siége de Grandville anime d'une nouvelle exaltation, a déjà résolu de faire courber la tête à tous ceux qui ne marchent point du même pas que les Montagnards, et l'ordre est transmis au Mont-Saint-Michel de rechercher ceux des prêtres qui ont pris la fuite, afin de les livrer à la

vindicte des lois. Les officiers municipaux sont chargés de cette rigoureuse mission...... Que faire et comment échapper aux conséquences de cet ordre fatal ?........ Les pauvres municipaux vont trouver l'évêque Le Coz, qu'ils avaient déjà plusieurs fois consulté dans des moments difficiles, et lui expriment leur embarras. — Il n'y a qu'un moyen, répond Le Coz, et il serait honteux pour vous de livrer ainsi des hommes sans défense, qui sont venus de leur propre mouvement se remettre à votre discrétion. — Faites des certificats attestant qu'ils n'ont pas quitté le Mont-Saint-Michel, et moi, dont les opinions opposées à leurs doctrines sont connues, je les signerai avec vous.......... Et ce fut ainsi que le prêtre constitutionnel se vengea de ses ennemis.

CHAPITRE V.

SUITES DE LA LEVÉE DU SIÉGE DE GRANDVILLE PAR LES VENDÉENS. — LEUR MARCHE SUR DOL. — JONCTION DES ARMÉES DE L'OUEST ET DES COTES DE BREST. — FAUTES ET JACTANCE DU GÉNÉRAL TRIBOUT. — AFFAIRE DE PONTORSON. — BATAILLE DE DOL ET D'ANTRAIN. — FUITE DES RÉPUBLICAINS SUR RENNES.

Avranches s'encombra de fuyards, et le désordre dans lequel arrivèrent le matériel et les troupes du siége acheva de jeter le découragement dans les masses qui n'avaient point dépassé cette ville. Recevant d'heure en heure des nouvelles fâcheuses de l'attaque de Grandville, les Vendéens, restés sur les derrières de l'armée, avaient, pendant deux jours, sondé toute la profondeur de leur misère. Quelques hommes de

cœur parlaient encore de marcher sur la Basse-Normandie, et l'on savait que La Rochejaquelin, suivi d'un millier de combattants, s'était porté sur Villedieu; mais ces projets étaient loin d'être goûtés, et le souvenir de la Vendée s'était présenté à ces malheureux, plus vif et plus importun que jamais. Chacun d'eux se retraçait, en effet, le tableau de son ancienne position comparée à celle du moment : là, tout leur était favorable, les lieux leur étaient connus, des renseignements certains leur étaient transmis sur la marche de l'ennemi; ils ne manquaient jamais de vivres, et s'ils étaient un jour défaits, rentrant immédiatement chez eux, ils pouvaient attendre l'occasion de prendre leur revanche; ici, au contraire, le pays est affamé avant qu'ils l'aient occupé; et, ignorant les choses les plus simples, ils ne savent quelle route prendre pour éviter l'ennemi ou marcher à sa rencontre. Subissent-ils un échec, toutes les populations leur sont hostiles; et, isolés dans un pays qu'ils ne connaissent pas, ils n'ont derrière eux aucun point d'appui sur lequel ils puissent compter.

On conçoit dès-lors combien durent se fortifier les soupçons qui s'étaient déjà manifestés, en quittant Laval, sur le projet plus ou moins

réel que pouvaient avoir quelques chefs vendéens de se retirer en Angleterre. Bientôt, en effet, ce bruit s'accrédite sur tous les points de la ville, et rapidement il circule le long des files d'hommes et de chariots qui se déroulaient avec confusion dans les rues. Vainement la voix des chefs et les tambours (en l'absence des cloches dont la cathédrale était veuve) appellent-ils les Vendéens à se réunir dans le sanctuaire, pour entendre l'évêque d'Agra (1) qui veut essayer de ranimer

(1) L'évêque d'Agra, qui se donna un rôle dans l'armée vendéenne, n'était autre que l'abbé Guyot de Folleville, curé de Dol. Il avait d'abord prêté le serment exigé par l'Assemblée Nationale, et s'était ensuite rétracté. Long-temps persécuté, il s'était enfin réfugié à Poitiers, où il était devenu directeur et conseiller intime des religieuses qui n'avaient point encore abandonné leur couvent. C'est dans cette ville, et sous le sceau du secret, qu'il se fit passer pour évêque, *in partibus*, d'Agra; exerçant les fonctions de son ministère, il ordonna plusieurs jeunes prêtres; mais les patriotes de Poitiers l'observaient : on lui offrit l'alternative de porter le mousquet ou de se voir emprisonné. Ayant passé des bleus aux Vendéens, il leur offrit ses services à titre d'évêque, et avait déjà acquis un grand crédit dans leur armée, quand le bruit se répandit qu'il n'y

leur courage par le souvenir du peuple de Dieu. Un cri de vengeance s'élève! Et chacun répète avec indignation que : *Talmont, Soleyrac, d'Autichamp, Beauvollier et le curé Bernier ont pris la fuite, qu'ils s'embarquent et cinglent vers Jersey!...* Une voix cependant était toujours sûre de se faire entendre : c'était celle du garde-chasse Stofflet; dur pour lui, dur pour les autres, il détache quinze cavaliers vers le rivage, et les fuyards sont saisis au moment où ils quittaient la terre de France. L'autorité de La Rochejaquelin, qui arrivait en ce moment de son expédition de Villedieu, fut elle-même méconnue, et c'est en vain qu'il essaie de justifier ses compagnons d'armes, qui assurent ne s'être rendus au rivage que pour prêter leur appui à des femmes qui vont chercher un asile à

---

avait jamais eu d'évêque d'Agra. Ce soupçon se confirma bientôt, et la preuve fut acquise, par un bref du Pape, que l'abbé de Folleville n'était qu'un intrigant, un imposteur. — Abandonné des siens après la déroute de Grandville, il s'était caché près d'Angers, quand les républicains le prirent et l'arrêtèrent. Il fut exécuté comme rebelle. On rapporte qu'il mourut avec courage.

(De Bourniseaux.)

l'étranger (1). Quoi qu'il en soit de ces excuses, la voix de Talmont et celle de Bernier, si familières aux Vendéens, parviennent encore à se faire écouter, et tout fut oublié. Le retour de La Rochejaquelin acheva de rendre la confiance aux

---

(1) Nous n'avons aujourd'hui aucun moyen bien sûr de vérifier ces assertions accréditées parmi les Vendéens, mais contredites par les intéressés. Voici toutefois ce que nous trouvons dans un rapport du représentant La Planche :

« Les rebelles ont été sur le point d'être trahis par leurs chefs au siége de Grandville. Ces derniers voulaient s'échapper en gagnant Jersey; leur projet a été découvert, et ils n'ont obtenu de nouveau la confiance des leurs qu'en leur promettant de les reconduire dans les anciennes provinces d'Anjou, d'Aunis et du Poitou, dont ils sont presque tous originaires. Talmont, un de leurs généraux, a voulu séduire un des pêcheurs des environs pour le débarquer à Jersey : cent louis d'or et douze de ses plus beaux chevaux eussent été le prix de sa complaisance. Le pêcheur a refusé, et je me propose de l'interroger pour obtenir de plus amples éclaircissements sur la proposition qui lui a été faite. »

Comme on peut le voir, ce récit concorde parfaitement avec celui de M. de Bourniseaux, dans son histoire de la Vendée; cette circonstance nous paraît d'un grand poids.

troupes; on se pressa, on se serra de nouveau, et le généralissime ayant lui-même annoncé que l'on allait se diriger vers la Vendée, l'effervescence s'apaisa, et bientôt les rebelles se mirent en marche vers Pontorson, dans le dessein de se rapprocher de la Loire.

L'armée de l'Ouest, qui avait quitté Angers le 7 novembre, et celle des côtes de Brest, dont le quartier-général était à Rennes, avaient cependant pris des dispositions pour suivre l'ennemi. Si Ernée, Fougères, Avranches, sont tombés sans coup férir au pouvoir des Vendéens, c'est que les républicains n'ont point eu le temps de se concerter; mais il est évident que la lutte va recommencer, et La Rochejaquelin en se repliant de Grandville sur Avranches pour se diriger de ce point sur Pontorson, dut prévoir qu'il aurait bientôt en tête la double armée de l'Ouest et des côtes de Brest.

Dès le 10 du mois de novembre, quand l'ennemi n'avait point encore atteint Avranches, plusieurs généraux avaient, en effet, proposé, dans le but de le cerner, de faire marcher simultanément Sepher qui commandait l'armée des côtes de Cherbourg, alors réunie à Caen, pendant que les deux armées de l'Ouest et des

côtes de Brest feraient leur jonction à Fougères. Une partie de ce plan s'était exécutée, et Sepher, après avoir traversé Vire, Torigny, Saint-Lô et Coutances, arriva sous les murs de Grandville au moment où les Vendéens venaient de quitter. D'un autre côté, Tribout s'était fortifié à Dinan, et il occupait cette place avec 3 à 4,000 hommes; en même temps le représentant Pochole dirigeait sur Saint-Malo le chef de brigade Cadène qui mit cette place en état de siége, et établit quelques retranchements sur Château-Richeux. Cependant, l'armée de l'Ouest, partie le 7 novembre d'Angers, avait occupé Laval le 10; mais, présumant que les Vendéens se portaient sur Rennes et la Bretagne, ainsi que leur direction par Ernée et Fougères le donnait à penser, il fut résolu le 11, que l'on marcherait immédiatement sur Rennes. Le 12, l'armée avait atteint Vitré, et Rossignol et le représentant Pochole s'y trouvèrent réunis pour se concerter sur les mesures à prendre. Il y fut convenu, d'après un arrêté du comité de salut public, que Rossignol aurait le commandement en chef des deux armées. Le lendemain l'avant-garde se rendit à Rennes, où le reste de la troupe arriva le 14, après avoir bivouaqué sur la route par un temps

affreux, sous la pluie, au milieu des boues et dans un grand dénuement de toutes choses, mais surtout de souliers.

Le 15 novembre (25 brumaire), les généraux des armées de l'Ouest et des côtes de Brest, réunis aux représentants Bourbotte, Esnue-Lavallée, Turreau, Boursault et Pochole tinrent à Rennes un conseil de guerre dont voici l'extrait :

« 1.° Les troupes qui sont à Dinan et une partie de celles qui sont à Saint-Malo, iront prendre poste à Dol.

» 2.° Les deux armées marcheront sur deux colonnes.

» 3.° La plus faible prendra la route de Fougères et emploiera deux jours pour s'y rendre.

» 4.° La plus forte prendra la route d'Antrain.

» 5.° Les cent chevaux de la droite avanceront toujours sur l'ennemi pour le harceler.

» 6.° Le général Sepher sera invité de se porter sur Vire et sur Villedieu.

» 7.° La brigade Canuel et la réserve aux ordres de l'adjudant-général Klingler seront réunies à l'armée des côtes de Brest. »

Cet ordre de marche fut, en effet, à peu près suivi : le 17, le général Tribout, fort de quatre mille hommes et de quinze à vingt pièces de canon, occupa Pontorson ; l'armée des côtes de Brest avait atteint Fougères et Saint-James ;

Kleber, Muller, Marceau et les chefs de l'armée de l'Ouest occupaient, avec leurs troupes, Antrain et la ligne de Couesnon.

Cependant le général Tribout, au lieu de prendre position au Tertre et au pont au Ban, jugé inexpugnable, se laisse attaquer jusque dans Pontorson, encombré d'un train considérable d'artillerie, et n'offrant au développement des troupes qu'une longue rue où elles se pressent dans la plus grande confusion. Les républicains tiennent plusieurs heures; mais Tribout, voyant ses soldats faiblir, et craignant de ne pouvoir effectuer sa retraite plus tard, profita de l'obscurité de la nuit pour abandonner la ville aux assaillants, au pouvoir desquels il laissa un grand nombre de blessés et de prisonniers, ses canons, ses bagages et, jusqu'aux drapeaux de plusieurs de ses bataillons.

Voici dans quels termes il rendit compte de cette affaire au ministre :

« J'ai enfin vu l'ennemi, républicain-ministre, préviens la Convention nationale que hier 18, les brigands au nombre de plus de trente mille hommes, sont venus m'attaquer à Pontorson. L'armée que je commandais était de trois mille hommes; deux mille ont seuls pu donner dans cette occasion : ils ont déployé ce courage qui *n'est dû* qu'à des républicains jaloux de conserver leur liberté.

L'artillerie a été supérieurement servie ; la mousqueterie a fait le feu le plus roulant, depuis quatre heures jusqu'à sept heures et demie. J'ai été forcé de me replier sur Dinan, faute de munitions, ce qui a mis *mon armée un peu en déroute*; mais je leur ai parlé le langage du républicain, ils se sont ralliés : ils désirent plus que jamais de retomber sur cette horde de scélérats, et ils leur feront voir la valeur des républicains. »

« — Aussitôt qu'on apprit cet échec, dit Kleber, les généraux se réunirent chez les représentants. On convint sur-le-champ de mettre tout en usage pour soutenir le poste d'Antrain ; en conséquence, l'avant-garde de Marceau prit une position avantageuse aux quatre chemins, sur les routes de Rennes à Avranches et de Fougères à Dol.

» La division Muller reçut ordre d'occuper les deux ponts sur la rivière de Couesnon, l'un sur la route de Dol, l'autre sur celle d'Avranches. »

Grâce à cette faute impardonnable, ainsi que l'observe Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, une route inattendue s'ouvrit aux Vendéens. Ils pouvaient marcher sur Dol ; mais de cette ville, il leur fallait aller à Antrain et passer sur le corps de la grande armée républicaine. Cependant ils évacuent Pontorson et s'avancent sur Dol. Westerman se jette à leur poursuite, toujours aussi bouillant, il entraîne Marigny avec ses grenadiers, bien que celui-ci lui

fasse observer qu'il conviendrait d'attendre des ordres. Trois mille hommes d'infanterie, deux cents chevaux, un obusier et trois pièces de canon composent cette colonne. Dès sa mise en marche, Marigny avec quelques hussards et une compagnie des chasseurs Francs, s'est porté rapidement en avant, et il se trouve à deux cents toises de Dol, vers les six heures du soir, au moment de la chute du jour.. Sans consulter si VVesterman et l'infanterie le suivent, il pousse les Vendéens l'épée dans les reins, et entre avec eux dans les rues étroites de Dol. Au premier moment, la confusion de ceux-ci est grande; et nul doute que la masse des Vendéens n'eût été mise en déroute complète, si les républicains eussent pris de meilleures dispositions, et si l'infanterie fût arrivée à temps. Mais bientôt les rebelles se rassurent, sortent de Dol, et par ces feux meurtriers qu'ils dirigeaient si bien, ils obligent l'avant-garde républicaine à se retirer.

Kleber, qui se trouvait à Antrain avec le gros de l'armée, comprenant toutefois le parti que l'on pouvait tirer de la position où venait de se placer l'ennemi, réunit chez lui Marceau, Damas et Savary, et leur demande leur avis sur le moyen qu'il entrevoit de bloquer l'ennemi et de le con-

tenir par un système purement défensif. Ce projet est goûté, et Damas est chargé d'en fixer les bases dans un rapport qui sera présenté le soir au conseil.

Ce plan consistait à fortifier Pontorson, Antrain et Dinan, pour enfermer les Vendéens, entre la mer et ces trois points retranchés. Westerman et Marigny, chacun à la tête d'une colonne de troupes légères, devaient les harceler journellement, les fatiguer et les détruire par des privations de tous genres. Agissant ensuite, offensivement, quatre colonnes s'appuyaient mutuellement et devaient se porter sur Dol. — Réussissait-on ? — L'ennemi était perdu sans ressources et précipité dans la mer. — Eprouvait-on un échec ? — Le soldat rentrait avec confiance dans les lignes retranchées, et l'on n'avait plus à craindre ces déroutes qui ouvraient à l'ennemi un vaste pays et de nouvelles ressources.

« A six heures du soir, nous dit Kleber lui-même, on tint conseil. Le général Dembarrère, le Nestor du conseil, approuve le plan, les autres officiers-généraux sont du même avis. Les représentants l'accueillent assez froidement. Cependant tout-à-coup Prieur de la Marne, prenant feu, charge Dembàrrère des travaux relatifs à la destruction des ponts et des routes, mettant à sa disposition tous les habitants du pays, tous les ingé-

nieurs des ponts-et-chaussées, tous les chevaux, tous les trésors, etc. (1). Le chef de brigade Verine est chargé de fortifier Antrain; un autre ingénieur, Pontorson; Tribout, Dinan; l'adjudant-général Klingler doit se rendre à Hedé avec quinze cents hommes, en attendant du renfort. Canuel est rappelé de Fougères avec sa brigade. Chacun est satisfait d'entrevoir enfin les moyens de terminer la guerre, lorsqu'une belle étourderie de Westerman vient détruire en un instant les avantages que l'on espérait, et nous entraîne de nouveau dans la plus épouvantable déroute. »

A peine, en effet, les représentants avaient-ils donné les premiers ordres pour l'accomplissement du plan adopté, qu'un officier de Westerman vint porter la nouvelle du mouvement que ce général avait fait sur Dol, et annoncer que si l'on veut, le lendemain matin, attaquer Dol du côté d'Antrain, pendant qu'il attaquera du côté de Pontorson, c'en est fait de l'armée catholique, qu'elle est entièrement perdue. Vainement Kleber oppose-t-il à cet avis que Westerman n'a pu faire une telle proposition qu'en l'absence de tout

---

(1) Prieur mettait tant de véhémence dans son discours, que Dembarrère lui dit : *Prieur, j'ai toujours vu que l'extrême exagération était le présage des revers.*

renseignement sur les mesures qui viennent d'être prises pour bloquer l'ennemi dans l'espèce de cul-de-sac où il vient de s'acculer. Prieur de la Marne, membre du comité de salut public, ayant toute sa confiance, et encore plus fougueux, s'il est possible, que Westerman, dit qu'il faut marcher, et, oubliant tout ce qui vient d'être convenu, il s'écrie : *Mort aux brigands !*

On donne en conséquence l'ordre à Marceau de se diriger sur Dol avec sa troupe, et Westerman est prévenu de son côté que l'attaque aura lieu. Mais celui-ci, rendu sous les murs de Dol à une heure du matin, toujours impatient et sans s'inquiéter si la division Marceau, qui n'a dû partir qu'à minuit d'Antrain, est à portée de le soutenir, commence le feu sur toute la ligne. Se portant rapidement en avant, il force les Vendéens sur plusieurs points. Mais les munitions commencent à lui manquer au moment où les rebelles se rallient pour faire leur plus grand effort; il est repoussé et forcé de prendre une position retrograde, de laquelle les rebelles le délogent au moment même où l'on aperçoit la tête des colonnes de Marceau. Les Vendéens victorieux se réunissent contre lui; mais, quoique fort supérieurs en nombre, ils ne peuvent l'entamer;

et, après trois heures d'un combat très-vif, Marceau reste maître du champ de bataille. Il allait poursuivre les Vendéens dans Dol, lorsqu'il vit arriver la division Muller. Malheureusement le général Muller, à qui le commandement appartenait par ancienneté, était, ainsi que la majeure partie de son état-major, dans un état d'ivresse qui ne lui permit point de prendre de dispositions pour régler le mouvement des troupes. La confusion, dit Kleber, ne tarda point à se manifester, et elle devint bientôt si grande qu'il eût suffi de quelques coups de fusil pour déterminer la déroute la plus complète.

Marceau, ainsi placé dans une position très-hasardée, demande Kleber pour lui apporter ses conseils. Le chef des Mayençais accourt et engage à prendre une position retrograde qu'il avait reconnue le matin et qui n'avait point échappé à la sagacité de Marceau. On hésitait cependant, quand une centaine de tirailleurs Vendéens qui s'étaient glissés derrière les haies, jetèrent un nouveau trouble dans les colonnes républicaines et les firent reculer. Mais bientôt on les rallie sur la position indiquée par Kleber. Ce général reproduit alors le premier plan qu'il avait proposé et qui consistait à fortifier Antrain, Dinan et Pon-

torson. On y adhère; mais on ne veut pas retourner à Antrain : on veut rester à Trans et s'y fortifier pour être plus près de Dol. Toute l'armée passe la nuit au bivouac, en avant du bois de Trans, la brigade de Marceau étant seule restée dans la position qu'on lui avait fait occuper le matin.

Mais, par je ne sais quelle fatalité et avec cette mobilité qui présidait à toutes les déterminations, on change encore d'avis, on se résout de nouveau à l'offensive malgré l'expérience de la veille, et le général Amey est détaché du principal corps d'armée avec 1800 hommes et deux pièces de quatre, ayant l'ordre de se diriger vers Pontorson, afin de grossir la colonne de Westerman. Quant à celui-ci, il reçoit l'avis de se porter en avant, et il est ainsi convenu que l'on attaquera de nouveau l'ennemi qui s'est retiré à Dol.

Cependant, vers le milieu de la nuit, quand la fraîcheur du bivouac eût un peu calmé Prieur, qui, enveloppé dans son manteau, était couché non loin de Kleber, le représentant, s'adressant au général, lui demanda ce qu'il pensait de la nouvelle attaque projetée et du mouvement de Westerman. — Je crains, répondit Kleber, que le moral du soldat, encore frappé de la défaite

d'hier, n'ajoute à ses souffrances physiques, et ne produise le résultat qu'on pourrait en attendre. — Enfin, que ferais-tu, répliqua Prieur, si tu en étais le maître? — Je me renfermerais strictement dans le plan arrêté au Conseil. Rossignol, immédiatement consulté, fut aussi de cet avis, et les deux représentants Prieur et Bourbotte y revinrent aussi promptement qu'ils l'avaient abandonné à deux reprises différentes. Trois ordonnances sont, en conséquence, dépêchées à Westerman, et l'ordre formel lui est donné de se tenir sur la défensive; il est en même temps décidé que l'armée rentrera le lendemain à Antrain.

Mais on avait trop tardé, et Westerman, s'en tenant aux premiers ordres qu'il avait reçus, se porta en avant, suivant son habitude et se dirigea sur Dol. Son avant-garde se trouva le matin au village de Bagnerpican. Mais l'ennemi avait lui-même, dès-lors, résolu de quitter Dol, et, divisé en deux colonnes, il s'avançait sous les ordres de La Rochejaquelin, et de Stofflet sur les deux routes de Pontorson et d'Antrain. — Le combat s'engage sur la première de ces routes, et malgré le renfort de la brigade Amey, les républicains se soutiennent faiblement. Bientôt ils cèdent, et Westerman et Marigny, en-

tourés de quelques braves qui ont juré de ne point les abandonner, couvrent seuls la retraite. Marigny réussit même à arrêter quelques instants l'ennemi en mettant pied à terre et se jetant à la tête de ses chasseurs. Mais il faillit être la victime de sa bravoure; son sabre est coupé dans sa main par un biscaïen, et son cheval blessé d'un coup de feu est hors d'état de le sauver. Rien n'arrête plus le soldat : il fuit de toutes parts sur Avranches et Antrain.

Pendant ce temps, l'autre corps républicain, qui avait passé la nuit non loin de Trans, marchait aussi sur Dol. Rendu à la hauteur de la Boussaye et de Vieuville, Kleber, qui s'était porté en avant avec Marceau, Prieur et Bourbotte, ne tarda point à apercevoir la tête des colonnes vendéennes. Rien n'était prévu, aucun ordre donné; Kleber engage son escorte, forte de soixante hussards à se retirer au pas, et, détachant un officier d'état-major vers l'armée, il fit donner l'ordre à l'avant-garde, commandée par Chambertin, de se porter en avant. Les malheureux ne tinrent point, et l'on ne put même parvenir à leur faire brûler une amorce. L'adjudant-général Nattes, envoyé sur la droite avec quelques compagnies du même corps, en est également abandonné. Il semble que les républicains soient

terrifiés et n'osent plus regarder les Vendéens en face. La brigade de Canuel, composée en grande partie des anciens bataillons mayençais, a cependant entendu la voix de Kleber, et, se mettant en bataille, elle donne le temps aux autres troupes de se reformer derrière elle. Mais à ce moment la colonne vendéenne, commandée par La Rochejaquelin qui avait poursuivi Westerman sur la route de Pontorson, se présente et manœuvre pour se rallier aux troupes de Stofflet, en attaquant la droite des républicains. Les Mayençais seuls restèrent inébranlables; le reste des troupes républicaines eût bientôt pris le pas, et la déroute la plus complète se mit dans l'armée de Rossignol. Arrivé au pont d'Antrain, dit Kleber, il eût encore été possible de rétablir le combat, ou au moins de couvrir la retraite; mais ce passage s'effectua avec la plus grande confusion, et Marceau seul, entouré de quelques soldats pris indistinctement dans des régiments et des compagnies différentes, empêcha la destruction complète de l'armée républicaine.

Chose étrange, mais qu'on peut comprendre d'après ce que nous avons dit précédemment de la démoralisation qui travaillait aussi l'armée vendéenne, celle-ci victorieuse, s'en doutait à peine, et

un instant surprise par une forte brume, le découragement se saisit d'elle, quand les femmes qui étaient à sa suite, les veuves de Bonchamp et de Lescure, les excitant de la voix et poussant de terribles lamentations, les ramenèrent au combat en leur montrant le prince de Talmont qui s'était retranché avec sept ou huit cents bretons dans un bois placé à l'aile droite de Stofflet. Ils ne surent, toutefois, profiter de leur victoire, et l'officier du génie d'Obenheim, qui avait été fait prisonnier à Fougères et qui suivait leur armée en cette qualité, nous apprend que La Rochejaquelin et Stofflet ne purent jamais dépasser Antrain pour poursuivre les républicains, et qu'une fausse alarme ayant répandu le bruit dans cette ville que les républicains rebroussaient chemin pour tenter de nouveau la fortune, c'est à peine si ces deux chefs purent rallier trois cents combattants.

Ici, l'occasion de pénétrer en Bretagne se présenta aux Vendéens pour la deuxième fois, et il eût suffi, pour en profiter, que Stofflet et La Rochejaquelin se portassent le lendemain sur Rennes. Mais les victoires mêmes qu'ils obtenaient étaient des défaites irréparables pour eux. Au lieu de songer à ce nouveau plan de campagne, on s'a-

bandonna à des vengeances, et la nouvelle s'étant répandue que quelques blessés vendéens restés à Fougères, lors de la première occupation de cette ville par les républicains, venaient d'être égorgés dans leurs lits, les Vendéens recherchèrent de leur côté les prisonniers qui pouvaient appartenir à cette ville ou à ses environs, et ils les fusillèrent avant de quitter Antrain. Les mêmes massacres et les mêmes excès avaient eu lieu des deux côtés lors de l'affaire de Pontorson. Tribout, en sortant le matin de cette ville, avait fait fusiller 50 Vendéens à la tête de sa colonne. Les rebelles, en rentrant le soir à Pontorson, jetèrent par les fenêtres de l'hôpital les républicains blessés qui y avaient été portés pendant l'action. Des misérables, éclairés de nombreuses torches, les achevaient à coups de bayonnette à mesure qu'ils tombaient sur les pavés de la rue.

Et comment, en effet, ces terribles représailles ne se seraient-elles pas exercées, une fois que le sang des prisonniers eût coulé. Aucun des deux partis ne s'en faisait faute, et voici ce que le représentant Laplanche, collègue de Lecarpentier, en mission dans les départements de la Normandie, écrivait à la Convention, le 22 novembre après l'évacuation d'Avranches par les Vendéens :

« .... Nous avons trouvé hier à notre arrivée ici (à Avranches) beaucoup de rebelles qui sont restés en arrière, et auxquels notre arrivée inopinée dans cette commune n'a pas donné le temps de fuir. L'hôpital en était également rempli ; la vengeance nationale s'est exercée sur eux, il n'en est plus question.

» Dans le nombre était une femme qui avait cherché un asile dans une auberge, sous prétexte de maladie. On lui a surpris 19 louis, tant en or qu'en argent, et des assignats, mais en petit nombre, qui ont été distribués aux républicains qui l'ont découverte et arrêtée. J'adresserai le numéraire à la Convention. »

Mais, pour prendre une complète idée de ces actes de barbare récrimination, il faut lire le rapport suivant de la commission militaire de Laval, instituée sur les derrières de l'armée, et chargée de la mission légale de ces vengeances de parti :

Laval, 2 frimaire (22 novembre).

« Nous vous adressons (à la Convention) 97 pièces d'or, dont 4 de 48 liv. et 93 de 24 liv., 24 pièces d'argent dont 18 de 6 liv., 3 de 3 liv., 4 de 1 liv. 4 s. et 4 de 12 s., une pièce de cuivre de 2 s., une montre d'or, un cachet d'argent et un poignard à lame de cuivre. La majeure partie de ces vils métaux ont été trouvés sur des prêtres fanatiques de la Vendée qui ont avoué, dans leur interrogatoire, les avoir reçus pour dire des messes que nous nous sommes chargés d'acquitter. Le

poignard que nous a remis le général Danican, qui commande ici, a été trouvé dans une auberge de cette commune, sous le lit de la chambre qu'occupait la femme Bonchamp, veuve d'un chef de brigands, mort de la suite des blessures qu'il a reçues à la prise de Cholet; on dit ce poignard empoisonné. Vous trouverez également dans l'envoi que nous vous faisons, une collection complète des jugements que la commission a rendus à Saumur, Chinon, Doué, Angers et Laval, depuis son établissement. En les récapitulant, vous verrez que nous avons condamné à la peine de la détention six particuliers; à celle des fers 19; à celle de mort 42 scélérats tant nobles que prêtres et autres conspirateurs. Dans le nombre de ces derniers se trouvent quatre femmes, dont trois filles, l'une sœur hospitalière de la commune de Doué, et les deux autres ci-devant nobles.

» A notre arrivée ici, nous avons fait tomber six têtes de voleurs et assassins d'une nouvelle espèce; ils sont environ 1000 à 1200 de leur bande. Ils désolent ces contrées; mais les soldats de la République, que le général Danican commande, ont juré de les exterminer sous huit jours. On les appelle *chouans*, du nom de leurs chefs qui sont deux frères. Il y a quelques jours que dans une première visite qu'on leur a faite, on en a égorgé une quinzaine, et au moment que nous écrivons on en amène à Laval 42, du nombre desquels sont plusieurs chefs que nous n'épargnerons pas. Aussitôt après cette exécution, qui s'est faite à la vue d'un peuple immense et aux cris répétés de *Vive la République!* nous avons été rendre la vie à la société populaire.

Comme partout, le peuple de Laval est bon, et le génie révolutionnaire qui plane aujourd'hui sur la République entière y a inspiré les émotions les plus justes. Pour faire le prêt aux soldats qui n'ont pas encore ici de payeur et pour venir au secours des malheureux, on a mis en réquisition tous les coffres-forts des riches, et on leur a enjoint d'envoyer la majeure partie de leurs souliers et de leurs chemises, pour les soldats qui en manquent.

» Le lendemain de ce beau jour, nous avons condamné à mort quatre brigands de la Vendée qu'on a arrêtés dans cette commune. La nuit, on a renversé de leurs niches quelques saints et saintes, et particulièrement des bonnes vierges qu'on avait illuminées plus somptueusement qu'à l'ordinaire, et l'on se promet bien d'en faire autant de toutes les autres qui sont encore en grand nombre. Hier enfin, deux filles, ci-devant nobles, qui étaient à la suite des brigands de la Vendée et qui ont été arrêtées, nous ont été livrées, et elles ont subi la peine de mort.

» Depuis le passage des brigands et notre séjour dans ce département, les aristocrates et les modérés sont presque devenus patriotes, c'est-à-dire qu'ils sont effrayés par notre présence. »

Le Président et les Membres composant la Commission établie près de l'armée de l'Ouest.

CHAPITRE VI.

HÉSITATION DES VENDÉENS APRÈS LA BATAILLE D'ANTRAIN. — RENNES AU MOMENT D'ÊTRE ENVAHI DEVRA ÊTRE INCENDIÉ. — CONSEILS DE GUERRE TENUS EN PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS. — MARCHE DES VENDÉENS SUR ANGERS. — SIÉGE DE CETTE VILLE.

Ainsi que nous l'avons dit au chapitre précédent, la position des républicains, après la déroute d'Antrain, dût paraître un instant désespérée aux plus braves et aux plus confiants. Toutes les troupes exténuées et démoralisées s'étaient portées en désordre sur Rennes. Une partie de la population de cette ville leur était peu favorable, les campagnes étaient fanatisées, et aucun moyen de défense n'avait été préparé.

Rossignol, que sa fougue révolutionnaire avait si long-temps soutenu, était venu, le désespoir dans le cœur, déclarer à ses compagnons d'armes et aux représentants, qu'il ne devait plus commander. — « Citoyens, portait son allocution, j'ai juré la République ou la mort, je tiendrai mon serment; mais je vous déclare que je ne suis pas f....... pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, je saurai remplir ma tâche. Voilà ma démission, je viens de l'écrire moi-même, si on la refuse, je croirai qu'on veut perdre la République. » — Vainement, Prieur lui objecte avec vivacité qu'il *est le fils aîné du Comité de salut public et qu'il répondra à son attente*. Ni l'exaltation qui l'a soutenu jusque-là, ni le souci de sa renommée aux Jacobins, rien ne peut l'arrêter. Toutes les ressources du pays sont d'ailleurs épuisées; et, en même temps que les armées de l'Ouest et des côtes de Brest sont confondues dans une même déroute, le Morbihan s'insurge, Saint-Pol et Lesneven sont agités, et les Côtes-du-Nord ne disposent plus d'un seul homme. Voici ce que Bréard, resté à Brest, écrit de son côté à ses collègues réunis à Rennes:

«..... Vous me dites, chers collègues, que vous avez pris des mesures qui opéreront bientôt la destruction des brigands, j'en espère tout le succès que vous en attendez vous-mêmes; vous me dites que vous avez pris les mesures que les circonstances vous permettent pour réprimer les mouvements qui ont lieu dans le Morbihan. Dans la persuasion où j'étais que les brigands étaient défaits, j'avais écrit il y a trois jours à Tréhouart qui est à Saint-Malo, de s'y rendre avec des troupes; j'ignore ce qu'il aura fait n'ayant pu encore recevoir sa réponse. 350 hommes sont partis d'ici pour Vannes, il y a trois jours, et j'ai pressé le département du Finistère et des Côtes-du-Nord d'y envoyer tous les secours qu'ils pourraient se procurer. . . . . .

» Vous me dites, mes amis, de tenir ferme de mon côté, et qu'avec du courage nous anéantirons les brigands. Vous me connaissez assez pour être certain que le courage ne me manquera pas, et, pour peu que je sois secondé, Brest et l'escadre seront conservés à la République; mais il faut que vous connaissiez ma position; en voici le tableau : Je n'ai pour toute garnison que 318 hommes, très-peu de troupes de marine et 600 hommes de réquisition, sans armes et sur lesquels d'ailleurs on ne peut pas compter. La garde nationale est affaiblie par les détachements qu'elle a fournis à Prieur et à Tribout. Les matelots deviennent journellement plus difficiles à contenir. Les batteries des côtes n'ont pas pour leur garde et leur service un nombre d'hommes suffisant, et, parmi ceux qui y sont, il en est peut-être, le

plus grand nombre, qui ne méritent pas grande confiance. Quoique les Anglais soient dehors avec vingt-huit vaisseaux de ligne, je crois bien qu'ils ne feront aucune tentative de ce côté-ci; mais si les brigands perçaient dans les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère, il leur serait facile de s'emparer de toutes les batteries, qui, du côté de terre, n'offrent aucune résistance, et les campagnes sont tellement fanatisées, qu'ils y trouveraient de nombreux partisans. Je crois donc, citoyens collègues, que vous devez avoir les yeux tendus sur Brest, et employer tous vos moyens pour empêcher que les brigands portent leurs pas de ce côté. Je vous observe qu'il n'y a plus de fusils dans les magasins, plus de pièces de campagne, et que la poudre commence à diminuer par les convois successifs qu'il a fallu faire. J'ai déjà écrit au Comité de Salut public, je lui écris de nouveau. Je vous prie d'appuyer de votre côté les demandes que je lui fais de canons, fusils et munitions....... »

Au milieu de ces désastres, qui ne croirait que la Bretagne va être envahie, et que Georges Cadoudal, qui a rallié l'armée vendéenne avec quelques centaines de ses paysans, entraînera La Rochejaquelin et Stofflet vers le Morbihan, en traversant Rennes et passant sur les débris de l'armée républicaine.

Et, en effet, Vannes, Rochefort, la Guerche, Musillac, étaient en même temps menacés. L'administration départementale du Morbihan écri-

vait, le 5 frimaire, au Comité de Salut public, que 1,200 rebelles s'étaient portés sur le château de Pinieux, et que le pays était entièrement dégarni de troupes. La forêt de Perlre était également infestée de réfractaires; et, en même temps que les bandes des frères *Chouains* ou *Chouans* (que la commission militaire de Laval et le général Danican se faisaient fort de détruire dans quelques jours) s'embusquaient dans les forêts de Fougères et de Laval, d'autres points des Côtes-du-Nord et du Finistère étaient menacés et l'insurrection éclatait de toutes parts (1).

Les rebelles ne parviendront point cependant en Bretagne, car ils exigent de leurs chefs qu'on les reconduise vers la Loire; et il se tenait, en ce moment, des conseils à Rennes, où Kleber, Marceau, Marigny, VVesterman, et tous ces jeunes hommes qui avaient foi dans leur génie, comprenaient qu'il ne s'agissait que d'une chose pour sauver le pays; qu'ils en fussent chargés, et que le commandement fût remis à des mains capables.

« A leur arrivée à Rennes, dit Kleber, les

---

(1) Nous aurons occasion de revenir sur ces faits, en suivant les développements de la *chouanerie* dans nos départements.

représentants cherchèrent les causes de la déroute, qu'ils ne devaient attribuer qu'à leur versatilité et à leur funeste influence dans les affaires militaires. Mais il fallait, suivant l'usage, l'attribuer à quelque officier général, et le soupçon tomba sur le général de brigade Nouvion, qui réunissait à beaucoup de talent une grande modestie, et l'estime de ses camarades. Il fut destitué, et reçut l'ordre de se retirer à vingt lieues des frontières et des armées. » C'est ainsi et pour des faits du même genre, que le chef d'état-major Vergnes, à la suite des fautes et de la déroute de Tribout, avait été saisi et mis en prison dans la nuit du 19 au 20 novembre. (1) Il resta détenu à Rennes plus de

(1) On trouve dans la correspondance des représentants avec le Comité de salut public, le paragraphe suivant concernant l'arrestation du chef d'état-major Vergnes.

« La retraite que Tribout a été forcé de faire à Pontorson, nous a fait faire beaucoup de réflexions : nous avons vu avec étonnement que l'on n'eut pris aucune mesure pour le seconder dans le cas où il serait attaqué; et une reconnaissance que nous avons faite hier soir jusqu'à une demi-lieue de Pontorson, nous a convaincus que rien n'eût été plus facile. Ajoutez que le soir d'hier, il se tint un conseil de guerre de la plus

trois mois, et ne dut son salut qu'aux succès inespérés du Mans et de Savenay.

Ce fut sous l'influence de ces faits que se tint à Rennes le premier conseil de guerre qui suivit le désastre d'Antrain. L'ennemi n'était qu'à quelques lieues. Vainqueur pendant trois jours consécutifs, rien n'avait tenu devant lui, et ses masses en désordre se vengeaient, partout où elles passaient, de la misère qui les tourmentait et de l'échec qu'elles avaient essuyé devant Grandville. La nouvelle des sévices qu'elles venaient d'exercer à Antrain sur les prisonniers républicains

---

grande importance, et que nous vîmes avec étonnement que Vergnes, chef de l'état-major de l'armée, n'y parut pas, sous prétéxte qu'il était malade. Cette conduite nous a paru suspecte; et, en la rapprochant des réflexions que nous avait fait naître l'abandon de Tribout, nous nous sommes décidés à faire mettre Vergnes en état d'arrestation, et à le faire traduire à Rennes. Nous examinerons ses papiers, sur lesquels nous avons fait mettre les scellés. Nous examinerons aussi sa conduite, et nous vous rendrons compte du tout. Nous avons nommé provisoirement à sa place Savary, adjudant-général, qui exercera ses fonctions jusqu'à l'arrivée de l'adjudant-major de l'armée des côtes de Brest, que Rossignol attend. »

qu'elles fusillèrent, était d'ailleurs connue de tout le monde, et si quelques compagnies de garde nationale paraissaient disposées à la résistance, la population entière de Rennes, terrifiée, voyait déjà les bandes Vendéennes courir les rues et les places publiques, mettant tout à feu et à sang. Les femmes, les enfants, les vieillards, toutes les familles qui espéraient échapper aux rebelles, faisaient donc leurs dispositions et fuyaient sur les routes qu'on espérait trouver ouvertes. — Le premier avis émis dans le conseil, fut d'évacuer sur Nantes les malades et les blessés, et d'enlever toutes les munitions qui étaient en dépôt à l'arsenal et de les expédier, sans perte de temps, sur la route de Nantes, afin de les mettre au moins hors de la portée de l'ennemi, dans le cas où il marcherait sur Rennes.

Quant à la défense de la ville même, le général Dembarrère, arrivé à Rennes deux jours avant la rentrée de l'armée, s'était occupé des dispositions qui pouvaient garantir la place. Il avait reconnu les environs et assigné une position à chaque officier général. Chacun de ceux-ci expédia des ordres à sa troupe, sans que le général en chef y prît aucune part. Mais de tels actes ne pouvaient se succéder sans compromettre la sûreté de la

ville et de l'armée entière ; et il était manifeste que de nouveaux désastres suivraient la déroute d'Antrain, si le pouvoir militaire ne se hiérarchisait et n'était enfin concentré dans des mains capables et fermes.

Fortement pénétré de cette vérité, Kleber s'adressa aux représentants, et leur proposa quelques mesures d'organisation qu'il regardait comme indispensables. — Tu peux présenter ton plan, lui répondit Prieur, et nous adopterons très-volontiers tes propositions ; il n'y a que dans le choix des individus que nous ne serons peut-être pas d'accord.—L'objet principal, répartit Kleber est d'avoir de l'ensemble ; et les mouvements militaires prendront cette précision et cette fermeté qui font que chacun est sûr de son voisin. Un général commandant toutes les troupes est d'abord indispensable ; un général commandant la cavalerie, un général commandant l'artillerie ne sont pas moins nécessaires, et je ne sache pas que nous puissions nous défendre et résister, si une même volonté, ferme et sûre, ne préside à tous les mouvements. — Je le demande aussi répartit Rossignol. — Enfin, continua Kleber, il faut, d'une autre part, un général commandant la place et qui ne soit occupé que de la police et du commande-

ment de la garnison. — Voyons : tes officiers, dirent les représentants, après quelques moments d'hésitation....... C'était là la grande difficulté ; et Kleber n'avait pas été sans le sentir, tant il redoutait les basses jalousies que ses désignations devaient faire naître. Supérieur à ces considérations et loyalement dévoué à son pays, il nomme Marceau pour commander les troupes en chef, Westerman pour commander la cavalerie, et Debilly pour diriger l'artillerie. Ces choix sont acceptés, et chacun comprend très-bien que l'homme qui avait gagné la bataille de Cholet sous le nom de Léchelle et qui avait si souvent réparé les fautes de Rossignol et des représentants, pouvait désigner des chefs à l'armée, s'il n'en prenait lui-même le commandement.

« J'allais proposer un commandant de place, dit Kleber, lorsque Prieur dit qu'il y pourvoirait, qu'il connaissait dans la ville un brave sans-culotte qui en remplirait les fonctions avec autant de talent que de zèle. Et à l'instant, il fit appeler son homme. C'était un tailleur, qui, en cette qualité, avait fait un congé dans un régiment. On lui fit part de l'emploi qu'on voulait lui confier ; mais cet honnête citoyen en sentit l'importance, et il eut le bon esprit de refuser avec opiniâtreté, malgré toutes les instances de Prieur. »

Toutes ces choses se passaient sans que l'on

sût ce qu'était devenu l'ennemi et quels étaient ses projets. Dissertant sur les événements que les circonstances rendaient probables, Prieur, que de sombres projets agitaient plus que de coutume, s'écria : *que l'ennemi ne pouvait triompher des républicains sans perdre beaucoup de monde, et que c'était là une cause assurée de leur ruine, parce qu'ils ne pouvaient réparer leurs pertes aussi facilement que les républicains. — D'après ce raisonnement,* reprit *Kleber, ce sont donc moins des victoires que des combats fréquents que l'on cherche. En ce cas, si telle est la politique du gouvernement, je crois qu'il serait prudent d'en garder le secret...... — Nous devons sauver la république, c'est là toute notre politique*, répartit Prieur : *et nous saurons la suivre. D'ailleurs la Convention a elle-même tout prévu. Son décret du* 1.er *novembre est une loi de souveraineté nationale qui doit s'exécuter, quand les circonstances l'exigent* (1).

---

(1) Ce décret portait que tous châteaux forts, tours, tourelles, murs garnis de crénaux, de meurtrières, de canardières, etc., seraient démolis sans délai ; et que la

Kleber essaya bien encore quelques observations, et s'avança à parler du zèle et du patriotisme de la garde nationale de Rennes, qui avait plusieurs fois contenu les mécontents ; mais il dut ne pas aller plus loin. Le lendemain, 25 novembre, les représentants prirent un arrêté qui prescrivit à tous les habitants qui avaient des matières combustibles, de les porter à un dépôt indiqué...... C'est à cette occasion, et en faisant allusion à l'exaltation révolutionnaire qui le tourmentait, que Prieur disait de lui-même qu'il était le *romancier de la révolution*.

Par suite de l'adoption des dispositions militaires proposées par Kleber, Damas fut chargé du commandement de la place. On arrêta en même temps, sur l'avis que les Vendéens se dirigeaient vers Laval, que Marigny, à la tête de trois cents chevaux, se mettrait à leur poursuite et que le gros de l'armée se disposerait à un mouvement général, la division Boucret occupant la droite, Cannel le centre, Kleber la gauche. Des préparatifs furent faits en conséquence, et le soir

---

dénomination de *château donné autrefois aux maisons de quelques particuliers* demeurait irrévocablement supprimée.

du même jour, 26 novembre, toutes les troupes ayant été réunies sur le Champ de Mars, les généraux furent convoqués pour accompagner les représentants. Arrivés sur le terrain, Prieur prend la parole et reproche aux soldats la fuite honteuse d'Antrain qu'il attribue à quelques scélérats cachés dans les rangs des républicains et qui avaient crié au plus fort de l'action, *nous sommes coupés!*...... — Camarades, dit le représentant qui courait sur le front de la ligne, agitant son sabre : *Nous promettez-vous de vous venger de cette injure ?*.... — Oui, oui, s'écria-t-on de toutes parts, et les cris répétés de *Vive la République!* se firent entendre.

Cependant, il voulut aussi rassurer les citoyens et leur imprimer l'élan dont il se sentait transporté; et, avant de partir, s'étant entouré de ses collègues et d'un grand nombre d'officiers, il parcourut à cheval, et à la lueur des flambeaux, les divers quartiers de Rennes, mêlant sa voix aux acclamations de la multitude, et le pas de son escorte au retentissement des clairons et des trains d'artillerie qui roulaient sur les pavés de la ville.

Le 30 au soir, une partie de l'armée était à Châteaubriant, et la certitude que l'on avait acquise que les Vendéens se portaient sur Angers, dans

le but de s'ouvrir un passage par le pont de Cé, fit donner des ordres aux généraux Danican et Boucret, pour que le premier eût à se replier sur Angers et que le second tachât de s'y rendre avant que les rebelles en eussent formé le siége. Marceau, qui n'était, toutefois, pourvu que d'un commandement provisoire, ne voyant pas Rossignol près de lui, crut, par une ordonnance, devoir le prévenir de ce qui se passait. Mais, au lieu de répondre, Rossignol restait à Rennes, et ce ne fut que le 2 décembre qu'il fit savoir à Marceau, *par un billet ouvert*, qu'il arriverait en personne, le lendemain 3.

Il n'était pas difficile de prévoir ce que ce retard pouvait causer de funeste aux intérêts de la république et à la sûreté de la ville d'Angers. Une lettre des représentants Esnue-Lavallée et Francastel, renfermés dans la place, ne laissait d'ailleurs aucun doute à cet égard, et ils se plaignaient avec raison que l'armée, au lieu de se mettre en mouvement, restât trois jours en repos, quand elle eût pu être sous les murs de la ville assiégée.

Rossignol arriva enfin le 3 au soir à Châteaubriant, avec son chef d'état-major Robert et les représentants Prieur, Bourbotte et Turreau, aux-

quels était adressée la lettre dont nous venons de parler, et qui annonçait que les Vendéens s'étaient logés dans les faubourgs de la ville.

Rossignol attribua lâchement le retard de l'armée à Marceau ; et Robert, sans doute pour faire sa cour, laissa entendre que Marceau et ses compagnons d'armes n'avaient point été fâchés de prendre quelque séjour à Châteaubriant, qui avait ses agréments. Marceau fut appelé, et la scène était devenue très-vive, quand Rossignol, laissant la conversation à Prieur, celui-ci s'écria : — *Au surplus, nous savons bien que c'est moins ta faute que celle de Kleber qui t'a conseillé, et dès demain nous établirons un tribunal pour le faire guillotiner.*

Marceau revint ému près de son ami, et lui raconta ce qui venait de se passer. Kleber, sans hésiter, prend son sabre, jette son manteau sur ses épaules et court à l'appartement des représentants. Il était onze heures du soir, Turreau seul n'était point couché. Sans mot dire, Kleber se promène de long en large, et dix minutes se passent sans que personne ait interrompu ce silence. Tout-à-coup Prieur s'écrie :

« — Eh bien, Kleber, que penses-tu d'Angers ? — Il y a trois jours que je l'ai dit, lorsqu'au conseil de

guerre j'ai proposé d'y envoyer la brigade Boucret. — Mais, sais-tu que deux représentants y sont renfermés? — Je l'ignore, mais je sais bien qu'il y a à Angers quatre mille hommes de garnison, une population considérable, et de plus le général Beaupuy. — Allons, Kleber, il faut marcher, et si Rossignol s'était expliqué depuis deux jours on serait devant Angers. — Ce n'est donc ni à Marceau ni à moi qu'il faut s'en prendre, si nous nous trouvons encore ici...... — Allons, allons, reprit Prieur, *vive la République!* — C'est ainsi, continue Kleber, que finit cette scène, qu'un seul mot aurait pu conduire à la plus terrible catastrophe dont les représentants pouvaient devenir les premières victimes. »

Etrangeté de ces hommes et des circonstances où ils se trouvent : il y a à peine un instant qu'il n'y avait entre eux qu'un bourreau et la guillotine ; à une heure de là, à minuit, tout est arrangé, Marceau et Kleber ont repris le commandement, l'armée est en marche sur Angers.

Mais devançons-la, et portons-nous vers cette ville. Deux représentants, ainsi que nous l'avons dit, s'y trouvaient renfermés. Boucret et Danican y étaient aussi arrivés, et la garnison, forte d'environ quatre mille hommes, était soutenue par les administrations civiles et les gardes nationaux qui se portaient avec empressement vers tous les dangers.

Un troisième représentant, Levasseur, de la Sarthe, homme bouillant et déterminé, qui plusieurs fois, dans les armées du Nord, s'était mis lui-même à la tête des troupes, venait d'être chargé, par un décret spécial de la Convention, de se porter partout où les Vendéens tenteraient de passer la Loire. Après avoir fait couper plusieurs ponts, mis Saumur en état de siége, il arriva à Angers, le 3 décembre, au moment où l'ennemi approchait de la place. Ayant, à quelques heures de là, visité les remparts avec Danican, il lui fit observer que ce n'était point assez d'avoir des remparts et des canons, et que si l'on ne détruisait les maisons les plus avancées du faubourg, l'ennemi s'y logerait et tuerait de là les artilleurs à leurs pièces. Il ajoute, en parlant de cette circonstance, dans des mémoires qu'il fit rédiger en 1829, par les soins de son fils et de Paul Roche, que le général lui objecta que ces maisons n'étaient pas vides; de sorte que, malgré ses instances, elles ne furent pas détruites. L'ennemi ne tarda point, toutefois, à s'y loger, et, quelques heures après, il se fit de ce point un feu meurtrier qui incommoda beaucoup les assiégés et leur tua bon nombre de citoyens, parmi lesquels, un officier muni-

cipal qui n'avait cessé de se porter aux points menacés. Mais vingt pièces d'artillerie, soutenues par de l'infanterie, défendaient le front de la place, depuis la porte Saint-Aubin jusqu'à la Haute-Chaîne, et l'intérieur des portes ayant été garni d'un contre-mur à l'épreuve des plus fortes pièces des Vendéens, l'attaque de ceux-ci fut sans résultat sensible. Dans la nuit, espérant surprendre la garnison, ils se dirigeaient vers la porte Saint-Michel, et ils avaient déjà comblé les fossés qui avaient été creusés pour en défendre l'approche, quand Levasseur, qui était resté sur le rempart, dit à un chef de bataillon, couché près de lui : — *N'entends-tu pas comme le bruit d'une voiture ?* — C'est vrai, répartit l'officier, et sans juger de ce qui se passait, en raison de l'obscurité de la nuit, Levasseur et l'officier ordonnèrent une décharge de mousqueterie sur le point d'où paraissait partir le bruit. Le lendemain, à la pointe du jour, on reconnut qu'une pièce de canon était placée en face de la porte, les deux chevaux qui y étaient attelés et quelques hommes étaient morts, couchés à terre (1).

---

(1) Le rapport de Menard, capitaine au 68.e régiment

Les Vendéens, cependant, n'avaient point renoncé à forcer la ville, et leur feu s'ouvrit le 4 décembre, plus vif et plus meurtrier que la veille. MM. de Perault et Beaugé, qui commandaient l'artillerie des rebelles, étaient même parvenus à entamer les murs de la place, et une brèche y était pratiquée, quand M. de La Rochejaquelin et les autres chefs, sentant de quelle importance serait pour eux la prise d'Angers, cherchèrent à exciter l'ardeur de leurs troupes, en les poussant à l'assaut et leur montrant devant eux la Vendée, ce pays qu'ils avaient tant désiré. — *La ville est à vous*, dit La Rochejaquelin, *et je vous l'abandonne*........ Mais ces paroles n'avaient plus de retentissement chez des hommes exténués de fatigues et de privations. Vainement La Rochejaquelin, sautant à bas de son cheval et arrachant un fusil à un fantassin qui se trouve près de lui, s'avance vers la brèche, il est à peine suivi par quelques braves, et le feu soutenu de la mousqueterie, que dirige le général Beaupuy,

---

et commandant de la place, semble quelque peu contredire cette anecdote de Levasseur; mais toujours est-il que l'ennemi fut repoussé et qu'il abandonna l'attaque de la porte Saint-Michel.

qui s'est fait porter sur les remparts, malgré ses blessures, achève de les déconcerter. D'ailleurs, au même moment, un feu très-vif se fait entendre sur les derrières de l'armée et y porte le trouble : c'était Marigny qui, avec un camp volant, attaquait les postes les plus reculés.

Bientôt, l'armée vendéenne se disperse, et n'espérant plus rien, elle lève précipitamment le siége qu'elle avait commencé trente heures avant, laissant sous les murs de la place trois pièces de canon et quantité de fusils. La présence de Marigny avait surtout décidé ce mouvement. Profitant de la confusion où il avait jeté les rebelles, il les poursuivait avec cette intrépidité qui ne connaissait aucun danger; quand, courant à toute bride sur les derrières de l'ennemi qui avait pris la route de la Flèche, il fut atteint d'un boulet de canon........ Heureux de trouver ainsi dans la mort le prix de son courage, car sa destitution, nous dit Kleber, était arrêtée, et elle devait lui être notifiée à Angers. Son crime était de s'appeler Bouin de Marigny et d'appartenir à des parents issus de la Vendée. — La Convention, mieux éclairée, ou touchée de sa mort, décréta, le 25 du même mois, que le cheval qu'il montait, au moment où il fut tué, serait of-

fert au citoyen Marigny, son père, au nom de la République.

Peu d'heures après, Marceau et ses troupes étaient à Angers. La colonne de Cherbourg y arriva le 5; et, dès le matin de ce jour, la division sous les ordres de Kleber fut portée en avant pour éclairer les approches de la place. La température s'était beaucoup rafraîchie depuis quelques jours, et ses rigueurs, ajoutées aux maladies et aux privations de tout genre que les Vendéens avaient à supporter, les avaient cruellement décimés. Des feux éteints de bivouacs furent trouvés dans la plaine, entourés de cadavres de femmes et d'enfants morts de froid. Quant à la marche des rebelles, on en suivait la direction à la trace que laissaient les cadavres de leurs blessés à travers les champs et les routes qu'ils parcouraient.

On tint cependant plusieurs conseils auxquels assistèrent les représentants et les chefs militaires: il fut convenu que la division Kleber se dirigerait, par la levée, vers Saumur, sur lequel l'ennemi pourrait marcher. Le représentant Turreau devait gagner cette ville en toute hâte, et l'ordre fut donné à la division de Cherbourg, commandée par le général Tilly, de se porter sur la

route d'Angers à la Flèche. Westermann et Muller devaient suivre les Vendéens et les presser aussi vivement que possible (1). Ce fut au milieu de ces délibérations, et quand les plus pressantes mesures exigeaient l'attention des chefs militaires et l'exercice de toute leur énergie, qu'un nouvel arrêté du comité de salut public vint confirmer la nomination de Marceau au commandement en chef par intérim de l'armée de l'Ouest avec le grade de général de division. Mais ce même arrêté portait que Kleber, Haxo et Bouin de Marigny seraient suspendus. — Cet ordre brisa le cœur de Marceau, et il ne put se défendre d'en parler à Savary qui lui conseilla de tenir la lettre du comité secrète jusqu'à ce qu'il eût eu le temps de lui témoigner le regret qu'il éprouvait à se séparer de Kleber. Cependant, comme si ce désir eût été prévu, une seconde dépêche arriva, qui autorisa Marceau à garder Kleber près de lui, *le conseil exécutif ayant pensé que le général Kleber pourrait encore rendre des services à l'armée de l'Ouest.* — Marceau, s'adressant aussitôt à son ami, lui donna communication des dépêches qu'il avait reçues; et,

(1) Voir les pièces justificatives, n.° 46.

lui signifiant qu'il ne conserverait pas le commandement de l'armée, s'il ne restait à ses côtés, il lui dit : *En acceptant le titre, je prends les dégoûts et la responsabilité pour moi, et je ne demande que le commandement de l'avant-garde au moment du danger.—Sois tranquille*, lui répond Kleber, *nous nous battrons et nous nous ferons guillotiner ensemble......*

Rossignol fut renvoyé à son commandement des côtes de Brest ; et l'armée ayant reçu, pour la vingtième fois, une réorganisation momentanée, on se mit de nouveau à la poursuite de l'ennemi.

CHAPITRE VII.

SUITE DU SIÉGE D'ANGERS. — MARCHE DES VENDÉENS SUR LA FLÈCHE ET LE MANS. — LEUR DÉROUTE.

Vainement les Vendéens ont-ils triomphé à Laval, à Fougères, à Dol, à Antrain; vainement ils ont couru jusque sous les murs de Grandville; vainement ils reviennent au bord de la Loire former un nouveau siége devant Angers, pour rentrer dans la Vendée, comme ils en avaient formé un autre pour sortir de France : ils ont contre eux le pays, et, sur leurs pas, Marceau, Kleber, Westerman et Prieur, qui ne les ont point un instant perdus de vue.

A peine, en effet, le siége d'Angers est-il levé que la division de Marigny les serre de près, et

les suit jusqu'à la Flèche, où sont en force Chabot et Garnier de Saintes.

« Le feu le plus terrible s'est soutenu jusqu'à six heures du soir, écrit Garnier; et, pendant que l'on était aux prises, un feu très-nourri se faisait entendre derrière l'ennemi : on présume que c'est l'armée de l'Ouest qui le poursuit. »

Mais déjà, depuis quelque temps, nous apprend l'officier du génie d'Obeinheim, les soldats vendéens se persuadaient que c'était uniquement de leurs chefs que la république voulait avoir la vie, et que, par suite d'un décret récemment rendu, il n'était plus nécessaire de passeports pour voyager à l'intérieur. Dans cette persuasion, beaucoup d'entre eux s'étaient débarrassés de leurs fusils, et croyaient, qu'un bâton à la main, ils recevraient l'hospitalité et pourraient ainsi gagner les bords de la Loire et retrouver leur cher pays de Vendée. Cette confiance et ces dispositions étaient devenues si générales, que leur généralissime La Rochejaquelin crut devoir adresser aux habitants de la Flèche une proclamation d'après laquelle les seuls hommes armés d'un fusil avaient droit aux vivres requis chez les habitants.

Entrés le 7 décembre à la Flèche, malgré

Chabot qu'ils avaient repoussé sur la route du Mans, les Vendéens ne pouvaient cependant tenir dans ce poste, et ils ne savaient de quel côté diriger leur marche. Les uns voulaient tenter le passage de la Loire entre le Pont-de-Cé et Saumur; mais on savait que Kleber avait remonté la rive droite avec une division; les autres voulaient aller passer le fleuve à Blois; d'autres, sans rejeter ces projets, voulaient procurer du repos aux combattants, le Mans leur paraissait favorable et propre à ravitailler des hommes exténués.

Cette opinion l'emporta, et ayant rompu le pont provisoire qu'ils avaient rétabli à l'entrée de la Flèche, ils se portèrent sur le Mans et s'en rendirent maîtres le même jour, 10 décembre 1793. Cette occupation eut lieu malgré les dispositions prises par Garnier et le général Chabot, qui avaient fait quelques retranchements près du pont de Pont-Lieu, mais qui n'avaient à leur disposition que douze à quinze cents hommes hors d'état de faire tête à une armée encore forte de 15 à 20,000 combattants.

Voici dans quels termes l'administration du département de la Sarthe rendit compte de cet événement à ses concitoyens :

« Le 20 frimaire (10 décembre), jour de l'attaque du Mans, les patriotes étaient au nombre de trois à quatre mille, dont les deux tiers au moins de la garde nationale du Mans, ou des jeunes gens de réquisition. Quelques jours avant le combat on avait élevé des retranchements à Pont-Lieu et dans tous les passages où l'ennemi pouvait pénétrer. L'ennemi, fort de quarante mille hommes, avait trente-cinq pièces de canon de tout calibre. A onze heures du matin le canon se fait entendre sur la route de la Flèche; à une heure on en vient à la fusillade. Bientôt les munitions manquent, et la déroute commence. Le représentant Garnier et le général Chabot ne peuvent arrêter les fuyards. Le général ordonne la retraite, et les Vendéens entrent de toutes parts à cinq heures du soir. Le lendemain matin plusieurs bons citoyens sont fusillés, les édifices publics dévastés, et les aristocrates ou patriotes pillés indistinctement. »

Les troupes républicaines s'approchaient cependant, et déjà Marceau avait rejoint à Feuille-Tourte la colonne de l'armée de Cherbourg qui s'y était repliée de la Flèche et du Mans. De son côté, Kleber, fixé sur la marche des Vendéens, avait abandonné la rive droite de la Loire pour se porter sur la Flèche. Il y était le 11, et le 12 il prit position au village des Perrays. Quant à Westerman et Muller, ils étaient sur les derrières de l'ennemi et le harcelaient inces-

samment. Trois mille Vendéens qui s'étaient refaits au Mans, pendant une couple de jours, leur firent tête, et après avoir pris des mesures pour défendre l'entrée de la ville, ils se portèrent bravement à repousser les républicains, ayant La Rochejaquelin dans leurs rangs. Leur attaque fut impétueuse; et la division Muller ne tarda point à se débander. Mais Westerman avait informé Marceau de sa position, et la bonne prestance de la colonne de Cherbourg, qui se joignit au gros de l'armée, eut bientôt rétabli le combat et forcé les Vendéens à se replier.

Déjà très-rapproché du Mans, Marceau propose à Westerman de prendre position et d'attendre la division Kleber, pour agir ensuite avec plus d'ensemble et d'une manière plus décisive. Il y était engagé par un ordre écrit du représentant Bourbotte qu'il venait de recevoir et qui reprochait à Westerman d'avoir compromis l'armée avec Muller par son imprudente tenacité. Cet ordre allait jusqu'à menacer Westerman de la sévérité des représentants, s'il engageait de nouveau le combat.

Mais Westerman, que rien ne pouvait contenir, s'écria : — *Ma position est au Mans; l'ennemi est ébranlé, il faut en profiter.* —

Tu joues gros jeu, lui dit Marceau, en lui serrant la main; *n'importe*, *je te soutiendrai.* Et Westerman lança son cheval dans la rivière.

Marceau donna ordre à la colonne de Cherbourg de l'appuyer, et le Mans fut attaqué. Malgré les barricades établies dans les rues, Westerman culbute tout, chasse les Vendéens du faubourg, et les pousse jusque sur la grande place de la ville où sont situées les Halles.

La division des troupes de Cherbourg, comme des troupes fraîches qui cherchent l'ennemi depuis long-temps, s'élance à la baïonnette, et, faisant tout plier devant elle, rien ne lui résiste. Quatre pièces de canon sont enlevées à l'ennemi et aussitôt tournées contre lui. Déconcertés et n'osant plus rester dans la rue, les Vendéens se retirent dans les maisons, et le feu le plus meurtrier s'établit des croisées. Marceau, sentant qu'il faudrait sacrifier beaucoup de monde pour les en déloger, fait aussitôt occuper toutes les rues qui aboutissent aux points où s'est concentré l'ennemi et dispose le reste de ses troupes, de manière à défendre les approches de la place aux Halles. En même temps un feu meurtrier se continue sur les maisons où sont retranchés les tirailleurs.

Cette position était décisive, mais non très-sûre. L'ennemi était cerné, pris comme dans une ratière; mais les troupes républicaines disséminées, pouvaient être tournées et forcées sans avoir aucun point sur lequel se rallier. Deux ordonnances furent dépêchées à Kleber pour l'aviser de ce qui se passait. Kleber se mit aussitôt en marche: il était environ minuit. Les deux représentants Prieur et Bourbotte, qui étaient près de lui, transmirent à Marceau les lignes suivantes :

« Nous recevons ta deuxième lettre sur la route; la troupe marche à grands pas pour te porter secours. Tiens ferme, et nous sommes à toi. »

Kleber arrive enfin; les troupes de Marceau et de Westerman tombaient d'épuisement; ce dernier chef, ne pouvant y tenir, dormait dans une maison, et l'on ne put l'y découvrir pour des dispositions à prendre. Le jour, cependant, ne tarda pas à poindre, et dès que l'on put se reconnaître et commencer à distinguer les objets, les grenadiers de Bloss, qui faisaient partie de la division Kleber, demandèrent au général en chef la permission de charger à la baïonnette. Un morne silence, suivi d'un cri de triom-

phe, annonça à toute l'armée le succès de cette attaque. Cette audace républicaine, ainsi que l'observe Marceau dans son rapport, déconcerta l'ennemi, et évacuant les maisons en foule, il ne songea plus qu'à chercher son salut dans la fuite. « Nos soldats en firent une boucherie épouvantable, continue Marceau, et le poursuivirent sur la route avec un si grand acharnement que bientôt ce ne furent plus quelques fuyards, mais toute l'arrière-garde qu'ils atteignirent. — Je venais de donner ordre à Westerman de monter à cheval avec toute sa cavalerie. La promptitude avec laquelle il exécuta cet ordre ne laissa pas à l'ennemi le temps d'aller bien loin ; il le joignit, et le chargeant avec intrépidité, il jeta parmi les Vendéens une terreur si forte qu'ils ne songèrent plus à lui opposer aucune résistance. »

Ce désordre allant toujours croissant et la route de Laval s'obstruant par les bagages, les morts et les fuyards, le massacre dura jusqu'au soir. Voici dans quels termes les représentants en rendirent compte à la Convention :

. . . .

.... « Des chefs, des marquises, des comtesses, des prêtres à foison, des canons, des caissons, des carrosses, des bagages de toute espèce, un nombre considérable

de fusils, tout est tombé en notre pouvoir, et des monceaux de cadavres sont les seuls obstacles que l'ennemi oppose à la poursuite de nos troupes; les rues, les maisons, les places publiques, les routes, en sont jonchées, et depuis quinze heures ce massacre dure encore. Toute l'armée court après cette horde; notre cavalerie est sur elle; déjà presque tous les canons et les caissons sont pris depuis qu'elle est sortie du Mans. Le trésor, les bagages, les effets, les malles, tout est entre les mains de nos soldats, jusqu'aux croix d'argent, aux mitres, aux crosses, aux bannières, aux reliques de toutes espèces, aux étendards, signes et instruments du fanatisme dont les prêtres enivraient cette tourbe insensée et féroce. Nous ramasserons tous ces signes de l'imposture pour vous les envoyer, parce que nous pensons qu'il serait utile de les faire connaître au peuple, afin qu'il voie clairement avec quelle astucieuse perfidie les prêtres ont, jusqu'à présent, cherché à égarer la raison. »

Suivant M. de Bourniseaux, historien du parti royaliste, la bataille du Mans coûta aux Vendéens cinq mille soldats, et douze mille vieillards, femmes, enfants, infirmes et blessés. Suivant lui aussi, et d'après les renseignements recueillis dans l'armée vendéenne, La Rochejaquelin avait fait sa retraite dès le 12 au soir, c'est-à-dire dès la première attaque de Westermann, quand il aurait encore été possible de rétablir le combat

avec des chances favorables. Replié sur la route de Laval, La Rochejaquelin, au lieu de se tenir isolé sur ce point, dans le but de protéger la retraite, aurait pu, suivant quelques-uns des hommes de son parti, prendre les républicains à revers et les placer entre deux feux, ainsi que l'avait d'ailleurs fort bien jugé Marceau lui-même.

Quoi qu'il en ait été des chances de cette célèbre affaire, nulle autre, ainsi que le dirent les représentants, ne porta un coup plus décisif à la cause royale.

Quant aux détails et aux conséquences inévitables de ce grand désastre, pourquoi les reprendrions-nous aujourd'hui pour les discuter un à un. Assez de récits et beaucoup d'anecdotes ont été successivement, et avec des vues plus ou moins intéressées, publiés sur cette fatale journée où tant de sang français coula, versé par des mains françaises. Désintéressé dans ces débats, avide de la vérité, mais prévenu contre les exagérations de parti, nous croyons facilement, en nous reportant à l'irritation des combattants, à des massacres inutiles, à des atrocités nombreuses, à des actes d'inhumanité, peut-être sans exemple. Mais quel moyen avons-nous de vérifier ce que

les historiens de la Vendée nous ont dit de ces horribles scènes de carnage auxquelles se livra le soldat républicain après avoir assouvi ses passions et sa rage sur les femmes qu'il rencontrait jusque sur les places publiques....... Quelque délire, quelque rage, quelque immoralité que l'on prête à des soldats, nous ne pouvons comprendre que des hommes, lassés de tuer, accablés de marches forcées, privés de sommeil pendant plusieurs jours, se soient arrêtés, dans la journée du 13, lorsque le combat se soutenait encore, à commettre toutes les atrocités qu'on se plaît à rapporter. Comment, en effet, comprendre au milieu de ces fatigues, ces amusements de cannibale qu'on prête à des soldats qui se seraient mis à dépouiller les cadavres de leurs victimes, à les violer et à les dresser ensuite accouplés deux à deux en s'écriant: *Voilà des batteries républicaines!* Nous laissons ces récits pour rectifier, d'après le journal de l'adjudant-général Savary, une anecdote souvent reproduite avec inexactitude et digne cependant d'être rétablie dans toute sa vérité.

« La grande-rue qui conduit à la place des Halles, dit le narrateur, était encombrée de cadavres parmi lesquels il était aisé de distinguer, à leur habit, un plus

grand nombre de républicains que de Vendéens. La façade des maisons était entièrement dégradée par la mitraille lancée pendant la nuit pour faire taire le feu qui partait des fenêtres. Toutes les portes des maisons étaient soigneusement fermées.....

» J'étais dans une cour, attendant l'instant de monter à cheval pour rejoindre la colonne sur la route de Laval, lorsque deux grenadiers arrivent conduisant avec eux une jeune personne qu'ils avaient rencontrée sur cette route. Je lui fais quelques questions auxquelles elle répond sans hésiter. — Grenadiers, je m'en charge, retournez à votre poste.... J'appris bientôt qu'elle était de Montfaucon et s'appelait *Desmesliers*. Elle ajouta qu'elle avait perdu sa mère et son frère sur la route; qu'elle croyait qu'ils avaient péri; qu'elle ne voulait pas leur survivre, et qu'elle demandait à être fusillée. Je tâchai de la rassurer en lui faisant espérer qu'elle retrouverait ses parents; mais elle persistait dans sa résolution. Songez-donc, lui dis-je, à la douleur qu'éprouvera votre mère en apprenant que vous avez refusé de conserver vos jours pour sa consolation..... A ces mots, j'aperçus quelque changement dans ses idées. Nous n'avons pas de temps à perdre, ajoutai-je, nous allons partir, consentez à monter dans ce cabriolet: un officier dont je vous réponds accompagnera la voiture; vous serez seule, vous serez libre, et j'espère que nous retrouverons ceux que vous avez perdus. — Je voudrais, me dit-elle, aller chercher un paquet que j'ai laissé dans une maison de la ville. — Soit, lui répondis-je; on vous conduira où vous le désirez. Je chargeai aussi-

tôt l'adjudant Nicolle, qui m'était attaché, d'accompagner la voiture dans la ville, de la conduire ensuite au logement où nous devions arriver dans la soirée, et de faire donner à notre voyageuse une chambre particulière en gardant le secret.

» On sera peut-être étonné qu'il se soit trouvé là un cabriolet tout prêt à ma disposition, et qu'il ne soit pas question de Marceau et de Kleber dans cette affaire.

» Le cabriolet appartenait à Marceau, c'était la seule voiture de l'état-major dont personne ne se servait, et qui n'avait d'autre destination que de procurer quelque secours en cas d'accident.

» Quant aux généraux Kleber et Marceau, il eût été à craindre de les compromettre en leur donnant connaissance, au Mans même, près des représentants, de ce qui se passait sans leur autorisation. Ce ne fut que le soir qu'ils en furent instruits et qu'ils virent pour la première fois M.lle Desmesliers, au sort de laquelle ils prirent tout l'intérêt qu'elle méritait. — Jamais, dit Kleber, dans ses mémoires, *on ne vit de femme ni plus jolie, ni mieux faite, et sous tous les rapports, plus intéressante. Elle avait à peine dix-huit ans et se disait de Monfaucon.*

» Mademoiselle Desmesliers fut conduite ainsi à Laval, où on lui chercha un refuge que l'on croyait assuré, chez une femme qui promit de lui procurer tous ses soins. Marceau s'empressa de l'aller visiter dans cet asile ; mais malheureusement, le lendemain de notre départ, l'autorité enjoignit aux habitants de faire la déclaration des étrangers qui restaient dans la ville, et fit

faire des visites domiciliaires auxquelles M.lle Desmesliers ne put échapper; elle ne chercha ni à déguiser son nom ni ceux de ses libérateurs. Elle périt, et l'on instruisait contre les généraux une procédure qui eût pu leur devenir fatale, si elle n'eût été communiquée au représentant Bourbotte, qu'une indisposition retint quelques jours à Laval, et qui s'empara des procès-verbaux rédigés en conséquence. Il nous apprit ces détails en rejoignant l'armée le lendemain de l'affaire de Savenay.

» Kleber et Marceau n'ignoraient pas que M. d'Autichamp, un des chefs vendéens, avait été blessé et qu'il était resté au Mans. On leur dit qu'un hussard lui avait donné son manteau pour le sauver. »

CHAPITRE VIII.

FUITE PRÉCIPITÉE DES VENDÉENS APRÈS L'AFFAIRE DU MANS. — LA ROCHEJAQUELEIN ET STOFFLET ABANDONNENT LEUR ARMÉE. — DERNIER EFFORT DES VENDÉENS A SAVENAY ; LEUR DISPERSION. — FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE DE LA VENDÉE. — KLEBER AU CLUB DE NANTES. — WESTERMAN ET LE PRINCE DE TALMONT.

Le 14 décembre, toute l'armée républicaine, à l'exception de la division Muller, était en marche à la poursuite des Vendéens. Arrivé à Vaiges dans la soirée, Marceau adressa au commandant de Saumur, la lettre suivante :

« L'ennemi, battu, chassé, mis en déroute du Mans, fuit si rapidement, que, malgré toute la diligence possible, il est déjà à dix lieues de nous. Notre cavalerie le poursuit; il n'a fait que traverser la ville de Laval,

On m'annonce qu'il se porte sur Châteaugontier et qu'il doit y coucher cette nuit. On dit aussi qu'il a dessein d'aller à Ancenis pour tenter encore une fois le passage de la Loire.

» En tout cas, mon cher camarade, il est à propos de donner promptement l'ordre à Boucret de marcher sur la rive gauche de la Loire, de manière à suivre les mouvements de l'ennemi et s'opposer à ses projets, soit sur Saumur, Angers, Ancenis et même Nantes.

» Demain, de grand matin, nous nous remettrons en route à la poursuite des Vendéens, et nous tâcherons de les rejoindre. Je te prie de faire passer de suite cet avis à Angers et à Nantes par un courrier extraordinaire.

Voici ce que les représentants écrivaient au Comité de salut public sur le même sujet :

» Depuis notre dernière lettre, les troupes républicaines réunies n'ont cessé de poursuivre les brigands ; nous avons rencontré sur les chemins qu'ils ont suivis, les traces de la déroute la plus complète ; des cadavres se présentaient à chaque pas. Des caissons, des femmes, des enfants arrêtés, saisis partout, prouvaient que le centre de l'armée avait été entamé. . . . .

» Nous avons aussi rencontré les habitants des campagnes armés de fusils, de fourches, de faulx, donnant la chasse aux brigands, et les exterminant de tous côtés. Nos soldats espéraient les retrouver à Laval, et le désir qu'ils ont de les exterminer, les cris de *vive la république! vive la Montagne! la mort aux brigands!* sont des présages certains des nouvelles victoires qu'ils remporteront.

Les brigands ont quitté Laval dès hier au soir. Notre cavalerie est à leur poursuite; l'armée défile dans cet instant dans les rues de Laval; la plus grande joie et la plus grande énergie y règnent. Nous n'avons qu'un chagrin, c'est de ne pouvoir donner à nos braves frères, les souliers qu'exigent des marches aussi rapides. Nous en rencontrons un nombre infini, marchant pieds nus dans la boue, dans le froid; et si vous ne nous secondez pas, nous aurons le chagrin de voir des maladies enchaîner leur courage.

» PRIEUR, — TURREAU, — BOURBOTTE. »

Garnier de Saintes, qui avait assisté aux événements avec la colonne de Cherbourg, écrivait de son côté:

« Alençon, 29 frimaire an 2. (19 décembre 1793.)

» Notre victoire leur coûte au moins 18,000 hommes; car dans quatorze lieues de chemin, il ne se trouve pas une toise, où il n'y ait un cadavre étendu.

» On nous amène ici les prisonniers par trentaine; dans trois heures on les juge; la quatrième on les fusille, dans la crainte que ces pestiférés, trop accumulés dans cette ville, n'y laissent le germe de leur maladie épidémique.

» J'ai pris un arrêté pour faire lever toutes les campagnes dans lesquelles ces coquins se disséminent et commettent toutes sortes de brigandages; je l'ai envoyé par des courriers extraordinaires; il produit un excellent effet; on les chasse comme des bêtes fauves, et le

nombre de ceux qu'on tue équivaut à ceux que l'on fait prisonniers.

» Dans le second avantage que nous avons eu vers Craon, nous leur avons pris le reste de leurs canons ; et si nous avons une fois écharpé leur cavalerie, ce qui ne tardera pas, le reste tombera bientôt sous les coups de la vengeance nationale.

» Bourbotte m'a fait demander deux mille paires de souliers ; j'ai fait mettre sur-le-champ en réquisition tous ceux de la ville, et j'espère les lui fournir aujourd'hui. »

Le lendemain, 15, VVesterman, qui ne s'était pas donné de repos, ayant atteint Pouancé, écrivait au général Vimeux, commandant les forces disponibles à Nantes :

« Je vous préviens, général, que, suivant tous les rapports, l'ennemi doit se porter sur Ancenis et Varades pour forcer le passage de la Loire ; peut-être même cherchera-t-il à faire une tentative sur votre ville. Je suis à sa poursuite avec la cavalerie et l'artillerie légère seulement, l'infanterie n'ayant pu suivre mes mouvements. Je vous donne cet avis, afin que vous puissiez prendre vos précautions, et qu'en cas d'attaque vous teniez bon, pour donner le temps à l'armée qui me suit, d'arriver à votre secours. »

VVestermann avait en ce moment reçu deux coups de feu ; ses douleurs et une perte considérable de sang n'avaient pu l'arrêter.

Le 16, à dix heures du matin, les Vendéens avaient, en effet, atteint Ancenis, et ils menaient avec eux un bateau pris sur l'étang de Saint-Mars-la-Jaille. La Rochejaquelin et Stofflet s'y jetèrent pour aller sur l'autre rive reconnaître le pays et chercher des moyens de passer le fleuve; mais leurs malheureux compatriotes ne les revirent point.

Plusieurs ont insinué que c'était une lâcheté de leur part; d'autres, sans trop s'expliquer, ont donné à penser que, se voyant sur l'autre bord du fleuve, ils n'avaient point fait tout ce qui dependait d'eux pour rejoindre leur armée. Sans prendre parti pour une opinion ou pour l'autre, nous nous contenterons de rappeler que, dans un désastre, quand un vaisseau périt, le commandant doit être le dernier à quitter le lieu du danger, et qu'il est au moins fort étrange ici que les deux têtes de l'armée, Stofflet et La Rochejaquelin qui en était le généralissime, aient passé si précipitamment d'une rive à l'autre, quand il y avait toute une population et des soldats épuisés à soustraire aux mains d'une armée victorieuse qui ne les avait point perdus de vue.

Quoi qu'il en soit, voici dans quels termes l'un des historiens de la Vendée, M. de Bourniseaux, a présenté cet événement:

« Arrivés à Ancenis sur les 10 heures du matin (16 décembre 1793), les Vendéens ne trouvèrent point de bateaux, si ce n'est deux petites barques que l'on découvrit par hasard. On fit aussitôt travailler à la construction de sept énormes radeaux; mais quelque diligence que l'on pût faire, ils ne pouvaient être prêts que le lendemain.

» A l'extrémité opposée du fleuve, on apercevait quatre grosses barques chargées de foin. Après une courte délibération, il fut résolu que M. de La Rochejaquelin passerait à l'autre bord avec une vingtaine de soldats, qu'il s'emparerait de ces barques et les enverrait de suite à Ancenis. On convint aussi qu'il resterait à l'autre bord pour prévenir la dispersion de l'armée. Le général passa aussitôt dans une barque avec MM. Stofflet et de Baugé; vingt soldats commandés par M. de Laugerie, passèrent dans une autre. Tous les yeux étaient tendus vers ces deux frêles nacelles qui portaient les destins de l'armée.

« Aussitôt qu'il fut arrivé sur la rive gauche, le général fit jeter à l'eau le foin qui était dans les quatre bateaux, et s'apprêta à les envoyer à l'autre bord. Tout était disposé pour leur départ, quand une patrouille républicaine de quarante hommes parut et attaqua la faible escorte du général. Une fusillade assez vive s'engage entre les deux partis; après un léger combat les patriotes se retirent et vont rejoindre une assez forte colonne de bleus qui s'avançaient au pas redoublé.

» Le général, qui les aperçoit, s'élance hors des bateaux et cherche à rallier ses gens sur une hauteur: ceux-ci prennent la fuite et se dispersent dans la cam-

pagne. MM. de La Rochejaquelin et Baugé restés seuls, se retirent dans un bois et parviennent à se dérober à la poursuite des bleus.

» Cependant on poussait dans le fleuve, du côté d'Ancenis, quelques mauvais radeaux qui n'étaient pas à moitié construit. MM. Allard et de Beauvais montent dans un petit bateau ; tout à coup une chaloupe canonnière vient se placer devant Ancenis et tire sur les radeaux ; quelques soldats se noient, la plupart rejoignent l'armée ; le bateau seul parvient à l'autre bord ; M. Allard, tombé entre les mains de ses barbares ennemis, a le bonheur de leur échapper.

» Quelques instants après, l'avant-garde de l'armée républicaine se présenta devant Ancenis et fit plusieurs décharges d'artillerie. L'armée royale quitta en frémissant les bords de la Loire et se dirigea vers Nort dans la plus grande confusion : les uns pillèrent la caisse de l'armée ; les autres se rendirent sur les bords de la Loire, qu'ils espéraient passer pendant la nuit, en gagnant à force d'argent, quelques bateliers. Des domestiques et quelques femmes se laissèrent aller à la promesse d'une insidieuse amnistie, et gagnèrent Nantes, où ils furent fusillés le lendemain. »

La situation de l'armée vendéenne était telle qu'il ne s'agissait plus que de la joindre pour achever de la détruire. Les républicains n'avaient cependant pu l'atteindre, et c'était à peine si Westerman, avec sa cavalerie légère, pouvait la suivre. Ces succès si long-temps attendus avaient

porté l'esprit des troupes à un état d'exaltation qui leur faisait faire, sans murmurer, par les froides pluies de décembre, jusqu'à 10 et 12 lieues par jour. De leur côté, les représentants Prieur et Turreau, avides de leur proie, scrutaient tous les mouvements militaires, et redoutant qu'une manœuvre mal dirigée donnât le temps aux Vendéens de passer la Vilaine et de se porter sur Rennes ou sur le Morbihan, ils rendirent Marceau responsable de tout ce qui pourrait arriver. Se concertant d'une autre part avec Francastel, leur collègue à Angers, ils lui mandaient qu'il eut à tenir la main à ce que les moulins, les fours et tout asile servant de repaire aux brigands, fussent impitoyablement incendiés sur l'une et l'autre rive de la Loire, comme unique moyen d'en finir. Et la nouvelle leur étant en même temps transmise, que le procureur-général-syndic du département de Maine-et-Loire, le citoyen Vial, avait quitté Angers pour se rendre près du comité de salut public, afin d'obtenir la suspension de ces terribles mesures, ils le firent saisir et arrêter.

« Nous poursuivons demain l'ennemi, disaient-ils en terminant leur dépêche à Francastel ; et, à moins que le diable ne s'en mêle, nous t'en rendrons bon compte. »

En effet, l'armée avait déjà atteint Châteaubriant, et se rendant le 20, de cette ville à Derval, par les routes de traverse, quelques troupes légères, sous les ordres de l'adjudant-général Delaage, attaquèrent le même jour l'ennemi, dont la masse était réunie à Blain. Mais, ces troupes n'étant pas appuyées, furent obligées de repasser précipitamment la rivière, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles. Le lendemain, l'armée républicaine étant parvenue à la hauteur de Blain, Kleber espéra un instant pouvoir attaquer l'ennemi avec toutes les forces disponibles; mais le mauvais temps ayant apporté du retard à la marche de quelques colonnes, il fallut prendre position, à la nuit, sur les landes découvertes de Blain, en butte à une pluie battante qui ne permit pas au soldat de se réfaire. Les généraux eux-mêmes étaient restés sur le terrain, et tous attendaient le jour avec impatience.

L'armée Vendéenne, indécise, ne savait cependant quel parti prendre. Quelques chefs s'étaient réunis dans la journée, et cédant à de fâcheuses inimitiés, ils n'avaient pu s'entendre pour le commandement en chef. MM. de Donnissan, de Piron, de Lyrot, de Marigny, de Fleuriot et le prince de Talmont se disputaient l'honneur de diriger

les derniers débris de leur parti. M. de Fleuriot, que la masse des combattants prisait peu, l'emporta, et ce choix ajouta au désordre qui régnait déjà dans leurs rangs. Le prince de Talmont, suivi de quelques cavaliers, quitta l'armée. Il fallait toutefois prendre une décision, et quelques meurtrières, pratiquées précipitamment dans les vieux murs de Blain, n'étaient pas des dispositions suffisantes pour arrêter les républicains. A minuit les Vendéens et leurs chefs se mirent en route pour Savenay. Dès la pointe du jour, quelques républicains entrèrent à Blain, et les suivant de près, l'armée entière, sans attendre qu'on eût jeté un pont sur la petite rivière qui sépare la ville du château, entra dans l'eau et gagna, non sans peine, la rive opposée.

Quant aux Vendéens, ils s'emparèrent de Savenay, sans coup férir, après en avoir délogé le général Cambray qui s'y était porté du Croisic, avec cinq à six cents hommes. Ils occupaient toutes les approches de la ville, quand Westerman, bientôt suivi de Kleber et de Marceau, arriva en leur présence. Deux bouquets de bois placés en avant de Savenay, et défendus par les Vendéens, furent jugés, dès le premier moment, devoir beaucoup gêner les opérations ultérieures.

Kleber dit qu'il n'y avait pas à délibérer, et que, pour attaquer le lendemain avec avantage, il fallait absolument rester maître des hauteurs qui dominaient la ville. « Je fis donc avancer trois cents grenadiers, dit Kleber, et, les partageant en deux corps, je chargeai le chef de bataillon Verger d'attaquer de front, tandis que, me mettant à la tête d'une autre colonne, je tournai l'un des bois que l'ennemi occupait. Cette manœuvre nous réussit, et les Vendéens n'osant plus rester dans leur repaire se précipitèrent dans Savenay.

» Le reste de l'avant-garde s'avance et se met en bataille, de manière à occuper tous les débouchés de Savenay. Il faisait nuit, la fusillade et la canonnade continuaient toujours. Prieur et Turreau arrivent : Prieur, voyant l'avant-garde en position, paraît étonné que l'on n'attaque pas. *Allons, camarades*, s'écrie-t-il, *en avant ! en avant !* Je vis l'instant où, par trop de précipitation et faute de mesure, la victoire allait encore nous échapper. Je dis à Marceau, si tu ne prends sur toi d'arrêter ces criailleries, demain nous serons à Nantes, et l'ennemi nous y suivra. Marceau, s'adressant à Prieur, lui dit d'un ton fortement prononcé : Prieur, ce n'est pas ici ta place, et tu t'exposes fort mal à propos à recevoir un coup

de fusil ou de la mitraille..... Prieur et son collègue prennent enfin le parti de se retirer. (1)

» La ligne qu'occupaient les troupes avait la forme d'un croissant, et enveloppait la ville sur toutes les parties qui la dominaient. Les représentants et les généraux se rendirent à la poste aux chevaux sur la grande route de Nantes. Là, Westerman proposa d'attaquer pendant la nuit, et offrit de se charger de tout. Je lui répondis que je croyais avoir trop bien commencé cette affaire pour la laisser terminer par un autre. Marceau m'appuya, et les représentants parurent approuver cette émulation ; mais ils en profitèrent pour m'exciter à attaquer sur-le-champ. Marceau sembla céder un instant, mais je restai inflexible et ne répondis plus à aucune provocation. »

De leur côté, les Vendéens ne restèrent point dans l'inaction. Connaissant le danger de leur position, ils rassemblèrent toutes leurs forces, et les blessés qui pouvaient encore se tenir à cheval reprirent les armes en cet instant décisif.

Mais leur situation était trop désespérée pour

---

(1) Le feu était, en effet, très-vif sur ce point. Prieur se retira fort à propos, suivi de sa compagnie de musiciens qui l'attendait en silence.

qu'ils pussent un moment se faire illusion; et, prévoyant leur défaite, M. de Marigny prit dès lors quelques précautions pour assurer la retraite: il mit en réserve une pièce de canon, afin d'arrêter l'ennemi sur la route de Guerande; et, après avoir pourvu à la sûreté des femmes et des blessés, il alla rejoindre le gros de l'armée en avant de Savenay.

Alors une sorte de tranquillité succéda au tumulte du combat, et, sur toute la ligne, le silence n'était interrompu que par quelques coups de feu tirés à longs intervalles. A deux pas de l'ennemi, exposés à une pluie glaciale qui roidissait leurs membres, et n'osant se livrer au sommeil, les Vendéens pendant une nuit de quinze heures, qui, pour un grand nombre d'entre eux, devait être la dernière, eurent le loisir de songer aux événements du lendemain.

Quel contraste dans les espérances et la position des deux armées!.. Animés de la soif de la vengeance, enflammés par les souvenirs de leurs derniers succès et par l'espoir d'accabler enfin un ennemi formidable, quelquefois vaincu, jamais anéanti, les républicains sûrs de la victoire, attendent avec impatience le moment du combat; tandis qu'abattus, découragés par de sanglantes défaites, ren-

fermés entre la Vilaine et la Loire, ayant sur leurs derrières l'Océan qui les repousse, les Vendéens n'ont pour eux que le désespoir, dernière ressource des vaincus.

Mais, ce qui surtout rendait leur défaite inévitable, c'était la privation de leurs généraux. Ils comptaient en vain sur ces chefs depuis longtemps connus de l'armée, ils ne voient à leur place, que des officiers d'une valeur éprouvée, sans doute, mais qui n'ont point encore conquis la confiance du soldat. — Fleuriot, élu général depuis deux jours, Bernard de Marigny, qui commandait l'artillerie, Lyrot la Patouillère, Piron, Des Essarts et Donnissan restaient seuls à la tête des Vendéens.

Du côté des républicains, au contraire, combien de généraux fameux partageaient l'honneur de les commander. Jamais peut-être aussi faible armée, ne renferma dans son sein, autant d'officiers distingués; parmi eux, Marceau, Kleber, Tilly, Canuel, Savary, Beaupuy, illustre descendant de Montaigne, qui, quoique blessé, voulut assister à la défaite des Vendéens, et Westerman, leur ennemi mortel....

Enfin le jour paraît, l'on bat la charge, les colonnes s'ébranlent, se heurtent, et le choc

devient terrible. Espérant surprendre un ennemi à qui le sentiment de sa supériorité devait inspirer la sécurité et l'imprévoyance, les Vendéens avaient les premiers commencé l'attaque; mais déjà Marceau, Kleber et Westerman étaient aux avant-postes, et, parcourant le champ de bataille, ils assignaient à chaque division la place qu'elle devait occuper. Cependant les Vendéens se portent en avant, avec leur impétuosité ordinaire. Incapables de résister à leur premier élan, les républicains plient, et bientôt l'avant-garde, commandée par le chef de bataillon Verger, est en pleine retraite. Mais ce faible échec ne fait qu'irriter les républicains; Kleber arrive, et sa stature athlétique, son ton imposant, arrêtent les fuyards et inspirent de la confiance aux plus timides. Pétrifié à son aspect, Verger ne sait comment justifier sa conduite : Général, s'écrie-t-il, nous n'avons plus de cartouches. *Eh bien! écrasez-les à coups de crosse! Allons grenadiers, en avant!*

Attaqués de toutes parts, les Vendéens présentent partout un front redoutable; ils suppléent au nombre par la valeur, et disputant le terrain pied à pied, se retirent en bon ordre; mais bientôt chargés sur tous les points, heurtés de front par

la division du centre, sous les ordres du général Marceau; à gauche par Canuel; pressés à droite par le général Tilly, à la tète des grenadiers d'Aunis et d'Armagnac, tandis que Westerman, Kleber et Beaupuy filent par les hauteurs, derrière Savenay, afin de leur couper la retraite, les Vendéens sont forcés de céder. Trois fois en versant des pleurs de rage, Marigny se précipite dans les rangs des républicains, à la tête de ses plus braves soldats, et trois fois il est repoussé; enfin, enfoncés de toutes parts, écrasés par la cavalerie républicaine, les royalistes courent se réfugier dans l'enceinte de Savenay, au moment même où Kleber entrait au pas de charge du côté opposé.

Là, le combat recommence avec une nouvelle fureur. Resserrés dans les rues étroites et tortueuses de Savenay, les troupes combattent sans chef, sans ordre, ne consultent que leur valeur, l'inspiration du moment. Mais accablés par le nombre, les Vendéens sont accablés. Lyrot tombe percé de coups; Piron est tué par un maréchal des logis; Fleuriot, Donnissan et des Essarts, les chevaliers de Beauvilliers et de Mondyon se font jour l'épée à la main, à travers les colonnes républicaines, et se réfugient avec quel-

ques cavaliers dans la forêt du Gavre. Marigny avait en vain cherché le trépas dans cette fatale journée, la mort semblait le fuir. Il rentra trois fois dans Savenay, et ne pouvant s'y maintenir, il ne songea plus qu'à assurer la retraite. Alors, ce ne fut plus un combat, mais un affreux carnage. Epuisés de faim et de fatigue, les royalistes tombent en foule sous le fer des vainqueurs, et bientôt cinq à six mille cadavres sont amoncelés dans les rues de Savenay.

Mais recueillons encore sur ce célèbre événement la parole de deux généraux appartenant à l'armée républicaine et aux vainqueurs de Savenay des liens et des services différents.

C'est Beaupuy d'abord, écrivant à son ami Merlin, au fougueux représentant qui se porta à la tête des colonnes de Chatillon et de Cholet. Beaupuy a le cœur plein, il faut qu'il s'épanche.

« Enfin, enfin, mon cher Merlin, elle n'est plus cette armée royale ou catholique, comme tu voudras; j'en ai vu, avec tes collègues Prieur et Turreau, les débris consistant en cent cinquante cavaliers, battant l'eau dans les marais de Montoir, et comme tu connais ma véracité (1), tu peux dire avec assurance, que les deux

(1) Beaupuy était le plus brave et le plus modeste des hommes.

combats de Savenay ont mis fin à la guerre de la nouvelle Vendée et aux chimériques espérances des royalistes.

» L'histoire ne nous présente point de combats dont les suites aient été plus décisives. Ah! mon brave, comme tu aurais joui! Quelle attaque! Mais quelle déroute aussi! Il fallait les voir ces soldats de Jésus, se jetant dans les marais, ou obligés de se rendre par cinq ou six cents à la fois, et Laugrenière pris, et les autres généraux dispersés et aux abois.

» Cette armée, dont tu avais vu les restes de la terrasse de Saint-Florent, était redevenue formidable par son recrutement dans les départements envahis. Je les ai bien vus, bien examinés; j'ai reconnu même de mes figures de Cholet et de Laval, et à leur contenance, et à leur mine, je t'assure qu'il ne leur manquait du soldat que l'habit. Des troupes qui ont battu de tels Français, peuvent se flatter aussi de vaincre des peuples assez lâches pour se réunir contre un seul, et encore pour la cause des rois.......

» Enfin, je ne sais si je me trompe, mais cette guerre de paysans, de brigands, sur laquelle on a jeté tant de ridicule, que l'on dédaignait, que l'on affectait de regarder comme si méprisable, m'a toujours paru, pour la république, la grande partie, et il me semble à présent qu'avec nos autres ennemis, nous ne ferons plus que peloter.

» Adieu : actuellement que cette exécrable guerre est terminée, que les mânes de nos frères sont satisfaits, je vais guérir. J'ai obtenu de tes collègues, un congé qui finira au moment où la guerre recommencera. »

Quant au second, c'est Tribout, le héros de Pontorson; il était à Redon, quand on se battait à Savenay, et voici son bulletin.

« Vive la république, une et indivisible! bientôt il n'y aura plus de traces de l'armée brigantine, et l'on pourra dire que la guerre de la Vendée est finie.

» L'armée des rebelles nous a fait bien courir et bien fatigué; mais ce n'est rien, quand on trouve la victoire, et qu'on fait le bien de son pays.

» On m'avait confié la garde de la Vilaine, nul ne l'a passé ni ne la passera. Je ne veux pas de prisonniers, ils mettraient la peste dans notre armée : et quand on a leurs principes, on ne doit plus vivre. Que les amis de la royauté aillent dans l'autre monde rejoindre les tyrans; ils les aiment, qu'il restent avec eux...

» TRIBOUT, *libre*. »

Ainsi fut détruite le 23 décembre (3 nivose an 2) cette colonne encore formidable de Vendéens, qui, forcée de se réfugier sur la rive droite de la Loire, après une sanglante bataille, avait long-temps fatigué et souvent battu les trois armées de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg. Pauvres paysans que leurs croyances et l'amour du pays avaient soulevés; que des femmes, des enfants, leurs pères et des vieillards n'avaient point abandonnés, et qui, chaque jour vaincus, chaque jour anéantis, se ranimaient

pour toujours reprendre le combat! Mais comment, en effet, ne se seraient-ils pas dévoués! parmi eux, à leurs côtés, étaient leurs prêtres et tout ce que leur pays comptait de plus riche et de plus élevé en position. Ils avaient aussi bien versé des larmes, sur leurs demeures en cendres, sur leurs guérets envahis et dévastés, sur leurs églises, dont on avait enlevé les cloches et les vases sacrés pour armer des troupes chargées de les réduire; et ils avaient encore sur leurs habits déchirés les taches du sang qui avait rejailli de leur foyer domestique, aux cris perçants d'une fille ou d'une épouse que des bleus égorgeaient..... Il fallait qu'ils se battissent, et il fallait qu'ils fussent tués avant de céder.....

Mais après eux, il resta des femmes et quelques enfants qui parvinrent à se sauver. Exténués, pâles, le visage terreux, se cachant sous des vêtements grossiers ou sous les haillons de la mendicité, on vit long-temps ces ombres errer le long des marais de Montoir et s'avancer d'une berge à l'autre, demandant le secret et l'hospitalité à des paysans dont l'âme fut compatissante. Ainsi fut aperçue Madame de La Rochejaquelin, vêtue en paysanne, ayant aux pieds des pantou-

fles vertes et pour coiffure un capuchon de laine violette. Elle était arrivée à Savenay avec une couverture de laine retenue sur ses épaules à l'aide d'une ficelle. Madame d'Armaillé et ses enfants étaient affublés des lambeaux d'une tenture de damas jaune. M. Roger Moulinier avait été vu, ayant un turban qu'il avait enlevé au théâtre de la Flèche ; et le chevalier de Beauvilliers, enveloppé d'une robe de procureur, s'était montré sous un chapeau de femme recouvrant un bonnet de laine. Quant à M. de Verteuil, tué en combattant, il fut trouvé parmi les morts, ayant deux jupons attachés, l'un au cou, l'autre à la ceinture.

Voici, au reste, en quels termes les représentants rendirent compte de cette affaire :

« Nous avons pris dans cette journée le reste de l'artillerie de l'ennemi ; elle était composée de 3 pièces de canon de 4, 3 de 8 et une de 12, et autant de caissons ; parmi les bagages s'est trouvé le coffre-fort contenant les assignats au nom de Louis XVII, et la planche avec laquelle ils se fabriquaient ; les soldats ont déchiré et jeté dans la boue les restes du royalisme expirant, mais ils ont conservé les assignats républicains qui s'y trouvaient mêlés ; ils n'ont pas mis moins de soin à ramasser les calices, les patènes, les ciboires et les soleils qui sont tombés entre leurs mains.....

» Nous apprenons à l'instant que cinquante hommes de cavalerie, aux ordres du général Westerman, ont poursuivi sur la gauche de Savenay quatre cents hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie qui se portaient de ce côté : l'infanterie a été exterminée; Piron, commandant de la cavalerie brigantine, et qui montait le cheval blanc, si fameux dans l'histoire de la Vendée, a été tué en combattant, par un maréchal des logis de la légion du Nord. Le reste de la cavalerie, pressé par les nôtres, a essayé de passer la Loire à la nage; ils ont tous été engloutis dans les flots, et pas un n'a échappé. Nous avions déjà exterminé hier un autre commandant de cavalerie, qui a dit se nommer Germain, et qui était un ancien mousquetaire. On nous assure ce matin que son nom est Delaugrenière, un des généraux.

» La Convention nationale apprendra avec intérêt que le général Beaupuy qui, blessé sous les murs de Laval, s'écriait: Je n'ai pu vaincre pour la République, je mourrai pour elle, n'a pas cessé, malgré ses blessures qui sont encore saignantes, d'accompagner l'armée et d'y partager ses fatigues et ses dangers. »

Et chargeant de cette dépêche, Buquet, l'un des aides-de-camp de Kleber, ils ajoutaient:

« Nous ne vous enverrons pas les drapeaux blancs saisis sur les brigands, nos hussards les traînaient dans la boue à la queue de leurs chevaux; ils auraient souillé l'enceinte du temple de la liberté.

» Nous allons demain à Nantes pour concerter avec

Turreau, général en chef, les opérations ultérieures, pour la destruction totale des brigands de Noirmoutier et des autres parties de la Vendée.

» Le secrétaire de Marceau a tué le *chevalier des Essarts ;* Guermeur, qui nous a accompagnés, a tué Chatelus, commissaire des guerres des brigands. »

Mais les soldats pressaient eux-mêmes l'aide-de-camp de Kleber de se mettre en route le plus tôt possible, et ils lui disaient : « Pars, et sois l'organe de nos sentiments pour la Convention. Laisse aux muscadins le soin de leur parure et ne rougis pas de la boue qui couvre tes vêtements. Va mettre pied à terre devant le sanctuaire où siègent les vrais défenseurs de la patrie, et fais entendre aux échos de la Montagne où siègent nos pères, l'expression de notre inviolable attachement, etc.... »

La bataille de Savenay fut donc, pour le pays et le maintien de sa nationalité, un grand et décisif événement ; car ainsi que l'avait prévu Beaupuy, il fut alors possible d'opposer à l'étranger les formidables phalanges que conduisaient Marceau et Kleber. — Mais avant de quitter ce sanglant épisode de nos guerres intestines, sachons ce qu'il en fut pour les hommes qui le terminèrent par leur valeur, et pour ceux qui en

furent les victimes. Toute guerre civile a ses leçons, dont le souvenir devrait être ineffaçable.

Kleber et Marceau s'étaient rendus à Nantes dans la soirée du 24 décembre (4 nivose an II), c'est-à-dire le lendemain de l'affaire de Savenay. Les autorités réunies de la ville de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, accompagnées d'une foule immense et de la garde nationale, s'étaient portés sur la route de Vannes au devant des vainqueurs, après avoir préparé, pour leur réception, des fêtes et des illuminations. Une séance solennelle du club Vincent-la-Montagne avait été disposée pour recevoir les généraux et les premiers officiers arrivés de Savenay. L'église Sainte-Croix fut désignée pour la réunion. Carrier et ses collègues, Turreau et Prieur, assistaient à la séance. Le fauteuil était occupé par Houdet, et celui-ci s'avançait pour donner à Marceau et à Kleber l'accolade fraternelle, en même temps qu'il leur offrit une couronne civique au nom de la ville de Nantes, quand Turreau s'élançant à la tribune, s'éleva avec force contre les honneurs que l'on rendait ainsi aux généraux. *Eh! quoi donc*, s'écria-t-il, *ce sont les soldats qui remportent la victoire, ce sont eux qui méritent des couronnes, eux qui ont à sup-*

porter tout le poids de la fatigue et des combats...... Et ces autres honneurs que vous rendez, me semblent puer à plein nez l'ancien régime et l'aristocratie. — Un tonnerre d'applaudissements s'élève aussitôt, et la voix du représentant ne peut plus se faire entendre...... Mais Kleber s'avance et demande la parole. Un profond silence s'établit, et sa dignité calme et élevée en impose aux familiers de Carrier qui encombraient la salle, comme elle en avait imposé sur le champ de bataille de Savenay aux grenadiers du commandant Verger, quand il leur dit *d'écraser les Vendéens à coups de crosses!*

« Je sais, dit-il avec force, et en prenant tous les avantages de sa haute stature, que ce sont les soldats qui remportent les victoires; mais il faut aussi qu'ils soient conduits par les généraux, qui sont les premiers soldats de l'armée, et qui sont chargés de maintenir l'ordre et la discipline, sans quoi il n'y a pas d'armée. Je n'accepte cette couronne que pour l'offrir à mes camarades et l'attacher à leur drapeau. »

Le trépignement et les bravos qui suivirent ces dignes et belles paroles se prolongèrent longtemps et seraient difficiles à rendre. Kleber et

Marceau sortirent de l'Église Sainte-Croix, pressés par le peuple, avide de considérer les traits pleins d'avenir de ces deux jeunes hommes. Mais d'autres récompenses les attendent sans doute, et la Convention, comme le Comité de Salut public, ne sauraient mieux faire que de leur décerner un témoignage éclatant de la satisfaction nationale........ On devait s'y attendre, mais l'inepte Rossignol, qu'ils avaient remplacé dans le commandement de l'armée, était toujours l'enfant chéri des Jacobins et *le fils aîné* du Comité de Salut public. Il avait transmis au ministre de la guerre, depuis l'abandon de son commandement, les notes suivantes, sur les deux vainqueurs de Savenay :

« Tu m'as demandé ma façon de penser sur le compte de Marceau ; en bon Républicain, la voici : C'est un petit intrigant, enfoncé dans la clique, que l'ambition et l'amour-propre perdront. Je l'ai suivi d'assez près, et je l'ai assez étudié avec mon gros bon sens pour l'apprécier à sa juste valeur. D'après les renseignements que j'ai pris, il était l'ami et le voisin du scélérat Pétion. Il dit hautement que la révolution lui coûte vingt-cinq mille livres. Il a servi d'ailleurs dans la ci-devant légion germanique, dont les principes étaient plus que suspects. Le représentant Prieur, qui est ici, a fait les

mêmes remarques que moi. En un mot, je suis forcé de te dire qu'il inquiète les patriotes, avec lesquels d'ailleurs il ne communique pas.

» Quant à Kléber, depuis huit jours il est concentré, il ne dit plus rien au conseil, il parle souvent de Dubayet, avec cependant assez de prudence, pour ne rien laisser apercevoir de leur ancienne amitié. C'est un bon militaire, *qui sait le métier de la guerre*, mais qui sert la République comme il servirait un despote. »

Et à quelques jours des victoires décisives du Mans et de Savenay, Merlin de Thionville montait, en effet, à la tribune de la Convention (27 décembre), pour se plaindre avec amertume que le ministre Bouchotte eut été jusqu'à refuser aux généraux de l'ancienne armée de Mayence des brevets confirmatifs des grades que les représentants leur avaient conférés sur le champ de bataille.

Quant à Westerman, ce lion que le Comité avait lui-même lancé sur les Vendéens, et qui bondissait d'une rive à l'autre de la Loire, cherchant le carnage pour y teindre ses bras dans le sang des rebelles, vous l'avez-vu, non pas une ou deux fois, mais tous les jours, à toutes les heures, se jeter dans la mêlée et ne pas y renoncer alors même qu'il était atteint de deux coups de feu.

.... Lui donnera-t-on au moins quelque grade ? — On lui réserve la guillotine !..... Venu à Paris pour déposer aux pieds de la Convention, les dépouilles de l'évêque d'Agra, qui avaient été enlevées sur les Vendéens après la déroute du Mans, voici dans quels termes il s'adressa aux représentants :

« Une blessure qui m'interdit l'exercice du cheval, est le sujet de mon voyage à Paris.

» Je viens offrir à la Convention un reste des dépouilles sacerdotales de l'évêque d'Agra, si fameux par le rôle qu'il a joué dans la ci-devant armée catholique et royale; je viens aussi vous assurer sur ma tête que, de cette armée, forte au moins de 90,000 hommes, avec une artillerie formidable, il n'existe plus un seul combattant. Chefs, officiers, soldats, évêques, comtesses, princesses et marquises, tout a péri par le fer, les flammes et les flots. Cet exemple effrayant est l'unique dans l'histoire, et l'Europe étonnée verra bien qu'une république qui, comme le Père Eternel, dicte ses lois du haut d'une sainte montagne, saura se maintenir et réduire, comme la Vendée, chaque pays qui aura l'imbécillité de former le projet de rétablir la royauté en France. »

Mais ce fut en vain que Le Cointre de Versailles chercha à détourner une accusation que Philipeaux avait prévue. Bientôt VVesterman est arrêté avec Danton, Camille Desmoulins, Phi-

lipeaux et tous ceux qui, après la chute des *Hébertistes*, faisaient encore ombrage au comité de salut public; il est traîné devant le tribunal révolutionnaire, et son arrêt de mort est prononcé par Fouquier. A la lecture de cet arrêt, VVesterman se dresse devant ses bourreaux, et leur dit: — « Moi, conspirateur! je demande à me dépouiller nu devant le peuple. J'ai reçu sept blessures par devant, je n'en ai qu'une par derrière, c'est mon acte d'accusation...... »

Le 5 avril 1794, trois mois à peine après les déroutes du Mans et de Savenay, il alla au supplice, ayant le sourire du mépris sur les lèvres, et causant familièrement avec ses compagnons d'infortune.

Dans le parti opposé et sous d'autres couleurs, suivons une autre victime. C'est le jeune prince de Talmont, second fils du duc de la Trémoille, dont l'influence et les droits seigneuriaux s'étaient autrefois étendus jusque sur dix-sept cents gentilshommes qui lui devaient foi et hommage. Les plus belles terres de la Vendée, de l'Anjou et de la Bretagne lui appartenaient, quand il rejoignit l'armée royale à Saumur, vers le milieu de l'année 1793, et lui prêta ainsi l'influence de son nom et de sa fortune. Agé de 25 ans, d'une taille élevée

et d'une charmante figure, il se recommandait surtout au soldat par des manières affables qui dénotaient à la fois le commandement et la valeur. Chef de la cavalerie, dès ses premières armes dans la Vendée, il rendit aux royalistes les services les plus signalés, et ce fut à lui que La Rochejaquelin attribua, du commun aveu de l'armée, le succès de l'affaire de Dol. Cependant, après que La Rochejaquelin et Stofflet eurent abandonné les Vendéens à Ancenis, bien que la politique et ses services parlassent en sa faveur pour le commandement en chef, ce fut ainsi que nous l'avons dit, M. de Fleuriot qui lui fut préféré. Rebuté par ces marques d'ingratitude, il abandonne l'armée et se dirige avec quelques amis du côté de Laval, où ses ancêtres avaient longtemps commandé. Errant de village en village, il est bientôt rencontré par une patrouille de la garde nationale de Bazouges et conduit à Fougères, sans que personne l'ait reconnu sous les vêtements de meûnier qu'il portait. Mais, en passant dans cette ville, près de l'auberge de Saint-Jacques, une jeune fille qui l'avait vu lors de l'occupation de Fougères par les Vendéens, et qui lui devait la conservation de son père, s'écria involontairement : *C'est le prince de Talmont!*

Conduit devant le général Beaufort, qui commandait à Fougères, pénétré sans doute de l'ingratitude des siens et heureux de rencontrer la mort, il jette loin de lui son bonnet de paysan, et répond au général: » — Oui, je suis le prince de Talmont; soixante-huit combats contre les républicains m'ont familiarisé avec la mort; je l'attends sans crainte. »

Il fut cependant transféré à Rennes, et comparut plusieurs fois devant le représentant Esnue la Vallée, qui, lui coupant la parole dans un de ses interrogatoires, lui dit : *Je suis patriote, et tu es aristocrate...... — Tu fais ton métier, et moi mon devoir*, répartit le prince. C'est dans ces circonstances que Garnier, de Saintes, qui prit part à son arrestation, écrivit d'Alençon la lettre suivante :

« 9 nivose, an II.

» L'ex-prince de Talmont vient d'être arrêté auprès de Fougères. Ce Capet des brigands, souverain du Maine et de la Normandie mérite bien de figurer sur le même théâtre que son défunt confrère. J'ai écrit à mon collègue La Vallée pour le faire transférer à Paris; il me prévient qu'il vous demande vos ordres à cet égard.

» Avec ce grand prince a été aussi arrêté le buzotique Bougon, ex-procureur-général-syndic du département du Calvados; il était le chancelier de Talmont, il

aurait été à souhaiter qu'il eût assisté à la cérémonie pour apposer le sceau au couronnement de son maître; mais mis hors la loi, La Vallée doit le faire exécuter. »

Toutefois, et malgré cette lettre, de Talmont est retenu à Rennes; et, sous peu de jours, il sera livré, par les ordres de Esnue La Vallée, à la commission militaire dont le siége est instantanément fixé à Vitré, et que préside le citoyen Brutus Magnier. Conduit de Rennes à Vitré, le 7 pluviose an II, le prince de Talmont avait été extrait avec peine des prisons de Rennes, où le typhus des armées faisait d'affreux ravages. Il comparut le même jour devant ses juges, et l'identité de sa personne ayant été constatée par ses propres déclarations, il fut, séance tenante, condamné à mort, avec ordre d'être exécuté sur la principale place de la commune de Laval. — Mais le lendemain, 8 pluviose an II, le concierge de la prison de Vitré remettait au citoyen Brutus Magnier les deux lettres qui suivent :

« Le citoyen Talmont que tu as condamné à mort, te sollicite un sursis de deux jours au plus, pour avoir le temps de faire parvenir à la Convention nationale la lettre qu'il t'envoie décachetée. Il te prie d'avoir égard à son observation, et de lui accorder ce qu'il te demande.

» Le prince DE TALMONT. »

Deuxième lettre au président de la Convention.

« *Citoyen président*,

» La commission militaire séante à Vitré, vient de me condamner à mort, sur quoi je sollicite un sursis ayant quelques dépositions particulières à faire entre vos mains. Veillez à donner les ordres les plus prompts, pour que l'on me conduise le plus promptement à Paris. L'assemblée sera probablement bien aise de me voir, ayant des vues de pacification générale à lui proposer. Sur quoi j'espère avoir son approbation. Quoi qu'il en soit, je serai bien aise de paraître à sa barre pour lui communiquer quelques vérités sur les événements d'une guerre dont personne ne peut lui rendre un plus fidèle compte que moi.

» Le prince de TALMONT. »

Le prince voulait-il réellement s'ouvrir à la Convention et lui faire des propositions de paix, lui qui avait eu à se plaindre de ses compagnons d'armes? C'est ce que personne ne saurait dire........ Mais, tant est-il que ces propositions vraies ou simulées, ne touchèrent point un seul instant, à ce qu'il paraît, Magnier et ses collègues de la commission militaire, sur les registres de laquelle, nous avons trouvé les lettres qui précèdent et les conclusions qui suivent :

« Vu les deux lettres, dont une à elle adressée et l'autre au président de la Convention nationale. . . . .

» La commission militaire considérant que l'ex-prince de Talmont est attaqué d'une maladie qui a déjà emporté un grand nombre d'individus dans les prisons de Rennes, très-peu de jours après qu'ils en ont été attaqués ; que son état empire à chaque instant ; qu'au rapport de ceux qui l'ont amené hier de Rennes à Vitré, il a été en délire une partie de la journée, que la crainte de le voir soustrait par la maladie à la honte du supplice est le motif qui a déterminé le représentant du peuple Esnue-La Vallée à faire accélérer son jugement. Qu'il est attaqué d'un violent mal de gorge, symptôme très-dangereux de la maladie épidémique qui règne aujourd'hui dans les prisons de Rennes, au point qu'il a eu beaucoup de peine à répondre hier soir aux questions qui lui ont été faites, et que, son état de faiblesse ne lui permettant pas pour ainsi dire de marcher, on a été obligé de le soutenir par dessous le bras pour l'amener au tribunal et le reconduire en prison ;

» Considérant en outre, que, depuis le moment de son arrestation, il n'a cessé de dire et de répéter, tant aux représentants du peuple qu'au général, et à tous ceux qui ont eu occasion de lui parler, que, quoiqu'il sût qu'il ne devait attendre que la mort, aucune considération ne pouvait l'engager à trahir son parti ; qu'il ne dirait jamais rien de ce qui pourrait lui nuire, et que la proposition qu'il semble faire aujourd'hui, n'est sans doute qu'un subterfuge pour chercher le moyen, ou de s'évader, ou de se soustraire à l'exécution du jugement prononcé contre lui ;

» Arrête, qu'il sera passé outre à l'exécution du ju-

gement rendu par elle, hier, contre l'ex-prince de Talmont. Ainsi prononcé à Vitré le 8 pluviose an 2. »

Dirigé aussitôt sur Laval, il y monta sur un échafaud dressé en face de l'entrée principale du château que ses ancêtres avaient si long-temps occupé. Sa tête, mise *au bout d'une pique*, fut ensuite promenée dans les rues de la ville et posée plus tard sur l'une des portes de Laval. Antoine-Philippe de la Trémoille, prince de Talmont, avait alors vingt-huit ans.

Une autre particularité de cette malheureuse catastrophe fut la mort de Jean-Charles-Hippolyte Bougon, aussi âgé de ving-huit ans, natif de Caen, ex-procureur-général-syndic du Calvados, que nous avons vu figurer dans les troubles de ce département, à l'occasion des Girondins. Il avait été saisi par les Montagnards, quand, pris par les Vendéens qui faisaient le siége de Grandville, il ne dut la vie qu'aux sollicitations du prince de Talmont. Pour reconnaître ce service, il avait à son tour donné asile à de Talmont, quand ils furent saisis l'un et l'autre dans les environs de Fougères. Mis à mort sans comparaître devant aucun tribunal, il fut exécuté à Rennes, le 15 nivose an 2, en même temps que deux domestiques du prince.



LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. — SA FORME ET SES PREMIÈRES DÉMONSTRATIONS DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST.

NOUS avons vu, dans les livres précédents, quelle énergie nouvelle les représentants, envoyés en mission dans les départements de l'Ouest, déployèrent à la suite des mouvements fédéralistes de juillet et d'août 1793; quel élan ils imprimèrent aux clubs, aux comités, aux autorités, et à tout ce qui pouvait seconder les vues de la Montagne. Suspects, nobles, fédéralistes, tout est tombé sous leurs coups; mais, toujours agités, les départements de l'Ouest marchaient de convulsion en convulsion.

Aux troubles du Parlement de Bretagne ont succédé les vives collisions du tiers et de la noblesse en 89, l'émigration, la séparation du clergé insermenté, les premières insurrections de mars 1793, les mouvements fédéralistes de juillet et d'août. Et cependant, ainsi contenus ou réprimés, le Breton et le Vendéen se redressent inébranlables dans leurs croyances, et les soutiennent sur le champ de bataille. Force fut donc aux représentants du peuple de les suivre dans cette nouvelle voie de combats à extinction, et ce ne fut qu'après plusieurs mois de campagne, quand, suivant l'expression de Westerman, quatre-vingt-dix mille individus, qui avaient passé la Loire, eurent entièrement disparu sous le fer des républicains, qu'il fut loisible aux représentants de revenir à l'objet de leur mission, qui était de tout *républicaniser* de gré ou de force.

Que cette mission, après les résultats inespérés du Mans et de Savenay, eût été confiée à Marceau et à Kleber, on comprend quelles mesures auraient été prises, quels traitements auraient été appliqués aux plaies saignantes du pays. Mais le général Turreau, qui va disposer son armée en douze colonnes pour tout incen-

dier dans la Vendée; mais Carrier, mais Lecarpentier, mais Prieur et ses collègues pouvaient-ils ainsi user de la victoire ; à quoi auraient alors servi et les clubs et les comités qu'ils avaient régénérés, et ces *vengeurs du peuple*, qui, en se rendant de leur table aux pieds de la guillotine, attendaient les victimes ?

D'ailleurs, n'est-il pas constant qu'ils vont sauver le pays et étouffer la Vendée; du moins ils le disent. Dès-lors, saisis à-la-fois de tous les pouvoirs du Comité de Salut public et de la Convention, qui pourrait mieux qu'eux savoir ce qui convient au pays?

Leur mission, encore une fois, est de tout républicaniser, de gré ou de force; ils ont des victimes à leurs pieds, et ils pouvaient se les concilier en rendant la paix à des Français; ils préfèreront les terrifier.

Le Comité de Salut public, pour se préparer à la campagne de 1794, a, en effet, décrété que le gouvernement serait révolutionnaire jusqu'à la paix. Les représentants en mission dans l'Ouest, sans comprendre leur position et celle des départements qui leur sont confiés, répètent que le *gouvernement est révolutionnaire*; et ils lui donnent un élan d'autant plus terrible que tout est à leur discrétion.

C'est à cette circonstance que nous semble devoir être rapportée une partie des inconcevables atrocités de Carrier, qui, entouré de Vendéens sans défense, se sentit bientôt dévoré d'une soif de sang que rien ne put rassasier.

Mais sachons, au préalable, quelle nouvelle forme emprunta la pensée révolutionnaire sous la direction des représentants montagnards, qui reprirent l'œuvre de régénération entamée par la formation des comités de surveillance et l'épuration des clubs.

La loi du 14 frimaire an 2 venait de paraître. De collective, l'administration est devenue centrale et unitaire : plus de conseils-généraux ou particuliers de département. Les commissions départementales sont maintenues ; mais elles cessent d'être chargées des affaires politiques : les travaux publics, les arts, les manufactures, la répartition des contributions, forment leurs seules attributions. L'action révolutionnaire est confiée aux municipalités et aux comités de surveillance ; ce sont ces corps désormais qui auront la direction de tout le mouvement républicain ; et, à cet effet, de nouveaux fonctionnaires, sous le titre d'agents nationaux, sont placés près des districts et des municipalités

pour surveiller l'exécution des lois, en suivre l'application et signaler tous les fonctionnaires qui failliront ou manqueront de l'énergie demandée. — Les districts et les agents nationaux ne correspondent avec les commissions départementales que pour ce qui ressort des attributions de celles-ci; pour le reste, elles sont en rapport direct avec les Comités de Salut Public et de Sûreté Générale. Quant à la formation de ces corps, précédemment attribuée au peuple qui y procédait par la voie élective, tout est aujourd'hui réservé au Comité de Salut Public; et, par transmission de pouvoirs, aux représentants qui, pendant le temps de leur mission, réunissent dans leur personne les pouvoirs souverains de la Convention, avec faculté d'interpréter les lois et de prendre tous arrêtés jugés nécessaires à la sûreté de l'état.

« Le gouvernement révolutionnaire, avait dit Robespierre, a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. Il est soumis à des règles moins uniformes et moins rigoureuses, parce que les circonstances où il se trouve sont orageuses et mobiles, et surtout parce qu'il est forcé à déployer sans cesse des ressources nouvelles et rapides pour des dangers nouveaux et pressants.....

» Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons ci-

toyens toute la protection nationale ; il ne doit aux ennemis du peuple que LA MORT! »

Et ce fut avec ces instructions, et en conséquence de cette pensée, que les représentants en mission, reprenant l'œuvre que les troubles de la Vendée avaient suspendue, réorganisèrent les pouvoirs civils et politiques de nos départements.

D'ailleurs, cette épuration, réglée par la même loi, devait s'opérer dans le plus bref délai, et la liste des agents nationaux nommés près des districts par les représentants ou les délégués du conseil exécutif, devait être soumise à la Convention dans les 24 heures, pour que les membres de la représentation nationale s'expliquassent sur le compte de chaque élu. La liste des agents nationaux près les communes, subissant la même formalité, devait être affichée et proclamée dans les districts pour y recevoir la sanction du peuple.

La suspension des droits civiques et la confiscation étaient les peines portées contre tout agent coupable de négligence ou de faiblesse; les fers et la mort répondaient de leur soumission dans des circonstances plus graves.

Mais un simple décret, appuyé de la volonté de Robespierre, alors à l'apogée de sa puissance,

ne pouvait évidemment suffire à la régularisation des pouvoirs nouveaux qui venaient d'être créés ; il faut suivre les instructions relatives à la marche de ce gouvernement pour le comprendre tout entier.

Le Comité de Salut Public aux districts.

« ...... Faire jaillir du sein de la représentation les différentes émanations du pouvoir, de manière qu'elles reviennent toujours à sa source; agrandir, pour le besoin, la main du gouvernement, afin qu'elle atteigne les conspirateurs les plus éloignés; écraser sur les points divers les *centralisations* partielles écloses de la cendre des fédéralistes; préciser enfin l'attribution des autorités constituées et des fonctionnaires publics ; déterminer leur cercle réciproque, afin qu'il soit parcouru entier avec rapidité, et que le bonheur public naisse de la juste distribution de ses éléments : tel a été l'esprit de la loi....

» Dégagés, pour tout ce qui regarde l'ordre révolutionnaire, de la dépendance des administrations départementales, les districts doivent exclusivement surveiller l'exécution des lois révolutionnaires, des mesures du gouvernement, de sûreté générale et de salut public dans leur arrondissement.

» L'application de ces lois, de ces mesures, est confiée aux municipalités et aux comités révolutionnaires, dans l'étendue de leur ressort.

» Les municipalités, les comités de surveillance, doivent compte tous les dix jours au district; le district rend compte, dans le même délai, au comité de salut public, pour les mesures de gouvernement et de salut public; et au comité de sûreté générale, pour tout ce qui concerne la police générale, intérieure et les individus.

» Ainsi se développe l'ordre révolutionnaire; il aboutit, par l'impulsion, au centre du gouvernement; par la surveillance active, à ses émanations; par la surveillance simple, aux districts; par l'exécution, aux communes et à leurs comités, de manière que, prenant pour ainsi dire tout à coup une voix, des yeux et des bras, le corps politique prononce, regarde et frappe à la fois. . . . .

» La pénalité est là: un abyme est ouvert derrière le fonctionnaire qui recule; mais les images qui, comme des furies, s'attachent à l'esprit du méchant, ne troublent point l'homme pur; il marche vers ses devoirs dans le calme de sa conscience; comme les montagnes élevées, il porte sa tête au-dessus de la foudre: une seule pensée

l'occupe, la patrie ; et comme elle a toutes ses affections, elle est aussi sa récompense. La voici devant vous, les palmes dans les mains ; méritez.

» Salut et fraternité.

» BILLAUD-VARENNES, ROBESPIERRE, BARRÈRE, COUTHON, C.-A. PRIEUR, R. LINDET, CARNOT. »

Et, s'adressant aux comités révolutionnaires, le même comité de salut public disait :

« Le peuple français va reprendre l'attitude de l'Hercule. Il attendait ce gouvernement robuste qui doit raffermir toutes ses parties ; qui, distribuant dans ses veines la vie révolutionnaire, le retrempe d'énergie, et complète sa force et son aplomb.

» Suivant la nouvelle organisation, décrétée par la Convention Nationale, toutes les autorités deviennent en quelque sorte des armées révolutionnaires, dont la position est différente, mais qui, agissant dans une direction donnée, pressent avec énergie sur tous les conspirateurs, et leur offrent de toutes parts un front inexpugnable.

» Mais, pour suivre un moment cette comparaison, il faut qu'elles gardent réciproquement leur division et leur assiette, qu'elles ne se précipitent point les unes sur les autres, que leurs mouvements ne se croisent jamais, et que chacune enfin marche sur la ligne tracée. .....

» Ainsi l'action qui part du sein de la Convention vient aboutir à vous. Vous êtes les leviers qu'elle meut

pour broyer les résistances. Vous êtes comme ces instruments redoutables et guerriers qui, placés en avant par le général, n'attendent pour lancer la terreur et la mort, que la communication électrique de la flamme»...

Et nos administrations s'empressèrent toutes d'accueillir ces formidables paroles; l'une en félicitant la Convention d'avoir porté le dernier coup au fédéralisme et d'avoir amoindri *l'autorité des administrations départementales*; l'autre en remerciant la Convention de l'avoir justement *spoliée d'une partie de son influence.*

Quant à l'exécution de ces mesures, il suffit d'avoir eu entre les mains la correspondance des représentants pour comprendre ce que ce régime eut d'âpre et de violent pour ceux qui l'appliquèrent comme pour ceux qui en furent les victimes. Une lettre, une réponse est-elle en retard, les représentants, en rappelant pour une première fois que tous *les pouvoirs législatifs et exécutifs* se résument dans leurs personnes, font saisir, par la gendarmerie et leurs agents, tout administrateur dont l'action paraît se ralentir ou se faire attendre.

Mais écoutons Prieur de la Marne dans l'un de ses comptes-rendus, relatif à la mise en œuvre des présentes mesures :

« Une régénération heureuse vient de s'opérer dans la ville de Vannes. Il importe que les circonstances qui ont précédé et suivi cette régénération soient connues, et que bientôt elle puisse être commune au département du Morbihan tout entier. Le devoir d'un bon citoyen est de proposer à ses concitoyens les exemples qu'ils doivent suivre ; je vais offrir pour modèle celui des habitants de Vannes aux habitants du Morbihan. Le devoir d'un représentant du peuple est de soumettre sa conduite au peuple ; je vais rendre mes opérations publiques, et le peuple en sera juge.

» Je me trouvais à Brest avec deux de mes collègues, occupé du soin de notre escadre, quand tout à coup on nous apprend que les rebelles de la Vendée, après avoir passé la Loire, se répandent dans la ci-devant Bretagne, et que Vannes est menacé.....

» Je m'attendais à trouver tout en feu, je trouve tout tranquille ; je croyais n'avoir que des ennemis à combattre, je ne vois que des amis et des frères à embrasser. Je ne veux pas néanmoins que mon arrivée dans ce pays soit inutile pour le peuple, et je regarde autour de moi ce qu'il importe de faire pour lui.

» Je vois une administration de département couverte encore de la lèpre du fédéralisme, des autorités constituées favorisant l'inexécution de la loi, le peuple opprimé et trompé, le fanatisme tout puissant, les prêtres et les demi-riches, les bourgeois, les petits marchands pressurant la classe des sans-culottes et des pauvres. Comme autrefois, les négociants millionnaires et les nobles cuirassés de leurs droits féodaux, les contre-

révolutionnaires ou les modérantistes dominent; les patriotes, les républicains sont réduits au silence; les magistrats nommés par le peuple, appelés à le protéger et le servir, le vexent et le tourmentent.

» Le peuple souffre. Tout respire la tristesse et l'infortune publique; les rues sont muettes, les accents de la liberté ne se font point entendre; le pauvre se cache pour verser des larmes; le despotisme de la richesse et du rang, offre encore la hideuse image de l'ancien régime. La constitution royale de 1789 paraît seule être suivie, on croit voir encore la différence des citoyens actifs et non actifs. La garde nationale est peuplée de parents d'émigrés, de riches aristocrates, de réfractaires de la constitution républicaine. Deux cents personnes seulement l'ont acceptée, le peuple a été repoussé des assemblées publiques. L'égoïsme règne dans les villes, le fanatisme désole les campagnes: les prêtres insermentés sont protégés, les décrets de la Convention foulés aux pieds, les assignats méconnus, l'agiotage et l'accaparement impunis, la contre-révolution triomphante.

» Je me promets à moi-même de ne point m'éloigner que le peuple ne soit vengé, le régne des contre-révolutionnaires détruit, les sans-culottes tout puissants, que la révolution ne soit faite; car ici n'a point été renversée la Bastille; ici n'a point été fait le siége du palais d'un tyran; ici des victimes n'ont point été immolées à la liberté, et cette forte secousse, nécessaire pour arracher les âmes de leur assiette, pour relever la classe long-temps pressurée de son abattement, pour asseoir le nouveau régime, n'a point eu lieu: la république est à créer, la révolution est à faire.

» Je prépare mes opérations dans le silence, et je me hâte lentement pour que ma marche soit plus sûre.

» Le républicain Marc-Antoine Jullien, commissaire du Comité de salut public de la Convention nationale, qu'avait détaché dans cette ville mon collègue Tréhouart, s'associe à mes travaux, et me seconde dans l'exécution du dessein que j'ai formé. Nous recevons d'abord la visite des corps constitués dont l'aspect seul annonce des coupables qui redoutent la vengeance de la loi prête à les frapper. Visage froid, air apprêté, patriotisme contraint; nous ne reconnaissons aucun des aimables traits de nos bons sans-culottes, nous attendons avec impatience le moment où nous aurons la visite du peuple.

» Le soir, nous nous rendons à la société populaire; le peuple ne s'offre point à nous. Quelques bourgeois, admis à raison de trente sols par mois, réunis aux membres des autorités constituées, composent le club: les sans-culottes, dont la richesse est dans le patriotisme, n'y trouvent point d'accès. Qu'y viendrait-il faire?.... S'égarer, se corrompre.... Le fouillantisme en est l'essence; on n'ose pas avouer une complicité manifeste avec les conspirateurs, mais on invoque pour eux la clémence et le pardon. On s'oppose à la destitution de magistrats dont on veut justifier le crime en le qualifiant d'erreur. Tous ont été de bonne foi, les intentions ont été pures, l'égarement seul a présidé à leurs démarches; et cependant, s'il n'eut tenu qu'à ces hommes, la république était dissoute. . . . . »

La suite de cet important rapport s'est mal-

heureusement perdue ; mais tel qu'il est, ce fragment curieux dit assez *quelle promesse Prieur s'était faite à lui-même*, de quelle manière il dut la tenir. Ce que nous savons de certain, c'est que les membres de l'ancienne administration, les Gaillard, les Boullé, les Febvrier, les d'Haucourt, les Dubodan, les Lapataire, le général Gilibert, et le commandant de place Mignot, furent incarcérés comme fédéralistes, ainsi que beaucoup d'autres citoyens.

C'est dans ce moment, au reste, que nos villes elles-mêmes changèrent de nom, en même temps que nos citoyens, avec l'apparition du nouveau calendrier, s'appelèrent *Mutius*, *Brutus et Scévola*. — Port-Malo, Montagne-sur-Odet, Pont-Marat, Pont-Libre, Port-Brieuc, Port-Solidor, Montagne-la-Forêt, et Ville-sur-Aulne, se substituèrent à Saint-Malo, à Quimper, à Pont-Labbé, à Pont-Croix, à Saint-Brieuc, à Saint-Servant, à Saint-Aubin et à Châteaulin. D'ailleurs, rien de plus simple ; car, comme l'avait dit Barrère, dans son fameux rapport sur l'abolition des idiomes parlés en France, le Bas-Breton était aux yeux de la Convention *un commencement de conspiration fédéraliste*, qui tendait à tenir les citoyens séparés de la patrie. Est-il

étonnant dès lors que les fortes têtes aient trouvé que *Ville-sur-Odet* valait mieux que *Quimper*, et que *Pont-Marat* fût préférable à *Pont-Labbé* dont l'origine *calotinocratique* rappelait l'ancien régime.

« Les conséquences de cet idiome, trop longtemps perpétué et trop généralement parlé dans les cinq départements de l'Ouest, sont si sensibles, continuait Barrère, que les paysans (au rapport des gens qui ont été envoyés sur les lieux) confondent le mot *loi* et celui de *religion*, à un tel point que, lorsque les fonctionnaires publics leur parlent des lois de la république et des décrets de la Convention, ils demandent dans leur langage vulgaire, *si on veut sans cesse les faire changer de religion?*

Mais Barrère ne s'était point arrêté là; et parlant de mendicité, il avait dit: que *le mot honteux de mendiant n'avait jamais été écrit dans le dictionnaire du républicain*, *et que le tableau de la mendicité n'avait été jusqu'alors que l'histoire de la conspiration des grands contre les hommes qui n'avaient rien.* Et, conséquemment à ce principe, on demanda dans nos communes des notes et des listes devant indiquer toutes les familles susceptibles d'être

secourues en vertu de la loi du 26 ventôse an 2, qui avait dit que les domaines invendus de l'émigration seraient partagés en portions infimes pour être distribués aux défenseurs de la patrie. Mais chose étrange et toute simple cependant pour qui connaît la Bretagne, ces projets de partage et de loi agraire qui devaient, suivant les meneurs, rallier les dernières classes de la société, les intimidèrent au point qu'il fut dit dans toutes nos campagnes que ces dénombrements des plus pauvres avaient pour objet de faire connaître ceux qui, sans attache au sol, pourraient être impunément enlevés pour être transportés dans la Vendée que le Comité de salut public voulait repeupler.

Quoi qu'il en soit ce fut là le nouveau thême des hommes de la Montagne, et ils se mirent, ainsi que l'a dit un écrivain célèbre, à sonner l'heure de Sparte et d'Athènes.

CHAPITRE II.

LES REPRÉSENTANTS LEQUINIO ET LAIGNELOT A ROCHEFORT. — CRÉATION DES TRIBUNAUX RÉVOLUTIONNAIRES. — ARRIVÉE A BREST DU 3.e BATAILLON DE LA MONTAGNE. — PREMIÈRE EXÉCUTION : ROUGEMONT, MONTÉCLER ET KERÉON.

« Il ne suffit pas de dire qu'on est républicain, il faut le prouver, il faut s'élever à la hauteur des circonstances. Du courage, de l'énergie, un entier dévouement à la république, voilà les seuls moyens de la sauver, de la maintenir, de l'asseoir sur des bases inébranlables. Les traîtres sont confondus, mais ils ne sont pas vaincus. Veillons donc plus que jamais; gardons-nous de nous endormir dans une excessive sécurité, elle serait funeste à la patrie: poursuivons jusque dans leurs derniers retranchements, exterminons tous les ennemis de la liberté. Que la haine, la vengeance, ces petites passions, indignes des âmes grandes et généreuses, ne divisent point les sans-culottes, les seuls soutiens de la république.

» Tels sont les sentiments de la commission militaire,

établie à Bordeaux, pour punir les conspirateurs: les jugements qu'elle a déjà rendus vous la feront connaître; indulgence pour le pauvre, faible et ignorant; sévérité contre le riche instruit, coupable de conspiration ou de faiblesse: voilà sa devise; qu'elle devienne la vôtre, celle de tous les hommes qui ont quelque influence sur l'esprit de leurs concitoyens, et la république est sauvée.

» LACOMBE, président; GITTEY, secrétaire. »

Tel était l'objet ordinaire de la correspondance qui s'établit entre les commissions révolutionnaires dès les premiers mois de l'an 2 (octobre et novembre 1793), et il s'éleva bientôt entre les hommes qui s'étaient donné la mission de régénérer les départements de la Bretagne et de la Vendée, une extravagante émulation, qui faisait dire à Bréard, écrivant de Brest à son collègue Saint-André: « Jullien va bien, Carrier est un brave b..... ; mais Rennes ne va pas, j'espère que Prieur va les pousser. »

Et, en effet, pendant que les représentants attachés aux armées du Mans et de Savenay, poursuivaient l'ennemi, le *digne* Carrier, l'homme modèle de ces héros de terrorisme, après avoir organisé son comité révolutionnaire, créé sa compagnie MARAT et mis son tribunal révolutionnaire en activité, procédait à la monstrueuse cérémonie des *mariages républicains*. Les eaux de la Loire

se grossissaient chaque jour des malheureux qu'il y précipitait par milliers. — Et c'était là l'exemple que Bréard citait à ses collègues! l'exemple qu'il se proposait de suivre!

Sur tous les points à la fois, le même fanatisme de terreur se développait en effet. — A Nantes, les premiers pouvoirs donnés aux comités et aux tribunaux révolutionnaires eurent la rébellion de la Vendée pour prétexte; à Rochefort, Lequinio, député du Morbihan, et Laignelot, que nous verrons sous peu à Brest, s'autorisaient du désastre de Toulon; et quelques vaisseaux étant venus se réfugier dans les ports de l'Océan, ils livrèrent aux mains de l'accusateur public tous les citoyens qu'ils supposèrent avoir favorisé ou toléré la prise de Toulon, sans une suffisante défense. Sur un autre point, à Saint-Malo, Lecarpentier, qui avait défendu Grandville, croyant voir partout des prêtres réfractaires ou des Vendéens, faisait incarcérer les malheureux qui avaient appartenu à un culte ou à l'autre, constitutionnels ou non constitutionnels. Quant à Bréard, resté à Brest, en l'absence de ses collègues, Jean-Bon-St-André, Prieur, et Tréhouart, il était impatient de frapper les officiers de marine, supposés infidèles, avec la même vigueur qu'on le faisait à Roche-

fort, et il importunait d'une part le Comité de salut public pour obtenir la formation d'un tribunal révolutionnaire ; de l'autre, son collègue Jean-Bon, qui visitait en ce moment le port de Cherbourg, pour qu'il lui envoyât de la Normandie quelques-uns des bataillons révolutionnaires que la commune de Paris avait précédemment dirigés sur le Calvados. — Quant aux députés attachés à l'armée de l'Ouest, nous avons déjà signalé la commission militaire qu'ils laissèrent à Laval avec leurs ordres ; l'Ille-et-Vilaine fut gratifié de trois commissions du même genre saisies de pouvoirs suffisants pour les deux armées de l'Ouest et des Côtes-de-Brest.

Ainsi s'organisa la terreur dans nos départements, et, pour en retracer l'histoire, il nous suffira de reproduire, ou les jugements rendus, ou la correspondance qui nous a été acquise sur cette époque de triste mémoire.

Commençons par le port de Rochefort, dont tous les mouvements s'unirent intimement à ceux de Brest, après la prise de Toulon. Alors le Comité de salut public jugea, en effet, qu'il fallait tenter la chance des mers, et il fit d'incroyables efforts pour donner à notre marine une consistance formidable. -- Laignelot et Lequinio ve-

naient d'être envoyés en mission dans ce port avec des instructions étendues pour y pousser activement l'armement de tous les navires disponibles, et aussi pour remonter le moral des troupes et républicaniser le matelot.

S'essayant sur l'esprit public des populations de la Charente-Inférieure, les deux représentants avaient projeté, dès le mois de vendemiaire, de confondre dans un même oubli les croyances des deux cultes, catholique et protestant. Voici dans quels termes ils rendaient compte de leurs efforts en date du 1.er octobre (10 vendemiaire), au Comité de salut public.

« Les catholiques et les protestants se sont réunis en société populaire, un jour dans le temple des catholiques, et le lendemain dans celui des protestants, où ils se sont embrassés et ont anéanti les noms de prêtre et celui de ministre; ils y ont substitué celui de prédicateur de morale, et ont arrêté que le prédicateur de morale des protestants irait fréquemment la prêcher dans le temple des catholiques, et le prédicateur des catholiques dans le temple des protestants. La résolution a été également prise de substituer dans les deux temples, les droits de l'homme et la constitution républicaine, aux images et aux emblêmes, ou sentences incompréhensibles ou ineptes que ces temples recélaient. Il est bien singulier, disaient-ils, que ce soit les campagnes qui aient donné l'exemple en ce pays, mais vous n'en seriez

pas étonnés, si vous saviez combien de malveillants et d'aristocrates régnaient à notre arrivée dans cette ville, qui serait peut-être actuellement comme Toulon, au pouvoir des traîtres, si vous n'y aviez pas envoyé des représentants. L'île d'Oléron, qui ne signifie autre chose que l'île des Larrons, a été nommée l'*île de la Liberté;* et le bourg, ci-devant Saint-Georges, *la cité de l'Unité;* enfin, le bourg ci-devant Saint-Denis, *la cité de la Réunion:* c'est le peuple qui a demandé ces changements. Pendant cette course maritime est entré ici l'*Apollon*, venant de Toulon: nous l'attendions depuis plusieurs jours, et nous avions mis au courant les autorités constituées d'ici. Elles ont aussitôt mis l'état-major en lieu de sûreté. Nous venons de former une commission pour l'examen de cette affaire, et les interrogatoires commencent aujourd'hui. Nous ne doutons pas que ce vaisseau ne venait ici que pour corrompre l'esprit public et livrer le port aux Anglais, comme ceux qui vont à Lorient et à Brest. Nos collègues, dans ces deux villes, feront sûrement ce que nous faisons ici. La république ne recevra aucune atteinte de la tentative des monstres: nous présumons qu'en peu, nous aurons à vous annoncer la chute de plusieurs têtes. Adieu, nous sommes républicains; comptez sur nous.

Mais c'était là peu de chose, et on pourrait le dire, des jeux d'enfants pour de tels hommes. Cette veine d'exploitation montagnarde fut cependant un instant suivie, et nous apprenons, par une deuxième lettre des mêmes représentants,

que le sacrifice de tous les préjugés de la *calotinocratie* fut consommé à Rochefort, dès le 25 du mois suivant.

» Nous profitons d'un courrier extraordinaire pour vous faire passer un ballot de lettres de prêtres, qui ont été déposées à la municipalité. Nous vous envoyons aussi, par même occasion, une marmite à bon-dieu qui nous a été remise par le citoyen Gruot, en joignant ici la lettre qu'il nous a écrite. Une députation de l'Ile-d'Aix vient de nous prévenir qu'elle venait de charger pour nous, à la messagerie, un ballot renfermant toutes les boîtes à bon-dieu de cette île, les étuis à graisse, en un mot les gobelets et les gibecières de leurs défunts charlatants religieux. Toutes les municipalités des environs nous ont demandé où déposer les leurs. Nous avons indiqué la monnaie de la Rochelle, parce que nous ferons joindre ces niaiseries à toutes les autres matières d'or et d'argent qui y sont déjà déposées et que nous allons vous faire expédier eu peu. »

Mais encore une fois ces hommes ne pouvaient s'arrêter à briser des images, et le précepte de Robespierre leur était présent : *La mort à tous les ennemis de la république*.

Voici donc comment ils rendirent compte de l'installation du tribunal révolutionnaire qu'ils s'empressèrent de fonder.

« Rochefort, 17 brumaire an 2.

» Encore un grand triomphe moral, non pas sur les

momeries presbytériales, elles n'existent plus dans ce pays; mais sur un préjugé non moins sot et non moins enraciné. Nous avons formé ici un tribunal révolutionnaire comme celui de Paris, et nous en avons nommé nous-mêmes tous les membres, excepté celui qui doit clore la procédure, *le guillotineur*. Nous voulions laisser aux patriotes de Rochefort la gloire de se montrer librement les vengeurs de la république trahie par des scélérats; nous avons simplement exposé ce besoin à la Société populaire : *moi*, s'est écrié avec un noble enthousiasme le citoyen *Ance; c'est moi qui ambitionne l'honneur de faire tomber la tête des assassins de ma patrie*. A peine a-t-il eu le temps de prononcer cette phrase que d'autres se sont levés pour le même objet, et ils ont réclamé du moins la faveur de l'aider. Nous avons proclamé le citoyen *Ance*, *guillotineur*, et nous l'avons invité à venir, en dînant avec nous, prendre ses pouvoirs par écrit et les arroser d'une libation en l'honneur de la république. Nous pensons qu'en peu de jours les juges le mettront à même de donner la preuve pratique du patriotisme avec lequel il vient de se montrer si au-dessus des préjugés, qu'il fut toujours intéressant aux rois et aux tyrans d'entretenir pour nourrir toutes les inégalités sociales sur lesquelles s'établissait leur puissance.

» La destruction des préjugés rend encore un grand service à la république; c'est qu'on n'y a plus peur des revenants. En conséquence, les biens des émigrés s'y vendent très-bien ; le première vente qui a eu lieu le 4 de ce mois, montant dans l'estimation à 18,000 liv., a

été portée par les enchères à 34,000 liv.; la seconde, qui s'est faite hier, était estimée 69,000 liv., elle a été portée à 123,000 liv.; *ça va et ça ira*.

» Une flûte vient encore de nous arriver de Toulon; nous venons de prendre à son égard les mêmes mesures qu'à l'égard du vaisseau l'*Apollon*; le tribunal révolutionnaire tamisera tous ceux qui, sur l'un et l'autre de ces vaisseaux, venaient ici pour substanter la rage et l'ambition du scélérat Pitt.

A quelques jours de là, le 6 frimaire, ils ajoutaient, en annonçant la mise en jugement des officiers du vaisseau *l'Apollon* et de la flûte *le Pluvier*, réfugiés de Toulon, qu'ils venaient de donner à l'instrument qui les délivrait en un instant des traîtres, le nom *de justice du peuple*, et que cette inscription tracée en gros caractères y avait été fixée.

« Le tribunal révolutionnaire remplit parfaitement ses fonctions, disaient-ils en terminant leur dépêche. Il a la confiance du peuple autant que la haîne des aristocrates. Les images et les tableaux du fanatisme ont été brûlés à Rochefort, le 30 brumaire; le bûcher était couvert de cinq à six mille volumes de livres pieux; les juifs eux-mêmes y ont porté les leurs; le feu allumé à midi n'était pas encore éteint le lendemain matin à 10 heures. »

Et cependant ce Laignelot, le même qui conçut et rédigea cette atroce correspondance, était,

alors que nous l'avons connu dans les dernières années de la Restauration, un homme aux paroles doucereuses, faiseur de vers et de tragédies, parasite fort subtil et fort délicat, auquel les doux noms de *vertu* et d'*humanité* affluaient en abondance.

« Enfin la justice du peuple, disait-il (8 brumaire), vient de frapper les scélérats qui s'étaient rendus ici sur le vaisseau l'*Apollon*, pour préparer l'entrée du port aux Anglais, et le leur livrer comme ils avaient contribué à livrer Toulon. Le tribunal révolutionnaire vient de condamner à mort dix officiers de ce vaisseau, et le vengeur du peuple en a délivré la république. Tous les marins, les ouvriers du port et quelques officiers sont allés les prendre et les ont escortés d'une double haie jusqu'aux lieux de l'expiation. L'air a retenti des cris de *vive la république* à la chute de chaque tête, et des chants patriotiques, des cris de *vive le tribunal* ont rendu un juste hommage aux membres qui le composent, et en particulier à Hugues, l'accusateur, excellent jacobin, dont le civisme, les talents et l'activité se trouvent au degré le plus désirable..... »

Nous n'ajouterons plus qu'un trait à ce sanglant tableau.

C'est que, suivant l'expression de Laignelot, les patriotes de Rochefort briguèrent l'honneur d'exercer eux-mêmes la vengeance nationale, en

recevant au pied de la guillotine les ordres du tribunal révolutionnaire. Rochefort fournit, en effet, dans ces circonstances, deux monstres dont les pareils ont été rares; même dans ces temps de démoralisation profonde.

Le premier, que Laignelot et Le Quinio nous ont déjà nommé, Ance, était un jeune écrivain de marine, doué d'un physique remarquablement beau, et qui avait reçu une éducation distinguée. Le dévergondage des clubs et la fascination de l'esprit de parti révélèrent tout-à-coup à ce monstre son âme de sang, et lui firent briguer l'honneur d'exécuter les jugements du tribunal de Rochefort.

L'autre, plus jeune encore, appartenant à une pauvre famille de pêcheurs de l'Ile-de-Ré, avait été de bonne heure élevé par les soins d'un négociant nommé Duchezeau, que ses concitoyens envoyèrent à la Convention, et qui, attaché plus tard au parti de la Gironde, vint chercher un refuge dans son pays. Mais, bientôt dénoncé, il fut sans tarder remis aux mains de l'accusateur public, et traduit devant le tribunal révolutionnaire. — Son procès fut court, sa condamnation promptement prononcée : la mort!....

Jusques-là, et malgré le zèle des patriotes de

Rochefort, signalés dans la lettre des représentants comme s'étant disputé la place de *vengeur du peuple*, Ance avait seul exécuté les arrêts souverains du terrible tribunal, et tout donnait à penser que l'exécution de Duchezeau lui appartiendrait. Mais, tout-à-coup, un jeune homme, alors placé comme écrivain dans l'administration de la marine, fit demander l'honneur d'exécuter le traître Duchezeau.... Et quel était ce misérable? — Le malheureux enfant d'un pêcheur de l'Ile-de-Ré, celui-là que le député girondin avait fait élever de ses deniers, que le député girondin avait placé lui-même, qu'il avait vêtu, qu'il avait nourri.... Et cet enfant eut dans sa main la tête ensanglantée de son bienfaiteur, et il la montra au peuple comme un témoignage de son inflexible républicanisme.—A peine âgé de 19 ans, quelques années lui furent encore laissées par la providence, mais arides et poignantes, corrosives comme le long remords qui l'enleva à la vie en le poursuivant incessamment de l'ombre de son bienfaiteur....

Et ce furent là les doctrines et les jours qui se préparèrent pour nos malheureux départements!

Bréard, ainsi que nous l'avons dit, ne cessait en effet de demander, pour Brest, un tribunal

fondé sur le modèle de celui de Rochefort (1). Mais il fit plus, il demanda Hugues et Ance, l'accusateur et le *vengeur* de Rochefort, tant ceux-ci lui paraissaient avoir bien rempli leur ministère.

Voici la lettre qu'il écrivait à ce sujet à son collègue Tréhouart, alors à Lorient :

Brest, 1.er nivose, an 2.

« Je suis comme toi, mon cher collègue, assailli de demandes de la part des équipages venus de Toulon. Mais j'espère que, dans peu, leur affaire se terminera ; car j'ai demandé au comité de salut public qu'il soit promptement organisé ici un tribunal révolutionnaire et que Victor-Hugues, accusateur de celui de Rochefort, vienne ici pour les mêmes fonctions. Je pense que, connaissant les grands coupables qui sont débarqués à Rochefort, il sera plus au fait pour trouver ceux qui sont ici. J'attends de jour à autre réponse du comité de salut public.

» Nous tenons encore au château tous les gens qui nous ont été dénoncés comme suspects, ou qui ont provoqué la force départementale. Le tribunal révolutionnaire en fera justice.

---

(1) On trouve, dans la correspondance de ce représentant, encore existante à la mairie de Brest, que la Société Populaire de cette ville envoya elle-même un de ses membres près du Comité de Salut Public pour le même objet.

» La goutte me retient toujours dans ma chambre. »

Et, cédant à ces vues et à ces exigences; car Tréhouart était loin de seconder un pareil mouvement, ce député mobilisa le tribunal criminel du Morbihan, alors séant à Lorient, sur les rapports d'un nommé Corbigny; et, lui adjoignant une nouvelle brigade de gendarmerie, il confia à l'accusateur public Marion la mission de se porter, avec le tribunal et son exécuteur, partout où besoin serait. La femme Duraser, alors détenue, et qui avait déjà fourni des renseignements précieux sur les mouvements de la chouannerie, fut en même temps élargie et mise en mesure de continuer ses services près de l'accusateur Marion et du président Raoul.

Toutefois, Bréard se plaignait à la même époque d'être méconnu, et s'épanchant dans le sein de son ami Jean-Bon-Saint-André, resté momentanément dans les environs de Cherbourg, il lui disait que les ultra révolutionnaires de Brest le traitaient de modéré, que le comité de salut public se plaignait qu'il fut *trop bon;*

» Et cependant, disait-il, j'ai organisé trois commissions ambulantes qui parcourent actuellement tous les districts. Les membres de ces commissions m'ont été fournis par la Société Populaire de Brest. Mais je ne

suis pas peu embarrassé de trouver dans cette ville des citoyens propres à former un tribunal; car dans ce pays, les têtes vraiment *révolutionnaires* sont malheureusement rares. »

Il pressait en conséquence Jean-Bon de lui envoyer quelques compagnies de ces bataillons levés par la commune de Paris, au moment de la chute des Girondins.

Le Comité de salut public ne pouvait résister plus long-temps aux vives instances des représentants en mission à Brest; et, pour arriver à la création du tribunal tant désiré et tant sollicité, il fut arrêté vers le milieu du mois de nivose, que quatre compagnies des canonniers de Paris, alors en garnison à Avranches, se rendraient immédiatement à Brest, et que Laignelot, dont la haute capacité s'était si manifestement révélée à Rochefort, quitterait ce port pour celui de Brest.

Le 19 nivose an 2 (janvier 1794), à nuit close, par un temps de frimas, la ville de Brest se trouva donc tout à coup éclairée par la lueur douteuse d'un grand nombre de torches que portaient des étrangers, sous les pas desquels s'étaient abaissés les pont-levis de la place. C'étaient les révolutionnaires de Paris, formant

le 3.e bataillon de la Montagne. Les tambours battaient aux champs, et les pièces de campagne, mèches allumées, suivaient cette terrible bande, que les lumières présentaient sous un aspect d'autant plus sinistre que d'immenses bonnets à poil ombrageaient leurs figures à mi-couvertes par d'épaisses moustaches. Quelques cris de *vive la Montagne!* pareils à des croassements échappés de l'orage, se firent entendre; et ces hommes s'étant rendus sur le champ de bataille où ils reçurent leurs billets de logement, on put suivre jusqu'à une heure avancée de la nuit le bruit retentissant de leurs sabres traînants dans les rues silencieuses de Brest. Laignelot avait paru à leur tête: il arrivait et prenait ainsi possession de cette malheureuse cité.

A un mois de là, l'arrêté suivant, signé des représentants Tréhouart et Laignelot, était placardé sur tous les murs de la ville.

« Les représentants du peuple à Brest arrêtent:

ART. 1.er — Il sera formé, dans la cité de Brest, un tribunal révolutionnaire à l'instar de celui de Paris, sans appel au tribunal de cassation, pour juger tous les citoyens accusés de délits contre la liberté du peuple, la sûreté du gouvernement républicain, l'unité et l'indivisibilité de la République, de tout vol, dilapidation, tendant à opérer son dépérissement, en un mot de tous crimes contre l'intérêt national.

» Art. 2. — Ce tribunal fera toutes ses instructions en public et dans le lieu le plus spacieux possible.

» Art. 3. — Les comités de surveillance des différentes municipalités, les autorités constituées, les tribunaux des Côtes-de-Brest et de Lorient, feront conduire au tribunal révolutionnaire à Brest pour y être jugés, les citoyens contre lesquels ils auront des preuves de l'un des délits mentionnés à l'article premier.

» Art. 4. Ce tribunal révolutionnaire sera installé le vingt-unième jour du mois, à neuf heures du matin, par la municipalité de Brest.

» Art. 5. Ce tribunal est formé ainsi qu'il suit: quatre juges, un accusateur public, un substitut, un greffier, un greffier-commis, et douze jurés. Il interrompra ses fonctions le dernier jour de chaque décade.

» Art. 6. Goyrand, juge au tribunal de Rochefort, président;

» Lignières, greffier au même tribunal, juge;

» Palis, chirurgien, juge;

» Le Bars fils, juge;

» Hugues, accusateur public;

» Grandjean, substitut, faisant fonctions de président provisoirement;

» Dayot, de Rennes, greffier;

» Quemeur fils, commis-greffier et greffier provisoire.

JURÉS PROVISOIRES.

» Despujols, lieutenant de vaisseau;

» Gautier, capitaine de vaisseau;

» Durand, municipal;

» Combas, sergent-major de l'armée révolutionnaire;

» Desrues, caporal *idem*;

» Blot, calfat;

» Martin, lieutenant de marine (infanterie);

» Brandin, marchand;

» Allégot, menuisier du port.

» Art. 7. Le présent sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes des côtes de Brest et de Lorient, et connaissance en sera donnée par les municipalités aux comités de surveillance, aux tribunaux, etc.

» Fait à Brest, le 17 pluviôse an 2 de la république une et indivisible. »

Et le vingt, la veille du jour où l'installation du tribunal devait avoir lieu dans la chapelle de l'hôpital, la même municipalité, qui se trouvait chargée de cette installation, recevait la lettre suivante :

» Je vous requiers, au nom de la loi, d'ordonner au charpentier de la commune de dresser demain, à 7 heures du matin, la sainte guillotine, qui demeurera en permanence jusqu'à nouvel ordre sur la place de la Liberté (aujourd'hui le Champ de Bataille.) Envoyez-le-moi, je lui indiquerai l'emplacement.

» L'accusateur public du tribunal révolutionnaire, séant à Brest.

» HUGUES. »

Une montagne, *sainte aussi*, fut en même temps dressée sur la place de la Liberté, ou

Champ de Bataille. Depuis la fédération de 1790, un autel de la patrie en toile peinte, sur les faces duquel on avait figuré la prise de Valenciennes et quelques autres faits d'armes des premières campagnes de la révolution, occupait le milieu de cette place. Renversé en peu d'heures, et remplacé par un monceau de bûches de bois sur lesquelles on jeta une toile grossière, qui figura ainsi et avec quelques couleurs les accidents d'un roc escarpé, on vit à ce même lieu la terrible montagne se dresser en face de la *justice du peuple*, comme Laignelot le disait de la guillotine.

C'était donc le vingt-et-un pluviôse au matin, que ces choses se passaient; et le même jour, à quelques heures de ces sombres préparatifs, après que la municipalité eût assis sur leurs siéges ombragés de drapeaux aux trois couleurs, les juges Claude-François Grand-Jean, président; Maurice Le Bars fils et Joseph Palis : comparurent devant le sinistre tribunal, Beauvacher, capitaine de vaisseaux ; Claude-Robert Rougemont, lieutenant de vaisseau, âgé de 33 ans; Charles-Marie Kéreon, enseigne de vaisseau, âgé de 19 ans; et Louis-Henry-Marie Montécler, élève de la marine, âgé de 18 ans. — Leur crime était, disait-on, d'avoir foulé aux pieds la cocarde nationale, et

d'avoir fait partie de la station aux ordres de Rivière, dont quatre bâtiments, le vaisseau *Laferme*, la frégate la *Calypso*, la flûte le *Maréchal de Castries* et la corvette la *Légère*, avaient été conduits par trahison dans les ports d'Espagne.

Le lendemain, les trois plus jeunes de ces officiers, Rougemont, Montécler et Kéreon parurent sur la place de la Liberté, traînés sur un tombereau que suivait Ance, vêtu comme un muscadin de l'époque, coiffé du bonnet phrygien. Son œil révélait les souvenirs de Rochefort; et, en quelques minutes, se dressant de toute sa taille sur les planches de la fatale machine, il eut trois têtes devant lui. Un roulement et des cris de *vive la Montagne*, que quelques bonnes âmes de Brest, encore inhabituées à ce spectacle, prirent pour des cris de grâce, annonçant au peuple qu'il était vengé!

Mais laissons un instant ce tribunal à ses fonctions, pour suivre le mouvement de terreur qui s'organisait sur tous les points de nos départements à la fois.

CHAPITRE III.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT. — ABOLITION DU CULTE ET VIOLATION DES TEMPLES. — LECARPENTIER ET SES AGENTS. — INCARCÉRATION DES PRÊTRES CONSTITUTIONNELS ET DE TOUTES LES PERSONNES QUI ONT TENU A L'ÉGLISE. — NOUVELLE RÉVÉLATION SUR LES PROJETS DE ROBESPIERRE A L'ÉGARD DU CULTE.

Laignelot et Le Quinio avaient donc aboli à Rochefort toute trace des deux cultes, catholique et protestant. Cet exemple, non plus que celui de leurs rigueurs judiciaires, ne pouvait être perdu. A peine Laignelot était-il en effet arrivé à Brest, que, d'accord avec son collègue Tréhouart, ils adressèrent la lettre suivante aux districts des côtes de Brest et de Lorient :

« Citoyens Administrateurs,

» Plusieurs communes se sont empressées de nous faire passer l'argenterie de leurs églises, comme un luxe devenu inutile, et dont la masse appartient essentiellement à la nation entière; cet exemple va sans doute être imité par beaucoup d'autres communes, et le serait infailliblement par toutes celles de la république, si les administrations des districts les y invitaient d'une manière pressante et propre à leur en faire sentir la nécessité. Nous vous invitons donc nous-mêmes à exercer ce nouvel apostolat dans tout votre arrondissement, en y envoyant des commissaires, dont la mission sera de dissuader les citoyens crédules et fanatiques que ces superfluités puissent contribuer à leur salut. »

Et, dès les jours suivants, les Le Nôtre, les Roxlo, les Leclerc, pris la plupart dans les compagnies maratistes arrivées à Brest, furent lâchés sur les communes du Finistère et des Côtes-du-Nord comme des dogues qui se livrent à la curée.

Mais Dagorn, inspecteur de l'enregistrement, que son exagération avait fait remarquer depuis long-temps, était déjà rendu à Quimper, toujours destiné aux plus rigoureuses mesures comme ayant été le refuge des Girondins.

Il était chargé par Bréard d'y vérifier les caisses publiques, et Hérault, fondé de pouvoirs du même représentant, lui avait été adjoint pour pro-

céder à quelques arrestations et découvrir Kervélégan, qu'on disait caché aux îles de Glénan ou dans les mines de Poullaouen. — Après s'être présenté plusieurs fois au club que présidait Desnos, et malgré la vive opposition de celui-ci, ils se crurent suffisamment en mesure pour obtenir de la municipalité un arrêté prescrivant la fermeture des temples ; l'arrêté fut, en effet, rendu le 21 frimaire ; et, le lendemain, 22 (12 décembre 1793), toutes les dispositions se trouvèrent prises pour l'exécution projetée.

Mais le 12 décembre a toujours été à Quimper une journée célèbre, que l'habitant de la Cornouailles chôme depuis des siècles, et dont le souvenir touche à ses plus tendres affections. La Saint-Corentin est, non-seulement pour Quimper, mais pour tout le pays, une fête patronale des plus populaires. Dès la veille, un grand concours de monde s'y porte, et tous les jeunes hommes qui peuplent les fermes du pays, se rendent sur la place où s'élève la cathédrale, avec une baguette blanche à la main, signe de leur affranchissement, y attendant l'occasion de se placer et de faire, comme ils le disent, une *nouvelle condition*.

C'est ce jour même que Dagorn et Hérault

avaient choisi pour la fermeture du temple. D'autres, plus adroits, ou moins fanatiques de sansculottisme, eussent cherché à ne point ainsi attaquer de front les croyances enracinées du paysan breton. Mais habitués à tout oser, ils eussent regardé ces précautions comme une faiblesse, et dès l'heure où les messes du matin sont annoncées par le son des cloches, on entendit les tambours du bataillon de Loir-et-Cher, alors à Quimper, battre le rappel avec un redoublement inaccoutumé. La garnison et la garde nationale furent promptement sous les armes. Dagorn et Hérault étaient partout, et ils donnaient eux-mêmes leurs instructions à des canonniers placés près de leurs pièces, la mèche allumée. C'est entre les rangs de ces hommes armés, accompagnés des officiers municipaux de la ville de Quimper, et d'un piquet de fantassins, que les deux délégués, tambour en tête, entrèrent par la grande porte de la cathédrale pour pénétrer jusqu'au sanctuaire. Dagorn, dont l'air recherché décelait sa position élevée, comme chef d'une administration financière, se faisait surtout remarquer par un bonnet phrygien d'un rouge éclatant, surmonté d'une énorme cocarde en laine; portant la cravate extrêmement haute et nouée négligemment, son visage

était raccourci d'une manière d'autant plus étrange, que d'épaisses moustaches noires en cachaient les formes et ne laissaient voir que ses yeux et les pommettes rougies de ses joues enduites d'une épaisse couche de fard. La main sur la hanche et armé d'une paire de pistolets placés à la ceinture, Dagorn marchait avec mesure et semblait dire que la Convention lui avait remis tous ses pouvoirs. Quant à Hérault, il avait remarqué des polissons qui lançaient de la boue et des pierres aux saints placés les plus près de l'entrée, et il les encourageait de son sourire..... Mais Dagorn est déjà à l'autel; les tables de marbre en tombent brisées sous la crosse des volontaires, et, portant lui-même la main au tabernacle, il en fait sauter les pentures avec la lame de son sabre. Le calice et le saint-ciboire sont tour-à-tour profanés par lui, et se déboutonnant devant le peuple, ainsi qu'en témoigne le Mémoire imprimé de Desnos et de ses amis, il remplit le vase sacré de ses ordures et les répandit sur les degrés où montèrent tant de pieux évêques pour apaiser la colère du ciel ou demander sa bénédiction en faveur des pauvres populations de la Cornouailles...... A ce signal, tout est brisé. Des femmes habituées du club, se partagent les dentelles qui recouvraient

encore la pierre consacrée; et, l'une d'elles, qui nous a rapporté quelques-uns des détails de ce récit, assez heureuse, comme elle nous l'a dit, pour s'être trouvée près de Dagorn, en reçut, au moment où il la jetait au peuple, cette petite vêture en velours aux paillettes brillantes qui recouvre ordinairement le saint-ciboire et lui sert de chemise. — Pas si bête, nous disait la malheureuse! un autre l'aurait peut-être déchirée; j'en ai fait le premier bonnet qu'ait porté mon aîné! Quant aux autres ornements, quant aux saints qui peuplaient les nombreux autels de la basilique, quant aux sculptures fantasques et artistiques qui décoraient les stalles du riche chapitre, quant aux tableaux dus à la pieuse générosité des fidèles, tout fut brisé, mis en morceaux, ou défiguré; et chaque soldat, laissant là son fusil et ses armes, se mit en demeure de déménager les autels de ce qui en faisait l'ornement pour le porter dans l'arrière chapelle de *la Victoire*. — Là, furent posés des factionnaires avec l'ordre de conserver cet étrange trophée du vandalisme des délégués, jusqu'à ce que d'autres préparatifs, qui se faisaient sur le Champ de la Fédération, fussent entièrement terminés.

Des musettes et des *bignious*, en effet,

avaient été commandés pour amuser le peuple, et déjà quelques enfants trottant pieds nus dans la fange, poussaient des cris répétés de *vive la Montagne! à bas la calotte!* quand tout-à-coup les saints de la vieille cathédrale, portés à l'aide de brancards, arrivèrent sur le Champ de la Fédération. Alors Dagorn et Hérault, suivis de quelques clubistes, donnèrent l'exemple au peuple; et, entraînant avec eux plusieurs des femmes qui les avaient suivis à l'église pour prendre part à ses dépouilles, ils formèrent une *gavotte* dont les longs plis se serraient et se déroulaient tour-à-tour sur l'espèce de trophée que formaient les saintes reliques. Mais un célèbre clubiste, autrefois décoré de la croix de Saint-Louis, s'avance et met le feu au bûcher. Des flammes épaisses et lourdes, chargées d'une odeur infecte que détermine la combustion des couleurs dont sont recouvertes la plupart des statues que l'on brûle, s'en élèvent, et il n'est aucun patriotisme, si chaud qu'il soit, qui permette de se tenir à portée de cet *auto-da-fé* d'un nouveau genre. Un seul cependant s'y attache comme à son œuvre, c'est le vieil officier de fortune que l'ancien gouvernement avait décoré; et, toujours empressé de ranimer le feu qu'il

avait allumé, il n'abandonne sa proie que lorsqu'elle est réduite en cendres.... Singulière et mystérieuse profondeur des événements de ce monde ; le lendemain, tout Quimper apprend que l'homme qui a mis le feu aux saintes images de la cathédrale, est tombé gravement malade, et qu'il court, assure-t-on, les plus grands dangers... C'est une vengeance du ciel, s'écrie le peuple ; et il est dit dans toutes les classes de la ville, il est répété encore aujourd'hui, que ce malheureux fut alors frappé d'une vive douleur d'entrailles en punition de son crime.

Mais, Desnos, juge-de-paix et président du club, s'était vivement opposé à ces saturnales ; une telle opposition était au moins étrange, et les délégués qui n'en rencontraient jamais, n'eurent garde de l'accepter. Il fut donc résolu que Desnos serait dénoncé aux représentants et saisi dès qu'on le pourrait, dès que l'on aurait un prétexte. Or, en manqua-t-il jamais à ces hommes ?

A quelques jours de là, Hérault reçoit en effet une lettre portant pour inscription : *A Hérault et Dagorn, commissaires du Conseil exécutif, ou, en leur absence, au citoyen Desnos, membre du Comité de Surveillance à Quimper*. Hérault décachète, et lit : c'était une

arrestation à opérer; mais la personne est absente. Il recachète soigneusement la lettre, la fait déposer au Comité de Surveillance, et Desnos, sans y prendre garde, l'ouvre à son tour: s'apercevant de son erreur, il la fait remettre immédiatement à Hérault; celui-ci simule aussitôt toutes les mesures qui doivent assurer l'arrestation recommandée...... Mais la personne recherchée ne se trouve pas...... C'est Denos qui l'a fait évader; — ce ne peut être que lui, disent Hérault et Dagorn. — Ordre est donné de l'arrêter, lui et quinze autres des plus patriotes. — Vainément leurs amis s'agitent au club pour demander leur élargissement. Le nouveau président et les affidés de Hérault, à l'aide d'une contre-épreuve, habilement combinée, parviennent à faire rejeter toute motion favorable. Desnos et ses amis sont enlevés de nuit et dirigés sur Brest.

Cependant Desnos, au cœur droit et généreux, patriote exagéré peut-être, mais sans reproches à se faire, cherche un imprimeur qui se charge de publier sa justification. A Quimper et à Brest on le refuse; mais Nicolas Havard de Landerneau le seconde; et, malgré les soins de Hérault, qui intercepte ses lettres et va jusqu'à faire prendre un arrêté pour que les messageries ne reçoivent

aucun paquet sans en rendre compte aux délégués, l'écrit paraît, et le représentant Bréard, en le lisant, dit qu'il est incroyable que des patriotes ne puissent se défendre.

Mais, suivons quelques actes séparés de cette prétendue régénération de la pensée religieuse. Ce sont Bonjour et Reis, porteurs d'ordres du comité de sûreté générale qui se chargent, ainsi qu'en témoignent leurs procès-verbaux, de l'enlèvement de neuf prêtres constitutionnels, qui se trouvaient en ce moment réunis dans la commune de Lorient, où ils desservaient les églises et les hôpitaux. Rien d'expéditif comme cette exécution: Bonjour et Reis se rendent au comité révolutionnaire. Il était neuf heures du soir (27 ventôse an 2. — 17 mars 1794).

« On y discute un instant, dit le procès-verbal, sur les rassemblements fanatiques qui ont été remarqués dans la journée à l'avenue d'une espèce de *hangar*, sis dans la rue du Port. »

Et il est établi que des prêtres cherchent à y faire des prosélytes dans l'intention d'établir une division schismatique qui favoriserait les mouvements insurrectionnels du Morbihan. Voilà le crime; mais il est encore insaisissable, parce que ces prêtres se sont soumis au serment, et qu'aucune loi n'interdit l'exercice du culte.

« C'est vrai; mais, observe avec sagacité un membre du comité révolutionnaire, la loi prescrit à tout desservant d'un temple quelconque, d'afficher à la porte d'entrée la dénomination du culte qui y est exercé, et ils ne l'ont pas fait. — Il y a mieux, ajoute un autre membre : aujourd'hui, vers midi, un tambour a couru les rues réclamant, à son de caisse, un éventail qui avait été perdu à la messe de neuf heures. — C'est là un acte transgressif de la loi qui défend toute manifestation extérieure d'aucun culte. — Nous les en punirons, reprend Bonjour. »

Et, à trois heures du matin, les deux commissaires, accompagnés du comité et de plusieurs officiers municipaux, avaient en effet descendu chez les prêtres incriminés. Quelques lettres trouvées chez eux sont déclarées suspectes; ils sont saisis et menés à bord de l'*Amiral*, pour de là être transportés le lendemain à Hennebont, d'où Bonjour les fit partir pour Paris, sur des chariots de réquisition, ainsi que le portaient ses instructions.

On conçoit difficilement aujourd'hui, sans doute, que tant d'excès aient pu être commis impunément, et que nos populations s'y soient prêtées sans se lever comme un seul homme pour chasser du pays les misérables qui venaient ainsi troubler les croyances et les affections qui

sont si vivement enracinées dans le sol de notre vieille Armorique. Mais comment en douter, quand, ayant sous les yeux un extrait certifié du registre des délibérations de la municipalité de Tréflez, commune rurale, voisine de Saint-Pol, de toutes nos localités la plus religieuse peut-être, je vois, à la date du 19 germinal an 2, les notables et les officiers municipaux de cette commune se réunir pour décider, par *oui* ou par *non*, si le culte catholique sera continué. — Et ne croyez pas que ce soient quelques misérables qui tranchent cette grave question : l'assemblée qui en décida se composait de soixante-sept notables, parmi lesquels les officiers municipaux, le maire et le juge-de-paix. Et, procédant *par la voie de trois scrutins bien dépouillés*, il est établi que 61 voix se sont prononcées pour le *refus du culte*, *et seulement* 6 *pour l'acceptation.*

Rien dès lors ne doit plus nous étonner, et nous comprenons la société populaire de Brest qui, à la date du 5 floréal, écrit au représentant Jean-Bon-Saint-André, pour lui dire : *qu'occupé du bonheur du peuple*, *il lui appartient plus qu'à tout autre de détruire promptement toutes les chapelles isolées qui se trou-*

vent dans nos campagnes, et ne sont que des repaires pratiqués par les brigands. Et comment la société de Brest aurait-elle, en effet, résisté à cette mesure de salut public ? Un de ses membres se rendant de Brest à Rennes, et passant au brun de nuit près de Saint-Brieuc, avait aperçu *quelque lumière dans une chapelle sise non loin de la route.*

Mais ce n'étaient là que des mesures préparatoires à la suppression matérielle et uniforme du culte, telle que l'entendaient quelques représentants, et notamment le citoyen Lecarpentier ; écoutez-le : Il s'est rendu à Saint-Malo après le siége de Grandville, et c'est de là que, s'adressant aux départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, il leur dit :

« Les rois ont crié à *l'anarchie !* les prêtres ont crié à la *persécution !*

» Mais tous les instigateurs du fanatisme n'étaient pas rangés sous la bannière de la Vendée, il en existait ailleurs, il en existe encore ; et c'est au milieu de vous, citoyens des départements de l'ancienne Bretagne. Ceux-là n'ont pas osé vous dire : *Tuez vos frères* ; mais ils vous disent *Etouffez la raison* ; c'est-à-dire, *ne soyez jamais des hommes !* Ils ne vous ont pas dit encore : *Révoltez-vous contre la République ; mais gardez vos saints et vos prêtres*, c'est-à-dire, *soyez toujours en*

révolte contre la nature; car elle réprouve tout ce qui tend à l'avilissement des hommes. »

Et, arrivant au fait, il ajoute :

« Il n'est que trop constaté, citoyens, qu'au mépris de la volonté nationale, et sans égards pour les avertissements qui leur ont été prodigués de toutes les manières, des prêtres ci-devant appelés *constitutionnels*, marchant par des routes différentes au même but que les autres, ont pris à tâche de paralyser le développement des principes régénérateurs, de ces seuls principes qui puissent affermir le bonheur, en faisant sentir la dignité de l'espèce humaine. »

Puis, il établit que ces mêmes prêtres *veulent attacher le sort de l'état au maintien de cette antique et ridicule magie qui faisait leur puissance;* que toutefois les représentants n'ont rien à démêler avec les *consciences*, que *la liberté des cultes* existe toujours et conformément aux décrets de la Convention; mais que la liberté des conspirateurs n'a jamais été décrétée, et que c'est au peuple français, qui a prononcé la fin du règne des prêtres et qui a élevé des autels à la raison, à consommer la régénération de ses mœurs; à quelle fin il arrête : 1.° *Que tous les prêtres qui ont attendu à déposer leurs lettres de prêtrise, ou qui, malgré leur abdication, travaillent par*

des moyens quelconques à exciter le fanatisme dans les cités ou dans les campagnes.... seront mis en état d'arrestation comme perturbateurs et ennemis de l'ordre public; 2.° *Que les autorités constituées seront expressément chargées de procéder à la célébration de la décade;* 3.° *Que tous prêtres ou ci-devant prêtres remplissant encore des fonctions civiles dans les administrations publiques, seront aussitôt remplacés, à moins qu'ils ne soient mariés antérieurement.*

Telle fut la nouvelle loi des quatre départements ci-dessus désignés; et des agents ayant aussitôt été lancés sur le pays, les prisons reçurent avec les prêtres insermentés qui pouvaient déjà s'y trouver, tous les prêtres constitutionnels, les religieux et les religieuses qui s'étaient retirés dans leurs familles après avoir abandonné leur habit. Quelques détails curieux nous ont été conservés sur cette mesure, de toutes la plus impolitique, ainsi que le prouvèrent les troubles à main armée qui fixèrent la chouannerie dans notre pays.

Aucun service, aucun dévouement, en effet, ne purent y soustraire les prêtres les plus dévoués à la révolution. — J'en trouve un, Jacques-Jean

Michel, qui est enlevé par les ordres de l'agent national du district de Port-Malo; et il ressort des certificats qui lui sont fournis spontanément par la municipalité et le comité révolutionnaire de Plesquen, que ce prêtre a puissamment contribué au développement de l'esprit public dans sa commune. Un autre, le citoyen Fardel, prêtre constitutionnel de l'île de Groix, s'est vainement donné la peine de proclamer lui-même la République, et d'y rallier les marins et les habitants de l'île, en leur lisant du haut de la chaire toutes les lois de l'époque, et précédant à leur enrôlement pour le service de la République, il est détenu. Un troisième, le citoyen Portier, successivement maire et officier municipal de la commune de Meillac (district de Mont-Libre, Mont-Fort), est également arrêté, malgré les réclamations les plus instantes des notables de sa commune et du comité de Mont-Libre. Ces autorités font inutilement observer que ses frères sont partis pour l'armée à son invitation, et qu'il pourvoit de ses revenus à l'éducation de six enfants pauvres.

Ainsi traqués et poursuivis, la position des prêtres constitutionnels ne diffère plus de celle des insermentés, et la même proscription, les

mêmes rigueurs atteignent ceux qui, assez fermes ou assez dévoués, s'étaient séparés de leurs corps pour servir le pays et l'enlever, s'il était possible, aux déchirements de la guerre civile. Il fallait, nous devons le dire, avoir des vues singulièrement étroites et bien mal connaître le pays pour rompre ainsi le seul lien qui pût encore retenir nos populations froissées par tant de mesures exceptionnelles. C'est cependant là ce que fit Lecarpentier, ce que firent surtout ses agents Mahé et Campenas, qui parcoururent alors nos départements, chargés de pleins pouvoirs, pour faire incarcérer tout ce qui avait tenu de près ou de loin à l'église. De ce moment, en effet, ceux qui ont pu entrer dans le sanctuaire, chassés comme des fauves, ne savent plus où reposer leur tête. Vainement ils se cachent dans les fours, dans les berges de paille, sous terre, dans les fourrés et dans les landes, ils sont dépistés par les agents de Lecarpentier, qui, accompagnés de chiens dressés pour ces recherches, relèvent leur trace comme on ferait celle d'un loup ou d'un sanglier.

Mais écoutons l'un des pauvres diables ainsi arrêtés. Voici le sieur Vincent-Pierre Jacob, ancien secrétaire d'une communauté du Maine, et que l'arrestation de son bienfaiteur, le sieur

Laligne de Brest, a forcé à courir les champs. Porteur d'un passe-port, on lui demande depuis quand il n'a pas dit la messe, s'il dit son bréviaire chaque jour, à quelle fin il porte des chapelets, s'il est fâché de la mort de Louis Capet, s'il aime les lois de la république. — Il a beau se faire aussi patriote que cela dépend de lui, dire qu'il eût préféré voir Capet au bagne, parce qu'il eut au moins gagné quelque argent à la république; dire qu'il a prêté tous les serments qu'on lui a demandés et qu'il n'a jamais marié que les premiers nés de chaque famille, ainsi que cela se pratiquait dans la loi ancienne: c'est inutile, le pauvre homme passera six mois en prison, heureux s'il sauve sa tête; car, confondu avec ceux qui sont détenus ainsi que lui à la tour la Montagne (aujourd'hui Tour-Lebat) à Rennes, ni les comités, ni la municipalité ne tiennent note du motif de leur arrestation, et il fut constaté par le comité philanthropique, chargé en l'an III de pourvoir à l'élargissement des détenus, qu'un grand nombre d'écrous n'étaient appuyés d'aucune pièce ni d'aucun motif.

On conçoit que ces faits et beaucoup d'autres engagèrent quelques prêtres constitutionnels à remettre leurs lettres de prêtrise, mais le plus

grand nombre préféra se constituer prisonnier, subissant ainsi avec résignation la conséquence de leur attachement au pays et à la révolution. Nous eussions voulu les citer tous, et c'eût été pour nous un devoir de le faire, si ce n'est que les listes que nous possédons pour plusieurs districts laissent d'immenses lacunes. Nous trouvons toutefois, que huit prêtres constitutionnels vinrent se constituer eux-mêmes prisonniers entre les mains du district de Guingamp; que les prisons de Tréguier en reçurent vingt-sept, dont l'un, le sieur Briquier, se trouvait être président de la société populaire de Perros, au moment où l'arrêté de Lecarpentier fut rendu exécutoire; que quarante-et-un furent détenus à Pontrieux, malgré qu'ils eussent maintenu la tranquillité du pays, ainsi qu'en témoigna le comité de surveillance par des apostilles motivées.

Mais si les constitutionnels eux-mêmes furent ainsi destitués de leurs fonctions ou détenus en masse, qu'on juge du sort réservé à ceux des autres membres du clergé qui avaient précédemment appartenu aux maisons religieuses supprimées dans le commencement de la révolution. D'après les états que nous avons sous les yeux, nous comptons à Vannes cent seize religieuses

détenues sur les seuls ordres de Prieur de la Marne ; à Saint-Malo, je vois que toutes les Sœurs de la Charité, livrées au service des hôpitaux et des malades, furent détenues sur un même ordre de Lecarpentier ; on compte à Port-Solider (Saint-Servan) jusqu'à cinquante-sept religieuses détenues, desquelles dix Sœurs Grises. Et quelle est l'écrou commun aux cinquante-sept pauvres filles ? — *Caractère hypocrite, entretenant le fanatisme et l'aristocratie au mépris de la loi. S'étant opiniâtrement refusées au serment ; ayant conservé partie du costume réprouvé ; ne désirant que le retour des prêtres refractaires, qu'elles mettent au rang des martyrs.* Et comment douter que ces notes n'aient été dictées par Lecarpentier ou ses délégués ? on trouve sur les états qui furent fournis au commencement de l'an III, quand l'injustice de leur détention fut reconnue, cette autre note : *filles douces, paisibles, la plupart infirmes et très-pauvres ; elles nous ont fait parvenir leur déclaration de fidélité et de soumission aux lois de la république.*

Du reste, voulez-vous savoir quel traitement on leur réserve à leur arrivée en prison ? — Quelques âmes charitables en ont-elles pitié, et leur

offrent-elles des matelas et des couvertures pour reposer, je trouve un comité de surveillance qui s'interpose et met *l'embargo* sur les effets qui leur sont présentés, sous prétexte que les républicains en ont un pressant besoin; — et le délégué de la Convention le reconnaît immédiatement, en autorisant ledit comité à *garder* les effets précités pour le service des hôpitaux.

Ce fut cependant à l'aide de ces moyens que le culte de la Raison s'établit dans nos départements. Mais, avant de reproduire dans ses détails cette singulière aberration de l'esprit révolutionnaire, attaché à la trace des représentants qui ont accepté la mission de tout régénérer, nous devons les suivre dans les comités et les tribunaux d'exécution qu'ils ont institués. Soit cependant une dernière réflexion:

J'ai en main le journal de l'abbé Le Coz, alors détenu comme évêque constitutionnel au mont St-Michel, où chaque jour les victimes de Lecarpentier arrivaient en foule. Le digne Le Coz, en voyant tant de rigueurs inconsidérées, crut devoir dénoncer Lecarpentier; et, pour le faire, comme il nous le raconte lui même, il s'adressa à la fois à Robespierre et à la Convention, en dévoilant à celle-ci la conduite de Lecarpentier, en reprochant à

l'autre sa domination et ses excès; et, transmettant copie de ces lettres à un ami qu'il avait à Paris, il le chargea de les faire imprimer dans le journal qui aurait le courage de les recevoir. Mais, soit prudence ou timidité de la part de cet ami, la publicité ne vint point agraver la position de l'évêque de Rennes, et Robespierre, de son côté, n'usa point de rigueur envers l'un des seuls hommes qui osât ainsi attaquer de front sa puissance. Mais, chose fort significative, et qui paraît expliquer le silence de Robespierre, à peu de temps de là, aux approches de la fête de l'Être-Suprême, le bruit se répandit au mont Saint-Michel que les évêques constitutionnels allaient être appelés à Paris...... Suivant Le Coz, cet appel aurait eu pour objet de faire concourir ces prélats au rétablissement du culte; la liberté leur aurait été offerte en échange de leur suffrage en faveur de Robespierre; et, celui-ci, en prenant le titre de *Régulateur de la France*, eut imprimé à la révolution une nouvelle direction. Le Coz, ajoute: *Qu'il était loin de croire que ce* MACHIAVÉLISME *eût réussi, mais que la réalité lui en fut affirmée.* — Ces détails et cette version, comme on le voit, jetteraient un nouveau jour sur les vues ultérieures de Robespierre au moment

où il succomba. Nous ne saurions cependant rien démontrer à cet égard. Mais un fait qui nous semble rentrer dans l'esprit de ces projets, c'est que les patriotes de nos départements, après la mission secrète de Jullien, agent de Robespierre, comme on le sait, adressèrent plusieurs mémoires à ce représentant contre la violation des temples; il en est même un qui fut livré à l'impression, et l'on dénonce à son patriotisme les excès de Dagorn dans la cathédrale de Quimper. Nous avons eu aussi, pendant notre séjour à Paris, communication d'une partie de la correspondance de Payan, agent national de la commune de Paris, avec Robespierre, dont il était, comme on le sait, le confident le plus intime; et il nous a paru que ce projet de *protectorat* faisait la base de toutes les menées dont la fête à l'Être-Suprême a toujours été regardée comme la première manifestation.

FIN DU 3.e VOLUME.

TABLE DU 3.e VOLUME

DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION.



SUITE DU LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

RÉVOLUTION EN BRETAGNE.

A NANTES,

DE L'IMPRIMERIE DE MELLINET.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DANS LES DÉPARTEMENTS

DE L'ANCIENNE BRETAGNE,

OUVRAGE COMPOSÉ

SUR DES DOCUMENTS INÉDITS;

PAR A. DUCHATELLIER.



A PARIS,
CHEZ DESESSART, 9, RUE DE SORBONNE.
A NANTES,
CHEZ MELLINET, ÉDITEUR.

—

1836.



CHAPITRE IV.

CLUBS ET SOCIÉTÉS POPULAIRES. — LEUR ESPRIT ET LEUR NOUVELLE ÉPURATION.



ous avons déjà dit quelle direction les clubs avaient prise sous la puissante influence des représentants, et comment ils s'étaient régénérés. Mais plusieurs de nos villes avaient conservé deux sortes de sociétés populaires dont les principes, les voeux et l'action étaient fort différents. Ainsi avaient marché à Nantes les deux clubs de la Halle et de Saint-Vincent; le premier, formé

des *Amis de la Constitution*, modérés appartenant la plupart à la classe bourgeoise, était resté admirateur zélé des efforts de la Constituante. Les orateurs des clubs de cet ordre avaient cependant renoncé à ce qui pouvait témoigner de leur attachement au régime de 90 et 91, et leur langage même n'était pas trop différent de celui des clubs qui s'étaient Maratisés; mais, à n'en pas douter, il y avait de la craimte, du regret, de l'hésitation, dans la marche de ces sociétés primitives. Rien ne le prouvait mieux que l'empressement qu'elles avaient mis à seconder le mouvement fédéraliste des administrations départementales de l'Ouest. Dans les autres sociétés de la nuance du club Saint-Vincent à Nantes, et il y en avait des deux espèces dans presque toutes nos grandes communes, la pensée des jacobins prédominait au contraire, et c'était à ce foyer incandescent que se ravivait chaque soir, à la lueur des torches, le républicanisme intolérant et furieux des patriotes irrités, qui, sentant leurs liens se dénouer, professaient la religion du sans-culotisme en s'agenouillant devant les bustes de Marat et de Le Pelletier.

Ici la rétribution mensuelle des affiliés n'était que de 10 sols; elle était de 30 chez les musca-

dins qui formaient les autres sociétés : c'était plus qu'il n'en fallait pour que les représentants prescrivissent leur fusion. Mais nulle part, peut-être, ce rapprochement entre des hommes et des classes, sinon hostiles, du moins séparés de mœurs et d'intérêt, ne fut plus caractéristique qu'à Morlaix. Là aussi il existait deux sociétés populaires : l'une, composée des débris de l'ancienne Société des Amis de la Constitution qui, dès le principe, s'était emparée de la salle de spectacle ; l'autre, composée de tous les ouvriers et les hommes du peuple qui secondaient de leurs bras et de leur cœur le mouvement révolutionnaire. Toutes les deux étaient connues sous le titre générique et propagateur de club. Mais les doctrines professées dans l'une et dans l'autre étaient au moins fort différentes, si elles n'étaient opposées. Un cordonnier, nommé Flandrès, présidait la dernière ; le citoyen Bouëstard de la Touche, le même que nous avons vu au district du temps de l'administration de Kergariou, présidait l'autre. On payait ici 30 sols ; 10 dans la société Flandrès.

Vainement, et à plusieurs reprises, des citoyens zélés avaient essayé un rapprochement qui devait être favorable au repos de la ville de

Morlaix ; ces deux puissances s'étaient toujours refusées, chacune de son côté, à faire les premières avances. La maison Blanchard, depuis l'irruption désordonnée des idées révolutionnaires, devenait cependant trop étroite, et les patriotes se pressaient en si grand nombre sur les pas du cordonnier Flandrès, surtout depuis qu'on connaissait la sympathie des représentants Bréard et Jean-Bon-Saint-André pour cette société, que la salle ordinaire des séances ne pouvait plus les contenir. La loi des suspects d'ailleurs était proclamée depuis quelque temps; et, bien que les représentants, comme nous l'avons vu, eussent couvert la ville de Morlaix de leur protection à l'occasion de l'affaire des Girondins, il n'était plus permis de douter, en se pénétrant de l'esprit du gouvernement révolutionnaire, que les tièdes et les douteux passeraient bientôt au creuset où s'épuraient toutes les croyances de l'époque. La société Bouëstard crut donc que c'était le moment de transiger, et deux délégués des représentants, venus à Morlaix exprès pour cette fusion, n'eurent pas de peine à le leur persuader. Ce furent, cette fois, les muscadins qui tendirent la main aux gens en tablier, et toute l'ancienne Société des Amis de la Constitution, ayant le ci-

toyen Bouëstard de la Touche en tête, se mit en marche de la salle de spectacle vers la maison Blanchard pour y fraterniser avec le citoyen Flandrès et ses adhérents. Mille cris s'élevèrent dans l'enceinte du club montagnard, et Bouëstard ayant donné l'accolade au vertueux Flandrès, ce fut une scène vraiment touchante que celle où la bourgeoisie et la classe ouvrière, *s'étreignant* dans de fraternelles embrassades, se mirent à faire du républicanisme, désormais invariablement tarifé à 10 sols de remise mensuelle, sans distinction d'habit et de position sociale. Ainsi confondus, et se tenant par le bras, les membres des deux sociétés, après avoir enlevé Flandrès de son siége aux cris de *vive la Montagne! Vivent les sans-culottes!* se mirent en marche vers la salle de spectacle, où le club Maratiste prit ainsi droit de bourgeoisie.

La ville de Morlaix est peut-être l'une des cités de notre province qui a le moins souffert de nos troubles révolutionnaires, et je crois ce résultat dû à la modération ferme et courageuse de sa première administration communale et de district; mais, dans les circonstances où nous la suivons, les esprits s'échauffèrent quelque peu, et précisément parce que les clubs, comme deux

puissances rivales, s'étaient long-temps observés, il y eut un moment de vif entraînement alors qu'ils se rapprochèrent et que les Montagnards furent assez forts pour entraîner leurs antagonistes.

Or, la loi des suspects n'avait jusque-là reçu qu'une faible exécution dans la ville de Morlaix; quelques noms avaient été colportés des clubs au comité, quelques listes dressées par les affidés du club Flandrès, mais les prisons étaient restées à peu près vides. Pour parer à un incivisme aussi coupable, il fut convenu, dès les premières séances du club régénéré, que l'on ferait incessamment des visites domiciliaires. Cette mesure produisit ses résultats, et l'ancienne maison des Capucins, ainsi que les Carmelites, commençaient à se peupler d'un bon nombre de détenus des deux sexes, quand un sieur de Kergariou, gentilhomme et père de trois jeunes enfants, épargné jusques-là, à raison de son originalité bien connue, fut porté sur la liste des personnes chez lesquelles il convenait de faire des perquisitions. Tout Morlaix connaissait M. de Kergariou, veuf depuis long-temps, et père de trois jeunes garçons qu'il tenait toujours rangés à ses côtés, vêtus des mêmes habits, soumis aux mêmes habitudes, à la même

règle, aux mêmes gestes. Chacun les avait vus à l'église, rangés, suivant leur taille, à la gauche de leur père, avec des justaucorps écarlates, surmontés de brandebourgs, ornés de brillants, la tête bien poudrée, immobiles sous le coup de peigne du même perruquier qui avait aussi dressé la chevelure de leur père. Jeunes enfants, on aurait dit à voir l'oeil égaré de leur conducteur, qu'un loup rugissant eût rodé sur leurs pas depuis que leur mère n'était plus.

L'état moral et intellectuel de Kergariou était si connu à Morlaix, que chacun savait qu'il ne communiquait même pas avec ses domestiques, et que, mangeant seul avec ses enfants, il se faisait servir ses aliments et les leurs au travers d'un guichet pour ne pas être vu. — N'importe: il faut aller chez Kergariou! il faut qu'il se soumette à la loi! c'est un ex-gentilhomme, un aristocrate! un contre-révolutionnaire! — tels furent les cris qui s'élevèrent un jour dans le club régénéré de Morlaix; et, le lendemain, des clubistes et des délégués de la commune se présentèrent à sa porte. — Mais c'est en vain qu'on y frappe à coups redoublés, il n'ouvre jamais à personne, il n'ouvrira pas non plus aux fondés de pouvoirs de la commune ou du club. — La loi doit cepen-

dant s'exécuter, disent les fortes têtes, et la garde nationale et une partie de la garnison sont sous les armes. Quelques-uns proposent de faire venir les pompes et d'inonder le gentilhomme, s'il n'ouvre pas sa porte. La foule s'amasse, et les esprits s'échauffent; un bruit redoublé d'armes se fait entendre. Kergariou ouvre ses fenêtres, mais ce n'est ni pour demander ce qu'on lui veut, ni pour parlementer; il fait feu, et reprend une à une les armes chargées qu'il a placées près de lui; repoussant de tous ses moyens la troupe et les gardes nationaux qui sont à sa porte. — La scène change alors de face: de la rue on a riposté; un feu nourri se dirige sur les croisées et en même temps des sapeurs battent sa porte en brèche. On court chercher les canons de la garde nationale de Morlaix, comme s'il se fût agi d'un siége en règle. Mais les portes de Kergariou n'étaient ni murées ni pourvues d'une défense convenable pour résister aux efforts réunis de la garde nationale et de la troupe de ligne; elles volèrent promptement en éclats, et des hommes, le sabre nu, la baïonnette au bout du fusil, entrent et forcent les appartements. Percés de mille coups, Kergariou et ses jeunes enfants tombèrent sous la vengeance aveugle

d'un peuple égaré que l'on avait inconsidérément présenté aux coups irréfléchis du vieux gentilhomme. Quatre cadavres restèrent sur le parquet inondé de sang, et les trophées de cette inconcevable campagne furent quelques papiers de famille, deux à trois fusils de chasse que le malheureux avait trouvés sous sa main....Comme on enlevait cependant ces dépouilles et aussi les cadavres des victimes, l'un des jeunes enfants parut donner quelques signes de vie: il n'avait que vingt coups de baïonnette ou de sabre; on le rappela à l'existence, et chacun a pu le voir depuis mutilé et couvert de cicatrices, qu'il porte comme un extrait mortuaire de toute sa famille (1).

Pauvre club! c'était bien mal débuter, comme on le voit, et plusieurs durent craindre que la régénération qui venait de s'opérer, ne portât bientôt des fruits encore plus amers. Il n'en fut pas ainsi heureusement, et nous trouvons dans la

---

(1) Nous devons dire, d'après ce qui nous a été rapporté par des personnes de Morlaix même, témoins de l'événement, que l'imprudence de quelques officiers fut pour beaucoup dans cette fâcheuse catastrophe, et que le sang répandu le fut par un étranger connu pour ses excès révolutionnaires.

scène qui suit plus d'une raison de penser que les clubistes de Morlaix donnèrent une autre direction à leur patriotisme.

Les armées combinées de la république volaient de succès en succès. Tout-à-coup la nouvelle se répand au club, qu'une partie de l'armée du nord, sous les ordres de Moreau, a passé la Sambre, et que l'ennemi se retire devant elle. On parle aussitôt d'une réunion extraordinaire de la garde nationale. Les tambours battent le rappel, et, dans un clin d'œil, toute la garde civique de Morlaix est réunie. Le nom de Moreau vole de bouche en bouche, on se presse, on se serre la main, et chacun semble heureux des lauriers que moissonne un enfant de Morlaix, l'ancien prévôt du droit de Rennes, aujourd'hui général de brigade, commandant 25,000 hommes. Dans quelques heures, toute la ville est sur pied. Les rues et les quais sont parcourus en tous sens, et les officiers municipaux, en écharpe, se trouvent poussés devant les masses, en même temps que l'on bat aux champs à tous les carrefours pour redire que *la Sambre a été passée*. Mais, comme la foule se dirigeait par les lances vers les quais de l'Est, un plaisant, après s'être consulté et avoir remarqué que la mer était basse, s'écria tout-à-

coup : qu'il fallait passer le gué et traverser la rivière comme nos troupes avaient traversé la Sambre. *Vivent les sans-culottes !* cria un compère, et le même cri s'étant élevé de toute la ligne, les citoyens de Morlaix passèrent aussi la *Sambre*, traînant leurs officiers municipaux vers la manufacture nationale des tabacs, qui est sise sur l'autre rive, comme une forteresse à enlever......... L'événement est aujourd'hui, toutefois trop éloigné de nous pour savoir combien cette campagne d'un nouveau genre coûta de rhumes aux patriotes de Morlaix; mais, plût à Dieu que de tels malheurs eussent été les seuls à déplorer dans ces temps de funeste crise.

La scène suivante, extraite des procès-verbaux d'un autre club du département du Finistère, et que nous reproduisons sous son titre de *prophétie*, nous en fait malheureusement présager d'un autre genre.

C'était le 17 ventôse an 2, le club de Quimper, ainsi que nous l'avons rapporté, venait d'être régénéré par les soins des délégués Guermeur et Jullien. D..... occupait le siége, et G..... tenait la plume comme secrétaire. — On parlait vaguement de plusieurs affaires de haute importance devant être traitées dans la séance

du jour, et chacun s'était empressé de s'y rendre. Les femmes surtout étaient en grand nombre; et il était facile de voir, à l'empressement qui se peignait sur leurs figures, dès qu'une personne entrait, que quelque haut personnage était attendu. On avait déjà chanté plusieurs strophes de la Marseillaise, quand un homme jeune encore, grand et d'une physionomie élevée, portant le bonnet phrygien et la cocarde nationale, parut sur les degrés qui donnent entrée à la chapelle du collége. Il tenait par le bras une jeune femme, vêtue de blanc, au regard timide, et que d'autres femmes suivaient avec crainte, comme s'il se fût agi d'un jugement au tribunal révolutionnaire. Derrière eux venait un fonctionnaire au collet montant, revêtu de quelques passes en laine qui avaient remplacé des broderies en or que le régime ne comportait plus. — A l'apparition de ce cortége, les chants cessèrent. Un silence absolu s'établit, et la foule, se divisant, ouvrit un large passage par lequel les nouveaux venus se dirigeaient vers le bureau du président, quand celui-ci, dans son impatience, reprit le chant qui avait cessé et donna un nouvel accent au refrain de l'hymne guerrier..... Le chant cessa cependant, et l'homme au collet passé en laine,

dit qu'il était heureux de présenter à ses frères les sans-culottes de *Montagne-sur-Odet*, l'un des employés les plus distingués de son administration, qui, désirant contracter les doux liens du mariage, avait voulu prendre l'agrément de ses concitoyens sur le choix qu'il avait fait. — Mais ton choix est très-bon, citoyen, reprit le président, dont l'esprit caustique était connu. — Je le crois aussi, répartit le prétendant, et c'est pour cela que j'ai voulu avoir l'agrément de mes frères; car la citoyenne que je leur présente, quoique issue de race noble, est digne en tout de servir la patrie, et elle m'a répondu qu'elle était disposée à le faire.—Cela suffit, dit malignement le président; « et dès lors, ajouta-t-il, avec ce sel attique des clubs, que tu es un bon *sans-culotte*, la patrie doit espérer que tu lui donneras des défenseurs. Va t'asseoir avec ta vertueuse épouse sur les hauteurs de la montagne, et qu'elle perde de cette élévation le souvenir de son berceau abymé dans les fanges du marais. » Un hymne et de longs cris s'élevèrent; chacun s'évertua sur le compte de la jeune aristocrate.

L'ordre du jour de cette séance avait toutefois été réglé à l'avance, et dès que les chants eurent cessé, G....., premier secrétaire de la Société,

monta à la tribune, et, profitant de l'à propos qui avait amené quelques aristocrates dans l'enceinte, il dit en faisant allusion à des prophéties alors répandues sur la restauration des Capet :

« N'allez pas, citoyens, m'attribuer le langage mystique dont ils se servent, et n'allez pas croire surtout que *je veux faire le docteur* ni même le prophète, car Jésus a dit que nul ne l'est dans son pays.

» Mais vous allez voir, d'après leurs prophéties et quelques-uns de nos commentaires, que la guillotine est aussi ancienne que l'aristocratie : des saints de race royale ont en effet été guillotinés ; Jean-Baptiste et Jacques, tous deux parents de Jésus, l'ont été par ordre de deux tyrans de pareille race ; Holopherne l'a été par une femme courageuse.

» Mais le fanatisme les aveugle au point que, sans craindre le sort de ces décapités, ils osent encore nous menacer ; cependant ils ne nous opposent que des enfants. Il est vrai qu'ils les font naître avec des *dents et des griffes ;* il est vrai qu'ils naissent aussi dans des étables et qu'ils ont des rois mages pour adorateurs ; mais n'allez pas pour cela prendre les enfants d'émigrés pour des hommes-dieu : les nôtres les battront toujours. Il y en a beaucoup dans cette enceinte ; observez-les pendant que je lirai, et vous verrez que quand on connaît les droits de l'homme, dix ans avant d'en avoir la force, on est en état d'apprécier *des épouvantails d'oiseaux*. . . . .

» Or donc, Jésus-Christ avait 33 ans, lorsqu'il fit son

second miracle à Cana, son troisième à Capharnaum; et les petits Emmanuels français en feront sur tout le globe, en battant des ailes et en fientant le musc. Jésus-Christ ajouta, on en convient, quelques autres miracles à cès trois premiers. Mais guérir des malades, apaiser des tempêtes, chasser les démons des corps humains et leur donner des entrailles de pourceaux, pour nouveaux gîtes, sont-ce là des miracles tels qu'en feront bientôt les rédempteurs de Lyon, de Toulon, et de la Vendée?

» LA FOI, cette vertu cardinale qui a fait plus *d'hypocrites croyants* que de *vrais saints*, est le talisman des cagots chrétiens ou mahométans. *Le patriotisme*, cette vertu républicaine que rien ne peut tromper, et qui ne veut *tromper personne*, *est le levier des hommes libres:* c'est lui qui fait aux nourrissons de nos jours quitter le sein de leur mère pour prêter une oreille attentive à nos cris de *Vive la Montagne!* C'est lui qui a doublé tous leurs sens et supprimé l'enfance, pour ne montrer en eux que des *adolescents plus que miraculeux*. Voyez, en effet, ces enfants qui, depuis quelques jours, nous récitent de mémoire la déclaration des droits de l'homme: leur succès est un miracle plus grand que celui de Jésus disputant à douze ans avec les docteurs de la loi. »

Et voilà, avec beaucoup d'autres gentillesses, bouffonnes et sanglantes à la fois, quel était alors le langage familier des clubs. Mais voici dans quels termes la Société montagnarde de Lorient, comprenant les mêmes faits et la même situation,

formulait son acte de foi, après avoir adressé à Jean-Bon-S.t-André et à Prieur, alors à Brest, des commissaires chargés de prendre leurs ordres sur une régénération du club que l'un de ses membres présentait comme étant envahi par des *insouciants et des gens à considération que l'on ne voyait que quand ils avaient peur.*

I. FRANÇAIS, ton pays défendras,
Afin de vivre librement.
II. Tous les tyrans tu poursuivras,
Jusqu'au delà de l'Indoustan.
III. Les lois, les vertus soutiendras,
Même s'il le faut de ton sang.
IV. Les perfides dénonceras,
Sans le moindre ménagement.
V. Jamais foi tu n'ajouteras,
A la conversion d'un grand.
VI. Comme un frère soulageras,
Ton compatriote souffrant.
VII. Lorsque vainqueur tu te verras,
Sois fier, mais sois compatissant.
VIII. Sur les emplois tu veilleras,
Pour en expulser l'intrigant.
IX. Le dix Août tu sanctifieras,
Pour l'aimer éternellement.
X. Le bien des fuyards verseras
Sur le sans-culotte indigent (1).

---

(1) Cette pièce, extraite d'une brochure intitulée: *Catéchisme républicain, à l'usage des Sans-Culottes*, imprimé par ordre de la Société montagnarde de Lorient, est due à la plume de Charles Le Poitevin, dit Rezicourt.

CHAPITRE V.

CARRIER A NANTES.

Arrivé à Nantes, le 8 octobre 1793, Carrier y avait été précédé par les représentants qui, à la suite du siége de Nantes avaient ramené le pouvoir vers le club Vincent-la-Montagne. Ruelle et Philippeaux, de leur côté, avaient aussi résidé pendant quelques jours à Nantes dans le courant d'août 1793; et, après avoir fait, devant les autorités de cette ville, un rapport général sur la situation du pays, ils le terminèrent par la création d'un *Comité de sûreté générale, chargé de rechercher les suspects et les hommes capables de trames contre-révolu-*

tionnaires. Chaux et Goullin, qui étaient entrés fort avant dans l'intimité de Philippeaux, contribuèrent puissamment à la composition de ce comité, première souche de celui que Carrier allait bientôt trouver dévoué à ses appétits sanglants. — Chacun des trois corps administratifs de la ville de Nantes fut appelé à y fournir deux membres ainsi que le club Vincent-la-Montagne et les deux sociétés populaires attachées au quartier-général de l'armée d'opération. — En même temps, d'ailleurs, ou quelques jours après, Gillet et Philippeaux remplaçaient les administrateurs fédéralistes, et Ruelle, qui s'était chargé de la réinstallation de la commune, intima l'ordre à tous les membres de l'ancienne municipalité de rester chez eux en arrestation provisoire. Le comité dont nous venons de parler, et que Carrier trouva en pleine activité lors de son arrivée à Nantes, était composé, ainsi que nous l'avons dit, des citoyens :

Bachelier, *président*,
Goullin, *secrétaire*,
Levesque,
Chaux,
Richelot,
Chevalier,
Naux,
Perrocheaux,
Boullogniel,
Mainguet,
et Guillet.

Un serment fut exigé de ces hommes, et voici celui qu'ils prêtèrent le surlendemain de l'arrivée de Carrier, le 20 vendémiaire an II. Nous l'avons relevé nous-mêmes sur leur registre de délibérations.

« Je jure de maintenir la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République, la sûreté des personnes et des propriétés ; de poursuivre de toutes mes forces les fédéralistes, les feuillants, les modérés et autres ennemis de la chose publique, sous quelque forme et couleur qu'ils osent se montrer, de ne jamais composer avec l'intérêt personnel, avec la parenté et même l'amitié, de mourir enfin à mon poste plutôt que de fléchir sur les principes de sûreté et de salut public. »

A peu de jours de là, Carrier et son collègue Francastel (9 brumaire an II) rappelant de Guerande les membres de la section du tribunal criminel de la Loire-Inférieure qui y avaient été envoyés extraordinairement, constituèrent, pour siéger à Nantes, un nouveau tribunal criminel-révolutionnaire, dont Phelippes Tronjolly fut président, Le Peley, Davert, Lecoq fils et Le Normand, juges; Gondet, accusateur public, et Coiquaud, greffier.

« Cette section du tribunal criminel de la Loire-Inférieure étant ainsi formée, ajoute l'arrêté que nous citons, jugera révolutionnairement et en dernier ressort, tous les prévenus de trahison et de conspiration

contre la République française ; — Ceux qui ont entretenu ou qui pourraient continuer de former des correspondances directes ou indirectes avec les brigands des pays révoltés et avec les ennemis de la République ; — Ceux qui ont fourni directement ou indirectement des vivres, des munitions et effets de guerre aux rebelles qui ont porté les armes contre la patrie ; — Ceux qui ont favorisé le transport desdites provisions et effets ; — Ceux qui ont déclaré qu'à l'instant où les brigands entreraient dans Nantes, ils mettraient à leurs fenêtres des signes de rébellion ; — Ceux qui, par leurs discours, ont témoigné le désir d'apprendre le triomphe des rebelles et ont applaudi ou exprimé leur joie aux nouvelles, vraies ou fausses de leurs succès ; — Ceux qui auront pu faire des enrôlements pour les rebelles ; — Ceux qui en auront fait l'éloge, dans le dessein de faire grossir leurs armées ; — Ceux qui auront conseillé de courir sous leurs drapeaux ; — Ceux qui n'auront pas fait une déclaration sincère de leurs subsistances, marchandises et denrées de première nécessité ; — Ceux qui auront soustrait ou recelé, en tout ou en partie, les subsistances, marchandises et denrées dont ils sont propriétaires ; — Tous les accapareurs en tous genres et de toutes les manières ; — Tous les individus qui, par leurs faits, leurs écrits, leurs discours, leurs conseils, ont provoqué la contre-révolution et le rétablissement de la royauté ; — Tous ceux qui auront assisté à des conciliabules clandestins ou publics, tendants à renverser les principes du gouvernement républicain ; — Tous les agioteurs......

Puis, reconstituant de nouveau l'administra-

tion départementale que Philippeaux et Ruelle avaient déjà épurée, il mit à sa tête l'évêque Minée, que son exaltation de club et la répudiation de son caractère de prêtre avaient placé en avant des plus exaltés.

Peu de jours après (le 23 brumaire), il arrêtait : « Que la solde de chaque garde national de Nantes, montant la garde, lui serait payée à l'avenir, à raison de 3 francs par jour ; que cette augmentation de solde serait imposée sur les riches citoyens de Nantes ; et, qu'à cet effet, les administrateurs du département en feraient la perception par sols additionnels pour en verser le montant dans la caisse nationale qui l'avancerait provisoirement.

Qu'en lisant ces actes on se reporte, par la pensée, au malheureux temps dont nous parlons ; qu'on suive des ponts et des promenades de Nantes, la fumée des chaumières et des récoltes incendiées sur les deux rives de la Loire ; qu'on se retrace l'encombrement des prisons, recevant chaque jour des familles en fuite, ou des paysans désarmés qui n'ont pu suivre l'armée vendéenne; qu'on se reporte à la sombre inquiétude dont sont frappées toutes les familles que leur position portait naturellement vers le parti modéré ; qu'on se rappelle les haines et les ven-

geances auxquelles donnèrent lieu les débats des deux clubs opposés de la Halle et de Vincent-la-Montagne; qu'on se retrace, dis-je, cette position d'une grande population intimidée par des proconsuls qui dictent, le sabre à la main, des arrêtés pareils à ceux que nous venons de citer. Que l'on se place ensuite à un nouveau point de vue pour considérer la situation générale du pays. Toulon pris, Lyon en cendres, Dunkerque au moment d'être forcé, deux armées en dissolution, et leurs chefs (Custines et Houchard) traduits au tribunal révolutionnaire. La Vendée plus redoutable que jamais, et les généraux républicains ayant l'ordre de tout massacrer, de tout incendier dans cette Vendée pour *en faire un désert*, ainsi que le disait Francastel, et l'on comprendra, comment il se fit, les Couthon, les Robespierre, les Saint-Just et les Carrier étant au pouvoir, que la Loire s'encombra de cadavres et fut arrêtée dans son cours. Car ne le croyez pas : tant de crimes ne sauraient résulter de ce seul amour du sang dont quelques observateurs superficiels se plaisent à doter des tigres à face humaine, qui, fussent-ils Néron, Caligula ou Carrier, ont toujours cédé à des vues et à des passions politiques dont le fanatisme explique seul les excès.

Et de quelle autre manière, en effet, comprendre Carrier et ses actes?

Arrivé à Nantes, le 8 octobre, il recevait le 9 les autorités et les clubs. Plusieurs membres de celui de la Halle se sont aussi présentés, et lui demandent que la fusion des deux sociétés populaires s'opère. *Cette fusion est impossible*, répond Carrier; *et, dans vingt-quatre heures, votre société sera claquemurée, et les conspirateurs mis en lieu de sûreté.*

Et quelques jours après, il disait à Ruelle: *Il faut à tout prix se défaire des marchands. S'ils ne me sont pas dénoncés sous peu de jours, je les fais incarcérer, je les décime. Comment ce f...u comité travaille-t-il donc? — 500 têtes doivent tomber, et je n'en vois pas encore une.* Et, pérorant à la réunion Vincent-la-Montagne, il ajoutait: — *Vous, mes braves b....., vous mes bons sans-culottes qui êtes dans l'indigence, tandis que d'autres sont dans l'abondance, ne savez-vous pas que ce que possèdent les gros négociants vous appartient? Il est temps que vous jouissiez à votre tour; faites-moi des dénonciations; le témoignage de deux bons sans-culottes me suffira pour faire rouler leurs têtes.*

Un comité révolutionnaire, un comité de surveillance au club, une commission et un tribunal révolutionnaire, n'étaient donc pas assez pour tout *sanculotiser*, comme il le disait; et, dans les premiers jours de brumaire, s'étant entendu avec Goullin, ancien secrétaire de Philippeaux, et son collègue Francastel, il résolut la formation d'une compagnie d'exécuteurs sous le titre de *compagnie Marat*, qui fut composée de tout ce que Nantes et ses cloaques vomirent de plus impur. Un nommé R****** fut adjudant-général de cette compagnie, et le serment prêté par chacun d'eux fut analogue aux pouvoirs qu'on leur conféra.

Appelés ensuite chez le représentant, et la porte de celui-ci ayant été refermée, il leur dit : *Je vous crois tous de bons b....., je vais vous donner des pouvoirs; j'espère que vous les exécuterez, et que vous accomplirez mes volontés.* Puis, ajoute Nicolas Jomard, dans sa déposition au procès de Carrier :

« Il gesticulait, il déclamait, le sabre à la main, avec cette chaleur qu'on l'avait vu déployer quelques jours auparavant à la société de Vincent-la-Montagne, quand, pour animer son discours, il coupa de son sabre les chandelles qui éclairaient l'assemblée. » Mais quels sont

les pouvoirs qu'il leur a donnés? — « Le citoyen Joseph P..... de la dite compagnie, porte l'arrêté de création, exercera le droit de surveillance sur tous les citoyens suspects de Nantes, sur les étrangers qui y entrent et y résident, sur ceux qui s'y réfugient, sur les accapareurs de toute espèce, sur ceux qui cherchent à soustraire, à recéler frauduleusement les subsistances, marchandises et denrées de première nécessité. — Il veillera sur tous les malveillants et ennemis de la république française......... Ledit citoyen P...... aura le droit d'arrêter ou faire arrêter tout individu dont il croira prudent de s'assurer....... Il surveillera tous les conciliabules des ennemis de la révolution, et s'attachera à la découverte de toutes les assemblées appelées chambres littéraires... La force publique obéira à toutes les réquisitions qu'il pourra lui adresser..... Il aura même le droit de faire des visites domiciliaires dans Nantes et dans l'étendue du département. Nul individu ne pourra s'y opposer, et sera tenu au contraire d'ouvrir les portes des lieux et appartements où il jugera convenable de porter la surveillance de ses recherches, etc., etc.

C'est ainsi qu'entouré d'hommes perdus de dettes et de jeunes fanatiques, pris dans les rangs obscurs de l'armée, les Lambertye et les Fouquet dont il fit deux adjudants-généraux; Foubonne et Cailus, à peine sortis de l'enfance, qu'il plaça, comme chirurgiens et espions dans les hôpitaux; La Loi, qui avait long-temps été attaché à Robes-

pierre ; Goullin, qui avait fait deux fois banqueroutes ; Grandmaison, qui, sous l'ancien régime, n'avait échappé à la peine de mort que par la fuite, formèrent autour de lui un cortége digne d'un tel chef.

Il me faut 500 *têtes, et je n'en vois pas une seule tomber!* répétait-il au comité, et les choses ne marchant point assez vite, il attribua 10 fr. de solde journalière à chaque membre de la *compagnie Marat*, en prescrivant l'ordre d'activer l'arrestation des suspects et de forcer tous les muscadins à des prestations patriotiques.

Il mettait ainsi la dernière main à l'organisation de ses moyens, quand, le 26 brumaire, le club Vincent-la-Montagne fut transféré par ses ordres dans un local plus spacieux.

« Toutes les autorités constituées ont été régénérées à Nantes, écrit-il à la date du 27 ; une société anti-populaire a été dissoute. Des conciliabules clandestins, appelés chambres littéraires, ont été brisés. Les fédéralistes, les feuillants, les royalistes, les accapareurs en tout genre sont sous la main de la justice nationale. Des commissions révolutionnaires exercent la vigilance la plus active, la justice la plus prompte contre tous les ennemis de la république. L'apostolat de la raison électrisant tous les esprits, les élève au niveau de la révolution. Préjugés, superstitions, fanatisme, tout se dissipe devant le flam-

beau de la philosophie. Hier, 26 brumaire, la société Vincent-la-Montagne a établi ses séances dans un local plus vaste que celui qu'elle occupait auparavant. Tous les corps administratifs, une foule immense de citoyens, une grande partie de la garnison, ont assisté à l'inauguration qui s'est faite aux cris d'allégresse mille fois répétés de *vive la République! vive la Montagne!* une musique guerrière n'a pas peu contribué à rendre la fête intéressante. J'ai ouvert la séance par un discours sur le fanatisme et la superstition; et, à l'instant, le citoyen Minée, naguères évêque et aujourd'hui président du département, a attaqué, dans un discours plein de philosophie, toutes les horreurs et les crimes du sacerdoce, et a abjuré sa qualité de prêtre: cinq curés l'ont suivi à la tribune, et ont rendu le même hommage à la raison.

« Un événement d'un autre genre a voulu diminuer à son tour le nombre des prêtres. Quatre-vingt-dix de ceux que nous désignons sous le nom de réfractaires étaient enfermés dans un bateau sur la Loire: j'apprends à l'instant, et la nouvelle en est très-sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière: quelle triste catastrophe! »

Et faisant imprimer lui-même un compte rendu de cette cérémonie, il y faisait consigner son discours à la Société, dans lequel on remarque les passages suivants:

« Citoyens montagnards, cette journée servirait encore, s'il était besoin, à dissiper les brouillards fétides du despotisme des prêtres et des rois. Mais la morale est vengée, et le peuple philosophe se rit des jongleries

des uns, des ci-devant usurpations des autres.. Citoyens, le trône des tyrans n'est plus, et les assemblées patriotes remplacent ce troupeau d'imbécilles que conduisait la calotte. Est-ce vous, *Sans-Culottes*, est-ce vous, *Montagnards*, qui avez allumé le feu de la guerre civile? Est-ce vous qui avez couvert la Vendée de cadavres? Est-ce vous qui avez insinué à de malheureux imbus de préjugés, de poignarder leur patrie. Le sang coule, mais il doit couler! Que le Panthéon soit ouvert pour recevoir les cendres des Lepelletier, et des Marat, que leurs ombres soient honorées, que leur patriotisme trouve des imitateurs; mais la patrie est juste, et le glaive de la loi doit atteindre les aristocrates et les prêtres. Il doit atteindre ceux qui soufflent la guerre civile, ceux qui font couler les pleurs de la veuve et de l'orphelin. »

Et, à quelques jours de là, Carrier rendant compte d'une autre fête en l'honneur de la reprise de Toulon, parlait des couronnes dont le peuple de Nantes l'avait accablé, et des Saints qu'il avait réduits en cendres.

» Le peuple, disait-il, a assisté à la représentation de Caïus-Graccus. Les rues ont été illuminées toute la nuit. Les Nantais ont repris cette énergie brûlante dont l'explosion signala leurs premiers mouvements à l'aurore de la révolution. »

Puis, faisant aussi des bulletins de ses victoires, il ajoutait à l'un d'eux, en date du 20 frimaire:

« Mais pourquoi faut-il que ce succès soit accompa-

gné d'un autre événement qui n'est plus d'un genre nouveau? Cinquante-huit individus, désignés sous la dénomination de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes; aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire: la nuit dernière ils ont été engloutis dans cette rivière. *Quel torrent révolutionnaire que la Loire!*

Mais déjà, et depuis quelques jours, ainsi qu'en témoignent les registres du tribunal révolutionnaire, le nombre des condamnations à mort prenait une extension inaccoutumée; encore fallait-il cependant que les formes judiciaires fussent remplies, et ces lenteurs irritaient le représentant. S'étant donc plusieurs fois entretenu de l'encombrement des prisons avec le concierge Forget et les membres du comité révolutionnaire, il jugea que la guillotine était d'une trop lente exécution pour ses projets, et, laissant là les formes judiciaires, il projeta des mesures de destruction en masse.

Il serait sans doute difficile aujourd'hui d'établir d'une manière un peu certaine comment, et dans quels termes cette proposition de destruction en masse fut produite dans les conciliabules où le représentant dominait; mais les décrets de la Convention qui prescrivaient de faire de la Vendée un désert; les autres décrets qui avaient décidé

la destruction de Lyon et de Toulon, sont des précédents propres à faire comprendre de quelle manière Carrier, placé sur les derrières de l'armée républicaine, qui poursuivit les Vendéens jusqu'à Granville, et les dispersa au Mans et à Savenay, pût croire, ainsi qu'il le répéta plusieurs fois dans sa défense, que sa mission était de tout détruire. Et, en effet, ami particulier de Lechelle, agent de Robespierre et continuateur de Marat, dont il fut l'un des plus grands admirateurs, lâche d'ailleurs et perdu de débauche, comment le sang qui allait ruisseler sur les échafauds et les places de Nantes, ne lui aurait-il pas été aussi agréable que celui des champs de bataille? La seule différence pour lui, est que là il eût fallu vaincre des rebelles, et qu'ici il vengeait la république sur des hommes désarmés. Les détails de son procès ne laissent aucun doute sur les scrupules qu'il aurait pu avoir à cet égard: « Je n'ai fait que ce que la Convention avait prescrit par ses décrets, ce que beaucoup d'autres ont fait avant moi. » Et trois de ses collègues, qui tous appartenaient comme lui à la Montagne, viennent déposer dans son procès: — « Qu'ils n'ont jamais connu Carrier que comme un patriote dont les mesures ont pu être outrées, mais dont les intentions n'ont

cessé d'être pures. » — Encore une fois, c'était donc une religion qu'il suivait, *celle de la destruction et de la dépopulation de la France*, comme il le développa lui-même à des amis qu'il avait un jour réunis. *Le calcul en a été fait; pour que la république s'établisse, il ne faut pas que la France compte plus de 700 habitants par lieue carrée, et nous en avons* 1,000.

L'exécution en masse de huit à dix mille prisonniers, de tout sexe et de tout âge, devint donc pour ce tigre un simple acte d'administration. Le témoignage même de ses coaccusés sur ce point le prouve, et rien n'est explicite comme la déposition naïve d'un témoin nommé Latour, suivant lequel Gondet, alors accusateur public, aurait dit à un médecin nommé Dulny, que: *ne sachant comment s'y prendre pour pincer les riches, ils avaient imaginé de supposer une conspiration pour les faire incarcérer.—De grand matin nous ferons battre la générale, dit Gondet à ce médecin; — les sans-culottes, avertis, se rendront à leurs postes; les égoïstes resteront chez eux, et pendant ce temps-là les sans-culottes iront arrêter et fouiller les riches.* — Ce projet s'exécutait

en effet à quelques jours de là: il procura l'arrestation d'un nombre infini de suspects, et en particulier, celle des hommes les plus considérables de Nantes, parmi lesquels ces 132 Nantais, que les dominateurs adressèrent au tribunal révolutionnaire de Paris, et que Carrier, suivant la preuve donnée aux débats de sa cause, recommanda à son collègue Francastel, à Angers, pour qu'il les fît fusiller ou noyer à leur passage au Pont-de-Cé.

Ces mesures, toutefois, n'avaient fait qu'augmenter l'encombrement des prisons; et le tribunal révolutionnaire, qui ne prononçait pas plus de 5 à 6 condamnations par jour, souvent moins, était loin de répondre aux exigences de Carrier. Or, une femme fut surprise, à peu près dans ce temps, portant quelques secours recueillis dans la Vendée à des prisonniers détenus dans les maisons de Nantes. Ce fait ayant été convenablement grossi, les fidèles crièrent à la trahison, disant qu'une révolte était au moment d'éclater dans les prisons, et que le salut de la république était compromis. Cinq ou six malheureux sont en conséquence déférés au tribunal révolutionnaire; et, qu'il y eut, ou non, projet formé d'évasion ou de révolte, ils sont condamnés à porter leurs têtes

sur l'échafaud. Pour l'exemple, nous dit le président Phelippes, dans l'un de ses mémoires, il fut donc arrêté qu'ils seraient exécutés le soir même, 14 frimaire, à la lueur des flambeaux. Mais un message du département, alors présidé par l'évêque Minée, intima l'ordre au tribunal et à son président de se rendre immédiatement au sein de l'administration. — Minée fit savoir à Phelippes-Tronjolly qu'un rapport venait d'être fait par le comité révolutionnaire sur la situation des prisons, et que, d'après les termes de ce rapport, un vaste projet d'insurrection existait, qui ne tendait à rien moins qu'à compromettre la sûreté de Nantes et des patriotes. Les membres du comité concluaient à ce que l'on se débarrassât, sans coup férir, de ces prisonniers, seul moyen de sauver Nantes. — Vainement Tronjolly mit-il en avant les faits résultant des débats auxquels venaient d'être soumis les six individus condamnés à mort: on l'invectiva, on le traita de modéré et de fédéraliste...... Carrier, qui était présent, ne se prononça point toutefois, et, bien qu'il eût dit à Minée, qui s'était rangé un instant à l'avis de Tronjolly, *qu'il fallait la hache à la main enfoncer les magasins des riches et des accapareurs*, rien ne fut décidé, et le président du

tribunal révolutionnaire, croyant ainsi mettre fin à ces sinistres projets, fit exécuter le soir même, à la lueur des torches, les six victimes qui avaient été dévouées à la mort.

Mais une pareille affaire ne pouvait en rester là. Le lendemain, 15 frimaire, Tronjolly et le tribunal révolutionnaire furent de nouveau appelés au département par les ordres exprès de Carrier; ce représentant y siégeait avec le comité révolutionnaire et plusieurs autres personnages, parmi lesquels R....., enfant de 18 à 20 ans, dont Carrier s'était servi comme secrétaire, et qu'il avait donné à Lambertye pour aide-de-camp. Il y fut de nouveau question de la conspiration des prisons; mais sans que l'on parlât d'exécuter les prisonniers en masse; seulement Goullin, Chaux, Bachelier et Grandmaison avaient remis au président Minée une liste de 300 détenus, et les présentant comme des hommes dangereux, ils demandaient qu'on s'en débarrassât à tout prix. — *A quel titre donc, dit alors Tronjolly à Carrier, prétendrait-on nous faire prendre part à de tels actes? Le tribunal a ou n'a pas fait son devoir en condamnant hier six prévenus. S'il ne l'a pas fait, qu'on en nomme un autre; s'il l'a*

fait; laissez-le juger; c'est seulement au glaive de la loi à faire tomber la tête des coupables. — Ces accents, ce langage, alors peu usités, étonnèrent un instant l'assemblée...... Mais Carrier, se levant en fureur, s'écria: *Il faut bannir, il faut chasser les modérés de l'assemblée..... Les brigands n'y regardent pas de si près, lorsqu'il s'agit de faire périr des patriotes;* et livrant dans l'intimité toute sa pensée sur cette opposition, il ajouta, ainsi qu'en témoigne François Lamarie, membre du département, *que lui et ses amis de la Montagne feraient un cimetière de la France, plutôt que de ne pas la régénérer à leur manière et de manquer le but qu'ils s'étaient proposé.*

Rien toutefois n'était terminé, et si Tronjolly eut ainsi le courage de tenir tête à Carrier et d'aller le soir même coucher au greffe du Bouffay, qui était voisin de la geole, afin que les membres du comité n'enlevassent pas les prisonniers qui s'y trouvaient détenus, il suffira de quelques jours pour que leurs projets s'accomplissent. On était au 24 frimaire, à l'époque de l'année où les nuits sont le plus longues: neuf heures du soir venaient de sonner à la vieille tour du Bouffay. Bernard Laguèze, gardien de la maison d'arrêt et sa femme

étaient dans leur geole assis auprès du fèu, quand deux membres de la compagnie Marat entrèrent munis de paquets de cordes. — Qu'est-ce, dit le gardien? — Nous venons enlever cent cinquante-cinq détenus pour les transférer à Belle-Ile, à l'effet d'y construire un fort. — Mais je n'ai pas d'ordre, répliqua Bernard Laguèze: et ces mêmes hommes sortirent pour revenir bientôt avec une liste de cent cinquante-cinq détenus, signée de Goullin et de Levesque, membres du comité révolutionnaire. Vainement Bernard objecte-t-il que plusieurs détenus désignés sont malades ou mis en liberté, les sbires du comité s'attablent, boivent, mangent, devisent sur le crime qu'ils vont commettre; et quand ils se sont repus, ils saisissent leurs cordes, les débrouillent et s'amusent à se lier entre eux pour savoir celui qui sera le plus habile en ce genre d'exécution. —C'est Joly, suppôt de police, auquel la palme est acquise, et c'est lui qui garotte les prisonniers et les remet aux hommes de la compagnie Marat.

Cependant la nuit avançait : Grandmaison et Goullin entrent dans la cour du Bouffay, jurent, tonnent et dénombrent les malheureux qui sont déjà liés. — Mais il nous en faut cent cinquante-cinq, et je n'en vois que cent et quelques. — Je

t'en ai envoyé quinze dans l'après-midi, dit Goullin au geolier : qu'en as-tu fait ? — Ils ont été logés dans les chambres hautes, répartit Bernard. — Hé bien, qu'on les fasse descendre. — Et Girardeau, qui dirigeait les compagnons de Marat, s'élance en disant : *Qu'il va faire sortir ces oiseaux de leur cage*...... Tu pleures, dit-il un instant après, à l'un de ceux qu'il a saisis, mais tu as tort c........, nous vous envoyons en pays étranger pour labourer la terre..... Allons, allons, levez-vous, mes enfants, disait un autre maratiste, nommé Ducou : faites vos paquets, et surtout n'oubliez pas vos portefeuilles. Durassier, complétement ivre, prenait indistinctement tous ceux qu'il trouvait sous sa main, et les frappant du plat de son sabre : allons marche, b..... — Ayant ainsi réuni 129 détenus, et Goullin observant que le temps presse, que la marée baisse ; Joly s'adresse au gardien, et lui dit : — Au plaisir! nous reviendrons bientôt ; pour aujourd'hui en voilà une bonne petite provision........ Et, à quatre heures du matin, ces malheureuses victimes s'acheminaient sous la direction de Goullin et de Grandmaison, vers le bois de l'Amourette, puis de là au corps-de-garde de la Machine, où ils furent embarqués sur une gabare et précipités dans sa cale,

liés deux à deux. Grandmaison les entasse lui-même et pousse à coups de crosse de pistolet sur la tête ceux qui font résistance. Les compagnons de Marat, et les membres du comité se retirent sur deux à trois battelets qui accompagnaient la gabare, et celle-ci coule dans les eaux........ Une des victimes cependant, Jullien Le Roi, marchand d'œufs, natif de Nantes, s'échappe et parvient à se sauver; mais il est repris à peu de jours de là, et ramené devant le comité révolutionnaire, qui siège au département. Bachelier, en le reconnaissant, se prend d'un fou rire, et dit qu'il l'a échappé belle. — Mais Bollognel, Levesque, Perrocheaux et Joly n'envisagent pas la chose du même œil. — *Il faut qu'il soit refoutu à l'eau*, dit Joly, et, malgré l'opposition de Bachelier, on lui bande les yeux et, presque nu, le malheureux est jeté dans une basse-fosse, où il reste pendant trois mois privé de la lumière, couché sur ses propres ordures.

Ainsi eut lieu la première noyade qui ait été regardée comme le fait personnel du Comité révolutionnaire de Nantes; car, pour les deux chargements de prêtres que Carrier livra au *torrent de la Loire*, comme il le disait, nous n'avons pu apprendre, ni par les détails de son procès, ni par

aucune autre pièce, s'il fut seul l'auteur de ces deux forfaits.

L'œuvre de destruction était donc commencée, et le représentant, enfoncé dans la débauche et les orgies, se complaisait dans les heureux essais qu'il venait de tenter. *Quel torrent révolutionnaire que la Loire!* écrivait-il officiellement à ses collègues de la Convention ; et, dénombrant les victimes que jettent chaque jour dans la ville de Nantes, les déroutes du Mans et de Savenay, il s'isole dans son repaire pour mieux accomplir la régénération qui doit être imposée à la France.

Mais pour tant oser, pour jeter dans un pareil oubli les premiers principes de sociabilité qui régissent les grandes agrégations, pour vaincre enfin le moi humain qui réveille en tout homme le sentiment de sa conservation, que ne lui restait-il pas à faire? — Certes, il sait que, craint et redouté, il sera aussi haï et détesté. — Il faut donc que la terreur qu'il imprimera domine toutes les prévisions, dépasse toutes les institutions qui peuvent être un refuge, un moyen de salut pour ceux qu'il attaquera ou qui vivront dans le cercle de sa domination. Il avait déjà dit aux soldats de Marat d'arrêter les suspects, les riches, les fédéralistes, les accapareurs. — Désormais, ce sera

plus et mieux : Lambertye et Fouquet, les deux adjudants-généraux de sa création, reçoivent des pouvoirs illimités pour extraire des prisons, non plus les victimes qu'il lui plaira de désigner, mais tous les prisonniers devenus victimes : et, en même temps, il transporte à l'entrepôt une commission militaire sur laquelle il compte pour 100 à 150 exécutions par jour. Quant à ce tribunal révolutionnaire que préside Tronjolly, âme faible et timorée qui n'ose passer outre, il lui donnera, s'il le faut, l'ordre d'exécuter *sans jugement* les victimes qu'il destine à la mort.

Mais n'anticipons point, et suivons l'ordre des faits :

Les déroutes du Mans et de Savenay viennent d'avoir lieu ; des corps entiers de rebelles, s'appuyant sur une proclamation de Merlin de Thionville, qui promet amnistie à ceux qui feront leur soumission, arrivent à Nantes. Un jour, entre autres, le 28 frimaire, quatre-vingts cavaliers vendéens, jeunes et parfaitement équipés, viennent se ranger sur la place du département et proposent de se soumettre, en offrant de rester en ôtage pendant que trois des leurs se rendront dans leurs communes afin de ramener leurs parents et leurs amis au giron de la république. — Les plus

fermes patriotes de Nantes, l'administration départementale, le comité révolutionnaire lui-même prennent intérêt à ces malheureux et demandent qu'ils soient amnistiés. Mais les intentions de Carrier sont formelles : *Pas de grâce!* — On se concerte, et il est résolu qu'il lui sera adressé une députation pour lui remontrer l'utilité et le profit qui en résulterait pour la république. Naux, du comité révolutionnaire, porte la parole, et essaie de faire observer au représentant que c'est peut-être le seul moyen de mettre un terme aux désastres de la Vendée, surtout au moment où leur armée vient d'être dispersée. — F......! *s'écrie Carrier, vous ne voyez donc pas que c'est un piége? Vous ne savez pas votre métier. On vous trompe par une soumission apparente, on veut bouleverser la ville, vous êtes des lâches des Jean-f......, point de grâce; il faut fusiller tous ces scélérats.* — Et un officier-général, présent à cette scène, s'étant aventuré à lui dire: Qu'ils étaient des soldats et non des assassins; le représentant se contenta de lui répondre : — *La fusillade et la guillotine*, *voilà mes moyens......* — Conduits à l'entrepôt, ces malheureux furent en effet fusillés le lendemain dans les carrières de Gigant.

D'autres qui s'étaient aussi rendus sur la place du Département pour faire leur soumission, eurent un sort encore plus prompt, et furent taillés en pièces sur les lieux mêmes. C'est à cette même date qu'il envoyait une fois, le 27 frimaire, l'ordre au président Tronjolly de faire exécuter *sur le champ, et sans jugement, vingt-quatre brigands pris les armes à la main et détenus sur la place du Bouffay*. Et le lendemain, même ordre de faire exécuter, *sur le champ et sans jugement, vingt-sept brigands pris les armes à la main*. — Cependant, parmi les premiers il y avait deux enfants, l'un de quatorze ans, l'autre de 13; et parmi les seconds, sept femmes, desquelles quatre jeunes filles de la famille La Meteyrie, dont l'une n'avait que dix-sept ans, et l'aînée vingt-huit. — Mais Tronjolly, que de pareils ordres révoltent, refuse de les exécuter. Carrier, accompagné de Goullin, arrive avec sa voiture au pied de l'escalier du Bouffay pendant que les victimes attendent, et il intime de nouveau au président du tribunal révolutionnaire l'ordre qu'il lui avait transmis par écrit de passer outre à l'exécution. — Tronjolly transcrit alors sur les registres du tribunal les ordres précités, et laisse à l'accusa-

teur public le soin et la responsabilité de ces actes. Le geolier Laguèze est donc avisé de ce qui se passe, et, transmettant les ordres qu'il a reçus à la femme Laillet qui lui sert de garde, celle-ci se rend près des jeunes femmes La Meteyrie pour les inviter à se disposer à la mort, et leur dire qu'elles n'ont plus que quelques heures. Ces malheureuses femmes, qui étaient accompagnées de deux de leurs domestiques, tombent la face à terre, les bras passés dans leurs longs cheveux, sanglottant profondément; elles font leurs dernières prières á Dieu, en se serrant l'une contre l'autre pour retenir la vie qui leur échappe. Et la plus jeune d'entre elles se détachant de ses sœurs qui la couvrent de caresses, retire de son doigt un anneau qu'elle remet à la geolière... — A un an de là, la femme Laillet le faisait briller aux yeux de Carrier assis sur la sellette d'un tribunal que du moins on ne lui refusa pas. — Mais de toutes les scènes qui eurent lieu dans ces malheureux temps, aucune peut-être n'eut un résultat plus étrange..... Le bourreau, lui-même est ému, et, reculant devant les victimes qu'on lui amène, frappé de leur beauté et de leur jeunesse, il hésite..... Ce sera sa dernière exécution. — Deux jours d'un délire affreux l'ont frappé de mort.

Carrier en était là de sa mission, quand, assuré du résultat de ses mesures à Nantes, il voulut aussi porter au dehors, la sombre terreur dont il s'était environné. — Ses ordres à ce sujet sont précis, et appartiennent presque tous à la même date. S'adressant au général Avril, qui s'est avancé avec quelques bataillons maratistes jusqu'à Roche-Sauveur et Redon, voici ce qu'il lui écrivait le 10 frimaire :

« Continue de porter la terreur et la mort dans le Morbihan, incarcère les gens suspects et tous ceux qui figureront dans les rassemblements, incendie les propriétés des révoltés; dénonce aux autorités constituées les individus absents, qui seront présumés porter les armes chez les rebelles, désigne leurs propriétés aux corps administratifs pour en faciliter la confiscation : voilà les ordres que je te donne et que tu exécuteras avec le plus de zèle et d'activité qu'il te sera possible. »

Et découvrant en même temps dans un aubergiste de Redon, nommé Le Batteux, un fanatique propre à seconder ses vues, il en faisait un directeur des postes, et lui confia une délégation de ses pouvoirs avec faculté de requérir la force armée et de sanculotiser le Morbihan. — A quelques jours de là, ce misérable faisait son entrée à Vannes, suivi de deux

pièces de canon, qu'il braquait devant les prisons (1); et, partout sur sa route, on ne parlait que de malheureux paysans arrachés de leur domicile et fusillés sans avoir été entendus. — Ecrivant le 23 du même mois au général Haxo, qui commandait dans la Basse-Vendée, il lui disait :

« Il est bien étonnant que la Vendée ose réclamer des subsistances. Il entre dans mes projets, et ce sont les ordres de la Convention, d'enlever toutes les subsistances, les denrées, les fourrages, tout en un mot de ce maudit pays, de livrer aux flammes tous les bâtiments, d'en exterminer tous les habitants; car je vais incessamment t'en faire passer l'ordre. »

— Parcourant le front d'une colonne républicaine qui se mettait en marche pour cette même Vendée, il lui disait :

« Braves défenseurs, vous qui avez porté le nom d'armée infernale, je vous conjure, au nom de la loi, de mettre le feu partout, de n'épargner personne, ni femmes, ni enfants, de tout fusiller, de tout incendier. »

Echauffé par le sang, et ne comptant plus ses victimes, il se rappelle Rennes, et il lance un

(1) Un pharmacien, nommé Mouquet, eut le courage de le dénoncer à la Société populaire de Vannes, et parvint ainsi à l'arrêter dans ses excès.

ordre de détenir trente à quarante citoyens des plus marquants de cette ville, parmi lesquels Richelot, Even, Lodin, Rouëssart, les deux frères Germé, Robinet, Tréhu-Montiery, Varin, Robiquet et sa femme, Blin, etc. Les autorités de la ville et du département, le commandant temporaire, la force armée, sont mis en réquisition pour l'exécution de cet ordre, *et tous les bons citoyens sont invités à courir sus aux traîtres et à les mettre à mort.* — Il apprend, d'un autre côté, que la terreur ne marche pas dans le Morbihan.

« Vous êtes des s... f.... contre-révolutionnaires, dit-il à un envoyé de Lorient, il faut que je purge cette ville comme celle de Nantes. Je m'y transporterai, et je ferai jeter préalablement la moitié de la ville à la mer, et j'aviserai au moyen de réduire le reste. »

Quant à Nantes, à cette triste et malheureuse ville, qui est depuis deux mois le théâtre de ses sanglantes exécutions, elle prend chaque jour un air plus sinistre, et la peste venant avec la famine se joindre aux massacres qui la désolent, elle n'a bientôt plus d'autre aspect qu'un vaste champ d'exécution ! Les habitants en ont disparu pour faire place à des bandes de chiens qui se désaltèrent dans les eaux rougies des cloaques et

se repaissent des cadavres que les bourreaux n'ont plus le temps d'enfouir. — Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont, en effet, entassés dans toutes les prisons de la ville, et particulièrement à l'Entrepôt. Il y a ici une commission militaire, qui, du propre aveu de ses membres, fait fusiller chaque jour 100 à 150 prisonniers (1), et l'atroce activité du comité révolutionnaire ne s'est point un instant ralentie. Mais deux hommes, deux monstres, Lambertye l'un de ses infâmes collègues, les dépassent; et, ayant reçu de Carrier des pouvoirs illimités pour enlever, de jour et de nuit, tous les détenus qu'ils désigneront, on voit chaque jour la Loire charrier de nouvelles victimes qu'il n'est plus possible de compter. Mais, au lieu de nous emparer nous-mêmes du récit de ces faits, recueillons la déposition de quelques témoins. C'est le chirurgien Thomas qui vient d'entrer à l'Entrepôt et raconte ce qu'il a vu :

» Je trouvai en entrant dans cette affreuse bou-

(1) Une lettre du président de cette commission, en date du 25 ventôse an II, établit que, du 7 nivôse au 28, elle jugea 4000 prévenus, en siégeant de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

chérie, une grande quantité de cadavres épars çà et là; je vis des enfants palpitants ou noyés dans des baquets pleins d'excréments humains ; mon âme était brisée. Je traverse des salles immenses, mon aspect fait frémir les femmes. Elles ne voyaient d'autres hommes que leurs bourreaux; je les rassure, je leur parle le langage de l'humanité, je constate la grossesse de trente d'entre elles; plusieurs étaient grosses de 7 à 8 mois........ Quelques jours après, je viens revoir ces femmes, que leur état rendait sacrées et chères à l'humanité....... Aurai-je la force d'achever...... Ces malheureuses avaient été précipitées dans les flots.

» Mais, plus j'avance sur ce théâtre de sang, continue le témoin, plus la scène devient affreuse. Huit cents femmes et autant d'enfants avaient été déposés dans les maisons de l'Eperonnière et de la Marilière; cependant il n'y avait dans ces prisons, ni paille, ni lits, ni vases d'aucune espèce; les détenus manquaient de tout, et le médecin Rollin et moi nous avons vu périr cinq enfants en moins de quatre minutes. Nous nous informons des femmes du voisinage, si elles ne pourraient pas secourir ces malheureuses créatures. Elles répondent : — Comment voulez-vous que nous fassions ? Grandmaison fait incarcérer tous ceux qui portent des aliments à ces femmes et à ces enfants. »

Et ne pensez pas qu'il y ait rien d'exagéré dans cette déposition : Une autre fois, le même citoyen, croyant obtenir la grâce de 37 jeunes hommes de la Vendée momentanément retenus

à l'hôpital, demande leur incorporation dans l'armée de la République. Goullin lui répond que cela ne se peut, et, prenant la liste qui lui était présentée, il y met un ordre de transfèrement à l'entrepôt (1).

Mais écoutons l'accusateur public dans ses conclusions contre Carrier et les membres du Comité révolutionnaire :

« Dans la même salle on compte cinq, six cadavres par jour, et l'amas de corruption est tel, qu'on est obligé de promettre la vie à 40 rebelles, à condition qu'ils nettoieront cette prison. Ils l'ont fait, et quelques-uns survivent à cet acte de courage..... Mais, ô comble d'horreur : on les massacre. — Dans un cachot infect était jetée une mère avec ses filles ; un jeune homme et le directeur des hôpitaux espèrent en sauver une qui n'a que treize ans. Ils descendent dans le cachot avec une lumière, ils n'aperçoivent rien, ils cherchent, ils découvrent dans la paille ces infortunées qui se pressent les unes contre les autres pour conserver un reste de chaleur; ils y trouvent des femmes mortes ; ils aperçoivent enfin la plus jeune cachée sous les habillements de sa mère et transie de froid. *Oh ne m'enlevez pas ma fille*, s'écrie cette mère, *nous voulons tous périr ensemble*. Il fallut la lui arracher pour la sauver.»

---

(1) Thomas eut le courage de retenir cet arrêt de mort.

Et c'est dans cet infâme charnier que l'on déporte chaque jour des autres prisons les malheureux sans nombre qui sont destinés à passer par les mains de la commission militaire, ou par les galiotes de Lambertye. Mais la contagion prend une telle activité, qu'un poste entier de vingt et quelques grenadiers de garde à l'Entrepôt, tombe mort dans l'espace de quelques heures. Dès lors aucun crime, aucune atrocité ne sont plus dissimulés : pendant que Pinard et Joly poussent à coups de baïonnette les victimes qu'ils dirigent le long des quais, Lambertye et son compagnon exhibent leurs pouvoirs aux membres de la commission militaire, qui veulent au moins arracher à ces cannibales des femmes enceintes et quatre à cinq cents enfants en bas âge. D'ailleurs, pour ne pas perdre de temps, Lambertye et Fouquet font travailler à leurs soupapes dès que le soleil se lève, et, dérivant en plein midi aux flots de la Loire avec leurs victimes, ils les précipitent au fond du fleuve par masses de 4 et 500. Renfermées dans des pontons mal joints, vainement les malheureux ainsi sacrifiés, élèvent leurs bras au-dessus des eaux, ils sont frappés par leurs bourreaux qui se tiennent armés de gaffes et de longs crocs dans des batelets, à l'aide desquels

ils se portent d'un point à l'autre, se disputant les vêtements qui viennent à la surface. Et cependant ces monstres avaient déjà dépouillé leurs victimes de tout ce qu'elles avaient de précieux; et les armoires de Joly et de Pinard, seront plus tard signalées comme étant encombrées de bijoux et d'objets rares.

Mais qu'on ne s'étonne pas de ces vols, Foucault, qui fut commandant de place à Paimbœuf, et dont les mains se teignaient chaque jour de sang, demandant à Carrier après une noyade, à qui reviendraient les dépouilles des suppliciés? — *Et parbleu, à qui donc, si ce n'est à ceux qui ont fait la besogne.*

Tant de crimes avaient plongé Nantes dans une stupeur impossible à décrire. Les navires et les marchandises ont cessé de remonter la Loire; il n'y a plus que des cendres dans la Vendée, et, vainement le commerce de Nantes est-il parvenu à faire une somme de 1,100,000 fr. que l'on destine à des approvisionnements d'urgence; la plus affreuse disette règne, les habitants n'ont qu'une demi-livre de mauvais pain par jour. L'épidémie continue d'ailleurs ses ravages; des prisons elle a passé dans la ville, les cadavres restent sans sépulture, et l'odeur infecte qu'ils jettent

menace la population entière et Carrier, son bourreau (1).

C'est alors qu'effrayé lui-même, le représentant donna, à ce qu'il paraît, cet ordre inconcevable, mais réel, mais exécuté, de noyer tout ce qu'il y avait à l'Entrepôt, hommes, femmes enceintes, enfants, tout indistinctement. Et ce furent encore Lambertye, Fouquet et Robin qui se chargèrent de cette œuvre.

« J'ai écrit dix à douze fois à l'administration du district, dit Vaujoix, accusateur public près la commission militaire de l'Entrepôt; je me suis rendu plus de vingt fois au comité pour demander la remise de ces malheureux enfants et leur envoi dans une maison propre à les élever, et je n'ai rien obtenu. Enfin, je me suis hasardé à en parler à Carrier: *Tu es un contre-révolutionnaire, m'a-t-il dit, point de pitié, ce sont des vipères qu'il faut étouffer.* »

Et comme on apportait quelque retard à leur exécution, le tigre appelant près de lui, Gronchon, président de cette même commission, lui disait:

---

(1) Voir aux pièces justificatives les arrêtés et les procès-verbaux de la commune relativement à la maladie des prisons et à l'inhumation des cadavres dévorés par les chiens, n.° 48.

— « *C'est donc toi vieux coquin qui es président de cette commission?* Et lui sautant au collet: *Ah! tu veux juger; si, dans deux heures, vieux b....., tu n'as pas fait fusiller tout ce qu'il y a de prisonniers à l'Entrepôt, tu seras fusillé toi-même.* » — Le vieux soldat, frappé comme de la foudre, peut à peine se soutenir....... Il rentre chez lui.... trois jours après il rendait le dernier soupir mêlé au nom de Carrier qu'il n'avait cessé de répéter.

Quand les habitants mouraient ainsi de la faim et de la peste, Carrier, renfermé dans un splendide hôtel dont il avait chassé les maîtres, s'entourait de courtisannes et de femmes sans mœurs, dont il avait les maris près de lui (1). Et se vautrant dans la plus sale débauche, il prenait jusque parmi ses victimes des femmes qu'il osa salir de ses impudicités avant de les précipiter au fond de la Loire. Vingt preuves sont fournies de ces faits; et nous apprenons de la bouche même d'un de ses complices, du jeune Robin, qu'il s'est fait

---

(1) Carrier nous apprend, par les débats de son procès, qu'il était marié, et que lui et sa vertueuse compagne avaient dépensé 10,000 liv. de leur patrimoine pour vivre dans les moments difficiles de la Révolution.

servir à bord de la galiote de Lambertye un repas splendide, au moment où ses sbires procédaient à une noyade. *On y boit à la santé des calotins qui ont passé à la baignoire nationale;* et, se jouant de ses victimes, qu'il dit avoir condamnées à la *déportation verticale*, il a près de lui des monstres qui, enivrés de vin et de sang, chantent des hymnes et des chansons légères. Mais terminons; car il nous faudrait des volumes pour tout dire, et après tant d'inconcevables horreurs, nous avons besoin, dans la sombre solitude qui s'est établie autour du tyran, de savoir si, du sein de cette grande ville, que depuis un certain nombre d'années nous voyons à la tête de la civilisation dans l'Ouest, il ne se trouva point quelques hommes qui, regardant le tribun, lui jetèrent à la face quelques-unes de ces paroles qui font explosion en sortant d'un cœur ulcéré.

Personne n'osait approcher Carrier, et cependant les administrateurs, comme le peuple, ne pouvaient supporter plus long-temps l'horrible tourment de la famine et de la peste réunis.

Le maire Renard doit, à raison de ses fonctions, faire les premières démarches que réclame l'affreuse position de ses concitoyens. Il

se rend donc chez le représentant et demande à lui parler. Le secrétaire de Carrier lui répond qu'il n'y est pas : mais Renard insiste, il attend à voir sortir ceux qu'il sait être en conférence avec lui, et, forçant la sentinelle, il arrive devant le représentant..... — *F.....! que veux-tu?* — *Du pain pour mes concitoyens.* — *J'aurais voulu que la sentinelle te passât la baïonnette au travers du ventre; que me parles-tu de subsistances, retire-toi : vous êtes des contre-révolutionnaires.* — Et le premier magistrat de Nantes se trouva ainsi éconduit, malgré sa fermeté et ses instances.

Mais les besoins devenant chaque jour plus pressants, la nécessité amena les administrations et la société populaire à se concerter, dans le but d'obtenir du représentant les ordres indispensables pour l'approvisionnement de la ville. — Une commission se transporte donc chez lui, et y étant arrivée à onze heures du matin, un secrétaire qui se présente, empêche les membres du département et des administrations réunis de passer outre, sous prétexte que Carrier ne s'est couché qu'à 3 heures du matin.

« Après une heure d'attente, portent les registres de l'administration départementale, nous avons été intro-

duits dans une chambre joignant celle où nous avons trouvé le citoyen Carrier qui était avec son domestique qui lui tenait un verre dans lequel il trempait un de ses doigts de la main droite. Et, sans nous regarder, il nous a dit par trois fois: *Parlez, parlez f......* Aussitôt Brilland, l'un de nous, lui a dit: — *Représentant, les autorités constituées nous députent vers toi pour te communiquer leurs justes sollicitudes sur l'embargo mis sur les bateaux qui ont été chargés de grains par les commissaires de la municipalité de Nantes. Cet empêchement vient d'un ordre du district de Saumur; nous venons solliciter ton autorité pour que ces bateaux nous parviennent. — Est-ce que cela me regarde f.....! C'est à vous d'écrire au département de Maine-et-Loire. Vous voulez me faire faire une c. ...... de, f.......!* — Le citoyen Froust, l'un des membres de la commission, voulut donner lecture de quelques pièces. — *Au fait, au fait b....!* et un autre ayant voulu prendre la parole. — *Allons donc, je montais l'année dernière une bourrique qui parlait mieux que toi: Vous êtes une bande de c.....ons.* »

Et, désespérant d'obtenir une réponse, la commission se retira *pour ne pas compromettre son caractère*, dit le procès-verbal, et *peut-être celui du représentant lui-même*.

Une autre fois, l'agent national Prosper Bonamy, pressé du cri de la conscience de l'honnête homme, se rend chez Carrier: il trouve le représentant au lit. Il lui expose l'urgence qu'il y a à s'occuper des

subsistances, et se dispose à lui soumettre ses moyens d'approvisionnements. — Carrier, rejetant ses couvertures, se lève brusquement et lui dit de le laisser tranquille; Bonamy insiste. — « F.....! s'écrie-t-il impatienté: le premier b..... qui me parle de subsistances, je lui f.... la tête à bas! J'ai bien besoin de toutes vos sottises. » — Prosper Bonamy retourne à la commune et rend compte de sa mission. On arrête de former une nouvelle députation qui se rendrait près de Carrier; mais, cette fois, dit Bonamy, personne ne voulut accepter les conséquences d'une pareille démarche! — Et qui donc osera enfin attaquer ce tigre furieux et pénétrer jusque dans son antre pour lui faire tête...... Ce sera le municipal Champenois, auquel, suivant nous, Nantes devrait un monument, si quelque jour cette ville accordait un souvenir aux hommes qui l'ont débarrassée du règne de Carrier. Champenois, simple artisan et potier d'étain, avait dû son titre de municipal aux représentants qui, au mois d'août 1793, régénérèrent la commune de Nantes, en destituant Baco et lui donnant Renard pour successeur. Il est à croire, d'ailleurs, que le seul titre de Champenois à cette faveur, avait été de se faire remarquer au club de Vin-

cent-la-Montagne : quoi qu'il en soit, il se trouvait membre de la municipalité, et l'un des plus zélés orateurs du club montagnard, quand les maux inouïs que supportaient ses concitoyens, lui firent prendre la résolution de démasquer le tyran. — On était au mois de pluviôse, à cette effroyable époque où les cadavres, entassés dans les carrières de Gigant et à peine recouverts de terre, étaient déchirés par des chiens réunis en bandes qui répandaient dans la ville l'effroi et les germes de la maladie. On n'avait plus de pain, et personne ne savait de quelle manière on s'en serait procuré le lendemain. — Déjà une fois, le 25 frimaire, Champenois, sur les plaintes d'un militaire, au sujet du pain que l'on donnait aux défenseurs de la patrie, avait fait la motion que Carrier fût appelé, comme membre de la Société populaire, à s'expliquer sur les circonstances qui empêchaient les grains achetés des deniers de la commune, d'arriver à Nantes. — La réponse de Carrier fut brève : il invectiva les membres de la société qui lui furent adressés, les frappa même de la main et du plat de son sabre, disent quelques-uns, et le lendemain, s'étant rendu au club, il demanda quels étaient ceux qui avaient cherché la veille à avilir la représentation nationale dans

sa personne..... Thomas seul, ce chirurgien que nous avons déjà cité, prit la parole et reproduisit les justes plaintes du militaire que Champenois soutenait de sa fermeté; quand Carrier, coupant court à ces explications, dit que le président et les secrétaires de la société lui répondraient de l'offense faite à la représentation nationale. Puis il prononça la dissolution du club et somma le président et les secrétaires de déposer le registre des séances à son hôtel. — Mais le cri des clubistes de Vincent-la-Montagne fut si vif, que le représentant fit rouvrir trois jours après le club où Champenois avait donné un si fâcheux exemple de résistance. Champenois, d'ailleurs, était comme je l'ai dit, des plus ardents, et son crédit à la commune et au club, furent sans doute assez grand pour que le représentant n'osât pas le sacrifier. Malheur en prit à Carrier, car à six semaines de là, le 12 pluviôse, Champenois saisit une nouvelle occasion d'attaquer le tyran. — Au moment où la société était réunie, arrivent la garnison et cinq cents patriotes de Mortagne, obligés de prendre la fuite devant les Vendéens. Champenois était par hasard chargé à la commune de la distribution des billets de logement qui se délivraient à ses malheureux. Frappé de leur mi-

sère, il court au club, et se laissant aller à toute son indignation, il s'étonne que les généraux et les représentants annoncent la fin des désastres de la Vendée, quand chaque jour, on a de pareils malheurs à déplorer. — Puis, profitant des renseignements particuliers qui viennent de lui être donnés sur le séjour de Charrette dans une famille vendéenne, où il se fait traiter de ses blessures, il demande que des commissaires soient adressés au représentant pour s'entendre avec lui sur le moyen de se saisir d'un chef de rebelles dont on vient de lui indiquer la retraite. Le geolier Forget, alors président du club, Champenois et quelques autres sont désignés pour se rendre chez Carrier. — Nous voulons absolument lui parler, disent-ils à son secrétaire. — Il est malade, répond celui-ci, et depuis trois semaines il ne correspond même plus avec les généraux. — Notre mission est cependant importante, on pourrait au moins lui écrire? — Lui écrire ou lui parler n'est pas plus praticable l'un que l'autre, et fussiez-vous des patriotes enragés, il ne vous écouterait pas davantage. — Les commissaires se retirent donc, mais Champenois a saisi le mouvement d'indignation qui se manifeste au sein du club, et s'étonnant qu'un mandataire du peuple

soit invisible, quand il s'agit du salut de la patrie, il opine pour qu'une nouvelle députation soit adressée à Carrier, afin qu'il ait à se rendre aux séances de la société, sous peine d'en être rayé comme membre. — On comprend assez ce qui dut se passer dans le cœur du tigre, et le trouble qu'y jeta la courageuse proposition de Champenois.

« Il s'arracha de son antre, nous dit l'un des témoins de cette scène, et vint le lendemain au club le sabre à la main, hurlant comme un taureau, que si la société ne rapportait pas son procès-verbal de la veille, il allait déclarer la ville de Nantes en rébellion et y faire fondre soixante mille hommes pour la détruire comme Lyon. »

Tous les bons citoyens en frémirent : mais Champenois se redressa plus résolu et plus ferme que jamais, ainsi que nous allons en juger en le suivant au Conseil Général de la commune, où, le 13 pluviôse, il rendait compte de sa conduite.

« Citoyens, frères, amis et collègues, voici l'ordre que j'ai reçu ce matin, environ les huit heures, de la part du représentant du peuple français Carrier, et je le dépose. »

L'agent national Coiquaud, ayant aussitôt pris cet ordre, lut ce qui suit :

« Le premier officier commandant la force publique amènera, devant le représentant du peuple, le nommé Champenois, potier d'étain et officier municipal à Nantes, y demeurant carrefour du Change.

» Nantes, le 12 pluviôse, l'an 2.e de l'ère républicaine.

Le représentant du peuple français,

» CARRIER. »

« Cet ordre, continue Champenois, me fut remis par plusieurs citoyens armés de fusils; j'étais incommodé, et ayant à me rendre vers les neuf heures près le représentant, en qualité de député de la Société Vincent-la-Montagne, je leur donnai ma parole de m'y rendre, et qu'ils pouvaient se retirer. Ils insistèrent à me conduire en vertu de leurs ordres. Magistrat du peuple, je connais le respect et la soumission dus aux pouvoirs qui ont été délégués par la Convention, et je donnai de suite l'exemple de l'obéissance que tout républicain leur doit. Le commandant de la garde me fit placer comme un criminel au milieu de ses fusiliers, et ce fut dans cet état que je traversai toute la ville, depuis le Change jusqu'au Bourg-Fumé, distant d'un grand quart de lieue.

» Arrivé à la maison qu'occupe le représentant, je dis au portier de le faire avertir de mon arrivée. Après avoir attendu un quart-d'heure, je fus conduit devant Carrier, qui me dit en m'apercevant : *Eh bien! Monsieur Champenois, Monsieur l'histrion municipal, c'est donc vous et votre municipalité qui vous permettez de décacheter les lettres qui me sont adressées.* — Carrier

ai-je répondu, je ne puis croire qu'aucun des membres de la municipalité se soit permis un acte semblable ; quant à moi, je n'en ai nulle connaissance.

« *Pourquoi*, reprit Carrier, *hier, dans la tribune de la Société, avez-vous jeté de la défaveur sur ma personne, et avili la représentation, et par là me faire perdre le respect qui m'est dû comme représentant* ? — J'ai parlé le langage d'un homme libre, celui de la vérité.... J'ai demandé à la Société si tu avais répondu à la lettre qu'elle t'avait écrite, et si enfin tu avais calmé nos justes inquiétudes sur la situation de nos armées dans la Vendée. J'appris que ton secrétaire avait répondu, mais que nous étions sans espérance de pouvoir te parler. Etonné de cela, je proposai de t'écrire de nouveau pour t'engager à nous répondre comme frère et en vrai jacobin. J'ajoutai, avec ma franchise ordinaire, que si tu ne répondais pas, nous ne pouvions plus te regarder comme un de nos membres......

» Carrier, en colère, me réplique en jurant : — *Mais, Monsieur, vous avez prétendu que je devais vous rendre compte de ma conduite en cette ville et de ma correspondance avec les généraux.* — Le fait est faux : j'ai dit que les brigands devaient être détruits d'après l'assurance que tu nous en avais donnée publiquement, que, dans cette confiance, on préparait une fête triomphale ; j'ai dit que la maladie t'empêchait d'avoir l'œil sur les généraux qui paraissaient vouloir prolonger cette guerre pour leurs propres intérêts ; que nous avions des dénonciations contre eux, qu'il fallait en instruire nos frères les Jacobins de Paris et la Convention ; et, en

vrais républicains, dire toute la vérité. — *Les renseignements que j'ai eus sont sûrs, et les personnes qui me les ont donnés sont dignes de foi.* — Ils sont les ennemis de la liberté, puisqu'ils en ont imposé sur tous leurs rapports. — *Vous êtes un tas de b..... de contre-révolutionnaires payés par Pitt, puisque vous cherchez à me dénoncer, et demandez un autre représentant à la Convention.* — Les patriotes que tu traites de contre-révolutionnaires, sont ceux qui ont forcé les fédéralistes à respecter la Montagne, dans un temps où les poignards étaient levés sur nos têtes; nous n'avons point demandé ton rappel; mais j'ai appuyé la motion faite de demander un autre représentant pour t'aider....

» Carrier se calma, et nous entrâmes en conversation; elle dura environ un quart-d'heure. Je lui demandai alors ce qu'il voulait faire de moi. Il me répondit qu'il lui était douloureux de punir un homme qu'on lui annonçait comme patriote, mais qu'il fallait être plus prudent. — Carrier, répliquai-je, je te dirai toujours la vérité, et sois persuadé que jamais je ne démériterai de ma patrie, et qu'aucun être ne peut m'avoir à sa solde. — Carrier termina en me disant : au moins soyez plus prudent f..... et il me dit de me retirer; il était alors environ 10 heures et demie du matin, et je sortis de chez le représentant comme un homme libre, comme je serai toujours. »

Le conseil délibéra sur le tout, et il fut arrêté: 1.° Que le représentant serait appelé à s'expliquer sur le reproche fait à la municipalité d'a-

voir décacheté ses lettres; 2.° qu'il aurait à faire connaître les individus qui, par des rapports contraires à la vérité, essaient de jeter de la division entre les républicains; 3.° qu'il serait invité à déclarer que les membres du corps municipal n'ont point perdu la confiance qu'ils méritent, et enfin que le citoyen Champenois continuait à jouir de toute la confiance de la commune.

Malheureusement cette fermeté ne se soutint pas. Un ordre conçu comme suit, vint le 17 :

« Carrier, représentant du peuple français près l'armée de l'Ouest, destitue le nommé Champenois de ses fonctions d'officier municipal à Nantes, et lui défend d'en exercer de ce moment les fonctions. »

Et aussitôt l'enregistrement en ayant été requis, une expédition, signée de Renard et de Coiquaud, en fut immédiatement adressée au représentant.

Cet état de choses, cependant, ne devait plus se prolonger, Carrier allait être rappelé. — Et si nous venons de dire ce que fit le potier d'étain Champenois, dès la fin du mois de frimaire, ce qu'il osa en pluviôse, époque où sa conduite détermina la Société Populaire à envoyer à Paris des commissaires chargés de dénoncer la conduite de Carrier, nous devons rappeler aussi que

ce fut également à la fin de frimaire que Tronjolly refusa de mettre à exécution les ordres inouïs de Carrier pour l'exécution, *sans jugement*, de quarante et quelques rebelles. Mais nous devons ajouter que Tronjolly avoua lui-même qu'il eut la faiblesse de signer le jugement qui prononçait la confiscation des biens de ces victimes. D'une autre part, toutefois, ce fut encore lui qui, le 4 nivôse, c'est-à-dire à 10 jours de là environ, rendit une ordonnance portant défense au geôlier de laisser extraire aucun prisonnier, sous tel prétexte que ce fût, à moins d'un ordre écrit du représentant ou d'un décret de la Convention. Cependant Tronjolly avoue encore, à l'égard de ce dernier acte, qu'il n'osa, dans le moment, porter plus loin ses dénonciations.

Quant au jeune envoyé de Robespierre, Marc-Antoine Jullien, que nous avons déjà rencontré plusieurs fois, il paraît que, revenant du Morbihan, où les excès de Le Batteux et d'Avril lui avaient été dénoncés, au moment où Champenois se compromettait si hardiment avec Carrier, il se trouva présent à la séance de la Société Populaire, où cet officier municipal fut jusqu'à demander que le représentant fût rayé de la liste des membres de la Société, s'il continuait à ne plus fraterniser avec elle.

« Révolté des horreurs ordonnées par Carrier, j'eus le courage, dit-il, de manifester cette indignation dans la Société Populaire, et d'inviter tous les bons citoyens à se réunir pour s'opposer à la tyrannie du nouveau despote. Carrier avait des espions partout; il ne tarde pas à être instruit de mon audace, et il me fait arrêter de nuit par le général Vimeux. Je suis consigné dans une voiture; et, après une heure de marche, je suis déposé chez Carrier. — Connaissant toute la férocité du représentant, et bien persuadé que je touchais à ma dernière heure, je recueille toutes mes forces pour faire face au tyran. — *C'est donc toi, s.... gueux, qui te permets de me dénoncer au Comité de Salut public? Sais-tu qu'en un instant je puis trancher le fil de tes jours? Et comme il importe quelquefois au bien général de se défaire de certaines gens en secret, je ne me donnerai pas la peine de t'envoyer à la guillotine, je serai moi-même ton bourreau et celui de tous les scélérats qui peuvent te ressembler.* — Je fais tous mes efforts, continue Jullien, pour être entendu et lui donner des explications sur les reproches qu'il m'adresse. Mais convaincu du refus du représentant à admettre ma justification, j'eus assez d'énergie pour terminer mes observations en ces termes: — *Tu es le maître de mon sort, tu peux faire de moi ce que bon te semblera; mais souviens-toi que si tu me fais périr aujourd'hui, dans huit jours tu seras guillotiné. J'ai des patriotes qui vengeront ma mort, et qui sauront dévoiler les grands coupables.* — Carrier paraît redouter mes menaces; il se calme, prend un ton mielleux et entame une conversation

sur des choses indifférentes. Il s'aperçoit que je ne lui réponds qu'à demi-mots; il appelle le général Vimeux, lui parle bas, et lui dit de me reconduire où il m'avait pris.... Le lendemain, je me rends à la Société Populaire, je dénonce l'acte arbitraire que l'on a voulu exercer contre moi; je retrace toutes les cruautés, toutes les injustices de Carrier; je détermine l'assemblée à faire une adresse tendante à solliciter le rappel de Carrier; l'adresse est rédigée, présentée à la Convention; elle a tout le succès qu'on en pouvait désirer. »

Voilà ce que nous rapporte Jullien dans sa déposition lors du procès de Carrier. Mais nous croyons devoir faire observer qu'alors le jeune affidé de Robespierre était lui-même détenu comme l'un de ses agents et sous le coup des décrets de la Convention, qui prescrivaient la recherche de tous les alliés du parti qui avait succombé au 9 thermidor. Il ne serait donc pas étonnant que le confident de l'homme déchu eût peut-être quelque peu exagéré ses services dans cette circonstance. Quoi qu'il en soit, cependant, voici quelques-uns des passages de la lettre qu'il écrivit à son patron, et qui fut trouvée dans les papiers de celui-ci après le 9 thermidor.

« Nantes, 16 pluviôse an 2.e de la république.

» Jullien fils à Robespierre.

» Un peuple de généraux, fiers de leurs épaulettes

et bordures en or au collet, riches des appointements qu'ils volent, éclaboussent dans leurs voitures les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes, au spectacle ou dans des fêtes et repas somptueux qui insultent à la misère publique, et dédaignent ouvertement la Société Populaire, où ils ne vont que très-rarement avec Carrier. Celui-ci est invisible pour les corps constitués, les membres du club et tous les patriotes. Il se fait dire malade et à la campagne, afin de se soustraire aux occupations, que réclament les circonstances, et nul n'est dupe de ce mensonge. On le sait bien portant et en ville : on sait qu'il est dans un sérail, entouré d'insolentes sultanes et d'épauletiers qui lui servent d'eunuques. On sait qu'il est accessible aux seuls gens d'état-major qui le flagornent sans cesse, et calomnient à ses yeux les patriotes. On sait qu'il a de tous côtés des espions qui lui rapportent ce qu'on dit dans les comités particuliers et dans les assemblées publiques. Les discours sont écoutés, les correspondances interceptées; on n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser; l'esprit public est mort; la liberté n'existe plus.

» J'ai vu dans Nantes l'ancien régime; l'énergie des sans-culottes est étouffée, et les vrais républicains pleurent de désespoir d'avoir vu le despotisme renaître; et la guerre civile semble couver au sein de tant d'horreurs; une guerre manifeste éclate déjà entre les états-majors et la Société Populaire.

» Une justice doit être rendue à Carrier, c'est qu'il a, dans un temps, écrasé le négociantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédé-

raliste ; mais depuis il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes dont il a paru prendre à tâche de se faire craindre. Il s'est très-mal entouré ; il a payé par des places les bassesses de quelques courtisans ; il a rebuté les républicains, rejeté leur avis, comprimé les élans du patriotisme. Il a, par un acte inoui, fermé pendant trois jours les séances d'une Société montagnarde. Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la Société Populaire ; enfin, il a fait arrêter de nuit, comparaître devant lui, et il a maltraité de coups, en les menaçant de la mort, ceux qui se plaignaient qu'il y eut un intermédiaire entre le représentant du peuple et les magistrats organes du peuple, qui, dans l'énergique élan de la franchise républicaine, demandaient que Carrier fût rayé de la Société, s'il ne fraternisait plus avec elle. J'ai été moi-même le témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres : on assure qu'il a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire, tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes. Il m'a dit à moi-même qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécille Prieur de la Marne, qui ne savait qu'enfermer les suspects, etc...... »

Tant est-il qu'à quelques jours de là, Carrier fut rappelé au sein de la Convention. Nous avons retrouvé, sur les registres de la ville de Nantes, ses derniers adieux à la municipalité de cette ville. Ils sont ainsi rapportés :

« Est entré à la séance du 25 pluviôse, an 2, le re-

présentant du peuple Carrier, lequel a annoncé qu'il était mandé par le Comité de Salut Public pour se rendre à la Convention, et qu'il partait dans la nuit même. Il a ajouté qu'il avait droit de compter sur l'estime et l'amitié de tous les vrais sans-culottes, parce que tout ce qu'il avait fait comme représentant du peuple français, avait eu pour but le triomphe de la république une et indivisible, sur ses ennemis, et d'exterminer les infâmes contre-révolutionnaires et brigands qui, depuis onze mois, désolent et dévastent la Vendée. Que c'est avec douleur qu'il ne peut plus taire que l'armée des rebelles, dont il ne devrait plus exister un seul satellite, paraît renaître de ses cendres depuis quelque temps; qu'il ne peut attribuer les derniers échecs que nos troupes ont essuyés qu'au défaut de correspondance des généraux de nos armées avec lui, qui, depuis un mois, n'a pas été suivie; mais que les républicains ne doivent prendre aucune alarme des mouvements convulsifs des rebelles, parce que, d'après son rapport, le Comité de Salut Public mettra en vigueur des mesures qui, sous peu, extermineront jusqu'au dernier des brigands.

» Il a assuré le corps municipal et le Conseil Général de la commune qu'ils possédaient son estime et sa confiance, ainsi que les deux autres administrations dans lesquelles il n'avait trouvé que de vrais sans-culottes; que la promptitude de son départ ne lui permettait pas de se rendre auprès de chacune pour le leur dire; mais qu'il priait la municipalité de nommer quelques-uns de ses membres pour leur porter ce témoignage de sa part. Il a terminé en demandant l'accolade

fraternelle au citoyen maire, dans son nom et celui du Conseil-Général.

» Le citoyen Maire a adressé la parole au représentant du peuple Carrier, et, au nom du Conseil, il lui a témoigné l'estime et l'amitié que son énergie républicaine et son ardeur à poursuivre les contre-révolutionnaires, et à les faire punir, lui avaient mérité de la part des sans-culottes, et il lui a donné l'accolade fraternelle. »

CHAPITRE VI.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT. — NANTES ET SON COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

Nous n'avons pas rapporté tous les crimes de Carrier, c'eût été impossible ; mais nous les avons indiqués ; et les arrêtés, les lettres, les actes et les dépositions que nous avons reproduits dans leur originalité primitive ont dû en donner l'idée. Mais, pour tout dire sur cette fatale époque, il ne suffit pas d'avoir pénétré dans l'antre de ce cervier, car tout s'est transformé autour de lui ; et chacun des corps organisés qu'il fait concourir au développement de son système de destruction, pourrait être l'objet d'études et d'observations non moins importantes. Les suivre tous et

passer du club aux commissions militaires, du tribunal au Comité révolutionnaire, serait fort long; nous choisissons, et, assez heureux pour avoir en main le carnet graisseux et sali de Grandmaison, le plumitif du Comité révolutionnaire, et aussi les procès-verbaux des visites faites chez ces monstres à l'époque de leur arrestation, nous allons dire quel caractère de cynique férocité prit la pensée de ces misérables, quand chaque jour, les mains teintes de sang, ils aspirèrent à de nouvelles immolations.

« Le temps était venu, disent-ils, dans un mémoire récapitulatif de leurs actes, de tout régénérer, et c'est à la terrible action de notre Comité que la Vendée doit d'avoir été réduite par les armées républicaines; car, ajoutent-ils, à ce maudit fédéralisme, nos Messieurs joignaient l'accaparement en tout genre de marchandises de première nécessité......

» .... Et il fallait porter le dernier coup de massue sur la tête des traîtres, non par une mesure partielle, mais par une mesure générale qui paralisât et mit sous les mains de la loi les gros coquins de la cité.

» Tous les yeux des patriotes étaient ouverts, et nous n'atteignions cependant aucun de ceux qu'il était essentiel d'atteindre..... Il fallut créer une compagnie d'un civisme pur et bien prononcé qui formât une surveillance première. Il n'y avait pas un moment à perdre.... Nous ne dûmes donc pas attendre, pour agir, des preuves maté-

rielles. ou des dénonciations. Celui qui n'avait pas fait tout ce qu'il pouvait, tomba, par cela seul, dans la classe des gens suspects. Ainsi les égoïstes, les modérés et tous les gens à grands moyens.... Nous ne craignons pas de le dire, oui c'est à l'incarcération des ci-devant et de nos gens à grands moyens que l'on est redevable du succès des armées dans la Vendée.... Ces incarcérations ont paralysé tout-à-coup les conspirateurs, et chacun d'eux s'est dit : *Pour peu que je bouge, me voilà pris....* Ces moyens ne pouvaient venir que de la ville, et les scellés furent mis sur les coffres-forts.

« . . . . Nous ne dûmes pas oublier les accapareurs, et, pour cet effet, nous dûmes saisir tous ceux qui avaient le plus contribué au mouvement des marchandises....... D'ailleurs, c'était le plus sûr moyen de faire ouvrir les magasins et d'amener l'exécution de la loi bienfaisante du *maximum*.

Et ce fut dans une séance formée des membres des corps administratifs et des commissaires de la Société populaire, réunis au Comité, qu'on arrêta trois listes; la première, formée des *meneurs et prôneurs de fédéralisme*; la deuxième, des *entêtés mutins*; la troisième, des *patriotes prononcés qui n'avaient été égarés qu'un instant;* et, afin que les choses marchassent plus vite, ils expédièrent à Paris, comme ils nous l'apprennent, les Dorvo, les Sottin, les Peccot, les Poton, les Pineau, les Martin, les Duradier, les

le Roux, les Villenave, et les Vallot, qu'ils réunirent ainsi à Baco, à le Tourneux (1), et Beaufranchet. Voilà leur charte! Quant à leur manière de procéder, il suffit d'ouvrir leur registre d'écrou.

« Envoyé N..... au Bouffay, comme suspect...... »

Ou bien :

« Interrogé N....., et mis en arrestation d'après ses réponses contradictoires. »

Ou bien encore :

« Envoyé au Bouffay le nommé N....., sur soupçon, quoique ses papiers soient en règle. »

Mais intervient-il quelque incident dans ces prisons qu'ils remplissent chaque jour, recueillez leurs propres rapports :

« Sur la dénonciation de Potet fils, est-il dit, à la date du 28 vendémiaire an 2, relativement aux prisonniers du Bouffay, qui se vantent d'être en liberté demain, et qui prétendent qu'il est inutile de leur tremper la soupe pour ce jour, arrête : que Perrochaud sera envoyé au Bouffay pour s'éclaircir de la vérité du fait. . . . . . »

Et plus bas :

« Sur le rapport de Perrochaud, conforme à la déclaration ci-dessus, arrête : qu'il sera de nouveau député

---

(1) Le Tourneux fut ministre de l'intérieur en l'an V.

près des administrations pour interroger les prisonniers du Bouffay, et leur annoncer qu'ils seront fusillés sur l'heure, s'ils n'avouent qui a pu leur donner des renseignements capables de nourrir l'espoir dont ils se flattent, et l'idée d'être libres dès demain. »

Mais pour mieux rendre compte des actes et de la conduite de ces gens, assistons à quelques-uns de leurs conciliabules : -- Une fois, le 15 brumaire, ils arrêtent qu'en raison du grand nombre de passe-ports demandés au comité pour passer aux Colonies et à la Nouvelle-Angleterre, les représentants seront invités à mettre l'embargo sur tous les navires prêts à partir. — Et cet arrêté est immédiatement rendu par Carrier. — Terminant cette séance par une autre affaire, nous trouvons les deux lignes qui suivent :

« Incarcération de tous les gens riches et de tous les gens d'esprit, que l'opinion désigne comme suspects.

» Séance levée à 10 heures du soir.

« BACHELIER, président ; — GOULLIN, secrétaire. »

Puis revenant le 18, et jours suivants, sur cette détermination, nous trouvons les lignes ci-après :

« Arrête de faire désarmer les gens suspects, et de nommer deux membres de la compagnie Marat, avec un citoyen de chaque section pour y procéder. Les membres du Comité s'occuperont de former la liste des hommes qui doivent être désarmés.

» Il est aussi arrêté qu'il sera envoyé de la compagnie Marat six surveillants dans les tribunes de Vincent La Montagne pour en faire leur rapport chaque jour au Comité révolutionnaire.

» Envoyé sur la galliote hollandaise cinq prêtres nommés. . . . . »

Quant à cette noyade de 129 malheureux qui eut lieu à peu près à cette époque, voici la seule trace que nous en retrouvions sur leur registre :

« Séance du 25 frimaire an II. — Liste des prisonniers transférés du Bouffay à une embarcation pour être conduits à Belle-Ile. Voyez cette liste, séance du 24 frimaire, n.° 31. (Mais, de fait, on ne trouve rien à ce renvoi).

» 29 frimaire an II. — Envoyé à l'Entrepôt grande quantité de brigands qui se sont rendus volontairement à Nort.

» 8 nivôse an II. — Envoyé à l'Entrepôt 700 brigands venant de Saint-Florent.

» 8 nivôse an 2. — Envoyé au Tribunal révolutionnaire N.... et G.... »

Et chaque jour la Commission, l'Entrepôt, les Salorges, le Tribunal révolutionnaire, recevaient des masses de malheureux qui ne sont pas autrement désignés.

Mais l'entassement des prisonniers et la maladie forment bientôt obstacle, comme nous l'avons

dit, à ce que de nouveaux détenus soient dirigés sur les dépôts qui existent; et je trouve, sur les registres du Comité, à la date du 2 nivôse :

« Avis verbal du représentant Carrier pour délivrer des enfants de brigands à ceux qui en demanderont; c'est-à-dire les filles à 13 ans, et les garçons pas au-dessus de 15 ans. »

Mais cette mansuétude ne fut pas de longue durée, et dès que Carrier eut avisé au moyen de se débarrasser des enfants comme des personnes âgées, il fut donné un réquisitoire à Joly (le 15 nivôse).

« Pour aller à l'Entrepôt demander au concierge le nom de ceux qui avaient pris chez eux des enfants de brigands, conformément à la proclamation du Comité, et leur enjoindre de les reconduire à l'Entrepôt. »

Mais, à quelques jours de là, quand les enfants furent réintégrés à l'Entrepôt, et que Carrier eût fait savoir, dans sa correspondance avec le Comité, que *tous les courtiers et les individus qui, depuis la révolution, avaient exercé un commerce nuisible aux sans-culottes, devaient être incarcérés, ainsi que les marchands et marchandes de denrées de première nécessité*, on trouve les lignes suivantes :

— Réquisitoire à Joly, commissaire révolutionnaire,

de faire transférer les brigands de l'Entrepôt dans des galiotes, après avoir fait nettoyer par les prisonniers mêmes le susdit lieu! »

Chacun des membres de ce comité a d'ailleurs son rôle, et Bachelier avoue au procès, que le rôle de débonnaire lui est échu, et que c'est à lui qu'il appartient de jeter quelques paroles d'humanité dans la discussion, quand les prévenus sont amenés à la barre du comité. Le carnet de Grandmaison nous l'apprend également; et si Goullin traitait à ce qu'il semble plus particulièrement avec le représentant des mesures à prendre, Grandmaison paraît avoir eu surtout la charge des exécutions.

« — Penser à l'état de l'argenterie.
» — Penser à la femme M.....
» — Penser au procès-verbal, etc.
» — Penser à dénoncer Musset au représen-
» tant du peuple, etc., etc......... »

Telles sont les inscriptions que nous retrouvons sur ce carnet.

Mais des hommes dont le rigide patriotisme exigeait que *la population entière de Nantes fût incarcérée* pour parvenir à sa régénération, n'eurent garde, comme on le pense bien, de négliger leurs intérêts personnels. Et si, comme

nous l'avons vu, au chapitre précédent, la dépouille des victimes, leurs vêtements, leurs chaussures, furent abandonnés aux exécuteurs, ne croyez pas que les ordonnateurs de ces massacres aient négligé ou dédaigné des objets plus précieux. Les procès-verbaux, rédigés sur l'état des lieux occupés par le comité, au moment où les dénonciations de Phelippes vinrent dévoiler ses turpitudes, nous apprennent que plusieurs pièces étaient remplies des objets les plus rares et des marchandises les plus précieuses. Les devants d'autel, les chasubles et les ornements d'église en velours et en étoffes brochées d'or et d'argent, y étaient par centaines. On y remarquait aussi des vases précieux consacrés au service du culte, mais, comme nous l'apprennent ces mêmes procès-verbaux, toutes les richesses de l'autel étaient déshonorées et dépouillées de leurs crépines ou de leurs galons. — Faut-il s'étonner, d'après cela, que l'on ait trouvé plus tard chez Bachelier, des couverts d'argent armoriés, des jetons aux armes de la ville, des bagues en diamants, des tabatières d'or, un collier de perles, une timballe d'argent marquée *Gilles Cheuntie*, un bracelet à pierres, renfermé dans sa gaine en soie, etc.

Cependant, ce ne sont pas là les seules res-

sources de ces hommes habiles; Chaux et Goullin osent signer plusieurs lettres adressées à des gens riches, qu'ils tiennent sous le coup de la menace, et avec lesquels ils traitent de leur rançon. Un particulier nommé Job est cité pour avoir donné 50,000 liv. au comité et avoir été ensuite relâché; Geslin donna 30,000 liv.; Bretonville 50,000 liv., et Perrocheaux, voulant encore surenchérir, osa, ainsi que la chose fut prouvée aux débats, mettre pour condition à l'élargissement de ce malheureux, que sa fille s'abandonnerait à sa brutalité.

Mais ce qui dépasse peut-être tous ces faits, c'est ce qui eut lieu à l'occasion des frères Thoinet, alors les plus riches négociants de Nantes, et comptant entre eux douze enfants. Ces deux jeunes hommes, qui avaient versé dans la caisse municipale jusqu'à 300,000 liv. pour concourir à l'achat des grains destinés aux approvisionnements de Nantes, ne se contentant pas de ce sacrifice, étaient tous deux attachés à un bataillon républicain qui servait activement dans la Vendée, quand le comité, violant leur domicile et forçant leurs magasins, en enleva les marchandises qui s'y trouvaient, et poussa l'audace jusqu'à spolier les valeurs qu'ils avaient en portefeuille. Rappelés à Nantes par la maladie de leurs

enfants, ces courageux citoyens sont arrêtés et jetés dans un cloaque où ils périssent tous deux. — Vainement des amis, des patriotes, exposent-ils qu'on les a vus dans les rangs de l'armée faire des prodiges contre les Vendéens : *ils sont de la classe des riches et de ces gens d'esprit*, de laquelle il faut se défaire à tout prix.

D'ailleurs, comme la chose est formellement établie par Phelippes Tronjolly dans ses dépositions, si on traita au comité même des échéances et des époques de paiement pour des rançons convenues, n'oublions pas que, fatigué des réclamations que devaient susciter tant d'excès, le comité fut jusqu'à prendre et afficher un arrêté par lequel il déclara suspects les parents ou amis qui chercheraient à interrompre le cours de la justice révolutionnaire par des sollicitations importunes. — S'étonnera-t-on, après cela, que l'un d'eux, Bachelier, établit en principe qu'il n'y avait *en révolution que des lois de circonstances*. Qu'un autre, Goullin, répondit au président du tribunal révolutionnaire ; *est-ce qu'il faut des preuves pour faire passer certaines personnes au rasoir national ; on leur fait mettre la tête à la fenêtre sur l'étiquette du sac* ; et que, pratiquant lui-même cette doctrine,

il ait fait périr en prison l'un de ses bienfaiteurs, auquel il devait des sommes considérables et détenir une femme, dont il avait eu, dit Tronjolly, le lit, le coeur et la bourse. Mais ses propres paroles nous le peindront encore mieux que nos récits. Cette fois, c'est à la famille Hervé de Labauche qu'il en veut :

« On recommande, écrit-il à ses collègues, les gredins ci-dessus (Labauche et sa fille) déguisés en paysans, qui, outre le crime de s'être cachés et d'avoir brigandé, sont en outre chargés d'avoir des parents émigrés. — Ces honnêtes gens sont fatigués, malades, ils ont besoin des soins les plus délicats, c'est justice de leur expédier un billet d'hôpital; en vérité, en vérité, le comité révolutionnaire ne peut se dispenser de les recommander chaudement à ses frères de la commission militaire. »

Qu'après cela, et au milieu de ces désordres, on lise sur le fronton de tous les édifices de Nantes : UNITÉ, INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE; LIBERBÉ, FRATERNITÉ, ÉGALITÉ. Qu'on lise à tous les carrefours, une ordonnance de police municipale qui prescrit aux propriétaires de maisons de faire enlever de leurs façades, les figures propres à entretenir le fanatisme, et de leur substituer les bustes des Brutus, des Le Pelletier, des Marat, etc; qu'on n'entende plus de cloches, ni même le carillon du Bouf-

fay, jusqu'à ce qu'il ait été disposé pour jouer des airs patriotiques; que les convois funèbres se fassent sans prêtres et sans exposition aux portes; enfin qu'on lise sur un autre point à la bourse, un arrêté du comité de salut public qui prescrit au commerce de Nantes d'exporter dans le court espace de trois mois, pour dix millions de café, de sucre et de vin, afin de réaliser des fonds qui puissent être appliqués à l'agriculture; puis que sur d'autres réquisitions des clubistes de Vincent-la-Montagne, alarmés eux-mêmes du rapport qui leur a été fait, au sujet du sang que l'on a vu couler de l'échafaud jusque dans les boutiques qui sont placées sur le Bouffay, que l'on voie, dis-je, sur cette même place un immense bassin recouvert d'un prélat rouge, duquel le sang déborde encore, et l'on aura pris une juste idée de l'œuvre de Carrier et du comité révolutionnaire, quand, par une dernière annotation de ce même comité, on aura appris que *chaque jour les maisons de jeux sont pleines comme par le passé*, *et que les rues sont inondées de prostituées.* Voilà avec la famine, la peste et une nouvelle guerre vendéenne, les biens dont ces monstres dotèrent la ville de Nantes, en se disant les fondateurs de l'égalité et du bonheur du peuple.

CHAPITRE VII.

SUITE DE LA TERREUR. — COMMISSIONS MILITAIRES. — RENNES.

La terreur était donc à l'ordre du jour, elle était le point de doctrine fondamentale des représentants qui parcouraient nos départements. Aussi Nantes seul n'en fut-il pas doté, et si nous voyons Bréard à Brest, solliciter l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, en citant l'exemple de son collègue Carrier, qui marche comme un brave b....., il faut nommer encore Jean-Bon-Saint-André et Prieur qui instituèrent à Saint-Malo et à Antrain deux commissions militaires révolutionnaires, quand déjà Pochole en avait établi une à Rennes, et que les représentants, attachés à

l'armée d'opération, en avaient aussi créé au Mans, à Laval, à Angers.

Eminemment révolutionnaire, plus peut-être que les comités et les tribunaux exceptionnels dont on a tant parlé, c'est surtout au sein de ces commissions et dans leurs registres qu'il faut chercher la pensée, toute d'action et de terreur, que professèrent les hommes qui, luttant contre la Vendée et l'étranger, se posèrent comme les apôtres du sans-culottisme, régime nouveau, pour lequel il fallait au préalable faire table rase. — Ecoutons-les, et nous en jugerons. C'est Pochole qui, arrivé à Rennes, quand Carrier en partait pour Nantes, a reçu sa pensée et ses confidences.

« Considérant que la sévérité de la discipline militaire et la punition des lâches et des traîtres qui compromettent le salut de la République, peuvent seules assurer le succès de nos armes;

» Que le sang versé par l'ineptie ou par la malveillance des chefs doit crier vengeance contre ceux qui l'ont fait répandre;

» Qu'il est utile à la patrie d'épouvanter par la rigueur de l'exemple ceux qui semblent se faire un jeu de la vie de leurs semblables et sacrifient à leur inexpérience les plus braves défenseurs de la liberté;

» Que tout délit, quel qu'il soit, dans une armée,

quand il tend à y introduire la désorganisation ou à y répandre des principes contraires au républicanisme, mérite la mort;

» Arrête: Qu'une commission militaire révolutionnaire, composée de cinq membres, jugera en dernier ressort, et sans autre forme que la décision de la majorité de ses membres, d'après un interrogatoire et une audition de témoins, tous les brigands pris les armes à la main; tous les coupables convaincus d'avoir crié *Vive le Roi!* etc., etc.

Et ajoutant de nouvelles instructions à cet arrêté, daté du 19 brumaire an 2, il disait aux membres de cette commission (le 24 brumaire):

« Aucune considération politique ne peut vous empêcher d'exécuter la loi du 19 mars 1793. Des républicains révolutionnaires ne doivent pas connaître le pardon. Les traîtres ont trop souvent abusé de votre indulgence. L'armée vous observe, et sans doute elle n'attend pas que le glaive de la loi épargne ceux qu'elle n'eut pas épargné sur le champ de bataille. Ces décisions, citoyens, qui coûtent à l'humanité, sont dictées par l'intérêt de la patrie, qui doit l'emporter sur tout autre sentiment. » (1)

---

(1) L'arrêté de création de l'une des commissions de la Loire-Inférieure portait: qu'en l'absence *de deux témoins, le procès-verbal d'un fonctionnaire en exercice, suffirait pour la démonstration du fait et la condam-*

Puis, il les autorisait à faire faire une nouvelle guillotine ; celle qui existait sur la place du Palais de la Loi ne suffisant plus.

Mais, soit que cette commission ne répondît point aux vues et aux projets des représentants, soit qu'elle ne suffît point réellement à expédier tous les jugements qui lui étaient remis, tant est-il que, le premier frimaire an II, un autre arrêté signé des représentants Bourbotte, Prieur et Turreau, ajoutait aux deux commissions déjà instituées à Rennes et à Saint-Malo, une troisième commission, chargée de punir *avec célérité les scélérats qui avaient pris les armes contre la liberté, et tous les contre-révolutionnaires qui cherchaient à fomenter dans l'armée l'indiscipline, pour parvenir à la désorganiser et à la dissoudre.* Et chacun des membres de cette commission, composée des citoyens Brutus Magnier, président ;—Defiennes, accusateur ; —Coulon ;— Bossenge ; — Remaëly, — et Scœvola, greffier, recevant une indemnité de 12 liv. par jour, se mirent à la besogne, après s'être pourvus de 7 bou-

nation de l'accusé. J'ai lieu de penser que cette jurisprudence devint plus tard commune à toutes les commissions militaires en exercice dans nos départements.

nets rouges du prix de 45 liv. et de 6 sautoirs et médailles du prix de 230 liv. — Ainsi nantis, ils s'adressèrent aux citoyens d'Antrain, et leurs dirent :

« La commission militaire révolutionnaire tiendra publiquement ses séances chez la veuve Bezot, rue de la Municipalité, près la grand'halle. Citoyens, si vous connaissez des scélérats qui cherchent à fomenter l'indiscipline dans les armées pour parvenir à les désorganiser, des lâches que ni l'honneur, ni les devoirs ne retiennent à leur poste dans les moments glorieux d'un combat ; si vous connaissez des dilapidateurs, des conspirateurs, des ennemis de la liberté et de l'égalité, venez promptement nous les dénoncer, et sur le champ, vos vœux seront remplis, vos cœurs seront satisfaits. Une prompte justice vous consolera d'avoir été témoins de quelque forfait envers la république. »

Et, se mettant à l'œuvre, ils constatèrent chaque jour, par des interpellations de témoins ou par des procès-verbaux, l'absence de ceux qui leur furent désignés pour avoir suivi le parti des rebelles, s'être ralliés à eux, ou les avoir accueillis à leurs divers passages. D'ailleurs, se trouve-t-il d'une autre part dans l'armée républicaine quelque soldat accusé d'avoir pillé les malheureux habitants des campagnes, et il n'en manquait pas ; ils le condamnent, pour l'exemple, à la prison et à rester

attaché à un poteau ayant au cou les poules qu'il a volées, ou bien les souliers que l'on a trouvés en double dans son sac, quand la plupart des défenseurs de la patrie marchaient nu-pieds.

Ainsi créée dans le double but de comprimer les lâches et de punir les rebelles, cette commission prit bientôt un caractère tout particulier, et qui tenait autant de l'administration, que de l'ordre judiciaire. La nouvelle lui ayant été transmise, que quelques troubles ont eu lieu à Saint-Aubin-du-Cormier, elle s'y rend le 20 frimaire, et, nantie de ses bonnets rouges et de ses médailles, elle va descendre à l'église, accompagnée de quelques hussards. Aussitôt, Brutus-Magniér fait sonner la cloche, et convoque une assemblée générale des habitants.

« Les citoyens s'étant rendus à cet appel, dit le procès-verbal, le président, dans un petit discours, leur recommande la paix, et propose de terminer à l'amiable une affaire qui pouvait avoir les plus fâcheux résultats (la commune était accusée de contre-révolution, et d'aristocratie). Aussitôt, les citoyens demandèrent à grands cris l'établissement d'une Société populaire pour prévenir, par l'instruction, de pareils malheurs. Un comité de surveillance est nommé sur le champ, la commune se donne le nom de *Montagne-la-Forêt*, et la Société a eu une séance bien intéressante qui voit triompher la philo-

sophie sur le fanatisme et l'ignorance. Une souscription s'est aussi ouverte en faveur des pauvres, et la commission, toujours philanthrope, n'a point refusé une offrande à l'indigence. La commission est partie à 4 heures, après avoir eu la douce satisfaction de se voir bénie et louée par toute la commune de Montagne-la-Forêt, qui a poussé la délicatesse au point de payer la dépense faite à l'auberge par lesdits commissaires.

« L.-P.-B. Brutus-Magnier, président; — Scœvola, secrétaire-greffier. »

Qui ne croirait, à voir les poules attachées au cou d'un soldat, et cette bonhomie avec laquelle lesdits commissaires portent sur leurs registres que les habitants de Montagne-la-Forêt les ont loués et bénis en payant leur écot à l'auberge; qui ne croirait, dis-je, que ces nouveaux Brutus sont les plus bénins républicains que nous ayons encore trouvés. Mais, suivons-les, ou mieux, ouvrons leur registre de délibérations et d'arrêts de mort.

Un deuxième arrêté de Prieur, Bourbotte, Pochole et Boursault vient de leur attribuer la faculté *de mettre en arrestation tous les particuliers qu'ils jugeront suspects et d'apposer les scellés sur leurs papiers.* Ils ont enregistré cet arrêté, et ils continuent:

« On s'est ensuite occupé des brigands, et ceux qu'on

a interrogés sont René Chevelot, René Albert, Jean Abeilard, François Brunet, tous quatre laboureurs à Chanteloup; Joseph Plessis, fileur de laine à Saint-Lezin; Joseph Bondu, domicilié à Saint-Lo-d'Angers; Pierre Seché, menuisier à Chemillé, âgé de 16 ans, lequel, avec Joseph Plessis, a été renvoyé en prison jusqu'à ce qu'on se soit informé de leur âge. Les autres ont été condamnés à mort.

» Séance levée à 10 heures du soir.

» Brutus Magnier, président;
» Scævola, secrétaire-greffier. »

— Autre séance :

« Une lettre reçue de Montagne-la-Forêt annonce que des intrigants y troublent de nouveau la paix; la commission autorise l'accusateur à faire arrêter le nommé Angers qu'on dénonce comme auteur des troubles. La liste des brigands amenés le 3 de ce mois est épuisée par la condamnation d'un enfant de onze ans et d'un fou à la réclusion, et par celle à mort de six autres scélérats.

» Brutus Magnier, *président*.
» Scævola, *secrétaire-greffier*. »

Et voilà deux jugements après lesquels se lisent les lignes suivantes :

« Séance du 9 nivôse an 2, au matin.

» Les trois tribunaux militaires en ce moment réunis à Rennes, devant terminer la fête qui aura lieu demain au sujet de la prise de Toulon, par un repas fraternel, où le représentant du peuple est invité de se trouver, et où

se trouvera aussi *le vengeur du peuple* (vive l'égalité !), a arrêté qu'il n'y aura pas de séance demain. — Deux sœurs de la charité, appelées devant la commission pour répondre sur une inculpation de prévarication qui leur était faite, ont eu l'effronterie de déclarer hautement, devant le peuple, qu'elles n'avaient point prêté et ne prêteraient jamais le serment sacré de la liberté et l'égalité. En conséquence, elles ont été déclarées suspectes et incarcérées. On ne manquera pas de prendre des mesures pour faire subir le même sort aux autres nonnettes qui seraient dans les mêmes intentions.

— Et au bas de la même page :

« Il n'y a point eu de séance le onze, parce qu'il n'est pas de bonne fête sans lendemain. D'ailleurs, les représentants du peuple Lavallée et Laplanche, qui avaient assisté au repas, ont voulu en rendre un ce jour-là. Ces deux jours ont été bien agréables, car c'était la fête du cœur. »

Et c'est sur un registre d'arrêts de mort, qui, à chaque page, en contient dix ou douze, que ces lignes se trouvent consignées. — Mais suivons :

« Séance du 12 nivôse au soir.

» Le prêtre Jean Mercier, déjà interrogé dans la séance du 5 de ce mois, est définitivement jugé et condamné à mort.

» Séance du 13 nivôse an 2 au soir.

» La commission militaire de Saint-Malo, n'ayant osé prendre sur elle de juger définitivement des brigands, les a renvoyés au tribunal criminel de Rennes. Mais

notre commission a résolu de les juger, afin de ne pas les laisser pourrir dans les prisons, et quatre ont été interrogés ce soir pendant qu'un membre était allé lever les scellés chez les sœurs grises, pour voir s'il n'y avait rien de suspect dans leurs papiers. Ce soir on vient annoncer la capture du ci-devant prince de Talmont (1), et la séance a été levée à 9 heures.

» Séance du 18 nivôse an 2 au matin.

» Trois petites filles, sœurs des jeunes garçons Aubin, sont interrogées, et tous ceux d'hier reparaissent à la commission. — Marie Charles, — Anne Denis, — François Chevrier sont condamnés à la peine de mort. Tous les enfants sont destinés à être soignés dans un hôpital.

» On s'est ensuite occupé d'interroger six brigands mais comme il vient un soupçon, qu'ils avaient été jugés par l'autre commission, on les renvoie en prison. »

Cependant, le lendemain, on apprend qu'ils n'avaient pas été jugés, et ils sont condamnés à porter leur tête sur l'échafaud. — Mais la mort vient frapper à son tour l'un des juges de la commission militaire d'Antrain, au moment où l'épidémie qui régnait dans les prisons et l'armée vendéenne, donnait les plus vives alarmes aux habitants de Rennes. Un arrêté fut pris à ce sujet:

---

(1) Voir sa condamnation et sa mort au dernier chapitre du livre précédent.

« Esnue-Lavallée, représentant du peuple dans les départements de l'ouest et du centre.

» Sur l'exposé fait par le président de la commission militaire séant ci-devant présidial de Rennes, que le citoyen Remaëly, membre de cette commission, décédé ce jour, a, en mourant, manifesté le désir d'être placé au pied de l'arbre de la liberté.

» Considérant que le citoyen Remaëly n'a payé le tribut de la nature, que par suite des travaux multipliés et des devoirs que son état lui imposait; que l'aspect et la crainte d'une maladie pestilentielle dont étaient attaqués les brigands, loin de ralentir son zèle et son énergie, l'ont au contraire porté à sacrifier sa propre existence, dans la vue d'arrêter les progrès du fléau pestilentiel qui menaçait la commune de Rennes et ses environs;

» Considérant enfin que cette abnégation de soi-même, mérite au citoyen Remaëly une sorte de respect pour ses derniers vœux; que d'ailleurs les cendres d'un vrai républicain sont propres à enraciner et faire croître l'arbre de la liberté;

» Arrête: qu'en vertu des désirs par lui manifestés, et pour rendre hommage à ses vertus républicaines, le corps du citoyen Remaëly sera inhumé républicainement, demain matin vers les 10 heures, sur la place de l'Egalité, et au pied de l'arbre de la liberté, où seront chantés, l'ode à la liberté et des hymnes analogues à la cérémonie. »

Ce qui, en effet, eut lieu en grand concours de

peuple, au bruit des musiques militaires de la garnison, et sous la direction de Brutus Magnier, qui jeta des fleurs sur la tombe de son collègue. Toutes les autorités étaient présentes et pourvues d'une branche de cyprès qu'elles portaient à la main.

Poursuivant ainsi ses actes de vengeance et ses parades, la même commission avait prononcé du 2 frimaire au 14 floréal, dans un mois, 294 jugements qui portèrent sur 1,000 à 1200 personnes, desquelles, quatre cents au moins avaient été exécutées, quand « *des jeunes gens de la ville de Rennes lui envoyèrent une députation pour demander à être eux-mêmes les exécuteurs des jugements criminels qu'on devait exécuter militairement, afin d'assouvir la rage que leur inspirait l'existence des vils chouans.* »

Et Brutus Magnier continuant sa rédaction, car presque tout le registre duquel nous faisons nos extraits est de sa main, ajoute : « le député reçoit *l'accolade fraternelle, et le tribunal prendra leur demande en considération.* »

Et c'est à l'aide des principes qui ont amené ces jeunes gens à offrir leurs bras aux bourreaux, que l'une de ces commissions condamne, comme

viens de le dire, 1,000 à 1,200 personnes; une autre, séant au palais de justice, en compte à peu près 2,000 par 402 jugements, et que toutes rivalisent de zèle avec celles de Nantes et du Mans, qui avouent, l'une, 4,000 condamnations à mort; l'autre, 2,896 en deux mois.

Mais ici, nous devons le dire sans détour, nous concevons très-bien comment il se fit que, quand les partis en lutte s'égorgeaient sur le champ de bataille, dans les ambulances, et dans les hôpitaux, comment, dis-je, il se fit qu'il y eût des commissions militaires à la suite des armées, chargées de mettre à mort ceux qui avaient *échappé à l'épée des combattants.* Les partis politiques n'ont jamais autrement compris la destruction de leurs adversaires, et les formes adoptées pour consacrer cette sauvage doctrine en font la seule différence. — Mais que, dans ces horribles exigences de l'esprit de parti, il se fût trouvé au moins quelque chose de grave et de solennel, et nous aurions pu en ne considérant que le résultat définitif, la liberté que nous avons conquise, nous écrier, peut-être aussi avec d'autres, que la terreur sauva le pays. Mais, après ce que nous avons vu à Nantes, après ce que nous venons de voir à Rennes, quand nous devons, pour remplir notre devoir

d'historien, signaler la jeunesse d'une de nos villes se mettant aux ordres du *Vengeur*, nous ne saurions contenir l'indignation qui nous oppresse, et nous nous écrirons aussi avec les plus patriotes et les plus dévoués de ces temps malheureux, avec le président du Tribunal révolutionnaire de Nantes, que ce furent ces excès qui rallumèrent la guerre dans la Vendée, quand les brillants succès de Marceau et de Kléber, les victoires du Mans et de Savenay, semblaient l'avoir si heureusement éteinte.

Nous n'avons point encore tout dit cependant sur cette effroyable crise dont plusieurs mesures furent d'un résultat immense et incontestable. Et, après avoir parlé des excès commis dans la Loire-Inférieure et l'Ille-et-Vilaine, nous avons à nous occuper de la Ville de Brest, qui vit tomber les têtes des vingt-six administrateurs du Finistère, le jour où notre marine, détruite dans un des plus grands combats de mer qui aient été livrés, ne nous laissa, pour témoignage de la valeur française, que le souvenir du vaisseau le *Vengeur* s'abymant dans les flots.

CHAPITRE VIII.

MISSION DE JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ ET DE PRIEUR (DE LA MARNE) A BREST. — INSUBORDINATION ET RENTRÉE DE LA FLOTTE AUX ORDRES DE MORARD DE GALLES.

Nous avons déjà dit, chapitre II de ce livre, comment et dans quelles circonstances avait eu lieu l'organisation du tribunal révolutionnaire de Brest, et nous avons dit aussi comment les basses fosses et les cachots du château de cette ville s'étaient remplis de suspects désignés à la vindicte des représentants par les dénonciateurs à gages, puis dans le bagne et les bataillons maratistes que Laignelot avait traînés à sa suite. Mais Bréard, retenu par la goutte, comme il l'écrivait à son collègue Jean-Bon, attendait le retour de celui-ci

pour donner au tribunal révolutionnaire toute l'impulsion qui devait répondre à leurs projets. Car, à Brest, la guillotine et le tribunal révolutionnaire ne devaient pas être, non plus qu'à Nantes et à Rennes, de simples instruments de vengeance, il y avait là aussi une armée à organiser, et si la première pensée de Bréard fut d'appeler près de lui Hugues et Ance, l'accusateur public et le bourreau de Rochefort, ceux-là mêmes qui avaient *vengé le peuple*, comme on le disait alors, des trahisons de Toulon, c'étaient aussi des officiers de marine, un lieutenant et deux bas officiers du vaisseau la *Ferme* que le tribunal de Brest atteignait d'abord. — Tout fut donc calculé à Brest pour la formation du tribunal révolutionnaire et des comités de surveillance, dans la double pensée de réorganiser la marine, qui était en dissolution, et de terrifier le fédéralisme dont l'administration du Finistère (décrétée d'arrestation le 19 juillet), était représentée comme la principale souche. Voilà du moins ce qui nous semble ressortir des faits mêmes, et il suffira, pour s'en convaincre, de les rapporter, non que nous recherchions, cette fois plus que les autres, une excuse aux atrocités qui en furent la conséquence, mais parceque, historien,

notre devoir, avant tout, est d'être vrai. — Et comment, en parlant de la marine, telle qu'elle était alors organisée, pourrions-nous taire l'abandon où se trouvaient nos ports en 1793, et les actes nombreux d'insubordination et d'incapacité, qui, au commencement des guerres de la Vendée et de la Bretagne, paralysèrent complétement les mouvements de nos vaisseaux, quand leur présence sur nos côtes était indispensable pour empêcher la communication des rebelles avec l'Angleterre. Vainement, en effet, dès les mois de février et mars, lors des premiers troubles de la Vendée, Monge, alors ministre de la marine, essaya-t-il d'établir une croisière de Brest au Pertuis : une fois, c'étaient les approvisionnements qui retenaient nos bâtiments dans le port ; une autrefois, comme à bord du *Trajan*, de l'*Achille* et du *Jean-Bart*, c'étaient les équipages mutinés qui refusaient de prendre la mer ou de la tenir, jusqu'à ce qu'on eût pourvu à leur solde ; une autrefois, c'étaient les marins mêmes qui manquaient, et il était impossible, ainsi que nous l'apprend la correspondance des employés des classes, d'obtenir dans les arrondissements maritimes, les contingents demandés. Ajoutez à cela des projets de destruction ;

sourdement répandus; nos ports chaque jour au moment d'être incendiés, ou l'étant réellement comme le fut celui de Lorient par un sinistre attribué à la malveillance; et l'on comprendra quelle juste indignation le service de l'armée de mer excitait chez les patriotes, quand celui de l'armée de terre s'était si promptement improvisé.

« Frères et amis, le gouvernement de l'Angleterre fait armer, écrivait Monge, en s'adressant aux sociétés populaires. Le roi d'Angleterre et son Parlement veulent nous faire la guerre; les républicains anglais le souffriront-ils? Déjà ces hommes libres témoignent leur mécontentement. Eh! bien, frères et amis, nous volerons à leur secours, nous ferons une descente dans cette île, nous y lancerons cinquante mille bonnets de la liberté; nous y planterons l'arbre sacré, et nous y tendrons les bras à nos frères républicains; la tyrannie de leur gouvernement sera bientôt détruite!........ Que les marins français se rappellent nos succès dans la dernière guerre...... que rien n'arrête leur essor, que tout leur soit possible pour servir la république. Les rois sont égoïstes, mais les peuples libres sont reconnaissants, ils font toujours tout pour eux-mêmes, ils ne laissent point la vertu sans récompense. »

Et, appliquant ces principes aux circonstances ou le ministre convoquait tous les gens de mer, pour lui désigner, par l'élection, les officiers dont nos vaisseaux manquaient complétement, ou,

s'adressant aux sociétés populaires, comme il le fit à celle de Saint-Malo, il leur demandait des commandants et des chefs de pavillon, afin de pouvoir mettre à la mer tel vaisseau qui n'attendait plus qu'un capitaine pour appareiller.

Qu'on eût formé de la sorte des régiments pleins d'énergie et de dévouement, auxquels le seul maniement de la baïonnette assura la victoire, cela se conçoit ; mais que l'on confiât à des officiers et à des équipages ainsi improvisés, l'honneur du pavillon français, il est manifeste que, tel courage qu'on leur suppose, il ne suffira pas seul pour disputer la victoire à des flottes exercées de longue main, à une marine pareille à celle de l'Angleterre. — Mais alors toutes ces choses ne se raisonnaient point : on avait besoin de vaisseaux et de forces considérables à la mer, il fallait qu'ils sortissent.

« Employez tous vos moyens, disait le ministre Monge, au commandant d'armes de Lorient, à la date de février 1793, pour que les vaisseaux (commandés par Villaret et Morard de Galles) mettent à la voile dans un état qui leur permette de bien se battre. Vous pourrez avec succès employer la société des amis de la liberté et de l'égalité républicaine, dont les exhortations ne peuvent pas être vaines. »

Et, s'adressant aux marins, il ajoutait :

« Oui, vous êtes les vrais enfants de la patrie, et vous saurez dans l'occasion prouver qu'il vaut mieux sauter en l'air ou couler à fond, que d'abandonner le pavillon national à la merci des esclaves d'un gouvernement dont le peuple ne connaît pas encore toute la perfidie. Vous ne vous exposerez point, sans doute, à périr de honte et de misère dans les prisons odieuses du gouvernement anglais ou dans les marécages de la Hollande. »

Et oui, sans doute, ils se feront sauter plutôt que de se rendre, témoin le *Vengeur*, mais encore une fois ce courage même ne saurait faire que la victoire leur reste, que leur ligne de bataille soit convenablement suivie, qu'il y ait une discipline suffisante, et que le commandant ait l'autorité nécessaire. A peine, en effet, et après d'interminables préparatifs, la division de Villaret qui croisait sous Groix pour protéger l'arrivée des convois attendus de Saint-Domingue, a-t-elle été ralliée par les forces que commande Morard de Galles, que l'insubordination la plus complète se manifeste dans les équipages de la flotte. Partie vers la fin de juillet, cette armée avait la double mission de déjouer les projets de l'Angleterre à l'égard de la Vendée, et de protéger les convois attendus de Saint-Domingue. Mais la mauvaise position qui lui fut assignée par

l'ordre de croiser dans les eaux de Quiberon, quand déjà une fatale organisation avait rendu l'insubordination des équipages si active, y fit naître promptement des causes de trouble qu'il fut impossible de réprimer. Longtemps à l'ancre sur les côtes du Morbihan, des intelligences s'établirent entre les rebelles et les équipages de quelques vaisseaux; des officiers supérieurs appartenant à l'ancienne marine n'apportèrent point dans leur service toute la sévérité que pouvaient exiger les relations avec la terre, et il ne tarda point à se manifester dans plusieurs équipages un mécontentement que le défaut de solde porta au point que la manœuvre des bâtiments fut complétement compromise. L'autorité des officiers se trouva méconnue, les ordres d'appareillage restèrent sans exécution, et bientôt, vers le 15 août, quand la nouvelle du désastre de Toulon se fut repandue, des avis émis par des malveillants conduisirent les équipages à délibérer entre eux sur ce qu'il conviendrait de faire, ou de rentrer à Brest, ou de tenir la mer, quand, disait-on, les Anglais signalés dans la Manche allaient se présenter avec une flotte de quarante et quelques vaisseaux. Bréard et Tréhouart, dont la mission à Brest avait eu pour principal objet la réorga-

nisation de cette marine si peu disciplinée et si peu utile, ne manquèrent pas de se concerter sur ce qui se passait; et l'un d'eux, Tréhouart, s'étant embarqué sur un bâtiment léger, joignit la flotte au moment même où les équipages venaient de dépêcher deux des leurs à la Convention, afin de prendre ses ordres. Vainement Tréhouart essaya-t-il de conserver à l'amiral le pouvoir et la force, sans lesquels rien n'était possible: les capitaines de bâtiment lui déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus se faire obéir, et qu'il fallait rentrer à Brest.

Ce fut dans ces circonstances, que le Comité de salut public, justement alarmé de la prise de Toulon et des inquiétudes que les désordres de Quiberon faisaient naître pour le reste de nos forces maritimes, dit à deux de ses membres, Jean-Bon-Saint-André et Prieur: Allez, *Sauvez Brest et la flotte!* — Partis de Paris, le 24 septembre, ils arrivèrent donc à Brest peu de jours après la rentrée de la flotte, qui y jeta l'ancre le 29 du même mois. — Des mesures les plus sévères avaient d'ailleurs été prises par Bréard, et, dès que Jean-Bon et Prieur furent arrivés, les représentants, se portant simultanément sur tous les bâtiments de la rade, y firent entendre

ces doctrines de sans-culottisme, qui ne tendirent à rien moins, comme nous l'apprend Jean-Bon lui-même, qu'à déterminer les vrais républicains à dénoncer les coupables ; car une vérité a dû frapper tous les esprits, disait-il ; c'est que l'amalgame des ci-devant nobles, des officiers de l'ancienne marine avec les citoyens qui, de la marine du commerce ont passé au service de la République, nuit essentiellement au bien de la chose...... L'inimitié qui existe entre ces deux classes d'hommes quoique extérieurement contenue par la loi, est arrivée au point que plusieurs capitaines et officiers préfèrent d'abandonner la mer et aller sur les frontières combattre à côté de leurs frères sans-culottes, plutôt que de voir les forces navales livrées à des hommes qu'ils regardent comme des traîtres.... La première mesure à prendre doit donc être l'épurement de la marine et la destitution pleine, complète, absolue de tous les ci-devant nobles qui servent sur l'escadre.

Et, appuyant ces pensées d'actes encore plus significatifs, ils traduisirent au tribunal révolutionnaire de Paris :

Duplessis-Grenedan, commandant de la *Côte-d'Or* ; Coëtnempren, commandant du *Jean-*

Bart; Le Bourg, Enouf et Le Duc, lieutenants de vaisseau; Fichet et Delecluse, officiers du vaisseau le *Commerce de Marseille*; pour avoir déclamé contre la Convention, n'avoir pas maintenu la discipline militaire, ou négligé d'exécuter les signaux qui leur étaient faits, etc., etc.

Ils firent détenir au château Bonnefous, commandant du *Terrible* que montait l'amiral; Richery, commandant la *Bretagne*, et Daugier, major de l'armée. Ils destituèrent, pour cause de suspicion, en raison de leur naissance, pour défaut de patriotisme ou pour faiblesse, les officiers ci-après: Le Large, contre-amiral; Kerguelen, *idem*; Le Tendre, capitaine du *Nestor*; Bruix, capitaine de l'*Indomptable*; Boissauveur, capitaine du *Superbe*; Thomas, capitaine du *Northumberland*; Terrasson, capitaine du *Juste*; Labatut, capitaine de la *Convention*; Guignace, Clément La Roncière, Gérard de la Coudraye, Massard et Tuvache, lieutenants et enseigne sur la *Côte-d'Or*. — Quant à l'amiral Morard de Galles, ils le renvoyèrent devant le Comité de Salut public et lui intimèrent l'ordre de partir de Brest dans les vingt-quatre heures. Procédant simultanément à la réorganisation de l'armée, ils portèrent au grade de contre-amiral, Villaret,

Martin, Bouvet, Corme et Vanstabel; et au grade de capitaine de vaisseau, les lieutenants Lucadou, Lefranc, Monnier, Larreguy cadet, Bazire, L'Hermitte, Morel, Le Roy, Bauvachère, Le Manque, Coudé, L'Héritier, Vignot, Pilet et Huguet; ces deux derniers n'étaient qu'enseignes non entretenus.

« Notre arrêté relatif à l'épurement de la flotte, écrivaient-ils, le 4 brumaire, en s'adressant à leurs collègues du Comité de salut public, vous aura fait connaître les premières destitutions que nous avons jugées nécessaires. Ceux que vous recevrez aujourd'hui, vous feront connaître les remplacements. Vous remarquerez que, fidèles à nos principes, nous n'avons choisi que des sans-culottes, et toutes les précautions que nous avons prises nous portent à croire qu'ils réunissent l'habileté et le courage à l'amour de la liberté. — L'administration de la marine va avoir son tour, ainsi que les autorités constituées [illegible] rassemblons pour cela tous nos moyens, en [illegible] nous occupons de l'épurement de la Société populaire; car ici tout était gangrené, tout avait besoin du scalpel du patriotisme. »

Et, [illegible] l'ordre à Villaret d'arborer son pavillon [illegible] la *Côte-d'Or*, auquel ils donnèrent, à partir de ce jour, le nom de la *Montagne*, [illegible] le commandement de la flotte, en même temps qu'ils lui [illegible] une

confiance sans bornes. Deux officiers destitués, Gossin et Bompard, ayant en effet rédigé dans ce temps un mémoire contre Villaret, furent saisis et remis à la disposition du Comité de salut public, au moment où leur manuscrit allait être imprimé.

Mais ce n'était là, ainsi qu'on le pense bien, que l'un des objets de la mission des représentants Jean-Bon et Prieur. Un instant distraits par l'excursion de l'armée vendéenne vers Grandville, de la double mission de réorganiser l'armée navale et de terrifier le fédéralisme, ils se remirent à cette seconde œuvre aussitôt leur rentrée à Brest, après l'issue du siége de Grandville et les déroutes du Mans et de Savenay. On était au mois de nivôse, et Laignelot, accompagné des bataillons maratistes, que Jean-Bon avait détachés de la Normandie, était entré dans les murs de Brest.

D'ailleurs pour eux, et dans la préoccupation où les haines politiques jetteront toujours les hommes les plus forts, c'était là même œuvre, le même fait.

« Les principaux agents de ces trames perfides, ainsi que le dit Jean-Bon, dans son mémoire, devaient être ces mêmes députés qui, chassés trop tard du sein de la Convention, avaient porté dans les départements la rage dont ils étaient dévorés contre la république. »

Et sur quoi se fondaient ces dires? sur la dénonciation d'un malheureux, de Belval, qui avait pris part à tous les actes du département, et qui, assez faible et assez niais pour croire au pardon qu'on lui faisait entrevoir, eut la lâcheté de dénoncer ses amis aux représentants, qui ne lui en firent pas moins trancher la tête (1). La condamnation des administrateurs du Finistère fut, dès-lors, l'un des actes auxquels les représentants apportèrent le plus de sollicitude, et rien ne fut négligé pour que la Montagne obtînt cette éclatante vengeance sur les Fédéralistes, qu'on persistait à présenter comme ayant voulu la ruine du gouvernement républicain.

---

(1) Comme la lettre qu'il écrivit aux représentants, en date du 27 vendémiaire an II, est comprise au nombre des pièces justificatives du rapport de Jean-Bon, et qu'il serait pénible pour nous de la reproduire et d'en charger la mémoire d'un compatriote faible et malheureux, nous nous dispensons de la donner.

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA MISSION DE JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ ET DE PRIEUR (DE LA MARNE). — MISE EN JUGEMENT DES VINGT-SIX ADMINISTRATEURS DU FINISTÈRE. — LEUR EXÉCUTION.

La mise en jugement et la condamnation des membres de l'Administration départementale du Finistère forma donc, après la répression des désordres de l'armée navale, lors de la rentrée de Jean-Bon à Brest, la principale occupation des représentants.

Tous les préliminaires de la procédure qui devait servir à perdre ces généreux citoyens, avaient été dirigés avec la plus grande activité par la commission administrative de Landerneau, et l'un de ses membres s'était rendu successive-

ment seul, ou accompagné de l'accusateur Hugues, à Morlaix et à Quimper, afin de trouver, dans les papiers de l'ancienne administration, les pièces qui devaient conduire à sa condamnation. Mais, non content de ces démarches, courant d'un district à l'autre, visitant toutes les administrations et les clubs, P..... s'adressa au public par un mémoire intitulé *aux vieux bonnets rouges*, et livra dès-lors à la publicité un extrait des pièces qu'il avait trouvées à la charge des malheureux administrateurs. Dédiant son libelle aux Sociétés populaires, il leur disait :

— « Quelques Sociétés du Finistère, égarées par je ne sais quel esprit de modérantisme, ont pris un intérêt marqué au sort des administrateurs de ce département, arrêtés ou poursuivis pour cause de fédéralisme. *Ils ne sont pas coupables*, se sont-elles écriées ; *ils n'ont été que trompés, ces vertueux magistrats, et certes l'éloignement où ils étaient du théâtre des principaux événements rend leur erreur bien excusable !.....*

» Si ce langage n'intéressait que des particuliers, si ce langage ne tenait pas de si près à la chose publique, s'il ne tendait à dérober aux coups des lois, peut-être les plus chauds, les plus ardents complices des Brissot, des Guadet, des Vergniaud, de tous ces vertueux enfin, qui, au nom de la vertu opprimée, succombant sous les poignards de l'anarchie, ont entraîné la France si près de sa ruine, la liberté si près de son tombeau, on pour-

rait l'entendre avec indifférence, on pourrait ne pas le relever; mais quelle âme républicaine ne révolte pas le projet de sauver des conspirateurs? Quel ami vrai de sa patrie ne voit pas avec indignation mettre en jeu le moyen d'arracher au fer de la justice celui qui a essayé de la perdre....

» Ce sont eux qui, les premiers, ont jeté le masque et levé l'étendard contre Paris et la Montagne; ce sont eux qui, les premiers, ont demandé la réunion des suppléants à Bourges, et l'ont proposée aux 84 départements; ce sont eux qui donnèrent l'idée de ce fameux comité central qui a eu lieu à Caen, sous la protection du scélérat Wimphen; c'est dans le Finistère, c'est dans le tripot de l'administration de ce département que se combinaient tous les plans que devaient suivre et exécuter contre Paris la croisade départementale.... »

Et, poursuivant avec une infatigable persévérance tous ceux qu'il supposait attachés de près ou de loin à la cause des administrateurs décrétés le 19 juillet, il obtenait de ses collègues que les autres membres de l'administration départementale, non compris dans le décret de mise en accusation, fussent également saisis.

« Tout va bien, se faisait-il écrire par ses collègues de Landerneau, à la date du 11 octobre 1793; il faut agir. Le salut public exige des précautions. En les prenant, la cause de la liberté déjouera les trames malveillantes qui nous investissent de toutes parts. C'est ce qui

nous détermine à vous charger spécialement de faire arrêter le nommé Graner, marchand, chez lequel était précédemment logé le fameux Abgrall. Il est indispensable que Guillier et Morvan, administrateurs, soient capturés en même temps. A votre retour, chemin faisant, vous prendrez des mesures pour que Le Gac et Le Prédour soient cerclés dans leur retraite à Châteaulin. Les uns et les autres seront transférés le plus promptement possible, en la maison d'arrêt, auprès de notre administration. Recevez, brave sans-culotte, nos salutations fraternelles. — Vous veillerez à ce que les papiers suspects soient sequestrés chez les arrêtés.

» Les membres de la commission administrative du Finistère. »

Or, déjà des ordres semblables avaient été donnés à l'égard de Roujoux, ex-président du Comité de résistance à Caen, de Souché la Bremaudière, commandant de la force départementale; de la Hubaudière, officier municipal, qui avait si puissamment concouru à l'évasion des députés girondins, du nègre Léveillé, principal guide de ces mêmes députés, et domestique des MM. Le Déan, de la femme de Kervelgan, de Kerdizien, de Veller, d'Abgrall, etc.; et si P.... et son collègue D.... ne parvinrent pas à saisir toutes ces victimes, ils s'en vengèrent en courant de Quimper à Pont-Croix, chef-lieu de dis-

trict, où ils donnèrent l'ordre d'incarcérer, dans les 24 heures, tous les suspects du ressort. — Cependant, quelques-uns des anciens membres de l'administration départementale du Finistère n'étaient point encore arrêtés. Plusieurs, protégés par les votes de quelques Sociétés populaires régénérées, ainsi que Descourbes et Boisjaffray, semblaient même au moment d'échapper à la vindicte des Montagnards. La commission administrative, malgré ses rigueurs ordinaires, n'avait pas dédaigné de les recommander à la clémence des représentants, et Fostic et Derrien, tous deux cultivateurs, étaient présentés comme de pauvres paysans que l'on avait surpris. Le patriotisme des anciens administrateurs, et leur zèle bien connu, encourageaient d'ailleurs les plus timides; et si quelques Sociétés avaient déjà parlé, comme s'en plaignait P...., d'innocenter les traîtres, il y eut bientôt à Brest, à la résidence des représentants, un projet formé pour sauver les administrateurs décrétés, en faisant demander leur élargissement par les Sections mêmes de la ville. Smith, président du tribunal du district; de Massac, commissaire de marine, et Le Hir, membre du district, parurent y mettre un empressement particulier. Ayant eux-mêmes rédigé une pétition re-

lative à cet objet, ils la colportaient d'une section à l'autre, quand, arrivés à celle du Quai qui siégeait à l'église des Sept-Saints, ils y trouvèrent une opposition si formelle, que, pour ne pas voir inscrire sur la pétition un voeu contraire à son but, ils furent obligés de se retirer précipitamment sous le feu des invectives les plus menaçantes.

Dès-lors, tout espoir de sauver ces malheureuses victimes dut s'évanouir, et si P.... s'était empressé de rendre publiques lës pièces qu'on jugeait propres à les perdre, voici comment la commission administrative, dans une lettre confidentielle à Prieur, qui était absent, envisagea les choses :

« Représentant Montagnard, nous te prévenons que l'intrigue et le fédéralisme lèvent une tête audacieuse dans le Finistère ; que l'esprit de désorganisation se propage, qu'il existe un projet de terrasser les maratistes, de les culbuter des places où la confiance de la Montagne les a placés, et de les forcer, par toutes sortes de dégoûts, à abandonner de nouveau le champ de bataille aux fédéralistes, feuillants, tartufes et modérés de toutes les couleurs. »

Et, se plaignant de Bréard, le fondateur du tribunal révolutionnaire de Brest, ils ajoutaient ;

« Ils ont réussi, à force d'impudence et de menées, à surprendre encore une fois la religion du représentant du peuple, non pas que nous ayons cru que celui-ci entre dans les vues liberticides des intrigants qui l'obsèdent; seul livré à la foule qui le presse, harcelé de toutes parts par le choc des passions qui s'agitent autour de lui, il n'est pas étonnant qu'il commette des erreurs! Mais, quoiqu'il ne soit que trompé, le mal n'est pas moins réel, et il est instant d'y porter remède : il faut que la vérité perce.

» ...... Viens donc, brave Montagnard, sonder les nouvelles plaies du Finistère; viens porter le flambeau scrutateur sur notre conduite, sur nos opérations politiques, sur ce que nous avons fait depuis cinq ans, pour ou contre la liberté. Viens, il est impossible que ta présence puisse être plus utile ailleurs qu'ici. Il faut les mains d'Hercule pour briser les filets qu'on jette encore sur le Finistère, dont la régénération tardive accuse, non les talents et les bonnes intentions de ton collègue; mais l'astuce et la rage de nos ennemis communs. »

Dans le moment, les opérations militaires des armées républicaines, sur la rive droite de la Loire, ne permirent pas à Prieur de répondre à cet appel, et ce ne fut qu'à quelque temps de là, vers le mois de nivôse an 2, que le procès des membres de l'ancienne administration put être repris. Le tribunal révolutionnaire, destiné à les

juger, parut donc revêtir un nouveau caractère de force et de célérité, aussitôt la rentrée à Brest des représentants Prieur et Jean-Bon-Saint-André. Ragmey, jeune fanatique, siégeant comme juge au tribunal révolutionnaire de Paris, fut en conséquence appelé à présider celui de Brest, et Hugues se trouva remplacé par Donzé-Verteuil, digne substitut de Fouquier-Thinville. A ce dernier on donna, pour adjoint, Bonnet, à l'œil de verre, que le même Fouquier avait longtemps employé comme secrétaire. Ainsi constitué après que les jurés eussent été pris dans les clubs et les rangs de l'armée, Jean-Bon et Prieur s'occupèrent de mener à fin cette éclatante affaire, qui, suivant eux, devait trancher le mal dans sa racine, régénérer l'armée navale et le département. Des ordres furent en conséquence transmis à Ragmey; et, dans les premiers jours de germinal, s'étant rendu à Quimper avec le citoyen P..., pour procéder au lief des scellés apposés sur les papiers de l'administration déchue, il fit en même temps rechercher à Landerneau, dans les papiers précédemment transférés de Quimper à cette résidence, toutes les pièces qui pouvaient servir à la mise en accusation des prévenus. Mais, soit négligence ou intention bienveillante, Du-

coëdic, procureur-général-syndic de la commission administrative, et chargé en cette qualité de la réunion de ces pièces, en produisit peu, et il est appris que, suspecté par les représentants, il fut incarcéré le 17 germinal, veille du jour où Ragmey lança son réquisitoire pour faire conduire à Brest les détenus de l'ancienne administration alors écroués dans les prisons de Landerneau et de Carhaix.

Cependant les administrateurs détenus dans la première de ces villes, informés de l'acharnement de leurs ennemis, et ayant eu connaissance des mémoires de P...., crurent devoir y répondre. Cette justification, qu'on peut regarder comme leur principal acte de défense, mérite d'être citée, et voici ce que nous y trouvons :

« Les administrateurs signataires ont été engagés à rédiger le présent mémoire en raison du vœu émis par plusieurs Sociétés en faveur de leur mise en liberté, et pour répondre aussi aux attaques d'un *commissaire administrateur* qui appelle la vengeance des lois sur eux. »

Puis, se défendant d'avoir eu des relations avec les députés girondins en fuite, ils rapportent comment et dans quelles circonstances ils se sont alarmés des troubles de Paris, comment, au 10 août 1792 et au mois de février 1793, les en-

fants du Finistère s'y sont trouvés une fois pour renverser le trône, une autre fois pour comprimer les anarchistes, lors du pillage et des massacres exercés sur les marchands d'épiceries.

« En vain l'adversaire du département veut-il interpréter nos intentions, les faits parlent plus haut que l'accusation. »

Et ils ajoutent :

« Dès que l'insurrection éclata dans le Morbihan, le département du Finistère s'empressa de précipiter ses combattants sur les hordes des rebelles.

» Des rassemblements considérables de révoltés se forment successivement à Fouesnant, à Saint-Pol, à Lesneven, à Lannilis. Nous sommes partout, disent-ils, exposés aux balles des révoltés, et partout nous avons comprimé la rébellion. » — « Pourquoi donc les administrateurs exposaient-ils ainsi leur vie? Pourquoi travaillaient-ils avec tant de zèle à éteindre les soulèvements excités de toutes parts? Pourquoi le département surveillait-il avec tant d'activité la poste, la messagerie et les gens suspects? Pourquoi était-il nuit et jour en permanence, long-temps avant qu'elle fût ordonnée par un décret? Pourquoi mettait-il en réquisition 1,000 hommes pour réparer les fortifications de Brest? Pourquoi tant de mesures sages pour garantir le Finistère et les autres départements de l'invasion des brigands? Pourquoi tant de corps-de-garde établis sur toutes les côtes dans une étendue de près de cent lieues? Pourquoi

ces 3,000 hommes levés spontanément par l'administration et placés dans les forts et les lignes qui défendent la ville de Brest? Pourquoi ces innombrables batteries élevées sur les rochers de nos rivages, et présentant, pour ainsi dire, de toutes parts, l'aspect d'un camp retranché?

» Les représentants eux-mêmes, surpris de tant de zèle et de prévoyance, en témoignèrent leur satisfaction aux administrateurs. Ils voulurent leur faire rendre un plus éclatant témoignage, et deux fois dans un seul mois il fut décrété que l'administration du département du Finistère avait bien mérité de la patrie.

» Devant des preuves de civisme si éclatantes et si multipliées, que devient l'accusation de *trahison, de conspiration*? Oui, nous conspirons jour et nuit pour le bonheur de la patrie!....

» On a voulu frapper l'imagination des lecteurs en leur présentant l'image de l'exécrable Toulon se jetant dans les bras d'un nouveau despote. L'écrivain ne semblerait-il pas vouloir en induire......? Non, la plume se refuse à transcrire cet horrible soupçon. Etait-ce donc en multipliant la mort sous les pas de nos ennemis, en la leur présentant de toutes parts, sous mille formes différentes, que les administrateurs les invitaient à se jeter dans nos ports? Pourquoi ce perfide rapprochement *des trahisons du midi et des erreurs du Finistère*? — Les administrateurs ont, dit-on, trempé dans le fédéralisme. Mais le département du Finistère montra-t-il jamais la moindre intention criminelle? Toutes ces démarches ont constamment tendu *à la sûreté de la Con-*

vention, au maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la république. La preuve évidente de la droiture de ses intentions se trouve dans les actes mêmes qu'on lui reproche. On y voit toujours à découvert les motifs qui la font agir. Il est démontré que si les administrateurs du Finistère ont été coupables de quelque genre de *fédéralisme*, il n'avait pour objet *ni de rétablir la tyrannie, ni d'attenter à l'unité et à l'indivisibilité de la république*, mais un but tout contraire. Si les correspondances, si leur zèle les ont égarés, l'erreur n'est pas un crime; et l'erreur promptement reconnue sollicite toujours l'indulgence.

. . . .

» Hommes de bonne foi, qui lirez ce mémoire, interrogez votre conscience et prononcez. Dites si vos administrateurs furent coupables de conspiration; dites s'il dépendit d'eux de n'être pas victimes de l'erreur; dites si leurs intentions ne furent pas toujours droites et pures. Le ciel lit au fond de leurs cœurs; il connaît leur innocence, et ce motif de consolation soutient leur courage au milieu des adversités. Si les mesures générales ont exigé qu'ils perdissent leur liberté, ils trouveront un adoucissement à leurs maux en songeant qu'ils souffrent pour la patrie; ils suivent de leurs vœux la prospérité de la république; et chantent dans les les fers ses succès et sa gloire.

» Les anciens administrateurs du département du Finistère détenus à la maison d'arrêt à Landerneau.

» J.-R. MERIENNE; — L.-J.-M. GUILLIER; — O. MORVAN; — YV.-JH.-LS. LE DENMAT; — BERGEVIN fils. »

Mais un deuxième mémoire, adressé aux Comités réunis de salut public, de sûreté générale, et de législation, parut sous la date du 28 ventôse an II. — Signé par Doucin, Y. Daniel, Le Gac, Le Prédour, M.-M.-M. Brichet, Daniel, Expilly, G.me Le Roux, Piclet, et Le Thoux, alors détenus à la maison d'arrêt de Brest (1), la rédaction en est évidemment moins ferme et plus contournée. Les malheureux administrateurs sentent qu'ils sont en présence d'un tribunal exceptionnel, et que le moment n'est pas éloigné où ils auront pour juges des ennemis politiques. Ils essaient de justifier leur conduite, et, préoccupés de leur propre dévouement à la patrie, ils n'admettent pas qu'ils l'aient jamais trahie, tout au plus qu'ils aient été trompés, qu'ils se soient trompés eux-mêmes.

« Ce qui a dissipé notre erreur, c'est le temps, la réflexion, le sentiment; c'est la comparaison que nous avons faite de la Convention avec elle-même; c'est le

(1) Ces autres administrateurs, saisis par les soins de la commission administrative, avaient été de bonne heure dirigés sur Paris; mais les troubles des départements, au-delà de l'Ille-et-Vilaine, ne permirent pas de leur faire suivre leur destination. Détenus quelque temps à Rennes, ils furent ramenés à Brest.

rapprochement de son état avant la révolution du 31 mai, et ce qu'elle est devenue depuis cette époque ; c'est le calme et la majesté soutenue de ses séances, depuis qu'elle a eu vomi de son sein les traîtres qui entravaient sa marche ; c'est l'étonnant prodige qu'elle a opéré, tôt après, en comblant les vœux du peuple par le don instantané d'une constitution populaire et républicaine...... Alors le bandeau est tombé ; des flots de lumière nous ont pressés ; nous avons contemplé avec effroi la profondeur de l'abyme dans lequel on nous plongeait ; et voyant le salut public dans l'immortelle et nécessaire révolution du 31 mai, nous nous y sommes ralliés irrévocablement avec le caractère de franchise, naturel aux anciens Bretons. »

Pauvres administrateurs ! Et la postérité, sévère, même pour les malheureux, aurait ces paroles à leur reprocher ? Est-ce donc qu'ils manquèrent de courage et qu'ils ne surent pas mourir ? Mais non, car la plupart d'entre eux se sont eux-mêmes constitués prisonniers, et, plusieurs, comme Doucin, ont refusé de s'évader, tant ils étaient sûrs de leur dévouement au pays. Mais ces malheureux ont leur famille, des enfants et leurs femmes, et celles-ci abymées de douleur rôdent chaque jour autour de leur prison.

« Et, en effet, qu'étions-nous avant la révolution, comme ils le disent en terminant leur mémoire ? — Tous des plébéiens, tous nés dans cette classe qui était tout

aux yeux de la nature et de la raison, et rien pour des castes usurpatrices habituées à l'avilir et à se jouer de ses droits; tous ne vivant que de notre travail ou de notre industrie.

» Que sommes-nous, depuis la révolution? Au premier son du tocsin de la liberté, tous, nous nous sommes levés avec le peuple, et chacun de nous, selon ses moyens, a respectivement contribué à toutes ses conquêtes sur le despotisme royal, théocratique et nobiliaire. Depuis, nous avons soutenu de tout l'élan du zèle, de toute l'énergie du civisme, le berceau de la république; et si le triomphe de l'aristocratie n'était pas absolument désespéré, ne serions-nous pas les premières victimes, que, dans le Finistère, elle sacrifierait à sa vengeance?.....

» Depuis que nous sommes dans les fers, quelle a encore été notre conduite?..... Nous avons adhéré, applaudi à tous les décrets, célébré avec enthousiasme les succès de la République. Pendant notre séjour à Rennes, cette commune est mise en état de siége; ses murs sont menacés par les rebelles. Accoutumés à tous les sacrifices, non contents de nous être dépouillés de nos manteaux, de nos chaussures, pour les défenseurs de la patrie, nous brûlons de partager leurs dangers; nous demandons des armes, avec les instances les plus pressantes, et nous réitérons aux représentants du peuple, au comité de surveillance, au conseil-général de la commune, notre offre d'arroser de notre sang les drapeaux de la liberté. Heureux d'expier, à ce prix, une erreur étrangère à nos cœurs!

» Quels sont ceux qui, depuis nos malheurs mêmes, n'ont pas balancé à se prononcer hautement pour nous ?... Le peuple du Finistère, le peuple presque entier, réuni en assemblées primaires ou communales, et la majorité des sociétés populaires, dont l'œil pénétrant et observateur a suivi, jour par jour, chacun de nous dans le cours de sa vie politique et de sa conduite, tant révolutionnaire qu'administrative.

» Ces témoignages attestent que les anciens administrateurs furent trompés, et qu'ils ne sont pas coupables. Ah! sans doute, ils ne peuvent être que malheureux, puisque, dans la captivité, et au fort même de l'infortune, ils reçoivent encore des marques si touchantes de l'estime de leurs administrés; et il faut que ce sentiment soit bien profond dans l'âme des uns, et bien mérité de la part des autres, puisque les vils artifices, les manœuvres les plus basses et les plus déliées de l'intrigue et de l'aristocratie, n'ont pu réussir à en comprimer l'expression.

» Quels sont, au contraire, ceux qui s'élèvent contre des témoignages aussi respectables ? Il ne nous appartient pas de les signaler : notre pinceau pourrait paraître suspect. Ils sont en très-petit nombre dans le département. La voix publique, ce juge infaillible, cet appréciateur sévère de la probité et du civisme, s'est décidé entre eux et nous, et quand Sparte a prononcé sur ce qui est ou n'est pas honnête, la Grèce n'appelle pas de ses jugements.

» Prononcez à votre tour, citoyens représentants, et confirmez le jugement de nos concitoyens. »

Cette tardive et vaine justification ne fit qu'accélérer la marche de l'instruction. Le 24 floréal, Bonnet fulminait l'acte d'accusation qui motiva de la part du tribunal révolutionnaire une ordonnance de prise de corps contre trente-trois membres et le secrétaire-général de l'ancienne administration départementale du Finistère. Et cet acte d'accusation, œuvre infernale ourdie dans le secret, et comprenant 17 pages in-folio, ne fut communiqué aux accusés et à leurs défenseurs que le 30 floréal au soir, à 7 heures, par trois copies. — Le lendemain, 1.er prairial, les malheureux comparaissaient à la pointe du jour devant leurs juges. (1).

Le Hir et Riou-Kersalaun, principaux défenseurs des prévenus, se rendirent immédiatement au château où étaient détenus ces infortunés. Mais comment recueillir leurs moyens de défense dans une si courte entrevue. Onze d'entre eux entouraient à la fois Le Hir, et lui présentaient leurs notes; et son collègue Riou recevait avec les mêmes prières de semblables instances et des larmes pareilles, données par ces malheureux au

---

(Voir, sous le n.° 49 des pièces justificatives, l'acte d'accusation mentionné.)

pays et à leur famille. Parmi eux cependant, étaient ces deux cultivateurs, Postic et Derrien, que la commission administrative elle-même avait cru devoir recommander à la clémence des représentants, mais que ceux-ci n'avaient point écartés. Ils étaient seuls incapables de rédiger leurs moyens de défense, et Morvan, leur coaccusé, ce jeune et brillant administrateur qui avait une fois disputé à La Harpe le prix de poésie, par une ode sur la mort du prince de Brunswick, s'oubliant lui-même, recueillait avec bonté l'expression de leur simplicité, quand Kergariou et Moulin, qui étaient venus depuis peu de jours partager le sort de leurs amis et se remettre à leurs bourreaux, silencieux et résignés se confiaient encore à leur innocence et comptaient sur leur patriotisme pour croire qu'il leur serait rendu justice. — *A demain matin sept heures!* se dirent bientôt les accusés et leurs défenseurs. Et les lourds verroux des portes surbaissées de l'ancien château ayant péniblement roulé sur eux-mêmes, quelques pâles lumières qui dissipaient à peine l'humide obscurité des voûtes noircies de la prison, s'éteignirent..........

Le lendemain, 1.er prairial an 2, dès 6 heures du matin, des piquets de l'armée révolutionnaire

gardaient tous les carrefours; une force considérable s'était portée vers le château. Ses ouvrages avancés ayant bientôt été franchis, on vit arriver à l'ancienne chapelle de la Marine, entre une haie d'hommes armés, les trente-quatre administrateurs du Finistère. Les mots JUSTICE DU PEUPLE, gravés sur une plaque en cuivre, se lisaient au front de l'édifice. C'est là que siégeaient Ragmey, Verteuil, Bonnet, des juges et des jurés, commis à l'œuvre régénératrice qui se poursuivait alors sur tous les points de la France. Elevés sur une estrade ombragée des trois couleurs, les vengeurs du peuple avaient le bonnet phrygien en tête et siégeaient où avait reposé autrefois l'autel du sacrifice. Ayant fait placer des gradins à leur droite, ils y firent asseoir les accusés, chacun ayant deux gendarmes à ses côtés, le sabre nu, et soutenus par de nombreux piquets de l'armée révolutionnaire qui gardaient les issues de l'auditoire. Quant aux défenseurs, placés loin de leurs clients, toute communication leur était interdite avec eux.

Les deux premiers jours furent employés à la lecture d'une foule immense de pièces, d'arrêtés, d'adresses, d'extraits de registres, dont les défenseurs n'avaient eu aucune communication. Rag-

mey pendant ce temps promenait ses yeux étincelants sur l'assemblée saisie d'un sombre effroi, et si quelques-uns des accusés ou leurs défenseurs tentaient de faire une observation sur les arrêtés et les actes qui leur étaient imputés à crime, il leur permettait à peine de s'expliquer, et faisait passer outre à l'audition des témoins. Cependant le tour des défenseurs arrivait, et, après les sinistres réticences de Verteuil, qui s'autorisa de la lecture de quarante et quelques lettres des représentants du Finistère, adressées à l'administration de ce département, et que Brichet avait eu l'imprudence de citer comme moyen de justification, la parole leur fut accordée. Riou et Le Hir s'étaient concertés sur la défense de leurs clients : le premier devait exposer les moyens généraux de la cause pour arriver ensuite aux faits relatifs à chacun des accusés. Mais à peine a-t-il essayé de parler du patriotisme des prévenus, à peine s'avance-t-il à dire hypothétiquement « que » si les accusés n'ont eu d'autre but que le salut public, s'ils n'ont été animés que par le » salut de la patrie, etc., etc. » que Ragmey l'interrompant brusquement : s'écrie : « Avant que » tu ailles plus loin, citoyen défenseur, le tri» bunal a besoin de connaître tes opinions per-

» sonnelles sur les arrêtés de cette administra-
» tion. » — Riou resta interdit et ne put répondre.........

— « Le tribunal, reprit Ragmey, t'interpelle et te demande, si tu ne regardes pas ces arrêtés comme liberticides, parce que, d'après ta réponse, il a peut-être des mesures à prendre contre toi..... »

— Et Riou continua à garder le silence... Il ne put désormais présenter d'autres considérations que celles qui parlaient en faveur de la moralité personnelle de ses clients. Le Hir ne put et n'entreprit rien autre chose. Morvan, ce jeune patriote si plein d'énergie et de dévouement, voulut cependant ajouter quelques mots à la défense que Le Hir avait prononcée en sa faveur; mais Ragmey lui coupa précipitamment la parole, et lui dit à lui et à son défenseur: « qu'ils eussent à se renfermer dans la cause, et que le tribunal ne les écoutait plus. »

Vainement, dans un autre moment, Le Hir parlant de Cuny, l'un de ses clients, cite-t-il les onze enfants de cet administrateur, et les services et les blessures auxquels il doit de s'être élevé du rang de simple soldat au grade de capitaine d'artillerie; c'est à peine s'il peut continuer au milieu

des murmures qui étouffent sa voix. Enfin, arrivant à la défense des deux cultivateurs Postic et Derrien, que leur éducation et toute leur vie rendaient étrangers aux affaires publiques, leur défenseur put faire valoir avec un peu plus de latitude les faits qui militaient en leur faveur; mais à quoi servit, à quoi servirent aussi les considérations particulières que Le Hir présenta en faveur de l'un des membres du département qui s'était trouvé absent lors des mesures qui firent incriminer ses collègues. Vainement objecta-t-il que la signature de cet administrateur ne se trouvait apposée à aucun des arrêtés servant de base à l'accusation, Ragmey n'en procéda pas moins à son résumé, et, comprenant tous les prévenus dans la même accusation, il s'obstina, malgré l'objection qu'on lui faisait d'un alibi, à ne poser que les deux questions suivantes :

« 1.° Est-il constant qu'il a existé une conjuration contre la liberté du peuple français, tendant à rompre l'unité et l'indivisibilité de la république, à allumer le feu de la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres; en les provoquant à la désobéissance à la loi, et à la révolte contre l'autorité légitime de la représentation nationale ?

» 2.° Kergariou, Brichet, Aimez, Morvan, Guillier, Bergevin, Dubois, Doucin, Derrien, Postic, Cuny, Le

Prédour, Daniel-Kersaux, Expilly, Le Roux, Herpeu, Merienne, Malmanche, Banéat, Le Pennec, Le Thoux, Déniel, Moulin, Le Gac, Piclet, Le Denmat, Bienvenu, Descourbes, Julien Pruné et François Le Cornec sont-ils convaincus d'être auteurs ou complices de ladite conspiration ?

C'est en vain, que Brichet, Bergevin, Morvan, Merienne et leurs défenseurs s'élèvent contre cette monstrueuse et atroce confusion; c'est en vain qu'ils invoquent la loi en forme d'instruction du 21 octobre 1791, qui veut que: « *Les jurés examinent la moralité du fait, c'est-à-dire les circonstances de volonté, de provocation d'intention, de préméditation qu'il est nécessaire de connaître pour savoir à quel point le fait est coupable et pour le définir par le vrai caractère qui lui appartient.* — Il y a une autre loi révolutionnaire, du 26 frimaire an II, art. 24, qui porte, en principe, qu'il *ne sera point posé de question intentionnelle sur les faits qui auront été articulés dans les débats*, et avant que le jury fût rentré dans l'audience, on avait entendu des chevaux et des charrettes de réquisition, demandées par Ance, le bourreau, à un administrateur du district, entrer dans les cours qui avoisinaient le tribunal.. Enfin, les sicaires sortent de leur antre ;

leurs regards soucieux n'annoncent que des malheurs.

La première question, celle de la *conjuration*, est résolue à l'unanimité.

La deuxième question l'est aussi en masse et sans distinction en faveur de tel ou tel accusé, quels qu'aient été sa position et ses précédents. — Quelques avis, secrétement répandus, disent bien que Malmanche, Cuny, Postic et Derrien ont été un instant au moment d'être sauvés, mais d'autres les ont réclamés (1): Bienvenu, Descourbes, Julien Pruné et François Le Cornec sont seuls acquittés sur la déclaration du jury portant: *qu'ils ne sont point convaincus d'être auteurs ou complices de ladite conjuration.* Quant à Poullain, Baron-Boisjaffray et le Goazre, qui étaient absents et retenus sur parole à Paris, ils ne furent même pas compris dans l'acte d'accusation de Donzé Verteuil, et ils durent leur salut à cette circonstance. Le prononcé du jury étant

(1) Nous avons en main une lettre de l'un des hommes qui siégea comme juré dans cette affreuse affaire, et il dit que *ses raisons et son opinion sur la nécessité d'acquitter les deux cultivateurs Postic et Derrien furent inutiles; que leur arrêt était prononcé, qu'ils devaient périr,*

ainsi proclamé, Ragmey, se redressant avec solennité, reprit la parole, après que l'accusateur eût fait ses réquisitions, et prononça la mort des condamnés par application des lois du 16 décembre 1792 et 26 juin 1793, et la confiscation de leurs biens en vertu de la loi du 10 mars même année; puis il ordonna:

« Qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement, quant à la peine de mort, serait exécuté dans les 24 heures sur la place du *Triomphe du Peuple*, imprimé, publié et affiché en français dans toute l'étendue de la république, et en breton dans le département du Finistère (1). Et un crêpe funèbre, dit l'honorable défenseur, à la bienveillance duquel nous devons presque tous ces détails, sembla voiler le sinistre tribunal. L'heure des ombres s'approchait avec l'heure dernière des martyrs; toutes les poitrines étaient haletantes, et quand on entendit préparer sur l'honneur et la conscience l'égorgement des 26 administrateurs, l'effroi fut à son comble........ Courageux Bergevin, intrépide Merienne, énergique Guillier, brave Moulin! je n'oublierai jamais vos dernières paroles:—*Scélérats, notre sang retombera sur vos têtes!*..... Mon sang était figé, continue l'honorable défenseur, à la place duquel nous ne saurions

(1) Ce jugement est signé: Pierre-Louis Ragmey, président; Jean-Corneille Pasquier; Maurice Le Bras et Joseph Palis, juges; Cabon, greffier.

plus nous mettre, et je ne sais comment je retrouvai ma demeure. Je m'enfermai pour rendre compte de ce terrible événement à une femme de grand cœur qui s'intéressait au sort de l'innocence, je ne pouvais m'exprimer qu'en mots entrecoupés, et ses larmes me laissaient sans force, quand un bruit sourd nous fit accourir à la fenêtre... Ciel! c'étaient les vingt-six administrateurs pressés dans deux charrettes, en corps de chemise, la tête nue, les cheveux coupés et les mains derrière le dos....... Je ne pus croire à tant de rage et à tant de célérité: l'impression de la douleur me laissa sans force. »

Malheureux! plusieurs d'entre eux chantaient la Marseillaise et criaient *Vive la République!* Et quand presque tous songeaient sans doute à leurs familles, à leurs nombreux enfants, comme Cuny et Piclet, au milieu d'eux était Expilly, long-temps décoré du sacerdoce, et que les bourreaux avaient été prendre sur son siége épiscopal. Une autre fois encore il avait vu Brest (c'était au commencement de 1791), et, faisant alors sa première entrée dans son diocèse, il avait été reçu dans ces mêmes rues et sur ces mêmes places avec des fleurs et des arcs de triomphe; comme à l'aurore d'une paix annoncée au nom du ciel, il avait entendu des hymnes d'allégresses; hélas! aujourd'hui, c'est sur un tombereau qu'il est garotté, et à sa suite il y a un bourreau, du peuple

en haillons, des femmes et des enfants qui exhalent de longs cris de vengeance. Mais les victimes sont promenées par les carrefours de la ville, et au lieu d'arriver à la place du *Triomphe du Peuple*, comme l'appelle Ragmey, par la rue Saint-Yves qui y conduit directement, on les dirige par la rue du Château, le long de laquelle s'alignent les troupes révolutionnaires qui se sont emparées de Brest.—Et, insultant à leur misère, les égorgeurs leur ont offert un repas splendide avant de les faire monter à l'échafaud qui a été dressé ce jour avec un soin tout particulier. Sur son pourtour, on a, en effet, établi une ceinture de planches que le public ne passera pas; un vaste entonnoir peint en rouge est disposé près de la fatale bascule pour recevoir le sang des suppliciés, et une trappe a été ménagée sur l'échafaud même pour faire tomber dans des charrettes, la dépouille des administrateurs.

Toutes ces mesures étaient-elles une sûreté prise par les égorgeurs, ou Ance, le bourreau, qui dès leur entrée au tribunal avait dit: *que les administrateurs étaient à lui*, se serait-il ainsi étudié à disposer avec art le crime qui souriait à sa fanatique férocité...... Je ne sais, mais il fut dit aussi que Ance rangea avec raffi-

nement la tête ensanglantée de chaque supplicié, devant les yeux de ceux qui attendaient leur tour; et toutes ces choses sont croyables, toutes ressortent des faits mêmes, et appartiennent à cet ordre d'idées qui conduisait Carrier et ses acolytes à s'enivrer des chants de l'orgie sur les galiotes de Lambertye, à ce même ordre d'idées qui conduisait les jeunes gens de Rennes à demander l'honneur d'exécuter les jugements à mort d'une troupe de bourreaux, à cet ordre d'idées enfin qui conduisit d'autres jeunes hommes, alors enfants, à courir chaque jour du tribunal au champ d'exécution, où, avides de tout voir, ils ont tout remarqué sans rien laisser échapper que nous ne puissions redire sur leur témoignage, encore vivant et palpitant de cette impression ineffaçable de l'époque.

Ainsi périrent, le 3 prairial an 2 (22 mai 1794), les 26 administrateurs du Finistère que nous avons suivis dans leurs actes de dévouement et de patriotisme. A leur tête et comme président était Kergariou, homme de mœurs douces et élégantes qui, long-temps caché dans notre famille, courut lui-même se remettre aux mains de ses bourreaux. Tourmenté du même besoin de sa conscience, Moulin n'avait rejoint ses amis que depuis

deux à trois jours ; et ce fut sans pitié, sans aucun retour vers le passé, sans aucune considération pour le service signalé que ces mêmes hommes avaient rendu à la République en conservant Brest et le Finistère purs de chouannage et de rébellion, que Jean-Bon et Prieur les immolèrent comme des ennemis de leur pays. Eh! que ne regardèrent-ils donc alors, et la rade et le port de Brest qui s'animaient du mouvement de trente et quelques vaisseaux de ligne armés en quelques mois. Qui avait, en effet, donné cet élan et qui avait préparé ces merveilles en même temps que les enfants du Finistère volaient à la frontière du Nord, à Saint-Domingue, dans la Vendée, et partout où on eut besoin de leurs bras...... Mais avec l'honneur du pays et un vif sentiment de sa nationalité, ces hommes eurent au cœur quelque chose de grand et de sublime : *Ou nous sauverons la République, ou nous périrons avec elle*, s'étaient-ils dit en apprenant le résultat des journées du 31 mai...... — Et ils s'étaient armés contre la Montagne. Mais une dernière injure devait être faite à leur mémoire, et ce fut l'accusateur public Donzé-Verteuil qui s'en chargea : il écrivit le 6 prairial an 2, au Journal de Paris, n.° 520, une lettre

où on lit le passage suivant : — « Avant-hier,
» vingt-six administrateurs du Finistère ont porté
» leurs têtes sur l'échafaud. Ces Messieurs vou-
» laient donner la ci-devant Bretagne aux An-
» glais...... »

CHAPITRE X.

OPÉRATIONS MARITIMES DU PORT DE BREST. — COMBAT DU 13 PRAIRIAL AN 2.

L'immolation des vingt-six administrateurs du Finistère ne fut pas le seul acte de terrorisme que les représentants en mission à Brest exercèrent. Particulièrement préoccupés de la réorganisation de l'armée navale, ils sévirent d'abord sur les officiers venus de Toulon et sur les fédéralistes. Mais, pour imprimer un élan convenable aux sans-culottes et aux divers services de la marine, il fallait que la guillotine et le tribunal révolutionnaire répondissent des mesures prescrites et particulièrement des réquisitions prononcées. — La guillotine devint dès lors entre leurs

mains un argument sans réplique : on s'en servit pour avoir un boisseau de blé ou une paire de souliers, comme on s'en était servi pour détruire l'ancienne administration. Et l'on vit au tribunal et sur l'échafaud, de jeunes femmes, des prêtres octogénaires, des juges, des administrateurs, et le père d'un héros alors sans tache, de Moreau, qui n'avait que des victoires et son dévouement (1). Grand et sublime, cependant, était le peuple au milieu de ces sanglants sacrifices. Il s'inspirait de son seul amour de la patrie, et allait réaliser des prodiges, que des misérables ne sauront employer qu'à l'accomplissement d'un désastre irréparable.

Les premiers mois de l'année 1794, venaient en effet de s'écouler, et l'hivernage de la flotte de Morard de Galles avait servi à reconstituer une armée plus forte qu'aucune de celles qu'avait

(1) D'après le registre des arrêts de ce tribunal, que nous avons consulté, il ressort que du 21 pluviôse an II au 24 thermidor de la même année, c'est-à-dire dans l'espace de six mois, il fut prononcé sur le sort de 182 prévenus, desquels 68 furent condamnés à mort, 11 à la déportation, et plusieurs autres aux fers ou à la détention.

encore vues le port de Brest depuis le commencement de la Révolution. Bréard, Laignelot, Tréhouart et Jean-Bon-Saint-André s'occupèrent successivement de cette grande opération, et si Jean-Bon s'y adonna particulièrement, chacun de ses collègues y concourut plus ou moins.

Nous avons déjà dit quels changements Jean-Bon apporta dans le personnel de la flotte, lorsqu'elle rentra sous les ordres de Morard de Galles, et dans quel esprit fut fait le choix des officiers auxquels il confia le sort de la marine française. Cette partie du service étant assurée, et l'accusateur du tribunal révolutionnaire ayant en cela puissamment secondé le représentant, celui-ci s'adressa à la flotte et aux officiers du port par plusieurs actes publics qui durent servir de base aux opérations ultérieures de l'armement.

Sollicitant d'abord un arrêté du Comité de Salut public, en date du 15 pluviôse an II, il décida que les garnisons des vaisseaux et des frégates seraient doublées, que les soldats qui formeraient cette augmentation de garnison, seraient exercés au canonnage et feraient ainsi le service des batteries, ce qui permettrait de diviser les équipages et d'armer un plus grand nombre de bâtiments. Ne s'arrêtant point à cette mesure, il

prescrivit aussi la levée en masse de tous les marins disponibles depuis Dunkerque jusqu'à la Rochelle, en même temps que toutes les municipalités furent invitées à recevoir, pour la flotte, les engagements que les jeunes gens de la réquisition seraient disposés à faire. Puis, faisant encore intervenir le Comité de Salut public, il fit un appel à toutes les communes de France et aux sociétés populaires afin qu'elles ouvrissent des souscriptions pour des vaisseaux armés à offrir en don à la République (1). Une série de réglements et de dispositions organiques sur la condition du matelot, son instruction, ses devoirs et ses titres à la reconnaissance publique, furent le point sur lequel il s'appuya particulièrement pour donner à l'armée l'impulsion et la force dont elle avait un si pressant besoin.

« Citoyens, disait-il vers la fin de brumaire aux officiers de la marine, depuis que nous sommes arrivés auprès de vous, nous vous avons donné des preuves multipliées de notre sollicitude pour la gloire de la marine

---

(1) Les Sociétés populaires de Montpellier et de Melun furent les premières à concevoir cette idée, Brest y répondant, ouvrit des souscriptions qui donnèrent 107,530 livres.

française...... Mais nous nous aveuglerions étrangement, nous tromperions la nation, nous vous tromperions vous-mêmes, si nous avions la faiblesse de dire que tous les abus sont détruits......

» Il ne suffit pas à l'honneur de notre marine d'avoir des vaisseaux imposants par leur masse et leur force, des équipages courageux et disciplinés; il ne suffit pas d'avoir repoussé hors de votre sein des hommes suspects à la patrie, il faut encore extirper de tous les cœurs le germe des passions qui nuisent au bien public.

» Ici, Citoyens, nous vous devons la vérité, avec cette franchise austère qui appartient au caractère républicain. Ceux de vous qui sont dignes de l'entendre, nous sauront gré de l'avoir dite, les autres pourront du moins en profiter; et mériter par là l'estime et la confiance du gouvernement. L'esprit de l'ancienne marine tend avec force à se reproduire dans la marine républicaine. Nous avons remarqué, avec douleur, que des officiers parvenus, par la révolution, à l'honneur de commander, conservent, affichent, et veulent perpétuer des prétentions que nous avons eu tant de peine à détruire. De nombreuses pétitions nous ont été présentées pour demander de l'avancement, on nous parle de *passe-droit*, *d'ancienneté:* chacun vante ses talents et son expérience; chacun veut commander; nous nous demandons où sont ceux qui ont le courage d'obéir.

» Ce courage, Citoyens, en vaut bien un autre: c'est celui de tous les vrais amis de la patrie. Heureusement, nous avons trouvé de ces vrais amis de la patrie, qui, sentant tout le poids de leurs devoirs, et jaloux de les

bien remplir, ont frémi de la tâche que nous leur imposions.

» Ces hommes, nous ne les avons pas vus venir faire leur cour aux représentants du peuple, mêler la prière à l'orgueil, et nous menacer de quitter le service, si nous ne cédions pas à leurs prétentions.

» Citoyens, des marins, des guerriers, savent combattre et vaincre; ils ne savent pas, ils ne veulent pas savoir autre chose: la place qui leur convient le mieux est celle qui leur est assignée, et nul de nous n'est juge de son propre mérite.

» Et que résulte-t-il de cette basse jalousie qui fait regarder comme un affront, l'élévation d'un de nos camarades? L'oubli de tous les devoirs, la négligence dans le service, le relâchement de la discipline, des défaites malheureuses, la honte et l'opprobre. . . . .

» Nous vous déclarons donc, au nom de la nation dont nous sommes en ce moment les organes, qu'elle ne veut reconnaître pour ses serviteurs que ceux qui savent attendre que la patrie les appelle, et qui ne connaissent d'autres pétitions que celle de la valeur et du devoir. Si, par inadvertance, ou par erreur, nous ne rendions pas à chacun ce qui lui appartient, nous serons toujours disposés à reparer des torts involontaires. Mais que les sujets oubliés aillent à la mer nous accuser de cet oubli par des actions éclatantes, et nous forcer ainsi, s'il en était besoin, à les mettre à leur véritable place.

» Sous l'ancien régime, Beausset naviguant sous les ordres de la Touche, se fit un jeu de lui désobéir pendant toute la croisière; au retour, il obtint de Sartine, pour

prix de son insubordination, le brevet de chef d'escadre. Les Beausset du nouveau régime, s'il pouvait s'en trouver, iraient aussi à Paris, mais ce serait pour y trouver un tribunal redoutable aux méchants.

» Citoyens, nous attendons de vous des sentiments plus magnanimes et plus généreux. Vous répondrez à l'espérance de la nation. Une moisson intarissable de gloire vous est réservée : allez la cueillir ; les fruits sont pour vous. La nation n'en veut d'autres pour elle-même que de pouvoir honorer votre courage et vous faire jouir de cette précieuse liberté que vos victoires auront consolidée. »

Et ils prirent, en effet, d'autres arrêtés, pour que le profit des prises faites fût promptement et sans difficulté remis aux équipages ; pour que l'instruction théorique et républicaine fût donnée aux mousses et aux novices que les gabiers et les matelots durent prendre sous leur patronage, avec promesse d'une haute-paie. Quant à la discipline : les peines les plus sévères pour toute désobéissance ; le tribunal révolutionnaire pour les officiers qui compromettront la sûreté de leur navire, la peine de mort pour tout contre-révolutionnaire qui répandra sur la flotte ou dans les équipages une nouvelle propre à compromettre l'honneur de la république ; les fers pour celui qui demandera la grâce d'un coupable, etc., etc.

Mais toutes ces mesures pouvaient-elles improviser une marine, quand les capitaines, improvisés eux-mêmes et pris dans les bas officiers de l'armée et dans le commerce, ne connurent peut-être pour la première fois les obligations de leurs nouveaux grades que par des exemplaires de la *tactique navale*, imprimés à bord du vaisseau la *Montagne*, à la fin de germinal, c'est-à-dire au moment même où la flotte allait faire ses vivres et appareiller : il est évident que non. Mais, sous l'inspiration brûlante de Jean-Bon et de Laignelot, tout s'anime à Brest d'un mouvement extraordinaire, et à la vue des merveilles sans nombre qui se réalisent dans le port sous la direction de l'ingénieur Sané (1), les représentants se persuadent qu'ils vont bientôt anéantir l'Angleterre et ses flottes.

« Le port de Brest, écrit Laignelot, le 15 pluviôse an 2, contient le volcan qui doit vomir sur les ennemis de la liberté les foudres destructeurs de la tyrannie. Il

---

(1) Cet ingénieur, au rapport de Jean-Bon, avait construit à cette époque 54 vaisseaux de ligne, parmi lesquels le vaisseau la *Montagne*, qui passait pour l'un des plus beaux du monde ; aujourd'hui l'*Océan*, qui vient d'être refondu.

faut que chaque partie de la République fournisse tout ce qui peut servir à en grossir le foyer et faire jaillir au loin les laves brûlantes qui iront dessécher les marais et préparer le nouveau sol de la liberté. Déjà notre escadre présente une force imposante, ses équipages, brûlant du désir de combattre, n'attendent que le signal pour aller se ruer contre les despotes. Mais ce n'est point assez d'avoir du fer et du courage, il faut des subsistances, etc., etc. »

Et ils requirent successivement les grains, les farines, les pois secs, le chanvre, les toiles, les souliers, les draps, les habits, les marmites, les bois de corde, les fers et les vieux cuivres qui pouvaient servir aux armements qui se poursuivaient. — Manquent-ils de charpentiers, de calfats, de tonneliers, de voiliers, etc., il en est de ces hommes comme des matériaux qu'ils requièrent. Deux jours après la publication de leur arrêté du 7 ventôse, il sera fait dans chacun des districts de quinze départements désignés, une levée extraordinaire de charpentiers, tonneliers, etc, etc., choisis de préférence parmi ceux reconnus pour les plus habiles. Dirigés sans retard sur Brest, ils y reçoivent la solde fixée par le *maximum*, et c'est ainsi que tout s'anime sous l'inspiration des représentants.

« Tous les citoyens propres à la fabrication du sal-

pêtre, sont appelés, écrivent les administrateurs qu'ils dirigent. Les fourniers et les fabricants de chaux et de tuiles déposeront tous les quintidis, les cendres de leur four; les municipalités constateront le nombre de barriques vides qui existent chez les débitants et les marchands de vin, les bassins, bassines, chaudières et chaudrons qui se trouveront chez ces mêmes marchands et les mettront en réquisition.

Et il fut en même temps décidé que, dans un délai donné, le sol salpêtré de tous les souterrains du département serait fouillé et lessivé :

— « Que toutes les cendres qui ne sont pas nécessaires aux usages domestiques seraient précieusement recueillies; que des citoyens actifs courraient les campagnes pour recueillir les herbes et les bois morts qu'ils pourront trouver afin d'en faire de la cendre; que l'on brûlerait les feuilles de haricots, les tiges de tournesols, les tartres, les lies de vin et autres matières riches en salin. »

Quant au mouvement du port, c'est encore quelque chose de plus extraordinaire, s'il est possible. Tout y a pris, sous la direction de l'ingénieur Sané, un mouvement qui tient réellement du prodige; on y travaille de jour et de nuit, et les ordres des représentants sont tels, que, sous la responsabilité des chefs militaires et civils du port, on voit deux frégates portant du 18, mises en

chantier le 27 ventôse, mises à l'eau trois mois après, et quatre jours ensuite, en rade, pourvues de leurs équipages et de leurs vivres, en mesure d'appareiller.

C'est au milieu de ces créations miraculeuses, lorsque tout manquait à Brest, et qu'une armée y était rentrée dans un état complet d'insubordination quatre ou cinq mois auparavant, que s'organisa une flotte qui fut portée jusqu'à près de quarante vaisseaux de ligne. Et cependant les représentants, ne se bornant pas aux seules opérations du port, avaient successivement envoyé une division vers Granville, des croisières dans la Manche, d'autres dans les eaux de l'Iroise. Et chaque jour quelque bâtiment de ces divisions, poussant devant lui des prises faites sur l'ennemi, pourvoyait ainsi à tous les besoins du port. Une fois, c'était le contre-amiral Vanstabel, qui, après avoir échappé miraculeusement à une flotte anglaise de 35 voiles, rentrait accompagné de 16 prises plus riches les unes que les autres; à un mois de là, en pluviôse, c'était le capitaine Keranguen et trois vaisseaux qui mouillaient en rade suivis de quinze autres prises. Quelques jours auparavant, la *Carmagnole*, la *Galathée* et la *Sémillante* étaient rentrées avec douze prises

chargées de denrées coloniales, de draps, de grains; et chacun des ports de Lorient et de Rochefort, semblant rivaliser avec Brest, présentait des états de prises où nous trouvons, pour Rochefort jusqu'à 52 bâtiments de toutes nations amarinés dans moins d'une année.

Deux grandes pensées cependant préoccupaient le Comité de salut public et Jean-Bon, son délégué à Brest: le désastre de Toulon à réparer, et des grains à se procurer de l'Amérique pour subvenir aux besoins des départements et de Paris, chaque jour plus alarmants. Or, dix barils contenant chacun 500,000 livres en or venaient d'être expédiés par la monnaie de Paris au payeur général à Brest, et le citoyen Fauchet, chargé des ordres du Comité de salut public, avait suivi cet envoi de près. Ses instructions portaient, qu'il se rendrait immédiatement aux États-Unis; et le 25 frimaire, s'étant embarqué avec ses cinq millions sur le vaisseau le *Tigre*, le plus fin voilier de l'escadre de Vanstabel, il fit voile pour Boston avec cet amiral.

Dès-lors, tout se disposa dans le port de Brest, pour que l'armée en masse prît prochainement la mer, afin de protéger l'arrivage du convoi de Fauchet, que Vanstabel appuyait de son escadre.

L'activité qui avait existé jusques-là fut donc de nouveau surexcitée, et les représentants en mission à Brest, s'adressant à leurs collègues et aux autorités des ports de la Manche, de Lorient et de Rochefort, pressèrent le prompt départ de tous les navires disponibles dans ces ports, afin qu'ils ralliassent la flotte de Brest, qui avait été confiée à Villaret, et qui comptait déjà 25 vaisseaux de ligne. — « Hâtez-vous, disaient les représen- » tants de Brest, et nous devrons avoir incessam- » ment quarante vaisseaux. » — D'ailleurs, convenablement échauffés par l'action de la Société populaire, où les représentants professent journellement leurs doctrines en présence des officiers et des recrues qui arrivent, les équipages brûlent du plus saint enthousiasme et se persuadent, comme les représentants, qu'il suffira de rencontrer l'ennemi pour le détruire. Le 11 floréal, quand le temps fut venu de songer à éclairer la rentrée de Vanstabel, le vaisseau le *Brutus* et les frégates la *Précieuse* et la *Thémise* sortirent afin de croiser par le travers d'Ouessant. Des ordres furent donnés en même temps à tous les navires de faire trois mois de vivres, et, le 27 floréal an 2, par la plus belle soirée du monde, Prieur de la Marne étant rentré à Brest, pour

y remplacer Jean-Bon, qui s'était embarqué sur la flotte à bord de la *Montagne*, l'ordre de départ fut donné, et l'armée se mit en mouvement aux cris mille fois répétés de *Vive la République!*

« Vous auriez été enchantés du spectacle imposant et touchant que présentait le départ de notre escadre, dit Prieur de la Marne à ses collègues Guezno et Topsent, à Rochefort, deux jours après le départ de la flotte. La joie et l'impatience de se mesurer avec les infâmes anglais, étaient peintes sur tous les visages; le plus bel ordre régnait dans la marche, et les vœux d'un peuple immense qui bordait la mer, étaient le présage de nos succès. Notre escadre est composée de 26 vaisseaux, 7 frégates et 8 cotres, et sera sous peu augmentée de 17 vaisseaux et quelques frégates. »

D'ailleurs, pour exciter et animer les équipages, la Convention décréta, dans ces entrefaites, qu'il ne serait pas fait de prisonniers. Et, Barrère, résumant dans un rapport spécial, les forfaits de l'Angleterre, lança une espèce de manifeste que Prieur s'empressa de paraphraser au club et d'expédier par un aviso à son collègue Jean-Bon, qui ne connut toutefois ces décrets qu'après le combat du 13. Mais si, dans ce même moment, les têtes de nos vingt-six administrateurs tombaient sur la place du *Triomphe du Peuple*,

c'est à la mer qu'était tout l'intérêt qui se rattachait au sort de la République.

Un convoi considérable était parti de la Chesapeack sous la protection de Vanstabel, et le contre-amiral Nielly, avec cinq ou six vaisseaux, avait appareillé de Brest pour éclairer la marche de Vanstabel et se joindre à lui, s'il y avait lieu. Nielly, d'ailleurs, devait se rallier à l'armée de Villaret à une hauteur donnée, et faire ainsi partie de la flotte d'opération. Les ordres particuliers de Jean-Bon étaient d'assurer l'arrivée, sur nos côtes, du convoi, et de le diriger vers Belle-Ile ou l'Ile-Dieu. Il était informé qu'une flotte anglaise de quarante et quelques voiles était sortie des ports de l'Angleterre, et il supposait qu'une partie avait dû faire sa jonction avec une flotte espagnole de douze vaisseaux, tandis que l'autre, formant la plus grande masse, se porterait sur la route du convoi.

Dès le 29 floréal, une prise anglaise, faite par l'aviso le *Pavillon*, détaché de l'escadre de Vanstabel, en tombant dans les eaux de la flotte, apprit à Jean-Bon que le convoi était parti d'Amérique le 17 germinal, et qu'il devait se trouver peu éloigné des côtes de France. — L'armée étendit en conséquence sa ligne d'évolution, et ses bâtiments légers eurent ordre de se porter le plus

en avant qu'ils pourraient. Quant au contre-amiral Nielly, on n'eut connaissance de son escadre que le 5 prairial, par une frégate qui s'en était détachée la veille, et quoique la flotte se tînt à la hauteur qui lui avait été assignée, ce ne fut que le 11, deux jours après la rencontre de l'ennemi, qui eut lieu le 9, que Nielly avec trois vaisseaux et deux frégates, fit sa jonction.

Cependant, quelques jours de mer, et quelques évolutions commandées par les circonstances, avaient de bonne heure fait reconnaître à Jean-Bon lui-même, que les commandants qu'il avait improvisés entendaient peu la tactique des armées navales. Une fois, c'étaient plusieurs vaisseaux du centre qui avaient totalement disparu; une autre fois, c'étaient deux ou trois vaisseaux, comme le *Jacobin* et le *Mucius* qui manquaient à virer; dans une autre circonstance, c'étaient des abordages; la *Mutine* dont le beau-pré était enlevé ou le *Scipion* et le *Terrible* dont les mâts se brisaient; de sorte qu'avant d'avoir rencontré l'ennemi, l'amiral comptait déjà quatre à cinq bâtiments de moins. D'un autre côté, si l'on s'arrête au rapport même de Jean-Bon sur le combat de prairial, on voit combien était grande l'impéritie des capitaines, dont plusieurs ne comprenaient pas les

ordres qui leur étaient transmis, et dont d'autres, comme ceux des bâtiments légers, n'approchaient pas pour prendre les instructions de l'amiral.

Mais, il ne nous paraît pas, malgré le soin que prend Jean-Bon pour intervertir l'ordre naturel des faits, que toutes les ressources disponibles de notre marine aient été utilisées dans cette circonstance. Je trouve, en effet, dans la correspondance de Prieur avec le Comité de salut public, que les vaisseaux le *Caton* et le *Majestueux*, étaient en rade et en mesure de partir le 30 floréal; que le 15 prairial ils furent rejoints à Berthôme par Doré, qui avait sous ses ordres cinq vaisseaux et plusieurs frégates; que le *Nestor*, l'*Indomptable*, le *Brutus*, la *Dryade*, la *Surveillante*, la *Fidèle*, étaient réparés à la même date, et qu'il ne leur fallait, suivant Prieur, que peu de jours pour se trouver en mesure d'appareiller. Nous nous demandons encore une fois, pourquoi au moins la masse de ces forces que Jean-Bon fit rester sous Berthôme, ne rallia point la flotte de Villaret, ou plutôt pourquoi, d'une part, l'on n'avait pas hâté de quelques jours la rentrée de Doré, qui revenait de Cancalle, pourquoi l'on n'avait pas assigné un rendez-vous au contre-amiral Cornic, qui commandait le *Caton*, le *Majes-*

tueux et plusieurs autres bâtiments. Une lettre de Prieur au Comité de salut public, datée du 26 prairial, donne d'autant plus de valeur à mon observation, que cette lettre, dont j'ai eu communication dans les archives de Brest, porte textuellement, que les ordres de Jean-Bon empêchèrent Cornic de rejoindre le gros de l'armée.

C'est donc dans ces circonstances, avec des capitaines inexpérimentés, sans la réunion de toutes les forces disponibles, nous paraît-il, mais aussi avec des équipages enflammés du plus brûlant enthousiasme, que les combats du 9, du 10 et du 13 prairial eurent lieu. Tous les hommes qui se sont occupés de la marine, connaissent ce fait d'armes, que le sublime dévouement de l'équipage du *Vengeur* suffirait à immortaliser, si le rapport de tous les hommes de mer qui ont pu juger de cette bataille, ne s'accordait à dire, que jamais nos marins ne montrèrent plus de résolution. Mais quoique l'ennemi comptât 28 vaisseaux et parmi eux sept vaisseaux à trois ponts, quand nous n'en avions plus que deux par l'absence du *Révolutionnaire*, qui, dès le 9, avait été écrasé à l'arrière-garde, il faut reconnaître que nous ne fûmes vaincus qu'en raison des fautes commises, et surtout de l'inhabileté de quelques capitaines, qui

forcèrent l'amiral à renoncer à plusieurs manœuvres jugées indispensables. Tant est-il, qu'à la fin de la journée, après six à huit heures de combat, nous eûmes sept vaisseaux de désemparés ou coulés à fond, comme le *Vengeur* dont l'équipage en s'abymant dans les flots criait encore *vive la république*! — Quant à l'armée elle-même, séparée de près d'une lieue de sept vaisseaux entièrement rasés, elle dut les abandonner, ou du moins, elle les abandonna de fait, quand, au dire de quelques officiers, il eût été possible de leur porter secours, si Jean-Bon, suivant ces mêmes personnes, n'eut intimé l'ordre à Villaret de donner le signal de la retraite. — On conçoit, au reste, combien il est aujourd'hui difficile de se prononcer sur ces faits. Toutefois, nous croyons devoir rapporter ici ce qui nous a été dit d'après le témoignage du commandant de pavillon du vaisseau la *Montagne:* c'est que Jean-Bon et Villaret se trouvant sur le pont à la fin de l'affaire, le représentant, au lieu de commander impérieusement la retraite, aurait dit à Villaret: « Amiral, c'est à vous de prononcer, et, quoi qu'il en soit, l'honneur de la république doit être intact; elle ne doit rien perdre! » — Mais encore une fois, nous ne nous portons pas juge dans le débat, et si

un autre officier, alors novice sur le même vaisseau la *Montagne*, nous a rapporté, que, la connaissance de l'ordre de la retraite poussa l'indignation si loin, qu'un matelot dirigea son arme vers Jean-Bon au moment où il passait près de lui, nous ne pouvons voir non plus dans cet acte d'exaspération, qu'un effet naturel de l'enthousiasme des équipages, et de la colère qui dut se tourner après la journée du 13, plutôt sur le représentant que sur l'amiral.

Mais enfin la retraite s'exécuta, et 19 vaisseaux rentrèrent à Brest le 23 prairial, après avoir été signalés le 21 à Prieur, qui transmit cette nouvelle au Comité de salut public dans les termes suivants :

« La fortune et les vents ont trahi le courage des républicains, mais leur courage leur reste. Il saura tout réparer, et Carthage sera détruite. Nos braves marins se sont battus avec une valeur au-dessus de tout éloge ; et la postérité n'apprendra pas sans une admiration mêlée de respect, que plus de deux heures après la fin du combat nos vaisseaux démâtés conservaient tous leurs pavillons et qu'aucun ne s'était rendu. Puissent-ils avoir trouvé le moyen de rétablir leurs voiles et de revenir sous quelques jours recevoir les marques de reconnaissance que la patrie doit à leur intrépidité. Aussitôt la réception de ces dépêches, il a fallu nous occuper des moyens de tirer le parti le plus avantageux des forces

qui nous restent, et trouver surtout ceux de remplir à la fois deux grands objets. Le premier, protéger la rentrée de notre flotte; le second, celle du convoi que nous attendons. L'état dans lequel se trouve l'armée anglaise, nous fait penser qu'elle sera obligée elle-même de retourner dans ses ports, si les vents qui règnent ne la forcent d'attérer en Espagne. Mais la division qui est aux environs de Brest, et dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, nous donne de grandes inquiétudes; elle est de 10 à 12 vaisseaux, 5 frégates et deux cutters ou corvettes. Il n'y a pas à douter que cette division cherchera à inquiéter la rentrée de notre flotte et surtout celle du convoi; notre flotte ne nous inquiète pas, elle est en état de battre cette division; mais le convoi, il ne faut pas le perdre un instant de vue. Le parti le plus sage à prendre nous a paru être celui qui remplit ce double objet, aussi les ordres sont donnés pour que Doré, avec 7 vaisseaux et 3 frégates, parte le plus tôt possible, en se dérobant à la vue de la division anglaise pour se porter à l'ouest de l'Iroise, en évitant tout engagement avec la division anglaise qui croise sur Ouessant; les instructions remises au commandant de la division, portent qu'il prendra toutes les mesures pour protéger la rentrée de la flotte et celle du convoi. »

. . . .

« Vues ultérieures.

» La flotte doit être en rade de Brest sous trois jours, 12 vaisseaux paraissent encore en état de tenir la mer, au moins les y mettrons-nous sous très-peu de jours,

joints à la division de Doré qui en a 7, et au *Nestor*, à l'*Indomptable* et au *Brutus*, ils formeront une escadre de 20 vaisseaux en état de faire face aux Anglais. Si le *Marat* de Rochefort, les *Droits de l'Homme* de Lorient et les deux vaisseaux de Vanstabel pouvaient se réunir, nos forces seraient imposantes. Je ne compte ni les frégates qui peuvent tenir la mer, ni les vaisseaux démâtés qu'il sera possible de remettre en état dans peu de temps. Je ne compte pas non plus la petite division de Thevenard qui devra se rapprocher de Brest pour remplacer les frégates qui protégeaient le passage de l'Iroise. J'expédie demain à Vanstabel une corvette pour l'instruire des événements, de la position des ennemis, et le mettre à même de prendre une direction qui ne compromette pas le convoi dont il est chargé. . . . .

» Une lettre de Villaret à sa femme, annonce que dix vaisseaux anglais ont été démâtés, et que deux ont coulé bas en sa présence....... »

Et répondant, le lendemain, 22 prairial, à Jean-Bon, qui lui annonçait son arrivée, il ajoutait :

« Doré et ses vaisseaux sont encore sous Berthôme; si les vents changent, nous irons à votre rencontre pour réunir les vaisseaux de la flotte dans le cas de marcher. Doré tombera sur la division anglaise, qui est dans ces parages, les pulvérisera, retournera au-devant du convoi, battra l'armée anglaise, si elle a pu tenir la mer; et *Vive la République!* »

Tant il est vrai que la défaite même du 13,

n'avait point encore démontré à ces hommes que la valeur seule ne suffisait point pour vaincre une flotte aguerrie..... Mais, le 23, les premiers vaisseaux de la flotte de Villaret parurent sous Berthôme, et, au milieu des nombreuses embarcations sorties de la rade, on put voir un léger canot de la marine ayant à son bord un juge et le greffier du Tribunal révolutionnaire, qui se transportèrent sur plusieurs navires pour apposer les scellés sur les papiers des officiers déjà destitués ou livrés au fatal tribunal.

La rentrée de Jean-Bon à Brest, et son trajet du port à l'hôtel de l'Intendance où les représentants logeaient, furent préparés par Prieur et la police, de manière à faire croire à une victoire. La Grande-Rue était pavoisée, les fenêtres garnies de citoyennes, qui tenaient dans leurs mains des corbeilles aux rubans tricolores remplies de fleurs qu'elles jettaient sur le représentant victorieux. Les cris de *Vive la République! Mort aux Anglais!* se faisaient entendre par de bruyantes acclamations. Jean-Bon-Saint-André, avait à sa droite Dubois-Crancé, en mission instantanée pour l'embrigadement des troupes; à sa gauche Prieur, de la Marne; et, derrière lui, les autorités constituées de la ville et du port, au

milieu desquelles étaient placés des blessés portés sur des brancards couverts de palmes et de lauriers. La population, se laissant aller à cet enthousiasme, n'était point encore revenue de son illusion, et il fallut plusieurs jours, le débarquement de plus de douze cents blessés, la mise en réquisition de tous les chirurgiens et de plusieurs maisons servant d'annexe aux hôpitaux, pour apprendre au peuple que le combat du 13 n'avait point été une victoire.

« Mais ce que j'ai vu là, dit un témoin oculaire, en parlant des salles de malades où il se trouvait lui-même, ne saurait se décrire. C'était aux cris de l'enthousiasme le plus exalté que se faisaient les pansements et les amputations. Chaque lit offrait une scène à recueillir. — Un contre-maître produisit un effet électrique, dans une salle entière, en racontant aux sœurs et aux infirmiers le combat du *Vengeur*. Il avait la tête empaquetée de bandes, dont la blancheur contrastait avec sa figure noire et sa longue barbe. Arrivé à la catastrophe, il lève de dessous son drap un bras robuste et velu, et dit avec son accent provençal: — *Ce pavillon du Vengeur, voyez-vous, il flottait à la barbe des Anglais, pendant que le vaisseau coulait avec son brave capitaine, qui le leur présentait encore au moment où tout avait disparu* (1).

---

(1) Le capitaine du *Vengeur*, Renaudin, ne fut pas tué, et je retrouve dans une lettre de l'administration municipale de Roscoff

...... VIVE A JAMAIS LE VENGEUR! VIVE LA RÉPUBLIQUE! Et toute la salle retentit de ces acclamations. »

Mais écoutons Prieur s'adressant à la Convention sur ces mêmes faits.

« Le combat du 10 au 13 prairial vous fournit une nouvelle occasion d'acquitter une dette nationale et sacrée. Deux braves marins du vaisseau le *Jemmapes*, Jean *Favre* et Pierre *Jurquet* y ont perdu, le premier, les deux bras; et, le second, le bras gauche et trois doigts de la main droite.

» Vous n'apprendrez pas sans intérêt les circonstances qui ont accompagné l'événement du premier : quartier-maître sur le gaillard d'avant, n'étant plus nécessaire à son poste, parce que le vaisseau était totalement démâté, Jean Favre marchait vers l'écoutille pour aller servir la batterie, un boulet lui casse le bras gauche; il plie dans son mouchoir la main qui pendait encore et la met dans sa poche; *il n'y a que demi-mal, dit-il à ses camarades, il me reste encore un bras pour le service de la patrie;* au même instant il descend dans l'autre batterie, prend l'anspec et fait le service du canon pendant trois quarts-d'heure, jusqu'au moment où un second boulet lui emporte le bras droit.

» Il se rend seul au poste, le chirurgien se présente.

---

qu'il fut débarqué dans ce port peu de mois après le glorieux combat, qui l'a honoré, revenant des prisons d'Angleterre avec son second, qui avait été échangé ainsi que lui. — Renaudin fut fait contre-amiral.

— A l'amputation de chaque bras, crie avec moi *vive la République!* lui dit Favre, et il supporte cette double opération sans sourciller.

» En sortant de l'hôpital, ces deux braves marins sont venus me trouver, j'ai eu le plaisir de les garder deux jours. Il me serait impossible de vous exprimer les sentiments héroïques dont ils sont animés. Ils répètent sans cesse qu'ils sont satisfaits d'avoir versé leur sang pour la patrie, qu'ils sont encore prêts à la servir; que, dans l'ancien régime il y a long-temps qu'ils seraient morts de chagrin; mais que la satisfaction qu'éprouve leur cœur a opéré leur prompte guérison.

» J'ai été auprès d'eux l'interprète des sentiments de la Convention Nationale à l'égard des braves défenseurs de la patrie: leur désir se bornait à retourner à Villeneuve d'Agen, leur pays, et à pouvoir fournir à leur subsistance. Je les ai fait embarquer pour Bordeaux sur un navire qu'ils ont choisi; j'ai pourvu à tout pour leur route, et j'ai pris un arrêté pour qu'il leur soit payé à chacun 100 livres par mois, en attendant que la Convention ait statué sur leur sort.

» Comme ils ne pouvaient s'habiller ni manger eux-mêmes, je leur ai donné un marin de leur commune pour les accompagner jusqu'à leur destination. »

— Le sort et l'entrée du convoi tenaient cependant encore les esprits en suspens, et si le désastre du 13 avait navré le cœur des patriotes, on se flattait que le combat ne serait pas sans fruit. On pensait que les nouvelles dispositions

prises pour remettre nos vaisseaux à la mer assureraient l'entrée des richesses attendues de l'Amérique et regardées comme pouvant seules faire cesser l'affreuse disette dont la République était menacée sur presque tous les points. — Cette espérance ne fut pas déçue, et le 24 prairial les signaux de Penmarch annoncèrent, vers 6 heures du matin, la vue du convoi, composé de 100 à 150 navires à trois mâts, portant pavillons national et américain. Le 25, il avait doublé le Raz et se trouva sous Berthôme. Le contre-amiral Vanstabel ayant ajouté aux navires qu'il convoyait un nombre considérable de prises. — La rade de Brest fut bientôt couverte de bâtiments, et les vaisseaux du 13 prairial cachèrent leurs mutilations à l'ombre des deux pavillons unis de la France et de l'Amérique. Jean-Bon et ses collègues crurent encore alors à un triomphe; et, en voyant les magasins et les quais chargés de marchandises, ils reçurent gravement des adresses, où des flatteurs leur disaient : *Qu'ils avaient arraché aux féroces satellites de Pitt, le trident avec lequel ils avaient long-temps maîtrisé les mers.*

CHAPITRE XI.

DERNIERS ACTES DE LA TERREUR DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'ANCIENNE BRETAGNE. — FÊTES PUBLIQUES, ET MORALISATION DU PEUPLE.

Qu'ai-je besoin désormais de m'étendre pour reproduire la situation de Brest sous la domination de Prieur et de Jean-Bon-Saint-André. Accablés, comme ils le disent effrontément, sous les lauriers qu'ils viennent de cueillir, il n'est personne qui ne conçoive ce que le désastre du 13 prairial ajouta à leur rage et à cet esprit de régénération qui fut moins, désormais, un système qu'une occasion de vengeance. D'ailleurs, Brest et le Finistère sont dans le plus grand abattement. Chaque famille y pleure un ami ou un parent

mort dans le combat de prairial; d'autres y pleurent leurs pères morts sur l'échafaud, et toute cette vieille population armoricaine a si profondément ressenti le contre-coup des désastres essuyés, qu'il se passera un demi-siècle, sans que, dans les récits qui seront faits de ce combat, personne veuille se rappeler le convoi de Vanstabel et les instructions données à Jean-Bon qui devait assurer sa rentrée. On ne verra, dans l'affaire du 13 prairial, qu'un lâche représentant qui a tout perdu pour s'être retiré du feu, quand il était encore possible de rengager le combat, et d'en changer la fortune. Et c'est sous cette triple préoccupation des crimes du Tribunal révolutionnaire, de la disette, et de la lâcheté de Jean-Bon, que nos populations maculées attendront le 9 thermidor.

Mais suivons l'œuvre de ces hommes: à peine ont-ils sacrifié les vingt-six administrateurs, qu'ils s'attachent à poursuivre les citoyens les plus considérés de Brest et du département: Le Brousort, Toullec, Raby, Daniel-du-Coloë, Siviniant, tous connus pour avoir secondé le mouvement de 89, et avoir plusieurs fois compromis leur existence et leur famille pour le triomphe de la liberté. — Et quel est le crime qu'on leur reproche? —

D'être fédéralistes, d'avoir conspiré contre la liberté et la sûreté du peuple français : et nul moyen d'en douter ; l'un, comme Raby, a été saisi à Paris ayant sur lui un avis ainsi conçu : « Je crois qu'il serait prudent de rentrer à la maison ; on craint une insurrection cette nuit (21 mai 1793) ; au reste, il est à espérer que, puisque la mèche est éventée, le danger sera moins grand. » — Ce qui veut dire, suivant l'accusateur Donzé-Verteuil, ancien moine, que Raby était, à Paris, l'émissaire des Kervelegan et des Buzot..... — Donc, la mort ! — Quant à Siviniant, on le dit auteur des vers suivants :

« La liberté, c'est notre essence ;
» Nous lui porterons ce toast :
» *Distinguons-la de la licence,*
» *Qui nous distingue de Marat.* »

C'en est plus qu'il ne faut, sans doute ; mais cette fois la victime leur échappe, et les témoins à gages pris dans les bataillons maratistes, et les comites du bagne, n'ont pu prouver que Siviniant était l'auteur réel du couplet incriminé (1). —

(1) Acquitté par les jurés, il fut cependant détenu sur les réquisitions de Verteuil. Bauvacher, Daniel Ducoloë, Mauviel, Thépault Dubreignon, Binard jeune, Magnan

Mais Toullec, ancien membre du district, mais le Bronsort, ancien membre de la commune, succomberont, et, l'anniversaire du 14 juillet étant venu, on dirigea vers la place du *Triomphe-du-Peuple*, et à la lueur des flambeaux, sur les onze heures du soir, trois victimes, Rideau, Toullec et Le Bronsort qui furent immolés le 25 messidor, veille du 14 juillet. Et, comme Toullec a pris des mains du bourreau le flambeau à la lueur duquel on massacre ses deux amis, Ance, en lui faisant attendre son tour, Ance le bourreau, muscadin et raffiné, laissera tomber le couteau sur sa tête, jusqu'à trois fois, pour le punir de son courage. Ainsi, il avait fait à l'égard de Merienne, membre du département, qui avait accompagné les fédérés à Paris. Mais de même périrent pour une autre cause, et accablés des mêmes humiliations, la femme Kerdizien, dont le mari, administrateur du district de Quimper, s'est un instant soustrait à la recherche de ses bourreaux. Vainement, il a écrit, encore caché : « Que pour la pre-

---

et autres furent, de la même sorte, détenus par ordre du Tribunal et sur les réquisitions de l'accusateur public, quoiqu'ayant été acquittés par le jury.

» mière fois de sa vie, il n'a pas déféré à la loi, » et qu'il n'attend qu'un sauf-conduit pour se pré- » senter devant tel tribunal qu'il plaira de lui in- » diquer. » On n'a aucun égard à sa supplique, et le, 11 germinal, Ance se repaît du sang d'une femme. Ainsi périssent la marquise et la comtesse de Coatanscour, dont le crime est, dit-on, d'avoir recelé des armes. Mais plus malheureuse encore périt la jeune Modeste-Émilie de Forsan, remarquée de ses bourreaux, qui la destinent aux plus atroces humiliations. — Trainée sur le banc du Tribunal révolutionnaire avec sa sœur aînée et un vieux prêtre qu'elles sont accusées d'avoir recelé, celui-ci soutient à peine ses soixante et quelques années dans le fauteuil rouge placé entre deux bancs également rouges où siègent la jeune vierge et sa sœur. Une sombre rumeur annonce que les victimes sont dévouées, car Palis, le chirurgien Palis, aujourd'hui membre du fatal Tribunal, a mis un prix à l'acquittement de la jeune fille, et son âge, comme sa beauté, font rugir le tigre, dont les féroces embrassements ont été repoussés.

« J'étais là, jeune enfant et sans souci des malheurs de la patrie que je ne pouvais encore comprendre ; j'assistais à cette scène, m'a dit un homme, qui tient aujourd'hui à l'une de nos administrations départementales ; les dé-

bats furent courts, et deux malheureux vieillards compromis dans la même affaire, assis sur le marche-pied du banc où comparaissaient Emilie de Forsan, sa sœur et le prêtre Mevel, tremblaient de ce mouvement continu qui faisait craquer leurs dents et leurs membres, quand, mis hors de cause, ils se jettèrent dans les bras l'un de l'autre. Mais, en ce moment, les deux sœurs de Forsan, dont l'une, la plus jeune, venait d'être condamnée à mort, et l'autre à la détention, jetèrent l'assemblée dans un trouble inusité, qui fut un moment partagé par le Tribunal. L'aînée de ces femmes, abymée dans sa douleur, était tombée inanimée dans les bras de sa jeune sœur, qui, bravant la mort, la fortifiait en s'aidant de la parole du prêtre, pour adoucir la séparation dont elles allaient être frappées..... Mais les gardes s'avancent, le prêtre, les deux dames de Forsan, et deux autres dames, Julie et Émilie Demaret, sont entraînées dans la cour vers la cabane du portier, lieu ordinaire où se prépare la toilette des condamnés. Leurs pleurs redoublent, et on brise avec force leurs dernières étreintes pour leur lier les mains et couper leurs chevelures....... Émilie de Forsan, les deux dames Demaret, et le capucin Mével, sont sur le tombereau et marchent au supplice, où je les ai suivis, nous affirme le même homme, duquel nous tenons ces faits. — Mais de quatre cadavres, il n'en a été porté que trois au lieu de la sépulture.... Le quatrième a été conduit à l'amphithéâtre. — Et, le lendemain, réuni aux enfants de mon âge, comme nous devisions sur les scènes de la veille, un jeune élève en chirurgie me dit, et répéta devant un conciliabule formé des mousses et des novices de

la flotte, que Palis, le juge Palis, était entré peu après dans la salle où avaient été portés les restes de la malheureuse vierge, et que la porte s'étant refermée sur lui on l'avait vu profaner de ses impuretés la dépouille ensanglantée de sa victime! »

Et ces hommes ne parlaient que de vertu et des douces affections des âges primitifs qui devaient renaître sous leurs inspirations! — D'ailleurs n'en doutez pas, car ils ont pour eux les Ragmey, les Verteuil et les Palis; et si l'argumentation de ces réformateurs ne vous suffit, ils ont formulé en programmes officiels l'énonciation de tous les sentiments qui doivent honorer la nature et se reproduire dans les fêtes publiques à l'aide desquelles ils moralisent le peuple; c'est là que nous trouverons leur dernière pensée.

« La montagne sera rafraîchie et réparée, disait Prieur, dans une pancarte affichée sur les murs de Brest quelques jours avant le 20 prairial, jour fixé pour la fête à *l'Être-Suprême*. Les quatre faisceaux d'armes seront remplacés par quatre obélisques. Sur des piédestaux seront des inscriptions analogues à la fête. Du sommet de la montagne s'élèvera un étendard sur lequel sera inscrit le distique suivant :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des tyrans arrêter les complots.

« Les vieillards chargés de cassolettes, les déposeront sur des piédestaux, à deux coins de la montagne.

» Le représentant du peuple, ayant à ses côtés la Liberté et l'Égalité, se placera au sommet de la montagne. Il prononcera un discours analogue à la circonstance. Ensuite les deux vieillards chargés des cassolettes poseront chacun une main sur l'épaule d'un des enfants porteurs de l'encens. Ils fixeront leurs yeux vers le ciel, et les enfants allumeront l'encens, dont la fumée s'élèvera dans les nues.

» Aussitôt les accords d'une musique harmonieuse se feront entendre.

» Un chœur de pères avec leurs fils se groupera sur la partie de la montagne qui lui sera désignée; un chœur de mères avec leurs filles se rangera de l'autre côté.

» Les hommes chanteront une première strophe; ils jureront ensemble de ne poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la république.

» Les filles avec leurs mères chanteront une seconde strophe; elles promettront de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie.

» Une troisième strophe sera chantée par les deux chœurs réunis, qui, les yeux fixés vers la voûte céleste, adresseront à l'Eternel les hommages d'un peuple libre, et le remercieront de ses bienfaits.

» Enfin, la foule entière des citoyens, hommes, femmes, vieillards, enfants, chanteront ensemble le couplet de l'Hymne à la Liberté, commençant par ces mots: *Amour sacré de la patrie, etc.* A peine a-t-on fini, au même instant tout se meut, tout s'agite sur la montagne; les mères soulèvent dans leurs bras les plus jeunes de leurs

enfants, et les présentent en hommage à l'auteur de la nature; les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées; les épées s'agitent dans les airs. Aussitôt une décharge d'artillerie, interprète de la vengeance nationale se fait entendre; un cri général de *vive la république* s'adresse à la Divinité et termine la fête. »

Tel fut l'ordre: — *Les filles et les mères chanteront*, *les vieillards levront leurs yeux au ciel*, *un cri général de vive la république s'adressera à la Divinité*, etc., etc. Tout est commandé d'avance, *l'amour sacré* dont chacun doit brûler, les gestes qu'il doit faire, les paroles qu'il prononcera. Mais recueillons le récit même de cette fête, tel qu'il fut publié dans le temps par les ordres de la Société populaire et sur son rapport.

« Quelques rayons de lumière perçaient à peine l'horizon et commençaient à dissiper les ténèbres de la nuit. Aussitôt une salve d'artillerie fait retentir les airs et annonce au peuple le beau jour de la fête dédiée à l'Eternel. Déjà la nombreuse population de Brest et une grande partie de celle des campagnes se répandent de toutes parts. Des groupes variés de tous les âges et de tous les sexes paraissent dans les divers points de cette cité, et dirigent leur marche vers le rendez-vous, au cours d'Ajot. Cette promenade, située dans cette partie des remparts qui se prolonge le long de la rade et laisse apercevoir l'entrée du goulet, est composée d'une grande

et deux petites allées; elle prend sa naissance dans un point un peu élevé, et descend par une pente fort douce vers la place du Triomphe du Peuple, située au pied de la citadelle. C'est dans la partie formant une éminence qu'était construit, sur un amphithéâtre, un piédestal orné de devises, et surmonté par une grande statue debout, représentant la France qui foule à ses pieds tous les hochets de la tyrannie. Son port majestueux et ferme annonce la puissante république dont elle doit retracer l'image; de la main droite elle soutient la table des lois; de la main gauche elle y indique ces mots consolateurs de l'infortune: *L'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme*. La grande allée est décorée de draperies tricolores bordées de lierre, élégamment relevées en festons; et la verdure qui couvre les arbres se confond, par le plus heureux mélange, avec les couleurs favorites des Français. Si la vue se tourne vers la rade, elle se repose agréablement sur des vaisseaux pavoisés, qui font flotter dans les airs, et le pavillon national et une innombrable quantité de flammes tricolores. A 9 heures le peuple est réuni dans les deux petites allées. Toutes les autorités constituées et le représentant du peuple, Prieur de la Marne, ayant à ses côtés l'agent national du district et celui de la commune, arrivent au son des tambours et d'une musique guerrière. L'agent de la commune prend la parole: il annonce au peuple, en peu de mots, l'objet de la fête qui le rassemble, et l'invite à rendre au Père de la Nature les hommages qui lui sont dûs. Au discours succèdent des chants simples et joyeux. Bientôt on se prépare pour la marche: le peuple est sur deux colonnes. En tête un

détachement de jeunes enfants, armés seulement de sabres, forme la garde des drapeaux qui sont précédés des tambours et de la petite musique. Ces précieux rejetons, espoir de la patrie, fiers du dépôt qui leur est confié, font éclater déjà sur leurs fronts jeunes encore, les premières étincelles de cette ardeur martiale qui conduisit Barra et Agricole-Viala à l'immortalité. Ils sont suivis d'une charrue traînée par deux taureaux, du milieu de laquelle s'élève un jeune arbre de la liberté, entouré de tous les outils et instruments aratoires. Un citoyen d'une campagne voisine tient le soc de la charrue: magistrat du peuple dans sa commune, il porte en même temps l'écharpe municipale et l'honorable costume des nourriciers de l'homme. Jadis cette classe utile et respectable vécut dans la misère et dans le mépris ; aujourd'hui elle forme les tableaux les plus touchants dans nos fêtes nationales; et le génie des pères de la patrie cherche sans cesse à répandre l'aisance sous l'humble toit des laboureurs.

» La charrue est entourée des quatre saisons, représentées par de jeunes et modestes beautés ; chacune d'elles tient d'une main un ruban attaché à un angle de la charrue, et de l'autre un panier contenant les attributs caractéristiques qui lui conviennent. Ensuite un couple vertueux destiné à s'unir par un mariage civique; une mère féconde, entourée de ses nombreux enfants et tenant à son sein le dernier qu'elle nourrit ; puis un vieillard de 96 ans, courbé sous le poids de l'âge. Ce vieillard retrouve une nouvelle chaleur et de nouvelles forces dans les émotions variées et délicieuses

qu'un spectacle aussi moral et aussi nouveau lui fait tour à tour éprouver. Les orphelins de la patrie, ces intéressantes victimes de l'infortune ou d'une criminelle honte, y sont aussi avec des enfants de quelques familles pauvres, vêtus par la bienfaisance nationale......

» Un char, de forme antique, traîné par deux taureaux ornés de guirlandes, de feuilles et de fleurs, portait la Liberté et l'Égalité, représentées par deux grandes et belles femmes avec leurs attributs (1). Derrière elles, sur des gradins établis dans le même char, étaient assises deux jeunes filles de dix ans, vêtues en blanc, ceintes d'un ruban aux trois couleurs, et portant chacune dans leurs mains un panier de fleurs nouvelles, symbole naïf et vrai de l'innocence de leur âge. Enfin arrive un groupe de musiciens, de chanteurs de l'un et de l'autre sexe, puis le représentant du peuple, l'agent national du district et de la commune. Aux deux côtés sont portés les bustes de Marat, Chaslier, Brutus et Lepelletier, ces illustres martyrs de la liberté universelle. Plus de 130 jeunes filles de 10 à 14 ans, vêtues comme celles placées dans le char, et portant aussi des paniers de fleurs, forment une colonne double qui environne le représentant et une partie des sujets allégoriques qui viennent d'être décrits. De jeunes garçons portant des guirlandes de feuilles et de fleurs, forment également une chaîne autour du cortége, les autorités constituées,

(1) Elles étaient vêtues de soie couleur de chair et légèrement couvertes d'une tunique de gaze. Jean-Bon passait pour les avoir désignées lui-même.

placées sur deux lignes, s'étendent de la tête de la marche jusqu'au représentant; elles sont elles-mêmes enveloppées par la masse du peuple, et composées, savoir :

» Du comité de surveillance révolutionnaire ;

» Des commissaires des sections par députations ;

» Des tribunaux de commerce et de conciliation ;

» Des juges de paix et assesseurs ;

» Du tribunal du district ;

» Du conseil général de la commune ;

» De l'administration du district ;

» Et du tribunal révolutionnaire (avec son vengeur).

» Dans le cours de cette marche, qui, par sa durée, a prolongé les jouissances de l'homme sensible, des chants patriotiques, des hymnes à l'Eternel, accompagnés d'une musique mélodieuse, ont porté dans les airs les généreux élans des âmes républicaines. Mille fois les cris répétés de *vive la Montagne, la Liberté, l'Égalité, périssent les tyrans* se sont fait entendre par des acclamations unanimes; et, mille fois aussi on a vu s'y mêler le cri terrible de *mort aux Anglais !*

» Enfin, on arrive sur la place spacieuse de la Liberté, au milieu de laquelle est figurée une montagne. Dans les quatre coins sont des obélisques de granit, placés sur des piédestaux portant diverses inscriptions. Du sein même de la montagne s'élève un arbre de la liberté, dont les rameaux verdoyants ombragent ce qui l'entoure. C'est au sommet de cette montagne que viennent se placer la Liberté, l'Égalité, le représentant du peuple et un officier de la commune. Un chœur de

pères avec leurs fils, un chœur de mères avec leurs filles, se groupent sur le penchant de cette montagne. Le peuple, les autorités constituées se fondent en masse; ils environnent la montagne et remplissent toute l'étendue de la place. C'est alors que le représentant du peuple, élevant la voix, adresse à ses concitoyens un discours où brillent tour-à-tour l'énergie de l'homme libre, la sagesse de l'homme public, et la moralité de l'homme juste. Tous ceux qui l'entendent partagent ses sentiments, ses espérances et ses vœux. La vivacité de sa diction égale la rapidité de ses pensées; et s'il est souvent interrompu, c'est pour entendre les cris réitérés de *vive la République, mort aux tyrans, honneur et gloire à l'Éternel!* A la suite de ce discours on voit Prieur de la Marne élever dans ses bras le vénérable vieillard dont nous avons déjà parlé, et le couvrir de ses baisers. Un bon citoyen s'avance et déclare adopter ce vieillard pour son père. Les applaudissements universels et les acclamations publiques attestent, qu'en effet, le peuple a mis au nombre de ses devoirs, celui de secourir et d'honorer la vieillesse.

» Déjà un spectacle nouveau vient frapper tous les yeux. Un de ces hommes que la barbare politique de l'Europe réduisit à l'état de bête de somme, un de ces hommes qui naquirent libres, et qui cependant furent vendus comme de vils troupeaux; un noir enfin, aujourd'hui citoyen, est à côté du représentant. Prieur le désigne au peuple, demande, après quelques réflexions remplies de sentiment, si on le reconnaît pour frère. Ce mot est à peine achevé, que des acclamations affirma-

tives retentissent de toutes parts, et le représentant donne à ce digne Africain l'accolade fraternelle.

» A ces tableaux touchants en succédèrent d'autres d'une nature différente, mais aussi dignes d'être décrits. Les actes de naissance de deux nouveaux nés sont inscrits par l'officier civil, sur le registre de la commune. L'un de ces enfants est un garçon qui portera les prénoms de *Théophile Marat*; l'autre est une fille, dont les prénoms seront *Unité-Cornélie*. Enfin, au nom de la Société populaire, son président adopte une jeune orpheline, et un autre citoyen adopte en son nom un autre enfant. Le spectacle d'un mariage civique devait former le dernier tableau d'une fête aussi touchante. Ce lien si respectable et si sacré parmi les hommes a été formé sur la montagne, en présence d'un peuple immense. La Société populaire avait fraternellement doté la jeune mariée. Les présents de la fortune sont tout à fait étrangers à ce couple estimable, l'or corrupteur ne l'a point perverti; car l'amour de la vertu est son plus cher et son unique héritage. Heureux époux, n'oubliez jamais l'époque mémorable qui consacra vos nœuds. C'est dans le temple le plus digne de l'Eternel, c'est sous la voûte des cieux que vous vous êtes imposé les saintes obligations du mariage, puissiez-vous en goûter également tous les charmes et donner à la patrie des enfants dignes d'elle !

» Pendant que ces faits se passaient sur la montagne, deux cassolettes, placées à chaque côté, recevaient l'encens qui s'élevait dans les nues. Bientôt se fait entendre le chœur des pères et des fils. Ils jurent

de ne poser les armes qu'après avoir détruit les phalanges de la tyrannie. Le chœur des mères et de leurs jeunes filles leur succède. Celles-ci promettent de n'épouser que des citoyens qui auront servi leur patrie ; et toutes ensemble d'élever leurs enfants dans l'amour de la liberté et de l'égalité. Ces serments sont simultanément et tour à tour répétés par la masse entière de l'un et l'autre sexe. Enfin, les chœurs réunis chantent un hymne à l'Eternel ; ensuite on entend de toutes parts ce couplet expressif: *Amour sacré de la patrie, etc.* A l'instant une décharge d'artillerie ébranle les airs ; des embrassements fraternels annoncent l'union, l'allégresse d'un peuple immense ; les mères soulèvent les plus jeunes de leurs enfants et les présentent en hommage à l'Eternel; les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées ; les épées s'agitent de toutes parts ; de nouveaux cris de *Vive la République* se mêlent au bruit tonnant de l'airain, et sont le dernier vœu qu'un peuple libre adresse à la divinité.

» Cette fête ne pouvait pas être ainsi terminée. Le soleil s'avançant majestueusement au milieu de sa carrière, promettait que le reste du jour serait également pur et serein. Des frères réunis dès le matin ne veulent point se séparer.

» Des groupes nombreux ont déjà porté leur dîner au cours d'Ajot; le représentant du peuple, les membres des autorités constituées, les citoyens de la commune, ceux composant les armées de terre et de mer, se distribuent fraternellement leurs mets et prennent sur le gazon un repas civique et frugal. Bientôt les sons

cadencés de la musique invitent les jeunes gens à former des danses. Ces plaisirs innocents, inspirés par la nature, furent toujours goûtés, surtout chez les peuples libres. Souvent c'est au milieu de pareils jeux, avoués par la modestie et conduits par la décence, que se formèrent des unions fortunées.

» Le soir, toutes les danses se réunissent sur la place de la Liberté ; elle est éclairée par des triangles de feu élevés autour de la montagne, et par d'autres feux qui, établis aux extrémités de la place, figurent des inscriptions analogues à la fête. Après minuit, des groupes nombreux célébraient encore, par leur gaîté folâtre, les plaisirs d'une si brillante journée. A l'instant, le représentant du peuple paraît encore une fois sur la montagne. Il vient pour annoncer les triomphes nouveaux de l'armée des Pyrénées-Orientales, les prises de Saint-Elme, Port-Vendre et Collioure, et le désarmement de 7,000 automates espagnols. Des cris de *Vive la Montagne* accueillent ces glorieuses nouvelles, et chaque citoyen rentre paisiblement dans ses foyers.

» Oppresseurs du genre humain, despotes subalternes, et vous âmes froides et avilies, qu'une affreuse insensibilité rend étrangères aux émotions de la nature, le tableau que nous avons esquissé ne peut avoir de prix qu'aux yeux de l'homme juste. Gardez-vous d'y jeter des regards curieux ; vous n'éprouveriez que les ennuis du vice ou le tourment des remords. C'est à la vertu simple et modeste, c'est à des cœurs ardents et généreux ; c'est, en un mot, seulement à nos frères que nous transmettons ce récit.

» Par ordre de la Société, les membres du comité des rapports et d'instruction publique :

JULIEN JULIEN, président; — LOUISENDAL; — FOUGERET; —FREMONT;—EDOUARD PONCET; JAMES; — LE SUEUR. »

Ainsi se créait la morale républicaine que des *âmes avilies frappées d'une affreuse insensibilité* pouvaient seules ne pas comprendre, *en restant étrangères aux émotions de la nature.* Et cependant quelles émotions et quelle morale! Les deux femmes qui posent sur un char au nom de la Liberté et de l'Egalité, ont été arrachées de leur foyer par les représentants qui les ont désignées en raison de leur beauté. Toutes les deux appartiennent aux premières familles du pays, et elles ont été forcées de se montrer au sommet de la sainte montagne, à peine vêtues d'un tricot couleur de chair, par dessus lequel flotte une légère tunique en gaze. Quant aux jeunes filles, également vêtues d'une simple gaze, qui forment une chaine prolongée par des guirlandes de fleurs autour de Prieur et du tribunal révolutionnaire, accompagné de son *vengeur*, elles ont aussi été officiellement désignées; et, parmi elles, se trouvent les deux filles de Malmanche, dont le sang avait teint les mains de Ance et fu-

mait encore sur la place du *Triomphe du Peuple*, où le cortége s'est arrêté. — D'ailleurs, voulez-vous avoir la dernière expression de ce système de régénération, recourez à la lettre des représentants en mission à Brest, lorsque la nouvelle de la mort de la Reine y arrive.

« Après les cris mille fois répétés de vive la Montagne! que la foule profère, en sortant du club, la joie dont tous les cœurs sont pénétrés, disent les représentants, devient si vive, que nous sommes forcés de céder aux instances qui nous sont faites pour qu'il *soit donné un bal* qui s'improvise à la sortie du club au moment où la ville s'illumine de toutes parts. »

Il faut d'ailleurs le reconnaître, Prieur, de la Marne, était un habile homme pour ces chaudes manifestations du républicanisme montagnard, dont il s'était fait le prêtre ou *le romancier*, comme il le disait; et si on le vit à Brest, entouré de vierges, élever au sommet de la montagne le vieillard qu'il a pris dans ses bras, et donner l'accolade à l'Africain qui se tient à ses côtés, on l'avait vu, peu de jours auparavant, à Lorient, ouvrir le Temple de la Raison en faisant figurer au fond d'un magasin de la marine (la salle des Ventes), un autel sur lequel se remarquait une déesse de la Liberté terrassant le fédéralisme; et,

dans le lointain, *un marais couvert de roseaux où s'embourbaient les suppôts de la royauté.* Entouré de quelques-uns des vainqueurs de Savenay, qui étaient, ainsi que lui, couronnés de laurier, on le vit verser des larmes, dit le procès-verbal, en adoptant le fils d'un gendarme récemment tué par les chouans dans une rencontre à Pluméliau ; et tout s'inspirait ainsi de ses brusques élans vers la raison et la liberté. — Ici, c'est un administrateur qui s'écrie :

« Que tout cède, que tous les obstacles soient rompus ; que l'égoïsme est anéanti, que l'avide commerçant, l'insatiable financier, cessent leurs calculs et leur intolérable usure ; que d'honorables lambeaux couvrent l'homme qui, jadis, vivait couvert d'habits de soie ; que le pain de l'égalité honore la table du riche, et que celui qui craignait la rudesse du maroquin le plus souple, marche aujourd'hui gaiement avec des sabots mal façonnés. »

Là, ce sont des poëtes, dont les presses de Lorient nous ont conservé les inspirations :

« O toi, l'œuvre le plus beau
» De son pouvoir suprême,
» Soleil qui, toujours le même,
» Renais toujours nouveau :
» Puissent les traits de ta lumière,
» Répandant partout ses bienfaits,
» Ne rencontrer dans ta carrière
» Rien de plus grand que des Français. »

. . . .

Et il se mêlait ainsi de grandes pensées à la boursoufflure grotesque et empruntée des terroristes qui, s'étant levés au milieu des ruines, avaient saisi, avec violence, un sceptre que la nation ne pouvait leur laisser.

Que nous prenions, en effet, entre plusieurs, une fête consacrée à la commémoration d'un fait propre à émotionner les masses, qui veulent la liberté à tel prix que ce soit, et nous comprendrons comment ce développement théâtral des manifestations républicaines de l'époque, correspondait parfaitement aux besoins sentis des patriotes, luttant contre l'Europe et l'aristocratie conjurées.

Un an s'était écoulé depuis la glorieuse résistance des Nantais contre les soixante-quinze mille Vendéens, qui étaient venus tout à coup fondre sur leur cité. On était au 10 messidor de l'an II, correspondant au 29 juin 1794. Toute la cité s'émeut et va célébrer le souvenir de sa grande journée. A deux heures du matin, le canon a rappelé le moment de l'attaque; et, dès six heures, tous les tambours réunis sur la place de l'Égalité, battent l'assemblée en se dirigeant vers les divers quartiers de la ville. La garde nationale et les trou-

pes de ligne sont sous les armes; rangées en ligne sur les deux Cours, on voit au milieu d'elles les veuves et les enfants des citoyens morts dans la journée du 29 juin 1793. Vêtues de blanc et décorées d'une écharpe noire, les veuves sont formées par sections ayant chacune leur guidon. Ce sont elles qui dirigent aujourd'hui la marche des troupes, et celles-ci, se partageant en quatre divisions, les suivent pour se rendre simultanément sur les ponts, sur la route de Paris, sur celle de Rennes et sur celle de Vannes. Les généraux Boucret, Dufrêne, Blamont, et le commandant de la place, sont à la tête de ces colonnes et les déploient sur les divers champs de bataille où l'on avait rencontré l'ennemi. — De là, ces troupes reviennent à la Mairie prendre les représentants et les autorités qui se rendent en cortége sur la place des Agriculteurs où un obélisque a été élevé en l'honneur du peuple. Les Autorités et les citoyens pourvus de lauriers et de rameaux de chêne, après avoir ainsi parcouru les quartiers les plus populeux de la ville au son des chœurs et des musiques militaires, se rendent au temple de l'Être Suprême, *afin de le remercier des victoires remportées par les armées de la République.* L'orgue annonce l'entrée du cortége dans le tem-

ple (1); et, après un silence marqué, un chœur à grand orchestre précède les discours qui sont prononcés en commémoration du 29 juin 1793. Mais les veuves et leurs enfants s'avancent au pied de l'autel sur lequel s'élève l'image de la Liberté, et elles lui font hommage des couronnes que leur a décernées la cité pour être appendues dans le temple, et y rester comme un témoignage de la valeur des Nantais.

Ainsi se terminait, dans nos départements, la fatale époque de 1793, au milieu des larmes et des sublimes efforts des masses, qui, voulant la liberté, l'achetaient au prix du sang.

Nationales et dévouées, les populations bretonnes se sont d'abord émues à l'idée de l'anarchie et elles auraient probablement renversé la Convention, si, aidées des phalanges du Midi, celles-ci et les colonnes qu'elles formèrent avaient été mieux dirigées. Déçues sur ce point, elles

---

(1) Lors de la transformation de l'Église S.t-Pierre en temple de la Raison, un arrêté de la commune, soumis à l'approbation du Comité de Salut public, avait statué sur la conservation du jeu d'orgues, présenté comme pouvant servir à l'embellissement des fêtes populaires.

revinrent d'elles-mêmes à ce vif instinct de nationalité qui les poussa vers la Vendée et vers l'Angleterre. On leur demande leurs hommes et leurs richesses pour combattre les vendéens: et elles accordent tout, oubliant les sacrifices qu'elles ont faits et gémissant en silence des horreurs qui se commettent au nom de la loi pour ne voir que le salut de la patrie!

Cependant, si les colonnes vendéennes se sont momentanément échappées du Poitou pour répandre leurs débris dans lesdépartements qui avoisinent ou forment l'ancienne circonscription de la Bretagne, on n'avait vu, dans ce pays, que des symptômes épars de guerre civile.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

9 THERMIDOR. — FIN DE LA TERREUR DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST. — POURSUITES ET DÉNONCIATIONS CONTRE LES TERRORISTES. — PROCÈS DE CARRIER ET DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE NANTES.

Les derniers mois de 1793 et les premiers de 1794, s'étaient donc écoulés au milieu des terribles sévices du parti montagnard. La Vendée avait été vaincue au Mans et à Savenay; mais le pays, troublé par la guerre civile, épuisé par des violences et des réquisitions sans nombre, était tombé sous la main de ses bourreaux comme une victime qui tend la gorge. Et Carrier put faire périr dix mille citoyens autour de lui, sans que personne, autre que deux hommes, Tronjolly et

Champenois, le potier d'étain, osassent élever la voix pour dénoncer le tyran. Partout ailleurs le sang ruisselait à flots sur les places publiques, et il n'y avait pas de ville un peu importante dans notre Bretagne, ordinairement si calme, qui ne vît les deux bras de la fatale guillotine en permanence, sur une ou plusieurs de ses places. Quant aux prisons, elles sont gorgées de malheureux de tout âge et de toutes classes, qui, compris sous la dénomination commune de *suspects* ou de *contre-révolutionnaires*, n'attendent point leur jugement, mais leur exécution, si leur sacrifice est supposé utile. Cependant, quelques hommes auxquels leurs ressources ont été enlevées, dont on n'a ménagé ni les propriétés ni la famille, se sont sentis transportés d'une sainte indignation, et n'élevant point leurs regards assez haut pour comprendre que la patrie et la liberté peuvent avoir exigé d'aussi rudes sacrifices, ils se sont jetés dans les bois, n'attendant leur salut que de leurs armes. Aux réquisitions, qu'ils se sont lassés de fournir ou auxquelles ils ne peuvent plus satisfaire, ils répondent par des coups de fusil; à l'arrestation de leurs parents, par des pillages et l'incendie; à l'immolation des suspects, par d'autres immolations; aux exécutions juridiques des

tribunaux et des commissions révolutionnaires, par des meurtres et des assassinats. Et c'est ainsi qu'ils le disputent à leurs adversaires en énergie et en cruauté....... Malheureux temps, où chaque citoyen, en barricadant sa porte à la chute du jour, ignorait s'il s'éveillerait le lendemain sain et sauf ou entouré de cadavres. — Telle était cependant la situation de notre pays, et, alors que les colonnes infernales de Turreau et de Cordelier transformaient le sol de la Vendée en un cimetière recouvert de cendres, nos bruyères et nos landes, incessamment troublées par le rappel des hommes de guerre qui s'étaient donné le cri plaintif de la chouette pour signal, devinrent témoins de crimes exercés chaque jour contre des frères et des compatriotes.

— Ce fut, toutefois alors, qu'éclata la révolution inattendue du 9 thermidor. Mais ce rayon d'espérance, qui jaillit du sein de l'Assemblée Nationale sur la France en deuil, n'arriva point jusqu'à nos chaumières. Au milieu des cruels déchirements qu'avait fait naître la crise de 93 appliquée à nos départements comme un fer rouge, à l'aide duquel on essaya d'extirper la rébellion vendéenne et le fédéralisme, on vit à peine refléter sur nos champs désolés cette douce lueur de clémence et

de pardon qui promit une régénération aux autres contrées de la France. L'appareil mis sur nos plaies encore saignantes ne put même être toléré, et notre vieille race bretonne qui avait vu, pendant quelque temps, avec une sorte d'impassibilité inhérente à son caractère, sacrifier sans discernement, ses croyances, ses droits et son repos, se levant brusquement, comme ces malades que la cuisante douleur du mal pousse au délire, prit de ses mains les bandelettes dont on avait couvert ses plaies, et les arborant en signe de rébellion, elle se mit à rugir à la vue de son propre sang; elle cria vengeance, quand on lui parlait de pardon.

Mais, avant de suivre les détails du nouveau drame que les pièces innombrables et inédites qui nous ont été remises sur la chouannerie par un des représentants chargés de la pacification, vont dérouler sous nos yeux, arrêtons-nous un instant à considérer le caractère tout particulier de la révolution du 9 thermidor dans les départements de l'Ouest.

Une lettre du Comité de Salut public, ou plutôt de ceux de ses membres qui s'étaient débarrassés de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, en porta la nouvelle dans nos cités. Cette lettre, signée

de Collot-d'Herbois, de Carnot, de Barrère, de Prieur, de la Côte-d'Or, et de Billaud-Varennes, tous membres plus ou moins ardents de la Montagne, disait : *Que la crise avait été tout entière au profit de la liberté et de la prospérité nationale.* Ce n'était pas, comme on le voit, s'expliquer catégoriquement ; et, bien qu'ils ajoutassent qu'*avec Robespierre et ses complices l'oppression avait disparu*, il dut facilement se faire qu'on ne fût pas entièrement rassuré, là surtout où les montagnards avaient fortement appesanti leur puissance. Mais ce qui rendit encore les populations de nos contrées plus indécises, c'est ce qui se passa à l'arrivée de cette nouvelle.

« J'ai reçu, ce matin, 15 thermidor, par courrier extraordinaire, écrivait Prieur, de la Marne, à ses collègues, votre lettre du 10; et, sur le champ, j'ai réuni les autorités constituées, de terre et de mer du port de Brest, pour leur faire part du triomphe de la Convention Nationale sur ces modernes Catilina. La garnison, les ouvriers du port, les marins, les citoyens de la commune, ont été appelés autour de la Montagne ; votre lettre a été lue, accueillie par des cris mille fois répétés de *Vivent la République, la Liberté, la Convention Nationale, la Montagne!*....... La commune, le port, la flotte, tout est calme et tranquille, chacun est à son poste. Le peuple, encore réuni ce soir à la Société populaire, y a été éclairé, et l'aris-

tocratie sera trop prudente pour oser montrer sa tête impie... Robespierre, Couthon et leurs complices étaient des traîtres, la Montagne s'est changée pour eux en Roche-Tarpéïenne; le peuple, qui ne veut que la liberté, a applaudi à leur chute..... »

Et chacun, en effet, envisageant l'événement à-peu-près à ce point de vue, on put voir le président du tribunal révolutionnaire de Brest, Ragmey, au pied de la *Sainte* montagne, du haut de laquelle furent lues les nouvelles du jour, demander qu'on votât une adresse de félicitation à la Convention, et, de-là, retourner à son siége pour condamner à mort le malheureux Belval, qui termina sa carrière le 19 thermidor, par les mains de l'infatigable Ance (1).

D'ailleurs les agents secondaires de la terrible crise de 93 suivent partout les mêmes errements, et j'ai sous les yeux des lettres du 30 thermidor et du 1.er fructidor an II datées de Carhaix, où il est dit que tous *les intrigants, les cagots et les petits Robespierre* ont été chassés de la Société Populaire de cette ville qui vient de se régénérer par les soins des Roxlo, des Philippe

(1) Le 26 thermidor ce tribunal siégeait encore et prononçait une condamnation à la déportation.

et des Crampon, c'est-à-dire de ceux-là mêmes que nous avons vus parcourir le pays en apôtres de terrorisme. — Presque toutes nos communes d'ailleurs s'autorisent de leur attachement à la *Montagne* pour féliciter la Convention de son triomphe, et je vois que l'arrivée de Lecarpentier à Vannes, dans ces entrefaites, est présentée dans l'adresse *montagnarde* de la commission administrative du Morbihan, comme un moyen de plus d'assurer l'application des véritables principes du sans-culottisme.

Mais cette funeste illusion que les méchants cherchaient à perpétuer, devait se dissiper. Un décret du 30 thermidor, qui rappelait au sein de la Convention les représentants en mission depuis plus de trois mois, y contribua surtout. Ce fut alors que de nouvelles adresses, remarquables par les souvenirs pleins de douleur qu'elles rappelaient et les espérances qu'elles dénotaient, flétrirent le système d'intimidation qui avait régné depuis le commencement de l'an 2; mais il n'était plus temps de reporter vers des idées de calme et de paix nos populations si long-temps froissées; et, ces hommages tardifs rendus à la vertu, purent tout au plus donner quelques nouvelles forces aux patriotes des villes jusques-là

désunis pour repousser les attaques furibondes des hommes de la campagne, que la noblesse et le clergé avaient trouvés trop disposés à seconder leur inimitié contre la patrie.

Le régime doit cependant changer, et Boursault et Bollet, qui partent de Paris avec la mission d'ouvrir les prisons et de rendre justice aux détenus, arrivent, dès la fin de fructidor, dans les villes de Nantes et de Rennes. Faure et Tréhouart, envoyés en mission à Brest, ont également ordre d'y fermer quelques-unes des plaies qu'y avaient faites Prieur, Laignelot, Bréard et Jean-Bon-Saint-André (1). Quant à Nantes, que les crimes de Carrier avaient placé dans une position particulière, Bo et Bourbotte s'y étaient rendus dès le mois de prairial an 2; et, si leur mission paraît avoir eu le double caractère de comprimer l'élan maratiste et de réduire en même temps les aristocrates fauteurs des troubles de la

(1) Chose assez étrange toutefois, c'est que Tréhouart qui avait signé avec Laignelot l'arrêté de création du tribunal révolutionnaire de Brest, signa avec Faure de la Creuse le rapport qui détermina le Comité de Salut Public à le supprimer par arrêté du 19 vendémiaire an 3.

Vendée, on ne peut nier que leur intervention, dans les affaires de cette malheureuse contrée, n'ait été d'une réelle utilité. Ce sont eux, en effet, et Bo particulièrement, qui décidèrent l'arrestation des membres de l'ancien Comité révolutionnaire et des plus fougueux terroristes de la malheureuse cité. Je trouve cependant des actes d'incontestable rigueur à leur charge, et notamment les exécutions en masse de Noirmoutier, ou *Ile de la Montagne*, après la prise de ce poste. Mais, si on leur doit la réorganisation de la Commission militaire à laquelle ils conférèrent cette œuvre de guerre civile, avec la faculté de *regarder comme certain tout fait constaté par le procès-verbal d'un fonctionnaire public* (art. 9 de leur arrêté), il ne faut pas oublier que c'est sur leurs ordres que, dès les premiers jours de prairial, les prisons de Nantes furent assainies et débarrassées d'une partie des malheureux qui les encombraient; que c'est aussi sur les ordres de Bo que les malheureux enfants de la Vendée détenus dans les cachots de la République purent en sortir pour être confiés aux familles patriotes qui voulurent bien s'en charger; enfin, que c'est encore sous l'administration de ces représentants que la malheureuse ville de Nantes

fut soustraite à l'affreuse disette qui dévorait ses habitants.

Mais, pour que le régime changeât complétement, il fallait qu'après le 9 thermidor, les délégués de la représentation nationale dans notre pays fussent changés, et, qu'à la place des hommes de la Montagne, on vît paraître les hommes plus calmes et plus modérés de la nuance de Tallien et du parti de la Plaine.

Boursault et Bollet d'une part, Faure et Tréhouart de l'autre, comme nous venons de le dire, arrivèrent donc dans nos départements avec ordre de calmer toutes les douleurs du pays. Mais, encore une fois, que pouvaient-ils? — Je vois bien une lettre de Boursault, datée du 6 vendémiaire an 3, par laquelle il annonce que *sa mission est essentiellement de s'occuper du sort des détenus*, et je vois aussi un arrêté de lui par lequel il établit à Rennes une *Commission Philanthropique*, formée des citoyens Lucas, Baymé, Bourdel, Le Grand, Morel, Martigné, de Sanzé et autres, qui devra rechercher les malheureux susceptibles d'être élargis; je vois même, par d'autres instructions, qu'il a chargé les districts de former la liste des détenus à gracier. C'est là un acte de haute humanité sans doute, mais il est venu trop

tard, et les hommes en fuite, qui se sont réfugiés dans les bois et dans les landes désertes, ne veulent plus rien entendre; ils n'ont désormais que des excès et des crimes pour réponse aux maux qu'ils ont endurés.

C'est ainsi que le mouvement de thermidor, presque nul pour la pacification du pays et la soumission des rebelles, n'eût parmi nous d'autre résultat, du moins instantané, que d'arrêter les excès de la Montagne, en rendant aux patriotes sincères le droit et l'autorité que la justice a sur le crime. La mise en surveillance des terroristes fut, parmi nous et dans tous les départements de l'Ouest, le fait capital du changement de gouvernement au 9 thermidor. Les nombreuses pièces que nous avons retrouvées dans les archives de nos départements en font foi, et si la commune et le district de Nantes déployèrent un zèle particulier pour réunir les éléments de l'accusation qui fut alors dirigée contre les membres de l'ancien comité révolutionnaire de cette ville, je trouve aussi que les citoyens de Rennes, de Lorient, de Port-Brieuc et de Brest, en particulier, mirent une grande activité à démasquer les anciens Montagnards et à les expulser de tous les postes qu'ils occupaient. La plupart des mémoires

et des plaintes concernant les individus dénoncés, sont au reste des plus curieux : l'un d'eux y est représenté comme ayant inspiré une terreur telle que les fers envoyés pour les besoins des cultivateurs, dans le district de Pontrieux, ont été vendus à son profit, sans que personne ait osé se plaindre. Ailleurs, à Brest, je trouve des officiers de l'armée révolutionnaire, cités comme témoins à gage du tribunal révolutionnaire dans presque toutes les affaires qui emportèrent des condamnations à mort; une plainte de cette même commune nous apprend que deux capitaines de vaisseau qui concoururent avec Jean-Bon-Saint-André à la désorganisation des cadres de l'armée, faisaient leur société intime de Ance, le bourreau. Un autre officier de marine est cité comme ayant été long-temps détenu au fort la Loi avec les malheureux qui périrent sur l'échafaud, et n'avoir dû sa sortie qu'à l'infâme rôle d'espion près le tribunal révolutionnaire. — Aussi, de plusieurs points, comme de Nantes, de Lorient et de Brest, des citoyens furent-ils chargés de la mission spéciale de se rendre à la barre de la Convention pour y défendre les intérêts de leur commune, et obtenir, des législateurs, la satisfaction que des citoyens long-temps opprimés attendaient d'un re-

tour inespéré à la justice. Les citoyens Castelnau, Trouille, Bergevin et Babin d'une part, Malassis et Pouliquen de l'autre, furent, dans cette circonstance, les représentants particuliers de la ville de Brest, et c'est à leurs mémoires, à leurs dénonciations au sein de la Convention que nous devons d'avoir retrouvé la trace des malheureux souvenirs que laissèrent, dans l'un de nos départements, les membres de l'infâme tribunal dont ils poursuivirent l'arrestation.

Mais un acte grave et prépondérant allait s'accomplir comme une satisfaction donnée à l'opinion patriote et modérée qui devait reprendre bientôt toute son action dans la nouvelle lutte suscitée par les chouans et la Vendée.

Nantes avait été cruellement ravagé par Carrier et ses agents : la Convention sentit enfin qu'il fallait à cette ville courageuse et à la contrée qu'elle avait si dignement représentée dans la journée du 29 juin 1793, une éclatante vengeance. Bo et Bourbotte, cédant au cri de l'opinion publique, avaient déféré les membres de l'ancien Comité Révolutionnaire au tribunal de Paris ; mais le chef de ces monstres, Carrier siégeait encore au sein de la Convention ; et, protégé de son caractère de représentant, il se

jouait à-la-fois de ses victimes et des agents qu'il avait employés. — En vain Phelippes Tronjolly, que les représentants Bo et Bourbotte eurent la faiblesse de faire saisir sur la dénonciation du Comité de Nantes; en vain, dis-je, Phelippes avait-il écrit, de sa prison même, aux représentants, et avant la chute de Robespierre : « que, s'ils persistaient à ne le faire ni partir pour Paris, ni interroger sur les faits des accusations portées contre lui, il les dénoncerait au peuple français (2 messidor an 2). » En vain avait-il successivement importuné, par des lettres que nous avons sous les yeux, Prieur et Garnier de Saintes, pour que l'on fît droit à ses dénonciations: il nous est appris, par la correspondance de ces représentants, qu'ils s'opposèrent constamment à transmettre ses révélations, et que l'un d'eux, Prieur, fut jusqu'à contrarier le départ des commissaires que la Société de Vincent-la-Montagne avait projeté d'envoyer à Paris pour dénoncer le tyran. Mais ni ces fins de non-recevoir, ni son incarcération, ni sa mise en jugement ne purent ralentir Phelippes dans ses attaques ; et le grand jour étant venu de déposer dans les débats ouverts devant le tribunal révolutionnaire de Paris, au sujet des membres du Comité de Nantes,

Phelippes, se levant soudainement en face des anciens bourreaux de ses concitoyens, demanda que Carrier fût mis en accusation. . . . . .

« J'ai dénoncé et poursuivi le Comité de Nantes; j'ai dénoncé Carrier représentant du peuple comme leur complice; je déclare me constituer aujourd'hui prisonnier en ma demeure jusqu'à ce que la justice nationale ait prononcé sur le sort de ces scélérats; ma tête répond de ma dénonciation.

» Paris, ce 29 vendémiaire an 3. »

Et, s'avançant vers l'accusateur public, il lui remit cette déclaration en demandant acte de ses instances.....

A quelques jours de là (le 4 frimaire an 3), la Convention votait à l'unanimité la mise en cause du représentant Carrier; et sa tête et celles de deux de ses complices, Grand-Maison et Pinard, tombèrent sous le glaive de la loi.

Mais, nous diront nos lecteurs, que devinrent donc Chaux, Goullin, Bâchelier, Perrochaux, Mainguet, Levêque, Naud, Bollogniel, Durassier, Joly et autres que vous nous avez montrés comme les dignes agents de Carrier? — Ils furent acquittés.... — Mais Nantes sans doute en appela, et Nantes dut demander une seconde fois leurs têtes. — Oui, et j'en ai pour preuve la pétition des ci-

toyens de cette ville lue à la barre de la Convention le 3 nivôse an 3. Je vois aussi, par un autre écrit sans nom d'auteur, daté de la fin de pluviôse, qu'un décret du 21 de ce mois, rendu sur le rapport de Bernier, fixa au 24 la discussion qui s'ouvrit pour savoir si les membres du Comité révolutionnaire de Nantes, acquittés par le tribunal de Paris, seraient renvoyés devant le tribunal criminel de Maine-et-Loire.... Mais je n'ai pu trouver le résultat de cette proposition.

CHAPITRE II.

SITUATION DES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST A LA FIN DE L'AN II. — CHOUANNERIE.

Le passage des Vendéens, sur la rive droite de la Loire, la violence des terroristes qui opprimèrent nos départements, les efforts inouis qu'exigea une crise dont l'issue amena les défaites du Mans et de Savenay, sont autant de faits explicatifs de la nouvelle guerre qui commença sous le titre de chouannerie au moment où on aurait pu croire que la Vendée n'existait plus. Mais, comme si ces malheureuses circonstances n'eussent pas suffi, il y eut des hommes qui, continuant à se dire seuls patriotes, ajoutèrent à ces

malheurs d'autres exterminations, et qui, croyant encore trouver dans la Vendée des vieillards, des femmes et des enfants, parce qu'ils apercevaient quelques toits restés debout au milieu des ruines, se mirent à parcourir le pays détruisant tout par le fer et le feu. Ainsi Turreau, qui, traversant la Vendée, avec douze colonnes, donna l'ordre aux soldats *de tout passer au fil de la baïonnette, de livrer aux flammes les villes, les villages, les métairies, les bois, les landes, les genêts et généralement tout ce qui pouvait être brûlé*. D'ailleurs ces dévastations emportent, dans leur nécessité, d'autres malheurs, et la famine, joignant ses ravages à ceux de ces tigres, le Comité de Salut public et les représentants en mission sont obligés de prendre des arrêtés pour organiser des compagnies de faucheurs qui s'avancent à l'abri du canon pour arracher au sol les récoltes que les Vendéens ont engraissées de leur sang. Mais ces efforts étranges et inouis jusque-là demeurent sans résultat, et les soldats eux-mêmes, ne suffisant point à réaliser ces actes de spoliation, Bo met en réquisition toutes les malheureuses filles qui sont retenues dans les hôpitaux pour maladie vénérienne, afin qu'elles aillent glaner quelques épis dans les

champs déjà ravagés. Et la Convention donnant force de loi à ces mesures, décrète, le 8 messidor an 2, que les fourrages et les grains de toute nature sont en réquisition permanente pour les besoins du gouvernement; qu'il sera fait, par l'entremise des municipalités, un recensement de tous les produits de la récolte; que les citoyens seront eux-mêmes tenus de déclarer leur avoir en produits de ce genre; que leurs noms et l'état de leurs richesses agricoles seront affichés et soumis au contrôle du peuple; enfin, que la confiscation et l'incarcération feront justice de toute fausse déclaration.

Faut-il s'étonner qu'après de telles mesures, après tant de vexations, il y ait eu, comme nous l'avons dit, des hommes qui, au lieu de se laisser traîner au pied de la guillotine ou sur le seuil de leur porte pour y être égorgés, se soient rués avec colère contre tous ceux qu'ils supposèrent rangés par devoir ou par inclination sous la bannière républicaine? — Non, car un instant ce fut leur vie et celle de leurs familles qu'ils défendirent, et je comprends très-bien les amères paroles de l'un d'eux, quand, s'adressant au président du district de Ségré, il lui dit :

« Il est donc décidé, Monsieur Bancelin, que nos

parents doivent périr en prison. Eh bien! comme c'est vous, Messieurs du district et des municipalités, qui les avez injustement mis en arrestation; c'est à vous aussi que nous nous en prendrons. Nous ne couperons pas la gorge à vos parents, comme nous le pourrions par le droit de représailles; des monstres tels que les républicains français n'ont aucune tendresse pour leurs familles; au contraire, ils ne seraient même pas fâchés de voir morts tous leurs proches, afin d'engloutir leurs héritages. Mais comme l'insatiable avidité est l'idole à laquelle vous sacrifiez tous les jours, c'est justement par cet endroit sensible que nous comptons vous prendre. Nous saurons incendier vos maisons de campagne, vos métairies et piller vos propriétés. Nos parents ne sont point cause que nous sommes armés pour défendre notre honneur et notre liberté contre la tyrannie de vos affreuses persécutions; ce n'est point eux qui nous nourrissent. Vous devez le savoir aujourd'hui par expérience, notre vie est au bout de notre fusil; et je vous assure que les patriotes, vos disciples d'erreur et de mensonge, y contribuent plus que personne, encore n'osent-ils s'en plaindre à vous ni à vos pareils; car nous leur casserions la tête s'ils avaient seulement le malheur de dire qu'ils nous ont vus. Déjà vous ne devez pas ignorer ce qu'il en est; nous connaissons tout aussi bien que vous, et mieux que vous, le droit des gens et les lois de la guerre. Vous aurez beau nous traiter de *brigands* et *d'assassins*, aucun homme équitable et instruit n'y sera trompé. En fait de guerre, tout ce qui est nécessaire est permis; d'ailleurs, nous ne faisons

que vous rendre une partie des vexations et du mal que vous nous faites souffrir depuis long-temps.... Si, dans quinze jours, nous n'avons satisfaction à l'égard de nos parents, loin de retenir notre monde, nous serons les premiers à leur donner l'exemple.....

» Adieu, profitez de l'avis, vous Messieurs Bessin, Maisonneuve et autres, tous administrateurs de Ségré. Quant au sieur Cholet, on m'a dit qu'il avait je ne sais quel petit bien dans le district de Château-Neuf, j'aurai soin de le recommander à l'ami Coquerau, si vous n'avez soin vous-mêmes de le dénoncer comme fomentateur de troubles publics.

» Votre serviteur,

» Loup-Garoux, chef des tintamares et des fourés.

» Fait en rassemblement partiel, le 20 octobre 1794, l'an 5 de la tyrannie française. »

Et, en effet, combien de faits entièrement inconnus et cependant comparables à tout ce qui a été articulé de plus fort par les ennemis mêmes de la révolution, ne pourrions-nous pas citer à l'appui de ces dires. Le seul mémoire fourni par les habitants de Bouguenais sur les atrocités commises dans leurs foyers par les soldats de l'une des colonnes infernales, nous dispenserait de toute autre citation : ce sont des femmes que les soldats entraînent sur le seuil de leur porte, violent et massacrent au milieu des

lamentations de leurs enfants ; ce sont deux jeunes hommes, Pierre et Jacques Lemerle, habitants des Couëts, près le Château-d'Eau, qui, trouvés dans leur lit atteints de la fièvre, sont hachés à coups de sabre par le commandant B......... et deux de ses volontaires ; en un seul jour (le 1.er germinal an 2) soixante et quelques personnes périssent ainsi dans la commune de Bouguenais, et parmi elles se trouve le nommé Bertheau, que son titre de commissaire chargé de participer aux travaux de la réquisition n'a pu sauver du massacre... Le dévouement à la patrie, le titre de républicain, ne sont plus en effet des moyens de salut pour ceux-mêmes qui ont toujours secondé la révolution de leurs efforts. Collier père, de la commune de Melrand, dans le Morbihan, a-t-il été forcé d'abandonner sa maison (ancien presbytère du bourg) à l'arrivée des chouans, ce ne sont pas ceux-ci qui le pillent, mais un détachement du 2.e bataillon du Jura qui a expulsé les rebelles. Des officiers sont à la tête de ces misérables, et c'est sous leurs yeux que trois vieillards de plus de 70 ans sont égorgés. Quant à la maison de Collier, les armoires sont enfoncées par les officiers mêmes qui lui prennent ses bijoux ; on vide sa cave, et des

draps s'étant trouvés dans un petit magasin qu'il tenait, les soldats sortent de chez lui enveloppés de pièces d'étoffes, et laissant pendre de leurs sacs le linge qu'ils lui ont enlevé. D'ailleurs, le procès-verbal en fait foi; il n'y a pas à Melrand une seule maison qui ait conservé ses portes. Des paneaux de meubles et des vêtements souillés d'ordures ou de sang gissent sur la voie publique et accusent les patriotes.

Quand le crime et le forfait devinrent ainsi l'un des moyens de la force armée et des gouvernants, il n'est pas difficile de comprendre jusqu'où ces excès et les soupçons qui leur servirent de prétexte purent être portés. Nous avons déjà dit comment et avec quelle latitude la dénomination de suspect fut entendue et appliquée; mais, puisque l'occasion s'en offre, citons un dernier exemple : c'est ce même bataillon du Jura qui nous le fournit. L'un de ses détachements court en patrouille la commune de Plemgriffet, district de Josselin; il arrive à la Ville-Tual, ancienne maison bourgeoise du pays, et y trouve le citoyen Ollivo, sortant de table, et ayant sur celle-ci cinq assiettes avec des pelures de châtaignes qui avaient été grillées.... Qu'est-ce à dire?.... — Vainement Ollivo fait comparaître

sa femme et trois enfants, qui, à la première vue des bleus se sont effrayés, on lui répond qu'il a dû réceler des émigrés ou des rebelles; et, sans autre forme, il est poussé à coups de crosses et conduit dans les prisons de Pontivy. — J'ai sous les yeux la réclamation que firent en sa faveur les officiers municipaux et les patriotes de sa commune; il est réellement curieux de voir comment ces braves gens, après avoir classé l'ancien bourgeois comme un *laboureur*, font valoir ses actes de dévouement *incontestable et connu*, et comment ils terminent ensuite en parlant de sa petite fortune de quinze cents livres de rente, et de *l'habitude où il a toujours été de manger du dessert et même de mettre quelquefois la broche au feu*....

Voilà cependant ce qui se passait alors, et comment, pour sauver leur tête, les plus dévoués eux-mêmes furent souvent obligés de descendre aux plus humiliantes justifications. Qu'on juge ce qu'il en dut être pour ceux qui, par position, par intérêt peut-être, par ignorance souvent, se trouvèrent en résistance avec le pouvoir, en défiance contre les innovations si brusques et si étranges des républicains de la trempe des Carrier, des Turreau, des Le Batteux, des Lecar-

pentier, et de tous ceux qui, confondant dans une même proscription le présent et le passé, allaient abattant des têtes et des temples, comme si, pour nous régénérer, il eût fallu détruire et la race qui couvrait le sol et les souvenirs de sa pensée (1).

Il y eut donc guerre, guerre atroce et sanglante; et aujourd'hui que tout désintéressement à la querelle nous laisse libres, nous pouvons bien nous écrier avec les représentants Faure et Tréhouart, comme ils le firent dans un rapport secret au Comité de Salut Public, que la guerre de la chouannerie fut due au pillage, aux assassinats, à la profanation des temples, aux impositions arbitraires et à tous les excès que commirent, dans nos départements, les hommes de [illegible]. Il restait encore une ressource, [illegible], pour balancer dans [illegible] des paysans les suggestions perfides de [illegible] du clergé réfractaire; Carpentier [illegible] de la [illegible] en faisant [illegible]

(1) Voir aux pièces justificatives deux lettres des représentants montagnards, Bo et Laignelot, dont l'indignation n'a pu être contenue à l'aspect de tant d'excès, n.° [illegible]

cérer les prêtres constitutionnels, qui, pour la plupart, commençaient à obtenir la confiance, et qui avaient un grand intérêt à soutenir la cause de la liberté. »

Mais, avant de passer outre, nous devons dire que nous refaisons à *priori* l'histoire de ces malheureux temps. Nous connaissons, pour les avoir lus, les mémoires, les écrits, les pièces qui ont déjà été publiés sur la chouannerie. Mais une source n'avait point encore été consultée, les archives de nos départements et le dépôt plus précieux des documents provenant des deux bureaux de police formés à la fin de l'an 2, à Rennes et à Vannes, dans le but de recueillir tous les renseignements qui devaient éclairer Hoche et les représentants sur les mouvements de l'ennemi. Ces deux dépôts, je les ai eus intacts et complets des mains mêmes de l'un des représentants qui concourut à la pacification, et qui se trouva chargé par ses collègues et par Hoche, de réunir toutes les pièces concernant ce grand drame. C'est là que nous puiserons nos enseignements, et si parfois il survient, dans nos révélations, quelques-uns de ces faits inattendus et caractéristiques, qui jettent le trouble dans tout un parti et mettent à néant des vertus ou

des dévouements d'emprunt, qu'on ne nous en veuille pas ; car, sans doute, nul aujourd'hui ne voudrait nous contester le droit que nous avons de connaître la dernière pensée d'une guerre civile qui sera long-temps une leçon pour tous.

Dès le commencement de l'an 2, après la déroute des Vendéens au Mans et à Savenay, quelques bandes éparses avaient commencé à se montrer dans les environs de Laval, dans les districts de Segré et de Châteaugontier, et même dans les environs de la Guerche et de Vitré. Mais ces premiers mouvements dus à l'éparpillement des bandes vendéennes, ne parurent prendre une extension formidable qu'au printemps de 1794.

De Puisaye, qui tendait à devenir l'âme et le chef de cette nouvelle guerre, s'était déjà montré dans les campagnes de la Bretagne ; et, à force de démarches, d'habileté et de souplesse, il était parvenu à rallier au plan qu'il méditait quelques hommes jouissant de plus ou moins d'influence dans le pays (1). Mais son œuvre n'avançait point

(1) Issu d'une famille du Perche, le comte Joseph de Puisaye, qui avait joué un rôle dans l'insurrection fédéraliste du Calvados, avait cherché un asile dans la Bretagne, après la défaite des Girondins. Il s'y était tenu

rapidement, et l'on voit, par le rapport du chef de légion de la Guerche, qu'il était réduit, lui cinquième, à se cacher dans la forêt du Pertre, quand, en novembre 1793, la garde nationale de la Guerche, conduite par un nommé Guais, du parti des rebelles, le surprit dans cette cabane où deux de ses compagnons, de La Massue et de La Héchois, périrent criblés de balles. — Ses papiers et sa correspondance tombèrent au pouvoir des républicains, et fournirent ainsi les moyens de suivre avec quelque succès une partie des mouvements qui tendaient déjà à se manifester. On trouva aussi dans ces mêmes papiers, l'indication des moyens que l'Angleterre se proposait de fournir à l'insurrection, et le projet fut un instant formé par Rossignol, encore chef de l'armée des côtes de Brest, de se rendre dans les environs de Cancale, pour y répéter aux Anglais et aux émigrés de Jersey les signaux convenus entre eux et Puisaye, pour

---

caché pendant plusieurs mois, et c'est en se réfugiant d'une ferme à l'autre, qu'aidé de ses amis, il était parvenu à mettre sur pied quelques bandes d'abord commandées par des réfugiés de l'armée vendéenne qui avait été sous les murs de Grandville.

un débarquement en faveur des rebelles. Mais l'évasion des prisons de la république d'un nommé Grandnos-Meslé qui passa aux îles, rendit nulles les mesures concertées à cet égard. — On put voir bientôt toutefois que cette nouvelle insurrection, dont on avait les premiers fils, tendait à prendre un grand développement et à devenir, par des moyens différents, mais non moins sûrs, aussi redoutable que la Vendée avec laquelle elle devait avoir des rapports intimes et concertés. Les environs de Laval, les districts de Châteaugontier et de Segré, c'est-à-dire toute la ligne qu'avait parcourue à plusieurs reprises l'armée vendéenne, devint le théâtre particulier de ces mouvements insurrectionnels. Tous les points du territoire sont à-la-fois occupés par ces nouveaux rebelles; ce ne sont plus des colonnes épaisses auxquelles il faut opposer des masses, mais des hommes éparpillés, de petits détachements qui se montrent partout où les soldats et les gardes nationaux ont passé. Leur système de guerre a pris un caractère inoui d'atrocité; et, pour ne parler d'abord que des anciennes marches bretonnes, point sur lequel ce genre d'insurrection commença à se manifester, on voit, par la correspondance des districts de

cette région, que chaque jour y fut bientôt signalés par des vols et des assassinats qui n'avaient jusques-là appartenu qu'aux brigands de profession. A Noellet, dans le district de Segré, c'est le curé, le maire et le commandant de la garde nationale qui sont surpris et égorgés le même jour. Conrairie, commandant la garde nationale du bourg d'Iré, et deux autres citoyens subissent le même sort. Tous les villages où ces misérables se présentent sont dévastés par eux, et dès qu'un homme leur est signalé pour ne pas favoriser leurs brigandages, ils le pillent ou l'égorgent. Mais écoutons, sur ces crimes, deux femmes qui viennent de se rendre pour affaires au village de la Pellouere, commune de Javené, près de Fougères. Michel Toihan leur a fait beaucoup d'amitiés et les a invitées à dîner. A peine sont-elles entrées que cinq chouans de la bande de Boisguy pénètrent dans la ferme. — Qu'as-tu à nous donner, disent ces hommes? — J'ai du cidre, du pain et de la viande, répond Michel.... — Mais c'est bon cela, et nous boirons volontiers un coup; car nous avons grand soif. Quant à ton pain et à ta viande, nous verrons. — Et ils s'assirent sur les bancs de la ferme, buvant plus qu'ils ne mangèrent... — Mais, dis-donc,

Toihan, reprit *La Rose*, l'un de ces brigands, en s'approchant du fermier qu'il ne perdait point de vue, c'est à toi que nous en voulons.... — Mais, Messieurs, *je ne vous ai ni fait*, *ni dit*, répartit le pauvre fermier, tremblant de tous ses membres. — C'est bon, c'est bon, dit *La Rose* étincelant de colère, *reste-là.... tu vas finir tes jours dans la minute.* — Vainement la femme Toihan se jette-t-elle au-devant de ces forcénés, leur offrant tout ce qu'elle possède, et assurant que son mari ne leur a fait aucun mal... Tais-toi, s.... patriote, reprend *La Rose*, ton compte est bon et tu vas périr ainsi que ton mari. — Et ces misérables entraînant Michel Toihan hors de sa maison, le tuèrent à coups de couteaux; puis, rentrant, *La Rose* s'avance vers les deux femmes qui nous font ce récit, leur présente la lame encore fumante qu'il vient de retirer de la gorge de Toihan. — *Baisez-donc le sang de votre f.... patriote*, leur dit-il, et il barbouilla ces femmes et l'épouse de Toihan du sang de ce malheureux.... Cependant *La Rose* et son compagnon n'ont point terminé; ils demandent à la veuve, si elle n'a rien autre chose à leur donner, si elle n'a point d'argent..... La pauvre femme atteint sur une planche quelques

assignats qu'elle y avait cachés et les leur offre.... Ce n'est que cela, dit *La Rose*, en les poussant de la main.... et il assomme la veuve à coups de crosse de fusil; elle est morte... — Ils sont sortis.... Mais presqu'aussitôt ils reviennent, prennent par la main les deux femmes qui nous révèlent ces atrocités et leur disent : « Vous êtes bien heureuses que nous ne vous connaissions pas; vous ne venez à la campagne que pour épier nos démarches; mais gare à vous, si nous vous retrouvons. »

Sur un autre point du même district, les bandes d'Aimé Boisguy, après avoir assassiné et *saigné à la jugulaire*, le père et la mère d'Anne Manduit, s'amusent à présenter sur des charbons ardents, une jeune fille et des serviteurs auxquels ils ont enlevé les cartes civiques dont ils étaient porteurs.....

» Traînée par les cheveux sur les corps de mon père et de ma mère encore palpitants, j'aurais infailliblement tombée sous leurs coups, nous dit la jeune Manduit, à peine âgée de vingt ans, si je n'étais parvenue à me réfugier dans un caveau pendant qu'ils brisaient tout dans la maison de mon père. »

Et gardez-vous de croire que ces crimes soient le fait isolé de quelques misérables, Voici l'une

des instructions écrites, données à ces monstres par l'un des chefs qui commandent dans les environs de Gourin (Morbihan):

« D'après les renseignements que je vous ai fournis, vous n'ignorez pas que le bourg de Moëlan, à deux lieues de Quimperlé, sur la côte, est habité par deux intrus, et qu'en punissant ces hommes de mort vous délivrerez le pays de deux scélérats qui pourraient nuire si vous les laissiez exister. Vous trouverez au même bourg un officier municipal et deux autres personnes qui se sont mal montrées; je vous ordonne de vous y transporter vendredi au soir, *d'expédier* et rançonner ces trois personnes. Avant d'aller au bourg, vous irez prendre le fils de M. Du Guilly, chez son père. Le jeune homme est officier sur les vaisseaux de la République; vous l'enchaînerez, vous me l'amènerez, et il sera puni de mort, s'il le mérite. Vous vous informerez également de la conduite de M. Du Guilly père, de M. Mauduit, qui demeure sur la côte, et de la conduite de plusieurs autres personnes des environs du bourg que vous mettrez à mort ou traiterez de la manière que vous jugerez convenable pour le bien de la cause. »

Et ne doutez pas que ces instructions ne s'exécutent à la lettre: quelques jours auparavant, un curé constitutionnel du même district a été tué dans son lit de sept coups de fusils, et 700 liv. qui se trouvèrent déposés chez lui par le percepteur des contributions, ont été enlevées. Trois

autres prêtres constitutionnels et un instituteur du Finistère furent égorgés dans cette même expédition. D'ailleurs, aucune sûreté ne saurait être prise contre ces atrocités, et les liens de la nature et de la famille semblent s'être brisés tout à coup dans cette effroyable crise. Un patriote estimable, le citoyen D............ père, que nous avons eu déjà l'occasion de citer pour les soins de tous genres qu'il prodigua aux Girondins en fuite, nous en offre une preuve bien frappante. Obligé de s'éloigner du Finistère pour se soustraire à la fureur des terroristes, il s'était rendu à Fougères, son pays natal, dans l'espoir d'y trouver un asile. Y ayant été employé pendant quelque temps comme ingénieur militaire, il revenait d'Enée à Fougères avec l'un de ses frères, curé constitutionnel, quand, se rappelant d'une parente qu'il avait au bourg de Fleurigné, il fut s'asseoir à son foyer et lui demander quelques heures de repos...... La malheureuse femme s'empressa de leur servir une collation, et, leur faisant accueil, elle les retint plus qu'ils ne l'auraient voulu...... Ils partirent cependant; mais rendu auprès de Beaucé, ils sont assaillis par une bande de chouans qui les attendait, et tombent morts...... Plus tard, cette même femme donnait sa fille unique aux assassins de son parent.

La plus grande partie de l'an II, comprenant les derniers mois de 1793 et les premiers de 1794, se passa ainsi pour nos départements dans les cruelles anxiétés qu'une nouvelle insurrection fit naître chez tous les citoyens. L'attaque et la rébellion se montrent partout et ne peuvent cependant être réprimées. Vainement des patrouilles et des corps armés sillonnent-ils le pays en tout sens; si l'on parvient à se saisir de quelques malheureux paysans et qu'on les fusille, on voit par la correspondance de l'administration centrale et des districts qu'à cette même époque, en frimaire de l'an II, Josselin et Roche-Sauveur sont vivement menacés, que le cantonnement d'Ambon a été surpris et désarmé, que des rassemblements se forment sur le Gouvello, que la garnison de Vannes parvient à peine à en imposer aux rebelles, et qu'à trois quarts de lieue de cette ville, dans la rivière du Morbihan, un stationnaire républicain est tout à coup assailli par des insurgés qui surprennent l'équipage, le renferment sous les écoutilles et lui enlèvent ses armes et ses munitions. Sur d'autres points, à Baud, à Grand-Champ, dans les communes de Bignan et de Locminé, le tocsin sonne; et, bien que toutes les forces de Lorient se mettent en

marche, il y a un convoi de poudre enlevé sur la route même que parcourent les troupes. La force armée et le commissaire des classes, instruits que des marins se cachent dans la commune de Baden, s'y rendent-ils de Vannes avec les meilleurs renseignements, c'est en vain qu'on leur a désigné les lieux où se réunissent ces réfractaires; c'est en vain qu'ils s'enveloppent des plus sages précautions pour les surprendre, en visitant de nuit toutes les maisons de la commune: ils n'ont pu saisir un seul homme.

Dans les Côtes-du-Nord, des faits pareils se répètent, et toutes les communes des environs de Lamballe et de Loudéac sont plus ou moins troublées. Des débarquements d'armes et d'émigrés se font sur plusieurs points, et le château de la Ville-Mario, non loin de Plouha, a été témoin d'une rencontre meurtrière. Une autre fois, des effets militaires sont-ils dirigés de Lamballe sur Pontrieux, un gentilhomme du pays, Boishardy, se porte avec deux cents hommes sur Jugon et s'empare sans coup férir de la ville et du convoi qu'escortait un détachement de républicains. Quatre cent mille francs qui avaient été chargés la veille à Lamballe pour le port de Brest, devaient, suivant toutes les prévisions, devenir la

proie de ces rebelles; mais la prise de Jugon s'étant opérée précipitamment, les quatre cent mille francs attendus étaient encore à deux lieues de cette ville, quand la nouvelle de ce qui s'y passait détermina les fourgons de la République à rebrousser vers Lamballe. Un troupeau de bœufs, également destiné pour Brest, vint cependant tomber au milieu des bandes de Boishardy. — *Passez, passez, dit ce chef au conducteur, la République est pauvre et a plus besoin de ces bœufs que nous; continuez votre route:* et le chef de chouan remit au conducteur un laissé-passer de sa main.

CHAPITRE III.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA CHOUANNERIE. — SON CARACTÈRE, SES HOMMES, DE PUISAYE, L'ÉMIGRATION ET LE COMTE D'ARTOIS.

Mais, ainsi que nous venons de le dire, ces faits tenaient moins à un système nouveau et organisé de contre-révolution qu'à la position particulière des populations qui avaient été si cruellement froissées par les terroristes. Jusques-là le plus grand nombre n'avait pris conseil que de sa résolution et de ses malheurs, et, si quelques bandes de rebelles s'étaient organisées, c'était sans lien entre elles, sans rapports entre les chefs qu'elles s'étaient donnés et qui ne se connaissaient même pas.... Mais bientôt, comme dans tous les mouvements subversifs de l'ordre et

du gouvernement préétabli, il se trouva des hommes habiles, qui, maniant la plume et l'intrigue mieux que l'épée, s'offrirent comme des chefs dévoués, ayant avec l'oreille des princes et de l'étranger des plans tout préparés pour une insurrection en masse qui devait sauver le pays, réparer les désastres essuyés et rendre à une jeune victime la couronne de ses pères. Le comte Joseph de Puisaye, que nous avons déjà rencontré sous les ordres de Wimphen au service momentané des Girondins du Calvados, fut des plus habiles et des plus remuants parmi cette classe d'hommes toujours empressés à profiter des sacrifices que les masses savent faire par instinct et sur la seule incitation d'une noble pensée qui part du cœur.

De bonne heure, et après s'être pendant quelque temps abouché avec les hommes attachés au parti royaliste qui étaient restés dans le pays, il se porta vers l'Angleterre et les îles, où séjournait une masse considérable d'émigrés. Se faisant bien venir de ceux-ci et des princes, il parvint à se ménager jusques dans le cabinet anglais, des liaisons dont il tira plus tard un grand parti pour le rôle qu'il allait jouer.

Doué d'une rare facilité de conception et d'un

talent non moins incontestable pour rendre sa pensée sous des dehors brillants et spécieux, il allait de l'un à l'autre, assurant qu'il réparerait les désastres du Mans et de Savenay, et ferait oublier la perte des Bonchamp, des Lescure, des La Rochejaquelin, des d'Elbée et de tous ceux qui avaient courageusement défendu la cause *du trône et de la religion*. Et réunissant, dans ses projets, la Normandie, la Bretagne et le Maine sous une même autorité, il projeta une organisation commune, au sommet de laquelle il plaçait fictivement Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Bouillon et M. de Hercé, évêque de Dol, dont une bulle du pape, datée de la fin de 1793, avait fait un vicaire apostolique chargé de représenter le saint-siége près des insurgés et de la famille des Bourbons. Quant à lui, général en chef de l'armée qu'il organisait ainsi sur le papier, il se donna pour le continuateur de la Rouërie; et, reprenant l'oeuvre de celui-ci, il resta à l'étranger pour formuler des brevets, faire fabriquer du ruban de Saint-Louis, de faux assignats, et distribuer, à pleines mains, les honneurs, les grades, les titres, à l'aide desquels il se flattait de reprendre et d'accomplir cette forte organisation des paroisses et des cantons, dont le mouvement devait

se régulariser par la volonté d'un Comité central.

Cette conception, on ne saurait le nier, dut se présenter sous les dehors les plus séduisants aux hommes crédules de l'émigration, et aux malheureux princes qui avaient vu la hache décimer leur famille. On savait à Jersey et à Londres que la Vendée luttait encore au milieu de ses champs ravagés, et que l'ombre des La Rochejaquelein et des Lescure, comme un signal élevé au milieu des ruines, ralliait tous les hommes dont le cœur était tourmenté de l'amour du pays. Les yeux fixés sur la Bretagne, qui, jusques-là, ne s'était point ouvertement prononcée, on croyait voir, de Jersey, tous les cantons en armes. On avait de chacun d'eux en particulier des nouvelles presque journalières, et il n'y avait pas un homme des bandes de Du Dresnay, qui s'organisaient sous les baraques en bois des *îles des Amis*, comme les appelait le duc de Bouillon, qui n'eût quelque parent ou quelque connaissance à citer dans les insurgés qui sillonnaient déjà l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, une partie du Maine et de la Normandie. On crut donc aux prévisions de Puisaye, à ses espérances et à ses promesses, et avec d'autant plus de facilité que si la Bretagne n'avait pas bougé jusques-là, et

si elle était même restée inactive, lors du passage des Vendéens sur la rive droite de la Loire, c'est que, dans la pensée des hommes qui n'avaient cessé de faire des voeux pour une contre-révolution, nul encore n'avait remplacé la Rouërie et essayé de mettre à profit le courage et l'élan des fidèles. Cette idée, qui était une réelle préoccupation du parti, rendit la tâche de Puisaye facile. Assez bien placé dans l'esprit des princes pour se montrer à eux comme l'âme d'un parti dont il avait plusieurs fois exprimé les besoins, il ne tarda pas, par ses qualités personnelles, à capter leur bienveillance. C'était d'ailleurs leur cause qu'il servait encore plus que la sienne, et il ne lui fut pas difficile de leur persuader qu'ils devaient user de leur influence et de leurs moyens pour tenter en Bretagne et dans l'Ouest un coup décisif qui pût les reporter sur le trône (1). Aidé de ce pre-

(1) Plusieurs avancé ont écrivains que *Monsieur*, loin d'encourager les démarches de Puisaye, ne cessa de les contrarier, et que ce fut, à bien dire, à son insçu que l'expédition de Quiberon se prépara. Cette assertion me semble démentie par quelques lettres de Puisaye, où les faits démontrent qu'il fut plusieurs fois l'intermédiaire des ordres de *Monsieur*. La présence du comte

mier appui, sa tâche, près du gouvernement anglais, ne fut pas beaucoup plus difficile. Et si déjà le cabinet de Pitt avait trouvé un intérêt national à préparer dans l'arsenal de Plymouth un armement considérable, que lord Moyra reçut ordre de diriger pour seconder les Vendéens dans le cas où ils se seraient rendus maîtres de Grandville, il faut bien reconnaître que toute occasion offerte à ce cabinet de susciter de nouveaux embarras à la république, de se débarrasser des masses d'émigrés qui obéraient son trésor, et de ralentir nos conquêtes dans la Hollande, et au-delà du Rhin, devait être accueillie avec empressement. Et ceci est d'autant plus facile à comprendre, que les frais de l'expédition de lord Moyra étaient faits, que les émigrés s'étaient réunis et organisés à Jersey, qu'ils y vivaient au compte de l'Angleterre. Puisaye devint donc, dans ces circonstances, et sans trop de peine, un

---

d'Artois sur la flotte anglaise et sa descente à l'île Dieu, sont aussi des faits consommés et qui démontrent hautement que si les princes se trouvèrent partagés d'avis sur les secours à réclamer de l'Angleterre, ils n'en refusèrent cependant aucun.

homme indispensable, auquel les princes s'en remirent pour leur couronne ; Pitt, pour un mouvement qui compromît la république; les émigrés, pour une contre-révolution qui leur ouvrît la France ; et, les insurgés, qui tenaient le pays et faisaient tête aux républicains, pour toutes les ressources en armes et en argent qui leur étaient indispensables.

Comment s'en tira le comte de Puisaye, c'est ce que nous allons essayer de dire, moins pour peindre l'homme que son parti, et plutôt d'après des pièces saisies et inédites que d'après ses mémoires, qui ne sont qu'un long plaidoyer en 6 volumes.

D'abord, occupé, comme nous l'avons dit, à organiser les bandes qui parcouraient le pays, et se rendant lui-même près des chefs et des mécontents qui ont pris les armes, il déploie une activité sans égale pour ramener aux mêmes vues, à des efforts communs, les royalistes qui commencèrent à se montrer dans nos campagnes à la fin de l'an II. Dès le mois de thermidor de cette année, alors que toute la France se laissait aller aux espérances que donnait la chute de Robespierre, quelques hommes, Leissègues fils, Guillemot, Guignard, de Lantivy et Berthelot appar-

tenant à la Bretagne ou ayant servi dans les armées de la Vendée, s'étaient en effet constitués *en conseil royal du Morbihan*, et réglaient à ce titre, l'organisation des premiers bataillons de l'armée royale catholique. Mais ce n'étaient là que des essais incomplets ou isolés, et ce ne fut que plusieurs mois après que Puisaye, s'autorisant de ses services et de la faveur des princes, fit acte de puissance par une proclamation en forme au nom *des généraux et chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne*, dont il s'intitula général en chef. Cette pièce, dont nous avons une copie, qui fut affichée à la porte de l'église de Sérent par les rebelles, ne manque pas au reste d'un certain caractère d'habileté mûrement calculé sur la situation des esprits dans les départements de l'Ouest. Sortie des presses anglaises et ornée d'une vignette figurant un écusson fleurdélysé soutenu par deux chouettes avec la devise suivante : *in sapientia robur ; — sic reflorescent*. Elle était conçue ainsi qu'il suit :

« Les circonstances terribles qui agitent depuis trop long-temps notre malheureuse patrie, ne permettent plus à personne de demeurer incertain et flottant entre deux partis, d'hésiter entre la scélératesse et la vertu.

» Les prestiges qui pouvaient faire croire à quelques

hommes trompés, qu'il était possible d'arriver au bonheur par le crime, et à la prospérité publique à travers les débris fumants du sang de leurs frères sont dissipés.

» Le meilleur des rois lâchement assassiné; son auguste compagne et sa sœur à qui ils n'avaient à reprocher que des vertus, traînées à l'échafaud; ses frères exilés et proscrits; sa famille entière abreuvée de douleur et d'humiliation; son fils, l'héritier du sceptre des Français, livré entre les mains d'un artisan grossier, plus méprisable par ses mœurs qu'il n'est inepte par sa profession! Des millions de Français égorgés, toutes les villes du royaume transformées en autant de vastes prisons qui engloutissent chaque jour des vieillards, des femmes et des enfants, qu'un air mal-sain et une nourriture empoisonnée disputent au fer des bourreaux; les maris enlevés à leurs femmes; les enfants arrachés des bras de leurs parents, les propriétés envahies; toutes les lois protectrices déchirées et foulées aux pieds, les autels détruits, les églises dépouillées et profanées, les ministres de la religion massacrés; une *Saint-Barthélemi* perpétuelle, qui s'exécute froidement et sans opposition; la France devenue un immense cimetière, où chacun contemple avec effroi la place qui l'attend; une morne stupeur resserrant tous les esprits, et comprimant tous les cœurs; voilà le faible aperçu de l'horrible situation d'un royaume qui était encore, il y a cinq ans, le plus puissant et le plus florissant de l'Europe.....

» Français, osez vouloir être libres, et vous le serez. N'est-ce pas avec votre propre puissance qu'ils vous ont opprimés? Ressaisissez vos droits qu'ils ont méconnus,

vos pouvoirs, dont ils ont si indignement abusé, relevez vos autels, rappelez vos pasteurs, serrez-vous autour du trône, sur lequel vous aurez replacé le jeune prince que la providence éternelle a destiné à régner sur vous; que vos églises, trop long-temps désertes, se remplissent; que les vœux des fidèles réunis invoquent la protection du ciel sur une si sainte entreprise; alors la vengeance divine, qui a dû punir l'insouciance avec laquelle vous avez été spectateurs tranquilles des forfaits inouis dont une plus longue indifférence vous rendrait les complices, s'étendra sur vos lâches ennemis; alors le Dieu qui veille sur cet empire secondera vos desseins, et vous verrez reluire encore sur vos familles désolées, les jours de votre antique gloire et de votre première prospérité . . . . »

Cette pièce, qui est datée du 26 juillet 1794, l'an II.[e] du règne de Louis XVII, fut appuyée de nombreuses mesures propres à déterminer l'insurrection; et nous remarquons parmi ceux qui la signèrent, le comte Joseph de Puisaye, le marquis de la Bourdonnaye, le chevalier de Chantereau, de Boulainvilliers, le chevalier de Silz, de Caquerai, page du roi; Guillemot, Lemercier, du Boisguy, de Boishardy, et une foule d'autres, comme Bellevue, Jarry, Berthelot, de Busnel, de Bedée, Guignard et Perschais, qui s'intitulaient officiers de la Vendée. Ils ajoutèrent que des emprunts seraient faits au compte de l'insurrec-

tion, et que des *bons* remboursables seraient fournis par les chefs compétents pour les dépenses jugées nécessaires.

Les événements du 9 thermidor prirent cependant une importance incontestable, même dans nos départements. Et si les maux encore récents qu'avaient eu à supporter nos populations, n'étaient que trop présents à l'esprit des malheureux que les terroristes avaient froissés de tant de manières, les chefs du parti royaliste purent craindre que les paroles de paix et d'amnistie qui commençaient à se répandre, n'arrêtassent l'élan des masses et ne fissent rentrer chez eux des paysans que la colère et le mécontentement, plutôt que la politique, avaient poussés à s'insurger. C'est évidemment, pour parer à ces circonstances et en vue de la Restauration, qu'on avait hautement promise, que les mêmes chefs s'adressèrent, le 20 août 1794 (3 fructidor an II), aux populations des pays insurgés par une deuxième proclamation, où nous remarquons les passages suivants :

» Soldats français,

» .... Qui l'a provoquée cette guerre atroce et barbare que nous nous faisons journellement ? Qui sommes-nous et pourquoi nous battons-nous ?

» D'un côté, une république vicieuse, dont le nom

vide de sens ne sert qu'à couvrir aux yeux des hommes grossiers la plus effrayante des anarchies, la destruction des principes sacrés de religion, d'ordre, de police, de respect pour les individus et les propriétés, voilée effrontément sous les noms de liberté et d'égalité dont personne ne jouit.

» Une assemblée imbécille qui, naguères, votait des crimes avec acclamation, et qui hurlait de joie dans l'émission des décrets cannibales qui lui étaient dictés par un scélérat devant lequel elle fléchissait le genou, et qu'un scélérat plus adroit vient de conduire à l'échafaud pour faire lui-même bientôt place à un autre, rejetant aujourd'hui la faute de tous ses forfaits sur ce prétendu tyran dont il y a un mois nul de ses membres n'eût osé dévoiler les crimes. Ainsi, pour éviter le reproche de scélératesse, elle se prête à celui d'ineptie, de lâcheté, et ce sont les hommes qui vous gouvernent!

» Des soi-disant représentants, aussi ridicules qu'ils sont féroces, viennent s'emparer de la conduite de vos armées. Leur impéritie, leurs bévues font couler chaque jour des flots de votre sang; que leur importe? N'ont-ils pas sous leurs ordres des généraux qui leur servent d'excuse, et la tête de ces malheureux n'est-elle pas responsable de leurs sottises?

» Tantôt ils vous annoncent des victoires des armées éloignées. Mais vous savez ce que sont ces victoires: un poste emporté, une pièce de canon emmenée coûtent des milliers de Français; votre vie est pour eux l'objet d'un calcul arithmétique, et ces vils tyrans chantent des

hymnes de triomphe, lorsque vos familles sont dans les larmes, lorsque la France est couverte d'un deuil universel.

» .... De notre côté, la religion, l'honneur, le respect des propriétés et de la liberté des individus, la paix, la tranquillité publique, le retour de ces jours heureux où le soldat français était l'admiration des autres peuples, la sauve-garde des citoyens et le défenseur des lois. Voilà l'objet de nos vœux, de nos efforts et de nos combats...... Soldats français, qui sont-ils ceux qui veulent faire de vous des brigands, des geoliers et des bourreaux? Que veulent-ils ceux qui méprisent votre vie, qui égorgent inhumainement les prisonniers qu'ils font sur nous, pour nous provoquer à exercer à votre égard la même barbarie? De qui tiennent-ils ce pouvoir au nom duquel ils vous commandent; cette force par laquelle ils vous contraignent et prétendent même vous punir des sentiments d'honneur qui provoquent encore quelquefois vos murmures? De vous, et de vous seuls.

» Ah! cessez, cessez donc de prêter votre ministère à l'exécution de leurs ordres sanguinaires. Punissez-les vous-mêmes de tant de forfaits qui retombent sur vous. Réunissez-vous à nous pour replacer sur le trône notre auguste et légitime souverain: couvrez-vous de toute la gloire qui éclata sur les armées de Henry IV, lorsqu'une faction criminelle voulut renverser le trône de ses pères. Qu'il est intéressant le spectacle d'un jeune prince entouré de braves guerriers qui ont replacé sur son front le bandeau royal que des mains impies avaient déchiré! Séparez votre cause de celle des monstres qui vous

égarent. Offrez ce spectacle à l'univers, et que la France, après cinq années de convulsions et de crimes, contemple en vous ses libérateurs. »

Et, ils déclarèrent : que *les assassinats exercés sur les fidèles sujets du roi nécessitaient de justes représailles*; *qu'il ne serait plus fait de prisonniers ; que tous officiers civils ou militaires qui abandonneraient le parti de la république pour servir la cause du roi*, *conserveraient leur solde et leurs honneurs en même temps qu'ils recevraient*, *à titre de gratification*, *une année ou un semestre de leur solde.* Les mêmes offres étaient faites aux simples soldats, aux garnisons qui se rendraient ; et la première campagne de l'armée royale devant compter pour six années de service, ils en appelèrent ainsi à tous les intérêts sordides qu'ils espéraient trouver chez des transfuges.

Signée des hommes qui avaient souscrit le manifeste du 26 juillet, la présente pièce offre cependant ceci de particulier, que Puisaye, qui n'est désigné dans la première que comme *maréchal-de-camp*, s'intitule *général en chef*, avec un major-général, baron de Cormatin. Les autres officiers mentionnés se sont aussi donné

des titres plus ou moins élevés. Boulainvilliers et de la Bourdonnaye s'intitulent maréchaux-de-camp; de Silz, Jarry, Caquerai, Berthelot, les frères Boisguy, de Busnel, prennent les titres de colonel et de lieutenant-colonel; de Chantereau signe aide-major-général, etc., etc. Un hymne guerrier termine ce manifeste, et nous y remarquons parmi plusieurs strophes, celle qui ouvre le chant:

« Quel deuil a couvert la patrie!
Quel tigre a déchiré son sein!
Sur nous quelle aveugle furie
Dirige le fer assassin!
Quoi, des monstres couverts de crimes
S'abreuvéraient de notre sang,
On les verrait impunément
Choisir parmi nous leurs victimes!
Aux armes compagnons, le ciel combat pour nous!
Frappez, un Dieu vengeur, un Dieu conduit vos coups,
Frappons, etc... »

Telle était l'organisation qui venait d'être arrêtée; et l'insurrection fut, dès ce moment, jugée assez avancée et assez forte pour que Puisaye prît des mesures pour passer en Angleterre, d'où il promit de revenir sous très-peu de temps, dans moins d'un mois. Mais le hasard voulut que son projet et tous les détails de l'organisation du

conseil royal de l'armée catholique et de ses cantonnements fussent bientôt connus des républicains. Le 11 fructidor, un individu, porteur de la correspondance des chouans, fut en effet arrêté à Dinan, ayant sur lui des pièces et des lettres de la plus haute importance qu'il avait cousues dans la doublure de ses habits. L'une de ces lettres était du ministre anglais Dundas, que nous avons déjà vu en correspondance avec les chefs vendéens, lorsqu'ils étaient sous les murs de Grandville; elle exprimait le regret que la retraite des Vendéens des bords de la Manche eût rendu inutile la campagne de lord Moyra, qui attendait à Guernesey l'occasion de jeter sur les côtes de France les secours qu'il avait réunis. Une autre, du marquis Dudresnay, écrite de Jersey en date du 20 mai, confirmait les mêmes faits et les bonnes dispositions de lord Moyra, en invitant ses amis de la Bretagne à établir des relations suivies avec les îles anglaises. D'autres renseignements apprenaient que le conseil royal avait fixé son quartier-général dans les environs de Bécherel, qu'il espérait de ce point correspondre facilement avec l'Angleterre et agir au besoin sur un dépôt considérable de prisonniers anglais qui se trouvait instantanément fixé à Dinan. De Puisaye annon-

çait particulièrement dans ses lettres qu'il ne tarderait pas à envoyer des poudres et de l'argent pour le Morbihan; mais il recommandait en même temps que l'on s'efforçât d'établir des relations avec Charrette et la Vendée, avec la Normandie et le Maine, et particulièrement avec les insurgés des environs de Châteaubriant, qu'il paraissait ne pas connaître, non plus que ceux de la Normandie qu'il représentait sans chefs et sans direction.

On conçoit que la surprise d'une pareille correspondance dut jeter bien du trouble dans les projets arrêtés, et contrarier fortement ou déconcerter des hommes qui, obligés de s'entendre à la fois avec l'émigration, la Vendée et les cantons insurgés de la Bretagne, perdirent ainsi les nombreux fils de l'intrigue que Puisaye venait de nouer. — D'autres surprises, d'autres indiscrétions et des lâchetés eurent bientôt rompu le lien qui unissait les confédérés, et jeté sur tout le parti une hésitation et des embarras qui ne lui permirent jamais de combiner toutes ses forces et de rallier des intérêts et des volontés si disparates, si opposés, souvent si hostiles.

Une fois, c'est un nommé C. Bréchard qu'une injustice faite à l'un de ses amis porte à dénoncer

au Comité révolutionnaire de Ploërmel toutes les menées du parti auquel il a appartenu.

« Déserter un parti et devenir le propre dénonciateur de ses compagnons d'infortune répugnerait à ma délicatesse, dit Bréchard, dans la déclaration écrite que nous avons sous les yeux ; mais la perfidie de Léopold Caquerai et de ses complices, à l'égard de Jacques Lequier, ne me permet plus de taire à ma patrie les faits que je vais révéler.

» ..... Puisaye, qui a passé, il y a peu de temps, en Angleterre, où il est encore, a plusieurs fois donné de ses nouvelles. Il annonce que tout est remis au printemps, qu'à cette époque *vingt mille Anglais* seconderont ses projets, que le ci-devant comte d'Artois est nommé lieutenant-général des armées de Georges, que des lettres de noblesse, la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant-colonel seront la première récompense de ses principaux collaborateurs.... »

Et, continuant ses révélations, il apprend aux républicains que : Puisaye a déjà fait passer à ses complices pour dix millions de faux assignats, des armes, de la poudre fine, des brevets et des croix de Saint-Louis ; que le conseil supérieur se compose du baron de Cormatin, du chevalier de Chantereau portant le nom de *Serviteur* et de Tinteniac ; que ces chefs sont chargés de l'insurrection des cantons de Saint-Malo, Dol et

Dinan; que Bellevue et autres sont chargés des environs de Rennes; que Jarry, ancien cavalier de la Vendée, est chargé du canton de Redon, conjointement avec Guignard, connu sous le nom d'*Adrien*; que Léopold de Caquerai, ancien page du roi et cavalier de la division de Bonchamp, est chargé des environs de Rochefort; que les divers agents de ces chefs sont pour Bellevue, André, fils d'un meûnier de Mordel; pour Jarry, un ancien procureur de la commune de Mauve, nommé *Gros-Homme*; et, pour Caquerai, le nommé Cadio, ancien maître d'école à Ruffiac; enfin, que la correspondance établie entre ces chefs s'est long-temps faite à l'aide de passeports frauduleusement obtenus, et au moyen d'un bâton creusé dans lequel les dépêches se renfermaient; mais que cette correspondance est interrompue. — Suivant les mêmes déclarations, Boulainvilliers, qui avait pris le titre de généralissime dans le Morbihan, avait sous ses ordres Berthelot, ancien cavalier du prince de Talmont; Du Resto, émigré rentré; et si de la Bourdonnaye, surnommé *Coco*, avait été un instant pourvu d'un commandement supérieur dans le même département, son fanatisme, suivant Bréchard, l'avait réduit à l'inaction et devait le reléguer au conseil

supérieur. — Ce même transfuge terminait ses révélations par les lignes suivantes :

« Quelque temps avant son départ, Poisaye donna des ordres pour que toutes ces divisions, grossies des chouans de Fougères et de Vitré, qui devaient sortir, se levassent à-la-fois pour se porter dans le Morbihan qui devait s'insurger à leur approche.

» La partie de Dinan, Dol et Saint-Malo, devait fournir *douze mille hommes*. Il ne s'en leva que *deux cents* qui furent dispersés dans la forêt de Liffré. Une partie des chouans qui se rendaient, croyant trouver un grand renfort, retourna sur ses pas. Les divisions de Bellevue, Guignard, Jarry et Caqueray, qui, toutes ensemble, ne formaient pas 300 hommes, se levèrent secrètement et se dispersèrent de même, ne voyant point l'armée qu'on leur avait promise.

» Le Morbihan, qui s'attendait aussi à cette armée imaginaire dont impolitiquement on lui avait grossi les forces et les ressources, resta tranquille, si on en excepte les paroisses de Plumelec, Saint-Jean et autres voisines dont quelques habitants se réunirent sous les ordres d'un nommé Guillemot et qui ne se sont pas encore dispersés (1).

(1) De Puisaye, dans ses mémoires, en avouant la défaite de Liffré, que nous signale Bréchard, n'en présente pas moins cette opération comme une campagne ou grand mouvement stratégique qui avait laissé un instant la place de Rennes à sa disposition. — Trop d'ardeur et l'indiscrétion de quelques soldats lui firent seuls manquer cette partie de son expédition, à ce qu'il dit. — Quant à

» On m'a parlé d'un plan antérieur d'après lequel on devait se porter sur Dinan dans un moment où l'Anglais aurait fait une fausse attaque sur Saint-Malo et effectué une descente à *Saint-Cast*. Cet objet ne présente pas d'intérêt.

» Tel était l'état des choses au mois d'août dernier, époque à laquelle tous les chefs se réunirent auprès de Puisaye, et le députèrent en Angleterre. Avant ou depuis cette époque, partie de la basse Normandie a offert d'entrer dans la coalition. On a voulu y envoyer un chef, je ne crois pas qu'on ait effectué ce dessein. On a cherché à avoir des relations avec Scépeaux, beau-frère de M. de Bonchamp, qui s'est mis à la tête de quelques insurgés du côté de Derval, dans le district de Bain. J'ignore si on y a réussi. Cependant les chefs poursuivis ont quitté leurs retraites ordinaires et n'agissent plus que par des émissaires. Ils répandent les assignats avec profusion. Non-seulement ils soldent les enrôlés, mais même leurs parents, s'ils sont dans le besoin. Ils convertissent leurs assignats en numéraire, en bijoux, et n'ont plus d'autre dessein que de passer à Jersey *jusqu'au printemps prochain*. Au dernier quartier de la lune ils tenteront ce voyage. (Je n'ai, de ce dernier fait, qu'une conviction et non une certitude.)

---

l'insurrection en masse du Morbihan, dont il se regardait assuré, Bréchard, mieux qu'aucun autre, nous apprend à quelle cause son mécompte sur ce point dut être attribué. Il perdit au reste, à Liffré, la plupart de ses officiers, et ce ne fut qu'en abandonnant son cheval et en se glissant le long des haies qu'il parvint à se sauver lui-même.

Et, traçant le portrait du chef de la conspiration, il ajoutait :

« Puisaye est un ambitieux réunissant quelques moyens politiques à beaucoup de moyens littéraires. C'est le chef et l'âme du parti. Venant à manquer, aucun autre n'est dans le cas de le remplacer. Subtil en détours, il peut tout contrefaire, ordres, signatures et cachets. Au moment où il est parti, il était couvert de gale. On peut trouver au bord de la mer les voies de la communication avec l'Angleterre, en découvrant ceux qui récèlent le cheval qui l'a porté jusque-là. Ce cheval, qui appartenait autrefois à un adjudant-général, a été acheté à Rennes et a coûté 3,000 liv. Les habitants du canton n'en ont point ordinairement de ce genre. Le bateau de passage n'aborde que la nuit, quand il n'y a point de lune et qu'il découvre un petit fanal dans le creux d'un rocher désigné pour cela. Ce signal assure que les troupes républicaines sont éloignées ou gagnées....... »

Voilà ce que dit Bréchard. Et qui était-il ce Bréchard ? — Le commissaire général de Puisaye, l'ayant suivi pendant huit mois sans le quitter, et signalé dans les mémoires de ce chef des rebelles, comme un homme de la plus haute capacité, dont il disait encore du bien en 1803, parce qu'il n'avait jamais connu ou soupçonné le mémoire et les révélations que nous publions. — Mais écoutons l'un de ceux que Bréchard vient de signaler

lui-même comme étant au nombre des chefs de l'insurrection. Des avis secrets, transmis aux représentants Boursault et Bollet par le président du tribunal de Vannes, ont décidé une expédition dans les environs de Josselin, que le général Canuel a dirigée avec la plus grande sagacité. Du Resto, trois prêtres réfractaires et une vingtaine de rebelles ont été le résultat de cette fouille. Amenés devant le représentant Brue, qui se trouve attaché aux mouvements de l'armée, on parle à Du Resto d'amnistie et de grace, s'il veut faire des révélations, et Du Resto, ainsi que nous le relevons sur son propre interrogatoire, apprend que Duffay, Bejarry et Guillemot se sont entendus pour soulever les campagnes des environs de Bignan et de Saint-Jean-Brevelay; qu'il a été lui-même employé comme intermédiaire entre Boulainvilliers et Puisaye, qui s'étaient donné rendez-vous au bois d'Allerac, près Redon, pour s'entendre sur l'insurrection du Morbihan et un versement d'armes qui devait se faire sur ses côtes, ou sur celles de Saint-Brieuc; que Boulainvilliers, assisté de Botidoux et de Guillemot, a distribué aux hommes réunis à Saint-Jean-Brevelay une somme de 50,000 livres, répartie entre les chefs de cantonnement, parmi lesquels étaient Bellevue et Ber-

thelot, caissier du Morbihan; que le cantonnement de Bignan se divise en plusieurs compagnies, dont l'une sous les ordres de Lambily se tient sur la route de Baud à Pontivy, la seconde sous les ordres de Jean-Jean sur la route de Loc-Miné à Pontivy, la troisième sous les ordres de Jean Mons, sur la route de Loc-Miné à Josselin; qu'il a d'ailleurs été arrêté que les insurgés de ces cantons, au nombre de 800 environ, se tiendraient éparpillés, et par petites troupes, jusqu'au printemps, époque où devait *s'effectuer le grand coup;* enfin, que la correspondance avec Charrette et l'Angleterre se porte à Pipériac, au Fonteau de Moulaine, et à un cabaret qui est sur le bord du chemin; que le nommé Petit-Jacques vient la prendre pour la porter dans la forêt du Pertre, en passant tantôt au-dessus de Beslé, tantôt à Massérac et près le Pont-Réan.

Sur d'autres points, dans les Côtes-du-Nord, on recevait également de nouvelles révélations. Un nommé Gilles Grandel, de Plédiac, tombe-t-il aux mains des Républicains, il apprend au Comité révolutionnaire de Lamballe, que Boishardy et six autres chefs de l'armée catholique sont rentrés de la Vendée dans les premiers jours d'octobre; qu'un Anglais, nommé *Pipi,* les ac-

compagne; que ces chefs fréquentent particulièrement les communes de Meslin, Bréhan, Hennon, Andel, Quessoy, Plédran, etc., qu'ils recrutent avec une grande activité; qu'un nommé Noël, ex-noble, de la commune de Meslin, est capitaine de deux compagnies qu'il organise; que les intentions de Bois-Hardy, avec lequel il a eu plusieurs conférences, sont de tomber en masse sur les villes, et que le paysan est décidé à prendre part à l'action; que les patriotes et les corps constitués doivent être impitoyablement sacrifiés, et que les chefs qu'il désigne ont dressé une liste des républicains voués à la mort; enfin que des corps de cavalerie se forment dans les forêts de Baignon, de la Hunaudaye, et de Saint-Méen; que le plan arrêté avec Charrette est que les Vendéens intercepteront les routes de Paris à Rennes, vers Laval, et de Nantes à Rennes, tandis que les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan s'insurgeront; qu'il a aussi ouï-dire aux chefs des rebelles que le citoyen Barbedienne, agent-national de Port-Brieuc, prévient les rebelles des mouvements secrets qui sont dirigés contre eux.

Puisaye, comme nous l'apprennent ces révélations, avait donc gagné l'Angleterre, et l'un de ses premiers soins fut d'y organiser une fabrication en

grand de faux assignats, devant former un papier-monnaie. Suivant les prévisions du parti, la rebellion devait en retirer les plus grandes ressources. L'autorisation de *Monsieur*, comme régent, et du comte d'Artois, comme lieutenant-général du royaume, fut prise à cet effet, et c'est en leur nom que le Conseil royaliste de l'insurrection arrêta : que les assignats émis par la manufacture à la tête de laquelle furent placés MM. de Saint-Morys, et l'abbé de Calonne, seraient en tout semblables à ceux émis par la Convention, sauf un caractère secret de reconnaissance, qui permettrait aux fidèles sujets du Roi d'en provoquer le *remboursement à bureau ouvert*, aussitôt que les circonstances le permettraient. — Et, mettant à l'œuvre une foule de prêtres réfugiés, Puisaye et le Comité insurrecteur en versèrent bientôt des quantités immenses sur le territoire de la Bretagne, et réduisirent ainsi à néant le taux des assignats émis par la République (1).

---

(1) Outre l'autorisation des princes, Puisaye s'était assuré, pour cette fabrication, de l'assentiment de l'évêque de Dol, nouvellement proclamé vicaire apostolique du Saint-Siége; mais ici, comme dans la plupart des entreprises du parti, il y eut dissidence. L'évêque de Dol,

Retenu pendant quelque temps à Londres, il ne cessa de correspondre avec ses amis, et tous les hommes auxquels il communiquait son infatigable activité et son aveugle confiance. Une fois, s'adressant au chevalier de la Vieuville, il lui disait :

« Occupez-vous sans relâche de la nouvelle organisation dont vous allez recevoir les réglements et qui est déjà exécutée ici. Nous allons nommer pour cela deux commissaires du conseil-général, du nombre desquels vous serez. Formez votre conseil d'arrondissement d'abord, c'est la cheville ouvrière.......... Le moment d'agir approche, préparez donc tout pour cette organisation. Que les réglements soient publics et ponctuellement exécutés, *Monsieur* le désire et sait que c'est vous qui en êtes chargé; adieu, je vous embrasse. »

— Une autre fois, en novembre (frimaire an

---

entraîné par les subtilités de Puisaye, avait reconnu pour légale une fabrication de faux assignats, devant monter à *trois milliards*. — L'évêque de Saint-Pol, M. de la Marche, qui avait eu, dès le principe, la distribution des secours accordés aux ecclésiastiques émigrés, s'en alarma au contraire, et, regardant la fabrication et l'entreprise dans laquelle on avait engagé les prêtres, ses coopérateurs, comme immorale et subversive de toutes les lois sociales, il leur prescrivit positivement de s'en abstenir.

III), s'adressant au Comité central, il lui disait :

« Je voudrais vous écrire un volume, mais le soin de nos affaires absorbe tous mes moments ; vous aurez donc bien peu de chose de moi aujourd'hui. En récompense, les envois qui vont se succéder rapidement vous dédommageront amplement.....

» Je vous envoie des prêtres, des jeunes gens, des hommes de compagnie franche, placez-les dans les cantons où ils seront le plus utiles ; formez de nouveaux comités. Vous recevrez des Normands ; étendez-vous de ce côté. Je vous en enverrai un qui vous sera très-utile au-delà de Fougères. Donnez ordre à tout, et surtout faites-vous obéir. C'est au nom du Roi, par l'autorisation de vos Princes et sous l'égide d'un gouvernement protecteur que vous ordonnez. Que l'amitié qui nous a unis dans le malheur, n'éprouve jamais la moindre altération. Soyons unis à la vie et à la mort ; mais pour le bien de la cause, il faut que la même subordination, cette subordination de confiance et de sentiment, ait lieu de grade en grade entre vous. Celui qui obéit est tranquille, celui qui commande est responsable.

» Tout se dispose de mieux en mieux, vous me verrez bientôt ; mais que la longueur de mon séjour ici ne vous cause aucune peine. Vous ne concevez pas tout le travail que j'ai eu a faire. Dieu m'a béni encore une fois, et sa providence, qui a toujours veillé sur moi, semble m'avoir conduit pas à pas à travers les difficultés, les intrigues, etc., etc. Je ne vois, ni n'ai vu aucune des personnes dont *Obéissant* (Cormatin) me parle, et j'ai bien fait : il changera de façon de penser sur le compte de

bien des gens. J'ai eu à combattre les menées et la jalousie sourde de tous ceux qu'il croyait pouvoir nous être utiles. Cela le surprendra, cela est vrai.

» Songez que ce n'est que de l'ensemble qu'on peut espérer le succès, et ne souffrez pas qu'il se fasse aucune tentative isolée. Répandez les imprimés (les proclamations sus-mentionnées), afin que vos pouvoirs soient connus ainsi que la révocation de M. Du Dresnay, homme intrigant et vil, qui nous ferait bien du mal, s'il le pouvait; mais qui, heureusement, n'en a fait qu'à lui-même, et s'est perdu bien gratuitement sans ressource (1). Vous apprendrez, quand vous me verrez, que j'ai réussi à faire de grandes choses qu'on avait jusqu'ici tentées vainement. Enfin, soyez contents, très-contents; je serai à vous dans quinze jours sans faute; contenez l'impatience. Portez la solde à quarante sous; avant peu, vous aurez un million par jour, et deux quelque temps après.

» J'envoie une traite à M. de Bouillon pour vous faire acheter cinq mille louis d'or à Jersey et Guernesey. Ils sont très-rares ici, on m'en a promis cependant deux mille. A tout hasard, je porterai avec moi des guinées, mais il y aura beaucoup à perdre..... *De minimis non cu-*

---

(1) De Puisaye, en présentant dans ses Mémoires, du Dresnay comme ayant *plus de bonne volonté que de moyens*, *plus d'ambition que de talents*, nous dit cependant qu'il l'avait un instant reconnu et fait reconnaître par les insurgés comme commandant en chef de la Bretagne, et successeur de la Rouërie. Mais son constant éloignement d'une armée *tous les jours exposée aux coups de fusils paraissait ridicule*, ajoute Puisaye.....

rat prætor. Il vous faut de l'or, et vous en aurez n'importe comment.

» J'ai pensé que la croix de Saint-Louis était due à tous ceux qui ont combattu avec l'armée de la Vendée. Si M. de la Bourdonnaye l'a déjà, vous supprimerez son brevet; et, s'il ne l'a pas, il faut qu'un maréchal de camp l'ait. Je l'ai donnée à Tinteniac qui brûle de vous rejoindre, et qui est bien utile à Jersey. Pensez qu'il n'y a plus un instant à perdre pour tout disposer. J'ai agi sur les données que vous m'avez envoyées, tenez-nous parole.—Boishardy est colonel et chevalier de Saint-Louis; il ne tiendra qu'à lui de faire un chemin rapide.

» Ravivez votre correspondance dans l'intérieur; faites la toile d'araignée, afin de mouvoir tous les fils au même instant. Que le Morbihan et les parties les plus éloignées aient constamment, dès à présent, des officiers auprès de vous, et d'autres qui ne fassent qu'aller et venir. Envoyez beaucoup d'argent, et gardez-en peu pour vous, qui allez en recevoir journellement.

» . . . . . . Les prêtres qui partent, ont chacun 10,000 livres dans leur poche. Vous aurez bientôt des habits en quantité, trente mille paires de souliers, etc., etc. On a fait un marché pour cinquante mille fusils. M. de Bouillon en recevra par cet envoi trois mille avec deux cents espingoles, sabres, pistolets, enfin tout, et de la poudre, et des cartouches en abondance..... C'est à vous d'assurer l'introduction et la prompte distribution de cet envoi.

» Envoyez vers Charrette, mille fois s'il le faut. »

Voilà ce que le parti espérait, ce qu'il allait

tenter : et, pour assurer le succès, aucune ressource n'avait été négligée. Le prince de Bouillon était lui-même à Jersey à la tête des émigrés, et le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, parlait du désir qu'il avait d'aller prendre le commandement des insurgés.

« Mon cœur sait apprécier les sentiments qui vous animent, écrivait-il d'Arnheim au comte de Puisaye, le 6 novembre (brumaire, an III), et je me réserve de vous bien prouver tout ce que vous m'inspirez, le jour heureux où je combattrai avec vous et vos intrépides compagnons.....

» Ma lettre du 15 octobre, vous autorise suffisamment ainsi que le conseil militaire de l'armée royale de Bretagne, à bréveter provisoirement les officiers, suivant que leur conduite ou le bien du service du Roi l'exige.....

» Au surplus, Monsieur, en vous renouvelant ici toutes les marques de ma confiance, j'y ajoute la ferme assurance que tous les pouvoirs qui ont été donnés au feu marquis de la Rouërie ou à d'autres personnes, sont et demeurent sans effet. »

Il lui disait, dans une autre lettre datée du même mois :

« Comme dans la noble carrière que vous allés parcourir, Monsieur, il pourra vous être important, avant que je vous aie rejoint, de traiter de plusieurs objets relatifs à la reddition de plusieurs places importantes, ou à la transmigration de différents corps de troupes sous les

drapeaux du roi, je dois vous confier que l'intention du régent (Monsieur), qui m'a donné à cet égard les pouvoirs les plus étendus, est de traiter très-favorablement tous ceux qui, par des services importants, répareront leurs erreurs, et qui, ramenant au roi le plus de sujets égarés, abrégeront par là le terme des maux dont la France est accablée.

» Je vous déclare donc que je ratifierai avec plaisir les engagements particuliers et personnels que vous croirez devoir prendre..... »

Dans une autre lettre, datée du mois de décembre, le comte d'Artois, renouvelant les mêmes protestations, ajoutait: *Le seul ordre que je donne à M. de Puisaye est de tout faire, de tout entreprendre pour hâter le moment glorieux qui assurera nos succès.*

Tels étaient les projets formés, et il ne restait plus que leur exécution à consommer. — Des princes de la famille royale promettaient de se mettre à la tête du mouvement; la correspondance entre les insurgés et l'Angleterre était convenablement établie; une fabrique de faux assignats et de l'or en assez grande quantité assuraient les approvisionnements en armes et en munitions; un comité central avait été formé, les prêtres surtout secondaient puissamment la levée des habitants. On avait à Jersey un corps consi-

dérable d'émigrés, et l'expédition de lord Moyra se tenait toujours en mesure d'inquiéter la République par un débarquement qui secondât la contre-révolution. Sans doute ces faits étaient prépondérants, et leur accomplissement devait peser fortement sur l'avenir; mais ne savons-nous pas déjà, par la correspondance des insurgés et les révélations de leurs partisans, que l'accord convenable pour une pareille entreprise est loin de régner entre les chefs qui la dirigent. Que Du Dresnay qui avait organisé le corps des émigrés, s'est vu arracher brutalement le commandement qui lui était acquis; ne savons-nous pas que les rapports si péniblement établis d'un canton à l'autre sont incessamment rompus ou divulgués; ne savons-nous pas enfin qu'il y a des traîtres qui vendent le secret de leurs frères. Et cependant ce n'était pas là le plus grand obstacle aux efforts qui allaient s'accomplir. — Que de l'autre côté de la Manche, sous l'influence des idées de l'émigration, dans la retraite d'Arnheim et dans le cabinet de Pitt, il y eut confiance et subordination, je comprends très-bien comment il se fit que, sur le papier et dans la pensée de Puisaye, tout se hiérarchisa pour prendre la forme d'une organisation constatant l'existence

d'une armée, ayant son conseil, ses approvisionnements, son général en chef, son major, ses commandants de divisions et de cantons, ses combattants et sa réserve; je comprends tout cela. Mais ce qui s'était ainsi effectué sur le papier et dans la pensée des princes et de l'émigration, non sans de grandes difficultés, était-il bien la réalité? Pour acquérir la preuve du contraire, il suffit de jeter un coup d'œil sur les cantons insurgés. De toutes parts il y a des bandes et des rebelles qui font tête aux colonnes républicaines; mais leurs chefs comme les hommes qui les composent, n'ont pris conseil que de leurs souffrances et de leur mécontentement: ce sont des hommes obscurs qui tiennent la campagne, parce qu'ils n'ont pu rester dans leurs maisons; qui pillent, tuent et volent, parce qu'on les a pillés et opprimés, quand les réquisitions et la terreur frappèrent le sol pour en faire sortir les légions qui devaient se porter sur Grandville. Nul moyen d'en douter, car après avoir lancé des proclamations, constitué un comité de direction, inondé le pays de brevets et de croix de Saint-Louis, le comité royal qui siége près de Rennes, ne sait pas ce qui se passe à Châteaubriant, ce qui se fait dans le district de Segré où commande Turpin,

ignore également ce qui peut avoir lieu dans la Basse-Normandie dont il ne connaît même pas les chefs; dans le Maine, où M. de Frotté agit séparément ; dans le Morbihan, où les chefs qu'il a désignés sont méconnus, insultés, fusillés même, comme nous le verrons plus tard.

J'en demande pardon aux hommes du parti que j'essaie de peindre, mais force m'est, pour l'intelligence des faits, de dire que s'il y eut des rôles de pris et de donnés, ces rôles ne constituent qu'une faible partie de l'histoire. Après avoir reproduit les plans de Puisaye et de l'émigration, il faut bientôt reconnaître que ces pouvoirs et ces ordres ne furent pas les seuls éléments de l'insurrection, et que, dans beaucoup de circonstances, au lieu d'accepter des nominations émanées des princes et du régent, les insurgés, ne prenant conseil que d'eux-mêmes, se réunirent spontanément pour se donner des chefs et régler les conditions de leur présence sous les armes.

Ce sont d'ailleurs, encore des pièces saisies sur les rebelles qui nous l'apprennent, et voici ce que nous trouvons dans les papiers, abandonnés sur une table de la ferme du Champ-Mahé, en Saint-Gorgon, par une bande de chouans surprise par les républicains, alors que les plans de Puisaye et de l'émigration se colportaient.

« Les royalistes formant la force actuelle du canton de Rochefort, assemblés spontanément au lieu et bourg de Saint-Jacut, canton de Rochefort, après avoir mûrement délibéré sur l'état actuel et douloureux de leur existence, ont résolu unanimement de se former en compagnie pour se procurer des chefs indispensablement nécessaires dans la situation critique du canton, et ont unanimement élu, et par acclamation, vu son mérite distingué, Messire Louis de Sol de Grisolle pour chef du canton, lequel, après son acceptation, ayant représenté aux royalistes que l'étendue du canton ne permettait pas à un seul individu de le diriger dans ses détails, ont unanimement proposé la formation d'un conseil composé de six membres (non compris le chef du canton), et ont procédé de suite à l'élection des membres dudit conseil.

» Ont été élus :

» MM. Panheleux, prêtre, président; Perio; Guiho; Jean; P. Car; et le Nué.

» Ensuite ont été proposés et acceptés les articles ci-après, qui fixent leurs opérations.

» Les fonctions du président du conseil seront de recevoir particulièrement les paquets qui seraient adressés au conseil, d'en faire part au conseil assemblé qui en délibérera, d'opiner le premier, de recueillir les voix et de départir à chacun des membres les fonctions particulières dont il sera chargé. Le conseil sera seul chargé de tout ce qui regarde les finances et l'administration des vivres.

» Il sera également chargé de ce qui concerne les

vêtements des troupes. Les membres ne pourront rien délivrer que sur une demande du capitaine de chaque compagnie, visée par le chef du canton, ou, en son absence, par celui qu'il aurait nommé pour le suppléer.

» Il demeurera également chargé de l'approvisionnement militaire du canton, et ne pourra, sous aucun prétexte, en délivrer que sur le visa du chef du canton.

» Sa demeure sera toujours le quartier-général. Lorsque le chef du canton en sera absent, il y laissera toujours le nom du lieu où l'on pourra le trouver, et ledit conseil lui fera tenir de suite et très-scrupuleusement les paquets et avis qui lui seraient adressés.

» Il sera également chargé de faire parvenir, dans toutes les parties du canton, les ordres que le chef aurait à y donner.

» Comme la partie de la finance, le soin de se procurer des fonds et de les conserver scrupuleusement est sa principale charge, il pourra faire vendre et se défaire, au profit de la caisse, de tous les grains et effets confisqués à la république qui ne seraient pas jugés nécessaires à l'approvisionnement du canton. Il pourra également faire au nom du roi des emprunts volontaires au profit de la caisse, et même employer la force, si le cas le requérait, pour obliger les patriotes riches qui n'auraient pas souffert de la révolution, ou même qui y ont gagné, à y souscrire.

» Les fonds de ladite caisse seront connus de tout le Comité et du chef de canton; et, sous aucun prétexte, aucun membre de ce conseil n'y pourra porter la main.

» Aucuns fonds ne pourront être tirés de la caisse

que sur arrêté du conseil, ou sur la demande du chef de canton, lequel sera conservé et inscrit au registre comme décharge.

» Le conseil sera encore chargé de prendre des informations sur les délits commis dans le canton, et d'y appliquer la décision sur la peine, lesquels jugements et informations seront soumis à la décision du capitaine et officiers de l'armée, si c'est une peine capitale.

» Les délits purement militaires, ne seront nullement de sa compétence.

» Fait et arrêté en l'assemblée générale du canton, le 19 avril 1795, l'an III du règne de Louis XVII.

» Et ont signé, au nombre de 50 à 60, le chef du canton, les membres élus du conseil et tous les chefs et bas officiers formant la force du canton. »

Tout est dit dans cette pièce : l'élection a donné les chefs et réglé leurs pouvoirs; il est dit aussi quand et comment il sera pourvu aux besoins des combattants, dans quelles limites s'exerceront les pouvoirs conférés; et, quant à la discipline, il est spécifié comment et jusqu'où s'engagent les combattants les uns à l'égard des autres.—Comme pensée première d'organisation, ce sont *les besoins du pays et la spontanéité* des hommes qui ont pris les armes, après avoir délibéré sur *l'état douloureux de leur existence*, qui ont tout déterminé....

Mais ce qui avait ainsi lieu dans une partie du

Morbihan s'effectuait sur beaucoup d'autres points ; et, bien que Puisaye eût envoyé, au nom du comte d'Artois des brevets de maréchaux-de-camp à la Bourdonnaye et à Boulainvilliers, et que ce dernier se fût un instant intitulé *généralissime* du Morbihan, on vit presque aussitôt les bandes formées dans la région de Bignan, de Grand-Champ et du Guémené relever de Georges, de Le Mercier et de Guillemot, qui, sans égard pour les savantes combinaisons de Puisaye et l'autorité du conseil royal, s'instituèrent en *conseil supérieur du Morbihan*. Un de leurs premiers actes, en date du mois de janvier 1795 (nivose an III) fut de sommer Boulainvilliers de se rallier à eux, sous peine de se voir déchu de son commandement et de tomber plus tard leur victime, s'il persistait à relever du conseil royal supérieur dont Cormatin, major-général de l'armée catholique passait pour s'être laissé gagner par les républicains.

On ne peut douter, en effet, que le plus grand obstacle au succès des armes royalistes dans ces circonstances, n'ait été la jalousie et les basses passions qui jetèrent le trouble dans toutes les mesures qui furent tentées. A Londres, Puisaye est obligé de fermer sa porte aux envoyés mêmes

des princes; sa correspondance avec ceux-ci est interceptée et divulguée par les gens de leur service; à Jersey, le comité désigné pour recevoir les enrôlements des émigrés, déclare que *la clique* des intrigants compromet tout jusqu'au nom des princes. Si l'on descend au détail de ce qui se passe au sein de l'insurrection, dans le rang des insurgés, on voit par les plaintes amères de Puisaye, que les plus folles prétentions, les plus vives discordes, s'élèvent entre ceux qui ont les armes à la main et ceux qui se présentent appuyés de leurs armoiries et de leurs titres pour réclamer tous les grades disponibles, *comme s'il se fût agi*, dit Puisaye, *de faire garder par leurs valets des places à la comédie*. Au plus fort de la lutte et jusque dans les rudes journées de Quibéron, nous trouverons les mêmes dissidences et les mêmes fautes.

CHAPITRE IV.

MESURES DE PACIFICATION. — NOUVELLE POLITIQUE DE LA CONVENTION : ACTE D'AMNISTIE DU 12 FRIMAIRE AN 3. — MISSION DES REPRÉSENTANTS GUEZNO ET GUERMEUR.

Singulière et nouvelle position des représentants envoyés dans les départements de l'ouest après le 9 thermidor. Portés par inclination et par devoir à faire de la clémence, ils doivent, en créant des commissions philanthropiques, recourir encore à toutes les rigueurs du gouvernement révolutionnaire ; car la contre-révolution en armes est plus active que jamais, et, pendant qu'ils ouvrent la porte des prisons aux patriotes compromis dans le mouvement girondin, ils doivent la refermer sur les rebelles qui conspirent

contre la République et l'entraînent vers une nouvelle guerre de haîne et d'extermination.

Nous avons déjà dit comment, dans la Loire-Inférieure, Bo et Bourbotte, en faisant évacuer les prisons de Nantes, avaient cependant prescrit les exécutions militaires de l'île la Montagne (Noirmoutier) après la prise de ce poste. A Rennes, Boursault, imprimant une direction nouvelle à la commission que nous avons vue y fonctionner sous la présidence de Brutus Magnier, l'amena, chose importante à dire, à ne plus être qu'une annexe de la commission philanthropique dont nous avons parlé; et ceux-là que nous avons vus animés d'une si terrible rage de terrorisme, se faisant doux et humains comme s'ils avaient été les auteurs du 9 thermidor, ne prononcèrent plus que des acquittements, et poussèrent la pitié du juge au point de faire des aumônes à ceux qu'ils relevaient de dessus la sellette. Tel fut le côté saillant de la mission de Boursault, que, n'ayant point trouvé, au premier moment de son séjour dans l'Ouest, d'autres ennemis que les bandes encore peu nombreuses des environs de La Guerche et de Vitré, il se laissa facilement aller à toutes les mesures de douceur que ses instructions lui recommandaient. Cependant des avis

secrets le déterminèrent, ainsi que Bollet, à se rapprocher des côtes de la Manche pour surveiller les districts de Dol et de Port-Malo nouvellement inquiétés par la présence d'une flotte anglaise alors mouillée dans les eaux de Guernesey. Des saisies de papiers et des révélations non moins précieuses le fixèrent lui et son collègue sur les projets déjà formés d'une insurrection en masse pour le printemps de l'année 1795 (1). Il fallut donc y aviser, et il leur restait pour cela deux partis à prendre, ou de recourir aux

(1) Une première ouverture du gouvernement anglais aux chefs insurgés de la Bretagne venait en effet d'avoir lieu. Un nommé *Prigent*, de Saint-Malo, arrivant d'Angleterre, avait remis à Puisaye, peu de jours après la surprise dont il faillit être la victime dans la forêt du Pertre, des lettres des princes français, et une déclaration du roi d'Angleterre annonçant que le cabinet anglais persistait dans ses résolutions de guerre contre la République française. Des lettres du ministre Dundas et du gouverneur des îles de Jersey et Guernesey ajoutaient que le cabinet anglais était disposé à tenter un débarquement ou à verser les approvisionnements qui pourraient être utiles aux défenseurs de la monarchie. — Puisaye, pour le moment, refusa la descente et accepta les approvisionnements. — Voici ce que Boursault et Bollet écrivaient sur ce même sujet à leurs

mesures d'intimidation et de violence précédemment pratiquées, ou d'adopter une politique plus conciliante et qui permît un retour vers la paix. Placés sous l'influence des idées de thermidor, les deux représentants continuèrent à combattre les rebelles, mais en reconnaissant que les mesures dirigées contre les réfractaires et leurs familles devaient être modifiées; et, prenant un arrêté en date du 3 vendemiaire an 3, ils offrirent d'amnistier ceux qui, faisant partie des rassemblements de chouans, viendraient déposer les armes dans la quinzaine; ils offrirent en même temps des récompenses à ceux des rebelles qui livreraient ou donneraient le moyen de saisir les chefs de l'insurrection. Mais ces mesures n'eurent, pour le moment, qu'un médiocre résultat. D'autres arrêtés, d'une date récente, avaient en effet prescrit les plus sévères dispositions, comme le dé-

---

collègues à Nantes. — « Nous avons reçu, depuis notre arrivée, les plus grands renseignements de la part des chouans arrêtés, et surtout des chefs Le Roy et Vannier. Ces arrestations, la mort du chef Thomolin, les instructions que nous avons, et les nouvelles mesures que nous avons prises, nous assurent déjà que tous les projets ont échoué, etc., etc. »

sarmément des citoyens, l'éloignement des naturels de leur propre pays, la responsabilité des communes, l'inscription sur la porte des maisons rurales du nom de leurs propriétaires, et l'abattis des haies et bois-taillis placés à 50 toises des routes qui conduisaient d'un village à l'autre. Boursault et Bollet acceptèrent ces mesures; et, se préoccupant encore plus de la répression des rebelles que de la paix dont ils n'entrevoyaient la possibilité que pour un temps éloigné, ils prirent de nouveaux arrêtés pour que les habitants des campagnes, ainsi que ceux des villes, fussent désormais porteurs de cartes civiques, et astreints à ne point s'absenter sans un passe-port de plus d'une lieue de leur domicile. Étendant ces mêmes prévisions à la police des côtes, ils dirent que les bateaux employés au pilotage ou à la pêche, ne pourraient plus naviguer sans avoir à leur bord un ou deux volontaires, et sans que le patron s'engageât à déposer tous les soirs les rames, les voiles et le gouvernail de son embarcation dans des lieux suffisamment surveillés. (1) On conçoit

(1) Cette mesure avait été prescrite par un arrêté du Comité de Salut public lors de la première insurrection de 1793; mais, jugée inexécutable, elle était restée sans application.

que ce système changea peu la face des choses, et ne produisit qu'un médiocre résultat dans le sens d'une pacification et des idées thermidoriennes. Mais la Convention s'élevait à de nouvelles vues, et, déjà entrée en pourparlers avec la Hollande et la Prusse, pour une paix glorieuse fondée sur le succès des armes de la République, elle pensa que le moment était venu de se montrer grande et généreuse envers des enfants rebelles qui faisaient aussi partie de la grande nation. Elle rendit donc, le 12 frimaire, un décret complet d'amnistie; et, appuyant cette mesure de haute sagesse d'une proclamation aux Français, elle chargea plusieurs de ses membres de se rendre à Rennes et à Nantes avec des pouvoirs illimités pour traiter de la paix et de la réconciliation des habitants de nos malheureuses provinces. Guezno et Guermeur, tous deux enfants de la Bretagne, partirent aussitôt pour Rennes, et Ruelle, Chaillon, Delaunay, Dornier, Morisson, Lofficial, Pomme, Jary, Menuau, dont plusieurs étaient déjà connus, pour leur esprit de modération, des habitants de Nantes et de la Vendée, se rendirent à l'armée de l'Ouest avec les instructions résultant du décret et de la proclamation du 12 frimaire.

L'arrivée de Hoche dans nos départements, avec le titre de général en chef des deux armées des côtes de Brest et de Cherbourg, qui lui avaient été successivement confiées, fut du plus heureux augure pour ce système. Le caractère connu du général ainsi que l'emprisonnement et les vexations qu'il avait éprouvés de la part des terroristes avant le 9 thermidor, achevèrent de donner aux actes nouveaux de l'amnistie, un caractère de force et d'ensemble que les arrêtés isolés ou contradictoires de Boursault et des autres représentants n'avaient pu obtenir. Chacun prit confiance dans les espérances que faisait naître le décret du 12 frimaire, et de toutes les administrations ainsi que de toutes les prisons de nos districts, on vit partir des demandes pour que quelque douceur fût enfin apportée au régime qu'avait fait naître la terreur.

Un des premiers soins de Guezno et de Guermeur, dont la mission embrassait, d'après le décret du 12 frimaire, la Normandie, le pays de Laval et la Bretagne entière, fut partout sur leur route de recommander aux administrateurs en exercice la formation de listes et de notes qui leur permissent d'ouvrir les prisons, d'abord aux détenus pour cause de fédéralisme, puis à tous

ceux qui, consentant à se rallier à la République, promettraient de renoncer aux principes subversifs de l'ordre établi. Arrivés à Rennes, vers le milieu du mois de frimaire an 3, leur sollicitude se tourna d'abord vers ceux de leurs collègues que les journées du 31 mai et du 2 juin avaient éloignés de la Convention. Defermon et Lanjuinais étaient de ce nombre. Cachés chez des amis, ils étaient parvenus à grand'peine à se soustraire à la vengeance des maratistes, et, dès que l'arrivée de Guezno leur fut connue, l'un d'eux, Lanjuinais, déguisé en paysan, s'empressa de se rendre chez lui. Le représentant en mission, comprenant très-bien et en homme supérieur la position où cette démarche le plaçait quoi qu'il n'y eût encore aucun décret qui levât le ban des proscrits, tendit la main à son collègue, et, le prenant par le bras, il descendit avec lui dans la rue pour aller faire une visite à Bollet. La foule s'attacha aux pas de son courageux représentant, et les noms de Lanjuinais, et de Defermon qui était également proscrit, volèrent de bouche en bouche.

Un arrêté daté du 27 frimaire, ayant aussitôt régularisé à l'égard des deux proscrits, cette réhabilitation de la pensée moyenne et mesurée

de la révolution, une autre décision prise en faveur de l'évêque le Coz, encore détenu au Mont Saint-Michel, acheva de concilier aux nouveaux représentants l'esprit et le dévouement de la population entière.

Les pouvoirs qui leur avaient été remis étaient d'ailleurs précis : Ils avaient surtout pour objet l'application efficace du décret du 12 frimaire, qui offrait une amnistie pleine et entière, *aux chouans et aux rebelles de la Vendée*, qui déposeraient leurs armes dans le délai d'un mois. Ces pouvoirs ne prescrivaient qu'une chose aux deux représentants porteurs de l'acte d'amnistie ; c'est qu'ils tendissent à modérer l'action des clubs ou à la comprimer en vue de rétablir l'ordre que cette action avait trop souvent troublé ; et qu'ils combatissent, dans le même but, par la création d'un nouveau journal, l'esprit ultra-révolutionnaire de la feuille de Vatar, qui en passant sous la domination du club de Rennes et du représentant Charles Duval, plusieurs fois président des Jacobins de Paris, avait ainsi porté une partie des citoyens vers les exagérations de la Montagne.

Le caractère et les principes des deux représentants leur rendirent cette partie de leur mis-

sion très-facile. Naturellement enclins à la paix, et comprenant parfaitement ce que la modération et l'esprit de rapprochement pouvaient faire dans un pays où la guerre civile n'avait jamais eu d'autre caractère que la résistance à des mesures oppressives, ou l'amour des impérissables traditions de la foi chrétienne, ils s'adressèrent simultanément à ce double sentiment du repos et de la liberté des consciences, par une proclamation qu'ils firent répandre dans toutes les communes et jusque dans les plus obscurs hameaux.

« Oui, nous en avons le favorable augure, vous allez vous empresser d'abjurer cette vie errante, malheureuse, pleine d'inquiétude et d'angoisses, pour rentrer dans le sein de vos familles et pour restituer à l'agriculture, aux arts, aux métiers et à la chose publique des bras et des hommes qui peuvent leur être utile..........

.... Saisissez le pardon qui vous est offert d'une manière si généreuse et si loyale. Venez avec sécurité vous convaincre, dans nos étreintes fraternelles que l'oubli des fautes passées sera irrévocablement le prix et la garantie d'une résipiscence sincère; et si vous pouviez hésiter encore, ne suffirait-il pas, pour vous déterminer, de comparer votre situation présente avec le sort qui vous attend au milieu de vos concitoyens, parmi lesquels vous recommencerez, en quelque sorte, une nouvelle existence, sans vous apercevoir qu'ils se souviennent des jours que vous avez dérobés à leur société.

» Ces exhortations sont sans doute moins énergiques, moins touchantes que celles contenues dans la proclamation de la Convention nationale, mais envoyés spécialement pour les faire fructifier, nous avons pensé que vous ne liriez pas non plus sans quelque intérêt, ni sans confiance, les observations franches et ingénues de deux républicains que plusieurs d'entre vous connaissent, qui ont leurs propriétés, leurs femmes et leurs enfants mêlés avec les vôtres, et qui, en vous ralliant au parti de la soumission aux lois, ne vous proposent rien, ne peuvent vous rien proposer qui ne leur soit commun avec vous................ »

Et formulant leur pensée d'une manière plus précise par un arrêté complémentaire de l'acte d'amnistie ils dirent :

« Que tous les citoyens égarés qui déposeraient leurs armes, seraient autorisés à résider dans les lieux qu'ils désigneraient pour fixer leur domicile ; — que ceux qui profiteraient de l'amnistie et se trouveraient sans moyen de pourvoir aux frais de leur route, recevraient une indemnité de six sous par lieue ; — que ceux qui se trouveraient sans moyens d'existence seraient employés aux travaux publics par les administrations locales ; — enfin que tout citoyen devrait accueillir avec fraternité les personnes qui se présenteraient pour faire leur soumission quels qu'aient été leurs opinions et leurs précédents, sans pouvoir jamais les leur reprocher. »

Et tous les citoyens étant appelés à concourir

à la promulgation du présent acte d'amnistie, les deux représentants délivrèrent des pouvoirs spéciaux à plusieurs administrateurs pour qu'ils essayassent de se mettre en rapport avec les chouans et leur chefs.

Mais, ainsi que nous l'apprend la correspondance de la plupart des districts, et notamment celle des administrations du Morbihan, des environs de Laval et de la Guerche, cette proclamation et l'acte d'amnistie lui-même ne produisirent que peu d'effet dans le premier moment, et c'est à peine si quelques pauvres femmes et des enfants qui s'étaient tenus cachés à la suite des désastres de l'armée vendéenne, se présentèrent pour profiter du bénéfice de la loi. Les représentants chargés des suites de l'amnistie et leurs collègues prorogèrent en conséquence le premier délai d'un mois, fixé par la loi; et, comprenant qu'il fallait dépasser la loi elle-même pour obtenir le résultat qu'elle s'était proposé, ils décidèrent que les agents nationaux des districts seraient autorisés à délivrer aux jeunes gens des réquisitions précédentes qui n'avaient pas rejoints, des congés de deux, trois et quatre mois, afin qu'ils pussent se livrer dans leurs communes aux travaux habituels des champs. Et

Boursault et Bollet, qui signèrent cet acte avec Guezno, Brue et Guermeur, allant encore plus loin, arrêtèrent, à peu de jours de là, le 6 nivose, que : *les citoyens qui avaient fait partie des armées des brigands et qui avaient porté les armes contre la république, seraient employés sur les vaisseaux de la république.*

Les conditions de l'amnistie s'élargissaient donc, et si quelques administrations, ainsi que celle de Vitré, avaient été jusqu'à offrir aux représentants comme seul moyen de faire cesser le brigandage des chouans, d'accorder aux réfractaires des congés illimités, avec faculté de rentrer dans leurs foyers, on ne peut contester que le moyen terme adopté par les cinq représentants extraordinairement réunis à Vannes, n'apportât un heureux changement dans les dispositions hostiles des rebelles. — Un arrêté pris dans le même but, par les représentants assemblés à Nantes, le 13 nivose, ne produisit pas un moindre effet dans les pays insurgés d'outre Loire. Il restait cependant encore beaucoup à faire, et si un arrêté de Boursault avait autorisé la sortie de Lecoz du Mont-Saint-Michel, le libre exercice du culte catholique, si ardemment désiré par les populations de l'Ouest,

était loin d'avoir été l'objet d'aucune mesure protectrice qui lui permît de se manifester. En rentrant de sa prison, l'évêque Lecoz continuant à se dévouer à la noble mission qu'il avait déjà si bien remplie, avait offert à Boursault et à Bollet de parcourir les communes d'Ille-et-Vilaine, pour évangéliser ses concitoyens privés depuis long-temps de la parole sainte; mais, si le prêtre en faisant cette offre, se risquait à braver toutes les préventions hostiles des insurgés envers les constitutionnels, Boursault qui s'était montré récemment dans les temples de la Raison, n'eût garde d'accepter ces offres..... Guezno et Guermeur, qui se sont avancés dans le Morbihan et qui appartiennent tous les deux à la Bretagne, ayant cependant une connaissance plus intime des besoins du pays, ne tardèrent pas à se prononcer sur cette délicate question. Arrivés à Lorient le 20 nivôse, et s'étant entourés des membres de la commune et des citoyens les mieux famés qu'ils réunirent, pour discuter avec eux les besoins du pays, il est réellement curieux de voir comment ces deux patriotes, abordant franchement les difficultés du moment, reçurent tous les avis qui leur furent donnés. Enhardis par cette loyale fraternité des deux représentants

bretons qui avaient si bien compris leurs besoins, les habitants de Lorient se mettent aussitôt à l'œuvre, et rédigent un mémoire où ils n'hésitent point à attribuer à l'arrêté de Lecarpentier et aux excès commis par ses agents, la plus grande partie des désastres qui désolent le Morbihan. Ils demandent, en conséquence, que la liberté des consciences et des cultes soit publiquement reconnue.

Si l'on veut bien se rappeler qu'alors encore la Convention ne s'était point soustraite au culte de la Raison, et que les Administrations de district rendaient un compte périodique des fêtes décadaires qui se célébraient dans toutes les communes de la république, on comprendra ce que cette demande avait de hardi et ce qu'eut encore de plus hardi l'arrêté de Guezno, qui, cédant à son cœur et à la simplicité de sa vie primitive, décida, dès le lendemain, 24 nivôse, que : *tous les actes et arrêtés qui avaient précédemment ordonné l'arrestation, comme suspects, des ecclésiastiques qui n'avaient point abdiqué leurs fonctions, se trouvaient rapportés*, en même temps qu'il était *recommandé aux autorités civiles et militaires, que nul ne fût plus long-temps troublé dans le libre et paisible exercice de son culte.*

Cet acte eut le plus grand retentissement dans les départements insurgés, et à peine fut-il parvenu dans nos campagnes, que les remerciements et les félicitations les plus sincères, avec des adresses couvertes de signatures, arrivèrent de toutes parts, aux deux représentants Guezno et Guermeur, ainsi qu'à la Convention qui les avait députés vers la Bretagne. Ce fut, d'ailleurs, cet arrêté qui donna lieu, plus tard, au rapport de Boissy-d'Anglas, sur le rétablissement des cultes (3 ventôse an 3); et si l'on pouvait douter de l'efficace résultat de sa pensée, il suffirait sans doute de dire que Lanjuinais, Defermon, Lecoz et Audrein, s'empressèrent d'en féliciter leurs collègues, de la manière la plus précise, et que Hoche, en remerciant les deux représentants de leur fermeté dans cette circonstance, ajoutait: *C'est ainsi que la représentation nationale se fait bénir. C'est en professant les principes de la plus saine philosophie et de la sagesse, que vous faites plus de partisans à la république, que le système des égorgeurs lui a fait d'ennemis. Vous jouirez de vos travaux avant la fin de votre mission, les âmes sensibles s'épancheront dans votre sein, et vous pourrez dire, en retournant à la Conven-*

tion : Nous sommes heureux, parce que nous avons fait le bien.

Nos deux concitoyens ne croyaient pas cependant avoir encore assez fait pour le repos de leur cher pays de Bretagne, et, apprenant, par les rapports des agents nationaux, que leurs proclamations ne parvenaient pas toujours dans les communes auxquelles ils avaient souvent le plus d'intérêt à les faire connaître, ils s'efforcèrent de combattre ces difficultés par des actes répétés de clémence : une fois, par la mise en liberté des cultivateurs, ouvriers et manœuvres dont la présence et le travail importaient directement à leurs familles, une autre fois par la relaxation de cette classe nombreuse de suspects de l'un et de l'autre sexe, qui, n'ayant point été condamnés, croupissaient cependant dans les prisons ; une autre fois, en appelant à eux les prêtres insermentés que la loi ne comprenait pas dans l'amnistie. — Et on les vit, profitant du premier prétexte qui leur était offert, relâcher, ici comme à Brest, cinq membres de la famille des Cadoudal, dont Georges le fils aîné avait été le premier à se rallier aux bandes vendéennes ; là, comme à Vannes, relâcher Mme et Mlle Desilz, dont les parents commandaient les bandes du Morbihan ; là, comme

à Rennes, relâcher les Saint-Hilaire, les Durocher, les Kersauson, les Labedoyère, les Labourdonnaye, c'est-à-dire, les membres mêmes des familles les plus prononcées contre la révolution. Enfin, trouvant à Lorient jusqu'à trois cents malheureux destinés à la déportation, ils font reviser leurs jugements, tous prononcés par des commissions ou des tribunaux révolutionnaires, et constituent une section du tribunal du district pour prononcer leur élargissement. A Vannes, cent onze religieuses, détenues par Lecarpentier, sortent en un seul jour des prisons qui sont ouvertes par leurs ordres. Et, préoccupés de la nécessité de préparer le rapprochement qu'ils se flattent d'amener, ils s'occupent de reconstituer les administrations d'une manière plus forte et plus en rapport avec les besoins du moment. Ils pressent à cet effet les honnêtes citoyens qu'ils espèrent rallier à des idées de modération, et, leur laissant l'initiative du bien qu'ils sollicitent, ils profitent habilement des épurations qui s'opèrent dans les sociétés populaires pour leur demander des listes de présentation ou des notes sur les meilleurs choix à faire. Ainsi, et toujours dans le même but, ils se font demander par les autorités et les sociétés populaires de Lannion, de Roche-Sau-

veur et de plusieurs autres villes, que l'amnistie offerte et accordée aux rebelles, qui se soumettront, le soit, à plus forte raison aux malheureux qui ont expié, par une longue détention, l'erreur d'un moment ou des fautes légères; et, cédant à cette noble demande des patriotes qui ont encore les armes à la main pour combattre les rebelles, ils donnent à ceux-ci l'exemple d'une modération qu'ils espèrent ainsi leur commander. Sur quelques autres points des Côtes-du-Nord, des maladies contagieuses menaçant de se manifester dans les maisons de détention, ils régularisent purement et simplement la sortie provisoire que le même esprit de conciliation et d'humanité avait engagé les administrations de Guingamp et de Pontrieux à prononcer.

Mais l'organisation des corps constitués devait surtout fixer leur attention; les prisons qui avaient tenu renfermés les plus zélés patriotes sous le spécieux prétexte de fédéralisme, leur offrent partout des coopérateurs habiles et dévoués. A Rennes, ce sont les Le Graverend, les Baymé, les Toullier, les Malherbe et les Lemerer, qui leur sont désignés par le maire Le Perdit, ce vertueux et modeste citoyen auquel les représentants sont obligés d'accorder une indemnité de deux

cents livres par-mois, afin qu'il n'abandonne pas son poste, faute de pouvoir vivre. Dans les Côtes-du-Nord, ce sont les Rúperou, les Poulain, les Corbiou, les Saulnier, les Ozou, les Perio, etc. Dans le Morbihan, les Gaillard, les Robert, les Pelluan, les Violard, les Labarre, les Guépin, les Boullé, les Faverot, les Danet, que nous avons tous vus faire tête aux insurgés de 1793. S'adressant à Le Bécheu, à cet homme dont nous avons déjà signalé le dévouement, les représentants combattent son hésitation, en lui disant : *Que la confiance dont il jouit lui fait une obligation d'entrer immédiatement en fonctions*, et ce vertueux citoyen cesse de les refuser. Quant à Gaillard, qu'une longue réclusion et sa santé délabrée tiennent éloignée du pouvoir, il suffit que les représentants lui rappellent que le pays a encore besoin de ses services : il se rend au poste qui lui est assigné en reconnaissant *que le sang de ses frères qu'on égorge ne lui permet plus de délibérer*. A Rennes, Fresnais qui a, pendant plusieurs mois, dirigé, lui quatrième, l'administration du district, quand les déroutes d'Antrain et de Laval avaient tout bouleversé dans la ville et le département, ne consultant que son zèle, dit qu'il restera, lui et ses collègues, à son

poste, dussent-ils y périr jusqu'au dernier....... — C'est ainsi que, recherchant ceux qui depuis longtemps dévoués au pays, ont acquitté leur dette par des sacrifices, ils reconstituent les administrations et les autorités que des désordres de tous genres avaient désorganisées. Mais cela ne leur suffit point; et, pour donner à ces élus la sanction populaire des masses, je les vois entrer à Vannes dans le temple au jour de la fête décadaire; et, entourés des autorités et du peuple, dire à tous quels sont ceux qu'ils ont choisis, quels sont ceux qui leur ont été désignés par la clameur publique. D'une autre part, si quelque terroriste ou quelque homme perdu de mœurs reste encore en fonctions, et occupe un poste important, ils sauront l'atteindre et le frapper, comme C...., officier de police militaire, à Belle-Ile, qu'ils destituent pour incapacité, ou D...., capitaine de la 141.ᵉ demi-brigade, que ses mœurs et une vie déréglée rendent indigne de commander à des républicains. Quant aux administrations, qui sont accusées de faiblesse ou d'incurie, ils les remplacent purement et simplement, comme celle d'Hennebon, *pour n'être pas à la hauteur des événements qu'ils devraient commander, au lieu de se laisser commander par eux.*

CHAPITRE V.

HOCHE, SON CARACTÈRE, SA POSITION ET SES VUES. — HUMBERT ET BOISHARDY; LE COMITÉ ROYALISTE ET LES REPRÉSENTANTS. — ENTREVUES ET POURPARLERS RELATIFS A LA PACIFICATION.

La paix et l'amnistie qui n'étaient encore qu'une espérance, ne devaient point, on le conçoit, ralentir les dispositions militaires que réclamaient les circonstances. Il y avait, d'ailleurs, parmi les représentants et les chefs de cantonnements des hommes qui, suivant leur position, opinaient pour la paix ou la résistance, pour les mesures de mansuétude ou de sévérité, suivant que la conduite des rebelles se montrait à eux sous un jour favorable ou comme une continuation des hostilités précédentes. Mais, parmi ces

hommes, Hoche, Guezno, Brue et Boursault, en se rendant un compte fidèle de la situation du pays et des partis, avaient compris de bonne heure qu'en offrant l'amnistie et le pardon aux enfants égarés de la patrie, il fallait montrer celle-ci fière, forte et même redoutable.

Si, conséquemment au décret du 12 frimaire, aux actes séparés des représentants chargés de son application, et en vertu de leurs ordres spéciaux, Hoche s'est donc empressé de mettre la paix à l'ordre du jour, il s'est mis aussi en mesure de comprimer partout les désordres qui troublent le pays.

« A la voix de la patrie, l'homme libre s'arme et court défendre ses foyers, a-t-il dit à ses frères d'armes en venant se mettre à leur tête..... Mais une armée indisciplinée est le plus grand fléau du pays qu'elle occupe et doit défendre. En conséquence, je rends les chefs responsables des fautes de leurs subordonnés. C'est à eux à les prévenir par une bonne police. — Je leur recommande de poursuivre sans relâche le brigand dévastateur, de le faire conduire dans les maisons destinées au crime, après l'avoir fait désarmer. Mais en même temps de voir un Français, un frère dans l'homme égaré, séduit ou entraîné par l'erreur ou la crainte des châtiments, s'il est repentant, si ses intentions sont de vivre en bon et paisible citoyen. La justice le prescrit et la Convention nationale l'ordonne. La discipline la

plus austère sera établie et maintenue dans les troupes que vous commandez ; que jamais elles ne se déshonorent par des cruautés ou le pillage. »

S'adressant aux représentants, il leur disait d'une autre part :

« Victime moi-même du système de la terreur, je ne provoquerai pas son retour. Je crois devoir vous déclarer, cependant, qu'une indulgence déplacée pourrait opérer la contre-révolution dans les départements où tous les cœurs sont endurcis; j'en suis tous les jours le témoin. Les brigands se jouent de notre crédulité, et il semblerait que la lecture des proclamations qu'on leur prodigue, les enhardit au crime. Oui, pardonnons à l'erreur et à la faiblesse; mais que le brigand qui se baigne chaque jour dans le sang humain, soit frappé du glaive de la justice, lorsqu'il est arrêté; que la patrie soit vengée, et que le crime ne soit plus assuré de l'impunité, sous prétexte d'un repentir dont il se dégagerait, s'il était libre d'exercer ses ravages. »

Et, se confiant dans son génie et ses propres forces, il traçait, ainsi qu'il suit, la situation du pays, dans un rapport qu'il adressait au comité de salut public dans les premiers jours de nivôse, an III. (Novembre 1794.)

« Je ne doute pas que beaucoup de personnes ne vous aient écrit que tout était en feu dans les départements; que l'étendard de la révolte était arboré, et que les Anglais allaient venir s'emparer de tous nos postes. Sévère

ami de la vérité, je vais vous la dire: Oui, ces maux sont grands, mais nos moyens sont puissants. Les rebelles sont égarés, et nous défendons une cause sacrée: celle de la patrie. Nous n'avons pas besoin de grandes forces, si nos soldats sont disciplinés, si vos ordres sont exécutés, si vos principes d'humanité sont adoptés. Je pars avec la ferme résolution de faire le bien. Je crois le faire en accueillant les malheureux que la superstition ou la crainte des châtiments ont armés contre la République...... Mais il est une sorte d'hommes qu'il sera plus difficile de ramener que les habitants des campagnes. Celle-ci, composée de prêtres, de nobles, de fuyards, ne croit pouvoir espérer aucun pardon; beaucoup n'étant pas habitués à la vie pénible qu'ils mènent, nécessairement le désirent. »

Mais quelles étaient ses ressources et ses moyens? — Il nous est appris par la correspondance des représentants en mission dans l'Ouest, qu'à la fin de l'an II, 20,000 hommes avaient été retirés pour la Vendée, des départements formant la circonscription des Côtes de Brest et de Cherbourg. Et cependant, suivant ce que Hoche nous apprend lui-même par l'une de ses lettres, il avait 3,800 à 4,000 postes à garder, 480 lieues de côtes à surveiller, treize départements à contenir; et, pour se rendre maître du pays et des événements, il avait à lutter contre une désorganisation flagrante, fruit de l'insouciance de

Rossignol, contre l'intimidation des autorités locales qui fuyaient de toute parts, et aussi quelquefois contre les ordres mêmes des représentants qui ne s'entendaient pas sur les mesures à prendre (1). Ici, pour rassurer ou forcer au devoir des administrateurs épouvantés, il est obligé de leur demander si ce sont bien des administrateurs qui lui annoncent que le meurtre d'un seul homme a fait déserter les patriotes les plus prononcés des environs d'Avranches..... *Je vais dénoncer à la France entière votre frayeur et celle des habitants de votre district qui vous imitent. Vous êtes consternés par la mort d'un de vos concitoyens! Sans doute c'est un malheur, un très-grand malheur; mais au lieu de pleurer comme des femmes, vengez-le comme des républicains.* Là, rencontrant un chef militaire qui se permet de cri-

(1) Ces circonstances, en le jetant un instant dans le découragement, le portèrent à demander un congé, prétexté sur l'état de sa santé. Il écrivait en même temps à quelques-uns des représentants près desquels il se retrouvait, *qu'il était prêt à rentrer dans les rangs dont il était sorti sans plaisir ni regret.* — Mais l'importance des événements l'eut bientôt rendu à toute son énergie.

tiquer ses actes et de les tourner en ridicule, il écrit à Avril, ancien agent de Carrier:

— « On m'a assuré que vous avez dit, après avoir lu ma circulaire aux habitants des campagnes, qu'elle n'était pas de moi, que je ne savais ni lire ni écrire. Je le sais, citoyen, et de plus, je sais couper les oreilles aux imposteurs et aux dénonciateurs. »

Ainsi se révélait Hoche à tous ceux qui l'entouraient.

Le soldat lui-même s'oublie-t-il, et les chefs qui doivent le contenir ont-ils laissé échapper l'autorité qui leur a été remise.

— « Mon cher général, dit-il à Kreig, si les soldats étaient philosophes, ils ne se battraient pas. Tu ne veux pas qu'ils soient ivrognes, ni moi non plus: mais examine quelles peuvent être les jouissances d'un homme campé et ce qui peut le dédommager des nuits blanches qu'il passe.

— « L'esprit du soldat est généralement bon, disait-il, dans une autre circonstance; il aime à bien servir, mais il veut être commandé et encouragé. Loin de nous ces hommes qui le regardent ou le traitent comme un mercenaire. La classe des simples fusiliers est la plus pure, est la plus estimable de l'armée, ne devons-nous pas l'aimer, la considérer et proportionner nos attentions à ses besoins. Qui ne sait qu'il est tel grenadier doué d'un plus grand sens que son général. »

Et, plaçant ainsi le soldat, ses chefs, les administrateurs et les représentants eux-mêmes dans

leur position respective, il prend sur tous cet ascendant du génie qui le rend bientôt l'arbitre des destinées de l'Ouest.

12,000 hommes lui sont cependant annoncés (1), et se faisant rendre compte par ses chefs de division de la position où il se trouve, il résulte des documents qui lui sont transmis et que nous possédons, que, chargé de la défense des départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe et de la Manche d'une part; et de l'autre, du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, d'une partie de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, il n'a pour couvrir tout ce pays, le fouiller en tous sens, et se montrer en force dans huit cent quarante-trois cantons, plus ou moins hostiles, que 47,000 hommes, la plupart jeunes et inhabiles au maniement des armes. D'ailleurs, sur ces mêmes forces, il a fallu prélever les garnisons des nombreuses places fortes

(1) Cette force, long-temps sollicitée par les députations réunies des départements de l'ancienne Bretagne, fut enfin obtenue de Carnot, qui décida qu'elle serait tirée de l'armée de Sambre-et-Meuse; mais ce ne fut que fort tard et après l'affaire de Quiberon qu'elle rejoignit.

de la frontière maritime; il a fallu pourvoir à la garnison des vaisseaux en rade de Brest. Le dénuement, d'une autre part, est si alarmant, que la place de Lorient, seul appui un peu sûr contre l'insurrection de cette partie du pays, ne compte pas au-delà de 400 hommes, dans un moment où le Morbihan entier, au rapport de Champeaux, n'en avait que 5,000. D'ailleurs, Lorient lui-même est menacé d'une insurrection de la part des ouvriers qui, lassés des privations de la famine, parlent d'attaquer la garnison et de s'emparer de la poudrière. Les généraux Rey, Chabot, Krieg, Valletaux, Canuel, Humbert, Decaen, Le Bley, Danican, secondent les efforts du général en chef et dirigent les mouvements militaires de Saint-Malo, Brest, Redon, Vannes, Meslin (1), Laval, Ségré, Châteaugontier, etc., etc.

Mais, à peine si les faibles cantonnements qui existent peuvent se maintenir sur la défensive; et toute l'active intelligence du général en chef, son courageux exemple en se mettant à la tête des patrouilles pour faire, de jour et de nuit, des fouilles qu'il dirige à pied, ne suffisent point

(1) Cette commune, voisine de Lamballe, était occupée par un camp de grenadiers.

à contenir les rebelles, à rassurer les administrations désorganisées et sans force. Deux fois il s'est ainsi porté à la tête de ses colonnes, d'abord dans les districts de Châteaugontier et de Segré, puis dans les environs de Vannes. Infatigable, il parcourt pendant cinq jours et cinq nuits les campagnes de Ségré, allant d'une ferme à l'autre, perçant les fourrés et s'avançant jusque dans les gorges et les tannières qu'on lui désigne. Et, de tout cela, il résulte la saisie de quelques fusils abandonnés et l'arrestation de deux chouans.

— « J'ai parcouru tous les lieux indiqués, écrivait-il, nous avons trouvé les huttes et les cachettes, mais personne dedans. Nous voyons, dans chaque sortie que nous faisons, leurs sentinelles. Marchons-nous dessus ? Tout disparaît et rentre en terre, et il ne reste aucuns vestiges. Tout les sert, les femmes, les enfants ; on jurerait qu'ils ont des télégraphes. »

Tant de fatigues et un si noble exemple ne sont pas cependant perdus. Hoche comprend désormais la guerre de la chouannerie et connaît ses adversaires. Son exemple anime et reveille partout le zèle des administrateurs et le courage des chefs militaires. Sa parole brève et profonde, sa candeur, sa loyale bravoure, les laissent partagés entre la confiance et l'admiration que le jeune

vainqueur des lignes de Wissembourg leur inspire.

Puis, s'adressant aux représentants, il leur dit :

« L'on se plaint que les chouans ne se soumettent pas ; mais quelle confiance peuvent-ils avoir en nous, lorsqu'ils se voient prêts à rentrer sous la domination d'hommes de terreur, de sang et de pillage. Forcez les hommes, les propriétaires instruits à entrer dans les administrations, et vous verrez la guerre finir.— Je vous le répète, citoyens, épurez les administrations, n'employez que des hommes dont la probité soit reconnue, et la patrie sera sauvée. Le respectable Krieg me dénonce vingt de ces hommes de sang qui sont encore en place et qui disent hautement qu'il faut noyer et brûler pour terminer la guerre. L'agent national et un des administrateurs de Rochefort ont ridiculisé Krieg, parce qu'il a parlé humanité. Eh ! citoyens, quel bien peuvent faire les troupes, lorsque les magistrats du peuple veulent faire le mal. »

Ainsi se formait pour Hoche et ses frères d'armes une politique nouvelle, dont l'esprit tendait au repos du pays. Deux hommes, parmi les représentants qui jouissaient d'une influence marquée dans les affaires de la Bretagne, Guezno et Bollet, avaient surtout les mêmes vues et le même désir du bien. Empressés à préparer la soumission des insurgés, ils n'avaient négligé aucune occasion de leur en offrir la facilité ; et Guezno

particulièrement dont l'esprit était grave, facile et cultivé, en devenant l'âme et le rédacteur de toutes les décisions qui émanaient des délégués de la Convention, s'efforçait sans cesse de presser le moment où un rapprochement pourrait avoir lieu. Il avait déjà, comme nous l'avons dit, réorganisé la plupart des administrations du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine ; le 24 nivose, il avait proclamé la liberté des cultes, et, ne pouvant se rendre dans les Côtes-du-Nord où les terroristes comprimaient encore les populations modérées de la ville et de la campagne, il y avait envoyé Corbel, qu'il avait trouvé caché dans le Morbihan et qu'il avait ainsi relevé de son ban en vertu des pouvoirs illimités qui lui avaient été remis. Cédant, sur un autre point aux mêmes vues, et devançant les intentions de Hoche, il avait dit aux républicains armés qui poursuivaient les brigands :

« De quelles bouches partent donc ces demandes de *gratifications pécuniaires* qui doivent dit-on payer quelques services rendus à la république.... Jamais nos collègues ne vous ont fait l'injure de penser qu'une prime en argent fût nécessaire à votre zèle, à votre courage. Ils ne l'ont présentée qu'à ces êtres tièdes et égoïstes que la cupidité seule dirige, et qui, par état, n'ont pas consacré tous leurs moments à la patrie. »

Mais de grandes et d'inextricables difficultés naissaient chaque jour de la position des républicains; la disette, le dénuement des magasins publics formés dans chaque district, rendaient cette position presque désespérée. Il n'y avait point, en effet, de ville ou de cantonnement qui n'eût ses magasins remplis d'ornements d'église, de meubles, d'objets de toilette, de cloches et de débris; mais il y avait long-temps que les grains des émigrés ne rentraient plus, il y avait long-temps que leurs dedans de lit et leurs couvertures, leur linge et leur argenterie avaient été dispersés dans les hôpitaux et les camps. Les représentants, les chefs militaires, les administrations, n'ont pas cessé de requérir ce qui était nécessaire, ils l'ont fait avec énergie et par des ordres réitérés; mais le sol ne produit plus, et les populations en armes refusent toute réquisition et attaquent les colonnes qui essaient de leur enlever les faibles ressources qui leur restent. D'ailleurs tout manque pour l'exécution même de ces ordres: les fermiers sont en fuite, leurs chevaux sont cachés ou dispersés, leurs charrettes sont démontées et n'ont plus d'essieux; un seul boisseau de blé signalé par un municipal, exige la présence d'une compagnie, souvent d'une demi-brigade.

Appréciez donc le mal, tout le mal qui peut prochainement se réaliser, en apprenant que les troupes, vêtues des toiles et des étoffes de tous genres que nos frégates et nos croiseurs ont prises sur l'ennemi, courent les campagnes affublées de travestissements bizarres qui ne leur permettent même pas de se reconnaître. Sans souliers et sans pain, nos soldats doivent cependant, de jour et de nuit, s'enfoncer dans les bas chemins, y courir nu-pieds et s'exposer aux balles des rebelles embusqués derrière les haies. — Mais les villes et les places fortes offrent-elles au moins quelque chose de plus rassurant ? — Lorient n'a pas une seule livre de froment ou de seigle, et ses habitants demandent aux représentants qu'on leur permette de retirer des magasins de la marine, du fer, de la résine et du savon, afin qu'à l'aide de ces produits ils tentent quelques échanges avec les gens de la campagne. Le citoyen La Potaire, (1) agent na-

(1) Ce digne et loyal citoyen montra, dans ces circonstances, l'énergie la plus louable, et nous tenons de la bouche de Guezno, qu'il fut, lors du débarquement des émigrés à Quiberon, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à assurer le mouvement des troupes républicaines.

tional du district d'Hennebont, annonçait, dès les premiers jours de nivose que trois communes sur trente et quelques sont seules restées fidèles à la république, et qu'Hennebont n'a que pour trois jours de vivres. A Vannes, on manque de grains et de troupes pour faire des réquisitions; il y a huit jours que les hospices de cette ville et ceux d'Auray n'ont eu de distributions; à Morlaix, les habitants ne reçoivent qu'une demi-livre de pain par jour; à Rennes, les citoyens ont attendu quarante-huit heures à la porte des magasins de la république, sous le givre et la pluie pour obtenir quelques onces de riz; enfin, dans d'autres communes, la crise est encore plus effroyable : les habitants, au moment de mourir de faim, ne se soutiennent, comme à Baud, à Locminé, à Concarneau, qu'à l'aide des distributions qu'on leur fait sur la ration du soldat, qui a été réduite elle-même de quatre onces. Et il y a ainsi des postes nombreux, où les défenseurs de la patrie, comme à Groix et à Belle-Ile, sont sans pain, sans bois, sans paille pour se coucher, sans vêtements pour se couvrir. Sur d'autres points, les patriotes eux-mêmes se font la guerre, s'arrachant les uns aux autres quelques subsistances qu'ils vont chercher jusque dans

la demeure des particuliers. Ainsi sont Loudeac et les communes de Boton et du Haut-Corlay dont les officiers municipaux annonçaient, sous la date du 15 nivôse, qu'ils repousseraient désormais la force par la force, et que des gardes nationaux de Quintin étaient venus fondre sur eux pour leur enlever les galettes, le lard et les graisses qui leur restaient.... Il y a partout désordre et perturbation ; on se cache pour manger son pain ; et la sédition se manifeste avec des symptômes d'autant plus alarmants que les femmes et les méchants opposent, à ce qui se passe, la situation prospère et l'abondance où se trouvent les rebelles. Plusieurs villes se soulèvent, et, pendant quelques jours, Hoche et les troupes de son quartier général peuvent à peine contenir la populace de la ville de Rennes qui l'insulte et le poursuit à coups de pierres.

Et c'est au milieu de ces difficultés qu'il faut parler d'*amnistie* et de *pardon*, c'est-à-dire paraître fort sans blesser les hommes qu'on cherche à ramener, et leur en imposer, quand ils se jouent cruellement des embarras de leurs adversaires. La situation était difficile, critique, pour ainsi dire, sans issue...... Aussi ne doit-on pas s'étonner que plusieurs fois, Brue, Boursault, Hoche

lui-même, aient désespéré de tout arrangement avec les rebelles, et qu'impatients de se soustraire aux difficultés qui les pressaient, ils aient été dans plus d'une circonstance au moment de recourir à la force et aux armes. Mais le décret du 12 frimaire était devenu un acte solennel de politique gouvernementale envers des Français égarés, comme de l'Europe dont la coalition allait se rompre, et les deux représentants Guezno et Guermeur, ainsi que leurs collègues en mission à Nantes, ne cessèrent un instant de travailler à l'accomplissement, au moins instantané, de cette grande mesure, qui devait consolider la République ou témoigner de sa modération.

Leurs efforts, cependant, n'eurent pas immédiatement les résultats qu'on avait pu s'en promettre, et s'il se trouva, comme nous l'avons dit, quelques femmes et des hommes timides qui s'empressèrent de profiter de l'amnistie, les rebelles en masse n'en conçurent que plus d'ardeur, en raison des craintes et de la détresse où ils se plurent à croire la République. L'émigration et le parti de la contre-révolution déployaient au reste en ce moment une activité inaccoutumée, et si Puisaye, dans ses dépêches, disait que « les moyens de douceur employés par les républi-

cains ne servaient qu'à dévoiler leur frayeur et leur faiblesse actuelle....... » Les simples chefs de bandes ajoutaient : « Qu'ils n'avaient point perdu la tête, et qu'ils voyaient bien que c'était pour les surprendre qu'on leur demandait leurs armes. » (1)

Un rapprochement sincère et de quelque valeur était donc fort difficile. D'ailleurs, comment se mettre en rapport direct avec les rebelles ?— Les représentants s'adressaient à eux par des actes publics et des proclamations ; mais cela ne suffisait point, et les chefs de chouans, persuadés qu'on les recherchait, se tenaient sur une réserve d'autant plus grande. Quelques administrateurs, amis de leur pays, et aussi quelques-uns de ces hommes qui courent d'un camp à l'autre dès qu'ils espèrent faire valoir leurs services, se hasardèrent cependant à des démarches fondées sur les actes d'amnistie. Ici c'est le Deist-de-Botidoux, transfuge, qui siégea à la Constituante, qui dénonça les girondins en fuite dans nos départements, qu'on vit depuis au comité central de l'armée catholique, et qui se glissa un instant

(1) Voir aux pièces justificatives une lettre du chef de bande Le Lyon, n.° 51.

près de Hoche et de Boursault. Autorisé par le général, il court assurer Boishardy, Labourdonnaye et Lantivy, chefs des Côtes-du-Nord et du Morbihan, que leur tête sera sauve s'ils se rendent. Là, ce sont, comme Viaud et Bancelin, des hommes purs et dévoués, l'un procureur-syndic du district de Château-Neuf, l'autre président du district de Ségré, qui se mettent à courir les campagnes pour s'aboucher avec les rebelles. Ou bien, comme dans les Côtes-du-Nord, ce sera un jeune militaire, Humbert, que la fortune et sa bouillante bravoure ont rapidement porté des plus basses classes de la société au commandement : franc et délibéré, il jette là son sabre pour tendre la main à ceux qu'il combat, et sans crainte, il va seul à Boishardy qui lui faisait tête avec ses colonnes. Mais on conçoit très-bien qu'une poignée de main ou une accolade ne pouvaient ainsi résoudre en un seul moment les profondes inimitiés que la guerre avait long-temps nourries de larmes et de sang : il fallut donc négocier et parlementer. Les démarches de Humbert et de Botidoux, dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, sont les premières qui nous occuperont.

Dès la fin de frimaire, c'est-à-dire, presque aussitôt la proclamation de l'acte d'amnistie, l'un

des représentants en mission dans l'Ouest, Boursault, s'était mis en route pour les Côtes-du-Nord, à l'effet d'y moraliser les populations égarées de ces contrées. Ayant réuni le peuple, il s'était montré à lui dans la chaire de Montcontour, et il lui parlait de paix et de pardon, quand une lettre à son adresse, de la part des chefs de chouans, Boishardy, de Jouette et Solihac lui fut remise.

« Nous avons reçu la lettre de Botidoux, disaient-ils à Boursault; la menace qu'elle contient, les dangers qu'elle nous fait envisager, ne nous ont point effrayés. Ce n'est point lorsqu'on a fait la guerre de la Vendée, lorsque depuis deux ans on travaille avec constance à rassembler les sujets de Louis XVII au milieu de vos soldats, que la mort peut effrayer. Faites-nous envisager un gouvernement solide et fondé sur la justice, alors vous verrez ces prétendus brigands se déclarer en votre faveur, et vous faire un rempart impénétrable aux vrais factieux. — Mais quelle foi voulez-vous qu'on fasse sur vos promesses, lorsque, malgré votre amnistie, vous retenez dans vos prisons des nobles à qui l'on ne peut reprocher que leur poltronnerie qui les empêcha d'être d'aucun parti ? de malheureuses femmes qui, depuis quatre ans, vivent dans les transes et les alarmes ? des domestiques que vous rendez responsables de la conduite de leurs maîtres ? — Vous nous reprochez des meurtres et des assassinats.... Mais lavez-vous auparavant

de toutes les attrocités qui ont continuellement souillé vos armes dans la Vendée..... On vous faisait des prisonniers; vous brûliez indistinctement les chaumières du paysan, et assassiniez les femmes et les enfants. Vous souvient-il de l'amnistie qui fut publiée devant Ancenis (par Prieur, de la Marne), après l'affaire du Mans ? — Quel fut le sort de ceux qui voulurent en profiter.....? Vous nous avez accusés d'être des assassins et des dévastateurs; vous ignorez sans doute que vous nous devez la vie. Nous savions l'heure à laquelle vous deviez passer sur le grand chemin, nous connaissions la force de votre escorte et nous avons retenu, nos gens. »

Boursault répondit : —

« Vous m'avez, dites-vous, sauvé la vie; je la compterais pour peu, si je devais être plus long-temps témoin des crimes qui se commettent en votre nom, et que vous ordonnez. — Il est des maux inséparables d'une grande révolution; mais, quand la victoire et la justice ont sanctionné les droits du peuple, lorsque ce peuple peut exercer librement sa générosité, lorsqu'il accorde une amnistie, méritez d'en jouir et n'en doutez plus. Le crime d'un ou de plusieurs est-il celui d'une nation entière ? Le votre est-il celui de toute la ci-devant Bretagne ? Cessez donc, par votre conduite, d'attirer le fer et la flamme dans ces contrées. Ma parole est sacrée comme mon caractère, et je ne crains pas de lui porter atteinte, quand j'agis au nom de l'humanité. Ainsi, comme je passerai à Montcontour, *demain, avec la même escorte*, vous pourrez, en sûreté m'y venir trouver. — (Port-Brieuc, 28 frimaire an III.) »

Mais ces paroles étaient loin de toucher les révoltés, et c'est à ce moment même que Boishardy, à la tête des siens, dévastait Jugon et Plédéliac, où les chouans brûlèrent les papiers et les actes publics des mairies, en même temps qu'ils pillaient les effets de la république et renversaient les arbres de la liberté. — Le général Humbert, qui avait vu Boursault à son passage, et qui connaissait sa réponse à Boishardy, ne tint cependant aucun compte du mauvais vouloir des rebelles, et, s'adressant de nouveau à Boishardy, lui-même, il lui écrivit, le 4 nivôse, pour lui parler de rechef du pardon de la Convention, en lui demandant une entrevue, où il se rendrait seul ou avec un second. — Boishardy accorda l'entrevue, mais ne consentit à rien, et voulant, sans doute, constater son refus, il écrivit presque aussitôt à Humbert : —

« Que sa cause et celle des siens était celle de la France entière, qu'ils ne pouvaient accéder à aucune des propositions que Humbert leur avait faites, et qu'ils attendraient, pour se décider, à avoir le gouvernement que de vrais Français avaient droit d'attendre. » (1)

---

(1) De Puisaye, en parlant de ces pourparlers et du mouvement insurrectionnel qui venait de se manifester dans les Côtes-du-Nord,

Cette réponse, qui dut être communiquée à Boursault, et d'abord à Bollet, qui était resté à Lamballe, blessa très-vivement les représentants, et fit dire à Boursault que le jeune général était tout au plus bon pour commander une compagnie de grenadiers, mais qu'il eût dû, avant de prendre la plume, ne pas oublier que le métier de marchand de pelleteries qu'il avait exercé, ne lui avait pas enseigné l'art de rédiger des notes diplomatiques. — La démarche de Humbert fut donc taxée d'inconsidération, et, pendant un moment, les représentants et ses chefs tombèrent d'accord pour le blâmer de la légèreté avec laquelle il avait compromis la dignité républicaine. — Soit amour sincère de la paix ou envie de se justifier, ou peut-être aussi le désir de mettre les représentants dans leur tort, Hum-

dit dans ses mémoires, que Boishardy pouvait alors réunir 15,000 hommes, et qu'impatient de voir arriver les secours promis par l'Angleterre, il se décida à agir en vue de profiter des embarras de la république; mais que le comité général de l'insurrection ne crut pas devoir seconder ce plan. — Il ajoute, dans un autre passage, que Chantreau et Solihac, qui furent porteurs de la lettre de Boishardy, *ne virent dans les avances qui leur étaient faites, qu'un moyen de gagner du temps et d'accroître les forces des royalistes en rendant plus faciles leurs communications entre eux.*

bert n'en poursuivit pas moins ses démarches près de Boishardy ; et ses manières accortes et franches lui ayant conquis l'amitié de ce chef, il l'amena à des pourparlers, auxquels Cormatin, major-général de l'armée catholique, prit bientôt une part active en son nom et en celui de Puisaye, dont il connaissait tous les projets. Ces entrevues, qui s'étaient plusieurs fois répétées sans le su, ou du moins sans l'autorisation légale des représentants, amena cependant quelques conclusions. Cormatin se présenta avec des pouvoirs ratifiés par le Comité royaliste ; et, s'étant rendu, ainsi que Boishardy, près de Humbert, il fut convenu entre Humbert et Boishardy, avec l'autorisation du Comité royaliste, qu'il y aurait, à dater du 3 janvier 1795 (14 nivôse an III), une suspension d'armes qui durerait jusqu'à ce que des ordres particuliers et dénoncés huit jours d'avance en proclamassent la suspension. L'acte qui ratifiait les pouvoirs de Cormatin et la suspension d'armes au nom du Comité royaliste, portait : *Que des ordres seraient donnés immédiatement à tous les chefs de division et de canton pour que les hostilités cessassent à l'instant ; que les armes ne pourraient être reprises qu'après une dénonciation récipro-*

que de la cessation de l'armistice, faite huit jours à l'avance, que les républicains devraient prévenir les chefs des cantonnements royalistes de toutes les réquisitions de grains qu'ils pourraient faire dans les campagnes, et qu'ils devaient éviter d'y jeter le trouble. — Cette convention était signée du baron de Cormatin, major-général de l'armée catholique et royale, des chevaliers de Chantreau et de Boisbardy, chefs de division de la même armée, de Solihac, aide-major, et de Duval, secrétaire du Comité.

Mais ce n'était là qu'un acte isolé et sans valeur, tant que son application ne serait pas étendue à l'ensemble des pays insurgés; Cormatin, d'ailleurs, avait des vues qu'il devait remplir, et le 8 ou le 9 janvier il se rendit, accompagné de Humbert, près du représentant Bollet, qui se trouvait en ce moment à Lamballe. Le major-général de l'armée catholique lui remit, en outre de la convention dont nous venons de parler, un nouvel arrêté du comité royaliste, qui étendait à tous les pays insurgés la suspension d'armes précitée et un pouvoir spécial du comte de Puisaye qui lui enjoignait, *dans le but de ramener le pays à une paix long-temps désirée, de se rendre au-*

près des généraux Canclaux, Danican et Hoche, en se conformant aux dispositions dans lesquelles se trouveraient la Vendée et les autres divisions de la Bretagne. Et cette dernière pièce relatant la signature de Puisaye, d'après la lettre même de Bollet, dont nous possédons une copie certifiée par ses collègues Brue et Guezno, portait la date du 6 janvier 1795..... Mais alors Puisaye était à Londres, ainsi que nous en aurons bientôt la preuve; comment donc cette signature se trouvait-elle au bas d'un acte du 6 janvier: les faits nous l'apprendront plus tard.

Quoi qu'il en soit, Bollet, ayant accepté la parole de Cormatin et ses témoignages de paix, un ordre de passe lui fut donné, ainsi qu'à Humbert, pour qu'ils parcourussent de concert les districts insurgés dans le but de ramener au sein de la république les Français qui s'en étaient séparés. Une instruction particulière fut remise à Humbert par le représentant, et il lui fut surtout recommandé *de ne concourir à aucun acte qui n'eût pour résultat le maintien du gouvernement républicain, son unité et son indivisibilité; de ne jamais quitter Cormatin; de tenir note de toutes les conférences qu'il au-*

rait avec ses partisans, ou les généraux républicains, et d'en rendre compte tous les cinq jours aux représentants réunis à Rennes.

A peine cependant ces dispositions peu concluantes, tant qu'elles n'étaient point solennellement ratifiées par les représentants réunis, eussent-elles été prises, que Botidoux, qui parcourait le Morbihan avec des pouvoirs émanés du général en chef, écrivait de Loudéac à Brue, en mission à Vannes, que la suspension d'armes convenue entre Humbert et Boishardy avait renversé toutes les espérancee de pacification qu'il avait formées.

« En vain ai-je parcouru les campagnes où j'avais le plus de connaissances; en vain ai-je invité à des conférences les prêtres qui me les avaient fait demander ; en vain ai-je parlé à des parents de déserteurs : je n'ai trouvé partout qu'une méfiance calculée ou plutôt une espèce d'arrogance. On leur a fait conclure, de cette espèce de suspension, que nos succès sur la frontière étaient imaginaires ; que les forces de la République disponibles contre eux étaient nulles ; que si leurs premières propositions étaient accueillies avec tant d'empressement, ce devait être pour eux un motif à de plus fortes demandes, et qu'enfin la condescendance que l'on témoignait à Boishardy et compagnie était une preuve matérielle de leurs forces, qui, d'ailleurs, seraient incessamment jointes par celles qu'allait fournir

l'Angleterre..... Si j'en juge d'après les événements, voici quel a été le calcul de Boishardy, en déférant aux propositions de Humbert. — *D'abord, s'est-il dit, le fait seul de traiter avec un général d'égal à égal me donnera une consistance dont il me sera facile de tirer partie. Je répandrai que c'est la connaissance qu'il avait de mes forces qui l'a forcé de me rechercher. Cependant, le temps donné pour profiter de l'amnistie s'écoulera* (ce délai expirait au 1.er pluviôse); *plus de grâce pour vous, dirai-je à ma bande que j'aurai eu soin d'entretenir et de faire entretenir de mes efforts pour leur obtenir des conditions favorables; plus de grâce, dirai-je aux réfractaires; et durant les délais convenus, je n'en ferai pas moins désarmer les Paroisses, j'en intimiderai les municipalités; et mettant de plus en plus la bonhomie d'Humbert à profit, j'enverrai avec lui, vers Nantes, un soi-disant plénipotentiaire, sous le prétexte d'assister aux conférences avec Charette, et je trouverai dans cette démarche, d'apparente bonne volonté, le moyen de lier avec la Vendée une correspondance que je n'y ai jamais eue, quoique j'aie toujours prétendu l'avoir.* »

Botidoux, comme nous l'avons dit, avait été un instant le secrétaire intime du Comité royaliste.

Cormatin et Humbert sont cependant saisis de leur ordre de passe, et après être restés quelque temps sur les limites des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ils se sont rendus à Rennes, où

le major-général de l'armée catholique s'est successivement présenté au général en chef et aux représentants. Doué d'une rare habileté pour l'intrigue et les négociations, le baron de Cormatin ne laissa point, dans une longue entrevue qu'il eut avec Hoche, de se faire bien venir de ce général.

« Voici, en substance, notre conversation, dit le général au comité de salut public ; elle a duré cinq heures. — Lorsque les compliments que Cormatin crut devoir me faire, furent débités, cet homme m'exhiba ses pouvoirs, signés de tous les chefs de la prétendue armée.... Après avoir fait le tableau le plus étendu des ressources qu'offraient le pays, ses habitants et le fanatisme, cet envoyé m'assura, *les larmes aux yeux*, que les propositions de ses chefs et les siennes étaient sincères, et qu'il ne tiendrait qu'au gouvernement de rendre à la patrie des hommes que les préjugés avaient égarés. Depuis dix jours, m'a-t-il dit, les ordres de faire cesser les assassinats sont donnés, et afin qu'il n'arrive aucun malheur, je vais les renouveler en passant dans les différents départements que je vais parcourir avec l'officier qui m'a été accordé. Il assistera à toutes nos conférences et vous rendra compte de la manière loyale dont nous agissons. Nous voulons la paix à tout prix.......— Mais, lui dis-je, dans le cas où Charette ne se rendrait pas, les scènes d'horreur dont je suis témoin depuis quatre mois, recommenceraient donc, et nous verrions encore des Français s'entre-déchirer? — Non, dit Cormatin vivement affecté,

mais Charette nous a servis, nous devons naturellement lui faire part de nos démarches ; nous le devons pour lui, pour nous et pour la France. S'il ne se rend pas, nous renonçons à toute espèce de correspondance et de liaison avec lui.....

» De cet article nous passâmes à celui du gouvernement ; d'abord, Cormatin me manisfesta quelques craintes sur son instabilité, sur le retour de la terreur, etc., etc. — Ma réponse fut à peu près le récit de mes aventures, ajoutant que si je n'eusse connu la probité des auteurs du 9 thermidor, je me serais tenu à l'écart, et qu'au surplus le moyen de rendre au gouvernement sa dignité n'était pas de lui faire la guerre. — Vint le tour des puissances étrangères et des émigrés. Je n'eus pas de peine à convaincre le major-général que les Vendéens, les chouans et les émigrés avaient été joués par la coalition et particulièrement par l'Angleterre. Il m'avoua qu'étant Français, il se réjouissait de nos victoires au Nord, aux Pyrénées et sur le Rhin ; qu'il savait que son parti n'avait aucun secours à attendre ; que ce parti s'était formé par l'opinion et le désespoir.

» La cause des émigrés a été plaidée avec chaleur par Cormatin ; il semblait désirer que l'amnistie s'étendît jusqu'à eux. Il les peignit comme des êtres malheureux et faibles, comme des Français à charge à l'Europe et en butte à toutes les vexations et humiliations possibles. Cependant, lorsque je lui rappelai la lâcheté de ceux qu'il appelait *les princes ;* la conduite tout à la fois orgueilleuse et basse des autres émigrés ; que d'ailleurs le peuple qui pardonnait, n'entendait pas transiger, il m'a

donné sa parole d'honneur qu'il n'en parlerait pas à Charette.

» .... Hier soir nous allâmes ensemble chez les représentants. Sans doute ils connaîtront au retour de Cormatin les intentions du gouvernement et la marche à suivre. J'attendrai ses ordres particuliers, s'il en a à me donner........ — Rennes, ce 23 nivôse an III. »

La cession réelle et non fictive des hostilités était donc dans la pensée de Hoche et des représentants, la première condition à un rapprochement sincère; et l'engagement pris par Cormatin de mettre fin aux innombrables assassinats qui se commettaient dans la Mayenne et les districts de Château-Neuf et de Ségré, devenait dès lors la première base d'un arrangement ultérieur; aussi les ordres de Hoche sont-ils précis.

« Je n'ai point conclu de trève avec les brigands, écrit-il à Brue, sous la date du 25 nivôse, c'est-à-dire deux jours après l'entrevue avec Cormatin; mais, sur l'assurance que m'a donnée un de leurs chefs que les assassinats allaient cesser, j'ai mis à l'ordre qu'en attendant *l'expiration de l'amnistie*, il ne serait fait aucune fouille extraordinaire. Le tout consiste dans la valeur des mots : de très-bons militaires ont pris *amnistie* pour *armistice*; l'un est un pardon, l'autre une suspension d'armes, et il n'en est pas question. J'ai ordonné qu'on ne fasse aucun service extraordinaire, mais que le service habituel, les gardes de cantonnement et les pa-

trouilles, soient continués, ce qui n'empêche pas d'arrêter les chouans armés. »

Ce ne sont donc encore que des espérances, et il est pénible d'ajouter que les tentatives de pacification faites sur plusieurs autres points par des citoyens dévoués, n'aboutissaient à rien. Ici, comme à Ségré, c'est en vain que Bancelin, président du district, s'est mis en rapport avec les chevaliers de Turpin et de Dieusie, chefs des cantonnements royalistes de cette région, vainement cet administrateur, en recevant une première lettre de Turpin, s'est-il empressé de lui répondre; que le peuple et la Convention désirent sincèrement la paix; qu'on traite chaque jour avec les plus grands égards les rebelles qui se sont soumis en vertu des actes de l'amnistie; en vain ce même administrateur lui cite-t-il des prêtres et des insurgés pris les armes à la main, et auxquels on a rendu la liberté pour toute punition. Le chevalier de Turpin, en protestant dans plusieurs lettres fort longues de son amour pour la paix, ne cesse, après en être venu à une suspension d'armes, d'ajourner incessamment et sous les plus futiles prétextes, les entrevues que ne cessaient de lui demander Bancelin et l'administration du district..... Enfin, le terme de la trêve allait

expirer, quand d'horribles assassinats, des mutilations barbares exercées sur les patriotes, sur les domestiques et les fermiers des administrateurs, provoquèrent de la part de ceux-ci une juste indignation qui fut transmise à Turpin, dans des termes sévères, mais mesurés..... Dans le premier moment, Turpin ne parle que de ses armes, des forces de son parti, de la résolution où il est, lui et ses compagnons, de résister aux républicains, qui, suivant lui, affament les campagnes et veulent ruiner le pays par la continuation de leurs réquisitions; et, dénonçant la fin de l'armistice, il joint à l'amertume et aux menaces le sauf-conduit qui lui avait été accordé dans l'intérêt de la pacification; mais, après quelques nouvelles récriminations de part et d'autre, le chef de chouans demande une nouvelle prolongation de trève, et, répondant le 24 pluviôse aux justes plaintes de Bancelin et de ses collègues, il dit : « *Qu'il est désolé des reproches fondés, que les administrateurs ont à faire à son parti; mais que, sur l'honneur, il n'y est pour rien, et qu'il envoie des émissaires sur tous les points pour faire respecter convenablement la trève*..... Bancelin, que ces longueurs irritent et que son cœur pousse irrésistiblement vers la paix, ne prenant dès lors

conseil que de sa générosité, retient près de lui le messager que Turpin lui a adressé; il s'en fait accompagner, et part à huit heures du soir, par une nuit profonde, pour aller trouver, sans armes, le chef avec lequel il n'a pu s'entendre jusqu'à ce moment. Il le rejoint à onze heures du soir, et se présente inopinément à lui. Turpin était au lit, il reste étonné de voir à cette heure le président du district. Mais les membres de Bancelin étaient roidis par le froid et la pluie, le chef de chouans saute de son lit, l'offre au républicain et le force à s'y réchauffer pendant qu'il allume du feu avec quelques-uns des siens, pour sécher les vêtements de l'administrateur. Douce et touchante rencontre de deux hommes appartenant à des partis, qui depuis deux ans ne s'étaient aperçus que les armes à la main. *L'entretien est doux et familier*, nous apprend Bancelin; et, après avoir passé le reste de la nuit à conférer sur les moyens d'un rapprochement possible, des ordres sont donnés à tous les chefs de rebelles de respecter la trève. Deux brigands nommés *Jallot*, ayant été convaincus, sur les entrefaites, de pillage récent, sont immédiatement fusillés par l'ordre de Turpin..... — Il est en même temps arrêté, ajoute Bancelin, à qui nous empruntons ces détails, que

les chefs Turpin, Dieusie et quelques autres se rendront dans les districts d'Angers et d'Ancenis, pour recueillir l'assentiment de leurs camarades aux conditions qui seraient souscrites à Nantes par Charette et les chefs de la Vendée; que ce vœu serait porté à Charette, le 27 pluviôse, et que le 28, Turpin et Dieusie se rendraient à Angers auprès des Représentants; enfin, qu'à leur retour, Turpin et Bancelin parcourraient ensemble les districts environnants, dans l'intérêt de la pacification..... Mais, nouveau désappointement: le 28, Turpin signifie au président de Ségré, que lui et ses camarades ne pouvaient se rendre à Angers, sous prétexte que les pouvoirs de Bancelin n'exprimaient pas qu'il fût autorisé des Représentants.

« Monsieur, lui répondit Bancelin, depuis notre entrevue vos gens ont égorgé deux vieillards à Louvaines, brûlé le bourg de Brain, insulté, et outragé des femmes de l'hôtellerie, pillé le bourg d'Avrillé et attaqué le poste des Anges. Vous livrerez les scélérats qui ont commis ces horreurs, sinon je vous déclare que la trêve convenue, observée religieusement par nos troupes et indignement violée par les vôtres, expirera le 30 pluviôse. »

« — Je reçois, Monsieur, reprit le chevalier de Turpin, la lettre que vous voulez bien m'écrire. Vous m'annoncez une rupture de trêve pour demain, 30 pluviôse. Vous en êtes absolument les maîtres : nos armes sont chargées. . . . .

Et c'est là qu'aboutissaient presque sur tous les points les ouvertures faites aux rebelles. Quant aux démarches de Cormatin, qui avait traversé la Mayenne et les départements voisins pour se rendre aux conférences de Nantes, elles obtenaient si peu de résultats, que sur l'un des points qu'il a parcourus, à Châteauneuf, un rebelle, un prêtre, saisi les armes à la main, ose dire dans le cabinet du Procureur-Syndic, et en présence des Administrateurs et des Chefs militaires qui lui parlent d'amnistie, que *les chouans ne se rendront pas, qu'ils savent bien qu'ils sont les plus faibles, mais qu'ils préfèrent la mort à la république, qu'ils ne peuvent reconnaître sans péché mortel.* — Vainement les Administrateurs de Châteauneuf lui parlent-ils d'humanité et de piété chrétienne..... — *Nous ne nous entendrons jamais*, répond le prêtre Beaudouin ; *ce que vous regardez comme crime, nous le regardons comme vertu ; ce que vous appelez vertu est crime pour nous.* Et une sorte d'allocution trouvée sur lui à l'adresse de l'armée catholique et royale, lui ayant été représentée, il répond qu'il l'a rédigée pour l'une des fêtes de l'église.

« Vous devez faire la guerre, dit-il aux siens, c'est une obligation pour vous. La religion de vos pères qu'on

a abolie, demande que vous la vengiez. Votre qualité de sujet des rois de France, exige que vous releviez le trône abattu; vos pères, vos mères, vos frères et vos sœurs détenus dans les prisons demandent, par leurs larmes et leurs cris, que vous les délivriez.... La guerre est donc de toute nécessité.......

Et ajoutant que chaque corps de rebelles devait avoir son aumônier, il disait :

«........ Vous avez ôté la vie à ces citoyens, sans leur procurer un confesseur; vous l'avez fait m'ayant avec vous et sans m'en prévenir; c'est un crime énorme, et Dieu jugera ceux qui en sont les auteurs. — Me direz-vous que c'est parce que je demande grâce. Non; car cela ne doit pas vous empêcher de faire mourir ceux que le roi aurait fait mourir; vous êtes même obligés d'OTER LA VIE A CEUX QUI MÉRITENT LA MORT; c'est à vous à ne pas confondre l'innocent avec le coupable. »

Et c'étaient là les doctrines qui se prêchaient dans l'un des camps et par un prêtre, quand dans l'autre on ne parlait que de paix et de réconciliation!.... Mais laissons les événements se classer et se produire eux-mêmes; car on pourrait croire que nous voulons défendre une cause plutôt que l'autre, et nous n'avons cependant cessé d'être narrateur, tout en nous servant des pièces nombreuses où le secret des partis était resté enfoui jusqu'à ce moment.

CHAPITRE VI.

POSITION RESPECTIVE DES PARTIS. — MANŒUVRES ET EXCÈS DE LA CHOUANNERIE. — ARRESTATION DE L'ÉMIGRÉ PRIGENT, SES RÉVÉLATIONS ; LETTRES SECRÈTES DE PUISAYE ET DU CABINET ANGLAIS AUX INSURGÉS. — PROJETS DE SUBORNATION A L'ÉGARD DE CANCLAUX, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DE L'OUEST.

Qu'en sera-t-il donc de cette paix tant désirée; qu'en sera-t-il des préliminaires entamés et dont le cours ne paraît arrêter aucun excès? — Les rapports journaliers et répétés que se faisaient fournir les représentants sur la situation du pays; les pièces saisies et les révélations faites par des rebelles eux-mêmes vont nous le dire; car, ainsi que nous l'avons laissé pressentir, il y a des rôles pris à l'avance dans cette sanglante jonglerie, et

le baiser de paix ne sera qu'un mensonge. Pardon une fois de plus au parti et à ceux que nos paroles pourront blesser ; mais la vérité aujourd'hui importe à tous, aux vaincus comme aux vainqueurs, et j'ai pris, j'ai accepté la mission de ne pas la déguiser.

Soit donc et d'abord le pays même où la suspension d'armes s'est réalisée, Saint-Brieuc et ses environs. Voici ce que les administrateurs de ce département attestent dans un rapport commun sous la date du 23 nivôse, c'est-à-dire du jour même ou Cormatin, rendu à Rennes, demandait une entrevue à Hoche, après avoir visité les cantonnements insurgés des Côtes-du-Nord.

« Dans la nuit du 16 au 17 (la trève avait été convenue le 14) les brigands se sont portés en grand nombre dans la commune de Cohiniac. Ils y ont abattu l'arbre de la liberté, enlevé les armes de plusieurs citoyens et volé 7 à 8,000 livres, tant en numéraire qu'en assignats. — Dans la nuit du 18 au 19, ils se sont portés dans la commune de Lanfains, ont enlevé des armes et brûlé les registres et les papiers de la municipalité. — Dans la nuit du 19 au 20, une troupe de ces mêmes hommes dont on ignore le nombre, a fait des désarmements et des vols dans la commune de Trégueux ; et, dans la même nuit, une autre de 150 hommes s'est dirigée sur la commune de Bocoho, où elle a abattu l'arbre de la liberté, brûlé les

papiers de la municipalité et enlevé trente et quelques fusils. »

Voilà le détail de ce qui se passait journellement; mais écoutons les officiers municipaux de la commune de Lantic raconter les excès d'une bande de treize chouans qui se présentèrent dans leur commune le 22 nivôse, se disant *républicains* et chargés d'inspecter la commune. Commençant leur opération par enlever à l'un des officiers municipaux le fusil dont il est armé, ils visent ensuite les registres; et, désignant nominativement le juge-de-paix et trois officiers municipaux pour les accompagner, ils les somment de sortir avec eux et de leur montrer la route pour se rendre à Plourhan...... Mais, à peine ces brigands se sont-ils assurés de leur route en atteignant le pont Sillard, qu'ils massacrent leurs guides et les tuent à coups de crosses de fusil. (1)

— « Partout où ils passent, depuis la cession d'armes

(1) Une compagnie de ces chouans, s'intitulant *royal carnage*, commandée par un nommé La Roche, ancien douanier, exerça dans ces parages les crimes les plus atroces. L'adjudant général Ménage, dont le nom se rattache de la manière la plus brillante à la journée de Quiberon, contribua à disperser ces misérables.

convenue, ajoute Barbedienne, agent national du district de Port-Brieuc, ils n'ont cessé de commettre des vols, des pillages, des assassinats; ils sont venus à bout de désorganiser les justices-de-paix et les municipalités; ils ont interrompu la circulation des subsistances et fait des enrôlements très-nombreux (jusqu'aux vieillards de 60 ans); ils parcourent les communes en plein jour par détachements de 12 à 20 hommes, oppriment les patriotes, qui sont obligés de se cacher ou de se réfugier dans les villes. Personne n'ose déployer la moindre énergie...... Un découragement universel se manifeste, et, depuis un mois, l'esprit public a perdu de la manière la plus alarmante, parce que les chouans ont gagné de la manière la plus inconcevable. »

Il n'est pas un des districts, une des communes de ce même département, qui n'aient de pareilles plaintes à porter, de pareilles alarmes à manifester. L'un dit: *que les cultivateurs effrayés s'enrôlent de toute part;* l'autre: *que l'anarchie la plus complète a tout désorganisé, que l'esprit public se perd sans retour, et que, si l'on tarde à agir, le pays est entièrement perdu pour la République.*

« Déjà quatre districts sont au pouvoir des chouans, dit l'agent national de Guingamp; et, sous le prétexte de l'amnistie et d'une prétendue suspension d'armes, Boishardy, se disant chef de division, semble y dicter des lois.... Déjà, et au mépris des traités, ils assassinent les

juges-de-paix et les officiers municipaux: ils menacent hautement les acquéreurs de domaines nationaux; ils répandent la terreur et désignent les victimes qu'ils se proposent d'immoler. Le fanatisme et l'argent sont les armes dont ils se servent pour soulever les campagnes; et, dans ce moment où les denrées sont portées à un prix excessif par le discrédit des assignats, il est à craindre qu'ils ne fassent des prosélytes; ils offrent 300 livres en numéraire pour chaque enrôlement..... »

Poussant l'impudence au-delà de toute mesure, ils vont jusqu'à jeter dans la cour de ces mêmes administrateurs une lettre dont l'objet est d'annoncer que quelques-uns des leurs passent à Jersey pour s'y concerter avec les chefs de l'émigration; qu'ils seront de retour dans quatre à cinq jours, et qu'ils prennent, afin d'exécuter leur dessein, la patache des douanes qui est mouillée sous la tour de Cesson; et, osant rappeler l'atroce assassinat des trois administrateurs de la commune de Lantic, ils menacent les membres du département d'un pareil traitement, si, pour leur retour, ces administrateurs n'ont relâché les prisonniers qu'ils disent détenus en contravention de la trève.

Mais recueillons les renseignements qui nous sont fournis sur un autre point du théâtre de la guerre par le rapport décadaire d'un district

où le chevalier Turpin de Crissé et le citoyen Bancelin sont également convenus d'une suspension d'armes.

« Pendant cette décade (2.e de pluviôse) il n'a pas été répandu une goutte de sang dans le district de Ségré; mais tout nous annonce, tout nous donne à présumer que le feu couve sous la cendre.... Une partie des chefs de rebelles préférerait la paix à la guerre; mais elle est dominée par l'autre qui veut la continuation des troubles..... Ils ont mis tout en usage pour soumettre par la terreur les habitants des campagnes qui jusqu'ici les ont soufferts sans les aimer. Ceux des brigands de la Vendée qui ne veulent pas de l'amnistie, et pour qui leur horrible métier est un besoin, ont traversé la Loire en grand nombre et se sont répandus dans notre district et dans celui d'Ancenis. Ils ont brûlé l'église de Loiré, insulté les chasseurs qui se rendaient de Candé à Ségré, démonté ou fait démonter les charrettes qui restaient dans les campagnes, de sorte que les approvisionnements pour les habitants et pour la troupe sont impossibles. — Les rebelles parcourent toutes les communes, et ont fait payer entre leurs mains les fermiers d'émigrés et d'acquéreurs de domaines nationaux..... Les paysans sont comprimés par la terreur, et refusent d'obéir à toutes les réquisitions.... La force armée elle-même n'a pu faire marcher les métayers, qui disent formellement qu'il vaut mieux les tuer sur place, parce qu'à leur retour ils n'échapperaient pas à la vindicte des brigands.... Ceux-ci ont

écrit à plusieurs réfugiés patriotes, qu'ils pouvaient rentrer dans leurs foyers, à condition qu'il remettraient leurs armes et leurs munitions. Nous avons ces écrits en main, et des brigands qui ont fait leur soumission depuis l'amnistie sont retournés avec eux. Le projet des chouans est de faire marcher tous les garçons capables de porter les armes. Ils font croire aux paysans que la seconde réquisition est décrétée; et ils s'en servent comme de la première. Ils enlèvent les blés dans les greniers des patriotes.... Ils ont pillé et volé la maison du citoyen Toisonnier, et ont tondu les femmes Aubert, Pictrot et Joiffard, après avoir pillé également leurs habitations... L'esprit public est totalement éteint.... Les postes de Vern et de Candé viennent d'être attaqués aux cris accoutumés de *vive le Roi*.... Les ordonnances qui nous en ont apporté la nouvelle, ont été poursuivies entre Loiré et Ségré. »

Et cet état de choses n'est pas moins alarmant, moins affreux dans les autres districts de cette région : à Sablé et à Château-Neuf, où le prêtre Beaudouin a dit qu'il y aurait péché mortel à se soumettre, *l'incendie*, *le pillage*, *les viols*, *les massacres*, ont leurs cours, et le général Varin, qui a son quartier général à Châteaugontier, prévient le comité de salut public, sous la date du 28 nivôse, que les insurgés se sont considérablement renforcés d'une foule d'Allemands, de déserteurs et de réquisitionnaires qui

sont venus les joindre. Peu de jours auparavant, il annonçait que, *malgré les négociations dont il entendait parler*, neuf patriotes avaient été égorgés dans une seule nuit dans la commune de Chemazé, et que deux à trois cents chouans avaient fondu à l'improviste sur les communes de Cheffes, Tiercé, Etriché, Berné, Epineuil et Symphorien, où les mêmes atrocités avaient été commises. (1)

---

(1) « Notre position devient chaque jour plus critique, écrivait en même temps l'agent national du district de Château-Neuf aux représentants. L'espace entre la Mayenne et la Sarthe était infecté de Brigands, mais au moins étions-nous sans inquiétude sur la contrée qui est entre la Sarthe et le Loir. — Aujourd'hui cette partie se trouve également en proie aux horreurs des cannibales. » — A trois ou quatre jours de là, en effet, suivant autre lettre du 29 nivôse, une colonne de 300 républicains était attaquée dans ces mêmes cantons par 7 à 800 rebelles. Elle compta onze blessés et sept morts. — Les lignes suivantes du représentant Bo à l'un de ses collègues, complètent ce tableau: « — La rive droite de la Loire est le théâtre journalier de quelque assassinat. Les routes, les villages ne sont plus sûrs, et les maisons sont abandonnées; les patriotes se retirent chaque soir dans les taillis ou les blés, et ceux qui sont près des chaloupes, qui stationnent sur le fleuve, vont coucher à bord. »

Le représentant Le Got, en mission dans la Basse-Normandie, annonce, sous la date du 26 nivôse, *que presque toutes les nuits quelques officiers municipaux sont assassinés;* et les administrateurs du département de la Mayenne, s'étendant sur les mêmes excès, disent, sous la date du 27, que: *les juges-de-paix, les officiers municipaux et les fonctionnaires des communes rurales à une lieue de Laval ne peuvent coucher deux nuits de suite dans leur lit sans courir les risques d'être égorgés.* Sans force près de leurs administrés, ils n'osent même plus leur donner connaissance des actes publics du gouvernement, et l'audace des rebelles est portée si loin, que *toutes les campagnes sont désarmées*, les patriotes impunément égorgés, leurs meubles et leurs propriétés livrées aux flammes.

Interrogeons actuellement les administrateurs du Morbihan et le représentant Brue, qui n'a point quitté ce département depuis deux mois.

« Ne voyons-nous pas en effet, dit Brue, en s'adressant à ses collègues Guezno et Guermeur, sous la date du 4 pluviôse, que la générosité nationale, que l'amnistie et les actes de douceur et de clémence n'ont fait qu'augmenter l'audace des rebelles, leur donner le temps

de s'organiser, de se fortifier.... Les malheurs se succèdent depuis quelques jours avec une funeste rapidité, et l'alarme que vous avez remarquée dans le district d'Hennebon est en ce moment générale. Des lettres des districts du Faouët, de Pontivy, de Ploërmel, de Roche-des-Trois, de Roche-Sauveur, d'Auray, m'annoncent également des attentats multipliés de la part des brigands, et réclament toutes de prompts secours. »

Et, en effet, pouvons-nous dire avec Brue, arrêtez-vous aux rapports spéciaux de ces localités, et vous trouverez que, dans le district du Faouët, Louis Nicolas, ancien notable de la commune de Caradec, a été assassiné le 17 nivôse; que J'Affré et Louis Simon, âgé de 72 ans, ont été rasés, pillés, maltraités par les rebelles; que, dans la commune de Lignol, trois patriotes ont été égorgés, que le maire de Priziac a été assassiné dans son lit; que l'instituteur de Berné a été pillé, que le percepteur de Molac a été volé après avoir resté couché à terre sous la menace des chouans qui lui tenaient le fusil sur la poitrine; que partout les arbres de la liberté sont coupés; les magasins de la république dévastés, et ses fournisseurs étranglés ou égorgés, comme l'un des bouchers de Priziac qu'ils ont étranglé et jeté ensuite dans la rivière.

A Pont-Scorff, sur les limites du Morbihan

et du Finistère, ce sont de pareils excès; et, une troupe de rebelles y étant entrée la nuit, guidée par un chef qui porte à son chapeau un panache blanc, il est appris, par la déposition des témoins, qu'ils ont égorgé des femmes, pillé et dévasté toutes les habitations.

« Encore trois assassinats commis la nuit dernière (18 nivôse) au bourg de Loyat, à une lieue de Ploërmel, disent les administrateurs de ce district. » Et le lendemain, 20 nivôse, les brigands étaient à Guilliers, où ils brûlaient les registres de la municipalité et de la perception, pillaient le maire, égorgeaient le percepteur, le commandant de la garde nationale et plusieurs autres citoyens qu'ils arrachaient de leur lit, pour les conduire au pied de l'arbre de la liberté abattu par les ordres de Boulainvilliers.

Et quand les préliminaires, résultant de la trève convenue, auraient dû arrêter de tels excès, c'est alors qu'ils s'étendent.

« Les habitants de Rostrenem, disent les administrateurs de ce district (27 nivôse et 5 pluviôse), n'avaient pas encore partagé les déchirements qui avaient désolé plusieurs parties de la république; mais tous nos efforts sont vains, la contagion du Morbihan nous a malheureusement atteints..... Les chouans, abusant de l'amnistie, parcourent les campagnes, recrutent et se saisissent de

toutes les armes qui leur tombent sous la main. Des rapports multipliés et dignes de foi nous assurent qu'ils ont été au nombre de quatre cents à trois petits quarts de lieue de notre ville, etc., etc.

D'ailleurs, s'ils attaquent partout où ils sont en force, s'ils cherchent des armes et s'en saisissent, c'est toujours à l'aide des mêmes moyens, par les mêmes excès, par le même système de terreur et d'intimidation. Entrent-ils, le 9 nivôse, de nuit et subitement dans la commune de Plumelec, c'est vers l'habitation de Pierre-Marie Le Breton qu'ils se dirigent sans coup-férir. Le malheureux était incommodé et retenu au lit; les brigands le saisissent et l'entraînent dans un courtil voisin; et là, à coups de sabre, ils le massacrent pour avoir donné des renseignements sur leur marche. Percent-ils dans le district de Blain, ils usent d'une autre méthode: Prenant le patient et le présentant au feu, ils lui brûlent les pieds jusqu'à ce qu'il ait déclaré le lieu où sont ses armes et son argent. — Dans d'autres lieux, à Fougère et à Vitré, nous rencontrons des misérables appartenant aux bandes des frères Boisguy, qui égorgent chaque jour les patriotes et se livrent au cruel plaisir de couper la tête d'un officier municipal de Ferré pour la

clouer à un arbre, en même temps qu'ils marquent à la joue, d'une fleur de lys rougie au feu, les malheureux qui leur ont été désignés pour n'être pas de leur parti...... Ailleurs, et nous l'avons déjà vu, ils pillent, ils volent, ils tondent les patriotes, ils les désarment toujours, ils leur ont plusieurs fois coupé les oreilles. Et si, en vertu des actes de l'amnistie, ils se tiennent sur la réserve dans quelques cantons, il nous est encore appris par les rapports des administrateurs et des chefs de cantonnements, qu'ils ne cessent de faire valoir aux soldats, leur position et l'abondance où ils vivent, afin de les entraîner à la désertion.

De tels faits devaient conduire immanquablement les représentants et les généraux de la République à se défier de la conduite et des projets de leurs adversaires ; non pas que je veuille dire que les soldats en cantonnements et les républicains étaient restés purs de toute récrimination dans ces circonstances difficiles. Ce que Hoche nous apprend lui-même de l'indiscipline des troupes que lui laissa Rossignol, prouverait le contraire. Mais s'il y eut ici et là quelques atrocités commises par les républicains, quelques chouans surpris à l'écart et inhumai-

Et il est en effet si vrai, si positif que l'Angleterre et l'émigration s'occupent d'un débarquement, qu'à cette même époque Vasselot, aide-de-camp de Puisaye, qui était à Londres, arrivait sur nos côtes, porteur de lettres du général en chef, du ministre de la guerre Windham et du chevalier de Tinteniac, toutes datées des premiers jours de janvier (nivôse an III), et adressées au comité de l'armée catholique et royale, pour qu'il persistât dans ses efforts et qu'il continuât la guerre que la suspension d'armes du 3 janvier

---

avec la plus grande bienveillance dans ses mémoires, et qu'il offrait comme un modèle de dévouement, avait, ainsi que beaucoup d'autres, faibli en face de la mort. Nous ne chercherons et nous ne trouverons jamais notre plaisir à ternir aucune fidélité, quelle qu'elle soit, mais nous devons dire ici que la lettre et les révélations que nous citons et qui sont restées inconnues à Puisaye, devenaient des actes certains et officiels pour les représentants en mission dans l'Ouest, au moment où le chef des insurgés bretons remettait au ministre anglais Windham comme un témoignage de la loyauté de Prigent, le billet suivant, écrit de sa prison: *Je serai fidèle à la mort comme je l'ai été pendant ma vie ; ils ne sauront rien. Vive le Roi!*

Que de Bréchard, de Prigent et de Du Resto les guerres civiles n'offrent-elles pas!

ne devait que rendre plus vive et plus terrible.

« Je ne cesserai pas d'employer tous mes moyens pour que votre courage et votre constance ne soient pas abandonnés à eux-mêmes, disait le ministre Windham aux chefs de l'armée catholique. »

Et de Puisaye, s'adressant au comité par lettre du 7 janvier (18 nivôse), lui disait :

« Disposez tout. Il faudrait cent pages pour vous dire la dixième partie des raisons qui me retiennent ici. Si je n'y étais pas, tout serait perdu ; on vous le dira, je ne suis occupé que de notre affaire soir et matin. Il n'y a pas ici un Français qui ait obtenu le même degré de confiance que moi ; ils se perdent par leur indiscrétion et leurs jalousies...... Au surplus, tout va au mieux ; préparez les esprits, répandez de l'argent, et surtout ne tirez pas un coup de pistolet.

» .... Je vous envoie Vasselot que vous ferez conduire par Bruz et Pipriac, sur la rive droite de la Loire, par le canton de Caqueray. Il passera à la Vendée, viendra vous en donner des nouvelles et liera ainsi une correspondance nécessaire. »

Et, bien que cette lettre fût écrite d'Angleterre, sous la date du 7 janvier, le baron de Cormatin n'en avait pas moins exhibé une prétendue commission du même Puisaye, sous la date du 3, prise subitement dans le but de suivre les moyens de pacification que le général Humbert

avait offerts à Boishardy....... *Surtout ne tirez pas un coup de pistolet*, disait Puisaye.

Mais ce n'est pas tout, et si le doute pouvait encore rester à quelques-uns sur les projets et les menées secrètes du parti et de son major-général, baron de Cormatin, qu'on s'arrête au passage suivant de la lettre précitée de Puisaye au comité de l'armée catholique et royale. — « Que Cormatin me rende compte des tentatives qu'il a faites pour remettre ma lettre à Canclaux. Ce point déciderait tout; mais sans cela, on agira efficacement....... »

Puisaye avait donc compté sur une défection; et le baron de Cormatin était chargé d'en traiter? — Oui: alors que tout se préparait à Jersey et à Londres pour un débarquement, alors que l'émigration importunait chaque jour Pitt et Windham, alors que les princes et M. de Bouillon convertissaient leur argent en or pour la campagne qui allait s'ouvrir, alors qu'on établissait une fabrique de faux assignats, que les prêtres, seuls hommes non armés de l'émigration, faisaient marcher jour et nuit, alors que des agents innombrables passaient des îles au continent, alors enfin que Puisaye n'attendait que le moment d'agir, et qu'il recommandait surtout de *ne point*

tirer un seul coup de pistolet....... Alors, ce chef, comptant sur une ancienne liaison avec le général commandant l'armée de l'Ouest, tentait près de lui une infâme subornation dont la preuve matérielle tomba aux mains des représentants.

Il venait, en effet, d'être appris, au moment même où Cormatin conférait à Rennes avec les représentants, que, parmi des papiers destinés au Comité militaire de l'armée catholique, et que l'on venait de saisir, il s'était trouvé une lettre de Puisaye à Canclaux, datée de novembre 1794 (frimaire an III). — « Vous jugez bien que le con» tenu de cette lettre nous laisse des inquiétudes, » écrivirent aussitôt Bollet et Boursault à leurs » collègues de Nantes. » Et, recommandant les plus strictes précautions, avant de laisser Cormatin communiquer avec Canclaux et Charette, ils décidèrent dans le premier moment, que Chérin, chef d'état-major de Hoche, se rendrait sans délai à Nantes, et, plus tard, que l'un d'eux, Boursault, s'y transporterait lui-même (1).

---

(1) De Puisaye, malgré toutes ces circonstances, malgré les ordres à Cormatin, pour la remise de sa lettre à Canclaux; malgré cette recommandation si précise que nous trouvons dans une lettre de lui, saisie sur Vasse-

Que le tableau sinistre et sanglant des assassinats de chaque jour, des trahisons de toutes les heures, des privations en tout genre qui font éclater le

---

lot, son aide-de-camp: *Surtout, ne tirez pas un coup de pistolet,* n'en persiste pas moins, dans ses mémoires, à dénier tout assentiment de sa part, ou toute coopération à l'idée d'une pacification. —Comment se fait-il, dans ce cas, que, recevant du Comité insurrecteur des rapports journaliers sur ce qui se passait, il ait prescrit à ce Comité *de ne pas tirer un coup de pistolet,* au lieu de lui dire positivement de s'abstenir de toute conférence. — Quant au pouvoir évidemment contrefait que Cormatin présenta, revêtu de la signature de Puisaye, pour se rendre près de Canclaux; si cet acte lui avait paru alors aussi condamnable qu'il le dit plus tard dans ses mémoires, quand Cormatin se fut perdu par ses indiscrétions, comment se pourrait-il que ce pouvoir ait été présenté, sans observation, joint à la suspension d'armes consentie et signée par Chantereau, Boishardy, de Solihac et Duval, membres du Comité; et que ce pouvoir relatât outre la signature de Puisaye, que chacun devait savoir être fausse, celles de trois chefs de canton, dont les noms peu lisibles, en raison de la vétusté de la pièce, nous paraissent être, *Clermont*, — *Dutertre*, — et *Toura*...... — De deux choses l'une, ou Puisaye, en 1807, fait au profit de ses prévisions, fort bon marché des événements, ou ses compagnons d'armes, le Comité et les chefs de canton étaient bien peu scrupuleux sur les moyens qu'ils employaient.

mécontentement des populations et des garnisons s'offre au lecteur, et il comprendra comment les représentants et le général en chef, partagés entre les obligations résultant des décrets sur l'amnistie, et celles non moins impérieuses imposées par la défense du pays, durent croire qu'ils étaient joués, indignement trompés, peut-être sur le point d'être surpris.

« J'ai dû juger, écrivit Hoche aux administrateurs de Ségré, aussitôt qu'il eut connaissance de la rupture dénoncée par Turpin, j'ai dû juger (30 pluviôse) par l'insolente lettre de Turpin que ce misérable chef de voleurs a perdu le sens et les sentiments humains. — Que les coquins qui lui ressemblent rentrent, s'ils le jugent à propos; je vous déclare que désormais je ne me prêterai à aucune amnistie. Les brigands ne peuvent ignorer que Charette doit rentrer, c'est à eux à profiter de la clémence de la Convention Nationale, ou à se préparer à monter sur l'échafaud. Je vous prie de rendre ma lettre publique; je m'en rapporte, pour le surplus, à votre prudence et à votre patriotisme. »

— « Voici mon opinion, avait dit Boursault, dès le jour de son entrevue avec Cormatin: L'Anglais veut, à quelque prix que ce soit, une descente, afin de faire diversion dans le Nord; il veut se débarrasser des émigrés, les vomir sur nos côtes ou dans nos îles: le fait est constant. Le rapport de ce Prigent, que j'ai fait venir de Port-Malo, me le confirme, et le procès-verbal que le district de Port-Malo vous a aussi fait passer, vous le

prouve (1) dans ce moment-ci (24 nivôse), je crains tout et ne crois pas à la cessation d'hostilité, au retour sincère de ceux qui, le 3 janvier, disposaient leurs mouvements et commandaient les massacres. Ils ont vu que l'Anglais, ne pouvant effectuer de descente qu'après les grandes marées, au commencement d'avril, il était politique de nous endormir sur des barils de poudre, d'organiser leur insurrection dans le silence, et de ne pas éveiller les républicains jusqu'à ce moment. Les massacres journaliers appelleraient de nouvelles forces, et les chefs croient prudent de les faire cesser, mais ne vous y trompez pas, ils recommenceront, lorsqu'ils croiront pouvoir le faire impunément..... »

Et cette opinion, émise dès les premières entrevues de Boishardy et de Humbert, ayant bientôt acquis une force nouvelle, que les récits et les rapports des administrateurs ne permettaient pas de contredire, la plus sinistre défiance suc-

---

(1) Les révélations de Prigent avaient, en effet, appris aux représentants que 5 à 600 gentilhommes émigrés se tenaient dans les îles de Jersey et de Guernesey, sous les ordres de M. d'Hervilly, que nous avons rencontré à Rennes et à Nantes dans les premiers moments de la révolution. Entretenus aux frais du trésor anglais à raison de 36 livres par mois, ces mécontents formaient, avec des compagnies composées de domestiques, et de gens du tiers, une force de quelques milliers d'hommes, dont l'Angleterre avait le plus grand désir de se débarrasser. — Beaucoup d'émigrés, ajoutait Prigent, avaient gagné le continent pour se soustraire à l'affreuse misère où ils étaient.

céda aux courts instants d'espérance et de paix que les dispositions de l'amnistie avaient fait naître. A peu de jours de là, en effet, Boursault, se mettant en route pour Nantes muni de la lettre pour Canclaux, sans savoir si c'était un crime de plus qu'il aurait à constater, apprit, par les rapports unanimes du Morbihan et des Côtes-du-Nord, qu'un mouvement général, une attaque inopinée contre les républicains, allait avoir lieu, et que les rebelles avaient formé le projet de s'emparer d'Hennebon, de Lorient et du Port-Liberté, en même temps qu'ils feraient invasion dans les autres districts.

CHAPITRE VII.

INSURRECTION GÉNÉRALE DU MORBIHAN AU MOMENT DE LA PACIFICATION. — COMBATS DU GUÉMENÉ ET DU FAOUET. — MORT DE CALAN, DIT SALOMON.

Dans la cruelle perplexité où se trouvaient Hoche, les Représentants, les Administrations locales et les chefs de cantonnements qui devaient s'abstenir de toute attaque et garantir cependant les intérêts et la dignité de la République, un pouvoir entre tous rendit d'éminents services à la cause nationale. Sans cesse préoccupé de la situation des pays insurgés, le bureau central de Vannes, que présidait l'adjudant-général Mériage, auquel avaient été adjoints les citoyens d'Haucour, Claire, Lucas et Guérin, n'avait cessé de suivre

tous les mouvements de l'ennemi et de surprendre souvent ses secrets. C'était à ce bureau et au zèle infatigable de ses membres que l'on avait dû la connaissance des proclamations du Comité insurrecteur, l'arrestation de du Resto et ses révélations; les confidences de Bréchard et la réunion de ces rapports de tous les moments, qui avaient fait dire à Brue et à Boursault, dès la conclusion d'une suspension d'armes, que les rebelles cachaient de funestes projets; que leur soumission n'était que simulée. D'autres faits devaient confirmer ces soupçons, et il fut appris, en effet, par des rapports reçus au bureau central des cantonnements du Morbihan dans les derniers jours de nivôse :

« Que le pays comptait autant de rebelles que d'habitants; que les campagnes n'attendaient qu'un signal pour fondre sur les villes désarmées ou dépourvues de troupes; et que les châteaux habités par les gentilshommes qui avaient été relâchés en vertu de l'amnistie, devenaient autant de foyers de contre-révolution, où les rebelles prenaient leurs mesures pour une levée en masse. »

Ces choses se disaient et s'accréditaient dans un rayon étendu, en même temps que Guermeur et Guezno les répétaient jusque de Quimperlé, quand

des renseignements nouveaux vinrent jeter un jour inattendu sur les projets de l'ennemi. (1)

« Desilz et Cadoudal, portait une révélation faite récemment par un transfuge (1.er pluviôse an III), se sont rendus auprès du comité central pour préparer des mesures contre-révolutionnaires. Des membres de ce Comité ont voulu leur faire signer plusieurs actes (2); ce que ceux-ci ont refusé de faire. En conséquence de ce refus, ils se sont rendus en Basse-Bretagne, où ils ont établi, dans une métairie, un conseil indépendant du Comité central, composé de sept ou huit membres, savoir: les deux de Silz, Cadoudal, les deux Lemercier, un inconnu des environs de Lorient et autres. — D'après ces actes d'indépendance ils ont arrêté de s'occuper à *chouanner*, afin de grossir leur caisse des dépouilles des patriotes; ils ont également décidé de tomber sur Ploërmel, Auray, la Roche-Bernard, et cela le plus promptement possible. Leur dessein est de se retirer de ces villes aussitôt qu'ils les auront prises, qu'ils auront pillé et assassiné les autorités constituées, et de se séparer deux jours après les expéditions..... »

---

(1) De Puisaye ne cesse, dans ses mémoires, de se targuer des intelligences qu'il avait dans le parti républicain, et d'y opposer la scrupuleuse fidélité que les royalistes mettaient à garder les secrets de leur parti: s'il pouvait être que ce chef de rebelles nous entendît, il aurait aujourd'hui bien des déceptions à ajouter aux plaintes qu'il articule contre les hommes qui partagèrent ses travaux.

(2) Les actes préliminaires de la pacification.

La même déclaration dont nous avons une copie transmise par le représentant Brue à son collègue Guezno, nous apprend que : — Guillemot était aussi membre de ce nouveau Comité, qu'il y jouissait de la plus grande influence, qu'il avait 800 hommes sous ses ordres ; — qu'un nommé Berthelot était chargé du canton d'Elven ; que Lantivy, présenté dans la déclaration comme un scélérat consommé, était chargé de la partie de Pontivy ; que Duchemin avait la direction du canton de la Roche-Bernard ; que toutes les femmes des environs de Grand-Champ, Bignan et Saint-Jean Brévelay travaillaient à des vêtements destinés aux rebelles ; que ceux-ci s'abstenaient de porter la cocarde blanche pour mieux tromper la surveillance des républicains ; mais qu'ils avaient des scapulaires de couleurs variées, à l'aide desquels ils pouvaient se reconnaître ; que le conseil se tenait dans les métairies placées près les marais de Grand-Champ, dans la forêt qui y est contiguë, et quelquefois à un pont de pierre placé sur la route de Vannes à Locminé, pont sous lequel le cadavre d'un tisserand de Grand-Champ, suspecté par eux, avait été récemment précipité ; que chaque chef se rendant au conseil, y arrivait escorté de 20 à 30 hommes ; qu'ils s'approvision-

naient de toutes les denrées dont les campagnes voisines pouvaient disposer ; qu'ils payaient la plupart de leurs dépenses en numéraire ; que tous leurs partisans étaient armés, et qu'ils parlaient de diriger leurs premières attaques sur Ploërmel et Auray.

Et il était aussi appris par une note additionnelle, certifiée par les administrateurs Gaillard, Robert et Hervé de Ploërmel, que ces mêmes rebelles avaient des intelligences à Lorient et au Port-Liberté, d'où ils avaient tiré des draps et de la poudre ; et que le projet du comité *était de faire assassiner Boulainvilliers*, auquel ils reprochaient des exactions, en même temps qu'il persistait à se tenir séparé d'eux et à rester sous les ordres du comité central. Une autre déclaration du 2 pluviôse, faite par Perio, pris dans les derniers jours de nivôse, et que nous avons vu figurer dans l'organisation du comité particulier de Rochefort, apprenait que le plan ainsi formé par les insurgés du Morbihan, était de jeter l'épouvante dans toutes les communes de l'intérieur à la fois, de s'embusquer simultanément sur toutes les routes pour y attaquer les bleus, afin d'empêcher de la sorte les colonnes républicaines de se porter en force vers la côte

pour le moment où les Anglais s'y présenteraient.

D'ailleurs, comment douter de ces faits, l'alarme des patriotes est générale, et nous avons, à l'appui des dires que nous venons de rapporter, la déclaration du citoyen Georgelin, ex-religieux de l'abbaye de Lanvaux, qui, se trouvant le 26 nivôse au bourg de Grand-Champ pour des affaires particulières, y a été saisi par les brigands, conduit les yeux bandés dans la métairie du Grého en Brandivy, où se tient le conseil précité. Là il a vu un dépôt d'armes, des balles à pleins paniers et des chefs occupés à donner des ordres. On lui a demandé 10,000 livres payables sans délai; et déjà, entraîné vers un bois où il allait être passé par les armes, il n'obtient la vie qu'en se laissant conduire successivement par les brigands qui le tenaient garotté, dans plusieurs villages de Bieuzy, où il fut assez heureux pour trouver d'anciennes connaissances qui lui avancèrent la somme de 6,000 livres, à l'aide de laquelle il recouvra sa liberté.

D'ailleurs, la trame s'étend sur le pays entier: ici, comme à Crach et à Baden, de nombreux enrôlés, sous la direction de l'émigré de Robien, nouvellement débarqué, se cachent dans des

souterrains où ils ont amassé des armes, des grains et des munitions de guerre; ici, comme à Elven, les insurgés sont secondés par les autorités constituées au nom même de la République, et c'est le maire Gambert qui, dévoué aux intérêts de la faction, a ménagé, sous un four placé derrière sa maison, une cachette où sont des lits sur lesquels les De Silz, Guillemot et Cadoudal se sont plusieurs fois reposés..... Mais le complot va éclater, et voici le propriétaire d'une maison de campagne, nommé *Le Reste*, près du Guémené, qui annonce, dès le 4 pluviôse, à l'administration du Faouët, qu'il a vu une nombreuse colonne de chouans passer dans ses allées, commandée par un chef aux cheveux épars, dont les pistolets anglais brillaient à une ceinture de soie qui lui serrait les reins. Les hommes de sa troupe, dans une tenue peu régulière, se déroulent en longues files; et, au milieu des costumes les plus bizarres, sous les vêtements grossiers de la campagne, on remarque l'allure plus dégagée de quelques hommes de la ville qui portent, comme le chef principal, ou des ceintures, ou des bonnets de police rehaussés de crépines et de galons en or et en argent. Tous, d'ailleurs, sont pourvus de fusils à un ou

deux coups, de pistolets, de sabres; il y en a qui n'ont que des fourches et des bâtons; les vivres qu'ils traînent à leur suite sont portés par des misérables qui ont dû précédemment n'avoir d'autre industrie que la mendicité.

Ces faits ne sont pas exclusifs au district du Faouët, ou aux communes des environs de Grand-Champ. Il est su, en effet, presque au même moment, du 5 au 10 pluviôse, qu'Hennebon, Plouay et les communes environnantes sont attaquées et couvertes d'hommes armés, que Grand-Champ, le Guémené, Pontivy, Baud, Loc-Miné, Ploërmel, Guer, dans le Morbihan, sont attaqués; que Rostrenen et Loudéac, dans les Côtes-du-Nord, sont inondés de rebelles (1); que Melgven

---

(1) Un jeune homme de 17 ans, nommé Andrieux, étant parvenu à s'échapper de l'un de ces rassemblements, le signalait ainsi qu'il suit: « Dans les bois de Corel, à une » demi-lieue du Mur (district de Loudéac), les brigands » se sont pratiqué un placis d'environ 4 journaux, où ils » se réunissent au signal et aux ordres de leurs chefs. Ils » ont laissé au centre un hêtre fort élevé, à la cime du- » quel un crucifix d'étain a été placé. Le 7 et le 8 de ce » mois (germinal), on s'y est assemblé au nombre de 3 à » 4000, l'objet était de continuer l'organisation des der- » nières levées. On y a fait l'élection des sergents et des

et le canton de Rosporden sont sourdement agités dans le Finistère ; que les environs de Ségré et de Châteauneuf le sont encore davantage, et que le dernier de ces districts est envahi sur plusieurs points, sans que les républicains puissent contenir la rebellion. Port-Brieuc, chef-lieu de département, avait lui-même été attaqué il y avait à peine un mois (nuit du 8 au 9 nivôse), et sa faible garnison de 80 hommes n'avait pu être renforcée.

Mais quels sont donc les hommes qui prennent ainsi les armes et recommencent la guerre, quand sur d'autres points on parle de paix ? — *Ce sont les suspects et les gentilshommes que vous avez relâchés des prisons où nous les avions renfermés*, disent plusieurs districts, et notamment ceux de Pontrieux et de Quimperlé. Et si cette improbation d'un acte d'amnistie et d'humanité rappelle l'intensité de nos discordes civiles, il faut bien que nous reconnaissions au moins le prétexte d'une telle récrimination dans le fait que

---

» caporaux. Le chef, homme trapu, était habillé d'une » carmagnole bleue, chapeau à grande cuve ; il était » armé d'un sabre et d'un fusil à deux coups ; il se » faisait appeler du nom de Boishardy. »

nous devons constater comme historien : c'est que ce Cadoudal et ce Le Mercier, que nous voyons à la tête du mouvement qui se prononce, étaient, il n'y a qu'un mois détenus à Brest ; et que l'un d'eux, Cadoudal, a dû à l'esprit de conciliation qui dirige les représentants de voir sortir de cette même prison, cinq membres de sa famille, après qu'il s'en était échappé lui-même favorisé par la liberté qu'on lui avait donnée de se promener dans les cours. Permis à d'autres de signaler sa conduite comme la fermeté d'un homme qui ne transigea jamais ; mais qu'il nous soit permis à nous de rappeler aussi que c'est à l'humanité des représentants que lui et sa famille durent leur sortie de prison, en témoignage des efforts que la Convention tentait en ce moment pour la cessassion d'une guerre impie.....

Mais de quelle utilité peuvent être ces réflexions? l'esprit de parti, n'aura-t-il pas toujours les mêmes allures et ne savons-nous pas que Puisaye et l'émigration qui se concentre à Jersey débarquent journellement leurs envoyés sur nos côtes et redoutent les suites d'une pacification qu'ils s'efforcent de présenter comme un piége.

Quelques mesures de défense ont cependant été prises, en conséquence des avis récents du

bureau central de Vannes (1). Mais Bruc, qui est à Vannes; Corbel, qui est à Baud; Guezno, qui est à Quimperlé; et Guermeur, qui se rend à Hennebon, ont été pris au dépourvu, et les points sur lesquels ils se dirigent seront attaqués avant qu'ils y soient rendus. C'est en vain qu'ils se sont d'ailleurs adressés les uns aux autres pour obtenir des renforts : chaque localité, dans l'imminence du danger, se refuse à toute réquisition et ne songe qu'à son salut personnel. Inutilement Corbel, qui se trouve à Baud, entouré d'ennemis, s'adresse-t-il au district d'Hennebon au moment où on vient de lui enlever cent hommes pour garantir Pontivy; Hennebon a lui-même à se défendre de 7 à 800 rebelles qui se réunissent à Plouay. Au Faouet, on compte à peine cinquante et quelques hommes de garnison; le Guémené n'est pas mieux défendu; Vannes est encombré d'insurgés détenus qui menacent de se révolter : nulle part il n'y a de troupes, les vivres et les munitions sont aussi rares que les soldats; et ainsi pressés par la

(1) Un nommé Lecuyer fournit, dans cette circonstance, les renseignements les plus utiles et les plus précis sur leur premier projet, qui avait été d'attaquer Baud, Ploërmel et Auray.

famine et les rebelles, les patriotes s'attendent aux plus cruelles exactions, à la mort. — *Si j'ai échappé aux brigands de Paris*, écrit Corbel à l'agent national d'Hennebon, *et que je succombe sous le fer assassin des hommes de mon pays, sois sûr au moins que je mourrai ton digne et fidèle compatriote.*

Telles étaient les inquiétudes et les justes appréhensions des patriotes, quand, le 9 pluviôse, avant le jour, les avenues et les hauteurs du Guémené se trouvèrent couvertes de rebelles. Le commandant de la Chastre, qui avait sous ses ordres une compagnie de grenadiers, avec laquelle il tenait garnison au Guémené, est lui-même surpris ; et, sortant à peine vêtu de chez lui pour courir à la caserne, il est forcé d'enfoncer une fenêtre pour parvenir à ses grenadiers et les réveiller. Entouré d'une trentaine d'hommes, dont plusieurs sont en chemise, il se porte bravement au-devant de l'ennemi, et, rencontrant aux premières lueurs du jour une colonne qui s'avançait dans l'une des principales rues du Guémené, il faisait battre la charge pour marcher à elle, quand il entendit crier, *ne tirez pas*, *nous sommes citoyens*. Mais, à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il est assailli par une grêle de balles.

Plusieurs de ses hommes tombent, et l'un de ses sergents-majors ayant été blessé, est saisi par les brigands, qui lui disent de crier *vive le Roi*. — Non, notre dernier cri est *vive la République*, répond ce sergent; et il tombe percé de coups.,... Sur les autres points, le combat n'était pas plus favorable aux républicains, forcés, dans leurs corps-de-gardes et leur caserne; ils avaient tenté en vain de se porter vers la Maison-Commune; deux pièces de canon qui y avaient été imprudemment renfermées, furent enlevées par les rebelles; et il ne resta au commandant de la Chastre d'autre ressource que de se retrancher dans le château avec une quarantaine de grenadiers, dont vingt-sept seulement pouvaient soutenir le combat. Les chouans, toutefois, ne cherchèrent pas à les inquiéter dans ce nouveau poste; et, s'étant contentés d'abattre l'arbre de la liberté, de brûler les papiers de la commune et de piller la caserne, on les vit se retirer vers les hauteurs qui dominent Guémené, emmenant avec eux les deux canons qu'ils avaient pris, les armes qu'ils avaient arrachées aux républicains blessés ou tués, ainsi que leurs uniformes et leurs bonnets à poil, dont quelques chefs se parèrent à la tête de leurs bandes.

Mais ce point ne devait pas seul être attaqué. Dans le milieu du jour un officier et deux chasseurs de la garnison de Guémené arrivèrent au Faouët dans le plus grand désordre, et y jetèrent l'épouvante. Les administrateurs de ce district, et parmi eux le Goarant, Graverand, le Gorgeu, montrèrent cependant la plus ferme volonté de se défendre ; et, des renseiguements pris sur les mouvements de l'ennemi qui se portait en masse par la route d'Hennebon, ne laissant plus de doute sur sa prochaine arrivée, des ordonnances furent expédiées à Scaër, Carhaix et Quimperlé pour y demander de prompts secours. — La petite garnison du Faouët, composée de 12 canonniers, de 30 hommes de garde nationale, de 37 hommes de ligne et de 5 chasseurs à cheval, prit en même temps les dispositions les plus énergiques. La nuit régnait déjà, et les préparatifs de défense se continuaient, quand, sur les 9 heures du soir, les sentinelles placées sur les routes de Saint-Fiacre et de Scaër furent assaillies ainsi que l'administrateur le Goarant, qui se rendait en armes au directoire, accompagné d'un tambour et de quatre fusiliers. La générale bat aussitôt, les deux pièces de campagne qu'avaient les républicains sont mises en batterie sur la

place de la liberté, et, aux cris mille fois répétés de *vive la République*, le combat s'engage avec une résolution remarquable de la part de la faible garnison du Faouët.... Cependant les rebelles atteignaient déjà le centre de la ville et débouchaient sur la place, quand quelques gardes nationaux et les 5 chasseurs à cheval que nous avons mentionnés, les chargèrent avec intrépidité, et parvinrent à les refouler en leur tuant plusieurs hommes; mais, au même moment, d'autres colonnes plus épaisses s'avançaient par la rue de la Révolution, jusques sur le corps-de-garde des républicains, et le combat se prononçait ainsi sur tous les points, soutenu par une fusillade des plus vives. La rue de la Révolution et la place de la Liberté se dégagent cependant, et les rebelles, en laissant une vingtaine de morts et des blessés sur le champ de bataille, ne soutiennent plus le combat..... *Ils sont en fuite*, dit le rapport que nous consultons, *et l'air retentit de leurs hurlements et des cris mille fois répétés de vive la République!* — A minuit, les sentinelles de la rue de la Révolution furent de nouveau attaquées; mais sans que la lutte se réengageât d'une manière générale. A la pointe du jour, les patrouilles saisissent quel-

ques blessés et des hommes qui n'avaient pu fuir. Parmi eux était Calan, dit Salomon, un de leurs chefs, passant pour avoir dirigé l'expédition, ainsi que les mouvements qui s'étaient manifestés dans les environs d'Hennebon.

Mais laissons un instant le Faouët et le représentant Guezno qui vient d'y arriver, pour apprécier le mouvement de contre-révolution qui éclatait ainsi au milieu des pourparlers de la pacification. C'est Brue qui va nous rendre compte de la situation du pays. Sa lettre est du 13 pluviôse, datée de Pontivy et adressée à son collègue Guermeur.

« J'arrive à l'instant du Guémené, où j'étais hier soir avec le général Danican. (Ils étaient partis de Vannes le 11.) J'allais me rendre au Faouet, mon avant-garde était même partie, lorsque j'ai reçu deux lettres du *bureau central* à Vannes infiniment pressantes. En effet, elles ne m'annoncent pas moins qu'un rassemblement considérable à Grand-Champ, avec intention d'attaquer Vannes. Comme cette ville est entièrement dégarnie, Danican a donné ordre à toute la garnison de Locminé de s'y rendre de suite par Grand-Champ. Je pars à l'instant pour me rendre à Locminé avec 60 grenadiers et 20 chasseurs. Là, je verrai ce que faire. Danican est parti avec une des colonnes qui doit se diriger sur Baud..... J'ai été attaqué hier à mi-chemin de Pontivy au Guémené, j'ai perdu deux hommes, desquels le jeune Chantrel, adjoint de Champeaux. »

Et écrivant quelques heures plus tard à son collègue Guezno, qu'il n'avait pu rejoindre au Faouet, il lui témoignait de nouveau toute son inquiétude pour Vannes et Auray, en lui apprenant que la municipalité du Guémené, ou quelques-uns de ses membres, paraissaient n'être pas étrangers à la surprise de cette place. — Une déclaration faite au comité révolutionnaire d'Auray vient, en effet, ajouter de nouvelles alarmes à ces désordres : Une femme de Pluvignier apprend que tous les jeunes gens de cette paroisse et des cantons voisins se mettent en mouvement après avoir reçu l'ordre de prendre leurs armes et du linge ; que le jeune de Robien, Louis Plumiau et un nommé Cornelie, fils d'un menuisier d'Auray, sont à leur tête. Nul doute d'ailleurs sur leurs intentions. La municipalité de Pluvignier, les archives, le drapeau, les écharpes et les armes des républicains ont été pillés ou enlevés. C'est une colonne de plus qui se met à courir le pays, et elle est bientôt aux portes d'Auray, arrêtant et rançonnant toutes les personnes qui se montrent.

Mais, dans ce même moment, et malgré la marche de Brue et de Danican sur Locminé, la ville de Baud et le représentant Corbel qui s'y trouve cerné avec un petit nombre d'hommes,

sont attaqués dans la nuit du 15 au 16. — Un jeune enfant, qui demeurait en dehors de la ville, ayant pris la fuite au-devant de l'ennemi, donne cependant le temps au représentant et à la garnison de se porter en avant. Les rebelles, troublés à leur tour par cette attaque inopinée, prennent la fuite et entraînent les républicains jusques dans la commune de Quistinic. Il y eut sur ce point plusieurs rencontres dans lesquelles les vêtements des prêtres Calvé et Cilard furent retrouvés couverts de sang et percés de balles. Ces deux prêtres passaient avec un nommé Guehennec, qui fut également pris, pour les chefs des bandes qui avaient leur repaire dans cette région. Des prisonniers, des blessés et quelques morts furent le résultat de la journée.

Les armes républicaines reprenaient donc le dessus, et l'exemple des patriotes du Faouët portait déjà ses fruits. Les nombreux attroupements qui étaient venus fondre sur ce district s'étaient en effet repliés vers Hennebon et Plouay, où l'adjudant-général Evrard, à la tête des forces disponibles de Lorient, les eut bientôt atteints près la chapelle du Trescoët. Sept ou huit des insurgés périrent, plusieurs furent pris les armes à la main, ayant des balles sur eux et des notes pour des

messes dites ou à dire. D'autres rassemblements qui s'étaient formés dans les environs de la forêt de Conveau, et dont la seule présence avait terrifié les administrateurs de Rostrenen qui prirent lâchement la fuite avec leurs archives, se dispersèrent, et, suivant leur tactique, rentrèrent dans leurs habitudes de vie domestique pour se soustraire à la poursuite des républicains. — Quant au corps principal de la rebellion que les représentants Brue et Guermeur, aidés du général Danican, cherchèrent vainement dans les environs de Grand-Champ, il n'en fut plus question pour le moment, et Vannes, Auray, Pontivy, Ploërmel et les autres grandes communes de cette région purent se remettre des justes inquiétudes que ces troubles avaient fait naître.

Une lettre de Corbel à son collègue Guezno, datée du 18 pluviôse, vint cependant jeter quelque doute sur le repos qui paraissait avoir provisoirement amené la rentrée des colonnes républicaines. Cette lettre annonçait à Guezno que les communes insurgées des rives du Blavet faisaient de grands mouvements dans le but d'arracher aux patriotes leur chef Calan dont l'affaire s'instruisait en ce moment. Ce Calan, jeune paysan de la commune de Plumeliau, avait quitté sa pro-

fession de valet de ferme pour prendre les armes avec les réquisitionnaires qui attaquèrent Pontivy en 1793, et s'était trouvé pourvu du commandement d'une bande de 3 à 400 insurgés, par suite de ses hauts faits de chouannerie. Ayant dirigé la prise de Pontscorff, il fut établi, par son interrogatoire, que lors du pillage exercé dans ce lieu, il avait pris un enfant de dix ans et lui avait mis les pieds dans le sang d'une femme tuée d'un coup de fusil, en lui disant qu'il fallait *s'habituer de bonne heure au sang*. Mis en déroute lors de l'attaque du Faouët, il n'avait trouvé d'autre moyen de se soustraire aux patrouilles sorties de cette ville qu'en se réfugiant dans le château de Kerdréau, propriété de la famille du Botdéru, où il se cacha au-dessus d'un ciel de lit. Découvert par un garde national, Calan fut saisi et amené devant le représentant dans le costume où il s'était trouvé la veille à la tête des insurgés. Affublé d'un habit d'officier de garde national qu'il avait tué de sa main peu de jours auparavant, il en portait encore les épaulettes. A son chapeau brillait une large cocarde blanche faite de l'écharpe d'un officier municipal de Pontscorff, sur laquelle il avait fait broder une fleur de lys en argent avec les noms de Jésus et de

Marie, une croix de plomb était au milieu de cette cocarde ; et il avait au-dessus de la cuve de son chapeau un long panache formé de plumes noires qu'il avait enlevées à une citoyenne de Pontscorff. Retenu en prison jusqu'à ce qu'on pût le traduire au tribunal criminel de Vannes, il fut successivement transféré du Faouet à Hennebon, et de là à Vannes, sous l'escorte d'un détachement de 200 hommes dont Brue était accompagné en revenant d'une courte excursion qu'il avait faite à Quimperlé, pour y conférer avec ses collègues. C'était le 25 pluviôse, arrivé le 24 à Hennebont, Brue avait fait extraire de la prison Calan et cinq prisonniers qu'il amena avec lui. Arrivés à une petite lieue de Landevant, Brue et son escorte furent attaqués par plus de 200 rebelles. Le combat s'engagea, mais devenait inégal par l'arrivée successive de nombreux détachements appartenant aux insurgés (1). Craignant

(1) Le président du bureau central de Vannes affirme dans l'un de ses rapports que Cadoudal et Lemercier, informés de la marche de Brue par un exprès que leurs affidés leur expédièrent d'Hennebon, dirigèrent en personne l'attaque qui devait délivrer Calan. Le même rapport porta la perte des rebelles à 42 morts.

alors de se voir enlever son principal prisonnier, Brue le fit fusiller sur place, et, rendant compte de sa conduite le soir même à ses collègues, il leur disait :

« Le fameux prophète Salomon n'est plus de ce monde.... J'ai exécuté ce dont nous étions convenus, et qui est une règle générale en pareil cas. La leçon a été bonne, et j'espère qu'elle fera impression. Les brigands ont eu 20 hommes tués, 5 ont été pris couverts du sang de nos camarades, et ils ont été aussi fusillés sur le champ. Nous ne pouvions pas les garder sans risques. D'ailleurs nous avions eu quatre grenadiers blessés, et toute la troupe demandait à grands cris cette juste vengeance..... Le lieu où nous avons été attaqués, est célèbre par les assassinats que ces brigands y ont commis depuis le commencement de la chouannerie. Là, trois canonniers ont été tués, des prêtres réfractaires ont été enlevés au détachement qui les conduisait ; un chasseur d'ordonnance y a eu son cheval tué; moi j'y ai reçu, le 18 frimaire, onze coups de fusil ; Calan y a été vu à la tête de 200 rebelles ; un exemple y était donc nécessaire..... Tous les autres prisonniers du Faouët et d'Hennebon sont sains et saufs. Ils ont été respectés et vont demain à Vannes.

Cette précipitation à faire fusiller Calan, fut, toutefois, improuvée, et Brue crut devoir, pour sa justification, en écrire au Comité de salut public, dès son arrivée à Vannes.

Ainsi se termina cette nouvelle attaque des rebelles, du moins dans le Morbihan. Et, pour un instant encore, le tocsin cessa de se faire entendre, et la cornemuse qui servait de moyen de ralliement aux rebelles, suspendit ses sons plaintifs. Mais d'autres points furent troublés, et les districts de Châteaugontier et de Châteauneuf, en particulier, furent témoins dans la Mayenne, et Meine-et-Loire, aux mêmes jours et aux mêmes heures, du 9 pluviôse au 20, des mêmes attaques, des mêmes troubles, des mêmes crimes. — Les pillages et les assassinats, les vols de diligence, les enlèvements d'armes, les attaques de front et par masses, tout ce qui constituait une reprise d'armes eut lieu; et nous apprenons par une lettre de l'agent national de Châteauneuf, que toutes les nuits de cette courte période servirent à couvrir les coupables menées des insurgés. — La Basse-Normandie et le district de Vire, furent le théâtre d'attaques du même genre, et je remarque entre les faits cités par l'agent national Laisné, un trait d'énergie qui prouve au moins que, si les patriotes étaient incessamment menacés et souvent au moment d'être surpris, ils savaient aussi parfois en imposer aux hommes qui venaient les égorger jusque dans leur lit. Couché avec sa femme

et entouré de ses enfants, le citoyen Le Petit, de la commune de Bernière, entend tout-à-coup, sur le minuit, une nombreuse bande de chouans qui frappent à sa porte et en demandent l'ouverture. — *Monte, monte vite au grenier*, dit Le Petit à sa compagne, *et conduits avec toi nos pauvres enfants.* A peine ce mouvement s'exécutait-il dans la famille Le Petit, que la porte de la maison est enfoncée. Les chouans entrent, allument une lumière au feu du foyer et cherchent partout le pauvre père de famille..... Apercevant l'échelle qui conduit au grenier, plus de doute. — *Le b..... est dans le grenier, montons-y.* L'un d'eux met en effet le pied à l'échelle, mais à peine a-t-il franchi deux ou trois degrés, que Pierre Le Petit lui lâche un coup de fusil à bout portant et le renverse. Les autres, effrayés, sortent et appellent du secours. La maison se remplit de chouans; et, criant, jurant, brisant, jetant tout à terre, ils disent à Le Petit que s'il ne descend, ils vont mettre le feu à la maison. Aussitôt un deuxième d'entre eux s'élance dans l'échelle et se dirige vers la trappe qui donne entrée sur le grenier. Le Petit veut faire feu, mais son fusil rate.....? Ah! *nous le tenons, nous le tenons*, s'écrient les chouans: *avance....*,

Mais Le Petit ne s'est point ému, il a réarmé son fusil, tire et renverse celui qui montait...... La troupe entière des rebelles se déconcerte, et les habitants, bientôt excités par cet acte de courage, leur en imposent assez pour les décider à prendre la fuite.

Certes, je ne voudrais pas renouveler par mes récits des haines et des préventions qui, heureusement s'effacent tous les jours, mais qui ne comprendra l'indignation que durent causer aux républicains ces faits et cette conduite. Il me suffira, sans doute, pour la peindre, de rapporter la lettre que le général Danican, dont la modération fut plusieurs fois taxée de trahison, adressa du Guémené à Boishardy, sur les événements que nous venons de passer en revue.

— « Le général en chef m'a chargé de faire tenir à Labourdonnaye une lettre venant de Cormatin, mais il m'a été impossible de la lui faire remettre ; je vous l'adresse, vous en ferez tel usage qu'il vous en plaira. — Je dois, au reste, vous dire franchement que vous et ce que vous appelez l'armée catholique et royale, me paraissez indignes de l'indulgence qu'on a eue pour vous jusqu'à présent. Vous ne cessez de piller et d'égorger partout, tandis que nous ne cessons de faire grâce à des gens qui méritent l'échafaud. — Nos soldats s'indignent, et bientôt je vous apprendrai qu'une poignée de gale-

riens, de prêtres et de nobles ne feront pas la loi à ceux qui ont juré de maintenir la république.

Vous et vos gens parlez sans cesse d'honneur et de religion, et vous profitez d'une amnistie que vous ne méritez pas, pour assassiner plus que jamais. — Vous serez bientôt l'exécration d'un peuple dont vous causez tous les malheurs.

Le Guémené, 14 pluviôse an III.

AUG. DANICAN. » (1)

Comment, en effet, ces haines, cette aveugle fureur des partis, cette soif de la vengeance et du sang, ne se fussent-elles pas réveillées. Une adresse et des instructions du comité insurrecteur du Morbihan furent saisies pendant les événements mêmes de la crise; et ces adresses et ces instructions, en retraçant le passé, appelaient les plus cruelles représailles et repoussaient l'amnistie comme *un piége tendu aux gens simples de la campagne, dans le but de les désarmer et de les faire rentrer dans leurs foyers pour les immoler plus facilement.*

---

(1) Comment se fait-il, cependant, que ce même Danican, dans des mémoires imprimés à Londres, en 1798, ait dit, que s'il s'était trouvé à Vannes au moment du débarquement des émigrés à Quiberon, il se serait joint à eux!..... Il n'y a que les guerres civiles et les révolutions qui fournissent de telles études à faire.

— « S'ils veulent vous donner la paix, continuaient-ils, pourquoi ces recherches journalières, pourquoi ces massacres réitérés ? Que ne font-ils retirer leurs soldats égarés, qui tous les jours vous inquiètent et vous oppriment, et tiennent dans leurs griffes l'innocente brebis..... Revenez à nous, disaient-ils en terminant, aux républicains qu'ils engageaient à la défection, revenez à nous ; car nous n'irons point à vous. »

Et, soutenant ce nouveau dire de tous les moyens en leur pouvoir, ils avaient, en effet, usé des choses saintes elles-mêmes, pour entraîner à leur perte et à des crimes, des malheureux auxquels ils montraient *une lettre envoyée miraculeusement par Notre Seigneur Jésus-Christ*, *écrite de sa propre main et dictée de sa sacrée bouche*. Suivant le témoignage de ceux qui la colportaient, cette lettre, trouvée *depuis d'Arles jusqu'en Languedoc*, *avec le Signe de la Croix*, *avait été expliquée par un enfant de sept ans, qui n'avait jamais parlé* (1).

C'était, d'ailleurs, dans ces mêmes circonstances qu'avait paru la lettre pastorale de l'évêque de Dol (1.er janvier 1794—11 nivôse) aux prêtres

---

(1) Voir aux pièces justificatives, n.° 52.

insermentés de l'armée catholique et royale de Bretagne, et cette lettre, comme on le sait, n'était qu'une exhortation à la guerre.

CHAPITRE VIII.

TRAITÉ DE LA JAUNAIS. — PRÉSENCE DE CHARETTE ET DES CHEFS VENDÉENS A NANTES. — ADHÉSION DES CHEFS DE LA CHOUANNERIE. — SITUATION PARTICULIÈRE DE LA BRETAGNE ET DES PAYS DE LA RIVE DROITE DE LA LOIRE.

Quelque alarmants que fussent les événements que nous venons de rapporter, quelque sinistre conséquence qu'ils fissent pressentir (1), la Convention et le plus grand nombre des représen-

(1) De la Roberie et le chevalier de Tinteniac venaient en effet de débarquer sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne, munis des instructions de Puisaye et du cabinet anglais pour engager les insurgés à se tenir en mesure d'agir. Le premier avait péri dans les boues d'un marais de la Vendée, mais le second avait remis aux

tants en mission ne désespérèrent point d'un rapprochement. Les pourparlers entamés à Nantes entre les représentants qui avaient fait de cette ville le centre de leurs opérations, et les chefs vendéens, dont plusieurs s'étaient montrés au spectacle et dans les rues, étaient en effet du plus heureux présage. Charette offrait d'ailleurs par ses qualités personnelles, tous les moyens d'arriver à une franche et loyale réconciliation: les républicains comptaient beaucoup sur son autorité et ses dispositions. — Une première entrevue avait eu lieu vers le 20 nivôse, et c'était en conséquence de ces ouvertures, que Ruelle et Delaunay, deux des représentants, porteurs de l'acte d'amnistie, s'étaient rendus de Nantes à Paris, dans le but de prendre près du comité de salut public, de nouvelles instructions sur les difficultés qui pourraient se présenter. Mais le décret du 12 frimaire était explicite sur les pou-

---

chefs du Morbihan les instructions de Puisaye et les lettres de Pitt et de Windham, qui garantissaient au nom du cabinet anglais, les secours promis depuis si long-temps. Le mouvement que nous avons retracé dans le chapitre précédent, fut le résultat de ces communications.

voirs conférés aux représentants chargés de son exécution; ceux-ci avaient en effet reçu dès le principe la mission de faire tout ce que le bien de la patrie et les circonstances leur suggéreraient. La Convention confirma cette volonté le 27 nivôse, et déclara de nouveau que les représentants envoyés dans l'Ouest avaient des *pouvoirs illimités* pour terminer la guerre impie qui dévastait cette région. Les représentants des cinq départements de la Bretagne, présents à la Convention, prévinrent le même jour, par une lettre collective, leurs collègues Brue, Guezno et Guermeur de cette nouvelle confirmation de pouvoirs rendue commune à eux et aux représentants réunis à Nantes.

Une même pensée devait donc présider aux conférences partielles qui devaient amener un rapprochement ; et la Convention ainsi que le comité de salut public n'entendaient pas qu'il pût y avoir division sur ce point; aussi les instructions du comité furent-elles précises à cet égard. — « L'écueil le plus dangereux dont vous ayez à vous défier, disait-il, est l'intrigue, dont on ne manquera pas d'animer les ressorts pour jeter parmi vous les semences d'une division qui nous ferait perdre tout le fruit de nos sollicitudes. »

Et c'est en conséquence de ces instructions, que Delaunay, l'Official et Menuau, écrivirent plusieurs fois de Nantes à leurs collègues en mission dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine pour qu'ils se joignissent à eux afin de se concerter sur les conditions générales de la pacification. Mais nous venons de dire quelles circonstances obligèrent les représentants fixés au centre de la Bretagne, à ne point s'éloigner de cette région. Parmi eux cependant, comme nous l'avons dit, deux hommes, Brue et Boursault, paraissaient surtout regarder la suspension d'armes convenue avec Boishardy et Cormatin comme une duperie. Guezno, Guermeur et Corbel, qui venaient de voir de près les excès de la chouannerie, n'étaient pas éloignés non plus de partager cette opinion : mais, avec Hoche et Bollet qui paraissaient avoir pris quelque confiance dans les démarches de Cormatin, ils pensaient, ainsi que le démontraient d'ailleurs les révélations fournies par le bureau central de Vannes, que, si quelques chefs du Morbihan voulaient la guerre, d'autres pouvaient bien vouloir la paix et n'être pas fâchés de se réconcilier avec la république pour rentrer dans leurs biens et jouir du repos. La cordiale franchise de Charette dans ses rapports avec les représentants

réunis à Nantes, l'empressement qu'il avait mis à rendre des prisonniers, à envoyer des fourrages à notre cavalerie qui en manquait, leur fournissaient de fortes raisons de penser qu'un rapprochement sincère pourrait s'effectuer vers ce point; et, fondant toute leur politique sur ce premier acte de pacification, ils regardèrent comme un devoir d'oublier les hostilités qui venaient d'avoir lieu, dans l'espoir fondé que l'exemple de Charette et de son armée fournirait à plusieurs des chefs bretons le prétexte d'une soumission définitive.

Ce fut, en conséquence de ces prévisions, que Bollet, Boursault et Brue se transportèrent momentanément à Nantes. — Boursault, qui s'était toujours défié de Cormatin, qui avait un instant regardé Humbert comme un traître, et qui ne s'était point dessaisi de la lettre de Puisaye à Canclaux, fut le premier à s'y rendre. On voit, d'après les dates, qu'il calcula son arrivée sur celle de Cormatin; et, ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils s'y trouvèrent ensemble. La présence de ce représentant et les renseignements qu'il fournit, déterminèrent ses collègues à refuser au major-général de l'armée catholique une entrevue avec Charette, qui ne fut accordée qu'à la condition que les représentants y assisteraient. Mais un

fait encore plus délicat et plus difficile à traiter préoccupait Boursault et toute la représentation déléguée. La lettre de Puisaye à Canclaux ne prouvait pas que celui-ci fût un traître; mais sa contexture, les expressions d'intimité et de confiance qu'elle contenait, pouvaient le donner à penser; et l'insistance de Cormatin pour obtenir une entrevue particulière de Charette, ses instructions à l'égard de plusieurs généraux républicains, étaient autant de faits capables d'alarmer les représentants, si l'on se rappelle surtout que Canclaux était un ancien gentilhomme, et qu'à ce titre on lui avait déjà retiré une fois le commandement de l'armée de l'Ouest. — Son quartier-général étant à Nort, Boursault, aussitôt son arrivée à Nantes, le fit appeler à une réunion commune des représentants; et, l'abordant sans coup férir, il lui remit devant ses collègues, la lettre que Puisaye lui écrivait, et que, dans les intentions de celui-ci, Cormatin aurait dû lui présenter.

« . . . . Mon cher Canclaux, je vous ai suivi depuis le commencement de la révolution; j'ai vu les circonstances qui vous ont entraîné; j'ai senti la difficulté de votre position; j'ai les moyens de vous en tirer, et je devine les sentiments et cette contrainte intérieure qui font gémir mon vertueux ami, du rôle que la nécessité lui a distribué..... Mon cher Canclaux, vous souffrez

de votre position, j'ai les moyens de vous en tirer, et des moyens puissants. Vous en sortirez avec gloire; je n'entrerai pas avec vous dans aucune discussion politique, les faits parlent assez. Voulez-vous être Monck, Custine, Pichegru ou Canclaux? L'ami de votre Roi, de vos Princes, de tant de malheureuses victimes de la plus atroce des révolutions, ou leur assassin.

» Je sais qu'il n'est pas de moyens de vous séduire, il est au-dessous de moi de séduire personne; mais il m'est doux de seconder les desseins généreux que votre cœur, qui m'est connu, n'a pas manqué de former, et c'est moi que le ciel vous envoie pour vous seconder. Si M.me de Canclaux vivait, si la mère de votre fille, cette femme que vous idolâtriez et sur laquelle je vous ai vu répandre tant de larmes, pouvait être témoin de ce que je pense...... Mon ami, elle vous voit, son nom a parlé à votre cœur, et vous désirez déjà vous rendre digne d'elle.

» — Je suis autorisé à vous garantir toutes les conditions que vous jugerez nécessaires pour replacer votre Roi sur le trône de son malheureux père..... Je ne vous parle pas des honneurs qui y sont attachés, encore moins de la fortune, etc., etc. (1).

Voilà ce que Puisaye, qui avait servi avant la révolution dans le même régiment que Canclaux, lui écrivait. Mais l'indignation et la surprise de Canclaux furent si naïves et si spontanées que le

---

(1) Cette pièce ayant déjà été imprimée, je me contente d'en donner un extrait.

doute se dissipa à l'instant même..... Cette circonstance fut cependant loin de rassurer complétement le représentant Boursault; et sa correspondance montre combien il ajoutait peu de foi aux protestations des rebelles. Les administrations de la ville de Nantes, s'adressant au Comité de Salut-Public, le 14 pluviôse, ne se montraient pas plus rassurées, et, faisant connaître leur opinion sur les désastres de l'amnistie, elles disaient que celle-ci avait déjà coûté la vie à 600 fonctionnaires publics, à 1,200 patriotes et à un plus grand nombre de soldats isolés.

Rentré à Rennes, Boursault se trouva remplacé à Nantes par son collègue Bollet, dont les vues étaient entièrement favorables à la pacification. Aussi, dès l'arrivée de celui-ci à Nantes, la correspondance qui exista entre les deux commissions chargées de pacifier la Vendée et d'éteindre la chouannerie, prit-elle un caractère de plus en plus pacifique. Le 15 pluviôse, Bollet fit en effet savoir à ses collègues de Rennes, que l'entrevue définitive, projetée avec Charette et les chefs vendéens, venait d'être invariablement fixée, et le terme de l'armistice porté au 30 pluviôse. — Ruelle, L'Official, Chaillon, et Morisson appuyèrent cet avis d'une lettre circonstanciée sur la con-

fiance que leur inspiraient Charette et Cormatin. Celui-ci, pour se justifier des troubles instantanés de la Bretagne, en rejetait l'odieux sur *des scélérats, qu'il déclarait n'avoir pas le pouvoir de contenir*.

La maison de la Jaunais, sise à trois quarts de lieues de Nantes, du côté de la Vendée, avait été prise pour point de rendez-vous : Charette, Cormatin et les principaux chefs de la Vendée s'y trouvèrent au jour dit, ainsi que les représentants Delaunay, L'Official, Bollet, Chaillon, Ruelle, Jary, Pomme *l'Américain*, Morisson, Dornier, et Menuau. — Charette d'une part, et Cormatin de l'autre, remirent chacun : Charette pour son armée et celle du centre ; Cormatin pour les royalistes de la Bretagne, de la Normandie, du Maine, et de l'Anjou, des notes ou propositions dont les principales clauses peuvent être résumées ainsi qu'il suit : — Liberté des cultes et continuation pour les ministres de la religion catholique de leurs traitements anciens ; — promesse des Vendéens de ne point porter les armes contre la République ; — faculté de se charger de la police intérieure du pays, de désigner les chefs d'administration, de se constituer en un seul département ; — de ne point payer d'impôts pendant dix ans ; — de res-

Bernier et les officiers de l'Anjou monter à cheval, s'élancer au galop et s'éloigner en levant leurs chapeaux et criant *vive le Roi !* Le général Beauvais nous apprend que la scène la plus vive venait de se passer dans l'une des salles de la Jaunais ; que les reproches les plus amers avaient été adressés aux partisans de la paix par Stofflet, que les interlocuteurs avaient été jusqu'à mettre la main sur la garde de leurs épées, et qu'après des dénégations et des démentis échappés de part et d'autre, Stofflet avait hautement accusé Charette d'abandonner la cause des Bourbons. La conférence qui s'ouvrait sous la tente n'en eut cependant pas moins lieu, et les bases d'un rapprochement étant enfin convenues, on vint annoncer au général Canclaux, que les représentants l'invitaient à se rendre près d'eux. Pour la première fois, dans cette journée, le général républicain se trouva au milieu des chefs de la Vendée. La rencontre, d'après ce qui nous a été dit, fut des plus cordiales et des plus franches. On se toucha la main, on s'embrassa fraternellement et le cri de *vive la République* fut prononcé des deux côtés. Des cocardes et des plumets tricolores ayant été offerts aux chefs vendéens qui les acceptèrent, le cortége entier des généraux et des

représentants se mit bientôt en marche se dirigeant sur Nantes. Il était quatre heures du soir, toute la population de Nantes s'était portée vers les Ponts; des salves d'artillerie avaient annoncé l'heureuse issue des conférences, et des ordonnances qui se succédaient rapidement avaient déjà répandu la joie la plus sincère dans les groupes qui se formaient le long de la route, quand un brillant cortége, précédé des chasseurs des deux armées, parut, et vint par sa présence confirmer une grande pensée de conciliation. Des cris partis du cœur et poussés avec ivresse, retentissaient au loin, et les idées d'*union*, de *paix* et de *réconciliation*, se manifestèrent sur tous les points. La foule qui se refermait incessamment sur les hommes qui s'étaient ainsi touché la main sous la tente de la Jaunais, forma bientôt une masse formidable qui sembla porter dans un commun triomphe de paix et de bonheur les hommes réconciliés de la Vendée et de la République. Un banquet frugal et fraternel avait été préparé chez les représentants, et chacun comprit d'autant mieux cette touchante rencontre, que la veille, les besoins de la ville étaient si pressants que depuis quelques jours les habitants avaient été successivement réduits de quatre onces à une demi-once de

pain. Les chefs de la Vendée avaient promis de faire entrer sans délai 100 charretées de grains.— Toutes les autorités, les chefs militaires, les notabilités de Nantes, s'assirent à la même table. Charette se leva, et, s'adressant aux Républicains, au nom de Fleuriot, de Sapinaud, de Couëtus, de De Bruc et de Trotouin qui étaient à ses côtés, il dit aux représentants:

« Qu'en les rappelant au sein de la patrie commune, en rendant la paix et le repos à des contrées affligées si long-temps par les horreurs de la guerre civile, ils avaient acquis les titres les plus flatteurs à la reconnaissance publique..... Mais la nôtre, continua Charette, surpassera cette reconnaissance, s'il est possible, et nous n'oublierons jamais que sous cette tente où se sont traités des intérêts si puissants, vous vous êtes montrés constamment les amis de la justice, de l'humanité, de la bienfaisance, et les soutiens de l'honneur et de la gloire de tous les Français, sans exception. »

Bouchard, aide-de-camp du général Canclaux, auteur de quelques pièces de théâtre, se leva alors et entonna un hymne dont la pensée se résume dans la strophe suivante:

« Amour de la patrie,
Tu n'es plus un vain nom;
De mon âme attendrie,
Sois la religion.

Qui ramène son frère
Fait plus pour le pays
Que tel qui, dans la guerre,
Détruit mille ennemis. »

Et se rendant de ce banquet à la société populaire, Delaunay et Ruelle, inspirés par les circonstances, parlèrent d'union et de douce fraternité en exposant la nécessité d'oublier le passé pour rendre au commerce et aux arts leur activité, et aux campagnes désolées le repos dont elles avaient un si grand besoin.

Voilà ce que fut pour Nantes cette célèbre journée du 8 ventôse, an III, d'après ce que nous apprend une notice du citoyen Mellinet aîné (1), témoin oculaire de ces scènes, et auteur d'un projet d'amnistie, dont il voyait les principales clauses se réaliser.

Mais après nous être rendu compte de cette expansion de la joie publique, examinons de plus près les actes qui réglèrent cette pacification dont l'esprit et la pensée devaient être rendus communs aux pays insurgés de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou.

---

(1) On sait quelle part active, ce même nantais, le général Mellinet, a prise à la dernière révolution belge.

L'idée d'un traité réciproque fut la première qui s'offrit aux insurgés et peut-être aux hommes des deux partis ; mais les représentants porteurs de l'acte d'amnistie du 12 frimaire et des intentions de la Convention, objectèrent que c'était une réconciliation que la République accordait, et non un traité qu'elle n'aurait su faire avec une partie de ses enfants, tous les Français devant se ranger sous la loi. Une déclaration de soumission fut donc demandée aux chefs rebelles, et, celle-ci ayant été fournie avec un exposé des motifs qui avaient porté les Vendéens à prendre les armes contre la république, il fut pris divers arrêtés, par les représentants, pour régler les conditions ultérieures de la soumission des rebelles, de la remise de leurs armes et de leurs munitions.

Une seule déclaration, commune aux chefs de la Vendée et au petit nombre des chouans alors présents à Nantes, fut donc souscrite le 29 pluviôse an III, par Charette, Fleuriot, Couëtus, Sapinaud, Cormatin, de Bruc, Guérin aîné, Caillaud, Lepinay, Bejary, Solihac, Rousseau, etc. — Les représentants rejetèrent sur les anarchistes les maux dont les insurgés se plaignaient, et par

cinq arrêtés datés du même jour, ils convinrent :

1.° Que le libre exercice du culte serait rétabli ;

2.° Qu'un corps de 2,000 gardes territoriaux serait formé de ceux des Vendéens qui voudraient prendre du service pour la république, sans que ce corps puisse être forcé de quitter la Vendée. (Les autres habitants de la Vendée restaient libres de se livrer en toute sûreté aux travaux de l'agriculture, sans pouvoir être appelés aux armées.)

3.° Que les bons royaux délivrés par les chefs vendéens pour le service de leur armée, seraient remboursés jusqu'à concurrence de 2 millions ;

4.° Que les Vendéens insurgés rentreraient dans la libre jouissance de leurs propriétés, et recevraient des indemnités convenables pour les aider à réparer les désastres dont ils avaient été les victimes.

5.° Enfin, qu'il serait donné main-levée du séquestre à ceux des Vendéens ou à leurs enfants rentrés en France qui avaient été condamnés par les tribunaux, sans déclaration du Jury.

A quelques jours de la signature de ces premiers actes, des officiers faisant partie du conseil militaire de l'armée d'Anjou, s'étant complètement séparés de Stofflet et de Bernier, il y eut, sous la tente de la Jaunais, une nouvelle déclaration *de ne plus porter les armes contre la république*, *de vivre sous ses lois*; *et de remettre les canons*, *les munitions et*

les armes que les insurgés pouvaient avoir. — Cette nouvelle pièce, signée de Trotouin, major-général de l'armée d'Anjou; de la Ville-Beaugé, de Martin, de Gilbert, de Renou, de Tristan, et de Martin le jeune, fut également acceptée et souscrite par les chouans proprement dits; par Cormatin, Solihac et Richard, se disant major-général, aide-major et capitaine de l'armée catholique.

L'adhésion des insurgés placés sur la rive droite de la Loire, et occupant le Maine, une partie de l'Anjou et la Bretagne entière, forma dès-lors l'objet principal de la sollicitude des représentants. Des fêtes, des banquets, des bals et des proclamations, devinrent, sur tous les points à la fois, l'expression de la joie publique et d'un retour inattendu aux douceurs d'une paix que les excès des deux partis rendaient d'autant plus désirable. Les administrateurs, les chefs de cantonnements, les représentants eux-mêmes, prennent des arrêtés, lancent des notes et des manifestes qui brillent tous de cette expansion spontanée de la félicité publique : on s'embrasse, on se touche la main, on se serre avec bonheur jusque dans les moindres hameaux; chacun semble s'être débarrassé du lourd fardeau qui l'oppres-

sait ; on va chercher dans les souterrains, dans les réduits où ils se cachent, les malheureux prêtres ou les réfractaires qui ont été obligés de se soustraire à la lumière du jour : on panse leurs plaies, on sèche leurs larmes, et tout le monde espère.

La soumission des rebelles est cependant loin d'être générale. Si quelques officiers se sont détachés de l'armée de l'Anjou et de Stofflet ; si Charette et ses compagnons d'armes lui ont déclaré qu'ils l'abandonnaient, ce chef n'en persiste pas moins à continuer la guerre ; et, en réponse aux actes publics des Vendéens déclarant accepter la pacification, il lance des arrêtés et des proclamations par lesquelles, lui et Bernier, s'intitulant commissaire-général de l'armée royale, déclarent traîtres à Dieu et au roi tous ceux qui se seraient soumis à la République (1). — Dans le Morbihan et les Côtes-du-

---

(1) Une foule de pièces, dont plusieurs perdues ou inédites, sont comprises dans les documents qui nous ont été remis par le représentant à la bienveillance duquel nous devons la plupart des faits que nous publions. Il nous eût été sans doute agréable de les reproduire, mais leur nombre et leur étendue nous en empêchent.

Ainsi sont les lettres de Brue et de Bollet, qui as-

Nord en particulier, le pays continuait à être vivement inquiété, et si les attaques en fortes colonnes, des premiers jours de pluviôse, n'avaient point réussi aux rebelles, ceux-ci n'en continuaient pas moins à exercer les plus révoltantes atrocités, et à se montrer partout en bandes peu nombreuses. — D'une part cependant Brue, qui s'était un instant échappé de Vannes pour se rendre à Nantes, et adhérer, après la signature, aux actes de la pacification, s'y était concerté avec Cormatin et Humbert, sur plusieurs mesures à prendre. Ce dernier chef, aussitôt l'adhésion des chouans présents à la pacification, s'était rendu dans les Côtes-du-Nord, et il avait été de plus convenu que Cormatin, accompagné de l'un des aides-de-camp de Charette, se transporterait dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan, à l'effet de ramener les insurgés de ces deux départements à des idées de conciliation. — Trotouin, d'une autre part, après s'être

---

sistaient aux conférences de la Jaunais; ainsi sont plusieurs actes officiels de Bernier, où il *mande* et *ordonne* comme un prince régnant; ainsi sont les proclamations et la lettre des chefs vendéens au club de Nantes, relatives à la pacification.

séparé brusquement de Stofflet, et l'avoir déclaré par une lettre publique à ses compagnons d'armes, avait accepté la mission de ramener à des idées de pacification les chefs de chouans du Maine et de l'Anjou qui touchaient à la Bretagne par leur position sur la rive droite de la Loire. Le représentant Bézard, qui résidait à Angers; le président du district de Segré, Bancelin, et une parente du chevalier de Turpin, Mme de Bongars, donnèrent tous leurs soins à ce projet. Dans peu de jours, les chefs de chouans de Scepeaux, Gourlet, de Maulne, Pelouzin, Coquereau, ayant été réunis à la Chanfournaie, près Segré, il fut convenu que l'on se rendrait à Nantes pour y prendre connaissance de la soumission de Charette. Ce qui eut lieu le 10 ventôse et décida la soumission momentanée des chefs de cette région. Laval, Sablé, La Guerche et Vitré suivirent le même mouvement, et partout la soumission de Charette décida, dans le premier moment, un entraînement rapide vers la paix, bien que l'entêtement de Stofflet tînt quelques esprits en suspens.

Mais revenons au centre de la Bretagne; Hoche, Brue, Guezno et Guermeur, de Rennes, de Vannes et de Quimper, ont annoncé, par des proclama-

tions et des ordres du jour, l'heureuse issue des conférences de Nantes.

« Mais, tandis que Charette et les chefs de la Vendée
» rentrent dans le sein de la patrie, disait Hoche, il est
» des brigands de profession qui, ne connaissant de
» parti que celui du meurtre et du pillage, exécutent
» des forfaits inouis et semblent en méditer de nou-
» veaux. L'instant est arrivé où tous les bons citoyens
» doivent se réunir pour détruire leur ennemi com-
» mun..... »

Et il ajoutait que les chefs militaires continueraient à repousser les agressions par la force, à protéger les personnes et les propriétés, à faire respecter les idées religieuses. De leur côté, Guezno et Guermeur prescrivaient, par un arrêté spécial, que tous les suspects encore détenus seraient immédiatement élargis, à quelque classe qu'ils appartinssent, prêtres ou nobles, ouvriers ou commerçants, pourvu qu'il n'y eût d'autre griefs contre eux que la suspicion qui avait motivé leur arrestation. Ces prescriptions, les paroles de paix de ces mêmes représentants, le retour de Cormatin dans la Bretagne, étaient autant de faits propres sans doute à hâter l'époque d'un sincère rapprochement : mais il nous est appris par la correspondance de Brue, placé au centre de l'insurrection, que les excès de la

chouannerie sont loin d'avoir cessé. Le 20 ventôse, Brue écrivant à ses collègues, Guezno et Guermeur, leur mandait en effet qu'obsédé chaque jour de plaintes et de rapports contre les chouans, il vient de se décider à écrire la lettre suivante à Cormatin :

« C'est le cœur navré de douleur, citoyen, que je » t'écris...... Depuis mon retour dans cette division, » chaque jour, chaque heure, pour ainsi dire, voit » encore couler le sang de nos frères ; en effet, l'assas- » sinat, comme le pillage et les plus affreux excès, se » continuent et se propagent de la manière la plus » effrayante. Cependant, à mon arrivée, j'ai dit et écrit » que l'on ne fît aucune fouille, que l'on se bornât à » la surveillance et à repousser la force par la force. » Mais, comme tu nous l'as dit à Nantes, et je le vois » encore mieux aujourd'hui, il est dans ce pays quel- » ques hommes sans principes, ainsi que sans pro- » priétés et sans aveu, qui ne veulent pas de paix et » versent le sang avec plaisir, s'ils peuvent, en pil- » lant, retirer quelque profit. Ce sont ces scélérats que » nous avons tous intérêt d'atteindre.... Ils répandent » que la rentrée de Charette, des Vendéens, qué la vôtre » même est fausse. Dans d'autres endroits, ils disent » que vous les avez trahis. Enfin, dans les lieux où ils » ne peuvent rien de plus, ils veulent persuader que » vos démarches, loin d'être sincères, *cachent des* » *piéges bien adroits où les républicains tomberont* » *avant peu.*

» .... Venez donc leur rapporter l'accueil que nous
» faisons à ceux qui reviennent aux lois; venez leur
» inspirer cette confiance qu'ils doivent avoir en la
» Convention nationale. Vous le devez à ce pays, vous
» le devez à vous-même; etc., etc..... »

Et, lui faisant part des alarmes que conçoivent les villes de Vannes et d'Auray menacées par de nombreux rassemblements, il ajoute : Que la garnison de Theix a été attaquée, qu'elle a perdu deux hommes; que, dans l'arrondissement de Quiberon, un poste placé sur la côte a été forcé et pillé par les rebelles; que, dans la commune de Bignan, les insurgés ont enlevé aux républicains les fourrages qu'ils menaient à leurs cantonnements; que les hommes de 15 à 50 ans se lèvent; qu'on parle de rechef d'attaquer les villes; qu'il n'est pas une route qui mène à Vannes, où les rebelles ne volent ou ne fusillent les voyageurs. Et cependant, dit-il en terminant : « Je
» préfère entendre dire que je suis coupable de
» ne pas venger la mort des patriotes, plutôt que
» de mettre une entrave à la pacification. Mais
» tu dois bien sentir que le sang qui coule fait
» frémir d'indignation...... »

Or, dans ce même moment, Humbert et Cormatin, après avoir passé par Rennes, étaient déjà

rendus dans les Côtes-du-Nord; ils y conféraient avec le comité central de l'armée catholique, et se réunissaient à Montcontour, d'où Cormatin, répondant à Brue, lui écrivait le 18 :

« Je ne puis trop vous dire combien il est intéressant » de vous employer pour seconder les efforts que nous » faisons pour arriver à la paix ; car, à mon arrivée » ici, j'ai trouvé tout préparé pour recommencer les » hostilités. Vous frémiriez des horreurs que vos troupes » ont commises. Hier encore, elles ont fait deux lieues » pour venir attaquer des habitants qui ont été fusillés » par les soldats, quoique nos gens n'aient pas tiré. » Une femme de 20 ans, grosse, a été tuée; elle laisse » par sa mort un enfant de 2 ans sans secours. Tout » cela indispose les esprits et augmente nos difficultés (1).

(1) Voici ce que Brue répondait sur ce point à Cormatin, le 22 Ventôse : « Je gémis comme toi et je gémirai toujours de l'effu- » sion du sang. Les excès que tu m'annonces avoir été commis » par quelques soldats de la République (si l'on ne t'a pas trompé), » me font horreur. Je désirerais savoir quel jour et de quel canton » cette force armée est sortie, afin de faire vérifier les faits et » de faire punir les auteurs. J'ai, depuis mon retour à Vannes, » donné et répété plus d'une fois des ordres très-précis au général » commandant la division, de se borner à la défensive; de ne » permettre aucune fouille, et de repousser seulement la force » par la force. Dans le cas de désobéissance à ses ordres, je l'ai » expressément chargé de punir sévèrement ceux qui s'en ren- » draient coupables. » — Et, lui citant à son tour deux assassinats commis par les chouans à Peillac, dans la nuit du 19 au 20, dont

» Au reste, nous prenons les mesures les plus sages, et
» avant trois jours nous aurons atteint les maratistes
» de ces cantons.

» Salut et fraternité.

» CORMATIN. »

Mais ces faits, ces récriminations, que chaque parti taxait de plus ou moins d'exagération, n'étaient guère favorables à l'accomplissement du projet déjà formé d'une entrevue générale à Rennes, à laquelle les représentants Ruelle, Delaunay et Bollet devaient se trouver. — Des ordres furent cependant donnés par le comité central de l'armée catholique, afin que les chefs insurgés du Morbihan se rendissent préalablement à Montcontour, pour y conférer avec Cormatin, Chantreau et Boishardy, qui faisaient parti de ce comité. L'ordre de cesser toute hostilité leur fut également notifié, et Humbert annonça, par un avis particulier, qu'il attendait, pour l'un des jours suivants, une trentaine des chefs de rebelles. Hoche, qui était malade, crut, en raison de la gravité des cir-

l'un sur une jeune fille de 17 à 18 ans, il ajoutait que, pour couper court à toute récrimination, *il venait d'interdir jusqu'aux réquisitions de grains, bien que les villes manquassent absolument de subsistances.*

constances, devoir s'y rendre, et voici ce qu'il écrivit sur cette entrevue aux représentants Guezno et Guermeur, de Montcontour même :

» Plusieurs lettres des généraux Rey et Valletaux m'ayant donné beaucoup de défiance sur les intentions des chefs de chouans et même sur la fidélité du général Humbert, je résolus quoique malade de vérifier les faits ; et, à cet effet, je me transportai avec le général Danican à Montcontour, où je savais être rassemblés tous les chefs ; j'eus hier deux très-longues conférences avec les principaux chefs, pendant lesquels je m'efforçai à découvrir ce que je voulais savoir. La majorité paraît vouloir la paix aux conditions accordées à Charette ; quelques jeunes têtes, très-bouillantes et sortant des bois, paraissent avoir des prétentions très-exagérées. Enfin, après les explications nécessaires de leur part et de la mienne, conformément aux arrêtés de vos collègues, nous signâmes la pièce dont je joins ici un exemplaire (cet exemplaire ne s'est point trouvé joint à la pièce que nous relatons.)

» Dire que ces hommes rompent avec l'Angleterre et qu'ils sont absolument de bonne foi, serait avancer beaucoup : pour assurer le contraire, il faudrait des preuves. Nous devons donc attendre le résultat de la grande conférence de Rennes, où doivent se trouver les représentants du peuple Bollet, Ruelle et Delaunay.

» Ce que j'ai pu découvrir des projets qu'ils avaient, est assez grave pour affliger un républicain de bonne foi. Affamer les villes pour les faire soulever ; intercep-

ter toutes les communications; assassiner les patriotes et les administrateurs; tirer d'Angleterre des armes, de faux assignats et de l'or; acheter nos soldats, nos matelots et le secret de nos opérations; s'emparer de nos arsenaux; organiser une armée considérable; faire chouanner sur toute la surface de la république; commander partout la terreur; voilà le résumé de leurs projets atroces, quel abyme de maux!.... Leur nombre est considérable; tous leurs chefs sont des nobles, pages de Capet, officiers de marine et de terre. Ils ont, disent-ils, cent mille hommes à leur disposition, et l'opinion générale, la vérité est, qu'ils peuvent avoir trente-cinq mille hommes armés, depuis Brest jusqu'à Avranches, Alençon et Saumur, et que ce pays est en véritable contre-révolution; qu'il n'y a dans toute la Bretagne que deux partis, les chouans qui veulent tout envahir, et les terroristes qui veulent tout brûler. Ils ne s'accordent que sur la religion, mais tous la veulent. Voici les dangers; voyons les remèdes: hâter le moment de la pacification avec les chefs des chouans, les traiter avec douceur et fermeté, leur inspirer la confiance qu'ils paraissent ne point avoir, agir avec eux de bonne foi. Quant aux avantages qui leur sont accordés: mettre en liberté les prêtres réfractaires, leur laisser dire des messes et complies; les acheter, s'en servir contre l'ambition des chefs de parti; diviser ces derniers, en achetant les uns, flatter l'amour-propre des autres; confier à ceux-ci une partie de la police intérieure du pays qu'ils pourraient faire garder par les gardes territoriales que l'on veut créer, et en les faisant surveiller par des républicains de bonne

trempe; placer ceux-là dans des corps aux frontières; répandre habilement de l'argent parmi la classe indigente; faire circuler des écrits sagement redigés, calmants, religieux et patriotiques; entretenir dans ce pays un corps de vingt-cinq mille hommes campés sur différents points; environner nos côtes de Bretagne et de Normandie de chaloupes canonnières qui changeront de poste tous les dix jours; conserver de l'infanterie sur nos côtes pour s'opposer aux petits débarquements; faire rentrer les munitions et les porter dans une place forte; tirer peu du pays, parce qu'il n'y a presque rien; s'emparer de Jersey, Guernezey et Aurigny; établir une chouannerie en Angleterre (nous ne pouvons en indiquer les moyens que verbalement); réorganiser d'une manière conforme aux principes de justice les administrations, et enfin imposer publiquement le silence aux malveillants qui attaquent la réputation et détruisent la confiance que le peuple doit avoir en des hommes républicains qui, journellement, se dévouent à la mort pour servir leur patrie. »

Des agents et des affidés parcouraient toutefois le pays et visitaient les cantonnements rebelles, dans le but d'arriver à des conférences calquées sur celles de la Jaunais. De son côté, Brue avait écrit à ses collègues Guezno et Guermeur, qui continuaient à parcourir la Bretagne, afin d'y épurer les administrations publiques, pour qu'ils eussent à le rejoindre et à se diriger sur Rennes, dans le but d'y préparer le rappro-

chement que l'on méditait. -- Mais, encore une fois, ce rapprochement était très-difficile; et si, comme l'on n'en peut douter, comme l'ont avancé depuis les hommes qui dirigèrent l'expédition de Quiberon, les rebelles continuaient à avoir des intelligences avec l'Angleterre (1), il faut, d'un autre côté, reconnaître que la position des républicains, refoulés dans leurs cantonnements, débordés presque sur tous les points par les masses qui se soulevaient, privés de vivres et de munitions de tous genres, était assez précaire, pour que des têtes bouillantes et qui *sortaient des bois*, comme le disait Hoche, crussent que la transaction proposée enlevait à la cause royale la seule chance de succès qu'elle eût eue depuis long-temps. — D'ailleurs, des méchants, joignant à ces considérations quelques faits particuliers,

(1) « Les deux traités de la Jaunais et de la Mabilais, » est-il dit par M. De Villeneuve la Roche Barnaud » (*Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, 1824), n'é- » taient, dans le fait, que des actes illusoires, signés » de la part des royalistes, sans autre intention que » celle de détourner l'orage prêt à fondre sur leur tête, » et de gagner quelques mois de repos, pour se pré- » parer à de nouveaux combats. »

établissaient, aux yeux des gens crédules, que les terroristes, ainsi que s'en plaignaient Hoche et Humbert, étaient restés au timon des affaires; et cette assertion, jointe aux difficultés incessantes que présentaient les réquisitions de grains, tenait en défiance beaucoup d'insurgés et de partisans obscurs qui ne faisaient aucun compte des actes de l'amnistie, ou qui les repoussaient comme une perfidie, en disant que le meilleur témoignage à leur donner des intentions de la République, était de retirer des campagnes les troupes dont la présence seule alarmait les habitants, et non d'en faire venir de nouvelles dont la marche ne pouvait cacher que des intentions perfides....... Vainement les généraux et les représentants combattent-ils ces insinuations par des actes de clémence répétés; les paysans et les révoltés, auxquels on ne donnait connaissance d'aucun de ces actes, restaient dans l'ignorance la plus absolue de ce qui se passait. Et, soumis à la volonté de leurs chefs, la paix continuait à dépendre des intérêts de ceux-ci.

CHAPITRE IX.

CONFÉRENCES ET TRAITÉ DE LA MABILAIS.

Ainsi que nous l'avons dit, et malgré les désastres d'une nouvelle insurrection, la paix était devenue, pour les représentants et le général en chef, une nécessité que les principes de clémence adoptés, la soumission de Charette et l'espoir fondé d'une réconciliation commandaient impérieusement. — Des ordres furent en conséquence transmis à tous les chefs d'administration et de cantonnement, pour qu'en faisant connaître l'issue des conférences de la Jaunais, ils s'efforçassent de s'aboucher avec les rebelles, dans le but de les amener à de semblables conférences. — Nous avons en main le compte-rendu de la plupart

des démarches entreprises, et nous voyons qu'aussitôt le retour de Cormatin et l'entrevue de Mont-Contour, les républicains multiplièrent leurs instances près des rebelles sur presque tous les points à la fois; mais nulle part, peut-être, avec plus de zèle et d'intelligence que dans le pays entre Sarthe et Mayenne, où le président du district de Segré, Bancelin que nous retrouvons toujours empressé, dès qu'il s'agit d'un rapprochement, montra un zèle réellement admirable. Parti de Segré, aussitôt la connaissance des événements de Nantes, nous avons dit avec quelle courageuse intrépidité il s'était rendu seul et de nuit près du chevalier de Turpin. Suivi de plusieurs chefs de rebelles, qu'il a ramenés au giron de la République, c'est avec eux qu'il se rend dans le district de Craon, où il parvient à joindre le Comte et Blin, chefs de ces cantons, qui firent leur soumission peu après. Ayant passé de là dans le district de Château-Gontier, où il parvient au chef Amar, il se fait conduire par lui près des chefs supérieurs Coquereau et Mocquereau, qu'il détermine également à rentrer sous les lois de la République. Et, s'avançant jusqu'à Laval, pendant que le général Le Bley et son aide-de-camp fraternisent

avec ces chefs et les conduisent successivement près des administrations de Châteaugontier et de Château-Neuf, il rallie encore plusieurs chefs qui consentaient à faire leur soumission, quand la populace de Laval les poursuivant de ses insultes, les détermina à se retirer. Malgré ce contre-temps, il se concerte avec le général Duhesme qui commande à Laval, et obtient des chefs de chouans qu'ils accèderont à la pacification et se regleront sur la conduite de Dieusie et de Coquereau. Il est également convenu qu'ils enverront quelques-uns des leurs aux conférences de Rennes; et, parcourant de nouveau le pays de Laval et de Vitré, Bancelin parvient à joindre M. de Frotté, qui, avec l'avis des autres chefs, prend jour pour se trouver à Craon, le 4 germinal, afin d'en expédier leurs délégués pour Rennes.

Dans le Morbihan, le représentant Brue, le chef du bureau central Mériage, et plusieurs administrateurs des districts de Roche-des-Trois, du Faouët et des environs de Bignan et de Saint-Jean-Brevelay concourent à des actes pareils, en prenant part à des entrevues qui furent plus ou moins favorables à la pacification. Mériage s'est rendu lui-même dans les districts de Roche-Sauveur et de Roche-des-Trois, il s'y est abouché

avec les chefs Briand et Pério, s'est entretenu avec plusieurs prêtres qu'il a trouvés entourés de rebelles auxquels ils disaient la messe. Ces prêtres ont bien voulu lire les actes concernant la soumission de Charette. Berthelot, Cadoudal et Le Mercier ont fait de leur côté une démarche qui semble dénoter les intentions les plus pacifiques. Ils ont envoyé plusieurs de leurs hommes à Vannes et ont remis aux mains des représentants, onze républicains qui avaient été surpris à Bignan; plusieurs autres chefs font des démonstrations également favorables. — Dans les Côtes-du-Nord, les chefs qui s'étaient réunis à Mont-Contour parcourent le pays dans des vues plus ou moins apparentes de pacification, et le citoyen Beslay, agent national du district de Dinan, obtient à sa maison de campagne une entrevue avec dix à douze prêtres insermentés, qu'il trouve si bien disposés qu'il ne peut s'empêcher de dire, que tant de bienveillance lui semble cacher quelque intention hostile.

Le projet formel de conférences, calquées sur celles de la Jaunais, n'en est pas moins arrêté, et il ne s'agit plus, dans l'esprit des représentants et des chefs royalistes que de s'entendre sur les moyens. — Le château de la Prévalais, situé près

de Rennes, est offert aux rebelles comme pouvant leur servir de quartier-général, et, l'ordre ayant été donné par les représentants de meubler cette maison, on convint de se réunir le 10 germinal, pour l'ouverture des conférences qui devaient se tenir au château de la Mabilais, autre maison située à une petite lieue de Rennes et de la Prévalais.

Guezno et Guermeur, chargés spécialement des conséquences de l'amnistie et de l'application du décret du 12 frimaire, avaient invité de bonne heure leurs collègues de Nantes à se joindre à eux; voulant donner au traité qu'ils espéraient conclure toute la solennité désirable, ils s'étaient successivement adjoints, Defermon, Lanjuinais et Corbel, qui se trouvaient sur les lieux. Brue avait été également appelé par eux, mais il ne put se rendre à leur invitation, en raison de la sourde agitation qui régnait dans le Morbihan. D'un autre côté, Delaunay s'était rendu sans délai de Nantes à Paris pour y porter le traité de la Jaunais, et Ruelle, Pomme, Dornier, L'Official et Morisson s'étant en même temps dirigés vers la Vendée dans le but de ramener Stofflet à des idées de pacification; Guezno, Defermon, Grenot, Bollet, Chaillon, Lanjuinais, Guermeur et Jary se trou-

vèrent seuls chargés de tous les préliminaires de la pacification. — Quant à Hoche, en position de juger mieux qu'aucun autre des dispositions de l'ennemi, il avait reçu récemment du Comité de Salut Public des pouvoirs illimités qui lui donnaient *toute latitude de confiance* pour mettre fin aux troubles de nos départements. Mais, quelques instances qui lui fussent faites par les représentants réunis, il persista à ne point prendre part aux conférences de la Mabilais, disant qu'il voulait rester libre de ses mouvements et en mesure d'agir, si, comme il le craignait, les interminables remises des rebelles et les hostilités de Stofflet l'y obligeaient (1). Réunis à l'hôtel de Cuillé, près la Motte, à Rennes, les représentants y tenaient leurs conférences particulières et y mangeaient ordinairement en com-

(1) De Puisaye et les historiens qui l'ont copié, ont prétendu que ce furent les intrigues de Cormatin et la jalousie des représentants qui firent refuser à Hoche l'entrée des conférences. — Cela n'est pas, et nous pouvons affirmer, pour le tenir du représentant Guezno lui-même, que les plus vives instances lui furent plusieurs fois adressées sans qu'on pût le déterminer à prendre part aux conférences. Il appuyait surtout son refus sur la nécessité de surveiller les mouvements de l'ennemi.

mun. Les chefs royalistes, Cormatin, de Busnel, de Chantereau, Boishardy, De Silz, Louis de Frotté, de Tinteniac, Guillemot, Bellevue et plusieurs autres se joignirent successivement à la Prévalais.

L'avis certain des échecs éprouvés par Stofflet ne tarda point cependant à se répandre dans les deux partis; et, comme les royalistes avaient essayé de faire de la présence de Stofflet aux conférences qui allaient s'ouvrir, une condition obligatoire, les revers qu'il éprouva dans les entrefaites donnèrent bientôt au représentants une assurance qu'ils n'auraient pas osé prendre dès le principe. Or, la première réunion ne put avoir lieu le 10 germinal, comme on en était convenu, et ce fut seulement le 11 que Cormatin, au nom de ses amis et de Puisaye, toujours qualifié de général en chef, mais absent, vint de la Prévalais à Rennes pour notifier aux représentants le désir qu'avaient ses amis de dépêcher deux des leurs près de Stofflet, et d'attendre sa réponse pour reprendre les conférences projetées. S'étant rendu avec ses amis le lendemain, 12 germinal, à la Mabilais, ils demandèrent en outre que les hostilités contre Stofflet fussent suspendues jusqu'à la connaissance de sa réponse. Mais, comme l'objectèrent les représentants, c'eût été de leur part contrarier les

intérêts de la République et les projets de leurs collègues qui se trouvaient à la tête des colonnes chargées de la poursuite de Stofflet. Les royalistes attribuèrent d'abord cette résolution à la défiance, mais ils y accédèrent cependant ; et le surlendemain, 14, on s'occupait des deux côtés à expédier des commissaires près de Stofflet, quand deux députés de ce chef vendéen, MM. Beauvais et Palierne, arrivèrent de la Vendée, ainsi que le représentant Pomme l'*Américain*. On apprit par celui-ci que Stofflet était dans une position très-difficile ; qu'il avait écrit à Canclaux pour lui demander à entrer en pourparlers ; que ce général, après avoir consulté Dornier et Morisson, lui avait répondu, sans suspendre les opérations militaires, qu'il pouvait souscrire à la pacification de Charette, et que c'était en conséquence de ces pourparlers que Stofflet avait dépêché à Rennes les envoyés chargés de son mandat.

Ainsi se passa la conférence du 14 germinal, qui eut cependant ceci de particulier, qu'avant toute délibération, les Représentants exigèrent des chefs royalistes, ainsi que cela s'était pratiqué dans les conférences avec Charette, qu'ils déclarassent reconnaître la république (1). On était

---

(1) J'ai deux lettres sur cette conférence, l'une col-

d'abord convenu de remettre la continuation des conférences au 18, mais l'arrivée des envoyés de Stofflet détermina à en fixer une pour le lendemain 15. Les Représentants, sur ce point, étaient en effet d'autant plus désireux d'arriver à une conclusion, que les chefs de chouans du pays de la Sarthe et de la Mayenne ne s'étaient point rendus à Rennes, bien qu'ils eussent été les premiers à le promettre. Des avis certains et une lettre du chef de chouans Daguet, du district de Ségré, annonçaient, en effet, qu'il se prononçait une scission entre les partisans de la paix et les amis de Stofflet; que ceux-ci ralliaient à eux la plupart des cantonnements insurgés et désignaient déjà aux vengeances de leur parti les chevaliers de Turpin et de Dieusie qui manifestaient le désir de tenir à leur parole (1). Il fut donc convenu,

---

lective des représentants qui y assistèrent, l'autre de Guezno à son collègue Brue; toutes les deux attestent cette reconnaissance; mais la deuxième, en observant qu'elle ne fut pas écrite, mais confirmée par une parole d'honneur, et à la condition qu'elle serait gardée secrète.

(1) Un rapport des administrateurs de Ségré, sur ces mêmes événements, nous apprend, en effet, qu'aucun des chefs de chouans qui avaient accepté le rendez-vous

après délibération, que les Représentants insisteraient formellement sur la nécessité de profiter de la présence des envoyés de Stofflet, pour arrêter les bases d'un traité pareil à celui de la Jaunais. — Mais, à peine assemblés, les députés de Stofflet se retranchèrent sur la limite de leurs pouvoirs et la nécessité d'une suspension d'hostilités pour s'entendre avec leur général sur l'acceptation définitive des propositions des Représentants. C'était là du moins le prétexte avoué de la remise demandée; mais la cause véritable et secrète de ce nouveau retard, était, comme nous l'apprend la correspondance des rebelles, que Tinteniac et Lavieuville, récemment débarqués, venaient de joindre leurs amis à la Prévalais, et que la prochaine arrivée de Puisaye et des secours de l'Angleterre fut donnée pour certaine aux chefs insurgés. De là, les nouvelles dif-

donné à Craon pour le 4 germinal, afin d'en déléguer les mandataires du parti royaliste qui devaient se rendre aux conférences de Rennes, ne s'y étaient trouvés; et qu'au lieu de confirmer ainsi l'adhésion qu'ils avaient souscrite aux actes de Charette, ils avaient au contraire repris les armes et déjà attaqué ou surpris les colonnes républicaines. — Ce rapport, fort curieux et fort circonstancié, est du 10 germinal.

ficultés des envoyés de Stofflet et les tergiversations de plusieurs chefs Bretons, plus ou moins opposés à la paix. — Vainement les Représentants se plaignent-ils amèrement des excès qui se commettent dans tous les cantonnements insurgés et parlent-ils de la nécessité d'arrêter l'effusion du sang : les envoyés de Stofflet et leurs adhérents sont inébranlables. La discussion est poussée jusqu'à ses derniers arguments, et on allait se séparer, quand les Représentants demandèrent à se retirer, afin d'en délibérer un instant entre eux..... Il fut convenu que la mesure proposée par les chefs de chouans serait adoptée et que deux représentants, Delaunay et Ruelle retourneraient avec les envoyés de Stofflet près de ce général. D'autres dispositions furent en même temps prises à l'égard des chefs de la Sarthe et de la Mayenne, et l'aide-de-camp du général Le Bley qui se trouvait à Rennes, en partit avec deux envoyés des chefs de chouans, pour se rendre dans les districts de Châteauneuf, Ségré et Châteaugontier, afin de déterminer les chefs de ces cantons à venir prendre part aux conférences.

Mais, pendant ce temps, la position des républicains devenait chaque jour plus difficile. Les subsistances déjà si rares, s'épuisaient ; le soldat,

privé du nécessaire, avait à lutter contre des besoins de tous les genres, et cependant, chaque jour, à chaque heure, il était témoin dans ses cantonnements d'assassinats et d'excès qu'il serait trop long de rapporter, et dont le seul récit, sans exagération, formerait la matière de plusieurs volumes. Les représentants s'efforcent cependant d'apaiser les haines et les justes plaintes qui se manifestent. Ils ne cessent de prêcher la modération et la patience aux chefs d'administration et de cantonnement; et, pour donner plus de poids à leurs paroles, ils font encore une fois ouvrir les prisons et relâcher ceux des jeunes gens de la réquisition qui peuvent y être restés détenus pour des actes plus ou moins hostiles. Si la troupe ou les habitants manquent de pain et ne peuvent s'en procurer que par des réquisitions forcées, ils les prient en grace de s'imposer encore pour quelques jours des privations devenues insupportables; et, prenant de nouvelles mesures contre les terroristes, que les rebelles montrent de leur côté comme ennemis de la pacification, ils les font surveiller ou désarmer, éloigner des lieux où leur présence peut être nuisible........ Ces nouvelles mesures et de nombreux arrêtés pris en faveur du culte et de ses ministres, ne peuvent toutefois

rétablir, même pendant les conférences, la paix et la tranquillité que le pays et les citoyens étaient en droit d'attendre. Ici, comme à Ploërmel, le comte De Silz et Guillemot se rendant aux conférences de Rennes, le 7 germinal, ne craignent pas de parcourir les rues de la ville, décorés des insignes de la rebellion, et suivis d'un nombreux cortége, dans lequel on répète à haute voix que les chefs du pays sont appelés à Rennes pour y tenir *les états* et pourvoir au *rétablissement du trône et des autels* (1). Là, comme à Malestroit, trois hommes se présentent de nuit à la porte d'un officier municipal qui demeure hors ville. Ne l'ayant point trouvé, ils font subir à sa femme et à sa fille les traitements les plus atroces, pillent et dévastent sa maison, quand les patriotes de Malestroit sortant inopinément, les atteignent,

---

Brue rendant compte de ces scènes à ses collègues, leur disait: (16 germinal) « Prenons garde que l'approche des Anglais sur nos côtes ne soit le signal d'une levée en masse de tous nos royalistes. On traîne bien en longueur: gare aux piéges! Je désire me tromper, mais je ne suis pas infiniment confiant dans des hommes qui, par éducation, ne peuvent chérir l'égalité sans de grandes vertus, sans philosophie.

et, dans leur colère, en massacrent deux malgré les représentations des chefs qui les conduisent.... Et quels sont les hommes qui commettaient ces excès au moment même de la pacification? L'un est Caqueray, ancien page du roi, commandant supérieur du pays de Rochefort.... Et que trouve-t-on sur lui? L'ordre du comte de Silz qui l'invitait à se rendre à Rennes. — Voilà pour les chefs. Quant aux excès commis par des bandes isolées, nous aurions cent, deux cents faits plus monstrueux les uns que les autres à citer dans le court espace de la dernière quinzaine de germinal; et si nous ne voulions relater que les faits concernant le Morbihan, faits que groupa dans un journal spécial le président du bureau central de Vannes, nous aurions pour chaque jour du mois, jusqu'à quinze, vingt et trente crimes dénotant les excès les plus inouis de la part des rebelles.

Mais, suivons en cela l'exemple des représentants dans les papiers desquels nous avons retrouvé ces pièces; et, au lieu de nous y arrêter, sachons si les départements de l'ancienne Bretagne jouiront enfin de la paix dont ils ont un si pressant besoin. Ce sera la correspondance même des représentants, pièces inédites et curieuses qui nous révèleront les détails encore inconnus de cette

grande scène, si promptement couronnée par une terrible catastrophe.

Ainsi que nous l'avons dit, tout arrangement définitif se trouva suspendu par le départ des députés qui se rendirent près de Stofflet à la suite de la conférence du 14 germinal. — On convint, cependant des deux côtés, de continuer à se réunir, afin de s'entendre sur les mesures secondaires qui devaient assurer la pacification du pays.

« (Au représentant Brue — 18 germinal.) — La députation que nous avons dépêchée près de Stofflet est composée de Guignard, Lantivy et deux autres chefs. Nos collègues Delaunay et Ruelle sont partis aussi en vertu de la même détermination. Puissions-nous apprendre que nos vœux aient été devancés par la reddition spontanée de Stofflet et des siens! Le même jour, 16 au soir, Cormatin, Béjarry et Solihac vinrent nous faire une ouverture, en nous apprenant, ce dont nous venions nous-mêmes d'être officiellement informés, que trois frégates anglaises tentaient de faire un débarquement sur les côtes de Port-Brieuc. Cette démarche nous a paru un gage de leur bonne foi: et voici la lettre qu'ils nous ont présentée, pour être immédiatement portée par l'un d'eux aux frégates en vue.

» Quartier général de la Prévalais — 5 avril 1795.

» Messieurs, entrés en négociation avec la République, il nous est impossible aujourd'hui de vous

frayer un passage que nous vous aurions ouvert trois mois plus tôt. Nos cœurs ne verront jamais en vous que des frères et des amis; mais la loyauté et le zèle qui nous a toujours animés pour le bien de la France nous impose aujourd'hui la loi de vous dire qu'il nous est impossible de vous donner le moindre secours sur nos côtes.

» Nous avons l'honneur, etc.

« Le B.on de CORMATIN, maréchal-de-camp; Louis de FROTTÉ; le chevalier de TINTENIAC; BOISHARDY, commandant en chef les Côtes-du-Nord; de SOLILHAC, aide-major-général. »

Et, un officier républicain, ayant été adjoint à M. de Frotté, cette lettre fut à l'instant expédiée à Saint-Malo avec ordre aux autorités de fournir les moyens nécessaires aux commissaires pour communiquer avec l'ennemi (1).

---

(1) Suivant de Puisaye, cette lettre n'aurait été souscrite et adressée aux représentants qu'après une scène violente entre le chevalier de Tinteniac et les autres chefs bretons. Tinteniac, envoyé de Puisaye et partisan de la guerre qu'il était venu appuyer par ses avis secrets et l'annonce de la prochaine arrivée des Anglais, aurait un instant parlé d'aller communiquer avec la division en vue, pour lui dire de faire le versement qu'elle projetait, et se serait même mis en route pour cela. Mais Cormatin, Boishardy et leurs amis, jugeant que cette démarche les compromettait gravement et pouvait donner lieu à leur

» Voilà où en sont les choses jusqu'à ce moment, continuait Guezno, en s'adressant à Brue, et nous avons lieu de penser que les événements du 12 (1) à Paris fortifieront de plus en plus les dispositions pacifiques auxquelles nous continuons à croire ; quant aux nôtres, tu sais bien que rien n'est plus sincère. »

A trois jours de là cependant, après une nouvelle conférence, tenue le 19, voici ce que les représentants chargés de la pacification écrivaient en commun à leurs collègues du Comité de Salut public :

(Rennes, 21 germinal an 3.) — Nous sommes fatigués comme vous et accablés des plaintes de brigandages et d'excès commis journellement. Nous avons senti la nécessité d'y remédier en employant à la fois les mesures de force et celles de prudence. Nous avons en conséquence arrêté la circulaire dont vous avez ci-joint copie (2)

---

arrestation, auraient fait courir après Tinteniac et l'auraient forcé ensuite à signer la lettre en question, en le menaçant de le dénoncer comme émigré nouvellement rentré, et de le livrer aux représentants.

(1) Les événements du 12 germinal an III, sont trop connus pour que nous y revenions, et tout le monde sait quel fut le caractère de cette émeute, résultant de l'alliance instantanée des terroristes et des contre-révolutionnaires.

(2) Cette circulaire était un ordre aux administrateurs et aux chefs de cantonnement de maintenir la paix autant qu'il dépendrait d'eux ; mais de réprimer les violences et les excès.

et dont nous prévînmes les chefs de chouans dans la conférence du 19.

» Vous concevez combien notre position est embarrassante. Reprochons-nous des excès aux chefs de chouans : Ils les imputent à des brigands ; ils en allèguent d'autres de la part des Républicains. Voulons-nous sonder les vues politiques de ceux avec lesquels nous traitons : les chefs, obstinés Royalistes, nous semblent vouloir la pacification, mais avec le desir et l'intention d'en profiter pour multiplier leurs partisans, et au moins pour parvenir par la force de l'opinion au but qu'ils ne pourraient atteindre maintenant par la force des armes. Les villes se composent de Républicains la plupart attiédis ou mécontents, de terroristes plus mécontents encore et d'ennemis de la révolution. Les campagnes, horriblement maltraitées sous la tyrannie, au nom de la République, ne voient encore pour la plupart, dans le gouvernement républicain que ce qui leur en a fait jusqu'à présent haïr le nom. Elles sont entretenues dans cette opinion par les chefs insurgés et leurs partisans ; et la nécessité où nous sommes d'en tirer des subsistances par réquisition, achève de les aliéner. Le discrédit presque absolu des assignats dans ces contrées met le comble à nos embarras. Si nous prenons des mesures de rigueur, nous commençons une guerre civile qui ferait de ce pays une nouvelle Vendée. Si nous pacifions, ce sera au gouvernement à prévenir par sa loyauté et sa bienfaisance les desseins ultérieurs que nous croyons entrevoir. »

Et, revenant sur ces mêmes conférences, Guezno

qui se trouvait chargé par ses collègues de tenir Brue au courant de ce qui se faisait, ajoutait :

— Si les *conférenciers*, auxquels nous avons affaire nous trompent, ils sont bien perfides, et nous, bien dupes de notre bonne foi. Mais quelque chose qu'il en soit, il est constant que des excès aussi nombreux que ceux qui nous sont signalés tous les jours, sont propres à inspirer de la méfiance..... La conférence du 19 a eu pour objet l'application au pays de la chouannerie des arrêtés sur la Vendée et de l'admission des chouans dans les armées de la République, propositions non susceptibles de difficultés. Mais la suivante a été relative à la formation d'un corps armé dans chaque canton pour le maintien de la police intérieure. Cette proposition a subi des débats, en ce que les chouans ont prétendu qu'à l'instar de la Vendée, ce corps ne devait être composé que de chouans. Prétention dangereuse, et à laquelle résistent invinciblement toutes les raisons de localité et de dissemblance qu'il y a entre la Vendée toute peuplée de Vendéens insurgés ou de gens attachés à leur parti, et les cantons de la ci-devant Bretagne qui ne sont pas tous chouannés, et où même, dans les cantons qui le sont davantage, on compte beaucoup de citoyens qui ne sont pas de ce parti. Cet argument est sensible, cependant on s'en entretiendra encore aujourd'hui. (21 germinal.) »

Le lendemain, 22 germinal, Guezno continuait à informer son collègue :

— « Nous n'avons rien à ajouter, si ce n'est que

dans la conférence tenue hier, on a agité encore la question de la composition des corps armés pour la police intérieure. La discussion a été ajournée jusqu'au retour de Delaunay et de Ruelle...... Sur l'acquit des bons émis par les chouans, il a été dit que les chefs nous donneraient, dans la prochaine séance, un aperçu de ce à quoi ils peuvent monter, afin de déterminer un maximum, s'il est possible. Quant aux indemnités, on a formé le vœu de les étendre non-seulement au petit nombre de chouans qui ont souffert des pertes par le fait des Républicains, mais encore au nombre bien plus grand des Républicains à qui les chouans ont causé des dommages. Il a été reconnu qu'on ne pouvait refuser aux habitants des pays chouannés, la rentrée de fait dans la possession de leurs meubles et immeubles non vendus et non aliénés. Mais on est resté divisé sur le point de savoir s'ils rentreraient également dans ceux aliénés et vendus, moyennant le remboursement qui serait fait aux acquéreurs de leurs déboursés et même d'une indemnité consentie de gré à gré. — Nous avons persisté à soutenir que, conformément aux décrets, les acquéreurs ne pouvaient être troublés, et que, dans ce cas, ceux dont les meubles ou immeubles avaient été vendus ne pouvaient prétendre qu'au remboursement du prix des ventes et adjudications. On y reviendra à la première conférence, qui n'aura lieu qu'après-demain.

Ainsi qu'on l'aperçoit, les arrangements projetés n'aboutissaient encore à aucun résultat. D'après les lettres des représentants Dornier, L'Official et Morisson, qui avaient pénétré au

centre de la Vendée, Stofflet, après avoir demandé plusieurs entrevues, éloignait incessamment le terme de ses pourparlers, et rien ne se concluait. Quand deux courriers arrivés à l'issue de la dernière conférence apportèrent aux représentants le traité de paix que la république venait de conclure avec la Prusse; cette nouvelle répandit une joie inattendue dans toutes les classes de la société, et ne fut pas sans une influence marquée sur les ennemis mêmes de la république. Les représentants assemblés à Rennes, prirent en conséquence le soin d'en proclamer le résultat en même temps qu'ils insistèrent près des chefs rebelles pour qu'ils n'apportassent plus de retard à la conclusion des arrangements entamés: et rendant compte au comité de salut public, le 25 germinal, de ce qui se passait, ils terminaient leur dépêche ainsi qu'il suit :

« Les dernières nouvelles que nous recevons de la Vendée nous présentent d'un côté les forces de Stofflet, réduites à quelques centaines d'hommes; mais, d'un autre, elles nous le font envisager comme décidé, soit par le désespoir ou autrement, à faire la guerre de chouans. Cependant il envoie ici de nouveaux députés pour la pacification; nous ne pouvons nous dissimuler les maux particuliers mais déplorables qu'il pourrait faire encore s'il ne se soumettait pas. Nous espérons que les chefs qui sont intéressés à la paix et à l'ordre par le désir de

conserver leurs propriétés, auront assez d'influence pour déterminer ses nouveaux députés à la souscrire comme eux. — Aujourd'hui, les chefs de chouans nous remettent leurs demandes écrites pour l'application à leur faire des arrêtés de la Vendée. Nous nous proposons d'arrêter de suite nos réponses définitives pour être à lieu de terminer sans délai au retour de nos collègues. »

Le lendemain, 26 germinal, les mêmes représentants adressaient en effet un courrier à Delaunay et à Ruelle, qui étaient restés à Nantes, pour les inviter à se rendre sans délai à Rennes, afin d'y recevoir avec eux la signature ou le refus des chefs de chouans qui venaient de leur remettre leur ultimatum.

« Enfin, ces Messieurs nous ont remis leurs dernières demandes, nous les avons examinées ; nos réponses sont préparées ; mais, avant de les leur remettre, nous désirons que vous soyez ici pour recevoir vos observations. — Vous ne pouvez douter qu'il devient chaque jour plus instant d'arriver au terme que nous nous sommes proposé : Les excès se multiplient, le mal va croissant, les embarras augmentent, les esprits sont fatigués de l'attente, nous devons profiter du premier moment de la nouvelle de la paix avec la Prusse, et terminer enfin avec des ennemis qui ne peuvent se comparer à cette puissance. »

Des avis secrets, transmis de l'émigration au comité de salut public, venaient en effet de faire connaître d'une manière certaine les nou-

veaux projets que formait l'Angleterre ; et, au moment où les représentants recevaient, le 27, une dépêche par courrier extraordinaire relative à ces faits, d'autres avis adressés par les administrateurs de Port-Brieuc au général en chef, sollicitaient de prompts secours, afin de repousser l'ennemi qui tentait un débarquement. (1)

---

(1) La dépêche du comité de salut public, écrite de la main de Merlin, de Douai, transmettait aux représentants réunis à Rennes plusieurs lettres et rapports, les uns datés de Londres, les autres de la Basse-Bretagne, les autres de Neuchâtel en Suisse. Ces révélations et ces lettres étaient adressées par des émigrés. — « Le gouvernement anglais, disait l'un, se propose de faire une descente en France du côté de Saint-Malo. L'armée destinée à cette opération est en partie composée de corps d'émigrés, dont les sieurs Du Dresnay, d'Hervilly, de Rohan, sont les chefs. — Il y a une correspondance établie entre le gouvernement anglais et les armées de la Vendée et des chouans. Les principaux agents de cette correspondance, sont les sieurs Prigent, Bertin, Tinteniac et de Busnel, etc., etc..... — Si les armées de la Vendée et des chouans n'ont pas mis bas les armes, il serait bon de laisser subsister la correspondance qu'il y a entre elles et le gouvernement britanique ; mais alors il faudrait que quelqu'un de non suspect à cette puissance se rendît chez elle, offrît de l'établir de manière à lui faire penser que la républi-

On peut juger, d'après ces faits, que si les tergiversations et les lenteurs que nous avons signalées, n'avaient point complétement dissipé les soupçons que plusieurs représentants durent élever sur la bonne foi des chefs de chouans, la nécessité d'une conclusion, se fit sentir du moins avec d'autant plus d'empire, qu'il fallait enfin savoir, si c'était pour la guerre ou la paix qu'on devait prendre ses mesures. Tout nouveau délai était donc devenu impossible; on se réunit le 30 germinal, et de ce jour même, il y eut une acceptation en forme du traité qui avait été si péniblement élaboré. (1) Le lendemain, 1.er floréal,

---

que française ne la soupçonnât pas. Si on a assez de confiance en moi pour cette opération, je me charge de la faire avec succès, et je donne pour garant de la fidélité de mes sentiments, ma femme et mes enfants qui sont en France. Par le moyen de cette correspondance, on saurait positivement les intentions de cette puissance ennemie, et il serait facile de déjouer ce projet et d'en profiter......

(1) Un compte-rendu, ou journal des conférences rédigé par le général Beauvais, envoyé de Stofflet, nous apprend en effet que le jour même de la signature de la soumission des royalistes, il y eut entre eux de vives et chaudes altercations, dans lesquelles les officiers de l'armée d'Anjou renouvelèrent les protestations que leur

les réprésentants prirent cinq arrêtés confirmatifs des dispositions convenues la veille, et en donnèrent avis à leurs collègues du comité de salut public dans les termes suivants :

« Nous vous annonçons, citoyens collègues, l'heureuse issue de nos conférences; la pacification a été signée ce soir à six heures par les chefs des chouans, qui ont souscrit leur déclaration solennelle de se soumettre aux lois de la République, une et indivisible, et de ne jamais porter les armes contre elle. — Nous sommes rentrés de la Mabilais à Rennes avec tous ces chefs qui ont arboré la cocarde et le panache tricolore. La garnison était sous les armes, la musique nous précédait, les décharges d'artillerie annonçaient au loin la réunion de tous les Français de ces départements; et partout sur notre passage, on criait: *Vive la République! vive la paix! vive l'union!* »

---

chef avait faites à la Jaunais avant de se retirer. — Si l'on tient les assertions de M. de Beauvais pour exactes, et je ne vois pas de raison pour penser le contraire, cet officier aurait été jusqu'à demander un vote par écrit sur la suspension de Cormatin. Et, démontrant que *la reconnaissance de la république* qu'on exigeait d'eux, comme première condition, n'était dans le cœur d'aucun des royalistes, il leur aurait demandé, *si leurs pères n'eussent pas rougi de prendre un tel engagement avec intention de violer leur parole ?.... — Mais, ajoute-t-il, des intérêts particuliers, la vanité et la peur avaient décidé de la paix !*

Un repas servi à l'hôtel de Cuillé, réunit les signataires du traité et servit à compléter ainsi cette journée, qu'on regarda, du moins pour le moment, comme une interruption apportée aux désastres de la guerre civile.

Le libre exercice du culte ; — l'incorporation dans les armées de la République, des chouans sans profession ; — le remboursement des bons émis par les insurgés jusqu'à concurrence d'un million 500 mille livres ; — d'égales indemnités aux propriétaires qui avaient souffert des excès de l'un ou de l'aute parti ; — et la rentrée pour les insurgés dans leurs biens, ou s'ils ne le pouvaient, le droit au remboursement du prix de la vente : telles furent les clauses fondamentales de la convention souscrite, non par tous les chefs insurgés, mais par leur plus grand nombre, par ceux qui formaient le comité central de l'armée royale et catholique, par les commandants en chef de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, par plusieurs autres chefs aussi ; mais non par M. de Frotté, par Coquereau, par Cadoudal dont l'autorité dans leurs cantons restait entière et fort redoutable.

Des hommes, hostiles à la République et plus ou moins favorables au traité qui venait de se conclure, ne tardèrent pas cependant à répandre

les bruits les plus malveillants sur la pensée intime du traité, sur ses suites, sur sa teneur même. — Ici et avec intention, on disait que les chouans *qui se trouvaient ou ne se trouvaient pas sur la liste des émigrés, rentreraient par le seul fait de la pacification, dans la jouissance de leurs biens;* là, *qu'on n'avait fait la paix qu'à condition de rétablir le trône et l'autel; — que des articles secrets avaient fixé au* 1.er *juillet* 1795, *la réhabilitation des enfants de Louis XVI, leur remise aux Vendéens et la rentrée en masse des émigrés éloignés de leur pays.* Et, pour prouver tant d'absurdités, qu'on nous passe l'expression, on fabrique d'abord un avis supposé des membres du Comité de Salut Public à Guezno, sur la nécessité de reprendre les hostilités, parce que *le moment approchait, où, d'après l'article* 2 *du traité secret, il faudrait leur présenter une espèce de monarchie et leur montrer ce* BAMBIN *pour lequel ils se battent!......*

Mais nous venons, sans détour et sans arrière-pensée, de livrer à la publicité la correspondance des Représentants dans ce qu'elle eut de plus intime. Comment se fait-il qu'aujourd'hui encore, nous ayons à relever d'aussi grossièrs mensonges, et comment, se fait-il, que nous retrouvions dans

l'écrit apologétique de M. de Châteaubriand sur la Vendée, dans les mémoires de M. La Roche-Barnaud et dans ceux de M.[me] de Créqui, ces mêmes mensonges, et à leur appui la lettre supposée des membres du Comité de Salut Public à Guezno, prétendue lettre qui fut, pour la première fois, publiée dans le mémoire de Desoteux, dit baron de Cormatin, que nous avons déjà convaincu de faux et de perfidie au sujet des pouvoirs qu'il produisit au nom de Puisaye qu'il supposait en Bretagne, quand il se trouvait à Londres. — Mais la scène commence évidemment à se dérouler aux yeux les moins clairvoyants, et nous n'aurons, ainsi que nous l'avons toujours fait, qu'à suivre les événements, pour qu'ils se présentent sous leur véritable jour.

A peine, en effet, le traité de la Jeaunais avait-il été souscrit, que le baron de Cormatin réimprima, sous le titre de *Parole de Paix*, la déclaration primitive, où il avait adroitement parlé *du caractère physique et moral des Français*, *qui ne pourraient être heureux que sous un gouvernement monarchique*. Profitant du premier élan de la joie publique, il avait inséré, à la suite de cette pièce, écartée dès le début des conférences, l'un des arrêtés relatifs à la pacification de Charette, qui, en re-

produisant le nom des Représentants signataires de la pacification, donnait une sorte d'authenticité à ses paroles..... Mais qu'on ne pense pas qu'alors même cette conduite et cette perfidie aient passé inaperçues : Brue, en rentrant de Nantes à Vannes, s'en était plaint à ses collègues ; et si les inconséquences de Cormatin ne furent pas dès lors redressées, c'est qu'envisageant les choses d'un point de vue plus élevé, Guezno et Guermeur se contentèrent d'observer que : *si les préambules de Charette et des autres chefs présentaient des réflexions qui n'étaient point d'une exacte vérité, c'est qu'ils avaient voulu pallier leurs fautes et ménager leur amour propre offensé de la résipiscence que leur commandaient leurs propres intérêts. Mais, que nous importent leurs réflexions, s'ils tiennent à leurs engagements, comme nous aimons à le croire, et s'ils parviennent surtout à nous procurer la paix intérieure.*

Mais les suites de la pacification vont s'accomplir promptement, et se dérouler devant nous, et les personnes auxquelles il pourrait rester quelque doute sur la moralité et la bonne foi des deux partis, ne manqueront pas de remarquer, sans doute, combien les assertions de Cormatin

étaient grossières et inconséquentes, si l'on réfléchit que les hommes que M. de Chateaubriand suppose un instant avoir consenti à la réhabilitation des Bourbons avaient pour la plupart voté la mort de Louis XVI ou concouru à sa chute (1). Quant à la lettre même que Cormatin fait souscrire aux membres du Comité de Salut Public, les faits seuls ne tarderont pas à nous donner le secret de cette manœuvre, et nous aurions réellement honte de reproduire cette pièce, tant ses termes et son style nous paraissent peu en rapport avec les noms de Treilhard, de Sieyes, de Doulcet, de Rabaud et de Cambacerès, par qui il l'a fait souscrire. D'ailleurs, on trouve cette pièce dans le mémoire justificatif de Cormatin et dans les écrits de M. de la Roche-Barnaud et de M.me de Créqui : sa lecture, pour les personnes qui voudront la connaître, suppléera à tous nos commentaires.

FIN DU 4.e VOLUME.

---

(1) Et dans quel moment suppose-t-il qu'ils traitaient de la rentrée des Bourbons ? quand la République, après avoir conquis la Hollande, forçait la Prusse et l'Espagne à une paix honteuse !

TABLE DU 4.e VOLUME

DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION.

SUITE DU LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

